This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

R.xiii.76
NC

303377344Y

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET CH. PIOT.

—

3e SÉRIE. — TOME V.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—

1861

BRUXELLES. — EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

LETTRE A M. R. CHALON,

SUR

QUELQUES MONNAIES ROMAINES INÉDITES

DE LA

COLLECTION DE FEU OCTAVE FONTANA, DE TRIESTE.

(Planches I et II.)

Cher monsieur et honorable confrère,

Bientôt, dit-on, doit avoir lieu la vente des médailles grecques complétant la collection réunie par feu Octave Fontana, de Trieste, dont la série romaine et byzantine a été déjà vendue publiquement à Paris, au mois de juin dernier, par le ministère de M. H. Hoffmann. Les publications de Sestini, comme on sait, avaient depuis longtemps signalé quelques-unes des nombreuses raretés de cet important cabinet, et Fontana lui-même, dès l'année 1827, avait donné la description de ses médailles consulaires. Témoin

désintéressé de la lutte, j'ai pu recueillir au sujet de cette vente, quelques particularités qui auraient gagné sans doute à vous être communiquées dans toute leur primeur, mais c'est aujourd'hui seulement qu'il m'est permis de vous adresser les réflexions qui m'ont été suggérées par l'examen des monnaies et par les prix auxquels certains exemplaires ont été vendus. A côté de ces prix, j'ai cru qu'il était utile de placer, comme points de comparaison, les estimations de Mionnet et aussi celles de M. Cohen jusqu'à Gallien, règne auquel s'arrêtent les trois volumes terminés de son ouvrage. Voyons d'abord les prix de vente.

FAMILLES ROMAINES.

A l'exception d'un denier d'or de la famille Cassia ou Servilia et d'une pièce de XX sesterces, les monnaies d'or de cette série, du reste, peu nombreuses, et d'une belle conservation, ont été adjugées à des prix inférieurs à ceux de M. Cohen, et quelques-unes même à ceux de Mionnet.

Numéros du catalogue de vente.		Prix de vente.	Prix de Mionnet.	Prix de M. Cohen.
122	Famille Clodia. . vendue fr.	150	150	200
209	— Hirtia	38	50	60
313	— Munatia	50	30	70
417	— Cassia ou Servilia. .	275	200	200
474	— Vibia	255	300	400
500	Pièce de LX sesterces. . . .	50	60	60
501	Pièces de XX sesterces . . .	57	50	50

Parmi la grande quantité des consulaires d'argent mises

en vente et dont la plupart étaient à fleur de coin, quelques exemplaires étaient uniques et beaucoup de la plus grande rareté ; je dois me borner à citer seulement ceux qui ont atteint les prix les plus élevés.

Numéros.		Vente.	Mionnet.	M. Cohen.
68	Famille Atia (1) . vendue fr.	381	800	400
162	— Cornuficia	245	100	400
294	— Maria	330	300	300
308	— Minatia.	335	100	250
309	— Minatia.	302	48	250
341	— Petronia	121	3 à 24	100
379	Famille Pomponia, Muse Érato	130	12	100
431	Famille Statia	355	150	300

RESTITUTIONS DE TRAJAN.

280	Famille Lucretia. vendue fr.	200	100	300
282	— Mamilia	200	150	300
480	— Vipsania	305	300	300

D'après ces chiffres, on voit que, comparativement aux deniers d'argent, les consulaires d'or se sont vendues moins avantageusement, et cette différence a tenu sans doute à ce que, parmi les deniers d'argent, d'ailleurs bien plus nombreux, il se trouvait de plus grandes raretés. Ainsi, le denier *unique* de la collection Fontana, n° 341, monnaie de la famille Petronia, signalé par M. Cohen et

(1) Vendue 290 francs, en 1846, à la vente Révil, à Paris.

gravé dans son ouvrage, pl. XXXI, fig. 10, a été payé 121 francs par M. le baron d'Ailly.

Une autre monnaie *unique*, de la famille Antonia, n° 51 du catalogue, ayant au revers le chiffre de la XXVe légion, exemplaire, du reste, bien connu des amateurs, aurait probablement été vivement disputée à la vente ; mais M. Hoffmann, dans son catalogue, ayant eu soin de faire remarquer qu'il considérait cette pièce comme *refaite*, ce phénix, au moment suprême, n'a pu supporter l'examen qu'il a dû subir de la part des assistants. Sur l'autorité de Fontana et de Sestini, M. Cohen, qui a fait graver cette monnaie dans son ouvrage, pl. V, fig. 69, en avait porté le prix d'estimation à 200 francs, mais l'original n'a été vendu que 14 francs, parce qu'il a été reconnu que c'était un denier retouché de la XXIe légion, dont le chiffre a été changé par le faussaire en celui de XXV. Ainsi se trouve justifiée, du moins pour cet exemplaire, l'assertion de M. Cohen, qui a judicieusement fait observer, p. 39, « que les deniers des 1re, 24e, 25e, 26e et 30e légions étaient d'une rareté telle que tous les numismates doutaient de leur existence et même de leur authenticité. » Depuis la publication de son livre, M. Cohen a trouvé cependant dans le riche cabinet de M. le duc de Blacas un exemplaire irréprochable, au type de la *première légion*, provenant de la collection Campana et portant au revers l'inscription : LEG. PRI. On peut consulter à ce sujet un article de la *Revue numismatique française*, année 1860, n° 5, septembre et octobre, p. 359, pl. XVI, fig. 2.

Quant aux consulaires de bronze de la collection Fontana, dont, au reste, la conservation laissait beaucoup à

désirer, les acheteurs les ont obtenues à bas prix : cent vingt-trois exemplaires variés, nos 510 à 633, n'ont produit que 74 francs, soit en moyenne, 60 centimes la pièce.

Vingt-sept monnaies et tessères de plomb, nos 634 à 661, formant un seul lot, ont été adjugées en bloc à M. Dancoisne, au prix modique de 60 francs. Presque tous ces plombs, généralement bien conservés, avaient autrefois fait partie de la collection réunie et publiée par Ficoroni, en 1760; j'y ai remarqué surtout six exemplaires antiques, aux types connus des familles Domitia, Julia, Oppia, Pedania et Sentia.

MONNAIES IMPÉRIALES D'OR.

Les *auréus* impériaux de la collection Fontana étaient nombreux et pour la plupart d'une conservation remarquable; ils ont été vendus, en moyenne, à des prix inférieurs d'*un cinquième* aux évaluations récentes de M. Cohen, et supérieurs de plus de *sept dixièmes* à celles de Mionnet.

Numéros.		Vente.	Mionnet.	M. Cohen.
684	Jules César avec Auguste (1), vendue. . . . . fr.	455	160	450
692	Sextus Pompée (2) , ...	600	400	600

(1) Cette monnaie est réellement rare; elle n'est mentionnée qu'une ou deux fois dans les nombreuses ventes qui ont eu lieu, à Paris ou à Londres, depuis quinze ou vingt ans.

(2) Vendue 1,025 francs, à la vente du duc de Devonshire, à Londres, en 1845. — Un autre exemplaire a été payé 763 francs, en 1852, à une vente anonyme de Londres.

Numéros.		Vente.	Mionnet.	H. Cohen.
1006	Titus, restitution de Trajan .	150	72	200
1086	Trajan, FORVM . TRAIANI	115	60	70
1143	Plotine, Vesta	280	100	250
1147	Trajan père, Nerva et Trajan fils	200	120	250
1257	Hadrien et Trajan, DIVO . TRAIANO . PATRI. (*Variété inédite.*)	161	72	400
1270	Aelius, TRIB . POT . COS . II. CONCORD	120	72	200
1284	Antonin, Marc-Aurèle et Vérus dans un quadrige. . .	205	48	100
1345	Faustine mère, Paon. (*Quinaire.*).	170	40	120
1447	Commode, PM . TR . P . XI . IMP . VII . COS . V . FIDES . EXERCIT.	200	120	500
1480	Pertinax, LAETITIA . TEMPOR . COS . II.	260	200	300
1481	Pertinax, PROVID . DEOR . COS . II (1)	260	120	300
1552	Caracalla, MINER . VICTRIX	100	40	150
1643	Élagabale, VICTOR . ANTONINI . AVG	112	40	150
1852	Gallien, FIDES . MILIT . .	100	100	500
1853	Gallien, VOTIS . X . ET. XX.	90	72	

(1) Vendue 237 francs, en 1858, à la vente de M. J. Curt, à Londres.

Numéros.		Vente.	Mionnet.
1914	Probus, VICTORIA. GERM.	164	100
1945	Magnia Urbica, VENERI. VICTRICI.	551	400
1949	Julien, tyran, LIBERTAS. PVBLICA (1).	701	300
1988	Maximin Daza, PRINCIPI. IVVENTVTIS.	125	100
2017*bis*	Fausta, SPES. REIPVBLICAE. SIRM.	500	500
2056	Constance, Gallus, GLORIA. REIPVBLICAE. SMNC.	110	80
2079	Valentinien Ier, Victoire assise. (*Médaillon encastré.*). . .	159	80
2095	Procope, monogramme du Christ dans une couronne. (*Triens.*).	190	250
2152	Galla Placidia, VOT. XX. MVLT. XXX, COMOB. (*Sou d'or.*).	155	120
2162	Eudoxie, VOT. XX. MVLT. XXX. CONOB. (*Sou d'or.*)	130	72
2171	Grata Honoria, BONO. REIPVBLICAE. CONOB. (*Sou d'or.*)	225	200
2175	Pulchérie, VOT. XXX. MVLT. XXXX. CONOB. (*Sou d'or.*).	180	100

(1) Vendue 360 francs, en 1853, à la vente de ma collection, à Londres.

Numéros.		Vente.	Mionnet.
2195	Julius Népos, VICTORIA . AVGGG . A . R . CONOB. (*Sou d'or.*).	52	36
2197	Romulus, croix dans une couronne, CONOB. (*Triens.*)	179	50
2354	Justinien II, Rhinotmète. (*Sou d'or inédit.*)	130	24 à 30

Le quinaire d'or de Faustine mère, n° 1345, a été acquis par M. le duc de Blacas; parmi quelques beaux exemplaires adjugés au Cabinet impérial de France, figurent les n°s 1284, 1552, 2195 et 2354. M. Hoffmann a acheté la monnaie de Fausta, n° 2017*bis*, qui, quelques jours plus tard, a passé dans la belle collection de M. Robert, de Paris.

MONNAIES IMPÉRIALES D'ARGENT.

Numéros.		Vente.	Mionnet.	M. Cohen.
708	Marc Antoine et Cléopâtre[1], vendue . . . . . fr.	90	30	40
812	Caligula (*médaillon grec*) . .	100		
898	Galba, LIBERTAS . PVBLICA. (*Variété inédite.*) . .	4	4	5 à 20
1145	Mariana, *Carpentum*	111	120	150
1146	Matidia, PIETAS . AVGVST	115	110	100
1212	Hadrien, VIC . AVG. dans une couronne. (*Quinaire inédit.*).	70	4 à 8	10 à 60

[1] Vendue 288 francs, en 1852, à une vente anonyme de Londres.

Numéros.		Vente.	Mionnet.	
1300	Antonin, génie du peuple romain sacrifiant. (*Variété inédite.*)	10	1 à 150	2 à 45
1843	Valérien MONETA . AVGG. (*Médaillon.*)	260	60 à 100	
1847	Valérien, Gallien et Salonine, CONCORDIA . AVGVSTORVM. (*Médaillon.*) . .	250	60 à 100	
1993	Maxence, TEMPORVM. FELICITAS.AVG.N.MOSTE	161	200	
2008	Fausta. *Rev.* Lettre K. . . .	76		
2009	Buste de Rome. *Rev.* Lettre P. (*Inédite.*)	37		
2115	Théodose Ier, RESTITVTOR. REIPVBLICE (*sic*) TES. (*Médaillon inédit.*) .	306	20 à 30	

Les monnaies d'argent nos 898, 1212, 1300, 2008, 2009 et 2115 ont été achetées par le Cabinet impérial de France.

BRONZES IMPÉRIAUX.

Numéros.		Vente.	Mionnet.	R. Cohen.
881	GB. Néron, Temple de Janus (1) . . vendue fr.	80	20	commune.
884	— Néron, Rome Nicéphore assise (2)	100	2 à 30	commune.

(1) Vendue 266 francs, en 1857, à la vente de M. Herpin, à Londres.
(2) Vendue 183 francs, en 1846, à la vente Campana, à Londres.

Numéros.		Vente.	Mionnet.	H. Cohen.
1250	GB. Hadrien, PHRYGIA . .	4	3	20
1267	— Sabine, VENERI . VICTRICI . S . C	162	2 à 40	8
1351	— Faustine mère, enlevée par une victoire . . .	150	48	150
1369	Médaillon. Marc - Aurèle, COS . III . Victoire debout	400	60	250
1380	GB. Marc-Aurèle, IMP.VIII. COS . III . PP . LIBERALITAS . AVG . VII . (1) . .	90	30	30
1450	Médaillon. Commode, HER . ROM . CONDITORI..... COS . VII . PP	132	200	600
1451	Médaillon. Commode, VOTIS . FELICIBVS	299	190	500
1494	MB. Didia Clara, HILAR. S. C.	200	(2)	300
1566	GB. Caracalla, PONTIF.TR. P.X.COS.II.S.C. Galère .	150	10 à 15	50
1580	MB. Caracalla, PONTIF.TR. P.XII . S . C . PROF . AVG. (*Inédite.*)	180	2 à 60	200
1584	GB. Caracalla, SECVRITATI . PERPETVAE . S . C .	101	3 à 72	8
1609	— Caracalla et Geta, CONCORDIAE . AVGG . S . C.	200	3 à 72	30

(1) Vendue 170 francs, en 1857, à la vente de M. Herpin, à Londres.

(2) Mionnet ne connaissait point de moyens bronzes de Didia Clara.

Numéros.		Vente.	Mionnet.	M. Cohen.
1651	GB. Julia Paula, CONCORDIA . S . C . (¹)	179	40	120
1673	Médaillon, Alexandre-Sévère, PROFECTIO . AVGVSTI.	100	60 à 300	300
1751	Médaillon. Gordien, ADLOCVTIO . AVGVSTI . . .	500	120 à 150	350
1780	Médaillon. Philippe, Otacilie et Philippe fils, P . M . TR . P . III . COS . P . P.	261	200	500
1798	— Trajan Dèce, FELICITAS. SAECVLI . S. C.	39	12	30
1856	— Gallien, ADLOCVTIO . AVGG.	261	72	
1915	— Probus, MONETA. AVG.	100	30	
1931	— Probus et sa femme, MONETA . AVG.	381	200	
1950	P.B. Julien, tyran, VICTORIA . AVG	159	55	
1955	Médaillon. Dioclétien, MONETA . AVG.	180	12	
1962	— Maximien Hercule, ADVENTVS . AVG. S. C. .	179	12 à 200	
2006	PB. Martinien, IOVI . CONSERVATORI, SMNB . .	240	60	
2012	Médaillon. Constantin le Grand, Monogramme du Christ	26	120	

(¹) En 1857, à la vente de M. Herpin, deux exemplaires semblables à celui-ci ont été vendus : l'un 142 francs, l'autre 130 francs.

Numéros.		Vente.	Mionnet.
2035	Médaillon. Constance II, VIRTVS . AVG. N.	150	12
2036	— Constance II, VICTORIA. AVGVSTORVM.	130	72

Des prix aussi élevés prouvent suffisamment que le culte de la numismatique compte, de nos jours, des adorateurs riches et fervents, dont la passion a été surexcitée, à la vente Fontana, par l'appât d'exemplaires d'une conservation remarquable et surtout par des types de la plus grande rareté. Le moyen bronze de Caracalla, n° 1580, monnaie unique, est échu pour 185 francs au Cabinet impérial de France; les autres bronzes importants et les médaillons sont allés enrichir diverses collections particulières, notamment celle de M. Gréau.

Parmi ces bronzes, il en est un, surtout, dont la possession aurait été indubitablement des plus disputées, car c'était une monnaie réputée unique, célèbre à plus d'un titre et à laquelle s'attachait d'ailleurs une certaine importance historique. Je veux parler du n° 2012, petit médaillon de Constantin le Grand, offrant sur une de ses façes la tête voilée de cet empereur, et au revers, le monogramme du Christ, surmonté d'une étoile, et entouré de la légende : IN . HOC . SIN . VIC . (*sic*); dans le champ, les lettres S . C . Mionnet, qui probablement n'avait pas vu l'original, a considéré et donné cette pièce comme authentique, tome II, page 229, en faisant observer que, de son temps, elle appartenait au Musée Pisani; depuis lors, elle a passé dans la collection Fontana. Au moment de l'adjudication, cette médaille, examinée par les marchands et les amateurs

présents à la vente, a été reconnue évidemment retouchée et d'une fabrique probablement bien postérieure à l'époque de Constantin ; aussi n'a-t-elle atteint que le prix modique de 26 francs; elle a été acquise par le Cabinet impérial de France.

Sans doute, il m'eût été facile d'ajouter à cette nomenclature, déjà peut-être un peu longue, bon nombre d'autres pièces qui mériteraient aussi d'y figurer, mais c'eût été dépasser le but que je me suis proposé, en vous adressant une simple lettre, dont l'objet spécial, comme je l'ai dit au début, est de signaler les exemplaires les plus importants d'une collection, à laquelle son possesseur et Sestini ont attaché depuis longtemps une certaine renommée. Il ne me reste plus maintenant qu'à donner la description des monnaies inédites parmi lesquelles j'ai fait un choix et que j'ai cru devoir faire graver sur les deux planches qui accompagnent ma lettre.

PLANCHE I.

HADRIEN. (*Catalogue Fontana*, n° 1212.)

N° 1. *Av.* HADRIANVS . AVG . COS . II . PP. Buste d'Hadrien, avec la tête nue et tourné à droite.

Rev. VIC. AVG. (VICTORIA . AVGVSTI) en deux lignes, dans une couronne. (*Quinaire.*)

Ce revers est inédit.

CARACALLA. (*Catalogue Fontana*, n° 1580.)

N° 2. *Av.* MB. M. AVR. ANTONINVS . AVG. Tête laurée de Caracalla à droite.

Rev. COS. II. S. C. Hercule entre Pinarius et Potitius, tous trois assis autour d'une table garnie de vases; derrière, deux esclaves, le tout ombragé d'un cep de vigne; à gauche, une colonne.

Moyen bronze dont le revers est inédit, que M. Cohen a signalé aussi dans son troisième volume et dont le sujet s'explique facilement puisqu'aux premiers temps de Rome, les prêtres d'Hercule étaient toujours choisis parmi les membres des familles Pinaria et Potitia.

GORDIEN III (*Catalogue Fontana*, n° 1751.)

N° 3. *Av.* Médaillon. IMP . GORDIANVS . PIVS . FELIX . AVG. Dans un cercle de grènetis, buste lauré et cuirassé de Gordien, tourné à droite.

Rev. ADLOCVTIO . AVGVSTI. L'empereur, tête nue, accompagné d'un personnage militaire, et debout, à droite, sur une estrade, harangue ses soldats qui tiennent élevés un étendard et des enseignes; sur le devant, deux de ces soldats ont la tête nue; le troisième a le casque et le bouclier et est suivi d'un cavalier également coiffé de son casque, armé d'un bouclier germain et debout près de son cheval, dont on n'aperçoit que la tête et l'avant-corps; le tout dans un cercle de grènetis.

Gordien III, comme on sait, a fait frapper une grande quantité de médaillons de bronze, surtout avec ce type *d'allocution,* que ses graveurs monétaires ont varié par de légères différences, soit dans la position et l'ajustement du buste de l'empereur, soit dans le sujet du revers. Le Cabi-

net impérial de France est fort riche en médaillons de ce genre, parmi lesquels j'ai choisi pour les dessiner ici, les cinq exemplaires suivants, dont la conservation est des plus belles.

N° 4. *Av.* Médaillon. Même légende. Buste de l'empereur, tête laurée, avec le *paludamentum* et tourné à gauche ; le tout dans un cercle de grènetis.

Rev. Légende et revers semblables, dans un cercle de grènetis. (*Cabinet impérial de France.*)

N° 5. *Av.* Médaillon. Même légende. Buste lauré et cuirassé de Gordien III, à gauche, tenant une victoire dans la main droite et un sceptre ? dans l'autre main.

Rev. Revers semblable. (*Cabinet impérial de France.*)

N° 6. *Av.* Médaillon. Même légende. Buste lauré de Gordien III en costume militaire, tourné à gauche et tenant le globe *Nicéphore* dans la main droite; l'autre main est ramenée sur la poitrine; le tout dans un cercle de grènetis.

Rev. Légende semblable. L'empereur, tête nue, accompagné d'un personnage militaire, et debout à gauche sur une estrade, harangue quatre soldats; les deux premiers ont la tête nue; des deux autres, qui ont le casque et le bouclier, l'un porte un étendard légionnaire, le dernier élève la main gauche. (*Cabinet impérial de France.*)

PLANCHE II.

N° 1. *Av.* Médaillon. Même légende. Buste lauré et cuirassé de Gordien III, à droite, représenté à peu près de la

même manière que sur le médaillon n° 3 de la planche I; le tout dans un cercle de grènetis.

Rev. Légende semblable. L'empereur, tête nue, accompagné d'un personnage militaire et debout à droite sur une estrade, harangue quatre soldats tenant des étendards et une aigle romaine; les deux premiers ont la tête nue; des deux autres qui ont leur casque et leur bouclier, celui de derrière est armé d'une lance; pas de cheval; le tout dans un cercle de grènetis. (*Cabinet impérial de France.*)

N° 2. *Av.* Médaillon. Même légende. Dans un cercle de grènetis, buste lauré de Gordien III, avec *le paludamentum* et tourné à gauche.

Rev. Revers semblable au précédent. (*Cabinet impérial de France.*)

A ces beaux médaillons de Gordien, je joindrai encore un médaillon d'Otacilie, que je crois inédit; je ne me rappelle pas du moins d'en avoir vu le dessin.

OTACILIE AVEC SON MARI ET SON FILS.

N° 3. *Av.* Médaillon. MARCIA . OTACIL . SEVERA . AVG. Buste diadémé d'Otacilie, à droite.

Rev. PIETAS . AVGVSTORVM. *Bustes* affrontés des deux Philippe; la tête seule du père est laurée. (*Cabinet impérial de France.*)

Mionnet, t. II, p. 411, mentionne un médaillon à peu près semblable, offrant au revers les *têtes* des deux empereurs.

FAUSTA, SECONDE FEMME DE CONSTANTIN LE GRAND
(*Catalogue Fontana*, n° 2008.)

N° 4. *Av.* Point de légende. Buste diadémé de Fausta, tourné à droite et le cou orné d'un collier.

Rev. La lettre K, très-probablement l'initiale de *Konstantinopolis*. (Module du quinaire.)

D'après son style et sa fabrique, ce charmant et rare quinaire me paraît appartenir à l'époque de Constantin, et je suis confirmé dans cette opinion, non-seulement par la présence du diadème, mais aussi par une certaine ressemblance de la tête de Fausta, avec d'autres têtes de cette impératrice gravées sur les monnaies où son nom est inscrit. Étouffée dans un bain, en 326, par ordre de son mari, elle avait joui des honneurs impériaux pendant dix-neuf ans, puisqu'elle avait épousé Constantin en 307 ; dès lors, les différences qu'on pourrait observer peut-être entre certains portraits de cette impératrice gravés sur ses monnaies, tiennent sans doute aux époques diverses auxquelles ces monnaies ont été frappées : Fausta a dû y être représentée à différents âges. Au reste, j'ai longtemps possédé moi-même un exemplaire pareil à celui que je viens de décrire, et j'en ai vu, en outre, deux autres au Musée britannique, de modules différents, parfaitement conservés et que j'ai dessinés dans mon *Iconographie* byzantine, planche supplémentaire XII, fig. 37 et 38 ; je crois devoir les reproduire ici comme points de comparaison. (*Voir* pl. II, fig. 5 et 6.)

Il se trouvait aussi dans la collection Fontana, une autre

petite monnaie d'argent inédite, même module, d'un beau style et fort intéressant, qui me paraît appartenir également à l'époque de Constantin, et qui a probablement été frappée sous le règne et par ordre de cet empereur.

ROME ? (*Catalogue Fontana*, n° 2009.)

N° 7. *Av.* Buste casqué de Rome, tourné à droite, le cou orné d'un collier.

Rev. La lettre P ou *rho* grec, initiale du mot *Roma*.

Ces monnaies anonymes, aux effigies et aux initiales de Constantinople et de Rome, ont été plus tard imitées par Justinien Ier à qui j'ai cru pouvoir attribuer deux exemplaires d'argent d'un flan plus mince et d'un module un peu plus grand que les deux monnaies précédentes ; depuis longtemps je les ai fait graver dans mon *Iconographie* byzantine, pl. suppl. XII, fig. 35 et 36 ; en voici la description.

N° 8. *Av.* Buste casqué de Rome, à droite.

Rev. La lettre R, initiale de *Roma*.

N° 9. *Av.* Buste casqué de Constantinople, à droite.

Rev. La lettre K, initiale de *Konstantinopolis*.

THÉODOSE Ier (*Catalogue Fontana*, n° 2115.)

N° 10. *Av.* Médaillon . DN . THEODOSIVS . P . F . AVG . Buste diadémé de Théodose Ier, tourné à droite.

Rev. RESTITVTOR . REIPVBLICE (*sic*) et à l'exergue, TES. L'empereur debout, en costume militaire et

tourné à gauche, tient dans la main droite le *labarum*, où est inscrit le monogramme du Christ; la main gauche de Théodose est appuyée sur un bouclier ovale.

Le mot REIPVBLICE qu'on lit sur ce beau médaillon inédit et frappé à Thessalonique, est orthographié de la même manière sur un quinaire d'argent de Julien II, portant au revers la légende : SPES . REIPVBLICE. Quant à la légende RESTITVTOR . REIPVBLICAE, elle me paraît avoir été surtout en usage, depuis le règne de Valentinien Ier jusqu'à celui de Jovin; elle figure sur des médaillons d'argent ou de bronze de Valentinien Ier, frappés à Antioche, à Rome ou à Narbonne, — sur des médaillons, ou des deniers d'argent de Valens, frappés à Contantinople et à Antioche, ainsi que sur des médaillons de bronze du même empereur, frappés à Rome ou à Sirmium, — sur un sou d'or de Gratien, frappé dans cette dernière ville, — sur un médaillon d'or de Valentinien II, frappé à Trèves. — sur un sou d'or de Magnus Maximus, fabriqué dans le même atelier, — et enfin, sur deux quinaires de Jovin, l'un d'or, frappé à Constantinople, l'autre d'argent, frappé à Trèves.

Le zèle soutenu que pendant une grand partie de sa vie, Octave Fontana a mis à réunir sa belle collection est à mes yeux digne d'éloges; son exemple a puissamment contribué à développer et à répandre le goût de la numismatique qui depuis lors a fait chaque jour de nouveaux progrès. Au moment où cette collection, entièrement dispersée, va cesser de porter le nom de celui qui l'a formée, puisque la suite des monnaies grecques, tout aussi riche que la série romaine va très-incessamment être mise en vente, j'ai cru

devoir payer mon faible tribut à la mémoire de Fontana, en vous adressant cette lettre.

Veuillez agréer, cher monsieur et honorable confrère, l'assurance de ma parfaite considération.

J. Sabatier.

Paris, le 15 décembre 1860.

SECONDE LETTRE

DE

M. LE GÉNÉRAL J. DE BARTHOLOMÆI A M. F. SORET

SUR DES

MONNAIES KOUFIQUES INÉDITES.

(PLANCHE III.)

INTRODUCTION.

Depuis la publication de la lettre que M. le général de Bartholomaei m'a fait l'honneur de m'adresser, en avril 1859, mon savant correspondant n'a point cessé de continuer les précieux envois dont il se plaît à enrichir ma collection. Comme toujours, ils sont accompagnés de notes plus ou moins développées et de déterminations auxquelles il ne reste plus qu'un travail de classement à faire pour les publier. Ces envois ont pris assez d'importance dans le court intervalle d'une année pour fournir les matériaux d'une seconde lettre, et comme toutes les pièces qui y sont décrites sont entrées dans ma collection, j'ai cru pouvoir sans inconvénient intercaler à leurs places respectives quelques monnaies qui me sont parvenues d'autres sources, et qui me paraissent inédites. L'initiale S indiquera qu'elles n'appartiennent pas à la plume de l'excellent ami auquel

je dois tant de choses précieuses, et qui a enrichi la science de tant d'importantes découvertes.

A peu d'exceptions près qui seront indiquées, les nouveaux envois du général proviennent de trouvailles faites en Géorgie ou acquises au bazar de Tiflis; plusieurs monnaies géorgiennes intéressantes les accompagnaient, et les notes qui s'y rapportent auraient ajouté un grand intérêt à la publication de cette nouvelle lettre, s'il n'eût été superflu de les reproduire depuis que M. V. Langlois a fait paraître sa belle monographie, qui, sous le titre modeste d'*Essai de classification des suites monétaires de la Géorgie*, renferme non-seulement la substance de tout ce qui a paru jusqu'à ce jour, mais une foule de faits nouveaux et précieux pour l'histoire, dont bon nombre sont dus aux découvertes de M. de Bartholomaei qui les a communiqués à l'auteur.

Si le nombre des inédits de ma collection s'est notablement accru, il n'en est pas de même des nouvelles dynasties; je n'en ai que trois à signaler : *Mamounides*, classe VI, n° 25 bis; *Rois de Siam*, classe XXX, n° 102 bis, et *Princes de Salerne*, appendix Ier, n° 122 bis.

F. Soret.

Janvier 1861.

Monsieur,

Depuis mon retour à Tiflis et la publication de mes précédentes lettres dont vous avez bien voulu extraire et concentrer dans un seul article tous les détails qui vous

paraissaient mériter d'être connus, j'ai eu le plaisir de me procurer un certain nombre de pièces nouvelles dont plusieurs sont assez intéressantes pour devoir attirer votre attention; j'ai trouvé la plupart d'entre elles au bazar, où vont se confondre chez les orfévres des monnaies de toutes les époques et de tous les pays, mais qui paraissent presque toutes avoir circulé en Géorgie, puisqu'elles proviennent d'enfouissements découverts dans cette contrée, et que bon nombre d'entre elles se rencontrent trop fréquemment pour qu'on puisse les considérer comme ayant été apportées accidentellement par des voyageurs étrangers. Cette grande variété de monnaies, parmi lesquelles figurent aussi des types d'origine européenne, et la certitude que leur admission dans la circulation se rattache aux nombreuses péripéties auxquelles la Géorgie s'est vue soumise dès les temps les plus reculés, ont depuis plusieurs années attiré mon attention, et je me suis tout particulièrement attaché à cette étude qui a déjà jeté beaucoup de jour sur l'histoire encore bien obscure de cette intéressante contrée. On y retrouve en particulier les traces incontestables de toutes les invasions qu'elle a dû subir, de l'action étrangère et des réactions nationales pour reconquérir une indépendance éphémère. J'ai recueilli avec grand soin tous les éléments monétaires qui pouvaient servir de base à mes recherches, et les plus importants ont été envoyés par moi au Musée impérial de l'Ermitage. Quant aux monnaies orientales proprement dites que j'ai acquises depuis lors, et que je me fais un plaisir de vous offrir, elles n'ajouteront, sous le point de vue historique proprement dit, que peu de chose aux faits déjà enregistrés, mais plusieurs types nouveaux

offrent un intérêt particulier, et me paraissent mériter d'être connus.

Je dois faire, sous ce rapport, une mention spéciale d'une trouvaille faite dans nos environs et consistant en une soixantaine de petites pièces en argent dont, après avoir fait un choix pour l'Ermitage, je vous envoie une partie; celles qui portent des dates ont été frappées entre les années 740 et 759 de l'hégire, ce qui semblerait indiquer à peu près cette dernière date pour l'époque de l'enfouissement. Elles offrent cet intérêt particulier, que la plupart paraissent inédites. Cette trouvaille se compose surtout d'Houlagouïdes; une de Satibek, une de Soleiman et plusieurs d'Anouchirwan, avec son nom en arabe de l'an 745 et en mongol pour l'année 750. D'autres monnaies du même module avec une légende mongole triangulaire me laissent encore quelques doutes sur leur véritable attribution; d'autres anonymes au nombre de deux ou trois me paraissent devoir être attribuées à Mohammed le Modhafferide; enfin il y avait dans le nombre quelques Djélaïrides contremarquées, et deux ou trois Djoudjides, entre autres une de Birdi Bek, frappée, à ce que je suppose, dans l'Adherbeidjan que les khans du Kipchaq avaient envahi à cette époque.

J'ai à vous communiquer une autre petite trouvaille faite en Perse et acquise à Trébizonde par un diplomate de mes amis, qui a bien voulu me la céder; elle se compose de pièces modhafferides et des sultans du Djagatai, sous Timour; leur similitude et le fait d'avoir été trouvées ensemble leur donnent un certain degré d'intérêt.

Un travail intéressant et que je regrette de n'avoir pas eu le temps de faire, eût été de comparer les poids des

pièces appartenant à chaque enfouissement ; on y trouverait, sans nul doute, des indices de l'influence qu'exerce le système monétaire du pays envahi sur celui des envahisseurs, et ces tables comparatives contribueraient à jeter du jour sur quelques problèmes historiques, en particulier pour les contrées qui nous occupent dans ce moment, problèmes que des prises de possession passagères et alternatives n'ont pas peu contribué à embrouiller (1).

L'adoption des types monétaires locaux par les conquérants est un fait qui se reproduit assez fréquemment, surtout chez les orientaux. Dès les premiers temps de l'Islamisme, on a vu les Arabes imiter servilement les monnaies des peuples soumis à leurs armes. C'est ainsi que les premiers gouverneurs de la Perside se servirent du type sassanide. La même loi d'imitation s'observe quant à la

(1) Si M. de Bartholomaei avait eu le temps de faire cette opération, il n'aurait obtenu que des chiffres approximatifs fort inférieurs aux poids réels : toutes ces monnaies, comme c'est d'ailleurs presque toujours le cas pour les Modhafferides et pour les Djélaïrides, sont plus ou moins usées et rognées. Voici cependant le résultat en poids moyen pour les exemplaires qui se trouvent entre nos mains ; dans l'une et dans l'autre trouvaille il accuse une diminution progressive.

1re trouvaille :

		gr.
Houlagouïdes des années	745-750	1.25
Djélaïrides —	757	1.06
Modhafferides —	759	0.87

2e trouvaille :

Modhafferides, une de 775	(762-788)	2.56
Djagatay, *Soyourgatmich*	(774-790)	1.92
Mahmoud	800	

(S.)

nature du métal; là où le cuivre était seul employé à l'exclusion de l'argent, ou bien l'inverse, on voit les nouveaux venus maintenir le même usage pendant un temps plus ou moins long. J'avais déjà insisté sur le parti qu'on peut tirer de cette loi pour la détermination de certaines monnaies douteuses dans ma précédente lettre, et j'avais signalé l'époque d'émission tardive des fels Ommeïades de Rey comme une preuve nouvelle de l'emploi exclusif de l'argent dans l'Éraque perside, mais c'est un détail qui paraît vous avoir échappé ([1]).

Je vous adresse en outre le produit de deux petites trouvailles de monnaies en cuivre; l'une m'a été envoyée d'Akhaltzisché sur la frontière de l'Anatolie, et consiste en bronzes des VIe et VIIe siècles, Ortoqides du Diarbekr, Atabeks d'Alep, etc., parmi lesquels il est douteux que vous trouviez rien de nouveau; la seconde provient de Bakou; ce sont malheureusement des pièces en très-mauvais état de conservation, dont les plus récentes appartiennent au VIe siècle. Elles offrent plus d'intérêt que les précédentes, et quelques-unes me paraissent inédites; ce sont en grande partie des Selgiouqides, des Atabeks de l'Adherbeidjan, des rois d'Ahar, etc.

Il ne me reste plus qu'à passer en revue les types que je considère comme nouveaux, autant du moins qu'il m'est permis d'en juger à l'aide des ouvrages que j'ai à ma disposition.

([1]) Les notes et observations de l'auteur se trouvant éparses dans de nombreuses lettres et sur les étiquettes servant d'enveloppes aux pièces qu'il m'envoie, il est facile d'expliquer l'omission involontaire de quelques détails, c'est ce qui m'est arrivé pour les fels d'el-Rey. (S.)

ABBASSIDES [1].

1. HADY, FILS D'EL-HAROUNIA, 169.

Av. Première partie du symbole en trois lignes; il reste de la légende marginale :

.. الله ضرب هذا .... بالهرونية سنة تسع و ستين ....

Rev. Deuxième partie du symbole ; en haut, mot effacé; en bas :

الهادى *el-Hâdy.*

En marge :

مما امر.. الامير خزيمه بن حازم عز (*sic*) الله نصره

De ceux qu'a ordonnés l'Émir Khozeima, fils de Hazim, que Dieu glorifie sa victoire!

Le gouverneur est sans doute le même personnage que l'on voit figurer onze ans plus tard sur les monnaies d'Arran.

2. HAROUN, FILS D'ARRAN, 184.

Av. La première partie du symbole; et autour cinq couples d'annelets sans légende marginale.

Rev. Sur le symbole : اسد, en bas : بن يزيد.

En marge il reste :

.. الفلس باران سنة اربع و ثمانين ...

[1] Classe II, dynastie n° 2.

Cet *Asad, fils de Yesid,* se retrouve sur de rares dirhems d'Arran de la même année, décrits par Fraehn et Tornberg.

3. MÊME PRINCE, EL-MEHDIA, 189.

Semblable au dirhem d'el-Muhammedia, décrit par Fraehn, pour la même année, *Recensio,* n° 226, mais je ne puis lire autrement que المهدية, à moins qu'on n'admette qu'un م ait été négligé par le graveur. (S.)

4. MAMOUN, ARMINIAH, 202.

بارمنية سنة اثنتين و مايتين

Au revers, sous le symbole : حلب ; serait-ce pour حالد ?

5. MÊME PRINCE, EL-KOUFHA, 204.

Ce dirhem diffère de celui qui a été décrit par M. Tornberg, pour la même année, en ce qu'il offre à l'avers la seconde légende circulaire tirée du Coran, Sura XXX, 3-4, qui commence à figurer pour la première fois sur quelques monnaies abbassides de cette époque. Au revers il n'y a rien sous le symbole. (S.)

6. MÊME PRINCE, MAADEN-BAKHINES, 212.

Av. بمعدن باخينس سنة اثنتين عشر و مائين

Rev. Au-dessus du symbole : خلد بن ; en bas : يزيد.

La mission prophétique s'arrête au mot كلد.

Ce *Khaled, fils de Yesid,* probablement frère et successeur d'*Asad*, dont il vient d'être fait mention, reparaît

en 217 sur une remarquable monnaie d'Arran, du Musée de Stockholm. *Tornberg, Numi Cufici*, n° 327 (1).

7. EL-MOTEMID AL'-ALLAH. ARMINIA, 259.

A l'avers :

بارمنية سنة تسع و خمسين و مائن (*sic*)

Au revers, sous le symbole :

المهتدى بالله *el-Mohtedy-billah.*

Mohtedy était mort depuis trois ou quatre ans lorsque cette monnaie a été frappée ; ce khalife n'a régné qu'un an, et ses monnaies sont d'une très-grande rareté. On ne peut expliquer un pareil anachronisme que par l'emploi d'un ancien coin (2).

8. EL-MOKTAFI-BILLAH. MOSSOUL, 291.

Voici un nouvel exemple de l'emploi d'un ancien coin, mais ici c'est à l'avers, qui est le même que dans le

(1) Ce qui rend cette pièce particulièrement intéressante, c'est que ce n'est qu'un demi-dirhem du module du 17 mill. et pesant seulement gr. 1.47, tandis qu'un dirhem, très-bien conservé, frappé dans la même localité, l'an 193, et que je dois aussi à la libéralité de mon correspondant, pèse gr. 2.95 et mesure 24 mill. C'est la seule monnaie abbasside ancienne en argent de cette dimension que j'aie rencontrée. J'ignore si les dirhems de Saana, décrits par Fraehn, appartiennent à la même catégorie. (S.)

(2) Durant les premières années de son règne, *el-Motemid* vit l'exercice de son pouvoir réduit pour ainsi dire à sa capitale et singulièrement entravé par les prétendants à l'indépendance qui s'élevaient de toutes parts. C'est peut-être à cette circonstance qu'est dû l'emploi d'un coin de son prédécesseur ; voyez WEIL, *Histoire des khalifes*. (S.)

dirhem décrit par M. Tornberg, *Numi Cufici*, n° 455, avec ولى الدوله sous le symbole. Le revers appartient au successeur de ce prince المقتدر بالله *el-Moqtedir-billah*. (S.)

EMIR EL-OMERA (1).

9. TOUSOUN. BAGDAD, 334.

Av. Dans le champ :

لا اله الا الله
وحده لا شريك له
ابو الحسن محمد — *Abou-l-Hassan Mohammed,*
بن امير المومنين — *fils de l'Émir des fidèles.*

En marge :

بمدينة السلام سنة اربع و ثلثين و ثلثماية

Rev. لله
صلى الله عليه و سلم
محمد رسول الله
المستكفى بالله — *el-Mostekfi-billah*
المظفر ابو الوفا — *el-Modhaffer Abou-l-Wefa*
الخليفة — *le khalife.*

Légende marginale ordinaire.

Je place ici la description de cette belle pièce, que je dois à M. de Koehne, parce que je la suppose encore inédite, bien qu'il existe d'autres dirhems de la même localité et de la même date; les deux qui ont été décrits par M. Tornberg, diffèrent essentiellement du nôtre. Moeller en cite un

(1) Classe II, dynastie n° 4.

exemplaire décrit par Hallemberg dont je ne possède pas l'ouvrage, il est donc possible que ce soit le même; mais comme on lit sur sa pièce le nom *d'Abou-l-Kasem* pour celui du fils de *Mostekfi*, au lieu *d'Abou-l-Hassan*, j'ai pensé qu'il convenait d'autant plus de signaler notre exemplaire, que le même nom est effacé sur celui du Musée de Stockholm, n° 525. (S.)

AGLEBIDE D'AFRIQUE (1).

10. ZIADAT-ALLAH I, DINAR DE L'AN (2)18.

Av. له
لا اله الا
الله وحده
لا شريك

La fin du symbole est rejetée en haut : en marge il ne reste que سنة ثمان عشر.

Rev. غلب
محمد
رسول
الله
زيادة الله

Légende marginale illisible.

Bien que le nombre centenaire soit effacé, il ne peut y avoir de doute, *Ziâdat I* ayant régné de l'an 201 à 220, et les deux autres princes de ce nom ayant vécu dans le même siècle de l'hégire. (S.)

(1) Classe III, dynastie n° 7.

OMMÉIADE D'ESPAGNE [1].

Les ommeïades d'Espagne semblent ne pas devoir se présenter parmi les monnaies qu'on rencontre au bazar de Tiflis; cependant j'en ai vu, et je vous envoie un dirhem de Hakem I, frappé à el-Andalous, 186, qui provient de cette source; cette date n'est pas inédite, puisqu'elle est citée dans l'inventaire de M. de Longpérier. A cette occasion, je ne puis me dispenser de signaler ici un fait assez singulier, c'est que des monnaies modernes d'Espagne, des piastres et des demi-piastres du XVIe siècle, se trouvent fréquemment en Géorgie, elles doivent y avoir eu un cours légal.

II. HECHAM II, FRZ 382.

A l'avers, un point sur le symbole; un croissant en bas, et en marge :

بمدينة فاس سنة اثنين و ثمانين و ثلثماية

Rev.	الامام هشام	*l'Imam Hecham,*
	امير المومنين	*Émir des fidèles,*
	المويد بالله	*el-Mouweid-billah*
	عامر	*Amer.*

A gauche de ce dernier nom un point, et à droite un croissant; les ا initiaux des trois premières lignes sont liés ensemble, de manière à ne former qu'un seul trait vertical. (S.)

[1] Classe IIIbis, dynastie n° 11.

TAHIRIDE (1).

Les monnaies tahirides sont en général peu communes, et spécialement celles de Fars; en voici une dont la date me paraît inédite :

12. ABDULLAH; FARS, 229.

En marge, à l'avers :

بفارس سنة تسع و عشرين و مائين

Tout le reste comme dans les autres dirhems de la même époque.

SAMANIDES (2).

13. NASR II, FILS DE BOKHARA, 301.

Av. لا اله الا
الله
محمد

Ornement sur le symbole.

En marge :

ببخارا سنة احدى و ثلثماية

Rev. لله
محمد
رسول
الله
نصر

(1) Classe IV, dynastie n° 23.

(2) Classe VI, dynastie n° 25.

Et en marge :

مما امر به الامير نصر بن احمد اعزه ....

De ceux qu'a ordonnés l'Émir Nasr, fils d'Ahmed, que (Dieu) *le rende illustre !*

Sauf la date, semblable à celui de l'an 302, que décrit Fraehn, *Recensio,* n° 153. Je n'ai pas trouvé cette petite pièce à Tiflis, elle provient du bazar de Moscou.

14. NOUH II, FELS DE BOKHARA, DE L'AN 74 POUR 374.

Il existe plusieurs variétés du même type et de la même année 374, décrites dans l'ouvrage de Fraehn ; j'en possède d'autres encore inédites dans ma collection, mais qui n'offrent que des différences dans les ornements accessoires, trop peu importantes pour devoir être mentionnées ici. Je fais une exception pour ce nouvel exemplaire que je dois à l'amitié de S. E. M. de Gille, parce que, indépendamment de l'absence de tout ornement, sauf un point sur le symbole de l'avers, le nombre centenaire a été supprimé par le graveur ; le reste comme dans Fraehn, *Recensio,* n° 330. (S.)

MAMOUNIDE OU CHAH DE KHARISME,

PREMIÈRE DYNASTIE (1).

15. AHMED, FELS FRAPPÉ A ?.... L'AN 339. (Fig. 1.)

Av. Dans le champ :

بن
احمد
محمد

Ahmed fils de Mohammed.

(1) Classe VI, dynastie n° 25bis.

En marge :

بسم الله ضرب هدا الفلس ..?..

Rev. Dans le champ :

المطع *el-Mothy.*
لله *lillah.*

En marge :

سنة تسع و ثلثين و ثلثماية

C'est à l'obligeance de M. le Dr Schmidt, professeur au gymnase de Goettingen et numismatiste distingué, que je dois la possession de cette rare pièce. Fraehn est le seul, si je ne me trompe, qui ait fait connaître des monnaies de la première dynastie des chahs de Kharisme; elles sont toutes en cuivre, sauf un précieux dirhem qui se trouvait dans la collection Pflug (*Novæ symbolæ*, p. 26, n° 10); ce dirhem appartient aussi à *Ahmed, fils de Mohammed*, et a été frappé à Kharisme, l'an 348. Notre fels a souffert un peu des injures du temps, en particulier, dans la partie de la légende marginale où se trouve le nom de la localité. Les traits sont trop peu distincts pour que j'ose hasarder une interprétation ; en tous cas, l'intervalle occupé par ce mot est trop grand pour que ce puisse être خوارزم, lors même qu'il serait précédé par مدينة; espérons que la découverte d'un exemplaire mieux conservé permettra plus tard de remplir cette lacune.

Nous avons encore à signaler une singularité de cette monnaie, c'est la place d'honneur qu'occupe le nom du prince qui n'a pas craint de mettre celui d'el-Mothy au

second rang. Ceci explique comment Ahmed s'est permis plus tard de supprimer le nom du khalife dans sa monnaie d'argent, à une époque où il figurait encore sur les dirhems des Samanides et d'autres princes indépendants. (S.)

SELGIOUQIDES DE PERSE (1).

J'ai eu le bonheur de rencontrer deux nouvelles pièces de cette dynastie, dont les représentants monétaires sont encore fort rares, et se trouvent dans un bien petit nombre de collections ; l'une et l'autre sont inédites et présentent de l'intérêt.

16. TOGHRUL BEK, DINAR D'EL-REY, 438.

Av. Sous la première partie du symbole, en trois lignes :

القايم بامر الله *el-Qaïem biamr-Illah.*

Légende marginale intérieure :

بسم الله ضرب هذا الدينار بالرى سنة ثمان و ثلثين و اربعماية

Légende extérieure : Sura XXX, 3-4, jusqu'à نصر الله.

Rev. Dans le champ :

محمد رسول الله

السلطان المعظم	*le sultan auguste*
شا هنشاه	*Châhinchâh*
طغرل بك	*Toghrul Bek*
ابو طالب	*Abou Taleb.*

(1) Classe XIV, dynastie n° 40bis.

En marge, la mission.

A l'avers et au revers de cette belle pièce, qui diffère essentiellement du dinar d'el-Rey, 439, décrit par M. E. Thomas, dans sa savante monographie des monnaies ghaznéwides, on remarque dans le champ, au-dessus du symbole, deux ornements assez singuliers : ♀ ♎, qui figurent aussi à l'avers de la pièce suivante (¹); ce dinar, d'un grand module, 28 mill., pèse gr. 2.45.

17. BARKIAROQ, DINARIN DEL-REY, 490.

Av. Symbole *ut supra* et plus bas :

المستظهر	*el-Mostadher*
بالله	*billah.*

En marge :

بسم الله الرحمن الرحيم ضرب هذا الدينار سنة تسعين و اربعماية

Rev. لله

محمد رسول الله	
السلطان المعظم	*le sultan auguste*
ركن الدنيا	*Rockn-ed-dounia*
والدين	*oua-ed-din*
بركيارق	*Barkiarok*

En marge, la mission jusqu'à الحق : très-bien conservé ; ne pèse que gr. 0.80.

Avant de passer à la classe suivante, l'éditeur de cette

(¹) On remarque des traces de ces mêmes symboles sur les autres dinars décrits dans la première lettre. (S.)

lettre ne peut résister au désir de faire connaître une monnaie des plus intéressantes, qui se rattache à l'histoire des Selgiouqides de Perse, et dont il doit la communication à son ami M. Sauvaire. Ce savant orientaliste, appelé par ses fonctions à faire un séjour à Damas, a eu l'occasion d'étudier la belle collection de M. Lanusse, drogman-chancelier au consulat général de France; parmi les nombreuses raretés qu'il a remarquées et dont il a pris note, voici ce que M. Sauvaire nous écrit :

« J'attire particulièrement votre attention sur le dinar « suivant, dont je vous donne une description détaillée, et « qui me parait devoir se rapporter à quelque prince « selgiouqide.

« A l'avers, dans un petit cercle central :

الامام	*l'Imam*
المقتفى	*el-Moqtefy.*

« Faute de place, la queue du ى final est tournée en « dedans, de gauche à droite.

« Légende marginale intérieure, entre deux filets :

لا اله الا الله وحده محمد رسول

« Légende marginale extérieure, la mission.

« *Rev.* Au centre, dans un petit cercle :

سنجر و مسعود	*Sindjar et Massoud.*

« Légende marginale intérieure :

الامير شهاب الدين محمود ابن .....?

l'Émir Chehab-ed-din Mahmoud, fils de.....?

« Je n'ai pu déchiffrer le reste de la légende, d'une « manière satisfaisante.

« Légende marginale extérieure :

بسم الله الرحمن الرحيم ضرب هذا الدينار بدمشق سنة ثلث و ثلثين و خمسماية

« *Au nom de Dieu,* etc. *Damas, l'an* 533. »

La description qui précède nous fait connaître une monnaie de la dynastie des Selgiouqides Tetechides de Damas, qui se rendit indépendante des Tetechides d'Alep, en 488. Ce dinar appartient à la dernière année du règne de Mahmoud, sixième successeur de Decak ; les deux noms qui figurent à la place d'honneur du revers sont ceux de *Sindjar,* sultan du Khoraçan, de 497 à 552, et de *Massoud,* sultan de l'Iran, qui a régné pour la seconde fois, de 529 à 547. Cette reconnaissance d'une double suzeraineté est fort remarquable. Les deux seules pièces de cette dynastie qui, à ma connaissance, aient été publiées, sont une monnaie en cuivre que Tychsen avait attribuée à Sindjar, et où Fraehn a reconnu le nom d'*Ibeq,* dernier Tetechide de Damas, et une pièce du cabinet Borghèse, de l'an 540, décrite par Adler (1), où l'auteur a lu *Selgiouq-Chah,* lecture évidemment vicieuse, car à cette époque on ne retrouve pas de prince de ce nom. Ce doit être *Sindjar,* bien que la figure se prête moins à cette interprétation qu'à celle d'Adler ; peut-être a-t-elle été un peu déformée par cette influence qu'opère quelquefois sur le dessinateur une idée

(1) Museum Cuficum Veletris, n° XXXI.

préconçue et à laquelle ne peuvent jamais espérer d'échapper entièrement les numismatistes appelés à être leurs propres dessinateurs. Quant à la fin de cette même légende, qu'Adler a laissée sans interprétation, il me semble pouvoir aisément y lire le nom de l'émir de Damas, الامير ابق. Dans cette pièce, la suzeraineté de Massoud est passée sous silence. (S.)

SELGIOUQIDES DE L'ASIE MINEURE (1).

Les selgiouqides de l'Asie Mineure se rencontrent assez fréquemment en Géorgie, et je vous en adresse un certain nombre de variétés dont plusieurs sont remarquables par la beauté de leur conservation, ou par la singularité de leurs types, mais je présume que la plupart d'entre elles ont été déjà décrites.

18. KEIQOBAD I, SANS LOCALITÉ, 624.

Av. Dans le champ, en quatre lignes, le type ordinaire :

Le sultan auguste. — Ala-ed-dounia oua ed-din. — Albou-l-fath Keiqobad, — fils de Keikhosrou.

En marge, en commençant à gauche :

وستماية — عشرين — اربع — سنة *l'an* 624.

Rev. En quatre lignes : *L'Imam — el-Mostanser — billah, Émir — des fidèles.*

(1) Classe XIV, dynastie n° 41.

En marge, en haut : سنة ا

à gauche : ربع و

à droite : عشرين

en bas : وستماية

Cette répartition de la date au lieu de l'indication de la localité n'est pas usitée dans les monnaies de cette dynastie.

19. KEIKHOSROU II, QONIEH, 640.

Av. Le type ordinaire du lion avec le nom du khalife *el-Mostanser*.

Rev. En trois lignes : *Le sultan suprême, — Ghaias-ed-dounia, oua ed-din Keikhosrou fils de Keiqobad.*

En marge, en haut : ضرب بقونية

en bas : فى سنة اربعين nombre écrit comme ابو

à droite : وستماية

Cet exemplaire est d'une remarquable beauté de conservation.

20. LES TROIS FRÈRES, QONIEH, 653.

L'avers est semblable à celui des autres monnaies déjà décrites de ces princes.

Rev. En haut un astre entre deux points, separé par une barre horizontale du reste de la légende.

Les deux premières lignes comme à l'ordinaire, et :

المتصم بالله امير المو *el-Mostasem-billah Émir des fi-*
منين ضرب سنة ثلث خمسين *dèles, frappé l'an trois, cin-*
quante,
ستماية بقونية *six cents, à Qonieh.*

Le nombre décimal offre un type douteux et ressemble à un و dont la queue serait prolongée; cette difformation fréquente sur les monnaies de cette dynastie et sur laquelle Fraehn a insisté, jette un peu de doute dans la détermination de quelques dates, mais la comparaison de notre type avec celui des monnaies des années 652 et 658, décrites par Castiglioni, pages 121 et 125, ne laisse ici aucune incertitude.

DANICHMENDIDE (1).

21. FILS DE LOULNOUN, FILS DE MOHAMMED. (Fig. 2.)

Ayant acquis en 1856 une assez grande quantité de monnaies orientales en cuivre qu'un marchand de Marseille avait reçues de Syrie, j'avais remarqué dans le nombre une pièce d'un type assez analogue à celui des monnaies ortoqides, mais avec des légendes insolites, et portant le nom d'un prince que je ne suis pas parvenu à déchiffrer; mes efforts pour obtenir la solution de ce problème, en m'adressant à des juges plus compétents que moi en

(1) Classe XIV, dynastie n° 43.

pareille matière, étant restés sans résultat, je me suis décidé à donner la figure de cette singulière pièce dans le journal de la Société asiatique allemande, et ce nouvel appel aux orientalistes m'a valu une communication fort intéressante de M. le docteur Krehl, de Dresde, dont les beaux travaux sur la numismatique orientale sont justement appréciés; ce savant s'était proposé de publier lui-même une notice sur ce sujet, mais des occupations nombreuses l'ayant empêché de réaliser son projet, il a bien voulu m'autoriser à profiter moi-même de la première occasion qui se présenterait pour faire connaître sa découverte; cette nouvelle intercalation dans le texte de la lettre du général Bartholomaei sera certainement bien accueillie de nos lecteurs, et se justifie d'ailleurs par son intérêt. Ce qui suit est un extrait de la correspondance du docteur Krehl :

« . . . Je viens de lire le cahier de la *Zeitschrift* dans lequel M. le professeur Stickel a publié un passage d'une de vos lettres, accompagné de la figure d'une pièce problématique; après quelques hésitations, j'ai pensé que le nom douteux pouvait être ذالنون *Zoulnoun*, écrit ainsi pour ذو النون; c'est le nom du troisième prince de la dynastie turcomane des Danichmendides, dont la capitale était Malatie en Cappadoce; l'absence du و et la forme singulière du ن final, ayant l'apparence d'un ر, pouvaient faire naître quelques doutes; mais cette dernière difformation, qui d'ailleurs n'est pas rare, s'explique ici par le manque de place, et la suppression du و n'est point une chose insolite chez les Turcs; ainsi je viens de voir dans la traduction turque de la chronologie d'el-Djennaby, dont notre bibliothèque possède une belle copie, le nom du prince en

question écrit précisément comme il l'est sur votre pièce.

« Quant au titre de سيف امير المومنين *Glaive de l'Émir des fidèles,* comme vous l'avez bien lu, j'ai d'abord hésité à l'accepter, mais je crois maintenant, avec vous, qu'il faut bien l'attribuer à *Zoulnoun* plutôt qu'à son père : le cavalier qui brandit son sabre sur sa tête, y fait évidemment allusion ; l'histoire de cette dynastie est d'ailleurs celle d'une série non interrompue de combats et de razzias contre les troupes des empereurs de Constantinople, et l'on comprend qu'ils avaient bien mérité de recevoir ce titre du prince des Fidèles, en retour de leurs utiles services ; leur histoire est intéressante, et j'ai l'intention d'en recueillir les matériaux pour les publier.

« J'ai d'abord cru que votre monnaie était l'unique monument connu du monnayage de ces princes, mais le savant académicien, M. Dorn, a eu l'obligeance de me signaler la pièce décrite par Fraehn, dans son Mémoire, *Novæ Symbolæ,* p. 44, n° 10, comme appartenant au prédécesseur de *Zoulnoun ;* l'interprétation, proposée par l'auteur, est évidemment incorrecte, mais j'ignore où il peut l'avoir rectifiée (1).

« Le titre *d'el-Kebir,* qui paraît dans l'une des légendes circulaires, vous avait fait penser à quelque prince kurde, mais je le retrouve dans un manuscrit du chroniqueur turc, Mohammed (2), comme ayant appartenu au père de *Zoulnoun ;* voici ce qu'il dit :

(1) Cette rectification se trouve dans la monographie des khans Djoudjides, p. 53, à la note. (S.)

(2) Bibliothèque royale de Dresde, manuscrit C 67, fol. 22. (K.)

وفان الملك الكبير محمد بن الدانشهند صاحب ملاطية فى سنة ٥٣٧

Le Malek el-Kebir Mohammed, fils de Danichmend, seigneur de Malatia, mourut l'an 537.

« Maintenant je passe à la description de votre fels :

« *Av.* Cavalier galopant à droite et brandissant un glaive sur sa tête ; il ne reste de la légende marginale que :

.... السيد الكبير عبدالدنيا ....

précédée de la fin d'un mot incertain كل ? dont le reste est effacé.

Rev.	الملك	*le Roi*
	ذالنون بن	*Zoulnoun fils*
	محمد سيف	*de Mohammed, glaive*
	امير المومنين	*de l'Émir des fidèles.*

« En marge, les mots qu'on peut encore distinguer, sont:

...الاسلام ?.. رسوار ?ملك الامراء ....

« Il est fort à regretter que le mauvais état de conservation des légendes ne permette pas de les compléter d'une manière satisfaisante. » (S.)

ORTOQIDE DE KEIFA (¹)?

La trouvaille de Bakou m'a procuré, comme je vous l'ai déjà fait observer précédemment, un certain nombre de mon-

(¹) Classe XV, dynastie 15.

naies des Atabeks de l'Adherbeidjan, des rois d'Ahar, etc., dont plusieurs paraissent inédites, et dont quelques-unes me laissent encore un peu de doute sur leur véritable attribution; tel est, en particulier, le cas pour la pièce suivante; son mauvais état augmente encore les difficultés de la lecture, mais ce qui reste est suffisant pour rétablir une partie des légendes.

Av. السلط...
. المعط..
مسعود
الب .. *ou* الدو.. ?

En bas, la figure d'un quadrupède, cheminant à gauche, et en marge, à droite, il reste :

... لك قر ارسلان (*sic*) ..

Rev. .. ?
المقتفى
لامرالله
السلطان
الاعظم (1)

(1) Le sultan selgiouqide *Masoud* régna, pour la seconde fois, de l'an 529 à 547; *et-Moqtefy*, de 530 à 555; l'ortoqide *Qara Arslan* régnait de 544 à 562. Quel est le prince qui se qualifie au revers du titre de sultan suprême? A coup sûr encore un selgiouqide; entre ceux de l'Asie mineure et du Khoraçan, il semblerait que la préférence devrait être donnée à *Sangiar* (495-552). S'il s'agit de *Massoud*, fils de *Kilidj Arslan* (510-551), nous aurions encore une fois la reconnaissance de suzeraineté par *Qara Arslan* des Selgiouqides d'Asie mineure, et la même difficulté que nous avons déjà signalée dans notre lettre au géné-

ATABEKS ILDEGHIZ (1).

22. FELS D'ILDEGHIZ (DE 501 A 563).

Av.	المستنجد	*el-Mostandjed-*
	بالله .. ير	*billah* (Ém)*ir*
	المو منين	*des fidèles.*
Rev.	السلطان	(Le Sul)*tan*
	الاعظم ارس . .	*suprême Ars*(lan Chah)
	ملك الامراء اتا . . .	*Roi des Émirs, Ata-*
	. . . . .	(bek Ildeghiz)

Malgré le mauvais état de cette pièce, son attribution ne peut guère laisser de doute ; *el-Mostanged* et *Arslan-Chah* ayant été contemporains *d'Ildeghiz* jusqu'en 566, date de la mort du khalife. Nous ferons, en outre, observer qu'il manque un des trois éléments de la lettre س à son nom.

ral Bartholomæi, n° 404, se reproduirait ici : il reste encore la possibilité de trouver un *Qara Arslan* contemporain qui aurait régné quelque part dans le voisinage de l'Adherbeidjan, ce qui me paraîtrait plus admissible qu'un prince ortoqide. Observons encore qu'un seldjouqide du Kerman, qui a régné de 536 à 554, portait aussi le nom d'*Arslan ;* serait-ce une monnaie de cette dynastie dont on ne connaît point encore de représentant ? (S.)

(1) Classe XVI, dynastie 54.

23. FILS D'ABOUBEKR (587-594).

Av.	لناصر لدين	*en-Naser-leddin*
	امير المو	*Émir des fi-*
	منين	*dèles.*
Rev.	. . . . .	(Le Sultan)
	العظم اتابك	*suprême, Atabek*
	بكر بن محمد . . .	(Abou)*bekr, fils de Mohammed.*

et en bas, un arc tendu comme dans le n° 88 de ma précédente lettre.

24. FILS DU MÊME PRINCE.

Av. Dans un cercle :

اتابك	*Atabek*
اعظم	*suprême*
ابو بكر	*Aboubekr.*

Traces de légende marginale, où l'on ne distingue que

Rev.	ملك الا مراء	*Le Roi des Émirs,*
	الملعم	. . . . .
	صها ا	. . . . .

Je ne sais que faire de ces deux dernières lignes qui ne peuvent, en aucune façon, s'appliquer au khalife alors régnant. (Fig. 3.)

ROIS D'AHAR (1).

25. FELS DE NETCHEKIN.

Av. Dans un petit cercle central, en deux lignes :

نتشكين *Netchekin.*
بن محمد *fils de Mohammed.*

La légende marginale renferme des traces de mots indéchiffrables, en caractères cursifs, comme au nom du prince.

Rev. الناصر لدين *el-Naser-leddin,*
امير المومنين *Émir des fidèles*
اتابك الاعظم *Atabek suprême*
ابوبكر بن محمد *Aboubekr, fils de Mohammed.*

Le revers est complété au moyen de trois exemplaires frappés sur des flans trop petits, comme c'est presque toujours le cas pour les monnaies de cette catégorie. Nous avons ici un type de *Netchekin* fort différent de ceux qui sont déjà connus.

26. MAHMOUD, FELS D'AHAR, 614. (Fig. 4.)

Type en tout semblable à celui qui est décrit dans Fraehn, *Recensio*, p. 618, sauf la date. On lit dans les segments de l'avers :

A droite : ضرب بلهر سنة
En haut : اربع عشر *frappé à Ahar, l'an 614.*
A gauche : وستماية (2)

(1) Classe XVI, dynastie n° 54bis.

(2) Dans ma lettre à M. de Gille, sur quelques monnaies inédites de

MODHAFFÈRIDES (¹).

* 27. MOHAMMED ; TEBRIZ, 759 (²). (Fig. 5.)

Av. Dans le champ :

نصر من الله — *Le secours (vient) de Dieu.*
و فتح قريب — *et la victoire (est) imminente.*

Entre ces deux lignes :

ضرب تبريز — *monnaie de Tebriz.*

Dans les segments, en commençant par le haut :

فى سنة — تسع و — خمسين — و سبعماية

Rev. Le symbole en trois lignes, et autour les noms des quatre Imams.

Cette petite pièce anonyme avec une légende pieuse qui paraît quelquefois sur des monnaies antérieures et qui fait

l'Adherbeidjan, j'ai décrit une pièce de *Mahmoud*, comme ayant été frappée à *Ahar*, en 623, d'après un exemplaire de l'Ermitage ; j'aurais dû faire observer que, le khalife *en-Nacer* étant mort en 622, il se pouvait que cette lecture fût inexacte ; la découverte d'un exemplaire de l'an 614 ne me laisse plus aucun doute qu'il ne faille lire 613, au lieu de 623, pour la pièce n° 2, et, pour le n° 3, *Ahar, 620*. Les n°s 21 à 26 proviennent de la trouvaille de Bakou. (S.)

(¹) Classe XXII, dynastie 74.

(²) Les pièces accompagnées d'un astérisque proviennent de la première trouvaille dont il est fait mention au commencement de cette lettre. Celles qui ont deux astérisques, appartiennent à l'envoi de Trébizonde.

allusion aux succès d'un conquérant, me semble pouvoir être attribuée sans hésitation au fondateur de la dynastie des Modhafferides ; précisément à cette date il fit la conquête de Tebriz, d'où il chassa *Cheik-Oweis* le Djelaïride. *Mohammed* était déjà alors souverain indépendant d'une grande partie de la Perse détachée de l'ancien empire des Houlagouïdes ; et prenant pied sur un nouveau territoire dont la possession définitive ne lui était pas positivement assurée, et qui, en effet, ne tarda pas à revenir aux Djelaïrides, il trouva sans doute convenable de faire frapper une monnaie dont le module et le type ne s'éloignaient pas trop des monnaies courantes du pays. Celles que le même prince émettait dans ses États sont très-différentes, comme le prouvent quelques spécimens infiniment rares, conservés au Musée de l'Académie impériale et à l'Ermitage.

* 28. MÊME PRINCE, QACHAN ? 759. (Fig. 6.)

La localité, quoique bien distincte sur l'un des deux exemplaires que je mets sous vos yeux, me laisse encore des doutes sur sa véritable détermination ; il semble qu'on peut lire, sans trop d'efforts, قاشان qui appartenait au sultan Modhafferide [1]. Type, *ut supra*.

[1] L'attribution à *Qachan* pourrait être adoptée, malgré la liaison du second élément qui lui donne la valeur d'un ل, parce qu'on connaît plusieurs exemples de jonction de l'*eliph* avec la lettre suivante, mais ce qui donne plus de force aux doutes de l'auteur, c'est que *Qachan* était situé dans l'Éraque Adjemi, au cœur des États de *Mahmoud*, tandis que la localité qui nous occupe, vu la similitude de cette pièce avec la pré-

** 29. CHAH-CHADJAH, CHIRAZ, 775. (Fig. 7.)

Av.	امير	*Émir*
	المومنين والسلطان	*des fidèles et le sultan* (1)
	المطاع شاه شجاع	*el-Mothah Chah-Chahjah*
	خلد الله ملكه	*que Dieu prolonge son règne.*

Entre la 2e et la 3e ligne ضرب.

Entre la 3e et la 4e شيراز.

Le tout dans un encadrement octogone, et dans les segments extérieurs il reste :

. . | . . | شهور | سنة | خمس | سبعين | سبع | . . . .

Dans le mois de l'année, etc.

Rev. Le symbole en trois lignes dans un encadrement hexagone, et en bas le mot douteux : جا (2). Dans les segments extérieurs il reste quelques traces des noms des Imams.

cédente, doit se trouver quelque part sur le territoire conquis. Je donne le fac-simile du mot, avec un léger grossissement des lettres, pour en faciliter la lecture ; le même grossissement existe pour la plupart des autres mots isolés de la planche. (S.)

(1) Dans ma lettre à M. de Dorn, j'ai décrit une pièce de Qachan, où le titre de sultan figure le premier, et j'ai fait observer que l'ordre naturel me paraissait interverti ; cette nouvelle monnaie et les suivantes en sont la preuve, le titre d'*émir des fidèles* étant celui du khalife abbaside d'Égyte dont les Modhafferides reconnaissaient l'illusoire suzeraineté. (S.)

(2) *Voy.* fig. 8. Je présume que ce mot doit avoir un sens laudatif.

** 30. MÊME PRINCE, ABERQOUH, DATE EFFACÉE.

Le type est en tout semblable à celui de la pièce précédente, sauf le nom de la localité qui est ici ابرقوة ville du Farsistan, que M. de Saulcy a le premier signalée dans son intéressante lettre à M. Reinaud, sur les monnaies modhafferides, et qui paraît ici pour la seconde fois : il ne reste de la légende marginale que les mots فى سنة (1).

** 31. MÊME PRINCE, IDEDJ.

Ut supra, mais sans le mot problématique جا. Ce type diffère de celui que vous avez décrit pour une monnaie de la même localité, dans votre lettre à M. de Dorn, n° 144.

** 32. MÊME PRINCE, HENDEMAN? (Fig. 10.)

Même type qu'au n° 29. La localité ne me paraît guère pouvoir être lue autrement que : هندمان, mais je ne trouve aucun nom de ville semblable dans les ouvrages que j'ai à ma disposition (2).

(1) Au revers de cette pièce, on voit, dans quatre des segments extérieurs encore lisibles, le nom d'*Otsman,* et de plus علي ولي الله *Aly, ami de Dieu* (fig. 9), mots qui donnent une preuve intéressante de l'adhésion des Modhafferides à la profession de foi chiite. Mais comment concilier ce fait avec la reconnaissance de la suzeraineté des khalifes? (S).

(2) On pourrait aussi lire هندوان *Hendouwan,* mais ce nom, qui figure dans le *Lexicon geographicum,* est celui d'une rivière du Khousistan ; il faudrait admettre qu'une ville du même nom existait dans son

** 33. MÊME PRINCE. KERMAN.

Av. Ut supra, mais : كرمان.

Rev. Le symbole est dans un encadrement composé d'arcs de cercle ; les noms des quatre Imams sont dans les segments intérieurs et en partie effacés.

** 34. MÊME PRINCE. CHIRAZ.

Av.

امير المومنين
و السلطان المطاع
شاه شجاع خلد
الله ملكه

En haut ضرب en bas شيراز.

Rev. Ut supra.

** 35. MÊME PRINCE. YEZD.

Comme la précédente, mais : يزد.

voisinage. On voit en note, même page ٣٢٤, qu'un bourg près de Balkh portait le même nom, mais les possessions des Modhafferides ne s'étendaient pas si loin. Ce qui reste de lisible dans les segments extérieurs de l'avers offre encore une particularité nouvelle, à ce qu'il me semble, pour les monnaies de cette dynastie, savoir le nom du mois *Zou'l-hidjet,* pendant lequel cette pièce a été frappée ; il reste de visible :

(S.) ذوالحجة سنة . . . و سبعين و . . . .

HOULAGOÜIDES (¹).

36 MONGKE-KHAN. TIFLIS, MUHARREM, 651.

En tout semblable aux autres dirhems assez fréquents du même prince, qui ont à l'avers : قاان

Dans un encadrement hexagone : العادل

Légende marginale dú revers :

ضرب تفليس مهرم سنة احدى و خمسين و ستماية

37. KHAZAN. QACHAN (70)1.

Av. Semblable à la pièce trilingue décrite par Fraehn, n° 101.

Au revers le symbole, et entre la 1re ligne et la 2de :

ضرب قاشان

En marge il ne reste que :

فى سنة احدى

qui suffit pour préciser la date.

38. ABOUSAÏD. TEBRIZ, 719.

Type semblable à celui du dinar décrit dans la monographie de Fraehn, n° 140, mais au lieu de :

ضرب بغداد فى سنة

(¹) Classe XXIII, dynastie 75.

il y a dans les quatre premiers segments :

ضرب مدينة تبريز سنة

Le mot placé dans le segment inférieur de l'avers est tout à fait semblable à celui qui est figuré dans Fraehn, pl. III, fig. 9.

39. MÊME PRINCE, KALESTOUAN (?) 720. (Fig. 11.)

Même type que ci-dessus, mais dans les segments on lit :

فى | سنة | عشر | ين | ... | سبع | ما | ية

Dans le champ, entre la 1re et la 2e ligne : ضرب. Entre la 2e et la 3e : كلستوان.

Cette localité est nouvelle ; les éléments qui composent le nom sont bien distincts, mais je n'ai pu découvrir nulle part aucune ville de ce nom (1).

40. MÊME PRINCE, NAKHDJEWAN, AN 33 DE L'ÈRE.

En tout semblable, sauf la localité, aux autres dirhems bien connus, frappés à cette date.

41. MÊME PRINCE, FELS DE TIFLIS.

A l'avers, dans un encadrement carré :

ابو سعيد	*Abousaïd*
ضرب تفليس	*monnaie de Tiflis.*
بهادر خان	*Behader Khan.*

(1) Marsden donne une localité douteuse qui paraît avoir quelque analogie avec celle-ci et qu'il lit : قلسوان. *Voy.* n° 281 et pl. XVI. (S.)

Rev. Dans un cercle :

لا اله الا
الله محمد
رسول
الله

Les légendes marginales sont détruites; je mentionne cette pièce malgré son mauvais état de conservation, parce que le type me paraît nouveau pour Tiflis.

* 42. SATI-BEK, CHABERAN, 739.

Av. Dans un encadrement composé de six arcs de cercle :

السلطانة العادلة	*La sultane juste*
ساتى بك خان	*Sâti-bek khan*
خلد الله لمكها	*Que Dieu prolonge son règne.*

Dans les segments intérieurs, en commençant à droite :

ضرب شبران | فى سنة | ... ثلثين | سبعماية

Le nombre unitaire est à peine lisible, mais je crois qu'on peut lire تسع sans hésitation, vu que cette pièce est tout à fait semblable, sauf la localité, à celle de Tebriz, de l'an 759, décrite et figurée dans la monographie de Fraehn, n° 217.

* 43. SOLIMAN-KHAN, NAKHDJEWAN, L'AN 7....

Av. Dans un cercle :

السلطان	*Le sultan*
الاعظم سليمان	*suprême, Soleiman*
خان خلد ملكه	*khan, que son règne dure!*

Dans un cercle extérieur divisé en quatre segments par des anneaux, il reste :

ضرب نخجوان فى..... بعهاية

Au revers, le symbole est dans un encadrement carré dont chaque côté est orné au centre d'une espèce de lacs d'amour ; les noms des Imams sont dans les segments extérieurs.

*44. NOUCHIRWAN, ANY, 745.

Semblable au dirhem décrit par Fraehn, n° 231, pl. II, de sa Monographie, mais au revers, au lieu des deux mots problématiques :

عد

عه

on lit distinctement الله.

*45. MÊME PRINCE, TEBRIZ, (74)6.

Av. Dans un encadrement composé de huit arcs de cercle, dont la courbure est tournée en dehors :

نوشروان خان	*Nouchirwan-khan*
ضرب تبريز	*monnaie de Tebriz*
خلد ملكه	*Que son règne dure!*

Dans quatre segments extérieurs il reste : en haut سنة, à gauche ست.

Rev. Symbole en trois lignes, dans un carré ; dans un des segments extérieurs il reste le nom d'*Otsman*.

***46. MÊME PRINCE, TIFLIS, 747.**

Dans les diagonales d'un encadrement carré dont chaque côté est formé par la jonction de deux arcs de cercle, on lit :

*	*
السلطان	*Le Sultan*
نوشروان	*Nouchirwan*
خلد ملكه	*Que son règne dure!*

Dans les segments extérieurs, il y a, en caractères assez déformés, une date qui me paraît être :

ضرب تفليس سنة سبع اربعين سبعماية

Rev. Le symbole en quatre lignes dans les diagonales d'un encadrement carré ; en haut un astre. Les noms des Imams dans les segments sont en caractères corrompus.

***47. MÊME PRINCE, WAN, 750.**

Dans un cartouche ovale :

Le Sultan.
Nouchirwan (en caractères mongols.)
Que son règne dure !

Dans les segments supérieurs :

ضرب وان سنة

et dans l'inférieur il y a :

خمسين و سبعاية

Le nombre décimal est presque effacé.

Rev. Comme au n° **44**, mais complet.

*** 48. MÊME PRINCE, QARA AGHADJ, 750.**

Même type que le précédent, mais قرا اغاج ; il existe encore une localité de ce nom (1).

*** 49. MÊME PRINCE, NAKHDJEWAN, 750.**

Uu supra, mais نخجوان.

*** 50. MÊME PRINCE, CHIRWAN, (7)53.**

Dans un encadrement triangulaire dont chaque côté est composé de trois arcs de cercle, la même légende qu'au n° 46, mais de plus, dans les deux interlignes :

ضرب
شيروان

Cette localité est peu distincte et laisse quelque doute sur sa lecture; dans l'un des trois segments à gauche, il reste :

ثلاث خمسين

qui suffisent pour préciser sa date.

Rev. Ut supra.

(1) Fraehn a décrit une pièce de *Mohammed Khan,* aussi frappée à *Qara Aghadj,* mais il lit قرو au lieu de قرا, conformément à la figure qu'il en donne; sur la pièce de M. de Bartholomæi, l'*eliph* est bien distinct, ou c'est une variante dans l'orthographe, ou bien une localité nouvelle. (S.)

*** 51. MÊME PRINCE, TEBRIZ, 7...**

Même type qu'au précédent, mais تبريز; il reste dans les segments à droite فى سنة; en bas سبعماية.

*** 52. MÊME PRINCE, CHERQI (?), 7... (Fig. 12.)**

Même type que pour la monnaie d'*Any*, 745, si ce n'est que je lis dans deux des six cartouches ovales extérieurs les éléments d'une localité qui me paraît nouvelle ضرب شرقى; il ne reste que le nombre centenaire (1).

*** 53. MÊME PRINCE, QAZWIN, 75..**

Dans un encadrement triangulaire formé de lignes droites coupées au milieu par un arc de cercle, on retrouve la légende bilingue du n° 46, mais de plus en haut : ضرب; en bas : قزوين ; il reste dans trois des segments extérieurs : خمسين سبعماية. Il est probable que les trois autres étaient ضرب فى سنة et que la date est l'an 750.

Rev. Le symbole en caractères koufiques carrés est dans un encadrement carré; les noms des Imams dans les segments extérieurs.

(1) Il nous semble que c'est ainsi qu'il faut lire ce nom, qui était donné à plusieurs localités pour indiquer leur position orientale, par rapport à une ville ; ce pourrait être ici le faubourg oriental de Bagdad. Voy. JUYNBOLL, *Lexicon Geographicum*, au mot : الشرقية. (S.)

*** 54. MÊME PRINCE, LOCALITÉ INCERTAINE.** (Fig. 13.)

Dans un encadrement composé de huit petits arcs de cercle :

سلطان
انوشروان
خل (*sic*) ملكه

En haut on voit un mot بالى ou باسه qui parait pouvoir être la localité, mais dont je ne puis préciser la valeur. On voit les restes mal conservés de la date dans les segments extérieurs, qui sont séparés les uns des autres par de petits cercles.

*** 55. MÊME PRINCE, LOCALITÉ INCERTAINE.** (Fig. 14.)
PROBABLEMENT EN 750.

Même type que pour le n° 46, le nombre décimal est effacé; les éléments de la localité semblent être : ماابى, je ne sais qu'en faire.

*** 56. MÊME PRINCE, BEILAQAN** (1).

Dans un hexagone, légende semblable à celle du n° 53,

(1) Cette ville de l'Arran n'est mentionnée qu'une seule fois par Fraehn, dans sa Monographie, pour une monnaie d'*Anouchirwan*, de l'an 745, (n° 237, pl. II), le ن final qui manque sur la figure, est très-distinct sur notre pièce au-dessus du ل. L'exemplaire décrit par Fraehn provient du Musée Zwick, actuellement Musée Grand-Ducal de Iena. (S.)

mais en caractères corrects, de plus en haut ضرب; en bas بيلقان

* 57. MÊME PRINCE, QARA AGHÁDJ, 75..

Dans les trois angles d'un triangle, dont chaque côté est formé par trois petits arcs de cercle, on lit :

En bas : انو
شروان

A droite : خلد ملكه

En haut, mot effacé qui doit avoir été :

السلطان

Au centre il y a :

ضرب
قراغاج

sans trace du premier *élif* (¹).

Dans les segments il reste : خمسين سبعماية peu distinct.

Rev. Le symbole dans un carré long formé par des arcs de cercle ; un pour chacun des côtés latéraux ; deux pour les autres qui s'entrecroisent au centre, de manière à former en haut et en bas quatre petits cartouches renfermant les noms des Imams, celui d'*Aly* est le seul resté intact.

(¹) Cette nouvelle variation dans l'orthographe de cette localité semblerait indiquer que c'est toujours la même. (S.)

58. DINAR INCERTAIN DES DERNIERS TEMPS DES HOULAGOUÏDES.

Av. Dans les diagonales d'un encadrement carré :

الله
لا اله الا
محمد
رسول الله

et les noms des quatre Imams dans les segments extérieurs.

Rev. Le symbole en trois lignes et les noms des Imams, dans un cercle entouré lui-même d'un grènetis.

La forme des caractères de cette pièce anonyme, ainsi que le typé, sont tout à fait semblables à ceux des dernières monnaies houlagouïdes ; je suis porté à croire que l'emploi d'un double revers est plutôt intentionnel qu'accidentel, d'autant plus que j'ai rencontré ce dinar à deux reprises différentes au marché de Tiflis ; n'aurait-il pas été frappé par le Djobanide *Echref,* à une époque où il n'osait pas encore faire un acte patent d'indépendance en frappant monnaie à son nom ?

DJÉLAIRIDES (1).

Je passe à une série de petites pièces d'un type assez singulier et sur l'attribution desquelles il me reste encore quelques doutes, parce que je n'ai pas à ma disposition les secours nécessaires pour déchiffrer avec quelque certitude les légendes mongoles, en partie effacées : la date qui est

(1) Classe XXIV, dynastie n° 77.

toujours la même 757, et dans un seul cas 758 ; à cette même époque les Djoudjides ont envahi l'Adherbeidjan, mais je croirais plutôt que ce sont là des monnaies djélaïrides (1).

59. HASSAN, KHOÏ, 757. (Fig. 15.)

Av. Trois mots mongols formant un triangle, en commençant par le bas, *Sultan — Chassan — Ghan* (2).

Au centre :

خلد
ملكه

Dans les segments, en commençant par celui de droite :

ضرب خوى | سنة سبع | خمسين سبعماية

Rev. Symbole en quatre lignes, comme au numéro précédent, dans un encadrement pentagone, dont chaque côté est composé de deux traits recourbés. Dans les segments extérieurs :

ابوبكر | عمر | عثمان | و | على

(1) Cette dernière supposition se trouve confirmée par le nom du prince que je suis parvenu à déchiffrer. (S.)

(2) Les Mongols n'ont pas la lettre H, elle est remplacée par une lettre qui a tantôt la valeur de *Ch* aspiré, tantôt celle du *Gh* dur qui correspond au خ des Arabes. Il en résulte que le nom de *Hassan* doit être précisément écrit en mongol comme il l'est sur les monnaies de *Ghasan*, l'un des premiers khans de la dynastie houlagouïde. Cette particularité ajoute à la difficulté de la lecture qui m'a été singulièrement facilitée par l'exemplaire décrit au n° 63, où le nom du prince commence par un A. Ce sont les premières monnaies à moi connues de ce fondateur de la dynastie djélaïride. (S.)

On voit des traces d'une surfrappe à l'avers.

*** 60. MÊME PRINCE, QARA AGHADJ; MÊME ANNÉE.**

Ut supra, mais قرا اغاج (Fig. 16.)

*** 61. MÊME PRINCE, BARAN, L'AN 7...**

Ut supra, mais باران. La fin de la date est effacée; c'est sans doute la même.

*** 62. MÊME PRINCE, BERDAAH, 757.**

Ut supra, mais بردعة

*** 63. MÊME PRINCE, TEBRIS, MÊME ANNÉE.**

Ut supra, mais تبريز

*** 64.**

Semblable en tout à la précédente pièce, sauf le nom du prince, qui est écrit en mongol *Assan* (fig. 17), prononciation qui se rapproche davantage du nom arabe.

*** 65. MÊME PRINCE, ANY, (75)8.**

Le type est semblable aux précédents, le nombre ثمان est très-distinct, le reste en partie effacé. La localité peu distincte ne me parait pas pouvoir être lue autrement que انى

*66-67. CHEIKH-OWEIS, AVEC UNE ESTAMPILLE.

Quelques monnaies de *Cheikh-Oweis*, dont le type est déjà connu, se trouvaient avec les précédentes ; la contre-marque, estampillée tantôt à l'avers, tantôt au revers, porte un nom qui paraît être

حسن
خان

plutôt que *Houssein;* mais ce ne peut être *Hassan Khan*, prédécesseur d'*Oweis;* et *Hassan*, le Djobanide, appartient à une époque antérieure.

DJOUDJIDES (1).

Je vous ai déjà signalé l'existence de monnaies djoudjides sur le sol de la Géorgie, en particulier quelques pièces qui paraissent avoir appartenu à *Birdi-Bek*, dans la trouvaille dont j'ai décrit les principaux résultats ; l'invasion des khans du Kipchaq, jusque dans l'Adherbeidjan, qui eut lieu peu avant l'époque de l'enfouissement, explique assez la présence de ces monnaies dans ce petit trésor ; on en rencontre parfois quelques pièces égrenées au bazar de Tiflis ; la suivante en provient.

68. DJANI-BÉK II.

Av. Quatre parallélogrammes occupent le champ de la

(1) Classe XXV, dynastie 78.

pièce, de manière à former un carré central, dans lequel se trouve un lacs d'amour.

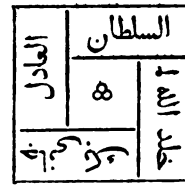

السلطان	*Le Sultan*
العادل	*juste*
جانى بك	*Djani-bek.*
. . . د الله مل . .	*Que Dieu prolonge son règne!*

Rev. Dans un carré, le symbole en trois lignes; dans les segments extérieurs les noms des Imams; il ne reste que celui d'Omar [1].

DJINGHISKHANIDES [2].

****69. SOYOURGHATMICH ET TIMOUR, ISPAHAN.** (Fig. 18.)

Av.	لطان . . .	(le su)*ltan*
	الاعظم سيور	*le suprême, Soyour*

[1] Ceci est une variété nouvelle des monnaies encore assez rares de ce prince dont nous devons la connaissance positive aux travaux de MM. Grégorieff et P. Sawelief. On peut voir la représentation de ce type dans la description des monnaies du trésor d'Ekaterinoslaw, publiée par ce dernier, p. 48. Fraehn avait déjà soupçonné l'existence d'un second Djani-bek, et dans la monographie des khans de la Horde d'or, il a laissé aux incertaines, pl. X, fig. CCCLIV, une monnaie appartenant sans aucun doute à ce prince. (S.)

[2] Classe XXVII, dynastie 80.

ضرب	*monnaie*
غتمش خان الامير عظم	*ghatmich-khan, l'Emir suprême*
اصفهان	*d'Ispahan*
تيمور كوركان	*Timour Kourkan.*

Rev. Le symbole sunnite en trois lignes, et dans les segments extérieurs *Aboubekr*, *Omar*, les deux autres noms sont effacés.

**** 70. MÊMES PRINCES, LOCALITÉ EFFACÉE.**

Av.	السلطان	*Le Sultan*
	الاعظم سيور	*le suprême Soyour*
	. . . (*sic*) غاتمش	*gâtmich* (*sic*) . . .
	. . . الامير تيمور	. . . *l'Émir Timour.*

Rev. Le symbole et les noms des Imams dans un cercle entouré d'un grènetis.

**** 71. MAHMOUD ET TIMOUR, SAMARQAND.** (Fig. 19.)

Av.	سلطان	*Sultan*
	محمود يرل . .	*Mahmoud Yarl*(ighy)
	امير تيم . .	*Émir Tim*(our)
	كوركان	*Kourkan.*

Les trois anneaux de Timour au centre.

Rev.

لا اله الا الله

محمد رسول الله

سمرقند

سنة ٨٠٠

Il existe plusieurs monnaies analogues au Musée de l'Académie impériale, décrites par Fraehn, *Recensio* et supplément; le mot يرلغى *Yarlighy, commandement, ordre suprême*, se retrouve sur plusieurs monnaies du Djagatay.

Les trois pièces que nous venons de décrire, font une transition de la dynastie *djinghiskhanide* aux *Timourides* proprement dits.

CHAHS DU CHIRWAN.

SECONDE PÉRIODE (1).

72. FELS DE FIRIBRIZ I. (Fig. 20.)

Av.	جلال الدنيا و الد(ين)	*Djelal-eddounia oua ed*(din)
	فريبريز بن افردو(ن)	*Firibriz, fils d'Afridou*(n)
	(بن) منو (جر)	(fils) *de Minou*(djer).
Rev.	لا اله الا الله	
	محمد رسول ا...	
	الناصر ل ...	
	. . . . .	

Voici un des produits les plus intéressants de la trouvaille de Bakou; cette pièce ne peut appartenir à *Firibriz II*, dont on connaît déjà des monnaies et dont le père était *Kerchasb*. Nous avons ici deux nouveaux noms à placer dans la liste de ces princes, avant *Kerchasb*, savoir :

(1) Classe XXXI, dynastie 104 *bis*.

Firibriz I et *Afridoun;* le nom du khalife *en-Nacer* les porte à une date antérieure à l'an 622.

Je renonce à décrire ici quatre ou cinq autres pièces assez curieuses et qui me paraissent tout à fait nouvelles, parce que je n'ai pas de données suffisantes pour en risquer l'interprétation; la découverte de quelques exemplaires mieux conservés viendra peut-être plus tard me faciliter ce travail; parmi les monnaies plus récentes que je vous envoie et qui appartiennent aux chahs de Perse, il s'en trouve, à ce que je crois, d'inédites, mais elles n'offrent pas assez d'intérêt pour devoir justifier la prolongation d'un inventaire que je recommande, tel qu'il est, à l'indulgence de mes lecteurs. Agréez, etc.

Janvier-juin 1860.

DE BARTHOLOMÆI.

ERRATA [1].

Page 330, en note : dirhem, *lisez :* dinar.

La ponctuation du nombre *deux*, aux dirhems des années 82 et 92, est fautive, *lisez :* ثنتين

Page 339, n° 22 : بسق الاهوز *lisez :* بسوق الاهواز

Page 355, n° 58, *effacez* : Pl. XIV, fig. 10.

Sur la planche, à cette même figure, le graveur a omis, à la dernière ligne, le mot مولى

Page 451, n°, 114 : *Madhaffer,* lisez : *Modhaffer.*

Beohader, lisez : *Behader.*

[1] Lors de la publication de la première lettre il s'est glissé dans le texte et même dans les figures un certain nombre de fautes que nous n'avons pas remarquées à temps pour les signaler aux errata ; nous profitons de cette occasion pour les indiquer ici.

IMITATION D'UNE MONNAIE BELGE

FAITE PAR LE

COMTE PALATIN DE SIMMEREN ET DE DEUX-PONTS.

Lion rampant occupant le champ de la pièce et portant, sur le tout, un écusson écartelé aux 1 et 4 Palatinat, aux 2 et 3 Bavière. (Type du *Kromstaert*) : ✠ SIMPHS; DVX BAVA: CO: PALAT: R'.

— Dans le champ, croix pattée, anglée de quatre étoiles à six rais : ✠ MONETA : NOVA : FACA : WACHENH'. — Arg.

Cette curieuse et rare monnaie fait partie de la collection de Son Exc. M. le conseiller d'État de Koehne, si riche en pièces de notre pays. Son possesseur ayant bien voulu nous permettre de la publier, nous le ferons avec d'autant plus de plaisir qu'elle vient prouver, encore une fois et bien surabondamment, que l'habitude d'imiter ses voisins, en fait de monnaies, n'est pas particulière aux Belges. Le

comte palatin a copié ici, de la façon la plus servile, une pièce de Wenceslas II, empereur et duc de Luxembourg (1383-1388), type également employé par son successeur, Josse de Moravie.

Étienne, duc de Bavière, comte palatin du Rhin, était le quatrième fils de Rupert III, électeur palatin, puis empereur, et de sa seconde femme Élisabeth de Nuremberg. Il naquit en 1385, et eut pour apanage les terres de Simmeren et de Deux-Ponts. Avec lui commença la branche des ducs de Simmeren, devenue électorale en 1559, par la mort d'Othon-Henri, dernier descendant de la branche aînée. Étienne mourut en 1459.

La ville où fut frappée cette monnaie est Wachenheim, près du mont Hardt, à cinq lieues S. de Worms, qu'il ne faut pas confondre avec une localité du même nom, située sur le Prym [1]. Wachenheim appartenait depuis les temps les plus reculés à l'électeur palatin. Après le décès de Rupert, dit le Pimpant, fils aîné de l'empereur et électeur palatin, Rupert III, qui mourut en 1396, elle fut donnée, comme douaire, à sa veuve Élisabeth, comtesse de Sponheim. Étienne l'obtint par le partage qu'il fit avec ses frères, en 1410, de la succession de l'empereur Rupert; il en prit possession réelle en 1417, à la mort de sa belle-sœur.

En 1444, le duc Étienne et son beau-père le comte Frédéric de Veldentz disposèrent, par une convention, de leurs domaines en faveur de leurs enfants et petits-enfants respectifs. Wachenheim échut, dans ce partage, au comte

[1] Exter, *Sammlung von Pfälszischen Medaillen*. T. II, p. 8.

palatin Frédéric de Simmeren, l'aîné des enfants d'Étienne. Frédéric la vendit, en 1464, à son frère cadet, le comte Louis le Noir. Celui-ci, battu par l'électeur Frédéric le Victorieux qui s'empara alors aussi de tout le bailliage de Boekelheim, fut forcé de la céder, en 1471, à l'électeur palatin, en la possession de qui elle est restée depuis lors. Elle fait aujourd'hui partie du cercle du Rhin et appartient à la Bavière.

R. Chalon.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

Variations des monnaies; exactions des péagiers envers les pèlerins et les voyageurs.

C'est au ms. n° 453 de la bibliothèque de Valenciennes que nous emprunterons les documents suivants, qui nous ont paru aussi précieux pour l'histoire des monnaies que pour celle des usages et des mœurs.

Tel le récit de Jehan de Tournay, bourgeois de Valenciennes, à son retour de Jérusalem.

1487. Je cambgay trois ducas d'or à Venize, pour avoir des marquetz, *lesquelz je fis laver par les orfebvres,* pour estre plus nœufz, car les Mores ont volentiers nouvelle monnoye (1).

1488. Je cambgay ung escu d'or à Douay (2), mais je fus tout esbahy de l'or et de la monnoye quy estoient

(1) Fol. 99 v°.

(2) Au retour de son pèlerinage. — Je me partis de la ville de Cormery le xxvii de février disner à Amboyze, en laquelle ville Margueritte d'Austrice se tenoit. — Et ne pooit-on venir de Paris à Vallenciennes le droict chemin, pour les guerres, ad cause des fueillars qui estoient depuis Han, St-Quentin, Honnecourt, Cambray, Happre, tout ce quartier là jusques aud. Vallenciennes. (Fol. 305 r° et v°.)

ainssy montés depuis mon partement, que VI. s. t. valloit VII s. t., et puis X s. t. Laquelle fut remise, au Noël ensuivant, à IIII s. IIII d. t. Une teste de Mellan, à mon partement, ne valloit que XXII s. t., valloit, à mon retour, XXXVI s. t., et depuis LIIII s. t., et depuis, au Noël, fut mise à XII s. t. VI d. t., à II d. t. Ung griffon, quy fut forgiet pour VIII s. t., valloit XIIII s. t., au Noël ensuivant mon retour, quy fut Noël 89 (1489), IIII s. t. Une obole à la croix, de VI l., fut mise à XL s. t.; ung scuttequin, de VII l. IIII s. t., vallut X l., fut mys à XLVIII s. t. La chire, saies et plusieurs grosses marchandises ravalla de III liv. de gros à une livre de gros, ou plus; le houbelon, qui valloit LIIII l. t., pour XXXVI s. t., le cent; la warance (garance), quy valloit III livres de gros le cent, on l'eut pour IX s. de gros le cent (1).

Nous nous partismes le lundy v^e de janvier, de la ville Salveterre (Sauveterre), quy est pais de Berne (Béarn), appartenant au comte de Foi, en laquelle yl convient paier, pour chascune pièce d'or, ung hardy; et passasmes parmy le chasteau de Sainct Pallaix, en laquelle yl convient paier, pour chascune pièce d'or, ung jacquet, quy vault de nostre monnoie III d. t.; parmy la ville d'Ostreval, en laquelle yl convient paier, pour chascun florin, la valeur de III d. t.; et vinsmes coucher en la ville de Sainct Jehan Pied de Porc, quy est le pied de la montaigne de Rainceval (Roncevaux). Assavoir est qu'à chascun lieu, où on faict paier ces impoz pour chascune pièce d'or, yl y a, à l'entrée des villes, des garçons quy attendent les pèlerins et passans; lesquelz vous prennent par la mance et les mainent ès maisons de ceulx

(1) Fol. 309 r° et v°.

quy tiennent lesd. impoz, lesquelz font jurer les pèlerins, marchans et aultres passans, sur leur serement, par leur pèlerinaige et par leur part de paradis, qu'ilz diront combien ylz ont de pièces d'or sur eulx ; et, se on ment de une seulle pièce, et on soit trouvé en bourde ; car yl est en eulx de vous faire esplucer, ou de eulx-mesmes vous esplucer, tout l'or et l'argent, que vous portez sur vous, est perdu. Combien que je fusse oppressé de jurer, jamais je ne juray, mais je donnois bien autant que je debvois, ou plus. La manière est fort maulvaise ; car à cela on scet sy une personne a argent, ou non, et combien, et aussy on le peult aller esplucer sur lescampz, soubz umbre de celluy quy tient led. impoz : et se sont en tout led. pais, tant dud. Gascogne comme de Berne (Béarn), tant poures et sy mourdreurs, que c'est une grande pitié. Ced. jour nous fîmes une petitte nuict des roix, car aud. pais yl n'est nouvelle de faire nulz roiaulmes. Je me partis le vi^e dud. mois, quy estoit le jour des roix, et montay lad. montaigne de Rainceval, quy dure v lieues loing ; mais, pour les premières iiii lieues, elle est assés bonne à monter, et la ve est tant forte et roide, que c'est merveilles : mais, quand je vins à la fin de lad. montaigne, yl n'i a nulles portes, mais y a ung chasteau sur la bonne main, en montant à mont, quy s'appelle les portes : là endroict y avoit de la neige beaucop. Je passay après toutte la plaine, où la bataille avoit esté, et se m'en vins à l'église, laquelle est assés belle et toutte vaulsée de pierres. La table d'autel est d'argent. *On m'i monstra le cor de Rollant, dont yl corna après le roy Charlemaine ; aussy le cornet d'Olivier, lesquelz sont d'ivoire ; pareillement l'estrier de l'archevesque Turpin.*

Hors dud. cœur y a deux tombes encloses de treilles de fer, esquelles sont ensepvelis plusieurs chevaliers, et enthour lad. place, quy sont vrais martirs, car ylz sont mors en soustenant la foy catholicque (1).

En la ville de Sainct Dominico est, dedens l'église, leuge (auge) du cocq et aussy de la geline quy rotissoient devant le feu, dedens la broche, lequel, miraculeusement, par le vouloir de Jésuscrist et de St-Jacques (2), chanta sur lad. broche; lesquelz sont derrière le grand autel tout hault, en une cave (cage), et sont tous deux blancz (3).

De la Fons-Mélicocq.

(1) Fol. 283 r° et v°.

(2) La bellitre apointa mon chapeau très-honnestement *d'escaffottes*, de bourdons et aussy de *beaux petitz St-Jacques*. (Fol. 294 v°, 292 r°). — Lors nostre hoste alla querir son tambourin et son flageol, et nous fit des chansons et des dansses, à la mode de pardeça. (Espagne, fol. 299 v°.) — En Espaigne, là où on vend du vin blanc, pour ensaigne on y met de l'estrain, et, pour ensaigne de vin vermeil, on y mect une convertoir rouge. (Fol. 284 v°, 285 r°.)

(3) Fol. 285 v°. — Jehan de Tournay mourut en 1499, et fut ensepvely en l'église St Jehan Baptiste, dedens la cappelle Nostre-Dame, devant l'autel, *duquel yl avoit donné la table d'autel, où est la descente en terre ste bien vivement depaincte*. (Fol. 315 r°.)

HISTOIRE MONÉTAIRE

DU PAYS DE LIÈGE.

UN DOCUMENT INÉDIT.

Le document qui va suivre n'est pas sans intérêt pour l'histoire monétaire du pays de Liège.

C'est une *instruction* émanant du Conseil privé sous le gouvernement de Georges d'Autriche, prince-évêque de Liège, qui régna de l'an 1544 à 1557.

Elle a été adressée au *maistre-monoyer* vers 1551 (1). Elle entre dans de nombreux et minutieux détails sur le monnayage qui allait être entrepris. Les règles que l'on y prescrit sont évidemment des usages anciens, que l'on remet en vigueur.

Ce document nous fait connaître un côté à peu près inconnu de l'histoire monétaire de notre pays.

FERD. HENAUX.

(1) C'est en 1552 que Georges d'Autriche frappa monnaie : *Anno 1552, faciliori quoque mercatorum negotiationi consulens, thaleros et alios nummos argenteos ad eundem valorem intrinsecum et extrinsecum cum aliis Imperii, cudit.* (CHAPEAUVILLE, *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. III, p. 370.)

Instruction et ordonnance à cause de la monnoie de nostre tres redoubté seigneur et prince monseigneur George d'Austriche, evesque de Liege, etc., accordeit par le Conseil de Sa Reverendissime Grace et de ceulx de Venerable Chappitre de Liege, et à l'utilité, solagement et commun proffit de cestuy Pays, passez liquel M^tre Jaspard Vleminxs, le maistre monoyer, serat tenus de entretenir et parfurnir suyvant sa commission le contenu des choeses sequentes et ordonnances d'icelles.

I. Item, pour le premier sera ledit Maistre Monnoier tenus de faire monnoier de ung denier daler d'argent sur le pied comme la Majesté Imperiale et tous aultres Électeurs et Villes d'Empire font de present, et que depuis huyt ans en encha ont fait monnoier et congnier, qui serat tenant en allouz diez deniers dix-huyt grains de fin argent, en la tailhe et sur le marck poix de Troie, et de huyt pieces ùng demy mon une esterlin en la marck à remede de ung grain et alloy, et une esterlin en poix sur chascun marck d'overaige pour tout incovenient de detombaige.

II. Item, du pelhe ferat iceluydit Maistre Monnoier, labourer et monnoier ung demy des devantdits deniers d'argent du semblable allou, et de diex-sept pieces moin un esterlinck en la marck, et aurat ledit Maistre Monnoier une esterlinck pour le remede sur la tailhe et ung grain en allou sur le marck d'overaige.

III. Item, ferrerat et monnoierat encor le quart part

des devantdits deniers d'argent tenant le marck d'iceluy diex deniers diex-huyt grains de fin argent, dont en che entrerat le marck de Troie xxxiiij pieces moin une esterlinck, et il ledit Maistre Monnoier aurat pour le remede une esterlinck sur la tailhe, et ung grain en allou pour le detombaige des overaiges.

IV. Item, ferat encor ledit Maistre monnoier monnoies et congnier ung denier d'argent de quattre patars de Brabant, qui serat tenant en allou siex deniers diex-nueff grains de fin argent, dont il y entrerat la marck de Troie xl pieces, et ledit Maistre Monnoier aurat pour le remede sur ladite tailhe une demee piece des deniers d'argent et ung grain en allou pour le detombaige sur le marck d'argent.

V. Item, ferat encor ledit Maistre monnoier manoies et congnier ung demy d'argent de deux patars de Brabant, qui tiendrat en allou vj deniers xix fin grains d'argent et lxxx pieces en la marck de Troie sur la tailhe à remede de une piece sur la tailhe et de ung grain sur l'allou sur le marck d'overaige pour detombaige.

On semblable ferat-il encore faire et monnoier ung patar de Brabant, dont la marck d'iceluy serat tenant trois deniers viij grains de fin argent, dont entrerat en la marck de Troie lxxxj pieces, et il ledit Maistre Monnoier aurat pour le remede sur la tailhe ung piece et ung grain en allou pour detombaige sur le marck d'overaige.

Lesquels dits troix deniers comme dit est monnoie debveront moins ou plus avant porter que la marck de fin argent, hors des demees de daler comme devant trouvé serat.

VI. Item, l'on ferat hors de chascun marck de fin argent des devantdits deniers quarante chincque solz quattre patars de Brabant. De ce aurat notre dit Reverendissime seigneur et prince pour son couvaige de tresor de chascun marck de fin argent patar et demy de Brabant, et l'on donnerat à marchant ou delivereurs xliiij solz et demy, et az serviteurs pour leurs laburres deux patars Bbt. Lors demeure audeseur de ce pour le Maistre Monnoier pour ses despens tant de cherbons, rueurs et autres semblables y offerantz encor deux patars et demy de Brabt.

VII. Item, serat encor ledit Maistre tenus de covertir le onsse marck en petit argent de demy patar de Brabant en ayde, proffit et utilité des devantdites communalteit.

VIII. Item, serat ledit Maistre Monnoier tenus de faire congnier ung denier de ung demy patar de Brabant, dont le marck d'iceluy deverat tenir trois deniers de fin argent, et de cent xlix pieces en la marck d'overaige, et il ledit Maistre Monnoier aurat pour le remede deux pieces desdites pelhes deniers en ung grain en allou pour le detombaige.

IX. Item, sy le Maistre Monnoier fuisse trouvé en la doverture des boestes d'avoir excedé audeseur des remedes des deniers à iceluy en allou, en ceste predite ordonnance octroié et consenti, serat lors iceluy tenus et redevable à donner à monseigneur R^me^ nostre prince, et payer pour son proffit pour ung grains deux cent florins d'or et pour deux grains quattre cent florins d'or, pour troix grains vj^c^ florins d'or, pour quattre grains viij^c^ florins d'or, pour chinc-

que grains mille florins d'or, pour diex grains deux mille florins d'or, et lors quant iceluydit Maistre Monnoier à deseur de ce serat trouvé avoir excedé, serat quant adoncque iceluy tenus pour le merchiet ou non merchiet de devant dit prince, et ne soy pouldrat aydier d'aucun previlege ou liberteit de endedans ladite Cité que endedans le Pays.

X. Item, serat en oultre iceluy Maistre Monnoier tenus de erigier et eslever la devant dite monnoierie en dedans ladite Cité de Liege, affin icelle eslever et de icelle point à delaissier que peux d'overaige que survenir luy poldrat, ou pour aucunes autres affaires que survenir luy poldroient pendant le temps de son terme. Ossy icelle tenir bien stouffey et entretenir de bons et gentilz compagnons aians l'experience et ententement de ladite monnoierie, que pour recepvoir tous billions et matieres y afferantes, et tous marchans et liverans faire assistances, et ce que livreit serat, serat livreit par poix de Troye et point de autre à overer ou à liverer, sur la peine de à iceulx les marchans ou deliverans les faire bon de tous domaiges et interrestz, moienant tant que icelles ou iceulx soient ce requerant ou demandant, et en apres ce remunerer audit prince arbitralement.

XI. Item, ordonnerat Sadite Grace un Maistre Wardeur, affin avoir bonne et rudde inspection à ladite monnoierie, et de toute la fachon que en icelle dite monnoierie monnoie serat, en tenir ung registre et à chascune fois que l'on pesserat troix marek d'overaiges l'ung après l'autre, et les remedes que pris y seront en dit poix, l'on les annoterat pareillement endit registre affin garder et entretenir les drois dedit monseigneur Reverendissime nostre prince.

De ce serat ledit Maistre Wardein parelhement tenus chascun marck à par elle à bincketter, affin les deffaults en icelles par luy à trouver les faire faire tous trois ensemble, et en apres toutes telles defaultes à remedier, soit tant par le poix que en la tailhe : le tout avant le livrement à faire az marchans ou de les laissier aller hors de la devant dite monnoierie. Serat parelhement ledit Warden tenu suivant sa pretouchée ordonnance de prendre et de ens aboutter de chascun overaige ung denier en la boiste, affin en apres d'iceulx en faire la prove illec, et en tele sorte ou que nostre dit R^me^ Seigneur et prince demenrat, et il le souvent dit Maistre Monnoier ne soy serat tenus plus avant à repondre sinon des deniers que on troverat en ladite boiste lors quant ladite prove viendrat à estre tenue.

XII. Item, en oultre ne deverat ledit Maistre Monnoier laisser aller hors de la dite monnoierie ny parelhement audit marchans outre livrer ou faire livrer aucune ovraige, si ce n'est que avant toutte choese tel dit overaige ne soit visenté et pesseitz par ledit Ewarden suyant sa registration par luy faicte et contenus de sa comission et ordonnance pour ce faicte.

XIII. Item, serat iceluidit Maistre Monnoier tenus tous devantdits deniers mettre sur leurs rondeurs, accoustreis et maniers de monnoiez accoustumez et iceledite chascune piece, piece par piece conduyr sur leur vraie poix. Le tout comme à iceluy pour son meilheur povoir possible serat, affin que en une marck doveraige ne soient trovez trop de deniers legiers. Serat en oultre parelhement tenus tous et singuliers devantdits deniers bien à pollir, affin les donner bonne et belle lustre.

XIV. Item, nostre dit Reverendissime seigneur et prince fera constituer unne boiste bien enclocse et ferree, laquelle devantdite boiste arat deux divers cleiffz et serres, dont icellesdites cleiffz deveront demorer en la disposition dudit monseigneur reverendissisme nostre prince. Arat encor iceluidite boiste unne autre troizième serre pardessus le trock où que l'on boutterat dedens les deniers de la prove, dont l'enwarden en arat la cleiff et la garde de la devantdite boiste sur sa charge, et demeurat icelledite boiste en monnoierie dessusdite. Parelhement encor serat iceluidit Ewarden garde de tous les ferres extans en ladite monnoierie et de iceulx à livrer az laboureurs quant d'iceulx besoingne et necessité en aront, et ilz lesdits laboureurs seront du semblable tenus iceulx à relivrer ens mains dudit Ewarden en fin de leurs overaiges, ossy sy sovent et tant de fois que pour ce requis en seront.

XV. Item, debveront tous laboureurs et ovriers de la devant dite monnoierie tenus de faire le serment affin estre loyal et bon ovriers en la souvent dite monnoierie, et ceste predite ordonnance de poinct à autre à observer sens aucune fraude, practicque ou dissimulation ny entremesler ou faire ny trouver, ains en tous leurs pointz et contenus les observer et guarder comme bons et lealz ovriers et laboureurs sont tenus de faire ens maniers de monnoierie, et de non outre à livrer à Maistre Monnoier aucun overaige sains le sceu constent et volunté ou presence le devant dit Ewarden.

XVI. Item, ne poldront iceulxdits laboureurs et mannoirs pour aucunes causes que ce soit tenir aucuns cops

sinon par la requeste de devantdit Maistre Monnoier ou Ewarden estre preste et libre pour y labourer, affin faire bonne expedition az marchans et az dobvreurs, et ce sur le paine d'estre privé de leurs previleges, franchiese et office.

XVII. Item, sy tels dits laboureurs ou monnoirs euissent aucunes questions ou differentz entre eulx, viendront iceulx à estre corrigie de devantdit leurs Maistre Monnoier et Ewarden dessusdit ensemble sur la paine y accoustumée, sauff toutefois cas de homicide et d'affollure qui sont reservé à la haultainité dedit monsieur reverendissime nostre prince; et ou cas que de telz question ou different point corrigie ne soient endedens l'an ou que une paix sur ce fait n'en fuisse come ce appartenoit, lors ledit an expiré seront tous telz tenus à la correction de l'officier de iceluy lieu.

XVIII. Item, le tout ny à contrevenir le souvent dit Maistre Monnoier avec leur famille et tous autres officiers monnoiers, ovriers et serviteur de la souventdite monnoierie, debveront steir et estre tenus soubz la protection et saulvegarde de nostre dit seigneur et prince en manniant et entretenant touttes previleges accoustumés, en ce reservant ossy ung chascun son previlege, liquel avoir il puet de part nostredit seigneur et prince ou de ses antecesseurs predecesseurs.

XIX. Item, tous ceulx qui apporteront ens en la devantdite monnoierie aucune matere ou billion ou de or ou de argent affin les faire monnoier, iceulx debveront avoir franck et libre sauvegarde par tout ses pays de nostre dit

reverendissime seigneur et prince en venant, vacant et retournant en ce reservé cas de crime.

XX. Et que personne de quelque condition qu'ilz soient ne soy deverat transporter hors d'iceluidit pays ny porter ou faire transporter, et signamment le Maistre Monnoier ou les serviteurs d'icelledite monnoierie de nulle sorte de matere, billon, d'argent ou de aucune autre monnoie en dedens ou dehors cestuy pays sur le confiscation d'iceulx ou d'icelles, les deux partes à nostre dit reverendissime seigneur et la troixieme part à raporteur, et d'estre arbitralement corregiez sens aucune dissimulation ou autre choese.

XXI. Item, l'on ne debverat en aucune autre ville ou place de cestuidit pays monnoier de nulle sorte de monnoie de quelcque sort que ce soit sur la paine d'estre arbitrairement corregie en corps et en biens : le tout suyant l'ordonnance et condition de ceste presente institution, sinon par l'advis et expresse consentement de nostre dit seigneur reverendissime et prince ou de son conseil, laquele devantdite ordonnance fache grace le poldrat alterer et autrement ordonner par l'advis des seigneurs de Chappittre de Liege et d'autres, en ayeant de ce la cognoissance et entendement comme d'autres mutation des deniers d'autres seigneurs.

XXII. Item, seront les devantdits Maistre Monnoiers et Ewarden tenus tous les an à nostre dit reverendissime seigneur ou à ses deputez, de faire et rendre bon, vraie, juste compte et reliqua endedens le pays ou que mieulx plairat à monsieur reverendissime seigneur nostre prince, en tout

temps quant ad ce requis en seront de tous et singuliers leurs administrations et ovraiges, et ce en dedens chincquante jours après l'intimation à iceulx fais.

XXIII. Item, lesdits maistres monnoier seront tenus az tailheurs de fierres et Ewarden leurs sallaires qui leurs serat ordonnez tous les ans az despens de monsieur reverendissime nostre prince les payer, lesquelz leur seront rabattu et discomptez en dedens les paiemens par eulx à faire et à passer; et tiendront strictement leurs comissions ens tous leurs poinctz et articles comme dessus, avec bonnes, leaulte et suffisante caution come est d'uzance accustumée assy fait.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Loi qui modifie la loi monétaire en ce qui concerne les monnaies d'appoint (1).

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1er. Il sera fabriqué des monnaies d'appoint d'un métal composé de nickel et de cuivre.

Cet alliage contiendra au moins 25 p. °/₀ de nickel.

Art. 2. Les pièces de monnaie de nickel seront de cinq centimes, de dix centimes et de vingt centimes.

(1) Annales parlementaires. Session de 1859-1860.

Chambre des Représentants. Exposé des motifs et texte du projet de loi, ainsi qu'un rapport à M. le Ministre des Finances. Séance du 10 février 1860, pp. 721-724. — Rapport. Séance du 10 mars, pp. 899-901. — Discussion. Séance du 20 mars, pp. 915-921. — Second vote et adoption. Séance du 22 mars, pp. 934-936.

Sénat. Rapport. Séance du 22 juin 1860, p. 146. — Discussion générale. Séance du 23 juin, p. 142. — Discussion des articles. Séances des 26 juin, pp. 155-156, et 27 juin, pp. 157-165. — Adoption. Séance du 27 juin, p. 165.

Art. 3. Le *minimum* du poids des pièces est fixé comme suit :

Pour la pièce de	5 centimes,	2 grammes.		
—	10	—	4	—
—	20	—	6	—

Art. 4. Le diamètre de chacune des pièces sera fixé par arrêté royal.

Art. 5. La tolérance du poids, tant en dehors qu'en dedans, sera :

Pour les pièces de	5 centimes,	de 15 milliémes.		
—	10	—	13	—
—	20	—	10	—

Art. 6. Le type des monnaies de nickel sera réglé par arrêté royal.

Art. 7. Nul n'est tenu d'accepter en payement plus de cinq francs en monnaie de nickel, ni plus de deux francs en monnaie de cuivre.

Le Gouvernement en autorisera, autant que possible, l'admission dans les caisses de l'État en quantités plus fortes, en payement des impôts.

Art. 8. Les monnaies de nickel seront échangées contre des monnaies de payement, par sommes dont le *minimum* sera fixé par le Gouvernement, et dans les bureaux qu'il désignera.

Le public pourra être admis à échanger dans les bureaux et aux conditions à déterminer par le Gouvernement, les monnaies de payement contre des monnaies d'appoint.

Art. 9. Le Gouvernement fixera l'époque où les pièces

de cinq centimes et de dix centimes de cuivre, ainsi que les pièces de vingt centimes d'argent, cesseront d'avoir cours légal.

Il sera accordé un terme de trois mois, au moins, pour l'échange de ces pièces dans les caisses de l'État.

Art. 10. A dater de l'époque fixée en exécution de l'article précédent, seront abrogés, en ce qui concerne la fabrication et le cours légal des pièces de cuivre de cinq et de dix centimes, et des pièces d'argent de vingt centimes, les art. 12, 13, 17, 18, 23 et 24 de la loi monétaire du 5 juin 1832, ainsi que les art. 2 et 3 de la loi du 1er décembre 1852.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 20 décembre 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de la Justice,

Victor Tesch.

Loi qui ouvre des crédits au Département des Finances pour l'exercice 1860.

(**Monnaies de nickel** [1].)

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1er. Il est ouvert au Département des Finances un crédit supplémentaire de quarante-sept mille cinq cents francs (fr. 47,500), pour frais de confection et d'essai des nouveaux types de monnaies d'appoint [2], pour l'augmentation du matériel et l'appropriation des locaux de la Monnaie.

Ce crédit formera l'art. 7bis du chap. Ier du budget des finances pour l'exercice 1860.

Art. 2. Il est ouvert au même Département un crédit de trois cent mille francs (fr. 300,000), pour achat de matières et frais de fabrication des monnaies de nickel.

[1] Annales parlementaires. Session de 1859-1860.

Chambre des Représentants. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 19 juin 1860, p. 1649. — Rapport. Séance du 23 juin, p. 1654. Discussion et adoption. Séance du 26 juin, p. 1641.

Sénat. Rapport. Séance du 29 juin 1860, p. 188. — Discussion générale. Séance du 30 juin, p. 187. — Discussion des articles et adoption. Séance du 2 juillet, p. 193.

[2] Les pl. V, VI, VII, VIII et IX représentent les divers *essais* faits pour la monnaie de nickel.

Ce crédit formera l'art. 8bis du chap. Ier du budget des finances pour l'exercice 1860.

Art. 3. Une somme de sept cent vingt-huit mille francs (fr. 728,000), sera portée au budget des voies et moyens de l'exercice 1860, sous la rubrique : *Produit de la fabrication des monnaies de nickel.*

Art. 4. La présente loi sera obligatoire le lendemain du jour de sa publication.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Laeken, le 26 décembre 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de la Justice,

Victor Tesch.

Monnaies d'appoint de nickel. — Poids, diamètre, type.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu les art. 3, 4 et 6 de la loi du 20 décembre 1860 (*Moniteur*, n° 365), relative aux monnaies d'appoint;

Voulant régler le poids, le diamètre et le type de la monnaie de nickel;

Sur le rapport de notre Ministre des Finances;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS:

ART. 1er. Le poids des pièces est fixé comme il suit :

Pour la pièce de	5	centimes,	à 3	grammes.
—	10	—	4 1/2	—
—	20	—	7	—

ART. 2. Le diamètre des pièces est fixé comme il suit :

Pour la pièce de	5	centimes,	à 19	millimètres;
—	10	—	21	—
—	20	—	25	—

ART. 3. Les monnaies de nickel seront frappées à notre effigie et porteront pour légende, sur un bord relevé et encadré de deux cercles, ces mots :

LÉOPOLD I ROI DES BELGES,

et au bas le millésime.

La tête regardera à droite.

Le revers portera le Lion belge et, sur un bord relevé et encadré de deux cercles, la devise nationale : L'UNION FAIT LA FORCE; au bas la valeur nominale de la pièce en chiffres arabes.

Les pièces seront cordonnées en creux.

ART. 4. Le type, dont l'empreinte est annexée au pré-

sent arrêté est approuvé et sera employé à la fabrication des monnaies de nickel.

Art. 5. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 27 décembre 1860.

LÉOPOLD.

Par le Roi,

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

CORRESPONDANCE.

A M. Renier Chalon, *directeur de la* Revue de la numismatique belge.

Monsieur,

J'ai vu dans votre dernière livraison, page 332, la description d'un jeton qui se trouve dans la collection de M. Preux et que l'on voudrait attribuer à la Bourgogne. Ce jeton porte d'un côté : « PETRVS . ROSEN; CA . « ET . ARCH . . . . . MP : S . SC . CANCEL.; dans le « champ un écusson chargé d'un compas ouvert en che- « vron et accompagné de trois roses tigées et feuillées, « deux en chef et une en pointe; au dessus de l'écusson « un casque posé de face avec ses lambrequins et une rose « pour cimier.

« *Rev.* Dans le champ entouré par deux palmes reliées « par un ruban, la légende suivante en trois lignes : « ARMAT — SPINA — ROSAS. »

Notre ancienne principauté de Liége, si riche d'ailleurs en monnaies, est cependant, comme vous le savez, très-pauvre en médailles et jetons; nous ne devons pas nous laisser enlever notre bien sans faire du moins tous nos efforts pour le retenir.

Je crois donc devoir revendiquer pour Liége le jeton de M. Preux, et je pense pouvoir l'attribuer à un personnage de la famille de Rosen, famille qui a donné à Liége deux

bourgmestres et plusieurs chanoines tréfonciers de la cathédrale.

Voici ce que l'on trouve dans Loyens, *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége*, page 423.

« Jean de Rosen, notre bourgmestre (1651) et en après « l'un des échevins de Liége, naquit de Jean de Rosen, « receveur de Saint-Jean Évangéliste et de Marie Corse- « lius, fille de Pierre Corselius, jurist-consulte et profes- « seur royal dans la fameuse université de Louvain et de « Marie Wamesius, fille de Thierri Wamesius, greffier de « la ville de Maestricht (ou de Maseyck) (page 425). Du « mariage de Jean de Rosen avec Marie Corselius, naquit « entre autres enfants, *Pierre* de Rosen, qui fut *chanoine* « de Liége par résignation de Gérard Corselius son oncle « qui était pourvu d'une prébende de l'église cathédrale.

« Pierre de Rosen fut reçu *chanoine* de l'église de Liége, « le 25 juin 1621, et mourut le 4 octobre 1666... il était « *archidiacre de Campine*, prévôt de Saint-Jean, *conseiller* « des conseils ordinaire et privé de S. A. S. E. qui le fit « son grand *chancelier*.

« Jean de Rosen, notre bourgmestre, épousa en pre- « mières noces Dorothée de Juncis, morte sans hoirs, et « en secondes Isabelle de Sélys..., il mourut l'an 1680 et « son épouse Isabelle de Sélys, le 21 septembre 1679. »

Les armoiries de la famille de Rosen n'ont pas toujours été comme à présent.

D'après un armorial de nos anciens bourgmestres qui se trouve au dépôt des archives à Liége, Jean de Rosen, bourgmestre en 1651, portait d'argent au compas ouvert en forme de chevron, accompagné de trois roses de

gueules, tigées et feuillées de sinople, ayant pour cimier une rose de même, voilà bien exactement l'écusson du jeton de M. Preux.

Plus tard, les armoiries de la famille de Rosen ont un peu changé, le compas est métamorphosé en chevron, toujours de sable et accompagné de trois roses comme dessus.

Enfin, les Rosen ont porté d'argent au chevron, de gueules accompagné de trois roses de même, mais sans tiges ni feuilles.

Ce qui précède me semble plus que suffisant pour attribuer le jeton en question à *Pierre de Rosen* reçu *chanoine* de Liége en 1621, mort en 1666, conseiller privé du prince de Liége, *archidiacre* de *Campine* et son grand *chancelier*.

Quant au jeton de M. Pety-de Rosen dont je possède un très-bel exemplaire en cuivre rouge, il me semble qu'il doit être attribué à « *Jean-Pierre*, baron *de Rosen*, reçu « chanoine de Liége, le 11 mai 1663, archidiacre de « Famenne, prévôt de l'église collégiale de Saint-Jean, « *grand chancelier* de S. A. S. E. Joseph Clément, évêque « et *prince de Liége*. (Loyens, page 537.) »

Voici la description de ce jeton :

Entre deux palmes un écusson timbré d'une couronne de baron aux armes modernes de la famille de Rosen, légendes : IO . PET . DE ROSEN . PRI . LEOD . CANCEL.

Rev. Une main sortant des nuages tenant une rose ; en bas, dans un paysage, un rosier dont cette fleur a été détachée; légende la devise: FRAGRAT OMNIBUS ÆQUE, à l'exergue: 1696.

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

Ce Jean Pierre de Rosen, né le 21 janvier 1640, était fils du bourgmestre de 1651, et frère aîné de Michel Henri de Rosen, bourgmestre de Liége en 1706, nommé conseiller de la chambre des comptes en 1696 (date de notre jeton). Il mourut le 8 juillet 1722 (Herckenrode, *Tombes et épitaphes de la Hesbaye,* page 679).

J'ai l'honneur d'être, monsieur, votre dévoué serviteur,

B. A. Dumont,
Receveur des hospices de Liége.

Liége, le 18 février 1864.

MÉLANGES.

Collection Jean Rousseau. Monnaies féodales françaises décrites par Benjamin Fillon, Paris, chez M. Jean Rousseau, 31, rue de Valois, Palais-Royal, 1860, in-8°, avec cinq planches de monnaies et un frontispice représentant un grand diable cornu tenant un cartouche sur lequel on lit : Collection Jean Rousseau.

Ce bizarre frontispice semble dire aux amateurs : donnez vous au diable, pour former une collection pareille! C'est qu'aussi M. Rousseau s'est trouvé dans une position toute exceptionnelle. Faisant, depuis plus de vingt ans, un commerce très-étendu et très-considérable de monnaies et d'antiquités, il s'était plu à conserver, pour sa collection particulière, les pièces les plus remarquables qui passaient par ses mains. Sa suite baronale française n'est pas nombreuse, tant s'en faut, puisqu'elle ne contient qu'environ 1,400 pièces ; mais aussi quelles pièces !

Le catalogue d'une pareille collection devait être, on le conçoit, quelque chose d'original, sortant de la banalité mercantile et sentant le moins possible le commissaire-priseur. C'est à M. B. Fillon que M. Rousseau a confié le soin d'inventorier ses richesses, et il ne pouvait faire un meilleur choix.

M. Fillon commence par une préface de 35 pages qui

est, à elle seule, tout un traité de la numismatique baronale de France. Résumé pittoresque, un peu fantaisiste peut-être, mais dans tous les cas fort amusant, et que nous eussions voulu pouvoir reproduire en entier dans ce recueil.

M. Fillon, bien qu'amateur passionné du moyen âge, ne renie pas l'antiquité; en cela il a parfaitement raison. Il ne faut jamais être exclusif, ni faire comme ces *ogivaux enragés* qui traitent de baraques le Parthénon et l'église de Saint-Pierre. « Certes, dit-il, nous ne sommes pas de ceux « qui contestent la haute valeur de ce qui nous vient de « l'antiquité, mère auguste, dont les sociétés actuelles ne « sauraient trop se glorifier d'être les héritières; nous ne « préférons pas, comme quelques-uns de ses détracteurs, « les séraphins efflanqués et rachitiques du XIIIe siècle aux « marbres sublimes du Parthénon, et ne mettons pas en « parallèle le *style baladin* des pièces d'or de Philippe de « Valois avec celui des médaillons de Sicile; autant vau- « drait comparer la tête de la déesse de Syracuse aux phy- « sionomies baroques gravées sur les monnaies des derniers « grands-maîtres de Malte (p. 168); mais ne faudrait-il « pas être un peu plus porté d'amour pour ce qui vient de « son pays? Ne serait-il pas convenable de prendre autant « de soin d'enrichir les grandes collections publiques des « produits des ateliers français, anglais, italiens, alle- « mands, etc., qu'on en met à compléter leurs séries cili- « ciennes, arabes ou persiques? Il faudrait, selon nous, « que le cabinet de France, déjà le plus riche du monde, « sans rien perdre de son caractère universel, fût éminem- « ment français. Il faudrait que les séries rangées dans les

« tiroirs de ses médailliers, permissent d'embrasser d'un « seul coup d'œil l'histoire de notre patrie, écrite par les « monnaies, depuis les imitations gauloises des statères de « Philippe de Macédoine, jusqu'aux fractions les plus « minimes de notre système décimal.

« Ce serait, pour l'administration nouvelle qui le régit, « administration pleine de bon vouloir, un noble moyen « de laisser une trace dans l'avenir et de s'assurer la gra- « titude des travailleurs futurs. Le nombre des découvertes « diminue chaque jour ; les défrichements, les démolitions « de ruines féodales, qui se sont succédé depuis trente « années, ont beaucoup produit ; mais ces mines s'épuisent « peu à peu, et l'immense majorité des pièces rares, à « cette heure, le seront probablement toujours. Il faut donc « se hâter de recueillir ce qui tombe maintenant sous la « main ; quelques mille francs, attribués, chaque année, « sur le budget, à la réalisation de cette patriotique pensée, « permettraient de faire entrer au cabinet la plupart des « pièces remarquables qui se présenteraient, et de combler « de nombreuses et regrettables lacunes. »

Sauf le *style baladin*, que nous n'avions pas l'honneur de connaître, nous applaudissons des deux mains à ce que dit M. Fillon. Les vœux qu'il forme et les conseils qu'il donne à la direction du Musée de France, s'appliquent de tous points au cabinet de notre bibliothèque royale où devrait se trouver aussi la collection la plus complète que possible de nos médailles belges.

Maintenant, abordons un sujet plus scabreux, plus difficile... Il s'agit d'un passage où l'auteur daigne s'occuper de nous, à propos d'un article de la Revue. C'est donc pour

fait personnel que nous réclamons la parole. Les lecteurs de ce recueil se souviendront peut-être, qu'à propos du livre de M. Poey d'Avant sur les monnaies féodales de France, nous avions remarqué qu'il serait plus exact d'en changer le titre, puisque l'auteur ne se renferme pas dans les limites de la *France féodale*, mais qu'il fait entrer dans son cadre des pays qui n'ont jamais relevé de la monarchie capétienne. M. Fillon semble avoir oublié que l'empire de Charlemagne est tout autre chose que la France féodale. C'est l'empire romain d'Occident qui n'était français, ni par sa dynastie — belge, — ni par son siége ordinaire. La France formait une partie de cet empire; elle y avait été annexée, voilà la vérité historique. Si, en 1258, un roi de France a cédé des droits qu'il prétendait avoir sur la Catalogne ([1]), il n'en reste pas moins vrai que ces prétendus droits n'ont jamais été exercés par ses prédécesseurs, les rois capétiens. Victor Emmanuel, renonçant aujourd'hui au titre de roi de Jérusalem, ne prouverait certes pas que la Palestine est une province piémontaise.

Mais M. Fillon est bien un autre conquérant que son ami M. Poey d'Avant. Il répond à nos réclamations par des annexions nouvelles. Il ne s'agit plus seulement des

([1]) Accord de 1258, entre Louis IX et Jacques Ier, roi d'Arragon, comte de Barcelonne, etc. Il résulte des termes mêmes de cet accord, que le roi de France n'avait pas une foi bien robuste dans la validité des droits qu'il abandonnait « *et omnino remisit quidquid juris et possessionis, vel quasi habebat*, SI QUIDEM HABEBAT VEL HABERE POTERAT, etc. On le voit, tout cela repose sur une base peu solide, un SI. (DE MARCA, *Marca hispanica. Appendix*, p. 1444.)

marches de l'Espagne, c'est la Belgique, la Hollande, les provinces rhénanes, les fameuses *frontières du Rhin*, enfin, que confisque l'auteur (¹).

Citons ses propres paroles, car on aurait peut-être peine à croire que le chauvinisme de nos voisins a pénétré ainsi jusque dans le domaine paisible de la numismatique, et enflammé à ce point les cerveaux les plus calmes. Voici la conclusion de ce réquisitoire :

« Disons-le donc sans détour, et sans crainte de blesser « d'honorables susceptibilités, que nous respectons autant « que personne, M. Chalon a uniquement obéi, en cette « circonstance, à ce vague sentiment d'inquiétude, éprouvé « de nos jours par tous les citoyens des petits États que le « courant des idées et la force des choses emportent fatale- « ment vers une fusion, plus ou moins prochaine, dans de « plus larges unités. Un mouvement irrésistible s'opère en « ce sens au milieu des générations présentes, et la fin du « XIXe siècle ne sera pas venue, sans que bien des questions « de cette nature ne (*sic*) soient résolues. Chaque race, « chaque grande nationalité tend à reprendre ses frontières « naturelles. N'oubliant pas que les *Trévires*, les *Éburons*, « les *Nerves*, les *Menapes*, et les peuplades des îles de la

(¹) Un des motifs qu'invoque M. Fillon en faveur de ses conquêtes qu'il appelle *des restitutions*, c'est le type des monnaies, « *véritables estampilles*, » mises pour conserver les droits de la France. Si l'imitation d'un type pouvait indiquer l'existence de pareils droits, que dire du type des esterlins anglais, employé dans tant de pays sur lesquels l'Angleterre n'a jamais élevé ni pu élever la moindre prétention, que dire du type des gros de Saint-Louis, si répandu dans le nord-ouest de l'Allemagne ? M. Fillon va-t-il pour cela faire de la Westphalie une province de la France ? Nous n'en serions pas trop étonné.

« Meuse et du Rhin furent des Gaulois comme nous [1],
« nous désirons pour notre part, de toute notre âme, être
« témoin de l'heureux jour où leurs descendants rentreront
« dans le sein de la grande famille.

« En attendant l'accomplissement de ce fait inévitable,
« les compatriotes du fontenaisien Belliard [2], qui eut
« l'honneur d'être le parrain du petit royaume de Belgique,
« peuvent bien se permettre, sans anticiper sur les événe-
« ments, de classer, parmi les monnaies féodales de France,
« celles frappées (*sic*) dans les régions jadis soumises à sa
« suzeraineté, ou qui y ont été soustraites, postérieure-
« ment au xe siècle. C'est ce que nous avons fait, en décri-
« vant la collection de M. Jean Rousseau, et nous enga-
« geons fort M. Pocy-d'Avant et les autres numismatistes
« à suivre notre exemple, dût-on nous honorer du titre de
« Garibaldiens. »

Voilà qui est clair et précis. Seulement ce *vague senti-ment d'inquiétude,* que M. Fillon constate lui-même, prouve, il faut bien en convenir, que l'annexion n'est pas vue du même œil par les futurs annexés que par leurs annexeurs. C'est une réponse anticipée à l'ingénieuse machine qu'on nomme le suffrage universel ; il est bon d'en prendre acte. Ce qui reste de plus consolant dans les sinistres prédictions de M. Fillon, c'est leur longue échéance; la fin du XIXe siècle. D'ici-là . . . . . .

En atttendant, et au point de vue numismatique seule-

(1) Nous avons toujours cru, avec César, Strabon, Tacite, etc., que ces peuples étaient Germains d'origine.

(2) M. Fillon est de Fontenay-Vendée.

ment, « le fontenaisien Belliard ayant été le parrain du « petit royaume de Belgique, » les ducs de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, les comtes de Hainaut et de Namur seront rétroactivement déclarés barons français. En présence de pareils arguments nous restons confondu. On le serait à moins.

Une dernière réflexion, cependant. Si nos inquiétudes, nos susceptibilités sont honorables, comme le reconnaît M. Fillon lui-même, est-ce bien les respecter que de ne pouvoir parler des *petits États* voisins de la France, sans avoir en bouche le sarcasme ou la menace?

Mais revenons à la partie sérieuse du livre, aux monnaies. S'il fallait citer toutes les pièces remarquables que possède M. Rousseau, cette nomenclature seule dépasserait les limites que nous impose la Revue. Bornons-nous donc à quelques remarques au sujet de pièces de notre pays.

Sous le n° 871, page 108, se trouve décrit l'esterlin de Gaucher de Chatillon, avec MONETA NOVA YVE. Cette pièce, dit l'auteur, a été frappée à Yvoi.

Ce n'est pas à Yvoi, ville du comté de Luxembourg où le comte de Porcien n'avait aucuns droits à exercer, qu'il a frappé monnaie, mais bien à Yve, village dépendant de la seigneurie de Florennes que Gaucher possédait du chef de sa femme. Nous croyons l'avoir démontré *in extenso* dans cette Revue, 2e série, tome VI, page 283. Les monnaies d'Yve sont des monnaies belges.... jusqu'à la fin du XIXe siècle, et nous les revendiquons formellement.

Parmi les monnaies du Hainaut que décrit M. Fillon se trouve la plaque gravée sous le n° 135 de nos *Recherches*. Dans l'impossibilité où l'on sera toujours de partager toutes

les pièces au nom de Guillaume et de les donner *positivement* à l'un de ces princes plutôt qu'à l'autre, nous avons attribué et nous attribuons encore cette plaque à Guillaume IV, et cela à cause de la ressemblance de la croix et de plusieurs détails, avec une monnaie de Jean IV. M. Fillon fait suivre sa description de la note suivante :

« Cette pièce est *certainement* de Guillaume III et non « de Guillaume IV, auquel M. Chalon la donne. »

Il serait curieux de savoir sur quoi M. Fillon fonde et établit sa *certitude;* et tout le monde conviendra qu'il aurait bien fait de le dire. Le temps des oracles est passé.

On sait que parmi les esterlins étrangers (*counterfeit sterlings*), que donne Snelling, se trouve un esterlin au nom d'Édouard, roi d'Angleterre, au revers : MONETA MONTES. Nous avons parlé de cette pièce dans nos *Recherches sur les monnaies du Hainaut,* et nous y renvoyons le lecteur (1).

Elle fournit à M. Fillon le sujet d'une note ainsi conçue :

« Le classement de ce précieux esterlin présente quelque « difficulté. Et d'abord à quel roi anglais du nom » d'Édouard faut-il le donner? La pièce analogue de « Jean II d'Avesne (1280-1304), gravée au n° 43, pl. V du « livre de M. R. Chalon, et sur le revers de laquelle on « lit CIVITAS LONDON, nous fait soupçonner que la nôtre est « du même temps, et que l'une et l'autre ont été émises à « la suite de *conventions commerciales, passées entre les* « *bourgeois de Londres et de Mons, conventions sanctionnées*

(1) Suppléments, p. XVIII.

« *par les gouvernements respectifs des deux pays.* Ce « seraient alors des monnaies frappées à peu près dans les « mêmes conditions que les provinois romains.

« Telle est selon nous, la véritable solution de ce pro- « blème numismatique, et, dès lors, l'esterlin appartient « à Édouard Ier; opinion corroborée d'ailleurs et par le « type et par le style de la pièce.

« Mais quelques numismatistes veulent le donner à « Édouard III, et reculer sa date d'émission jusqu'à 1339 « ou 1340, époque à laquelle ce prince ayant reçu le titre « de vicaire du Saint-Empire, et ayant déclaré la guerre à « la France, se trouva investi d'un certain pouvoir dans le « Hainaut, par suite de ses liens de parenté avec le comte « Guillaume II.

« Nous consignons ici leur attribution, tout en mainte- « nant notre premier dire. »

Il n'y a à tout cela qu'une petite difficulté, c'est de prouver, autrement que par des hypothèses, l'existence de ces *conventions commerciales, sanctionnées par les gouvernements respectifs,* conventions dont l'histoire ne dit mot et que rien ne doit faire supposer. Nous préférons l'explication de *Snelling* (*Counterfeit sterling*), et nous oserions parier, sans avoir vu la pièce, que, comme les autres esterlins énigmatiques du même genre, et ils sont nombreux, elle n'a pas le poids des *bons esterlins* d'Édouard ou de Jean d'Avesnes.

Dans la suite des ducs de Brabant (de Brabant en France), qui se compose de 40 pièces, on ne trouve aucune monnaie remarquable ou inédite. La plus précieuse est le cavalier ou *franc d'or* de Jeanne, pièce qui s'est, jadis,

vendue très-cher, mais dont la valeur a bien baissé. La suite de Namur (aussi en France) n'est représentée que par quatre pièces, dont la meilleure est le cavalier de Jean I. A l'occasion de ces quatre pièces, M. Fillon décrit un jeton, bien curieux, portant, d'un côté, le comte debout, l'épée nue et ayant un chien à ses pieds : ✠ IOHS × MARCH × NAM × DNS × WINEND; au revers, un cavalier, le faucon sur le poing : ✠ THEOD. A. DEO. T. En supposant que la dernière lettre soit un F au lieu d'un T, on aurait : *Theodericus à Deonanto fecit.* Il est à observer que le titre de *marquis,* donné à Jean III, seigneur de Winendael, est une chose tout à fait anormale; car, après Gui de Dampierre, les comtes de Namur n'ont plus pris, dans leurs actes et sur leurs monnaies, cette qualification.

Après Namur vient Liége (toujours en France). La suite épiscopale se compose de vingt-deux pièces parmi lesquelles le beau mouton d'or de Jean de Bavière.

L'attribution d'une seule pièce entraîne parfois l'auteur dans des discussions très-longues, très-savantes et très-adroitement soutenues. Les pièces de Bretagne, surtout, lui fournissent l'occasion de prendre à partie M. de Longpérier, contre qui il pourrait bien avoir parfois raison, mais qu'il ne parviendra pas à convertir, malgré l'espoir qu'il semble en avoir. M. de Longpérier est un adversaire difficile à faire capituler, *tenacem propositi virum.* La Revue belge en sait quelque chose.

Les *monnaies étrangères* sont représentées dans la collection par les seuls grands-maîtres de Malte, dont la suite comprend 56 monnaies. La dernière de ces pièces est l'écu

d'argent ou pièce de 30 tari, de Ferdinand de Hompesch, 1798.

Voici la note dont la fait suivre M. Fillon :

« La gravure ci-jointe dispense de tout commentaire sur « le mérite artistique des dernières monnaies de la chevale- « rie de Malte. Triste et grotesque caudataire de son ordre, « le baron Ferdinand de Hompesch était bien fait pour « mener honteusement ses funérailles. Issu d'une famille « de chasseurs, protégés de l'Autriche, il ne s'éleva jamais « au-dessus des instincts de sa race, et la façon dont il se « laissa traiter par le général Bonaparte, le 13 juin 1798, « montra bien que la peau de lion, qui le couvrait sur ses « espèces, n'était, pour lui, qu'une décoration de parade.

« Hompesch mourut dans la misère à Montpellier, en « janvier 1803. Il avait pourtant vendu à l'empereur « schismatique de Russie, Paul Ier, son titre de grand- « maître d'un ordre essentiellement catholique, moyennant « une forte pension ; mais elle cessa de lui être payée après « le décès de ce prince. C'est en vertu de cet étrange mar- « ché que la Russie revendique la garde des clefs du Saint- « Sépulcre. »

Pauvre de Hompesch! Quelle déplorable destinée fut la sienne. Annexé par le général Bonaparte, en 1798, et, 62 ans après, traité de *caudataire*, de *chasseur* et d'*Autrichien*, ce qui est une grande injure en France, à ce qu'il paraît! Si l'*artiste* qui a gravé sa tête lui a donné cet air piteux et navré, c'est que, doué d'un instinct prophétique, il avait prévu la triste figure que l'on ferait faire à son maître dans le catalogue Rousseau.

L'ouvrage de M. Fillon ne se contente pas d'être savant, piquant, varié et surtout spirituel, il offre encore, parfois, tout l'intérêt d'un roman ou d'un drame.

Écoutez plutôt l'histoire suivante :

« Il nous est tombé entre les mains un petit monument, « ayant appartenu à Philippe le Bon, qui a couru d'étran- « ges aventures. Il y a déjà quelques années, les travaux « opérés dans le lit de la Seine amenèrent, du fond de la « rivière, un nombre considérable d'objets de toute nature, « que les ouvriers vendirent à M. Forgeais, restaurateur « de tableaux. Parmi ces objets se trouva une bague d'ar- « gent doré, destinée à servir de signet, sur laquelle était « gravé en creux un charmant petit portrait de femme, « avec le nom d'Éda Gautier placé autour de la tête. Ache- « tée de M. Forgeais par M. Rousseau, elle arriva, quelques « semaines plus tard, dans la collection de M. Hucher, du « Mans, qui nous l'échangea à son tour, peu de temps après. « Ce fut alors que, parcourant les sceaux des chartes des « ducs de Bretagne, déposées aux archives de la Préfecture « de la Loire-inférieure, nous découvrîmes parmi eux une « empreinte de cette bague, placée, en guise de contre- « sceau, au revers de celui de Philippe le Bon, attaché à

« des lettres envoyées, en 1422, à Jean V, au sujet du « traité fait, cette année-là, entre les deux princes, pour « conclure le mariage d'Arthur de Richemond et de la « sœur du duc de Bourgogne. Mais comment la bague en « question a-t-elle pu servir à un tel usage ? Nous croyons « en trouver l'explication [1] dans les habitudes galantes de « Philippe, qui eut un si grand nombre de maîtresses. « Éda Gautier était *probablement* celle en titre au moment « où les lettres furent expédiées et le duc les aura contre-« scellées avec l'image de la femme qui occupait alors son « cœur. Remplacée bientôt par une autre, le pauvre bijou « *eut le sort de celle qui l'avait donné* et fut jeté à la Seine « par Philippe lui-même, dans l'un des voyages qu'il fit « plus tard à Paris. »

Arrêtons-nous ici. Cette dernière phrase ne peut passer sans protestation. Philippe, dit le Bon, avait, sans doute, des mœurs fort relâchées et son caractère ne brillait pas spécialement par la mansuétude. Mais qu'il ait eu l'habitude, dans ses voyages à Paris, de se défaire de ses maîtresses en les jetant dans la Seine, ce ne pourrait être admis tout au plus que dans un mélodrame.

Nous devons avoir mal compris. Poursuivons : « Le « métal de la bague décèle la position peu élevée de la per-« sonne qui la fit exécuter. Le portrait qu'elle nous a con-« servé et que nous faisons graver au n° 14 de la planche V, « nous apprend qu'elle était fort belle et avait le cou élé-« gant et gracieux d'un cygne. C'était, à n'en pas douter,

[1] N'y en aurait-il pas d'autres ? La bague n'a pas passé directement du fond de la Seine dans le cabinet de M. Fillon ; et cette remarque n'est pas inutile.

« quelque jeune femme de la bourgeoisie bourguignonne. »

En voilà plus qu'il n'en faut pour faire cinq actes, à la Porte-Saint-Martin, avec noyade à grand spectacle pour tableau final. Mais toutes ces inductions ingénieuses qui dépassent en pénétration celles d'Edgar Poe, sur quoi reposent-elles? Sur l'empreinte d'une bague dont l'auteur, heureusement, donne le dessin. Cette empreinte offre une tête de femme vue des trois quarts, à gauche, coiffée d'une toque de 1811, avec la robe à taille courte et décolletée carrément, comme les portait Marie-Louise (1). Autour de la tête on lit en caractères gothique-troubadour, ròa gautier. Eh bien! ce nom, *Gautier*, est un trait de lumière, d'autant plus qu'on ne connait aucune maîtresse de Philippe le Bon qui l'ait porté. Au roman moyen âge de M. Fillon, ne pourrait-on pas opposer une attribution récente, rationnelle, en parfaite harmonie avec le costume impérial du portrait? Éda Gautier! Mais ce doit être la mère de Marguerite, *la Dame aux Camélias*, dont la bague fut, *probablement*, jetée dans la Seine par... Ma foi, demandez-le à Alexandre Dumas fils, si vous tenez à le savoir.

R. Ch.

Dans une histoire de la ville de Tirlemont, dont le premier volume vient de paraître (2), ouvrage estimable du reste et dont l'auteur a fait preuve d'une grande érudition,

(1) *Journal des dames et des modes*. 1811.

(2) *Histoire de la ville et des institutions de Tirlemont, d'après des documents authentiques, la plupart inédits*, par P. V. Beys, vicaire de Saint-Jacques à Louvain. 1860, petit in-8°.

nous avons remarqué, avec peine, des erreurs numismatiques qu'il importe d'autant plus de ne pas laisser passer sans protestation qu'elles sont attribuées, bien à tort, à notre savant collègue M. Piot. On lit, entre autres, page 50 :

« Il a été battu de la monnaie à Tirlemont, sous le « règne du duc Henri III, qui gouverna le Brabant de 1248 « à 1261. Cette monnaie consiste en *petites mailles* D'OR, « à la croix brabançonne, d'un côté, et figurant de l'autre « l'agneau pascal, sceau de la ville de Tirlemont. »

Des MAILLES D'OR du duc Henri III! N'est-ce pas là une hérésie à faire dresser les cheveux sur la tête de M. Piot?

Il est inutile de dire que ces prétendues mailles d'or sont de petits deniers d'argent, dits deniers brabançons du XIIIe siècle, parfaitement connus des amateurs.

R. CH.

Le 6e et dernier numéro de la *Revue numismatique française*, de 1860, se compose des articles suivants :

1° *Onzième lettre sur la numismatique gauloise*, par M. F. DE SAULCY, 16 pages.

L'auteur traite dans ce curieux article des nombreux quinaires gaulois, d'argent, aux types romains de la tête de Pallas et du cavalier armé. Il démontre, avec cette logique serrée et cette érudition si sûre qu'on retrouve dans tous ses écrits, que ces monnaies ont été émises par la *ligue gauloise* formée contre l'invasion germaine et helvétique, entre les années 63 et 58, avant Jésus-Christ. On sait que c'est parmi

les pièces à ce type qu'on trouve les quinaires au nom de *Durnac, Durnacos* ou *Durnacus,* qu'on a si longtemps attribué à Tournai. Pour M. de Saulcy, le mot *Durnacus* est un nom d'homme, un nom de chef gaulois. Il ne fait pas même à l'attribution tournaisienne l'honneur de la discuter.

2° *Note sur les noms* VOLUNTILLIUS *et* AMBILLIUS, par M. A. DE LONGPÉRIER, 7 pages.

Ces noms se trouvent sur des quinaires dont il est parlé dans le précédent article.

3° *Études de numismatique asiatique,* par M. W. H. WADDINGTON, 24 pages et 1 planche.

Médailles des satrapes de la Cilicie, — supplément au grand ouvrage du duc de Luynes. Cet article sera continué.

4° *Monnaies de Mâcon,* par M. CH. ROBERT, 29 pages et 3 planches.

Monographie très-bien faite des monnaies de Mâcon. Les articles de M. Robert, malheureusement trop rares, sont une bonne fortune pour les recueils auxquels il veut bien les confier.

R. CH.

On lit dans une histoire, qui vient de paraître, de la petite ville de Fosses, dans l'Entre-Sambre-et-Meuse [1] :

« La découverte de l'acte de fondation de l'Hôpital est « venu jeter un nouveau jour sur cette question (le droit « de battre monnaie dont aurait joui la ville ou plutôt son « seigneur). Il y est dit : que les sœurs seront tenues de

[1] *Notice historique sur la ville de Fosses,* par CHARLES KAIRIS. Liége, A. Charron, in-8°, 103 pages. *Voir* p. 63.

« payer chaque année au chapitre, *un denier d'or de la* « *valeur de douze pattars bonne monnoie armoyée de saint* « *Feuillien et de ses armes*. La rente annuelle que devait « l'abbaye du Rœux, se payait en même monnoie. Il est « donc à présumer que Fosses a joui anciennement du « droit de monnoie, et que l'on a voulu empêcher la « prescription ou l'oubli, en créant quelques rentes spé- « cialement payables en pièces frappées au coin de saint « Foillen.

« Ces pièces *étaient portées aux processions* (1) et les « chanoines les revendaient à leurs débiteurs pour leur « donner plus de facilité d'exécuter les conditions conte- « nues dans les actes constitutifs des rentes. A la Révolu- « tion française, le chapitre emporta ce que la trésorerie « contenait de précieux; ces monnaies, qui en faisaient « partie, furent aliénées ou dispersées à l'étranger, de sorte « qu'on n'en connait plus, aujourd'hui, le pied-fort (*sic*). » L'auteur veut dire le type.

Il est à croire que ces *monnaies* étaient des espèces de méreaux portant d'un côté l'image du saint patron, Foillen, et de l'autre les armes de la ville, ainsi que le dit l'acte cité par M. Kairis; méreaux destinés à conserver le souvenir d'un droit dont l'exercice avait cessé depuis long-

(1) Ce fait nous rappelle d'avoir entendu raconter que, jadis, à Mons, aux processions du chapitre de Sainte-Waudru, on portait, aux deux côtés de la bâtonnière, deux disques d'argent, figurant, en grand, le type d'une monnaie. Ces disques, que le peuple appelait *les plaquettes*, étaient, dit-on, une preuve du droit de battre monnaie dont avait anciennement joui le noble chapitre de Sainte-Waudru. Cette tradition obscure est, au reste, le seul témoignage que l'on puisse invoquer pour établir l'existence de ce droit.

temps. Ces pièces peuvent se trouver parmi les indéterminées, dans quelque collection, et nous appelons sur elles l'attention des amateurs.

La seule monnaie de Fosses, que l'on connaisse, est un *gros*, de Thibaut, de Bar, évêque de Liége (1303-1312), qui monnaya également à Thuin. Cette pièce très-rare et peut-être unique, fait partie du riche cabinet de M. le comte Maurice de Robiano.

R. Ch.

Le cabinet numismatique du musée de Genève possède un triens inédit du tyran Constantinus III. Buste à droite : DN CONSTANTINVS PFAVG.

Rev. Victoire marchant à droite, tenant de la main droite, élevée, une couronne, de la gauche, étendue, un globe crucigère : VICTORIA AAAVGGGG ; dans le champ : L . D ., à l'exergue : COMOB (*sic*).

F. S.

M. H. Meyer vient de publier dans les *Mittheilungen* de la société des antiquaires de Zurich une notice sur les routes romaines dans les Alpes suisses. A l'occasion de celle du grand Saint-Bernard, il fait observer que la collection d'antiquités formée par les Pères contient une trentaine de médailles grecques, la plupart de cuivre, au type du cheval et du palmier, avec la tête juvénile à l'avers, médailles qu'on attribue à Palerme, mais qui se trouvent, comme

on sait, très-fréquemment dans les ruines de Carthage. On en a découvert encore une pendant le séjour de M. Meyer au couvent. Si le zèle pieux n'est pas venu en aide à l'histoire, ces trouvailles sembleraient plaider en faveur du passage d'Annibal par cette voie ; car ce n'était pas là une route ordinaire pour les voyageurs venant de Sicile ou bien y retournant.

F. S.

Recherches historiques sur le chapitre et l'église collégiale de Saint-Pierre d'Aire-sur-la-Lys, par Jules Rouyer. Saint-Omer, 1860, in-8°.

Ce n'est point ici un livre de numismatique proprement dit, mais l'auteur de cette excellente monographie n'a pu oublier qu'il est aussi numismate. La description et l'historique des méreaux du chapitre lui ont fourni la matière de 23 pages pleines de recherches les plus curieuses et les plus variées. Les méreaux, ou, comme on disait à Aire, les *plombs* du chapitre de Saint-Pierre, sont très-nombreux. M. Rouyer cite ceux des *vicaires*, des *matines*, de la *procession du vendredi*, les *plombs Lambert*, ceux *d'anniversaires*, des heures *canoniales*, des *assemblées capitulaires*, du *chapitre spirituel*, des *revêtus*, de la *confrérie de Notre-Dame-Panetière*, de la *confrérie de Saint-Jacques-le-Majeur* et *de la paroisse de Saint-Pierre*.

Les sceaux du chapitre, au nombre de six, sont également décrits et gravés. Une circonstance curieuse à noter qu'a fournie à M. Rouyer l'examen de ces sceaux, c'est que

le grand sceau dont on possède encore la matrice, n'est que la copie plus ou moins exacte, mais faite à dessein dans un style archaïque, d'un sceau plus ancien qui remontait à la fin du XIIe siècle.

Les médailles religieuses, nouvellement fabriquées pour la confrérie de N.-D. Panetière, offrent aussi une singularité bonne à noter. Sur un certain nombre d'exemplaires de ces médailles, le graveur a mis par erreur N.-D. PARMENTIÈRE. On a cherché à retirer ces pièces, mais, comme toujours, on n'a que partiellement réussi.

On se demande les commentaires que les savants archéologues pourront dans quelques siècles faire sur cette nouvelle madone. Un plus avisé que les autres démontrera, sans doute, que c'était sous ce nom qu'on invoquait la sainte Vierge contre la maladie des pommes de terre, en l'an de grâce 1844. Les archéologues sont capables de tout.

R. CH.

Notice sur les monnaies de Noyon, par le docteur ALEXANDRE COLSON. Noyon, 1860, in-8°, 16 pages et 3 pl.

La numismatique de Noyon n'est pas riche. M. Colson revendique pour elle une seule monnaie gauloise, cinq mérovingiennes, trois monnaies royales et trois deniers épiscopaux. C'est peu de chose; mais parmi ces pièces se trouve un *triens* de Clovis avec la tête, au revers de la victoire, à la légende NOVIAGO CIV; pas moins que cela! M. Colson attribue cette pièce à Clovis I, ce qui reculait

de 50 ans l'émancipation monétaire des rois francs. M. Colson assure que le style de la pièce indique bien l'époque de Clovis I et nullement celle de Clovis II. Comme nous n'avons sous les yeux qu'une planche assez grossièrement dessinée, il serait téméraire de contredire cette assertion. Le *phallus* de Mammée a jadis soulevé, contre M. Colson, toute la phalange des burgraves de la doctrine; nous craignons pour lui que son Clovis ne lui suscite quelque nouvel assaut plus terrible encore. Heureusement qu'il a bec et ongle.

R. Ch.

M. Peter Whelan, numismate, à Londres, 407, Strand, a transmis, le 22 août 1859, à la *Litterary gazette*, une note sur une découverte de monnaies romaines de bronze, faite à Cowlare, près Sledmere, dans le comté d'York. Ces monnaies, trouvées dans un champ, au nombre de 9,256 pièces, étaient contenues dans un vase de terre assez grossier. Elles appartiennent à différents règnes, depuis Gallien jusqu'à Julien II. Avec ces monnaies romaines, il s'en trouvait aussi un millier de barbares que l'auteur de la note dit n'avoir pu déchiffrer.

S.

Nous devons la communication de la médaille ciselée, reproduite sur la planche IV, à l'obligeance de M. Justen. C'est sans contredit un des plus beaux produits du cise-

leur et graveur hollandais Muller, auquel nous ne craignons pas de l'attribuer, et qui florissait au milieu du XVIIe siècle. Nous avons publié sa biographie dans le t. III, 2e série, de la *Revue*. Les sujets qui sont représentés à l'avers et au revers de cette médaille sont restés pour nous une énigme : de plus versés que nous dans l'histoire de la Bible, à laquelle ces sujets se rattachent selon toute probabilité, pourront sans doute deviner ce qu'ils signifient. Les légendes sont versifiées, selon l'habitude de l'artiste dont nous croyons reconnaitre ici le travail, et sur la tranche on voit pour marque une sorte de petit arbre frappé au moyen d'un poinçon. Voici les légendes :

Av. SECUNDUS SPREEKKEND . DAT SYN MOEDER NEER DEE SYGEN.
STRAFT SPYT DES KEISERS STRAF.SYN WYSE MOND MET SWYGEN.
Rev. EEN VONDLING OM HET GELT DRAAIT VOOR SYN HEER EEN STROP.
TRECHT SPREEKT DE MEESTER VRY, EN HANGT DEN VONDLING OP.

ALEX. P.

Monete dei Radicati e dei Mazzetti publicate da Dominico Promis. Torino, stamperia reale MDCCCLX, in-4°, 35 pages, et 3 planches gravées sur cuivre.

On sait que l'auteur du splendide ouvrage sur les monnaies de la famille royale de Savoie, M. le chevalier Promis, conservateur du musée royal de Turin, a voulu donner un complément à son œuvre, en publiant les monnaies des seigneurs particuliers dont les possessions font partie du Piémont actuel. Son cadre, depuis un an, s'est

agrandi au-delà de toutes ses prévisions, sans doute ; mais jusqu'à présent il n'est pas sorti de ses anciennes limites. Le quatrième mémoire, qui vient de paraître, traite des monnaies de deux familles : celle des Radicati, comtes de Cocconato, encore existante, et celle des Mazzetti, comtes de Frinco, éteinte dans les premières années de notre siècle.

Les monnaies de ces deux familles, que fait connaître M. Promis, sont toutes de la même époque, la fin du XVIe siècle ou le commencement du XVIIe. Ce sont des imitations serviles, si pas des contrefaçons, de monnaies contemporaines circulant alors en Italie. Cette ressemblance explique leur extrême rareté ; car elles ont dû souvent être confondues avec celles qui leur avaient servi de prototype.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE 1861.

Bibliothèque de l'école des chartes, 22e année, 5e série, t. II, 1re liv., septembre-octobre 1860; 2e liv., novembre-décembre 1860, in-8°, 1861.
Le cabinet historique, 6e année, 11e liv., novembre 1860; in-8°.
Numismatique féodale du Dauphiné, par H. Morin, Paris, 1854, in-4°.
Bulletin de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique, 29e année, 2e série, t. X, nos 11 et 12, 1860; in-8°.
Revue numismatique publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, nouvelle série, t. V, n° 6, novembre-décembre 1860; in-8°.
Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, t. IV, 2e livraison, décembre 1860; in-8°.
Notice sur les monnaies de Noyon, par le dr Alexandre Colson, 1860, in-8°. Hommage de l'auteur.
Revue trimestrielle, 29e vol., 8e année, t. I, janvier 1861; in-8°.
Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. IV, 3e fascicule, 1860; in-8°.
Archives de l'art français, 10e année, 5e liv., 15 novembre 1860; in-8°.
Messager des sciences historiques, etc., année 1860, 4e liv.; in-8°.
Recherches sur les monnaies des comtes de Namur, par Renier Chalon, in-4°. Hommage de l'auteur à la Société numismatique.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don fait par M. Renier Chalon :

1° Louis II, dit de Male, comte de Flandre (1346-1381). . . . . 1 pièce d'argent.
2° Monnaie frappée en commun par Jeanne, duchesse de Brabant (1355-1404), et Philippe le Hardi. 1 —
3° Philippe le Bon (1429-1467) . . . . . 1 —
3

Bruxelles, le 25 février 1861.

Le bibliothécaire, Guioth.

MONNAIE INÉDITE DE CHARLEMAGNE.

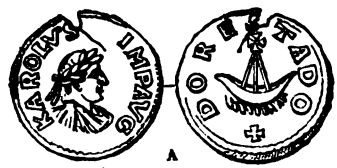

A

A propos de mes *Observations* sur un denier d'Orléans, au type du temple et à la légende CARLVS REX FR, que j'ai publiées dans le précédent volume de cette Revue, p. 76, un de mes correspondants et amis s'est étonné que je n'eusse pas cité à l'appui de mon opinion la petite trouvaille de monnaies carlovingiennes, faite en 1856 à Neuvi-au-Houlme, département de l'Orne (France), et dont M. Ed. Lambert, le savant bibliothécaire de Bayeux, a rendu compte dans la Revue française de la même année, p. 429.

Encore bien que les éléments de cette découverte — après rectification, bien entendu, de l'attribution du denier au temple de Reims — fournissent une nouvelle preuve en faveur de notre système de classification, je me bornerai, ce système nous paraissant suffisamment démontré, à établir la rectification dont il s'agit.

M. Lambert a acquis de cette petite trouvaille, pesant, dit-il, environ 150 grammes, un fragment de seize deniers. A l'exception de deux deniers de Lothaire I, d'un denier de Pepin I d'Aquitaine et d'un denier au temple et à la

légende CAROLVS REX FR, frappé à Reims, tous les autres appartiennent à Louis I, dit *le Débonnaire*, et sont au type ordinaire des espèces de cet empereur, c'est-à-dire au temple et à la légende pieuse : XPISTIANA RELIGIO.

Or, Pepin I avait été reconnu roi d'Aquitaine dès 817; Lothaire I, associé à l'empire dans la même année, n'attendit même pas son couronnement qui eut lieu en 823, pour frapper monnaie (1); puis, de 823 à 840, année de la mort de son père, Lothaire a émis, on le sait, de nombreuses espèces. Les monnaies de Louis I et de ses deux fils, Pepin et Lothaire, sont donc contemporaines; dès lors, leur présence simultanée à Neuvi-au-Houlme est parfaitement logique.

Reste maintenant le denier de Reims, dont voici la description :

Av. + CAROLVS REX FR; croix et boules;

Rev. + REMIS CIVITAS; temple. M. Lambert hésite quelque peu au sujet de l'attribution de ce denier; Leblanc, dit-il, le donne à Charles le Simple; M. de Longpérier le restitue à Charles le Gros. Le savant bibliothécaire penche cependant vers l'opinion de Leblanc et pense que l'enfouissement du petit dépôt monétaire exhumé à Neuvi-au-Houlme pourrait bien dater de l'époque de l'invasion des barbares du Nord, vers 912. Mais comment expliquer

(1) Une petite trouvaille faite dans la Frise et publiée dans la *Revue belge*, 2e série, t. III, p. 357, contenait vingt-deux deniers, dont dix-huit de Louis I, deux à l'effigie de Pepin I d'Aquitaine; enfin, deux à l'effigie de Lothaire I, ceux-ci évidemment *frappés avant son couronnement comme empereur;* donc, au moins dix-sept ans avant la mort de Louis I.

alors la présence d'un denier de Charles le Simple parmi la monnaie de la première moitié du IXe siècle? M. Lambert n'a pas songé à lever cette petite difficulté. On concevrait facilement qu'un denier de Louis le Débonnaire se retrouvât fortuitement dans un amas de monnaies de Charles le Gros ou de Charles le Simple, mais le contraire est impossible.

Je l'ai dit et crois l'avoir prouvé plus d'une fois : les deniers au temple et à la légende CARLVS REX FR, frappés à Reims, à Sens, à Paris et à Orléans, appartiennent aux dernières années du règne de Charlemagne, et doivent nécessairement avoir circulé avec le numéraire de son fils; la trouvaille de Neuvi-au-Houlme a donc été mise en terre sous Louis I.

Le précieux denier à l'effigie de Charlemagne, frappé à Duerstede, dont nous donnons la figure en tête de cette notice, eût singulièrement abrégé notre besogne, si nous l'avions connu il y a sept ou huit ans, lorsque nous restituâmes au grand roi les deniers et l'obole au monogramme et à la légende locale DORESTADO. Aujourd'hui nous n'avons qu'à faire connaître aux lecteurs de la Revue la découverte d'un des plus rares et des plus intéressants monuments numismatiques du règne de Charlemagne :

Av. KAROLVS IMP AVG ; buste lauré à droite.

Rev. DORESTADO; navire dont le mât est surmonté d'une croix; sous le navire, encore une croix; poids : 1.48 grammes; ce poids assez faible résulte d'une petite cassure que porte la monnaie.

Ce denier est d'un très-beau style et aucun des nombreux deniers, avec et sans effigie de Louis I, frappés à Duerstede,

que nous possédons, n'approche de celui-ci pour la netteté et l'élégance du travail.

Il fut découvert, il y a près de vingt ans, dans les fouilles faites dans les ruines de l'ancienne ville de Duerstede, et acquis alors par M. Munnicks-van Cleef, d'Utrecht. Toutefois, la collection de ce riche mais insociable numismate resta inaccessible à tout le monde, jusqu'à sa mort. Une grande partie de ce cabinet vient d'être vendue aux enchères publiques; nous y avons acquis ce denier de Charlemagne, que nous croyons unique et qui est une des plus belles perles de notre suite carolingienne.

On peut espérer de retrouver les deniers à l'effigie de Charlemagne, frappés à Sens, à Orléans, à Quentovic, à Strasbourg, etc.

De Coster.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES RARES OU INÉDITES.

(2e ARTICLE.)

(PLANCHE XI, N° 1 A 9.)

I

Dans le champ, les lettres ALFQ (*Alfonsus Quintus*), sous une couronne ouverte et dans un cercle festonné de huit lobes. Au-dessous la lettre monétaire L. : ✠ DOMINUS (*Dominus*) : ALFQ : RX : PORTUGALIE : ALG.

— Écusson couronné aux armes de Portugal, avec la bordure chargée de six tours et de quatre croix d'Aviz : ✠ ADIUTOR : ET : PROTECTOR : MEUS : DEUS MUS (*meus, Deus meus*).

Or. Gr. 4.89. Collection de M. de P.

Cet écu d'or d'Alphonse V, roi de Portugal (1438-1481), offre quelques différences avec celui qui a été gravé dans l'ouvrage de M. Lopes Fernandes [1] p. 90. *L'écu d'or* pesait 92 8/10 de grain et la *cruzade* 71 1/4. Cette pièce n'est donc pas une *double cruzade,* comme on la désigne ordinairement ici. Les monnaies de Portugal sont fort

[1] *Memoria das Moedas correntes em Portugal, desde o tempo dos Romanos, até o anno de 1856.* Lisboa, 1856, in-4°.

rares dans les collections de notre pays. Nous ignorons si cette variété est connue, si elle est commune, peut-être; dans le doute, il ne peut qu'être utile de la publier.

II

Femme(?) assise dans un char à quatre roues, traîné par deux chevaux. Elle tient de la main gauche, en guise de bouquet, trois croissants posés 2 et 1 : MO NO H.

— Croix formée de palmes recourbées en volutes, terminée et anglée de feuilles à trois lobes. Au milieu, dans un petit écusson ovale, un lion rampant : NIHI | L. SIN | E LA | BORE.

Or. Gr. 3.15. Collection de M. R. Chalon.

Variété inédite d'une pièce qui se trouve dans les anciens tarifs d'Anvers, et notamment dans *l'Ordonnance pour les changeurs*, de 1633, fol. N² verso.

M. Serrure fils, qui a publié de nouveau la pièce des tarifs, d'après un exemplaire appartenant à M. de Breda, portant également à l'exergue le millésime 1579 et la légende MON H., l'attribue avec toute justice, à la seigneurie d'Hedel que Frédéric de 's Heerenberg, qui s'était emparé de ce château, posséda pendant quelques années, malgré les efforts de son frère Guillaume pour l'en expulser.

Au lieu de MON(*eta*) H(*edelensis*), il faudra lire, sur notre pièce : MO(*neta*) NO(*va*) H(*edelensis*), ou, peut-être MON(*eta*) D(*e*) H(*edel.*)

A cette époque, les seigneurs des Pays-Bas qui exercèrent le droit de battre monnaie, copièrent souvent le type des monnaies italiennes : il serait inutile d'en citer des

exemples, bien connus de tous les amateurs. Il est évident que la pièce de Frédéric de 's Heerenberg est aussi imitée, plus ou moins, d'une monnaie italienne. C'est, disent les tarifs, un *pistolet contrefaict*.

M. Serrure l'appelle une imitation des monnaies de Parme et de Plaisance ; nous regrettons qu'il n'ait pas indiqué où se trouve cette monnaie que nous avons en vain cherchée. La pièce qui ressemble le plus au *pistolet* d'Hedel est celle au type de la *sécurité* assise [1], mais elle n'y ressemble que de loin.

N'oublions pas de faire remarquer que les trois croissants, armes de la famille Wassenaer, que tient la dame assise, justifient parfaitement l'attribution à Hedel. La famille de 's Heerenberg descend des Wassenaer, burgraves de Leyde.

III

Figure impériale debout, tenant le sceptre et le globe crucigère (peut-être Charlemagne), à ses pieds l'écusson au lion : GOFRID ✕ D ✕ LOS DNS.... ENI...

— Croix pattée coupant la légende intérieure : MON | ETTT | HEN | SB'G. Légende extérieure : ✠ BNDIETTV (*sic*) ✕ SIT ✕ NOMEC ✕ NNI (*sic*) ✕ NRI ✕ DI.

Arg. Gr. 1.25. Collection de M. L. de Coster.

Cette pièce semble être une subdivision, un tiers ou un quart de la pièce publiée dans la Revue, t. V, p. 273, ou

[1] Ordonnance de 1633, fol. H verso.

de celle que cite Mader, t. VI (et non IV, comme dit la Revue), p. 179. Elle est de Godefroi III de Dalembroek, seigneur de Heinsberg et prétendant de Looz (1361-1395).

IV

La lettre L entourée de deux trèfles et de deux quarte-feuilles; type des mites de Louis de Male, comte de Flandre : ✠ MONETA NOVA D' B'.

— Grande croix coupant la légende : DO | OMI | NV | SIB.

B. Gr. 0.70. Collection de M. R. Chalon.

Les mites à la lettre L ont été imitées par un grand nombre de dynastes, et, même jusqu'aux bords du Zuiderzée, par les seigneurs de Cunre. Il s'agit ici d'une seigneurie dont le nom commence par un B; mais comme le nombre en est assez grand, on se voit réduit à hésiter entre Batenbourg, Borculo, Berg (.'s Heerenberg), Born, etc., sans pouvoir s'arrêter à l'un plutôt qu'à l'autre. La légende du revers doit, sans doute, se lire *Dominus in B*..... Cette expression de seigneur à..., au lieu de seigneur de..., indique souvent que la seigneurie était partagée entre plusieurs propriétaires. C'est un indice pour trouver notre personnage énigmatique.

V

Dans le champ, deux lettres qui ressemblent aux lettres FL des monnaies de Philippe le Hardi, comte de Flandre, mais dont la seconde est un B. Ces lettres ont au-dessus d'elles une barre horizontale : ✠ MONETA · D · BORN.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis : ✠ MONETA · SITTERT.

B. Gr. 1.00. Collection de M. R. Chalon.

Imitation de la *courte* ou double mite de Philippe le Hardi, frappée à Sittart, au nom d'Odile (*Idalia*) de Salm, épouse de Jean, sire de la Lecke et de Breda.

Odile de Salm, dame de Born, avait hérité de cette seigneurie, conjointement avec son frère Jean de Salm, le 16 janvier 1398, après la mort de Simon, son frère aîné. La généalogie des sires de Born, que M. Piot a insérée au t. V, 2e série de cette Revue, porte que « l'époux d'Odile « vendit, par acte du 8 décembre 1400, la seigneurie de « Born à *Renaud*, duc de Juliers. » L'acte de cette vente, qui a été publié par Lacomblet, t. III, p. 958, prouve que ce n'était pas le mari, mais le frère d'Odile — Junggraf Johan von Salm — qui vendait alors ses droits sur Born, Sittart et Susteren, non pas à Renaud, mais à Guillaume, duc de Gueldre et de Juliers. D'après Butkens, ce fut seulement deux ans après, en 1402, qu'Odile vendit, à son tour, ses droits sur les mêmes seigneuries au successeur de Guillaume, Renaud, duc de Gueldre.

Le nom d'*Idalia* pour *Othilia* semble être une réminiscence païenne, une tache, dirait M. Didron, sur la robe immaculée de son cher moyen âge.

On peut consulter, sur les seigneurs de Born, une Notice de M. Perreau, insérée dans le t. I de cette Revue, p. 365; ainsi que Butkens, t. II, p. 313, et l'*Histoire du Limbourg*, par Ernst, t. III, p. 407. La monnaie d'Odile était tout à fait inconnue.

Cette pièce et celles qui la suivent faisaient partie d'un petit dépôt, trouvé récemment et acquis par M. Justen, de mites, de doubles mites et autres menues monnaies noires qui leur étaient assimilées, paraît-il, dans la circulation. Toutefois, le nom de monnaies noires conviendrait peu aux pièces que nous avons vues de ce dépôt, car elles sont blanches comme des monnaies d'argent. Comme elles ont été nettoyées par l'orfévre de qui les tenait M. Justen, il est à présumer que cette couleur exceptionnelle provient du traitement qu'on leur a fait subir. Les monnaies noires contiennent toujours (sauf certaines mites de Namur) une partie d'argent qu'on peut ramener à la surface au moyen de liquides qui attaquent le cuivre sans attaquer l'argent. C'est ce *blanchiment*, employé partout pour les monnaies de billon, qui donnait jadis à nos pièces neuves de 25, de 10 et de 5 cents l'apparence de l'argent pur.

VI

Dans le champ deux lettres pour imiter le type des doubles mites de Philippe le Hardi. Au-dessus de ces lettres, qu'il est difficile de reconnaître, une barre horizontale :

✠ ARNOLD STEIN.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis : MONETA · DEIHIN.

B. Gr. 1.50. Collection de M. R. Chalon.

Courte ou double mite du dernier Arnold de Stein, celui dont nous avons déjà publié deux monnaies, dans les t. I et VI de la 2e série de cette Revue. Cette troisième fois, comme les deux précédentes, le nom de la localité où la

pièce a été frappée reste pour nous un mystère. Sur la première pièce, c'était *Karinia* ou *Rakinia*, sur la seconde, D...RENS. A présent, nous avons *Deihin* ou *Reihin*, car la première lettre est douteuse. En lisant *Reikin*, on se rapprocherait de *Rakinia*. Mais qu'est-ce *Rakinia?* Les Stein ont-ils pu frapper monnaie à Reckheim? Nous livrons cette question à qui pourra la résoudre. N'est-il pas préférable d'avouer franchement son ignorance que de se laisser aller à des conjectures par trop hasardées? Il y a déjà bien assez comme cela de romans numismatiques sans qu'on ait besoin d'en grossir le nombre.

VII, VIII ET IX.

Nous abandonnons ces trois dernières pièces aux investigations des amateurs. Malgré la ressemblance de leurs types, il semble que leurs légendes sont tout à fait différentes. On remarquera aussi que, sur une des trois, le lion porte la simple queue. Cette petite variété, qui n'est pas à dédaigner, donnera peut-être la clef de l'énigme. Les seuls mots d'une lecture incontestable sont *moneta* et *dom(inus)*. Ici, comme toujours, les mots principaux sont précisément ceux que l'oxyde a enlevé, ou plutôt, qui n'ont pas été marqués sous l'effort du coin. Les amateurs savent tous qu'il s'attache à ces défectuosités un véritable guignon. Nos trois pièces en sont un nouvel exemple. On pouvait deviner, sans peine, le mot *moneta;* mais, *moneta*, d'où ou de qui? Voilà la difficulté. L'une des légendes paraît (nous disons paraît, car la chose n'est pas incontestable) commencer par le mot *Noe*. Connaît-on quelque seigneur de ce nom assez rare, parmi les dynastes des bords de la Meuse? Les tables des nombreux

ouvrages de M. Wolters et celles de Lacomblet ne nous en ont pas montré. En attendant que la lumière se fasse au moyen d'autres exemplaires plus complets ou qui pourraient suppléer à ce qui manque dans les légendes, la seule chose à faire était de reproduire les pièces, sans chercher à deviner les lettres illisibles, en n'y mettant que ce qui s'y trouve, intelligible ou non. C'est ce qui a été spécialement recommandé au graveur. Dans un cas semblable, la photographie serait un procédé préférable à tous les autres; car la photographie ne fait ni romans ni systèmes.

R. Chalon.

QUELQUES

MONNAIES ET MÉDAILLES INÉDITES

DE LA

COLLECTION DE M. DE JONGHE.

PL. XII A XIV.

Aujourd'hui que cette riche collection est dispersée, nous reprenons quelques-unes de ses pièces pour les examiner avec plus de développement que ne le comportait le catalogue de la vente.

La première monnaie, placée sous le n° 74 (pl. XII), est un quinaire de Maurice Tibère.

Av. DN MAVIVB PPA ; buste diadémé à droite.

Rev. VICTORIAVTORV ; croix posée sur un globe ; dans le champ, à droite et à gauche, les lettres V—C ; (*Vienna civitas*) ; à l'exergue : CONO. — Or.

M. Conbrouse, dans son Catalogue raisonné des monnaies nationales de France, pl. XI, a publié trois monnaies de cet empereur. Il les a attribuées d'une manière dubitative à l'émission faite par Gondovald (Gondebaud) des pièces de Maurice Tibère en Provence. Depuis, M. Ch. Lenormant a prouvé [1] que l'on pouvait rattacher

[1] *Revue de la numismatique française*, 1854.

cette émission à la tentative de Gondovald pour conquérir la succession de Clotaire Ier. Il dit que c'est là le point de départ de la révolution qui eut lieu dans le monnayage de la Gaule à la fin du VIe siècle.

Gondovald était parvenu à se faire accepter en grande partie, depuis le Rhône jusqu'à la Loire, comme successeur de Chilpéric, dans le royaume de Paris. C'est dans le voisinage de Marseille où Gondovald avait débarqué, à son retour de Constantinople, que l'on voit reparaître des monnaies au nom de Maurice. Le monnayage de Marseille s'étendit au dehors. Il nous semble évident que le quinaire de M. de Jonghe a été frappé à Vienne; l'on possède, d'ailleurs, deux autres pièces, au type de l'empereur Maurice, sorties de l'atelier de cette ville. Citons d'abord le triens portant d'un côté l'effigie de Maurice avec la légende : DNMAVRICIVS PPAV, et, de l'autre, le chrisme entre l'A et l'Ω, entouré de la légende : VIENNA DE OFFICINA LAVRENTI. On a cru voir sur cette pièce l'initiale du nom de Syagrius, qui aurait fait reconnaître l'autorité de l'empereur dans quelques cités du Midi et, entre autres, à Vienne.

M. Lenormant attribue encore à Vienne un triens portant la légende : DE OFFICINA MARET et dont le monogramme signifierait VIENNENSIS ECCLESIA. Le nom d'un monétaire sur l'une et l'autre de ces pièces est l'expression d'un usage mérovingien. L'indépendance des monétaires qui exerçaient alors une industrie privée sous la surveillance de l'autorité, suivit l'émancipation du haut clergé. Les ateliers, dont les noms se trouvent sur ces deux *trientes*, étaient la propriété des monétaires Laurentius et Mareto-

mus, qui convertissaient en monnaies le métal qu'on leur confiait. Quant à l'exécution artistique des différentes monnaies de Maurice, frappées dans la Gaule, M. Lenormant constate que, si le premier sol d'or qu'il publie a toutes les apparences de la fabrique de Constantinople, la barbarie se montre croissante pour les pièces suivantes. Notre quinaire appartient par sa grossièreté d'aspect aux monnaies mérovingiennes de la seconde époque dont parle le numismate français.

N° 408 (PL. XII). SOUVERAIN D'OR DE MAXIMILIEN-EMMANUEL.

Av. Tête à droite : MAX. EMANUEL. D. G. U. B. S. P. B. L. L. ¢ G. DUX. Sous le buste, 1713.

Rev. Écu aux armes des provinces des Pays-Bas, avec un petit écu de Bavière en abîme et sommé d'une couronne ducale : COM. P. R. S. I. AR. ¢ ELE. L. L. COM. F. H ¢ N. MAR. S. R. I. D. M. — Or. 5.60.

Maximilien commença par employer sur ses monnaies d'or, dit M. Chalon, dans l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur,* les types antérieurs de Charles II et de Philippe V, du souverain au lion. En 1713, il y substitua un nouveau type, assez semblable à celui des monnaies de Louis XIV : la tête du prince d'un côté, et de l'autre l'écusson couronné de ses armoiries. L'exemplaire du souverain que M. Chalon a fait graver (pl. XX, n° 254) est tiré de la collection de M. Serrure. L'on sait que les pièces d'or et d'argent de Maximilien-Emmanuel sont rares. L'escalin

seul se rencontre fréquemment. Le cabinet royal de Munich possède la collection la plus complète de ces monnaies de l'électeur de Bavière.

N° 419 (PL. XII). ÉPREUVE D'UN SOUVERAIN INÉDIT DE CHARLES III (VI).

Av. L'empereur debout, nu-tête, en grand costume d'apparat, tenant de la main droite un sceptre et de la main gauche le globe impérial : CAROLVS VI D. G. ROM. IMP. AVG. G. H. I. HB. REX. ꝛC.

Rev. Le double aigle couronné de l'empire portant en cœur l'écusson mi-parti d'Autriche et de Belgique : MONETA DVCATVS BELGII AVSTRIACI. 1730.

C'est l'épreuve sur cuivre, et sans signe monétaire d'un ducat de type nouveau dont l'émission, selon toute apparence, n'a point été autorisée.

N° 671 (PL. XII). FLORIN D'OR DE JEAN DE BAVIÈRE POUR LE DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Av. Buste de saint Pierre au-dessus d'un écusson aux armes de Bavière : IOh'C'P'R'D — VX.BAVAR'

Rev. Dans le champ, grand écusson écartelé de Bavière et Palatinat, entouré de quatre petits écussons au lion, à l'aigle, aux armes de Bavière, et au lion burelé de Luxembourg. Les cinq écussons sont placés dans une bordure ogivale : MON' NOV' LVC' BVR'. — Or.

Jean sans Pitié, obligé de faire des concessions au pays de Liége, se décida à abdiquer vers le mois de septembre 1417. Il se retira en Hollande où il quitta les habits

sacerdotaux pour prendre une couronne, une épée et une femme, suivant l'heureuse expression de M. Ferd. Henaux. C'est après son mariage avec Élisabeth de Gorlitz, nièce de l'empereur et veuve d'Antoine, duc de Brabant, et son inauguration comme duc de Luxembourg, qu'il fit frapper ce florin. Il prit encore le titre de comte de Hollande, — *dux Bavariæ et filius Holl.*, disent ses monnaies, — et il fut reconnu comme tel en 1418, à Dordrecht, par les Cabillaux. Bien que l'on eût des monnaies d'argent et de billon de Jean de Bavière pour le Luxembourg, on ne connaissait point de lui une monnaie d'or pour cette province.

Nous devons à l'obligeance de M. de Coster la communication de l'empreinte du florin d'or qui suit, jusqu'ici inédit et unique comme le premier. Il se trouve au cabinet royal de Munich

et présente à l'avers le type et la légende du florin de M. de Jonghe. Au revers : grand écusson écartelé de Palatinat-Bavière et petits écussons aux croix de Trèves et de Cologne, à l'aigle dans un cercle (¹) et au lion. Lég. : MONꝰ * NOV '* DVC '* BAV '* Jean de Bavière fit probablement frapper ce dernier florin, simplement comme duc de Bavière et comte palatin, avant d'être devenu duc de Luxembourg et comte de Hollande.

(¹) L'empreinte des quatre petits écussons de ce florin n'était plus assez nette pour que notre graveur en pût parfaitement distinguer les détails.

N° 703 (PL. XII). DUCAT D'ALBERT ET D'ISABELLE, SEIGNEURS DE TOURNAI.

Av. ALBERTVS.E — T.ELISABET.D.G. Les archiducs marchant à gauche en grand costume, Albert une épée nue à la main, Isabelle portant une palme.

Rev. Écu entouré du collier de la Toison d'Or. ARCH. AVST.DVCE.BVRG.DOM.TOR. Z. 1616.—Or.

Comme on le verra par la copie que nous donnons plus bas de l'article consacré au double tiers du souverain dans le compte conservé aux archives du royaume, il n'a été frappé que fort peu d'exemplaires de la monnaie que nous décrivons. Le simple souverain du Brabant qui précède immédiatement le ducat de M. de Jonghe dans le *Placcart du Roy*, imprimé à Anvers en 1627, n'a pas été retrouvé. Le tarif appelle notre pièce double tiers dudict souverain pesant deux estrelins huict as et ung quart, à quatre florins.

On sait que les comptes des monnaies du Tournaisis, à partir de la fin du xve siècle jusqu'à l'année 1658, se trouvent aux archives du royaume. M. Cocheteux a publié, dans la Revue, année 1853, des tableaux des monnaies frappées à Tournai sous Philippe II (1582-1598). Le quatrième compte rendu par Hugues du Fay, maître particulier de la monnaie de Tournai (Chambre des comptes, n° 18227), depuis le 16 octobre 1615 jusqu'au 22 août 1618, contient cet article :

« *Aultres pieches d'or de quatre florins pieche.*

« Ledict maistre at encoires faict ouvrer et monnoyer.

durant ledict temps, desdictes pieches, de quatre florins au pied, de vingt-troys caratz sept grains, et un quart d'or fin en alloy, et de septante pieches avecq dix mille trois cents quatre-vingtz et dix (douze mille cent et troisiesme de pieche, en taille au marcq, poids de Troie), la quantité de trente-sept marcqz, trois onces, desquelles ont esté scisaillez sept onces, et en boictte quatre pieches, lesquelles scisailles deduictes, et lesdictes quatre pieches pour le faict de l'assay général, reste net trente-six marcqz trois onces, et seze estrelins, qui font d'or fin trente-cincq marcqz vingt caratz deux grains et demy, et à l'advenant de trente-huict patars et vingt et unigne mytes du marcq fin pour droict seigneurial. — Vient icy la somme de lxviij fl. xvij patars et xxxij mites. »

Jusqu'ici on ne connaît que deux exemplaires du ducat émis par Albert et Isabelle, comme seigneurs de Tournai. Le ducat du cabinet Reichel semble être une variété du nôtre. Il est sans millésime.

N° 896 (PL. XII). FLORIN CAROLUS DE GRAND MODULE FRAPPÉ EN GUELDRE.

+ CAROLVS.D.G.ROM.IMP.HISP.REX.D.GEL. Grand buste couronné à droite.

Rev. DA—MIHI—VIRTVTE—COHOST—ES.TVOS. — Arg.

Écusson écartelé d'Autriche, de Bourgogne ancien, de Bourgogne moderne et de Castille, avec un petit écu de Gueldre en abîme. Les branches d'une croix très-ornée coupent la légende en quatre parties.

L'émission du florin de moindre grandeur, varié quant

au type et à la légende, et décrit par M. Van der Chijs (*de Munten der voormalige graeven en hertogen van Gelderland*, pl. XX, n° 11) a précédé l'émission de la pièce de M. de Jonghe que le numismate hollandais n'a pas connue. Il est vrai qu'il constate lui-même que ces monnaies de Charles-Quint sont rares. Ainsi il n'a jamais rencontré que deux exemplaires du florin *Carolus* qu'il publie. On possède pour ces espèces deux comptes rendus par Regnier van Embrugge, maître particulier de la monnaie de Nimègue. Cela explique parfaitement l'existence des deux variétés de différents modules du florin *Carolus* d'argent pour la Gueldre : l'émission a été faite en deux fois, d'abord du 29 mars 1546 au 14 juillet 1552, puis du 6 août 1552 au 6 août 1558.

N° 994 (PL. XII). GROS DE GÉRARD DE JULIERS, DE BERG ET DE RAVENSBERG.

Av. Écu écartelé à quatre lions portant un petit écusson en abîme, dans une bordure ogivale : ✠ GERARD : DE : IVL : Z : MON : Z : CO : RA' B'.

Rev. Au centre une croix : ✠ MONETA : NOVA : SCOENV. Légende du bord de la pièce : ANNO : DOMINI : MILLESIMO CCCCXLIII. — Arg.

Cette pièce intéressante est malheureusement assez usée. Le millésime caractéristique des monnaies de ces pays-là est d'une lecture douteuse. Ce gros de Gérard de Juliers a beaucoup d'analogie, sous le rapport du type, avec la monnaie gravée par M. Lelewel (*Revue de la numismatique belge*, 1857) et portant au revers :

ANNO D—OMINI MCCC—LXXII
MONETA SCOVORST.

Par quel concours de circonstances les seigneurs de Schoonvorst ne furent-ils plus, vers la moitié du xve siècle, en possession du droit de battre monnaie? C'est ce que l'on se demande en voyant l'écu de Juliers remplacer l'écu aux neuf tourteaux de gueules de Schoonvorst. Nous trouvons dans Fahne (*Geschichte der Kölnischen, Julichschen und Bergischen Geschlechter*) que Renaud de Schoonvorst, fils de Renaud II, eut des démêlés avec le duc de Juliers. En 1396, il fit prisonnier, dans une expédition sur les terres de Juliers, le frère du duc. Et c'est pour venger cette injure que le duc s'en vint assiéger Schoonvorst qu'il prit avec l'aide des habitants d'Aix-la-Chapelle.

Ensuite, dit M. Perreau (*Revue de la numismatique belge*, t. V), il alla ravager les autres propriétés de Renaud qui fut forcé d'avoir recours aux bons offices de la duchesse Jeanne et de l'évêque de Liége, qui parvinrent à apaiser le duc de Juliers et à procurer à Renaud la paisible jouissance de ses domaines. Ce Renaud, qui mourut en 1419, avait-il donné en engagère sa seigneurie de Schoonvorst aux ducs de Juliers, comme il avait vendu sa seigneurie de Sichem à Thomas, sire de Diest? Ni Fahne, ni Nyhoff, ni Kremer, ni Lacomblet, ni Butkens, ni Teschenmacher, ne mentionnent la cession de Schoonvorst. Nous voyons seulement en 1399 un chevalier Conrad de Schoonvorst, seigneur d'Elslo et Sittard, se déclarer le vassal de Guillaume de Juliers et de Gueldre. (Fahne, t. II, p. 133.) Avant lui, Renaud, seigneur de Schoonvorst, 3 février 1394, avait rendu la foi et hommage à son seigneur lige, le duc de Gueldre et de Juliers.

C'est en 1437 que Gérard, viie duc de Juliers, i^{er} de

Berg, et comte de Ravensberg, âgé de 20 ans, devint le successeur de son oncle aux duchés de Berg et de Juliers.

N° 1132 (PL. XIII). DEMI-ÉCU D'OR AU GRIFFON DE JEAN DE BAVIÈRE.

✠ IOHS * DE * BAVAIA * EL'C * LEOD * Z * C * L. Griffon tenant un écusson écartelé aux armes de Bavière et du Palatinat.

Rev. ✠ SIT * NOMEN * DOMINI * BENEDICTI. Croix très-ornée, au centre l'écusson de Bavière.

Cette précieuse pièce de la série épiscopale liégeoise est unique. M. de Renesse a publié, pl. IX n° 2, un double florin d'or au griffon de Jean de Bavière, offrant le même type que notre pièce; les légendes seules diffèrent légèrement. M. de Renesse a emprunté cette pièce au Ducaten-Cabinet de Köhler, n° 1612, t. I, p. 499. Elle porte à l'avers : IOHS . DE . BAVAIA . EL'C . LEOD' . Z . CO . LOSS'., et au revers : SIT . NOMEN . DOMINI . BENEDICTVM . EX . HOC.

Les caractères romains de ces légendes ne doivent pas nous surprendre; ils indiquent simplement que l'auteur de l'*Histoire numismatique de l'évêché de Liége* n'a pas eu sous les yeux la pièce originale. Köhler ne donnant pas de figures, M. de Renesse a été obligé de consulter le placard intitulé : *Ordonnance et instruction selon laquelle se doibuent conduire.... les changeurs.* Anvers, 1633. Le graveur de ce tarif a commis de nombreuses bévues, et une des plus singulières est la légende du revers de son écu d'or de Jean de Bavière, à laquelle il a ajouté les mots EX HOC pour remplir tout le bord de la pièce.

N° 1161 (PL. XIII). DOUBLE FLORIN D'ÉRARD DE LA MARCK.

Av. ✠ ERARD · DE · MARK · EPS · LEODIEN. Écusson de la Marck dans une épicycloïde à quatre lobes et à quatre pointes.

Rev. ✠ IN · HOC · SIGNO · VINCES · ANNO · 1512. Croix ornée dans le champ.

Cette pièce ne diffère du simple florin de l'*Histoire numismatique de l'évêché de Liége,* pl. XXI, n° 2, qu'en un point, le millésime, qui est 1513 sur le florin de M. de Renesse.

N° 1989 (PL. XIII). FLORIN D'OR DE ROBERT, ARCHEVÊQUE DE COLOGNE (1463-1480).

ROPERTE ELE CONF COL. Archevêque debout, la main droite levée pour bénir, et tenant une crosse de la main gauche.

Rev. ✠ MON . NOVA . AVREA . AVICIEN. Écusson à la croix de Cologne, ayant un petit écusson au lion du Palatinat en abîme, le tout dans un entourage ogival à trois pointes.

Ce florin d'or diffère par la légende de l'avers du florin publié par M. Cappe, *Beschreibung der Cölnischen Münzen des Mittelalters,* p. 244. et qui porte :

ROPERTVS ARCHEPI' CO'

Les types des deux pièces sont les mêmes. Comme l'indique la légende du revers de notre florin, c'est à l'atelier monétaire de Deutz (vis-à-vis de Cologne, *Tuicium*) qu'il

a été frappé. Sur la monnaie cet atelier est désigné par *moneta tuyc, tuyci, tuyen* et *tuicien*.

N° 2464 (PL. XIII). FLORIN D'OR A LA VIERGE DE CAMILLE, COMTE DE CORREGGIO.

Av. Le comte debout, couvert d'une armure et tenant à la main le bâton du commandement : CAMIL. AVST. CORR. COMES.

Rev. La vierge et l'enfant Jésus : TV. NOS. AB. HOSTE. PROTEGE.

Correggio formait jadis un État particulier feudataire de l'Empire. Camille, avant-dernier seigneur de Correggio, aimait à croire que sa famille sortait de la maison d'Autriche. La légende : ORIGINIS INCLITÆ SIGNVM, qui figure au revers d'une de ses monnaies, fait allusion à la couronne d'Autriche (1), semblable à celle de Correggio. Sur les armoiries de Correggio, la couronne est placée dans un petit écu, au milieu des aigles et des lions (2). Cela nous explique la légende : CAMIL. AVST du florin d'or que nous publions et que M. Litta a fait graver dans son magnifique ouvrage, avec un autre florin du même comte, portant à l'avers : CAMIL. AVST. CORR. COMES, et au revers : ORIG. INCLI. SIGN. INSIG.

Camille obtint, en 1551, de Charles-Quint, conjointement avec ses frères Fabricio et Giberto, l'investiture de Correggio. Après avoir servi le roi d'Espagne dans les

(1) Coreggia, courroie. La couronne lombarde de Correggio est une arme parlante, elle ressemble à une ceinture fermée.

(2) *Voy.* les armoiries de Correggio dans Litta, *Famiglie celebri di Italia.*

guerres de Parme, de Sienne, de Piémont et de Flandre, il se laissa entraîner (1556) dans la ligue que les neveux de Paul IV avaient formée contre l'Espagne. Au même moment arrivait de Madrid, pour faire changer la face des affaires, Jérôme de Correggio, cousin de Camille, et Giberto, contraint d'abandonner le parti du pape, dut recevoir une garnison espagnole à Correggio. La guerre éclata, et (1557) Correggio fut assiégé par le duc de Ferrare, général de la ligue pontificale. Camille et son frère Giberto se défendirent avec valeur : cependant la ville souffrit beaucoup ; les églises et les faubourgs furent entièrement ruinés.

L'empereur, voulant récompenser le dévouement des comtes de Correggio, leur accorda, le 17 mai 1559, une nouvelle investiture avec droit de battre monnaie, investiture confirmée le 30 décembre 1564, par Maximilien II, et le 3 mars 1580, par Rodolphe II. Camille se mit ensuite au service des Vénitiens qui le nommèrent gouverneur de Corfou, et, en 1571, il assista à la bataille de Lépante. C'est là le dernier fait glorieux qu'offre l'histoire de cette famille. Le comte rentra dans sa patrie, et bientôt commença sa longue querelle avec son cousin, Alexandre Correggio, bâtard du cardinal. Il mourut le 3 juin 1615, à Milan, où il s'était rendu pour plaider lui-même sa cause auprès du gouverneur.

Sa première femme fut Maria di Scipione, des comtes de Collalto, que la passion de son mari pour la Mellini fit mourir de chagrin. Après la mort de Maria, Camille qui avait amené Françoise Mellini de Florence et l'avait tenue cachée à Correggio, pour échapper aux reproches de sa femme, étala pour sa maîtresse un luxe insolent ; il finit

par l'épouser pour légitimer les enfants qu'elle lui avait donnés. Les derniers jours de la deuxième femme du comte de Correggio furent empoisonnés par l'indigne conduite de son fils Syrus, ce hardi falsificateur de monnaies dont M. Chalon a parlé dans le huitième volume de la Revue.

Nos 3723 et 3724 (PL. XIII). MÉDAILLES FRAPPÉES EN L'HONNEUR DE PHILIPPE V.

Av. PHILIPPVS V. D. G. HISPAN. ET. IND. REX. Buste du duc d'Anjou à droite; dessous, H. R. F.

Rev. Jason enlevant la toison d'or : NOVO AVSPICE TVTA ; à l'exergue : 1702.

Rev. Hercule debout, appuyé sur sa massue; légende : NIL LABOR UBI GLORIA ; à l'exergue : 1702. — Br.

Les revers de ces deux jolies médailles françaises sont de fort bon style. Nous ne croyons pas que la Monnaie de Paris en possède les coins (1). En 1702, le duc d'Anjou avait 19 ans. Déclaré roi d'Espagne, à Fontainebleau, le 16 novembre 1700, et reconnu comme tel à Madrid, le 24 du même mois, il confirma l'électeur de Bavière dans le gouvernement des Pays-Bas.

Maximilien-Emmanuel proclama Philippe V, duc de Brabant, de Limbourg et de Luxembourg, comte de Flandre, de Hainaut, de Namur, etc., et fit frapper monnaie au nom de ce prince, à Anvers et à Bruxelles (2).

(1) Nous avons vu, à propos de coins, une jolie refrappe du jeton de l'Extraordinaire des guerres de 1746, date de l'invasion de la Belgique. Seulement, la tête de Louis XV n'est pas celle du jeton de M. de Jonghe.

(2) *Voy.* CHALON, *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur.*

N° 3732 (PL. XIII). JETON FRAPPÉ PAR LES ÉTATS DE NAMUR, A L'OCCASION DE LA NAISSANCE DU PRINCE DES ASTURIES.

Av. La France présente le nouveau-né à l'Espagne, dont l'attribut symbolique était le lièvre dans l'antiquité, comme on le peut voir sur une médaille romaine de la collection de M. Fontana. NON. SINE. NUMINE. DIVVM. NATO.; à l'exergue, en trois lignes :

DIE. S. LUDOVICI
NATO
A. MDCCVII.

Rev. LVDOVICO. PHILIPP. PRINCIPI. ASTURIARVM. Les armes du comté de Namur; à droite et à gauche dans le champ, les briquets de la Toison d'Or; à l'exergue : ORDINES NAMURCENSES. — C. jaune.

Le 25 août 1707, jour de la Saint-Louis, naquit de Philippe, duc d'Anjou, et de Marie-Anne, duchesse de Savoie, Louis-Philippe, qui reçut à sa naissance les titres d'Infant d'Espagne et de prince des Asturies. L'exemplaire que M. de Jonghe possédait de ce jeton est le seul que l'on connaisse. Ce qui peut expliquer la grande rareté de ces pièces de circonstance, c'est que le graveur à qui l'on commandait à la hâte une médaille politique, avait à peine le temps d'envoyer ses coins à la monnaie. La Belgique était traversée sans relâche, à la guerre de la succession d'Espagne, par les armées des deux partis. En 1706, la bataille de Ramillies avait forcé Maximilien-Emmanuel et les Français à abandonner Bruxelles, Anvers et la Flandre.

En 1709, il ne restait plus à l'électeur que les deux provinces de Namur et de Luxembourg. Ce fut à Namur qu'il établit un atelier pour y frapper la monnaie de Philippe V.

N° 2827 (PL. XIV). MÉDAILLE DE JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE, ÉVÊQUE DE RATISBONNE, FREYSING ET LIÉGE.

Av. Buste à droite, la croix pectorale sur le camail. Dessous : F. A. SCHEGA F.

IOAN. THEODOR. S. R. E. CARD. EP. FRIS. RAT. & LEOD. U. B. D. S. P. I P. La Religion, tenant un calice de la main droite et une croix de la main gauche, s'appuie de son bras gauche sur un écusson ovale à sept quartiers, portant en abîme un petit écu aux armes de Bavière et du Palatinat, contre lequel se dresse le lion bavarois; dans le fond, l'église de Saint-Pierre de Rome sur un rocher; à l'exergue, en trois lignes :

IN : MEM : CREAT : FACTAE
17 JAN. 1746.
D. D. D.
FR. AND. SCHEGA.

Du module de 6 ½ cent., en argent. On rencontre aussi des exemplaires en bronze doré.

Cette médaille a été gravée à l'occasion de la promotion de Jean-Théodore de Bavière au cardinalat. Au mois de mars de l'année 1746, le comte Pallavicini arriva à Liége pour remettre la barrette au prince-évêque. L'*Abrégé chronologique de l'histoire de Liége* raconte la chose tout au long :

« Le jour pour la cérémonie de l'avénement de Son « Altesse au cardinalat fut fixé au 24 juin, jour de la fête « de Saint-Pierre et Saint-Paul. La veille, le peuple fut « averti par une décharge des canons de notre cita- « delle, et le lendemain, vers sept heures du matin, « tous les corps de justice, de même que les trois états, « conseil privé, chambre des comptes et les trois corps du « magistrat s'assemblèrent, et toute la noblesse se trouva « au palais, puis, chacun selon son rang, commença à « marcher en cavalcade. Les trompettes et timbales de sa « sérénissime éminence étaient à la tête de tous les car- « rosses, qui suivaient l'un après l'autre.

« La grande quantité de voitures qui précédaient l'au- « guste personne du nouveau cardinal, excédaient le nom- « bre de cent, tous bien harnachés et attelés de leurs « plus riches équipages; en suite de ces carrosses, dont il « y avait une vingtaine à six chevaux, plus de trente à « quatre, et le reste à deux, sa sérénissime éminence, seule « dans son carrosse, était en domino rougé, escortée de « toute sa cour. »

Notre médaille a été décrite par M. Beierlein dans la notice qu'il a publiée à Munich, en 1847, sur la vie et les travaux de François-André Schega.

Camille Picqué.

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES MONNAIES ET DES MONNAYEURS.

XIVe ET XVe SIÈCLES.

Aux argentiers de Lille nous allons emprunter tous les documents que nous insérons dans cette notice.

Parlons d'abord du secret imposé aux monnayeurs :

L'histoire nous apprend que, quand le roi Jean altéra le titre de la monnaie, tous les officiers de l'hôtel des monnaies furent obligés au secret par serment. Nous ne devons donc pas être surpris de voir l'argentier de Lille, qui rendait compte, en 1361, nous dire qu'il a payé XI gros I estrelin, de VII s. VII d., à Mikiel de Werny, pour II los de vin rinois (du Rhin) bus, *quant on fist certains secrés assais sur les monnoies.*

Ces essais eurent, sans doute, lieu, alors que li villes furent assamlées pour les monnoies, as cordeilliers, auxquels on donna, dans cette circonstance, V s. en courtoisie.

En 1366, le magistrat faisait remettre à Thumas Arcut, d'abord V frans (1) X gros, puis LII s. P., val. VI l. XVIII s.

(1) En 1388, la ville de Lille faisoit l'accat, en le ville d'Arras, de frans à l'encontre de angles d'or et escus d'or de Malines, qui par le cange Jehan Descaubecq lui avoient esté délivrés. — En 1406, l'argentier porte en dépense IIc XIX l. VI s. pour anchienne monnoye.

VIII d., sommes qu'il avoit payet pour le ville, *à le cause des siergans coppeurs de monnoies.*

N'oublions pas que Thumas Arcu venait de livrer, moyennant XII gros, val. VII s. VI d., unes balanches, pour pezer l'or qu'on rechevera au siége des comptes.

L'année précédente, la ville avait eu à lutter contre les prétentions des monnoyers lillois, puisque le comptable porte en dépense I franc, de XVI s., pour frès de notare, escripture et séel de le lettre, impétrée pour les monnoyers constraindre de wettier as portes.

En 1355, les échevins avaient donné XV s. à Mahiu Commère, pour se paine *de warder que li ouvrier dou cange ne se louwaissent à gros.*

Quatre ans auparavant (1351), le magistrat avait dû faire saisir les monnaies des changeurs; car l'argentier dit qu'il a payé VII l. XI s. VI d. feules (faibles), pour despens fais en le halle par II jours et Ie nuit, pour le cause de monnoies des canges, qui furent arresteez; LXXVIII s. IIII d. feules, pour les despens des gardes de le monnoie, fais à celly cause; XLIIII s. feules, ou deux escus, à Jacqmon de Bauffremez et Jehan de Templemarck, qui wardèrent lesdites monnoies; XXXIII s. feules, ou deux onces d'or, à Jehan de Villers et Willaume de Noyelles, pour che meismez; XX s. feules à Henry Le Lormier et à Rifflart (roi des ribaux), pour che meismez; à Cauleret, qui vella avock les dessus dis, III s. feules.

En 1364, il fallait payer XXX escus Phēs, val. XXVI l. V s., à Jehan Riquier et Bietremieu Hangouwart, pour leur perte des II mars de rescange que li ville estoit tenue de rescange, à cause de le *frareuzeté* qu'elle heut de l'hiretaige de le monnoye.

Ce droit est alors souvent mentionné. Ainsi, cette même année, LX frans dou conte, val. LI l., sont remis à Jehan Draghon, pour II mars de rescange, que li ville li devoit rescanger, pour le terme de le saint Jehan Baptiste, l'an LXIII (1363), pour telle partie del hiretaige que li ville a, ceste anée, repris par *farezeusetet*.

En 1365, XVII frans dou roy, val. XV l. IIII d., sont payés as tuteurs et cureurs des enfans feu Jehan de Dienard, dit Clarier, pour demy marc de rente, que li ville a reprins *par frareuseté*.

N'oublions pas que le carité dou marquiet et le fret des eschevins s'élevèrent à XLVI gros, val. XXIX s. IIII d.

Il est bon de faire observer que la ville percevait 1 fr., val. alors XXXVI s., pour l'*escassement* de demy marc de rente estangaule (1).

Ce droit, nommé aussi droit d'*escas*, ou *boute hors de le ville*, qui, suivant Roquefort (2), consistait, à Douai, dans le dixième denier, au profit de la ville, de tous les biens, meubles et immeubles, situés dans l'échevinage, donnés ou légatés par les bourgeois, manans ou habitants taille et assise payant, à toutes personnes non bourgeoises (3) de droit, était classé à Lille, sous le nom de *cense des escassemens*, parmi les impôts levés par la cité.

Ainsi, en 1364, Jehan Descamps paye VII escus Phēs, val. CXVIII s. II d. (le franc, à raison de XVII s. VI d.), pour

(1) Rente tant hiretaule comme estangaule.

(2) Suppl. au Gloss. de la langue romane, au mot *Escas*, *Escar*.

(3) En 1406, l'argentier porte en recette LXIX l. pour nouveaulx bourgois.

l'*escassement* de le vente d'un hiretage, séant en le rue Eskermoise, que il et se femme ont vendu et werpi.

La vesve Jehan Hochart donne xxv fr. dou roy, val. xxi l. xvii s. vi. d., pour l'*escassement* de sen mariage à 1 homme forain.

Yzabiel, fille de feu Jehan de Bierghes, le poullallier, est taxée à xl gros, val. xxv s., pour l'*escassement* de xxvii escus vies, qu'elle avoit as orphelins, lesquels elle apporta à mariage avoec Jehan Walmel.

Quant à l'*escassement* de deniers au siége des orphelins, il s'élève par composition à v lions, val. xii l. x s.

En 1365, xxxviii gros, val. xxii s. ii d., sont portés en dépense pour le rapport de l'*escassement* de le donné, que li femme Jak Bazin fist *en sen lit mortel* à ses nepveus, et pour le rapport de l'*escassement* dou mariage de le fille Jehan Castillon, de Fretin, à 1 homme forain.

En 1368, Jacqmon de le Cambe, Bourard Halard, et 1 *maneur* avec euls, envoyés à Anetières en Weppes, saisir les biens d'un bourghois, là trespasset, pour avoir l'*escassement* de le ville, déclarent à leur tour que riens li ville n'en devoit avoir.

Les gentilshommes eux-mêmes devaient acquitter ce droit, puisque l'argentier porte en recette les iii° lx l., soldées par noble homme, mons. de Flecquières, chevalier, et mes demiselles ses seroers, pour l'*escassement* del avoir et tout ce entièrement qui venu et esqu leur est de le hoirrie et succession de deffunct noble homme, mons. de Bauffremez, chevalier, leur père, pour moeubles, catels, rentes et hiretages.

Watier de Thieffries, non bourgois, donne (1404) lxxii l.

pour l'*escassement* des biens, meubles et hiretages de demisielle Yzabiel de Thieffries, se sœur, femme et espouze de Grard Dubos, escuier, bourgois de Lille.

En 1406, on exige xx l. pour l'*escas* des biens, *donnez sur le mer*, par feu Henry de le Vaquerie, bourgois de Lille, à pluiseurs personnes, non bourgoises, *à son retour du voyage de Jérusalem*, où il trespassa.

En 1413, on met des gardes et *maneurs* en l'ostel de Lotard Mulier, pour cause du droit d'*escas* des biens par lui pris à mariage avoec demiselle Jehenne Prévoste, s'espeuze, pour ce que ledit Lotard eubt par eschevins esté déclaré non bourgois.

Les priseurs de le *goubellerie* prisent ces biens.

Nous voyons ailleurs que l'on fit extraire à cette occasion, pluiseurs banissemens et *escassemens* de pluiseurs registres, et du *livre roizin*, pluiseurs loix et estatus.

Maintenant, si nous désirons connaître le taux des rentes viagères, l'argentier nous dira (1388) qu'une rente de xx frans d'or du quing le roy de France, sur deux têtes, était achetée ii° xx fr., val. v° vi l., c'est-à-dire au denier xi; qu'une autre, sur une seule tête (de la même somme), revenait à ix^xx fr., val. iiii° xxxii l., au denier x; qu'à Jehan Dubos, fil de feu Collard Dubos, *monnoyeur*, la ville doit (1403), aux vies de lui et de Robert, sen frère, x nobles, val. xxxvi l. (1).

(1) En 1406, la ville de Lille avait à payer chaque année, pour rentes à vie, sans raccat, viim viic lxviii l. iii s.; pour rentes à vie, à raccat, iic iiixx xv l. iiii s. Son revenu s'élevait à xvm iiic iiixx iiii l. viii s. ix d. ob. (elle avait vendu pour iim vc iiixx xii l. de rentes à vie), et ses dépenses à xviim ix l. xvii s. vi d. ob.

La ville de Lille devait, de temps anchien, 1 fierton de rente à l'hospital Saint-Nicaise.

En 1390, I ferton de rente hiretable valait VIII s. VI d. fors.

I ferton d'argent, III s. de gros, de XLVIII s. fors.

En 1448, l'argentier porte en dépense VIII l. X s. pour ung ferton de rente hiretable, acheté à Danyel et Grard Thulaine, frères, que eulx avoyent et prenoyent sur la ville, que par le procureur d'icelle ville, sachant le dite vente, a reprins par *frareuseté*, au prix de XX d. le denier.

En 1350, III marc de rente val. CII s. fors, et, en 1390, I marc demi de rente hiretable est payé LI s. feules, de XXXVI s. fors.

Parfois les échevins allaient eux-mêmes chez les riches bourgeois pour emprunter au nom de la cité.

Ainsi, en 1350, XX s. fors sont payés à Mikiel dou Mortier, pour I despens fait à se maison, *quant eschevin alèrent emprunter argent;* puis XXI s. fors, pour I despens d'eschevins et de wit homme, *quant il alèrent emprunter une autre fié.*

L'année suivante, on porte en dépense : d'abord, XIII s. IIII d. feulez, *pour le vin que eschevin burent le jour que il alèrent emprunter argent pour le ville à pluiseurs gens aval le ville;* puis, X s. fors, *pour le vin que eschevins burent à le journée que on creudy li deniers qu'on avoit empruntés as boinez gens.*

Ces rentiers se montrant souvent fort exigeants, le magistrat, qui voulait se rendre favorable le général des monnaies, profitait habilement de l'arrivée à Lille (1389) de

Regnault Goudry, général de le monnoie (1) nos. le duc de Bourgogne, pour lui faire présenter VIII lots de vin (payés XXXII s. VIII d. fors).

Il députait aussi vers le prince, alors à Gand, pour savoir le avaluacion des monnoies de or et d'argent, et lesquelles aroient cours en paiement, ou pays de Flandres.

Il envoyait également à Arras, vers le chancelier, pour avoir esclarchissement de quelle monnoie li ville de Lille se poroit acquiter à ses viagiers, ou cas que recevoir il ne vaurroient fors tel or que il payèrent pour l'accat de leurs rentes, lesquelles la ville devoit acquitter en florins.

Cet usage était déjà ancien, car, en 1362, les échevins avaient fait remettre XL s. as clers sir Loys Wautruche, pour avoir coppie de sen pooir sour le fet des monnoyes, et, pour ossi avoir une lettre, pour les deniers des orphelins pooir baillier à manée (2), à telz florins qu'on a acoustumé, avec unes grandes instructions et mémores servans audit fait.

Sire Wautruche devait aussi s'informer des prêts à intérêt, alors si énergiquement condamnés par l'autorité ecclésiastique; car nous voyons figurer dans le compte les VIII gros,

(1) En 1437, Pierre d'Ateville était maistre gouverneur des monnoies du duc de Bourgogne.

(2) A intérêt. — 1367. Pour *le manée* de C moutons dou roy, pour l'anée, X moutons dou roy, val. IX l. XVI s. VIII d. — En 1422, on parle d'ung namptissement d'escus, en monnoie de XXX s., forte monnoie de Fland., nommez *demy tarkares*, pour l'escu. — En 1423, Denis *Froissars*, mezureres de grains, à ce jour demorans à Valenchiennes, vend à Estienart de Rasignies, dit Grars, machon, LX l. t. de rente viagère, monnoie coursaulle en Haynau et forgiée en Valenchiennes. (Arch. de l'hôtel de ville de Valenciennes.)

alloués à i messagier de Tournay, qui vint savoir comment sir Loys Wautruche avoit exploitié sour les usuriers.

Déjà, en 1346, on avait envoyé à Tournai, pour parler à MS. l'évesque et à l'ofisial, et ausi pour y estre consilliet de le ville de Tournay *sour les exécutions, que li doyens voet faire contre le ville, à cause des cimentières pollues et des useriers non aministrer leur sacrement.*

Très-longtemps après (1388), on envoyait encore à Tournai, pour tâcher de faire mettre à nient une monition, lancée par l'official contre plusieurs bourgois, accusés de avoir fait marqués et contrax usuraires.

Peu satisfait des raisons alléguées, l'official répondait que point il n'estoit consilliés de le rappeller, mais qu'il mettoit ledite cause en estat à le xv^ne^.

En 1445, l'argentier parle de la clôture des chambges et des maisons des lombars et usuriers (1).

En 1532, un usurier encourt une amende de xii l., pour

(1) Dans le *Mystère de la Passion*, composé au xve siècle par Ustasse Marcadé, official de Corbie, Lucifer dit à Satan :

Satan, prent la grande banière,
Qui jecte feu de toute part.

Satan lui répond :

Il n'y a soufflet, n'agrapart,
Qui peust jecter fais si pesant ;
Car, en celle banière ardant,
A plus de cent mille *useriers*,
Qui nombrent mailles et deniers (*).
Et si sont pendu maint hérite (hérétique),
Maint bougre (Vaudois) et maint sodomite.
Seigneurs ! Seigneurs ! faictes bon gaet.

(MS. n° 625 de la bibliot. d'Arras, fol. ccxlix v°.)

(*) Au fol. cvii v°, Marcadé fait dire à l'aveugle guéri par Jésus-Christ :

Hélas ! et veulliez moy donner
Un nicquet, ou quelque dener.

avoir contracté avecq ung aultre ung contract usuraire, en acquestant sur lui IX l. VII s. VI d. par an, au rachat de CL l., dont, par compact, il ne avoit livré que CXXXIII l.

En 1551, un individu est condamné à une amende de XXIIII l., de cas prévillégiez, pour avoir commis le crisme de usure, en baillant des deniers à prouffict au lombart, à l'advenant de XII pour cent.

Malgré ces censures si souvent renouvelées, les villes considéraient ce placement comme si avantageux que, d'ordinaire, elles faisaient publier au loin ces ventes de rente, alors fort fréquentes.

Qu'il nous suffise de dire que, en 1388, XXII s. étaient donnés par le magistrat de Lille à I messagier de Amiens, qui apporta lettres póur, en ceste ville (Lille), faire publyér à vendre rente à vie, sour ledite ville de Amiens.

Toutefois, cette concession était chèrement payée, puisque le chancelier de Bourgogne exigeait, cette même année, LI s. p., III fr., le VIIIe et le XVe d'un fr., val. VII l. VI s. VII d. ob., pour escripture et séel (1) de le lettre de octroy de vendre rentes à vie sour le ville de Lille.

Il fallut, en outre, donner en courtoisie al huyssier de Mons. le canchelier, une onche d'or de XIII s. p., val. III quart et le XVIe d'un fr., de XXXVII s. IIII d. ob.

(1) 1406. Jehan Blanduriel, tailleur de seaulx. — En 1404, Lucas Leswillier, graveur de sceaux, obtenait X s., pour jettoirs à lui pris pour les commis aux comptes *de le hanse* de Lille, créés à le Toussaint mil CCCC. — En 1463, les sergens de la prévôté reçoivent X s. de courtoisie, pour avoir prins un fol, nommé Gorge, graveur de seaulx, qui faisoit pluiseurs desrisions avant la ville : lequel fut congyé (banni) de laditte ville. — En 1559, un voleur tire du *truffet* d'une femme quelque nombre de jectons, extimant que ce fust argent.

Avant de passer outre, disons que, en 1460, le caudrelier Jehan Furet avait demandé IIII s. pour le réfection d'un pot de coeuvre *servant à cauffer l'iauwe, pour eschauffer le chire, dont on séelle* (1) *au séel de le ville* (2).

Nous venons de voir que les florins étaient la monnaie, au-moyen de laquelle la ville de Lille soldait ses rentes.

Cet usage subsistait, sans doute, encore au commencement du XVe siècle, puisque, en 1407, les échevins faisaient remettre XIX l. IIII s. fors à Jehan de Givenchi, dit Broyart, eschevin, et à Pierre Le Nepveut, rewart, envoyez à Gand, par devers nostre très-redoubtée dame, madame la duchesse de Bourgongne, comtesse de Flandres, pour à elle remonstrer le fait des monnoies nouvellement ordennées par nos. le duc, en son pays de Flandres, pour ce que sur icelles on ne se pooit appointier, ne ordener en icelle ville de Lille, et par espécial sur les blans doubles du roy : adfin de avoir aucune provision pour le commun peuple tenir en raison. Et, sur ce, envoya nodite très-redoubtée dame certaines lettres au bailli de Lille, de ce faisant mencion, ouquel voyage il vaquièrent, allant, besoingnant et retournant, par IIII jours, finis le VIIe jour d'octobre, l'an mil CCCC et sept, à raison de XLVIII s. fors pour jour.

(1) 1460. Miquiel Vredière demande XXIIII s. pour unes fourmes, gravées en pierre de marbre, par lui faite à façon, pour servir à jecter plommés, à manière de seaulx, pour l'office de le perche de la halle aux draps. — 1498. On parle de draps séellés de seaux d'argent et d'argent doré.

(2) En 1406, l'assise du séel aux cognoissances rapportait à la ville CXLVIII l. XIX s. VI d. ob. — En 1445, l'argentier déclare que III personnes ont esté calengiés criminelement, pour avoir uzé de faire fausses lettres et les séellé de faulx seaulx, que eulx-meismes avoyent gravé en plonoq.

On envoya aussi à Paris, vers le duc, au sujet de ces blans doubles du roy qui, en son pays de Flandres, n'avoient cours que pour xv d. le pièce, qui estoit au grand préjudice de la ville.

Acquiesçant à cette requête, Jean sans Peur ordonnait que les blans doubles auraient cours pour xvi d. le pièce.

Très-longtemps après (1418), le magistrat envoyait encore à Gand, pour enquérir et savoir comment on se ordonnoit audit lieu sur le fait de le nouvelle monnoie de Flandres, et se on y alouoit blans (1).

L'ordonnance, promulguée à cette occasion, fut écrite en gros et grosse lettre *tretiche*, et mise en un tabliel, adfin que chascun peuist le veir, ce qui coûta xxiiii s. febles.

De son côté, maistre Pierre le Prévost recevait lxvi s., pour avoir encores grossé en vélin ledite ordonnance, pour estre mise publiquement en le halle.

Quant aux deux tableaux, fournis par l'escrignier Miquiel Caquignon, ils coûtèrent xl s. nouvelle monnoie.

En 1422, le Prévost recevait encore vi l., pour avoir escript de grosse lettre, sur parchemin, le ordonnance et instruction de le nouvelle monnoie, ordonnance publiée le 29 mai de cette année.

L'argentier mentionne aussi les rentes possédées par le *maieur des foires de Champagne*, puisqu'il nous dit : est-il assavoir que le nuit S. Simon et S. Jude, l'an lv (1355), *li eschevin et li maieur des foires de Campaingne :* assavoir

(1) En 1524, un voleur s'empare d'une bourse, contenant xlvii pieches d'or, xxxi testons, ung angelot d'or, ung real, vaillable trois karolus d'or, des pieches de xxiiii patartz et simples karolus.

est sire Pieres de le Bare, Jehans Reniers et Mahius Dubos, et Jehans de Habourdins, leur valles, en ledite merrie, vinrent au siége des comptes *de le hanse*, etc. Et c'est assavoir que, au jour dessusdit, li maieur devant nommé avoient dedens, appartenans à ledite merrie, qu'il avoient recupt des rentes, III escus Jehans, I sessekin, de VI gros, et V s. en blanc argent. Lesquelz deniers eschevins accordèrent que lidit maieur les donnaissent pour Diu, lau boin leur sembleroit.

De la Fons-Mélicocq.

INSTRUCTION DE PHILIPPE LE BON,

DUC DE BOURGOGNE,

POUR LA FABRICATION DE MONNAIES

A AMIENS ET A SAINT-QUENTIN.

Dans un article inséré au t. I, 2e série de la *Revue de la numismatique belge,* p. 18 et suivantes, M. Piot avait donné des extraits de compte concernant la fabrication des monnaies émises par l'ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, dans les ateliers d'Amiens et de Saint-Quentin, et avait attribué à cette fabrication un écu d'or cité par M. Combrouse, et un grand blanc rappelé dans le catalogue de la collection de M. Rignault, par M. de Lombardy. Il exprimait en même temps le regret de n'avoir pu trouver les instructions qui auraient indiqué les points secrets propres à faire connaître les monnaies sorties de chacun des deux ateliers. Nous avons été assez heureux pour découvrir ces instructions dans le vaste dépôt des archives de la chambre des comptes de Lille. Nous croyons être utile aux amateurs de numismatique, en les insérant dans ce Recueil. Il résulterait de ces instructions deux faits ; l'un que les monnaies fabriquées dans les deux ateliers étaient les mêmes et avaient le même différent, l'autre que les monnaies dont nous venons de parler, citées par MM. Combrouse et de Lombardy, ne sortent pas des ateliers d'Amiens et de

Saint-Quentin. Au reste, les conclusions qui ressortent des citations de M. Piot et des auteurs précités, relativement à la monnaie fabriquée, qui était la monnaie royale, n'en subsistent pas moins, quant aux premières pièces émises; mais il résulte de la deuxième instruction, datée de 1441, que Philippe le Bon ne persista pas toujours dans cette voie et qu'il fit à cette époque battre monnaie dans le système flamand; c'est-à-dire que les espèces d'argent au lieu d'être des grands et petits blancs et des deniers parisis, furent des doubles et simples gros et leurs subdivisions. Mais tandis que la première instruction mentionnait clairement le différent adopté, qui était un point sous la dix-septième lettre, la deuxième laisse quelque incertitude sur le moyen de reconnaître les doubles gros ou patards, les simples gros et autres pièces de la série, fabriquées dans lesdits ateliers d'Amiens et de Saint-Quentin. L'inspection des documents que nous transcrivons textuellement permettra peut-être aux amateurs de collections locales de découvrir ce que nous n'avons pu trouver. Voici ces documents.

I

Commission et instruction de la monnoye d'Amiens et de St-Quentin, baillié à Pierre de Fromont, Gobert de St-Quentin et Hacquinet de Mortaignes, le VIe *jour de février MCCCCXXXVI.*

Philippe, par la grâce de Dieu, etc. A noz baillis et amans de St-Quentin ou à leurs lieuxtenans, et aux gardes des monnoyes illec salut : Savoir vous faisons que nous

avons fait bailler lesdites monnoyes d'Amiens et de St-Quentin tant d'or comme d'argent à Pierre Fromont, Gobert de St-Quentin et Hacquinet de Mortaigne pour trois ans, à compter ung mois après la première délivrance soit d'or ou d'argent, qui se fera en l'une d'icelles monnoyes en achat et par renchère sur les condicions du bail des monnoyes de France, parmi ce qu'ils ont promis faire faire et ouvrer en l'une d'icelles monnoyes ledit terme durant, le marc d'or en deniers d'or fin à vint et quatre karas, appellez escus à la couronne à ung quart de karat de remède, aians cours pour vingt-cinq sols tournois la pièce, et de soixante-dix de poix au marc de Paris, et demi esterlin de remède pour treize sols tournois. Item le marc d'euvre en blans deniers grans et petis à cinq deniers d'aloy argent le Roy, sur le pié de monnoye trente-deuxième ayans cours pour dix deniers tournois et pour cinq deniers tournois la pièce, six solz huit deniers et de xiii^{s} iii^{d} de poix audit marc pour iii solz deux deniers tournois, et le marc d'euvre du noir sur ledit pié pour deux solz tournois. Si vous mandons que audit Pierre Fromont, Gobert de St-Quentin et Hacquinet de Mortaigne ou à leurs certains commandement vous baillez et délivrez le fait, gouvernement et maistrise desdites monnoyes et tous les habillemens et garnisons d'icelle par juste prix et certain inventoire en la manière accoustumée, et vous tenez saisis du fait desdites monnoies jusques à ce que lesdits Pierre Fromont, Gobert de St-Quentin et Hacquinet de Mortaigne soient duement applégié tellement que mons^{r} le Roy, nous, ne les marchans ne y puissent avoir aucun intérest ou dommage, et faites savoir à tous ceux que vous facez habilles à tenir fait

de monnoye les pris à quoy lesdites monnoyes ont esté mises, et se aucun ou aucuns vient ou viennent par-devant vous dedens le terme d'un mois après ladite première délivrance et non plus, qui icelle monnoye veuille mettre à moindre pris et soy faire fort d'ouvrage d'or et d'argent, recevez les deniers à Dieu à menseance, et le nous escripvez briefvement ou à noz amez et féaux les gens de nos comptes à Lille, et aux généraulx maistre de noz monnoyes. Item, nous vous mandons que sans délay ces lettres veues vous faites inventoire de tout le billon d'or et d'argent qui sera en icelles monnoyes, et de fait cloez les boistes desdites monnoyes s'aucunes en avez, et icelles envoyez devant nosdites gens des comptes et généraulx maistres le plus brief que faire se pourra par seur et certain message, ou l'un de vous les apportez seurement et sauvement; et faites nouvelles boistes et nouveaulx livres de délivrance en parchemin en la manière accoustumée, et ne laissiez plus monnoyer sur les fers où l'en a accoustumé à monnoyer, mais sans aucun délay faittes faire ouvrer et monnoyer lesdits deniers d'or et d'argent des poix, aloy et cours dessus déclairés, de la forme et façon des patrons que autrefois vous ont esté envoyez; et au regard des patrons des derniers petis blans dessus dits et aussi de ceulx de la monnoye noire, nous les envoyerons le plus brief que faire se pourra, en donnant et faisant donner aux changeurs et marchands frecquentant lesdites monnoyes, pour chacun marc d'or fin soixante-neuf desdis escus, et pour chacun marc d'argent aloyé audit aloy de cinq deniers, sept livres huit solz tournois; esquelz deniers d'or ou d'argent faites mettre pour différence sur le dix-septiesme lettre d'iceulx deniers, tant

dedens la croix, comme dedens la pille, ung point : et faites payer aux ouvriers et monnoyeurs pour chacun marc d'euvre tant d'or comme d'argent, tel brassage que on a accoustumé paier anchiennement, c'est assavoir aux ouvriers pour ouvrer vint mars d'or ung denier d'or, et monnoyers pour monnoyer deux mil deniers d'or, ung denier d'or ; et pour ouvrer le marc d'euvre du blanc, douze deniers tournois, et aux monnoyers pour chacune livre de tout le blanc quinze deniers tournois : en prennant diligemment garde par vous gardes dessus dits devant iceulx ouvriers et monnoyers que lesdits deniers d'or et deniers blans soient bien taillés, et avec ce qu'ilz soient bien blanchiz, ouvrez et monnoyez, bons et de bons recours avant que vous les passez à délivrance, et où cas qu'il y auroit faulte, nous vous deffendons que iceulx deniers vous ne délivrez sur paine de privation de vos offices ; et mettez de deux cens deniers d'or, ung denier d'or en boiste et de mil deniers blancs, ung blanc denier en boiste. En oultre, faites prestement clore, sceller et mettre en nostre main tout le billon d'or et d'argent que vous trouverez ès maisons des changéurs, marchans et autres accoustumez à faire fait de change ou..... de fait de billon pour tout ce que y trouverez de billon délivrer esdites monnoyes en greigueur avancement du fait d'icelle, en faisant paier par lesdits dessusdits maistres particuliers à chacun de ceulx à qui sera ledit billon la valeur de ce que délivré leur en sera en la manière accoustumée : et avec ce faites deffence par cry publicque par tout ès places accoustumée en vosdites baillies et sur les peines à ce introduites par monditseigneur le Roy, que nul de quelque estat ou condicion qu'il soit ès

ressors de vosdits offices ne porte ou envoye aucun billon d'or ou d'argent, monnoyé ou à monnoyer ailleurs que esdites monnoyes d'Amiens et de St-Quentin, en pugnissant les transgresseurs sans quelque déport des paines, pugnicions et amendes, sur ce ordonnez par mondit seigneur le Roy; donnons en mandement à tous noz justiciers, officiers et subgiés, que à vous et chacun de vous en droit soy en se faisant, obéissent et entendent diligemment. Donné en nostre ville de Lille, le vi^e jour de février, l'an de grâce MCCCCXXXVI. Ainsi signé, par monseigneur le duc, T. Bouesseau. Et au doz desdictes lettres estoit escrit ce qui s'ensiet : Le xie jour de febvrier MCCCCXXXVI, Pierre de Fromont, nommé au blanc de ces présentes fit ès mains de mess^rs des comptes de monseigneur le duc de Bourgogne à Lille, le serment de mestrise particulière des monnoyes d'Amiens et de St-Quentin, dont audit blanc est fait mention, moy présent Fierabras; et en l'attache de mesdits seigneurs des comptes estoit escrit ce qui s'ensiet : Les gens des comptes de monseigneur le duc de Bourgogne, baillis d'Amiens et de St-Quentin ou vous leurs lieuxtenans et vous gardes des monnoyes illec, accomplissez le contenu et lettres patentes de monsg^r ausquelles ces présentes sont attachées soubz l'un de nos signets, en prenant oultre le contenu d'icelles, les sermens de Hubert de St-Quentin et Hacquinet de Mortaigne que n'avons peu recevoir pour leur absence, et au surplus en faites par la forme et manière que icelluy Sg^r le veult et mande estre fait. Escript en la chambre desdits comptes, le xie jour de février mil quatre cens XXXVI, ainsi signé Fierabras.

(Archives de la chambre des comptes de Lille, registre des chartes, coté 10, fol. 164 v°.)

II

Instruction des monnoyes d'Amiens et de St-Quentin, faite le II *d'août MCCCCXLI.*

Georges Caboetre à présent maistre particulier des monnoyes de St-Quentin et d'Amiens pour nostre très-redoubté seigneur Monseigneur le duc de Bourgogne et de Brabant, a mis à pris et promet faire ouvrer et monnoyer esdites monnoyes, deniers d'argent, nommés patars, ayant cours pour deux gros de Flandre la pièce, à six deniers de loy argent le roy, et de soixante douze au marc de Troyes, à deux grains de remedde pour marc d'euvre en loy et à demy denier en pois au nom et armes du roy nostre sire, et aussy bons comme l'en fait à présent à la monnoye de Tournay, aux différences accoustuméez esdites deux monnoyes (1)

Item fera ouvrer en icelles deux monnoyes, deniers d'argent, nommés gros, dont les deux vauldront ung patart de pareil aloy et remedde, et de sept vins et quatre de pois au marc de Troyes.

Duquel ouvraige ainsi fait et ouvré la traite dudit marc, si est de vint-quatre solz de gros, dont ledit maistre douvra à tous marchans fréquentant icelles monnoyes, XXII s. VIII d. de gros, et sy aura à cause de son brassaige pour marc d'ar-

(1) Il semble, par conséquent, que le différent doit être, comme dans l'instruction précédente, d'un point sous la dix-septième lettre. Au reste, quoique frappées dans le système flamand, les espèces n'en devaient pas moins porter les noms de Charles VII et les armes de France.

gent dix deniers et ung tiers de denier gros, et ainsy demourra de prouffict à mond. seigneur pour chacun marc d'argent, cinq deniers deux tiers de denier gros, et avec ce aura se il eschiet à cause de foiblaige de pois et de loy environ deux deniers gros pour ledit marc d'argent comme pour signeuraige VII deniers II tiers de denier gros.

Philippe, par la grâce de Dieu, duc de Bourgogne, de Brabant et de Lembourg, comte de Flandre, d'Artois, de Bourgogne, palatin de Haynnau, de Hollande, de Zellande et de Namur, marquis du Saint-Empire, seigneur de Frise, de Salins et de Malines ; à noz amez et féaulx les gens de noz comptes à Lille, et les généraulx, maistres de noz monnoyes, salut et dilection : Nous voulons et vous mandons expressément que en sa forme et manière et selon le coutume des instructions cy dessus escripts et déclarés, vous faites doresenavant en noz monnoyes d'Amiens et de St-Quentin ouvrer, forgier et monnoyer, par ledit George Caboetre, les deniers d'argent, nommés patars et gros, telz ainsi que esdite instruction est faicte mention, pour tel terme et espace de temps que ledit George a et doit avoir et tenir nosdites monnoyes d'Amiens et de St-Quentin, et de ce faire vous donnons povoir, auctorité et mandement espécial. Donné en nostre ville de Bruxelles, le second jour d'aoust mil CCCC quarante et ung. Ainsi signé, par monseigneur le duc : de la Mandre.

(Archives de la chambre des comptes de Lille, registre des chartes, coté 11, fol. 30.)

L. Deschamps de Pas.

GEORGES MIVELT. (Cité en 1557.)
HENRI NOËL. (Cité de 1609 à 1637.)
JÉRÔME NOËL. (Cité de 1622 à 1629.)

Les documents pour servir à l'histoire monétaire des évêques de Liége sont rares; aussi la plupart des noms des graveurs qu'ils ont employés dans les ateliers de Liége, Hasselt, Bouillon, etc., sont-ils jusqu'ici restés inconnus. Parmi ceux que nous avons découverts, il faut d'abord mentionner, en suivant l'ordre chronologique, Georges Mivelt, qui fut nommé graveur de l'atelier des monnaies de Liége, par commission de l'évêque Robert de Berghes (1), datée de Curange, le 28 juillet 1557 (2). Nous avons déjà cité

(1) « Robert van Berghen, by der gratie Gods bisscop tot Luyck, etc. « Doen condt ende te weten eenen yegelycken, dat wy, een goet zun- « derlinge betrouwen hebbende in der goeden verstande, diligentie ende « rechtveerdicheyt van onsen lieven ende beminden meesteren Joris « Mivelt, hebben denselven aengenomen, geordonneert ende gemaect, « ende mits desen ordonneren, aennemen ende maken onsen ysersnyder « van onser munten binnen onser stadt Luydick, om 't selve officie van « nu voortaen wel ende getrouwelyck te bedienen, exerceren ende « bewaren, etc. Ende wy zullen den voornoemden meester Joris, onsen « ysersnyder, jaerlycx geven, voor zynen loon ende gaigen, tsestich « gulden Brabants, etc Gegeven binnen onsen huyse Curingen, onder « onsen naem ende zegel secret, den xxvij^en dach julii 1557. » (*Registre aux dépêches de 1557 à 1563,* fol. 30, archives du conseil privé, aux Archives de l'État, à Liége.)

(2) Dans le volume où cette commission est transcrite, se trouvent d'autres pièces de la même époque, qui nomment les waradins des monnaies de Liége et de Hasselt, etc.

Georges Monachi ou Mueninex (1), qui travaillait en 1567 pour Gérard de Groisbeck, successeur de Robert. Après eux il existe une grande lacune; puis apparaît, au commencement du XVIIe siècle, le nom de Henri Noël, graveur des monnaies de l'évêque Ernest de Bavière (2). Ferdinand de Bavière, qui succéda à ce prince, en 1612, eut pour graveurs de ses monnaies, de 1622 à 1629 (3), Jérôme Noël,

(1) *Voy.* ce nom et l'article consacré à Robert et à Louis LEFEBURE.

(2) J. DE SANDRART, *Academia nobilissima artis pictoriæ*, p. 360, dit positivement qu'il remplissait cette charge. P. J. MARIETTE a reproduit ce détail dans son *Abecedario*, t. IV, p. 40, et ajoute, p. 44, que son père occupa le même emploi.

(3) « Messieurs les président et conseilliers de la chambre des comptes, etc., veue la permission donnée par Son Altèze en son conseil « privé à Margaritte, relicte de feu son monnoyeur Jean Symon, pour « reprendre la forge et facture des pièces de demi-réaulx, de quattres « et deux patars, aux mesmes pied, poix et alloy de ceulx que ci-devant « ont esté forgez par Herman Libert et Adrian Francen, voir que les « coings seront modérez et changez sur les armoiries de Son Altèze « Sérénissime, avec l'escusson de Boulhon au mitant d'icelles; ordonnent à Gérosme Noël, graveur de Saditte Altèze, de changer et modérer lesdis coings en la forme et mannière comme il nous at servie le « portraict et modelle, et iceulx délivrer ès mains de Charles de Coninck, wardin de ladicte monnoye, ainsi et comme par sa commission « et instruction il est obligé et tenu faire. Donné en laditte chambre, « ce douzième de novembre mil six cents et vingte-deux. » (Archives de l'État, à Liége.)

(3) Voici un document inédit, curieux pour l'histoire numismatique de Liége, dans lequel est cité le nom de J. Noël; il nous a été obligeamment communiqué par M. SCHOONBROODT, conservateur des Archives de l'État, à Liége.

« FERDINAND, etc., à tous ceux qui ces présentes verront ou lire « orront, salut: sçavoir faisons que comme Herman Libert, nostre monnoyeur, se soit rendu et présenté à l'assemblée des seigneurs députés « du cercle Weestphalicque, tenue en nostre ville de Colloigne au mois

de la même famille que l'artiste précédent, et vers 1642 (¹), Michel Noël, fils de Henri, plus connu sous le nom

« d'octobre dernier, et y ayt obtenu faculté et enseignement de forger « des pièces de bavière et demys-bavières, au pied luy prescrit, et « admissible par les ordonnances circulaires du recès dudit circle, des- « quèles il nous en at fait paroître par copie autenticque du recès dudit « circle, daté en octobre dernier; nous suppliant pour ce, que fussions « servis de luy gréer et intériner tel dit enseignement et pouvoir de « forger lesdis baviers et demy-baviers, avec la description de noz nom « et armoiries, et luy donner à cest effect wardin, essayeur et graveur; « à laquelle requeste condescendans, eu esgard à la commodité de noz « subjects, par advis et meure délibération des vénérables noz très- « chers et féaux les chancelier et gens de noz conseils privé et chambre « des comptes, qui ont le subject de ceste communicqué à nostre véné- « rable chapitre de Liége, avons octroyé, permis et accordé, comme « par les présentes octroyons, permettons et accordons audit Herman « Libert, nostre monnoyeur, de faire forger, soub noz nom et armoiries, « des pièces de six patars et un liart, et des demyes-pièces semblables, « au pied et alloy luy prescrit, qui est et doit estre semblable à celles « que piéça ont esté forgées du temps de feu d'heureuse mémoire « Erneste de Bavière, nostre très-cher oncle et prédécesseur, luy « dénommant et commettant à ceste effect pour nostre wardin essayeur « maistre Pière de Fraisne, et pour graveur maistre Jérosme Noël, le « tout suyvant les instructions qui leur seront ordonnées par ceux de « nostre chambre des comptes; ordonnons et commandons partant à « nostre hault et tous autres nos officiers, justiciers et subjects, de ne « faire ou donner, ny permettre que soit fait ou donné audit Herman, « ses ouvriers et serviteurs aucun encombrier, obstacle ou empesche- « ment au contraire, ains en estans requis, leur facent et donnent toute « ayde, adresse et favorable assistence, les prennant à cest effect à « nostre singulière protection et sauveguarde, car tel est nostre plaisir « et sérieuse volonté. En foy de quoy avons fait munir les présentes de « nostre séel, l'an de Nostre-Seigneur XVJC et XXIX, du mois de novem- « bre le XIXe jour. » (Registre no 76, sem K, chambre des finances, fol. 380 vo, aux Archives de l'État, à Liége.)

(¹) P. J. Mariette, *Abecedario*, t. IV, p. 44.

de Natalis, auquel nous consacrerons un article spécial.

Henri Noël fut aussi graveur en taille-douce. Entre autres pièces (1), on possède de lui le portrait du bourgmestre de Liége, Sébastien de la Ruelle, qui accompagne une relation de l'assassinat de ce seigneur, publiée à Liége en 1637 (2). Cet artiste n'est pas cité par les écrivains qui se sont occupés des graveurs d'estampes.

Grâce aux notes que nous a communiquées M. Ulysse Capitaine, avec une obligeance au-dessus d'éloges, nous savons que Jérôme Noël fut à la fois imprimeur et graveur en taille-douce. C'est lui qui exécuta les planches de l'*Ordonnance et rénovation de Son Altèze Ser^me^ nostre Prince sur le faict de la monnoye,* qui parut en 1625, et pour laquelle il obtint un privilége. C'est un recueil de trente-cinq planches in-4° gravées sur cuivre, sans texte. M. Capitaine ne connait qu'un seul opuscule in-12, sorti des presses de J. Noël; il est intitulé : *Petite arithmétique à l'usage du commerce et orfebvres de la cité de Liége. A Liége, chez J. Noël, imprimeur juré, en la rue de Verd Bois.* Ce

(1) Comte DE BECDELIÈVRE-HAMAL, *Biographie liégeoise,* t. Ier, p. 502.

(2) Voici le titre exact de cet ouvrage aussi rare que recherché des bibliophiles : *Histoire tragicque ou relation véritable de tout ce qui se passa au tragicque banquet Warfuzéen, tant de l'assasinat commis en la personne du feu le seigneur bourguemaistre de la Ruelle de glorieuse mémoire, qu'attenté ès personnes des Seigneurs abbé de Mouzon, estant en la ville de Liége pour le service de Sa Majesté Très Chrestienne,* etc. Liége, C. Ouwerx ; 1637, in-4°, de 22 feuillets. La planche qui accompagne cette brochure, représente le bourgmestre de la Ruelle, étendu sur un lit de parade et percé de sept coups; elle a été plusieurs fois reproduite, notamment en 1836, dans la *Revue belge.*

volume n'a que trente-six pages, et fut également publié en 1625. Ne serait-ce point sa nomination de graveur des monnaies qui aurait empêché Jérôme Noël d'éditer d'autres ouvrages ?

JEAN LE NOIR. (Cité en 1437.)
HUMBERT PIERON. (Cité en 1440.)

Par le traité d'Arras, conclu en 1435 (1), Charles VII, roi de France, avait cédé à Philippe le Bon une notable partie de ses possessions qui confinaient aux États du puissant duc de Bourgogne, et, entre autres, les villes et bailliages d'Amiens et de Saint-Quentin. MM. C. Piot et Deschamps ont publié, dans la *Revue de la numismatique belge* (2), des articles dans lesquels l'un énumère, d'après les comptes existant aux Archives du royaume, à Bruxelles, les monnaies que Philippe le Bon fit frapper dans ces deux localités, lorsqu'il se fut mis en possession des provinces démembrées de la France; l'autre fait connaître les instructions données à cette occasion.

Aux détails que ces écrivains ont consignés, nous ajouterons les noms des deux graveurs des monnaies frappées dans les ateliers d'Amiens et de Saint-Quentin, de 1437 à 1439, Jean le Noir (3) et Humbert Pieron ou Pierron, son successeur. Ce dernier n'était plus en fonctions, en 1440; peut-être les ateliers étaient-ils fermés alors. C'est ce que

(1) Du Mont, *Recueil des traitez*, t. II, 2e partie, p. 312.

(2) T. Ier, 2e série, pp. 18-25, et t. V, 3e série, pp. 166-175.

(3) « Pour une goutière que on a mise à la devanture du logis Jehan « le Noir, le tailleur, etc. »

« Sur le logis Lambert Pieron, garde, et pareillement sur le logis « Jehan le Noir, le tailleur, etc. »

« En la chambre et ès greniers Jehan le Noir, tailleur, etc. » (Comptes de la monnaie de Saint-Quentin.)

l'on peut conjecturer d'un extrait de compte (1) publié par M. le comte de Laborde (2), et conçu en ces termes :

« A Humbert Pierron, nagaires tailleur de monnoies « d'Amiens et de Saint-Quentin, en considéracion des « peines, travaulx et despens par luy soustenuz par longue « espasse de temps, en poursuïant le fait de certains « changeurs demeurant ès pays de Monseigneur, lesquelx « avoient enfraint les ordonnances de Monditseigneur, « tant en fait de change, comme en fait de monnoie : « IIc XLIJ francs. »

En 1437, Lambert Pieron était un des gardes de la monnaie de Saint-Quentin (3).

(1) Compte de la recette générale des finances de 1440, nº F. 134, aux Archives du département du Nord, à Lille. Le double de ce compte existe aux Archives du royaume. Le texte que nous publions est extrait de ce dernier volume, fº ijc xxxix vº. Il est à remarquer que cet article de dépenses fut biffé dans le compte parce qu'il figure déjà à la page qui précède en ces termes : « A Guillaume Rolin, escuïer et eschançon « de monseigneur le duc, et Lambert Pierron, tailleur des monnoies « d'Amiens et Saint-Quentin, la somme de iijc xiiij livres x s., de xl gros, « c'est assavoir audit Guillaume pour un cheval lxxij livres, et audit « Lambert ijc xlij livres x s. pour plusieurs fraiz et voyages, etc. » Dans ce passage on a confondu le garde de la monnaie de Saint-Quentin avec le graveur, car nous ne pouvons croire à l'identité de personne.

(2) *Les Ducs de Bourgogne,* Preuves, t. Ier, p. 374, nº 1288.

(3) (1437) « A Lambert Pieron, garde de ladicte monnoie de Saint- « Quentin, pour ung voyage par lui fait par l'ordonnance du bailli de « Saint-Quentin, portant lettres de monseigneur de Bourgoigne au « bailli de la ville de Hal, affin de prendre prisonnier l'oste de l'ostel de « l'*Eschiquier* de ladicte ville, lequel avoit esté accusé par ung sien « varlet, qui fut prins en la ville de Saint-Quentin et mis à exécution, « pour aucuns deniers contrefaiz à ceulx que on forgoit à la monnoie « de Valenciennes, desquelz ilz avoient apportez et mis hors en plu- « sieurs lieux, etc. » (Comptes de la monnaie de Saint-Quentin.)

JOSSE DE HALLE.

(Cité de 1382 à 1404.)

Le cadre de nos recherches comprend les graveurs de médailles, de sceaux et de monnaies étrangers qui ont travaillé pour nos souverains. Josse (*Josset*) de Halle est un de ces artistes. Presque tous les détails qui le concernent sont consignés dans l'*Histoire générale et particulière de Bourgogne,* par dom Plancher. (1) Il était maire de Dijon, lorsqu'arriva, dans cette ville, la magnifique horloge de Courtrai, « l'un des plus beaux, — dit Froissart (2), — que « on sçût delà ni deçà la mer ». En 1382, après la réduction de la cité flamande, Philippe le Hardi la fit démonter et placer avec sa cloche sur des chariots. Josse de Halle la fit poser au-dessus d'une tourelle qui est à côté du grand portail de l'église de Notre-Dame, à Dijon, et depuis, sur le certificat de ce fonctionnaire, le duc fit rembourser à la ville 100 livres qu'elle avait déboursées pour la faire monter et mettre en cet endroit.

Josse de Halle fut le premier officier du duc de Bourgogne, connu sous le titre d'argentier. Dom Plancher affirme (3) que les lettres patentes qui lui conférèrent cette charge, sont datées de Courcelles-lez-Saumur, le 22 juin 1386; M. Gachard dit, de son côté (4), qu'elles furent

(1) T. III, p. 67.

(2) Liv. II, chap. CCIII de ses *Chroniques.*

(3) *Loc. cit.*, p. 90.

(4) *Rapport sur les Archives de Dijon,* p. 171.

données à Paris, le 29 juillet de ladite année. Quoi qu'il en soit, il existe aux Archives du département de la Côte-d'Or, à Dijon, cinq comptes rendus par Josse de Halle, pendant sa gestion, et qui commencent au 22 juin 1386 et s'arrêtent au 2 mars 1393 (n. st.) (1). Il paraît que l'office d'argentier fut supprimé depuis. Les fonctions de ce nouvel emploi avaient été réglées par les gens du conseil et des comptes de Dijon : elles consistaient à avoir soin de tous les objets relatifs à la garde-robe du duc et à celle de la duchesse et de leurs enfants ; à garder les joyaux, la vaisselle d'or et d'argent, les pierreries, draps, pelleteries, linges et tapisseries ; à prendre soin de l'armurerie, de la sellerie, etc. ; enfin, à dresser de tous ces objets un inventaire détaillé (2). Plus tard le titre de garde-joyaux fut substitué à celui d'argentier.

Au mois de novembre 1382, Josse de Halle, qu'un document du temps qualifie alors d'orfévre et valet de chambre du duc de Bourgogne (3), fut, conjointement avec Benoit Dugal, marchand lombard, à Paris, chargé de faire fondre, à Malines, une quantité considérable de vaisselle et de joyaux d'or et d'argent, pour être convertie en monnaie. Deux ans plus tard, par commission du 10 novembre 1384, le duc l'adjoignit à cinq autres personnes, pour lever l'aide de 40,000 francs que les gens d'église, la noblesse et la bourgeoisie du duché de Bourgogne avaient accordée à ce prince pour les frais de la guerre de Flandre (4).

(1) Gachard, *loc. cit.*

(2) *Histoire de Bourgogne, etc., loc. cit.* ; — Gachard, *loc. cit.*

(3) *Histoire de Bourgogne*, t. III, p. lxiij, pièce n° lxxvi.

(4) *Ibidem*, p. lxxj, pièce n° lxxxi.

Josse de Halle vivait encore en 1404, car il fournit une partie de la somme nécessaire au payement des frais des funérailles de Philippe le Hardi, et reçut de la vaisselle en gage, ainsi que les autres prêteurs (1). Ces détails prouvent que l'orfévre du prince défunt avait toujours joui, auprès de son souverain, d'une très-grande considération. Nous devons actuellement justifier la place qu'il occupe dans nos *Recherches*, à titre d'artiste, c'est-à-dire de graveur de sceaux. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans l'*Histoire de Bourgogne* (2).

« En 1387, les sceaux de la cour et de la chancellerie du « duc ayant paru trop vieux, Josset de Halle, son argen- « tier et orfévre, eut ordre d'en faire de nouveaux, et « d'ajouter au grand sceau, deux fleurs de lys, placées « entre les deux pieds de la figure du prince représentée « dessus; au petit sceau, une fleur de lys semblable sur « l'écu; et au sceau, une autre fleur de lys au-dessous de « l'écu, afin que du premier coup d'œil on pût distinguer « les expéditions qui auroient été faites depuis leur renou- « vellement. Il y eut ensuite un conseil assemblé à Dijon, « chez Gui de Pontailler, gouverneur et maréchal de « Bourgogne, pour recevoir du chancelier les vieux sceaux « et lui délivrer les nouveaux. En ce conseil étoit le même « Gui de Pontailler qui y présidoit, le doyen d'Autun, « l'official de Châlon et celui de Langres, les baillis de « Dijon, de l'Auxois, de la Montagne, et d'Autun, Pierre « Paris, Jean Potier, archidiacre de Langres, Richart

(1) *Histoire de Bourgogne*, etc., t. III, p. 200.
(2) *Ibidem*, p. 108.

« Bonot, Dreve Felize et André Paste, tous conseillers du « duc. En leur présence, Nicolas de Tholon, chancelier de « Bourgogne, remit les sceaux anciens qu'il avoit et qui « furent aussitôt dépécez et mis en morceaux par comman- « dement du gouverneur; et les nouveaux fabriqués par « Josset de Halle, ayant été approuvés du conseil, et lui « ayant été présentez, il les reçut pour en user dans les « expéditions de la chancellerie, comme il avoit fait des « anciens qu'il venoit de rendre, et qui après avoir été « pesés, furent remis à Amiot Arnaut, receveur du bail- « liage de Dijon, qui s'en chargea et promit d'en rendre « compte. L'acte qui fut dressé de la remise des sceaux « est du 30 septembre 1387. »

Malgré la description que l'on vient de lire des sceaux que Josse de Halle a gravés pour Philippe le Hardi, et qui est extraite d'un document authentique (1), il nous a été

(1) Voici le texte de cette pièce curieuse que nous reproduisons d'après l'*Histoire de Bourgogne*, t. III, p. cxxiii, pièce n° cxvii :

« L'an mil ccc iiij^xx et vij, le lundi dernier jour de septembre, à Dijon, « en la présence de monseigneur Guy de Pontaillier, chevalier, gouver- « neur et mareschal de Bourgoigne, de honorables hommes le doyen « d'Ostun, maistre Jean Coniliers, official de Châlon, maistre Estienne « Jehan, official de Langres, les bailles de Dijon, d'Auxois, de la Mon- « tagne et d'Ostun, maistre Pierre Paris, monseigneur Jehan Potier, « arcediacre de Langres, maistre Richart Bonot, maistre Dreve Phelize, « et maistre André Paste, conseillers de monseigneur de Bourgoigne, « furent apportez, en l'ostel dudit monseigneur le gouverneur par véné- « rable personne maistre Nicolas de Tholon, chancelier de Bourgoigne, « les vieulx séels de la court de monseigneur le duc, qui est à présent, « c'est assavoir : le grand séel, le contre-séel et le petit séel, lesquelx, « en la présence que dessus, furent dépéciez, et, par le commandement « dudit Monseigneur le gouverneur, pour ce qu'ils estoient tuitz effe- « ciez, et estoient reffais autres séelz tous nuefs, à la semblance des

impossible de déterminer quelle est l'œuvre de cet artiste. Le grand sceau dont il est ici question est-il ou n'est-il pas l'un des six différents sceaux dont ce prince a fait usage, c'est ce que nous n'oserions décider. L'attention doit se concentrer sur deux seulement. L'un est le sceau équestre qui n'a été publié que par dom Plancher (¹), et que l'on peut affirmer être fort mal reproduit, tant la gravure en est mauvaise. La légende diffère entièrement des sceaux que nous décrirons plus loin ; on y lit :

1. ✠ S' PHI · FILI · REG · Z · PAR · FRANCIA · DVCIS · BVRGVNDIE · COMITIS · FLANDR · ARTEIS · Z · BVRGVND · PALATINI · DOMINI · DE · STALI · COMITIS.

Le contre-sceau présente cinq écussons, sans inscription.

Le second sceau, postérieur à l'année 1387, est celui qui est ici renseigné sous le n° VI.

« dessusdits, par Jocet de Hale, orfévre de monseigneur le duc, lesquelx « ledit Jocet bailla et délivra ledit jour en la présence que dessus audit « chancelier, c'est assavoir : le grand séel, le contre-séel et le petit séel, « tout à la semblance desdits premiers séelx dépéciez, fuers tant seule- « ment qu'ils estoient gravez à nuef, et qu'il y a en différence : ou « champ, entre les deux piez de l'ymage de monseigneur, dues petites « fleurs de lys ferues au tast ; ou contre-séel, une petite flour sembla- « ble dessous l'escus, et ou petit séel, une petite fleur de lys dessus « l'escus. Et lesquelx séelx nuefs ledit chancelier receust dudit Jocet, « du commandement dudit monseigneur le gouverneur, en la présence « que dessus. Et bailla les séelz tous dépéciez audit Jocet, qui furent « pesez, et vault l'argent huit frans d'or, dont Amiot Arnot, receveur « du bailliage de Dijon se est chargié de compter. Et sur lesquelles « chouses ledit monseigneur le chancelier a requis lettres de moy « A. Broignet. »

(¹) *Loc. cit.*, p. lxxxxiij.

Nous croyons utile de décrire ici les autres sceaux que le duc de Bourgogne a employés pendant son règne, et sur lesquels il est toujours représenté à cheval et armé de toutes pièces, tenant l'épée de la main droite, et du bras gauche un bouclier écartelé aux armes de Bourgogne ancien et nouveau ; sur tous le cheval est couvert d'un caparaçon aux mêmes armes. Les différences n'existent que dans la légende et les ornements qui remplissent le champ. Les contre-sceaux offrent des dissemblances. Tous les sceaux ont à peu près le même diamètre. Plusieurs peut-être sont dus au burin de Josse de Halle.

II. Avant son mariage avec Marguerite de Male, fille et héritière de Louis, comte de Flandre, Philippe le Hardi se servait d'un sceau dont le champ est divisé par de petits compartiments quadrilobés, dont chacun est rempli, ou d'un lion accroupi, ou d'un alérion, avec la légende suivante :

✠ SIGILLUM : PHILIPPI : FILII : REGIS : FRANCORUM : DUCIS : BURGONDIE ✱.

Philippe le Hardi fit inscrire cette qualification de fils du roi de France sur tous ses sceaux et dans ses diplômes.

Au contre-sceau on voit un écusson écartelé des deux Bourgognes, et soutenu par un aigle éployé, et accosté de deux lions, avec cette inscription :

✠ CONTRA S PHILIPPI FILII REGIS FRANCOR DVCIS BVRGŌDIE.

Vredius[1] a vu une empreinte de ce sceau attachée à un acte de 1369. Le duc l'employa jusqu'à la mort du père

[1] *Sigilla comitum Flandrie*, p. 63.

de sa femme, arrivée en janvier 1384, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'il fut inauguré comte de Flandre, au mois d'avril suivant.

III. Sur le sceau que Philippe le Hardi fit graver à son avénement, se trouvent quatre écussons (Flandre, Bourgogne nouveau, Artois et Rethel), et le champ est divisé par de grandes losanges qui sont remplies par des signes héraldiques tirés de ces armoiries; en voici la légende :

✠ S PHI : FILII : REGIS : FRANCIE : DVC : BVRGONDIE : COMIT : FLANDRIE : ARTESII : Z : BVRGONDIE : PALATINI : DNI : D : SALINIS : COMIT : REGINESTEN : Z : DNI : MASCLIE.

Cinq écussons, dont l'un est timbré d'un casque, sont représentés au contre-sceau, où l'on voit aussi trois fois répétées les lettres P M, qui sont les initiales des noms du duc et de la duchesse (1).

IV. Déjà en décembre 1385 (2), le duc de Bourgogne employait un autre sceau avec l'inscription suivante :

S' PHI : FILII : REG : Z : PARIS : FRANCIE : DVCIS : BVRGONDIE : COMITIS : FLANDRIE : ARTESII : Z : BVRGONDIE : PALATINI : DNI : DE : SALINIS : COMITIS : REGINESTEN : Z : DNI : DE : MALINIS.

(1) Vredius, *loc. cit.*, p. 65. Ce sceau est aussi publié au moyen du procédé Collas, dans le *Trésor de Numismatique et de Glyptique* (sceaux des grands feudataires de la couronne de France), pl. XIV, n° 3 : ils sont décrits dans ce dernier ouvrage, p. 15, et dans Natalis de Wailly, *Eléments de Paléographie*, t. II, p. 168.

(2) Charte originale dans la trésorerie des chartes des comtes de Namur, aux Archives du royaume.

La figure équestre du duc se détache ici sur un fond très-joliment orné de têtes de lion et de têtes d'aigle (1). Le contre-sceau est des plus simples et se compose d'un écusson aux armes des deux Bourgognes, cantonné de quatre écus plus petits.

V. Vredius reproduit dans son recueil (2) un quatrième sceau de Philippe le Hardi, dont le champ est lisse et orné d'une jolie bordure, et dont le contre-sceau est à peu près semblable à celui que nous venons de décrire sous le n° III; la légende du sceau est ainsi conçue :

S. Phi filii regī francie ducis burgūndie cōitis flandrie arthesii burgūndie palatini dni de salinis cōitis regitestēn ac dni machlinie.

VI. Sur les cinq sceaux qui précèdent le duc de Bourgogne est représenté avec la visière du casque baissée. Vredius (3) a découvert un acte du mois d'août 1389, avec un sceau d'une forme nouvelle, et sur lequel le prince paraît à visage découvert; cet usage a été suivi par ses successeurs. Le terrain est orné d'arbustes, de fleurs et d'animaux. On se servit de ce dernier sceau jusqu'à la mort du duc, arrivée en 1404 (4). L'inscription offre de notables différences avec les autres; on y lit :

S' Phi · regis · francorū · filij · ducis · burgūdie · comit · flandrie · arthesij · z · burgūdie · palatini · dniq; · de · salinis · et de · machlinia.

(1) Le graveur de Vredius, p. 67, n'a figuré que des têtes de lion : on voit une reproduction plus exacte de ce sceau dans le *Trésor*, etc., n° 5.

(2) P. 66; — *Trésor*, etc., n° 6.

(3) P. 69 ; — *Trésor*, etc., n° 4.

(4) M. Natalis de Wailly, *loc. cit.*, cite un acte de 1403 auquel est attaché ce sceau.

Le contre-sceau est dans le genre de celui du sceau n° III, sauf que l'écu, qui est écartelé aux armes de Bourgogne, est penché à dextre, et qu'il n'est accompagné que de trois autres écussons, car celui de Rethel est supprimé. Ces dernières armoiries, pas plus que le titre de comte de Rethel, ne figurent sur le sceau ni dans sa légende; c'est ce qui a fait croire à M. Natalis de Wailly (1), avec beaucoup de fondement du reste, que ce sceau fut probablement gravé en 1392, après la cession, faite par Philippe le Hardi, du comté de Rethel, à Antoine, son second fils.

ALEXANDRE PINCHART.

(1) *Loc. cit.*, note 2.

ACTES OFFICIELS.

MINISTÈRE DES FINANCES.

Arrêté royal qui détermine le type des pièces de dix et de cinq centimes.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Vu l'art. 6 de la loi du 20 décembre 1860 (*Moniteur* du 30, n° 365);

Voulant déterminer le type des pièces de cinq et de dix centimes de nickel;

Revu notre arrêté du 27 décembre 1860 (*Moniteur* du 22 janvier, n° 22);

Sur le rapport de notre Ministre des Finances,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Les pièces de cinq et de dix centimes de nickel porteront à l'avers le lion belge sur champ de sable, et, sur un bord relevé et encadré de deux cercles, la devise nationale :

L'UNION FAIT LA FORCE,

au bas, le millésime.

Au revers, dans un champ de sable, en caractères incus et brillants, la valeur nominale de la pièce, et sur un bord relevé et encadré de deux cercles, la légende :

LÉOPOLD PREMIER ROI DES BELGES.

Les pièces seront cordonnées en creux. Elles seront conformes au type dont les empreintes sont ci-jointes :

Art. 2. Notre Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 25 avril 1861.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

Loi qui ouvre au département des finances un crédit de 400,000 francs pour la fabrication des monnaies de nickel.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1er. Il est ouvert au département des finances un crédit supplémentaire de quatre cent mille francs (fr. 400,000) pour achat de matières et frais de fabrication de monnaies de nickel.

Ce crédit formera l'article 8bis du chapitre Ier du budget des finances pour l'exercice 1861.

Art. 2. Le produit de cette fabrication sera rattaché au budget des voies et moyens de l'exercice 1861.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Osborne, le 27 mai 1861.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

Frère-Orban.

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de la Justice,

Victor Tesch.

Loi relative au cours légal de la monnaie d'or française.

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1er. Les pièces d'or françaises qui sont frappées dans la proportion d'un kilogramme d'or fin pour quinze kilogrammes et demi d'argent fin, seront admises à la valeur nominale comme monnaie légale, aussi longtemps qu'elles ont en France un cours légal à leur valeur nominale. Cette décision s'applique également aux pièces d'or d'autres États qui sont frappées en parfaite concordance avec les pièces françaises correspondantes.

Un arrêté royal déterminera, après examen, quelles sont les pièces d'or étrangères qui remplissent les conditions voulues, et qui peuvent être admises comme monnaie légale.

Art. 2. Le gouvernement est autorisé à frapper des pièces d'or de 20 et de 40 francs, en conformité de la loi monétaire de 1832, et des pièces d'or de 10 et de 5 francs aux mêmes poids et dimensions que les pièces concordantes d'or françaises.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit

revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Donné à Londres, le 4 juin 1861.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de la justice, chargé par intérim du ministère des finances,

VICTOR TESCH.

Vu et scellé du sceau de l'État :

Le Ministre de la justice,

VICTOR TESCH.

A LA MÉMOIRE

DE

L'ILLUSTRE NUMISMATE

JOACHIM LELEWEL,

L'UN DES FONDATEURS

ET

PRÉSIDENT D'HONNEUR A VIE

DE LA

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE,

DÉCÉDÉ, A PARIS,

LE 29 MAI 1861.

MÉLANGES.

Nouvelles publications relatives à la numismatique :

1° *Rapport sur les ouvrages de numismatique de M. E. Vanhende,* par C. Verly. Lille, 1861, in-8°, 5 pages et 3 planches.

Ce rapport est tiré à part des Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.

2° *Compte rendu,* extrait du journal l'*Autorité de Dunkerque,* du 29 mai 1860. (In-8°, 4 pages.) Sur le Musée numismatique de Lille, par M. Raymond de Bertrand.

3° *Numismatique de l'ancienne Afrique,* ouvrage préparé et commencé par C. T. Falbe et J. Chr. Lindberg, refait, achevé et publié par L. Muller. Premier volume. Les monnaies de la Cyrénaïque. Copenhague, impr. de Bianco Luno, 1860, in-4°, 182 pages, avec un grand nombre de vignettes intercalées dans le texte.

Magnifique monument élevé à la science numismatique, sous le patronage du gouvernement danois, celui de tous les gouvernements de l'Europe qui favorise le plus les études archéologiques.

4° *Notice sur des monnaies austrasiennes inédites,* par M. C. Robert, in-8°, 7 pages et 5 vignettes. (Metz, impr. de Rousseau-Pallet.)

Description de trois triens, de Mallo Camopione, de IVVADICIV + VI et de Colonia civi; d'un saiga avec S⁻ et au revers m, et enfin d'un denier de Charlemagne $\frac{\text{CARO}}{\text{LVS}}$,

au revers S·CE· MITR ou MIRT, le T et le R étant liés. M. Robert propose diverses explications de ce denier sans se prononcer pour aucune.

5° *Description d'une découverte de monnaies des évêques de Beauvais*, par N. Ponthieux. (Extrait des Mémoires de la Société académique de l'Oise, t. IV, année 1859.) Beauvais, impr. d'Achille Desjardins, in-8°, 12 pages et 2 planches.

C'est un supplément à la monographie de M. le Dr Voillemier, qui avait paru dans le tome III du même recueil.

6° *Histoire de la souveraineté de 'sHeerenberg*, par C. A. Serrure, avocat, etc. Gand, impr. de Van Dorselaere, 1860, in-4°, 76 et 100 pages, avec de nombreuses planches et une carte.

Ce n'est point ici un livre de numismatique proprement dit; c'est d'abord une excellente histoire de la seigneurie de 'sHeerenberg et de ses annexes, Hedel, Boxmeer, etc. Puis, une généalogie d'une branche cadette de la maison des comtes de 's Heerenberg, la famille française de Bréda, qui, par l'extinction déjà ancienne des branches aînées, revendique le titre de comte et le nom de Berg-'sHeerenberg. M. Serrure a profité de l'occasion (et il a parfaitement bien fait) pour joindre à son travail la description et la gravure de toutes les monnaies, connues jusqu'ici, des seigneurs de 's Heerenberg. Ces pièces, au nombre de 107, remplissent 8 planches d'une exécution irréprochable et qui rappelle celle des ouvrages de M. Van der Chijs. L'auteur aurait pu, dit-il, en doubler le nombre, s'il avait voulu reproduire toutes les petites variétés, mais il s'est attaché à ne donner que les différents types, en indiquant, dans le texte seulement, les variétés de moindre importance.

La plus ancienne monnaie de 's Heerenberg, que donne M. Serrure, est un gros au lion d'Adam III (1331-1354). Un document cité par M. Van der Chijs, prouve que déjà le père de cet Adam, Frédéric, avait usé du droit de battre monnaie. Ce droit, dit M. Serrure, remonte, pour la souveraineté de 's Heerenberg, aux plus anciens temps féodaux. Que de pièces à retrouver encore!

7° *An account of a hoard of ancient British coins discovered in the neighbourhood of Frome*, communicated to the Numismatic Society of London, by John Evans. In-8°, 17 pages et une planche.

La ressemblance de ces anciennes monnaies des Bretons avec celles qu'on attribue aux habitants du nord de la Gaule, et qu'on trouve principalement dans notre pays, prouve que les peuples des deux côtés de la Manche avaient, à cette époque reculée, des rapports intimes et fréquents; le type est le même pour les monnaies d'or, le cheval baroque et disloqué, avec la roue, la demi-lune, les points et les accessoires indéchiffrés et indéchiffrables qui l'entourent; au revers, un rameau, ou plutôt un objet inconnu, ramiforme. Pour les deniers d'argent, le même cheval, et, au revers, la tête brisée, hachée, décomposée, en pièces et en morceaux, mais encore reconnaissable à l'œil... d'un numismate. Sept pièces romaines faisaient partie de ce dépôt. Trois deniers d'argent des familles Aurelia, Julia & Servilia, et quatre moyens bronzes, un de Claude, deux d'Antonin, et un illisible.

8° *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen*. Erte Abtheilung. Von der Heimath und dem Alter der sogenannten Regenbogen Schüsselchen, von Franz Streber.

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

München, 1860. In-4°, 112 pages et 9 planches gravées sur cuivre (dans les Mémoires de l'Académie royale de Munich).

Les allemands ont donné ce singulier nom de *Regenbogen-Schüsselchen* à toute une série de monnaies d'or barbares qu'on rencontre dans la vallée du Danube et qui ne sont pas sans analogie avec nos affreuses gauloises du nord de la Gaule.

R. Ch.

Le Rév. Leitzmann continue la publication, parvenue à sa vingt-huitième année, de son *Numismatische Zeitung*. On assure que le Dr Grote prépare un cinquième cahier de ses *Munzstudien*, interrompues depuis 1859. L'excellent *Zeitschrift* de M. B. de Koehne en est toujours à sa troisième livraison. Espérons que l'auteur, dont on connait l'activité, et qui a devant lui des matériaux considérables, parviendra à vaincre la force d'inertie que lui oppose son éditeur. La *Numismatic chronicle*, publiée par la Société numismatique de Londres, commence une nouvelle série, sous la direction de MM. Vaux et John Evans. Le nom de M. Yonge Akerman, qui avait pris part à la rédaction des vingt-deux volumes précédents, ne figure plus sur le titre de ce recueil.

R. Ch.

La 1re livraison de la *Revue de la numismatique française*, de 1861, contient :

1° *Études de numismatique asiatique* (suite et fin), par M. W. H. Waddington, 22 pages et une planche.

Les recherches de M. Waddington, dans cette partie nouvellement explorée de la numismatique ancienne, viennent compléter l'ouvrage de M. le duc de Luynes, sur les monnaies des satrapies.

2° *Bulle byzantine inédite du Musée du Louvre*, par M. E. Miller, 7 pages et une vignette.

Cette bulle de plomb, rapportée de l'Asie mineure, par M. Waddington, et déposée au Musée du Louvre, porte le nom d'un André, *Maddator*, ou Mandator. Cette dignité correspondait à ce qu'on appelle aujourd'hui *messager d'État*, c'était un porteur d'ordres impériaux.

3° *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin*, par M. Max. Deloche. (Septième article.) 14 pages.

4° *Quelques monnaies rares ou inédites de la bibliothèque de Marseille*, par M. A. Carpentin. 8 pages et une planche.

5° *Attribution à l'empereur Henri VI d'une augustale inédite*, par M. Huillard-Bréholles. 9 pages et une vignette.

Article très-remarquable sur une monnaie fort curieuse, et dont M. Huillard a interprété la légende énigmatique avec une sagacité extraordinaire. C'est la première fois, pensons-nous, que M. Huillard-Bréholles prête son concours à la Revue, et il a débuté par un coup de maître.

6° *Chronique.*

On se rappelle que M. le baron J. de Witte a publié dans la Revue de 1857, pl. VI, un choix des plus belles médailles romaines de la collection Herpin. M. l'abbé Cavedoni, dans le *Bulletin archéologique de Naples*, 1858, p. 141 et suivantes, a élevé des doutes sur l'authenticité de ces pièces. C'est à combattre ces doutes et à soutenir l'authenticité des médailles qu'il a décrites, que M. J. de Witte consacre 6 pages de la chronique.

Nous n'avons pas vu les médailles de M. Herpin, que M. Cavedoni n'avait pas vues lui-même. La seule réflexion que ce débat nous suggère, c'est que, trop souvent, on a abusé de la *fausseté prétendue* de pièces, pour soutenir, envers et contre tous, une opinion préconçue.

La seconde livraison se compose de quatre articles.

1° *Douzième lettre à M. de L. sur la numismatique gauloise*, par M. F. de Saulcy. 14 pages.

Pages détachées du grand ouvrage, si impatiemment attendu, sur les monnaies gauloises.

2° *Monnaies inédites, impériales, romaines, grecques et coloniales*, par M. J. Sabatier. 15 pages et 2 planches.

Cet article semble être une suite de celui que l'auteur a donné, l'année dernière, à notre Revue, et pour lequel la Société de la numismatique belge lui a décerné la médaille d'or.

3° *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre, de la maison de Bourgogne, et description de leurs monnaies d'or et d'argent*, par M. Deschamps de Pas. 34 pages et 3 planches.

M. Deschamps de Pas reprend l'histoire des monnaies flamandes, au point où l'a laissée M. Gaillard. Son premier article qui sera, nous l'espérons, suivi de plusieurs autres, traite exclusivement des monnaies de Philippe le Hardi, mais seulement des monnaies d'or et d'argent. L'auteur a cru, dit-il, « qu'il était inutile de reprendre les monnaies noires, si bien « traitées par M. J. Rouyer. » Cette détermination paraîtra regrettable, nous en sommes certain, car rien ne peut justifier, dans une histoire monétaire, la séparation par métaux. Les mêmes ordonnances qui réglaient l'émission des pièces d'or et d'argent, décrétaient également celle des monnaies de billon

noir. Elles faisaient partie du même système. Elles n'étaient que les subdivisions des pièces d'un métal plus précieux.

Dans les différents textes que cite l'auteur pour établir le *poids* et le *titre* des pièces, c'est-à-dire leur valeur, nous croyons qu'il s'est glissé quelques fautes de copie ou d'impression, qui rendent impossible l'application des chiffres indiqués. Ainsi nous lui soumettons les observations suivantes :

Page 110. « Qui faisoient deux marcs *et demi* par marc d'argent. » — Il s'agit d'argent à 6 deniers, c'est-à-dire allié de moitié de cuivre. Un marc d'argent allié à un marc de cuivre ne fait pas deux marcs et demi, mais deux marcs. Il y avait, sans doute, dans la convention du 16 juillet 1384, deux marcs d'œuvre. Au reste, M. Deschamps copie ici un article inséré dans notre Revue, t. II, p. 116. Il peut, en quelque sorte, décliner la responsabilité.

Même page : « Des deniers d'or de 23 ½ carats d'or fin en « alloi et de 50 ½ de taille au marc de Troyes, lesquels « auront cours pour 40 desdits gros susdits, valant les « 50 ½ pièces d'or, *huit livres quatre deniers gros.* »

50 ½ pièces, de 40 gros chacune, font 2,020 gros.

8 livres et 4 deniers gros font 240×8+4, ou 1,924 pièces au lieu de 2,020. Il y a, sans doute, dans le document : *huit livres, huit sols, quatre deniers,* ou 240×8+12×8+4=2,020.

Page 113 : « *Item* est ordonné d'estre fait deniers d'or « appelez doubles heaumez d'or, à XXIII carras et demi de loy, « de LX de pois au marc de Troiz, qui auroient cours pour « XL gros la pièce des gros dessusdiz, qui font X livres de « gros. » Il faudrait ajouter : *au marc,* ou bien la phrase ne peut se comprendre. 60 pièces de 40 gros font 2,400 gros ou 10 livres de gros, 10 fois 240 gros. Les termes *livres, sols* et *deniers* ne sont que des noms de nombre qui signifient respectivement 240, 12 et 1.

Parmi les monnaies que décrit M. Deschamps, et qui appartiennent presque toutes à la riche collection de M. de Wismes, de Saint-Omer, se trouve un réal ou écu d'or à la chaise, sur lequel Philippe le Hardi est représenté sans l'épée, ou plutôt n'ayant en main que la poignée d'une épée qui fait défaut. M. Deschamps cherche à cet accident de monnayage une signification symbolique. C'est le comte qui, pour se réconcilier avec les Gantois révoltés, veut leur faire connaître ses bons sentiments à leur égard, et leur montrer qu'il vient à eux non comme un justicier, mais comme un souverain clément, etc.

Nous sommes peu partisan du symbolisme en général et du symbolisme numismatique en particulier. Selon les adeptes de cette science nouvelle, tout est fait avec intention, tout a une signification qu'il faut savoir interpréter. Mais c'est surtout lorsqu'il s'agit de formes architecturales, que brille leur imaginative. Cette moulure prismatique à trois angles, c'est la Sainte-Trinité. Cette fenêtre étroite et se terminant en pointe, en ogive, si l'on préfère, c'est la prière qui s'élance vers le ciel. La porte généralement petite des églises gothiques, c'est la voie étroite, la *via angusta,* qui mène vers la vie éternelle. Cet escalier roide et casse-cou, c'est la difficulté de la perfection chrétienne, etc.

Tout cela peut être très-beau et très-orthodoxe, mais, *dans l'espèce,* comme disent les avocats, nous proposons à M. Deschamps une explication moins poétique, et qu'on jugera peut-être plus admissible. La voici : Les *coins* se faisaient alors au moyen de poinçons d'acier qu'on enfonçait successivement ; un poinçon faisait la tête, un autre le bras, un autre la main, etc. Les lettres elles-mêmes (et il suffit de regarder attentivement à la loupe pour s'en convaincre) se décomposent en un très-petit nombre de poinçons, à l'aide desquels on peut former, de diverses pièces, tous les caractères de l'alphabet. Quoi de plus

simple alors que de supposer que le *tailleur de coins* a oublié d'enfoncer le poinçon qui devait marquer la lame de l'épée ! Des oublis semblables sont très-fréquents. Nous nous rappelons d'avoir vu un cavalier au drapeau de Jean d'Avesnes, qui n'avait du drapeau que la flamme sans la hampe. Quelle signification symbolique aurait-on pu trouver à cette omission ? On en eût trouvé, sans doute, car un *symboliste* a réponse à tout.

M. Dechamps voudra bien ne voir, dans ces observations, que l'intérêt particulier que son travail inspire aux rédacteurs de la Revue et aux numismates de notre pays. Nous l'engageons vivement à le continuer et à combler la lacune que la mort de M. Gaillard a malheureusement laissée.

4° *Deniers de Balscha III, prince de Monténégro et de Zenta*, par M. F. Lenormant. 25 pages.

La numismatique de la Zenta, au moyen âge, est une mine nouvelle et inexploitée jusqu'ici, que M. Lenormant signale aux pionniers de la science. Sous le gouvernement actuel des « barbares ottomans » en Albanie, les recherches, les fouilles surtout, sont difficiles. C'est seulement, dit l'auteur, lorsque les provinces albanaises deviendront libres, qu'elles pourront être livrées aux investigations de la science, etc. Nouveau motif pour hâter la solution de la question d'Orient ; l'intérêt des numismates ! Au fait, celui-là en vaut bien un autre.

R. Ch.

Le 15 janvier dernier, un vol considérable et qu'on n'estime pas à moins de vingt mille thalers, a été commis à la poste de Berlin. Parmi les objets dérobés se trouvaient quatre médailles assez rares et dont on a répandu le signa-

lement dans toute l'Allemagne, pour tâcher de découvrir l'auteur du crime. Ces pièces sont :

1° Une médaille de bronze à l'effigie du savant médecin *Rumpf* (*voir* Kluyskens, t. II, p. 409);

2° Un *double carolin* d'or de Bamberg, de 1736; pièce d'une très-grande rareté;

3° Une médaille d'argent d'*Olaüs Swartz* (Kluyskens, t. II, p. 483);

4° Une médaille d'argent du professeur *Tingstadius* (Kluyskens, t. II, p. 502).

Une récompense de mille thalers est promise à celui qui fera découvrir les objets volés.

R. Ch.

On lit dans une correspondance anglaise que les balanciers de Birmingham travaillent jour et nuit à la confection des monnaies de cuivre pour le Piémont. Les pièces sont de trois modules : cinq centimes, deux centimes et un centime. La face présente la tête du roi, avec cette inscription : « *Vittorio Emmanuele II, re d'Italia.* » Le revers est une guirlande au milieu de laquelle se trouve le chiffre numéral monétaire. La valeur conventionnelle de cette fabrication représente douze millions de francs.

Si cette nouvelle ne doit pas être rangée dans la série des innombrables canards dont les journaux soi-disant sérieux nous régalent, chaque matin, surtout quand il s'agit de l'Italie, n'est-il pas plus qu'étonnant de voir le roi du pays des arts par excellence recourir à des fabricants de boutons

de Birmingham pour inaugurer la monnaie de son nouveau royaume ?

R. Ch.

Le 27 mars dernier, le ministre des Pays-Bas, à Bruxelles, M. le baron Gericke van Herwynen, accompagné de M. Frère-Orban, ministre des finances de Belgique, se rendit à l'hôtel des monnaies pour visiter cet établissement et examiner la fabrication de la nouvelle monnaie de niekel. M. le directeur Allard, prévenu de cette visite, fit improviser avec une rapidité inouïe les coins d'un jeton qu'on frappa, en présence des deux ministres, et dont on leur offrit des exemplaires. Le type du double écusson belge et néerlandais, qui figure sur ce jeton, reproduit à peu près celui d'une grande médaille que M. Devries vient de graver, à Amsterdam, pour perpétuer le souvenir de la *fraternisation* des deux pays. La Belgique et la Hollande ont heureusement compris qu'en présence des mêmes craintes et des mêmes dangers, il fallait oublier le passé, se donner loyalement la main en pratiquant notre commune devise : L'UNION FAIT LA FORCE.

R. Ch.

On trouve dans l'Histoire métallique de Van Loon, t. II, p. 323 de l'édition française, une médaille semblable à celle-ci, mais plus grande et portant autour de la tête la légende : THO*mas* FAIRFAX MILES MILITIAE PAR-L*ementi* DUX GEN*eralis*. La date du revers, au lieu de 1645, est 1649.

D'après Van Loon, cette médaille a été frappée en l'honneur de Fairfax, à l'occasion de son entrée triomphale à Londres, avec Cromwell, en 1649, après leur victoire sur les soldats mutinés. La pièce que nous publions, et dont nous devons la communication à notre savant confrère M. J. Dirks, prouve que cette attribution spéciale doit être réformée. La médaille de Fairfax a été faite en l'honneur de ce général, sans avoir en vue un événement spécial de sa vie. Gravée une première fois en 1645, elle fut frappée de nouveau, avec la même inscription au revers, en 1649. C'est, paraît-il, une pièce inédite.

R. Ch.

Il vient de paraître une magnifique médaille commémorative d'un des plus glorieux événements de notre histoire nationale, de la loi du 18 juillet 1860 abolissant les octrois

communaux. Cette médaille, de grand module, a été exécutée par M. Léopold Wiener avec un talent remarquable. Sur une de ses faces, on voit le Génie du Progrès écartant les obstacles qui entravent l'essor de l'industrie et de l'agriculture.

Le Génie, debout sur son char ailé, fait crouler d'un geste la clef de voûte d'une porte de ville ; il y passe comme à travers un arc de triomphe, en emportant l'Industrie et l'Agriculture, qui sont assises à ses côtés.

Cette allégorie, largement conçue, est burinée avec une extrême finesse. L'autre face porte l'image du Roi.

(*Écho du Parlement.*)

Nous apprenons avec plaisir que, dans le courant de cette année, paraîtra une première partie de la *Suite de* Van Loon, publiée par l'académie des sciences d'Amsterdam.

Cte N.

M. Charles Wiener, à la Haye, vient de terminer une médaille à la mémoire de feu M. E. W. Van Dam Van Isselt, ce digne citoyen qui, tour à tour, soldat, orateur, homme d'État, publiciste et poëte, se fit remarquer dans toutes les carrières, par son amour pour le progrès et la liberté.

Il est bien de rappeler à la postérité le souvenir, gravé

sur le bronze impérissable, de cet homme si populaire, si cher à ses concitoyens.

Cette belle médaille porte d'un côté le buste de M. Van Dam, d'après un portrait fait lorsqu'il était dans la force de l'âge.

Au revers, au-dessus d'un trophée emblématique, on lit cette inscription :

Hulde aan de nagedachtenis van E. W. Van Dam Van Isselt, geboren te Breda, 20 february 1796, overleden te Geldermalsen, 9 february 1860. Moed. Vaderlandsliefde. Genie.

Hommage à la mémoire de E. W. Van Dam Van Isselt, né à Bréda, le 20 février 1796 ; décédé à Geldermalsen, le 9 février 1860. Valeur. Patriotisme. Génie.

Il est à regretter que des circonstances indépendantes de sa volonté aient mis M. Wiener dans l'impossibilité de suivre sa première intention et de donner, pour revers à la médaille, une composition allégorique qui en eût augmenté l'importance au point de vue de l'art.

Le même artiste travaille, en ce moment, à une autre médaille destinée à rappeler les témoignages de sympathie qu'ont reçus de partout nos malheureux compatriotes, victimes des dernières inondations.

Trois exemplaires de cette médaille, en or, en argent et en bronze, seront offertes en hommage à S. M. le Roi des Pays-Bas qui, à l'occasion de cette terrible catastrophe, a fait preuve de tant d'humanité et de générosité.

Cte N.

La grande médaille de M. C. Devries sur la *fraternisation* des Pays-Bas et de la Belgique, coûte, en argent 25 florins, et en bronze 5 florins. On peut souscrire chez M. Th. Bom à Amsterdam.

Cte N.

On a trouvé dernièrement à Utrecht, dans le voisinage de l'église de Saint-Pierre, et à une grande profondeur dans le sol, un denier au temple de Charlemagne, attribué à Saint-Martin de Tours : CARLVS REX. — SCI MARTINI MONITA + croix et points.

Cte N.

Le grand ouvrage de notre confrère M. le baron J. de Witte, sur les monnaies des empereurs romains qui ont régné dans les Gaules, paraîtra dans le courant de cette année. Il formera un fort volume in-4° avec un grand nombre de planches.

R. Ch.

Dans sa séance du 13 mai dernier, la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique a élu associé étranger en remplacement de M. Ph. Le Bas, décédé, l'un de nos collaborateurs, l'éminent numismate M. B. de Köhne, conseiller d'État à Saint-Pétersbourg, membre honoraire de la Société de la numismatique belge.

R. Ch.

La médaille d'or que l'Académie royale de Belgique a fait frapper à l'occasion du 25e anniversaire de la nomination de son secrétaire perpétuel, M. Ad. Quetelet, est due au burin de M. Braemt, graveur en chef de la monnaie, membre de l'Académie. Elle porte d'un côté la tête très-ressemblante de M. Quetelet, et de l'autre, l'inscription suivante :

ADOLPHO QUETELET
VIRO DE ACADEMIA EGREGIE MERITO
QUINQUE LUSTRA
IN ACTUARÍI PERPETUI MUNERE
FELICITER PERACTA CONGRATULANTES
HUNC NUMMUM
PIETATIS ET REVERENTIAE TESTEM
CUDENDUM CURAVERUNT
ACADEMIAE REGIAE BELGICAE SOCII.
ANN. MDCCCLX.

L'écrin contenant trois exemplaires de cette belle médaille, en or, en argent et en bronze, a été remis à M. Quetelet par le président de l'Académie, dans la séance publique annuelle de la classe des lettres, le 15 mai dernier.

R. Ch.

Un ouvrage, dont la nécessité se fait vivement sentir, c'est un *Manuel pratique de numismatique orientale*, dans le genre de ceux que M. de Barthelemy a publiés pour l'antiquité grecque et latine, et pour l'Europe du moyen âge. Ce livre devrait être à la portée de tout le monde. Il suffirait, pour en faire usage, de savoir lire les caractères arabes et persans, sauf à chercher ailleurs l'explication des légendes difficiles si l'on en rencontrait. On sait, du reste, que les légendes des monnaies mahométanes sont presque toutes calquées sur un même patron. C'est une formule dans laquelle les *noms* seuls et les *dates* changent.

Un appendice pourrait traiter sommairement des monnaies de l'Asie centrale et orientale, chinoises, japonaises, javanaises, etc., etc. Nous osons prédire, à un pareil livre bien exécuté, un succès certain.

R. Ch.

L'Académie royale de Belgique a maintenu la question suivante pour le concours de 1862 :

Deuxième question. — Faire l'histoire du système monétaire établi par les Carlovingiens jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, tant sous le rapport de la valeur des monnaies que sous celui de leurs types.

NÉCROLOGIE.

P. C. G. GUYOT. — C. A. RETHAAN MACARÉ.

Les Pays-Bas viennent de perdre deux numismates zélés et savants. Consacrons à leur mémoire les lignes suivantes comme un faible témoignage de notre estime et de notre amitié.

I.

Paul Charles Guillaume Guyot, né à Groningue, le 30 mai 1800, fils du célèbre professeur Henri Daniel Guyot (1), le fondateur de l'excellent institut pour les sourds-muets, dans cette ville, est mort, à la Haye, le 12 février 1861, enlevé subitement et plein de santé, à sa famille désolée et à ses nombreux amis. Destiné à la carrière des armes, il fut nommé, en 1818, officier d'artillerie, détaché en 1820, à l'école militaire des cadets de Delft, et, en 1827, à celle de Breda. En 1829, il passa aux Indes Orientales comme adjudant du général Vanden Bosch. Il prit part à l'expédition militaire sur la côte occidentale de Sumatra et à la prise du fort Radja, et se vit décoré de la croix militaire

(1) Henri Daniel Guyot, né en 1753 à Trois-Fontaines, commune de Trombleur, canton de Daelhem, province de Liége, est mort à Groningue, le 10 janvier 1828. (Ch. de Chênedollé.)

royale (Willems orde). Il assista son chef, nommé gouverneur général des Indes orientales, dans l'introduction hérissée de difficultés de son célèbre et très-productif système de cultures. De retour dans la patrie, il fut nommé aviseur au département des Colonies, prit son congé en 1835, avec le rang de major d'artillerie, et se fixa à Nimègue.

Dans son loisir, il s'occupa de joindre à ses connaissances profondes des sciences militaires et administratives celles de l'histoire et des antiquités, spécialement de la ville antique où un second mariage l'avait fixé.

Il y trouva un vaste champ à cultiver, soit en scrutant les archives de Nimègue, soit comme successeur des célèbres antiquaires niméguois, *Smetius, in de Betouw* et *Schevichaven*, en rassemblant les antiquités romaines que la ville et ses environs offrent depuis si longtemps en abondance. Ses connaissances, son expérience et son humanité lui valurent la nomination par ses concitoyens de membre de la régence de Nimègue et des états de la province de Gueldre. En quittant Nimègue, il donna une preuve de sa libéralité, en offrant à cette ville la plus grande partie de son cabinet d'antiquités (*la partie romaine*), et quiconque visite l'hôtel de ville aura l'occasion de se convaincre de l'importance de ce cadeau. — Il se fixa, en 1851, à la Haye : fut élu, en 1854, membre de la Régence, et, en 1859, échevin (*wethouder*) de cette ville. Dans ce peu d'années il créa, littéralement, à l'hôtel de ville une collection d'antiquités, ayant rapport à la Haye, et s'occupa aussi vivement à ranger les archives de cette ville. La mort l'a empêché de finir ses travaux et même de faire la description des nombreux tableaux, tirés de la poussière et de l'oubli, rajeunis

et restaurés par ses soins ; ou des gobelets, plaques, méreaux des métiers, surtout de l'écusson en argent du métier de Saint-Luc, de 1665, etc., etc., que maintenant l'hôtel de ville de la Haye montre avec orgueil aux amateurs d'antiquités et de peinture.

Guyot possédait un cabinet de médailles et monnaies assez riche. Plusieurs médailles très-rares s'y font remarquer, surtout une suite considérable des monnaies de Nimègue, vraie rivale de celle de M. de Voogt, à Amsterdam. — Il était membre de plusieurs sociétés savantes.

La feuille hebdomadaire le Spectateur néerlandais (*Nederlandsch Spectator*), 1861, p. 59, donne la liste des opuscules de M. Guyot.

Les numismates y trouveront :

a. *Explication de la circonstance que la ville de Nimègue devint en* 1561, membre monnoyant *des cercles Westphalien et du Bas-Rhin,* etc. (1) ;

b. *Les médailles sur la mort de Jacques Triglandius, le Vieux, et Jean Frédéric Gronovius, deux professeurs de l'université de Leide* (2). Nimègue, 1841, in-8°, 24 pages, 2 planches. Brochure qui n'est pas dans le commerce, et qui a été mentionnée dans la *Revue de la numismatique belge,* 1848, t. IV, p. 288, et Nyhoff, *Bydragen,* t. VI, p. 30 ;

(1) *Verklaring van het verschynsel, dat de stad Nymegen in 1567 muntlid werd van de westfaalsche en nederrynsche kreitsen ; gevolgd van eenige regels ten betooge, dat, in het laast der* xv*e en verder in de* xvi*e eeuw, binnen Nymegen te gelyker tyd tweeërlei muntgeregtigheid werd uitgeoefend.* (Nyhoff, *Bydragen,* t. IV.)

(2) *De begrafenispenningen van de twee Leidsche professoren Jacobus Triglandius den ouden, en Johannes Fredericus Gronovius.*

c. *Avis donné en 1563 par la faculté de droit à l'université de Louvain, concernant le droit de battre monnaie de la ville de Nimègue* (1), mentionné dans la Revue susdite, 1860, p. 196, et reproduit par M. le professeur Vander Chys, dans le 3e volume de son important ouvrage, pp. 8-29, où se trouve aussi, pp. 29 et suiv., le contenu de l'opuscule mentionné en premier lieu (2).

II

Corneille Antoine Rethaan Macaré, membre de l'ordre équestre de la province d'Utrecht, ancien chef de bureau, et receveur des domaines de l'État et du droit d'enregistrement, ancien membre des États de Zélande et ancien échevin de la ville de Middelbourg, membre de plusieurs sociétés savantes des Pays-Bas et de l'étranger, est mort à Utrecht, le 17 mars 1861, à l'âge de 68 ans. Il fut nommé associé étranger de la Société numismatique belge, le 27 février 1857, et il devait cette distinction à son amour pour la numismatique et à ses produits littéraires dans cette partie des sciences. La *Revue numismatique belge* ne contient pourtant qu'une notice de lui sur *une monnaie de Fauquemont*, t. II, 2e série, p. 114; mais la Société zélandaise des sciences lui doit deux rapports, présentés en 1837 et 1854, sur les monnaies trouvées près de Domburg, qui

(1) *Advys in 1563 uitgebragt door de regtsgeleerde faculteit van Leuven, nopens het muntregt der stad Nymegen.* (Nyhoff, *Bydragen*, t. VII.)

(2) Comparez le *Nederlandsch Spectator*, 1861, pp. 60-61, et l'*Algemeene konst en letterbode*, 1861, p. 58.

méritèrent l'attention et l'examen surtout des numismates français et anglais. M. Piot a déjà dit dans la *Revue numismatique belge*, t. I, 3e série, p. 151, que le premier rapport a été cité dans la Revue comme une source des plus recommandables à consulter pour l'étude de la numismatique mérovingienne et carlovingienne, et que c'est ainsi que ce travail, quoique rédigé dans une langue fort peu répandue, a été connu en France. En donnant, *l. c.*, pp. 150-154, un résumé du second rapport, il regrette que l'abondance des matières l'empêche de présenter une analyse plus complète, d'autant plus que ce rapport fait aussi connaître des pièces nouvelles, qui seraient certainement consultées avec fruit par les numismates français. Nous partageons cette opinion favorable et, en nous abstenant autant que possible de répéter ce que contient la notice citée de notre savant confrère, nous demandons la permission de ne pas laisser passer cette occasion fortuite, sans y revenir un peu *in extenso*, en combinant les deux rapports qui s'éclaircissent mutuellement.

Pendant que M. Rethaan Macaré était receveur du droit d'enregistrement et conservateur des hypothèques à Middelbourg, son amour pour les sciences lui valut la nomination de directeur de la Société zélandaise des sciences ; chargé de la conservation du cabinet des médailles de cette Société, il y trouva un champ riche à exploiter. En voici la cause : La ville de Middelbourg, capitale de la Zélande, se trouve dans l'île de Walcheren dont le rivage septentrional est un des lieux les plus remarquables des Pays-Bas, au point de vue archéologique. Une quantité de pierres votives consacrées aux dieux Hercule, Magusane, Jupin, Neptune et

surtout aux déesses mystérieuses *Nehalennia* et *Burorina*, y ont été découvertes, surtout en 1647. On y trouve, de temps en temps, des ustensiles, des ornements, des armes, des monnaies romaines, mérovingiennes, carlovingiennes et anglo-saxonnes.

Ces trouvailles, réunies pour la plus grande partie, pendant les dernières années, dans le cabinet zélandais, mirent M. Macaré en état de publier en 1838 et 1856 deux rapports sur les monnaies romaines, etc., trouvées près de Domburg. Le premier rapport, publié en 1838, contient 43 pages de texte avec V planches, dont III avec 75 monnaies et II avec des ornements, etc. Le second, publié en 1856, contenant beaucoup de rectifications du premier, nous offre 71 pages de texte avec IV planches dont III chacune avec 27 ou en total 81 monnaies, et I avec des fibules, etc.

Examinons maintenant ces planches et indiquons en les curiosités les plus remarquables.

La planche I du premier rapport, 1838, nous présente n°s 1-17 des quinaires romains connus.

N° 18. Tiers de sol de *Saint-Remy en Provence.*=*Monétaires mérovingiens*, 1843, pl. V, n° 14.

N° 19. Tiers de sol de *Huy*. = *Monétaires mérovingiens*, pl. XXI, n° 14.

N° 20. Tiers de sol que M. Cartier, d'après un dessin que M. Macaré lui avait fourni, attribua à *Botans* et que l'on retrouve dans les *Monétaires mérovingiens*, pl. XLVIII, n° 3 avec cette indication, p. 10, « *Vico Botanisfit*. Bontans? (Cab. *Macaré*.) »

N° 21. Tiers de sol du monétaire *Déorerius*=*Monétaires mérovingiens*, pl. XIII, n° 11.

Les pl. II, III, nos 22-54 nous offrent 32 variétés des 12 *species* des monnaies anglo-saxonnes dites *sceattas* (Saïga). La plupart ont pour type un demi-cercle accompagné des deux côtés de raies ou lignes obliques se terminant en pointes, représentant la figure difforme d'une galère comme *Camden* l'a observé déjà très-justement.—C'est un souvenir de la prise de l'ancienne *Britannia* par les Anglo-Saxons venus des côtes du Jutland et de la Frise, car les Frisons occupaient alors la partie septentrionale et occidentale des Pays-Bas jusqu'au Sincfal, en Flandre. Ces conquérants passèrent la mer du Nord environ l'an 449 et 450 et se fixèrent d'abord dans l'île de *Thanet* sur la côte de Kent.

Leurs forts avaient une forme à peu près carrée, comme Strutt, *Angleterre ancienne,* pl. III, les représente ; et il est remarquable que quantité de ces *Sceattas* (*voir* Rapp. I, pl. II, nos 23-39 : 41 et 48. Rapp. II, pl. I, n° 25- 27), représentaient au revers un carré rempli et accompagné de quelques petites croix, globules, annelets ou des figures assez singulières. — M. Macaré nous offre même un *Sceatta* (Rapp. II, pl. I, n° 24), avec la légende : TANVM où il trouve la syncope de *Tanetum*. Cette légende remarquable se lit autour d'un buste royal avec diadème *ayant une croix placée devant sa bouche*. M. Macaré y retrouve le roi *Ethelbert* qui, quoique païen, assigna à Augustin, l'apôtre des Anglo-Saxons, et depuis archevêque de Cantorbéry, lorsqu'il arriva en 597 dans le royaume de Kent, l'île de *Thanet*. Il y trouve un souvenir historique du baptême du roi païen, arrivé bientôt après et ayant eu lieu peut-être dans l'île de *Thanet*. D'autant plus que M. Ruding, dans ses *Annals of the coinage of Great Brittain* (London 1840), pl. III, n° 1, et aussi la pl. XVII, n° 1 de la *Revue numis-*

matique de 1839, nous offrent une monnaie où on lit en caractères runiques le nom de *Ethelbert,* et dont le revers nous présente aussi la galère citée. En embrassant le christianisme, le roi aurait remplacé les caractères *runiques* par des lettres *latines* sur ses monnaies.

Quoiqu'il en soit de cette conjecture intéressante, le type de ces monnaies paraît contenir des souvenirs historiques de la traversée et du premier établissement des Anglo-Saxons en Bretagne.

Le cabinet de la Société zélandaise est très-riche en ces sortes de monnaies. Il en possède 385 pièces! (Rapp. II, p. 39).

Remarquons encore, avant de passer aux monnaies franques, une monnaie d'argent, probablement britannique, très-intéressante, qui se trouve, Rapp. II, pl. II, n° 7. *Av.* Buste tourné à droite. Légende *en lettres latines :* QVINT. P. P.

Rev. Trois figures formant un triangle, dont les coins ouverts sont remplis de six caractères *runiques.* — En comparant cette monnaie avec celle de la pl. III, n° 66 du premier rapport, et une monnaie figurée dans l'ouvrage de M. Humphreys, *the Coinage of the british empire,* London, 1854, pl. II, n° 22, M. Macaré les attribua au royaume de Northumberland, où cette combinaison de lettres *latines* et de caractères *runiques* se retrouve; nous renvoyons le lecteur à la monnaie publiée par nous dans cette Revue, 3e série, vol. III, pl. XII, n° 1, et à l'*Atlas de l'archéologie du nord,* Copenhague, 1857. Mais nous demandons, avec M. Macaré : Qui est ce *Quintus* ou *Quintilius pater patriæ,* ou quelque chose d'analogue?

La médaille d'or que l'Académie royale de Belgique a fait frapper à l'occasion du 25e anniversaire de la nomination de son secrétaire perpétuel, M. Ad. Quetelet, est due au burin de M. Braemt, graveur en chef de la monnaie, membre de l'Académie. Elle porte d'un côté la tête très-ressemblante de M. Quetelet, et de l'autre, l'inscription suivante :

ADOLPHO QUETELET
VIRO DE ACADEMIA EGREGIE MERITO
QUINQUE LUSTRA
IN ACTUARII PERPETUI MUNERE
FELICITER PERACTA CONGRATULANTES
HUNC NUMMUM
PIETATIS ET REVERENTIAE TESTEM
CUDENDUM CURAVERUNT
ACADEMIAE REGIAE BELGICAE SOCII.
ANN. MDCCCLX.

L'écrin contenant trois exemplaires de cette belle médaille, en or, en argent et en bronze, a été remis à M. Quetelet par le président de l'Académie, dans la séance publique annuelle de la classe des lettres, le 15 mai dernier.

R. Ch.

Un ouvrage, dont la nécessité se fait vivement sentir, c'est un *Manuel pratique de numismatique orientale*, dans le genre de ceux que M. de Barthelemy a publiés pour l'antiquité grecque et latine, et pour l'Europe du moyen âge. Ce livre devrait être à la portée de tout le monde. Il suffirait, pour en faire usage, de savoir lire les caractères arabes et persans, sauf-à chercher ailleurs l'explication des légendes difficiles si l'on en rencontrait. On sait, du reste, que les légendes des monnaies mahométanes sont presque toutes calquées sur un même patron. C'est une formule dans laquelle les *noms* seuls et les *dates* changent.

Un appendice pourrait traiter sommairement des monnaies de l'Asie centrale et orientale, chinoises, japonaises, javanaises, etc., etc. Nous osons prédire, à un pareil livre bien exécuté, un succès certain.

R. Ch.

L'Académie royale de Belgique a maintenu la question suivante pour le concours de 1862 :

Deuxième question. — Faire l'histoire du système monétaire établi par les Carlovingiens jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, tant sous le rapport de la valeur des monnaies que sous celui de leurs types.

---

but sera atteint, si nous parvenons à fixer de nouveau, à l'occasion de ce faible hommage à l'auteur, l'attention des numismates intéressés aux travaux de feu M. Macaré.

DIRKS.

Lewarde, 16 avril 1861.

La mort se montre, de plus en plus, inexorable à l'égard des numismates et des amateurs de médailles. Nos rangs s'éclaircissent de jour en jour, et les nouvelles recrues ne parviennent pas à les remplir. Nous avons encore à enregistrer la perte de M. Alexis Bigot, l'auteur de l'*Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne,* ouvrage qui parut en 1857. M. Bigot est mort phthisique, à l'âge de 33 ans, au début d'une carrière scientifique qu'il aurait parcourue avec éclat.

R. CH.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance extraordinaire du 20 mai 1861, à Liége.

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion précédente, qui est approuvé.

MM. de Pitteurs, Perreau, F. de Béthune, de Renesse et Vander Auwera s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

M. le Ministre de l'intérieur informe la Société qu'un subside de 300 francs lui est alloué pour l'année 1861.

M. Preux, substitut du procureur général à Douai, adresse ses remerciments à la Société, pour le titre d'associé étranger qui lui a été conféré.

Le cercle artistique littéraire et scientifique d'Anvers, invite les membres de la Société de la numismatique belge à assister aux solennités artistiques et aux fêtes qui auront lieu à Anvers au mois d'août. Une délégation sera donnée aux membres de la Société qui voudront se rendre à ce congrès.

M. Ph. Vandermaelen, fondateur de l'établissement

géographique, informe le président, que la Société royale des antiquaires du Nord à Copenhague, désire entrer en relations avec la Société de numismatique.

M. Vandermaelen est occupé à dresser une carte archéologique de la Belgique; il sollicite, de la part des numismates, une révision officieuse de la partie de la carte dont la minute leur sera adressée dans trois mois.

Le congrès des sociétés savantes, qui a décidé qu'une médaille serait décernée à M. de Caumont, invite la Société de numismatique à s'associer à l'hommage que les archéologues de tous les pays veulent rendre à ce savant éminent.

La Société charge M. le secrétaire-trésorier de souscrire, au nom des membres, pour cette médaille.

Il a été envoyé de Berlin au président, une description de quatre médailles comprises dans un vol considérable commis à la poste de cette ville. Le prochain numéro de la Revue fera connaître ces pièces aux numismates à qui elles pourraient être présentées.

M. le président prie instamment les membres de la Société de faire à la direction de la Revue des communications scientifiques plus nombreuses. Il demande que, si les occupations de quelques membres possédant de riches collections, ne leur permettent pas de rédiger eux-mêmes des articles, ils veulent bien lui envoyer, à défaut des pièces, des empreintes des monnaies et médailles inédites qu'ils possèdent.

On procède ensuite à la formation de la liste de présentation des candidats aux places de correspondants regnicoles, à choisir au nombre de cinq, dans la prochaine assemblée générale annuelle.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. Camille Picqué donne communication d'un méreau de corporation inédit. Il joint à la pièce le calque d'une gravure de Pierre de Jode, et il donne lecture de la notice suivante :

NOTICE SUR UN MÉREAU DE CORPORATION DU XVIIe SIÈCLE.

(PLANCHE X.)

MESSIEURS ET HONORÉS CONFRÈRES,

J'ai acheté dernièrement le méreau d'une corporation de merciers. Il est fort intéressant sous le rapport du type que le médailleur a pris tout simplement à une gravure de l'époque.

Mon méreau est exactement du module d'une pièce de cinq francs bien neuve. Au droit l'on dirait qu'il représente la grande scène du drapier et de l'avocat Pathelin dans la farce de ce nom. On a vue dans la boutique d'un mercier qui aune avec calme et conscience une pièce de toile. Le mercier est hollandais, si j'en dois croire trois amateurs de Hollande des plus éclairés qui, après avoir longuement réfléchi, m'ont assuré que le méreau était peut-être de fabrique middelbourgeoise. Cette opinion parait n'avoir rien d'exagéré de prime abord, mais rien ne la vient justifier non plus. J'observe moi, que le méreau est charmant; je dirai plus, c'est le plus beau méreau de son temps; il est contemporain de Rubens, de Van Dyck et de Sébastien Vrancx, et je ne sais trop ce qui pourrait s'opposer à ce qu'il eût servi de jeton de présence à la corporation ou

métier des merciers d'Anvers. Il est d'ailleurs parfaitement muet, et ce n'est pas le chiffre 57 qu'il porte au revers, qui trahira son incognito. Au-dessus de la tête barbue du mercier est attaché une espece de chaperon, semblable à celui qui figure sur les armoiries des merciers de Liége; tout à côté sont appendus à l'auvent de l'échoppe un miroir ovale, un gant et un bas. Au pied du comptoir est couché un ballot d'étoffe.

Le revers du méreau nous montre un chapeau de forme élégante orné d'une plume; des mouchettes, une carte couverte d'une douzaine de boutons de fil, comme on les portait alors, un peigne, des besicles, une manchette de dentelle festonnée, et des écheveaux de fil, de laine et de ficelle accostent le chapeau que surmonte une belle couronne. Ces divers insignes, d'or, selon toute apparence, devaient charger le champ de gueules du blason de la corporation.

Vous remarquerez, messieurs, que je précise autant que je peux; d'abord je ne veux laisser aucune prise à l'hypothèse, et puis je me rappelle que si l'exactitude n'est pas la seule politesse des numismates, elle est, sans contredit, leur première vertu.

Mais voici le moment de dire un mot de Pierre de Jode le vieux, fils de Gérard de Jode, en son vivant maître peintre. Il fut élève de son père, et de Goltzius, le capricieux, l'échevelé, mais aussi le prodigieux graveur. De Jode a traité le nu avec goût et correction. Il a su éviter le maniérisme de son maître, dont il est loin, du reste, d'avoir le génie. Il est mort à Anvers en 1634.

Sébastien Vrancx, peintre d'histoire et de paysage, a

dessiné à la plume, en les relevant d'un peu de bistre, des costumes de divers peuples de l'Europe, que de Jode a gravés d'un burin très-net. Parmi ces gravures s'en trouve une représentant un marchand belge et sa femme :

Mercatoris Belgæ, ejusque conjugis vestitus.

Au bas de l'estampe ces deux distiques :

Omnibus in terris faciunt commercia Belgæ,
Advehit externas per mare classis opes.

Interea placidi non contemnuntur amores,
Callidus ad quæstum sexus uterq. suum.

Le vers latin est une bien terrible chose pour les modernes.

Je vous le demande un peu, messieurs, pourquoi des marchands des deux sexes voient-ils clair, dans leurs intérêts, en faisant tranquillement l'amour, *callidus ad quæstum*, c'est du Plaute? Le jeune homme et la jeune fille n'ont guère l'air, à la vérité, de Roméo et Juliette, encore moins d'Héloïse et d'Abeilard. Nous savons bien que des passions comme celles-là ne sont pas dans le sang flamand ni wallon, mais le marchand est, ma foi, assez bien tourné pour être aimé pour lui-même, et la gentille bourgeoise, au petit air réservé et fin, ne coifferait sainte Catherine dans aucun pays du monde civilisé.

J'ai parlé un jour du costume belge au commencement du XVIIe siècle; je pensais précisément alors à la gravure qui m'occupe, et je disais : « vraiment le costume est d'une belle ampleur : il a toute la pompe dont la peinture de

Rubens, la vraie incarnation du génie flamand, est si fortement empreinte. — C'est du costume de la noblesse qu'il s'agit là. — Quand les riches marchandes ôtent cette huque et ce toquet qui leur donnent un aspect si étrange, quand elles dépouillent leur grand tablier, à la ceinture duquel pend, à une longue chaîne, un trousseau de clefs dans une riche gaîne, elles prennent un petit air caballero et busqué d'un effet charmant. »

Le costume, dessiné par Vrancx, est des plus simples ; le jeune marchand porte une collerette espagnole, légèrement godronnée, et un manteau d'une jolie coupe; une épaisse ganse tortillée charge les bords de son feutre. Dans le fond, on voit la tour de Sainte-Walburge, et, plus en avant, des maisons aux pignons élevés, surmontées quelquefois de petites flèches se terminant en girouette barbelée et reposant sur de grosses boules cuirassées d'ardoises luisantes. Dans le coin, à gauche, on vend du poisson de rivière; une bonne femme, la tête ensevelie dans sa huque, vient d'en acheter; un bourgeois se promène drapé dans son manteau, devant lui marche, d'un pas rapide, une ménagère se rendant au marché avec son petit garçon. Dans le fond, à droite, des navires, qu'on est occupé à décharger, sont à l'ancre. Partout les sacs s'entassent sur le quai. Tout le premier plan est occupé par le *mercator belga ejusque conjux,* devisant, avec gravité, et le beau ciel de Belgique, d'un gris si pur, sert admirablement de repoussoir à la scène.

L'artiste qui a gravé notre méreau, a copié fidèlement les marchands belges des deux sexes, de Sébastien Vrancx; il n'a rien changé à leur costume ni à leur pose : le man-

teau de l'homme a gardé tous ses plis, et la jeune marchande continue à tenir gracieusement, du bout des doigts, la double chaîne à laquelle sont attachés le trousseau de clefs et le couteau de tantôt. Il ne manque vraiment que Sainte-Walburge et les maisons à pignon, venant remplacer l'échoppe du mercier, pour avoir la reproduction complète de la gravure de Pierre de Jode. Ce sont ces circonstances du dessin et de la gravure, exécutés tous deux par des artistes anversois, qui me portent à croire que le méreau est plutôt de fabrique flamande que hollandaise. Au fond, je sais bien que cela ne prouve rien, et qu'un médailleur quelconque a pu copier une image de modes aussi bien en Hollande qu'en Belgique.

Il est fort rare que les méreaux des Pays-Bas, du XVIIe siècle, soient d'un joli dessin et d'une bonne ordonnance. Chacun connaît ces affreux ronds de cuivre, servant de marque d'admission dans les assemblées, et de bons pour recevoir des rafraîchissements dans les fêtes de la corporation. Ils représentent, d'une façon plus ou moins barbare, tantôt un homme faisant égoutter des chandelles, tantôt deux massifs lourdauds portant un tonneau de bière sur leurs épaules. J'en passe et des meilleurs.

Cependant c'eût été une chose assez aisée pour un médailleur de quelque talent, que de copier, que d'arranger une des nombreuses gravures donnant le costume de l'époque. Bruytewech, J. Galle, Hessel, Isselburgh, Kittenstein, Van Londerseel, Karl Van Mander, Lochom, Saenredam, Savry, Suyderhoef, Swanenburg, J. Vandevelde, Visscher, Weisbrod, Matham, et surtout le gracieux Wenceslas Hollar, nous ont peint, avec naïveté, nos ancêtres des XVIe et XVIIe siècles, tels qu'ils étaient.

Si les graveurs de méreaux y avaient songé, nous eussions eu une galerie numismatique des plus intéressantes pour l'histoire des usages et de la vie intime. Et celle-ci vaut bien, pour quiconque a le sentiment archéologique un peu juste, l'histoire des faits-bataille. Car l'archéologie, bien entendue, n'est-elle pas une espèce de regret, d'aspiration rétrospective vers les choses évanouies du passé, choses que nous voulons connaître, nous, numismates, parce que nous avons la religion du souvenir.

CAMILLE PICQUÉ.

M. Chalon présente une monnaie inédite et inconnue d'Odile (*Idalia*) de Born, frappée à Sittard. M. Ulysse Capitaine, un petit denier énigmatique portant d'un côté un cavalier au drapeau avec bouclier, et de l'autre une croix à doubles bandes, ayant dans ses angles quatre mots ou fragments de mots, dont la lecture douteuse n'offre aucune signification. MM. Guioth et Pinchart communiquent, à leur tour, divers monuments numismatiques qui attirent l'attention de la Compagnie.

Le Secrétaire, C. PICQUÉ.

Le Président, R. CHALON.

Réunion du bureau du 4 juin 1861.

Sur la proposition écrite de M. de Coster, membre de la Société, le titre d'associé étranger est conféré à :

MM. le baron de Roemer, membre de la première chambre du royaume de Saxe, à Dresde; et

A. de Rauch, capitaine des gardes du corps, chambellan de S. M., secrétaire de la Société numismatique de Berlin.

Le Secrétaire, C. Picqué.

Le Président, R. Chalon.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE DE 1861.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 3e et 4e trimestre de 1860, no 37; in-8o.

Monnaies de Macon, par Charles Robert; in-8o.

Notes sur des monnaies austrasiennes inédites, par Ch. Robert; in-8o.

De Woonplaatsen der Menapiers, Eburonen, Atuatiken en Ambivariten aangewezen en Atuatica met Atvaca, Aduaca Tungrorum, Atuatucum, Tungri en Aken synoniem verklaard, door Dr C. R. Hermans, 1860; in-8o.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1861, 27e année.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 30e année, 2e série, t. II, nos 1, 2, 3 et 4, 1861; in-8o.

Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 2e série, t. VII, 1860; in-8o.

Revue de la numismatique belge, de la 1re année 1842 à la 15e année 1859, y compris la table alphabétique; in-8o.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, année 1859, vol. XV; in-4o.

Revue numismatique publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, nouvelle série, t. VI, année 1861, no 1, janvier et février, no 2, mars et avril; in-8o.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 22e année, 5e série, t. II, 3e liv., janvier-février 1861; in-8o.

Revue trimestrielle, 30e vol., 8e année, t. X, avril 1861; in-8o.

Messager des sciences historiques, année 1861, 1re liv.; in-8o.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 1860, 1er, 2e et 3e trimestre; in-8o.

The numismatic chronicle, and journal of the numismatic Society, 1861, new series, no 1; in-8o.

Le cabinet historique, 7e année, 4e liv., avril 1861; in-8o.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XVII, 1860; in-8o.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don fait par M. Guioth :

1° Jetons de Van Mieris, Van Loon et Van Orden, en cuivre. 24 pièces.
2° Monnaies de Brabant, en cuivre . . . . . 4 —
3° Médailles du règne de S. M. Léopold Ier, une en argent et le reste en bronze . . . . . 22 —
4° Médailles de Hollande et de Prusse . . . . . 5 —
5° Monnaies en fer blanc de la maison de détention d'Hoogstraten . . . . . 4 —
6° Médailles de France . . . . . 14 —
7° Médailles de Hollande . . . . . 2 —

Don fait par M. Dugniolle :

8° Monnaies de Flandre et de Brabant, en argent . . . . . 2 —
9° Deux jetons, une monnaie fictive et cinq monnaies du Brabant, cuivre . . . . . 8 —

Don fait par M. V. J. de Voogt, d'Amsterdam :

10° Monnaies de Flandre, de Brabant, etc., en argent . . . . . 6 —
11° Monnaies de Liége, Flandre, etc., en cuivre. . . . . 4 —

Don fait par M. Payen :

12° Jeton. . . . . 1 —
13° Médaille. Sacre de Charles X. . . . . 1 —
14° Médaille. Sainte-Hélène . . . . . 1 —

Bruxelles, le 9 juin 1861.

Le Bibliothécaire,

GUIOTH.

ERRATA.

TOME IV, 3e SÉRIE (1860).

Page 377, ligne 15, au lieu de : ИРОGAD, *lisez :* ИROGAD.

Page 380, ligne 22, au lieu de : professeur, *lisez :* possesseur.

Page 386, note, ligne 4, au lieu de : *denerii, lisez :* dinarii.

DENIER DE CHARLES LE CHÂUVE

FRAPPÉ A FAMARS.

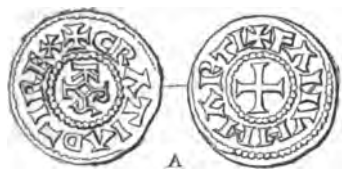

Monogramme de KAROLVS dans un cercle perlé : ✠ GRATIA D-I REX.

—Croix pattée dans un cercle perlé : ✠ FANVMMARTI.

A. Cabinet de M. le baron de Roemer, à Dresde.

Ce précieux denier de Charles le Chauve vient ajouter un nom nouveau à la liste des ateliers monétaires de la seconde race. Il donne également la certitude que des *triens* mérovingiens ont été fabriqués dans le même endroit; car on sait que les Carlovingiens, au lieu d'inaugurer de nouveaux ateliers, ont réduit considérablement le nombre de ceux qui fonctionnaient sous la première race.

Fanum Martis, Famars, aujourd'hui pauvre village de l'arrondissement de Valenciennes et à 1 et ½ lieue S. de cette ville, a fourni à notre savant ami, M. Arthur Dinaux, le sujet d'une intéressante notice publiée par les *Petites*

affiches de Valenciennes, au mois d'août 1824. Nous lui empruntons, avec le consentement de l'auteur et en les abrégeant beaucoup, la plupart des renseignements suivants :

Famars doit son nom et son origine à un temple de Mars, construit par les Romains après la conquête de la Nervie. Parmi les divinités du polythéisme, Mars devait être, en effet, le Dieu qu'il était le plus facile de faire adopter par un peuple renommé entre tous les Gaulois pour ses instincts guerriers — *Sunt Nervii Gallorum fortissimi.* — Aussi ce temple avait-il pris rapidement une grande importance, puisqu'on voit Ulpien, ministre de l'empereur Alexandre Sévère, au commencement du IIIe siècle, le ranger parmi ceux qui, d'après les lois romaines, pouvaient accepter des legs; honneur — et profit — réservés seulement aux temples de première classe (1).

Comme il arriva plus tard aux églises chrétiennes, le temple de Famars s'entoura bientôt d'habitations et devint le noyau d'une bourgade ou d'une ville. Famars, alors que Bavai était encore florissante, est cité dans l'Itinéraire d'Antonin; et lorsqu'en 406, les Vandales eurent détruit Bavai, il devint la résidence du préfet de la seconde Belgique (2).

Pour se défendre contre les invasions dont les barbares menaçaient continuellement l'Empire, les gouverneurs de Famars y construisirent un fort ou une citadelle. Les murailles, encore en partie debout, permettent d'en constater la forme et la vaste étendue.

(1) C'était la personnification civile d'alors : *Nil sub sole novum.*

(2) *Præfectus Lætorum Nerviorum Fano Martis Belgicæ secundæ.* (NOTITIA DIGNITATUM.)

Ces murailles, construites avec précipitation et en blocage, renferment des débris nombreux de monuments antérieurs, fragments de colonnes, de sculptures, de marbres étrangers, etc. Les fouilles exécutées à Famars, depuis quarante ans, ont amené la découverte d'un grand nombre d'objets antiques et de substructions qui prouvent assez l'importance qu'eut jadis cette localité.

Dans la Notice de l'Empire rédigée sous Honorius, au ve siècle, Famars figure comme chef-lieu de province. Sous les Franks, il conserve cette position et donne son nom à une division territoriale, au *Pagus Fanomartensis* qui comprenait Valenciennes, Solesmes, Maroilles et s'étendait au Midi et à l'Est jusqu'aux confins des territoires de Liége et de la Thiérache. Ce Pagus devint plus tard l'archidiaconé de Valenciennes (1).

L'époque de la destruction, ou plutôt de la décadence de Famars est assez incertaine (2). On croit pouvoir présumer

(1) Le *pagus Fanomartensis* est cité à l'année 667 (Miræus, *Opera dipl.*, t. I, p. 9); à l'année 705 (*ibid.*, p. 24); à l'année 860 (*ibid.*, p. 247). Sigebert de Gembloux en parle encore à l'année 1006, etc. L'incorporation ou, comme on dit aujourd'hui, l'*annexion* de ce territoire par le comté de Hainaut, lui fit perdre insensiblement sa désignation particulière

(2) La population romaine ou *romanisée* de Famars semble avoir résisté plus longtemps que celle des localités voisines à l'action du christianisme, et cela s'explique par la présence même du temple païen. Les habitants devaient voir, en effet, avec peine briser l'idole qui était pour eux une cause de lucre et de bien-être. Saint Vaast, en 550, et saint Géry, en 600, vont à Famars prêcher la nouvelle doctrine. Ce dernier même y fait un miracle, qu'il serait urgent, mais périlleux pour son auteur, de reproduire aux États-Désunis, il brise les chaînes dont un marchand d'esclaves avait chargé sa marchandise. Cette persistance à

de l'état des substructions découvertes et de la présence de matières métalliques qui ont subi l'action du feu, que cette cité a été ravagée par un incendie, au moins partiel.

« Quoi qu'il en soit, dit M. Dinaux, au commencement du VIIIe siècle, Famars n'existait plus comme ville ; Valenciennes s'était élevée à peu de distance de cet antique boulevard du Peuple-Roi, et Aubert le Mire assure même que les plus grands débris de la ville romaine servirent à la première construction de Valenciennes qui, dès lors, fixa les regards des anciens souverains de France : on sait qu'en 693 Clovis y avait déjà un palais où il rendait la justice. »

Nous croyons que M. Dinaux, en fixant au VIIIe siècle la destruction complète de Famars a un peu anticipé sur les événements. Notre denier prouve qu'au siècle suivant, 870-875, Famars avait conservé son atelier monétaire à côté de celui de Valenciennes qui fonctionnait en même temps.

Au reste, M. Dinaux reconnaît, plus loin, que le château de Famars a survécu à la ville ou à la bourgade; et à la rigueur, on pourrait admettre que l'atelier monétaire

repousser la religion triomphante, mais qui ne triomphait pas toujours par la seule persuasion de la parole, témoin les édits des premiers empereurs chrétiens, ne serait-elle pas la cause principale de la décadence de Famars ? Il est dangereux, pour un peuple comme pour un homme, de s'opposer au courant des idées. Entourée de nouveaux convertis, la population païenne et rétrograde de Famars, qui avait perdu le prestige de son temple et la cause de sa prospérité passée, a dû nécessairement décroître et disparaître peu à peu au bénéfice de sa voisine Valenciennes. Celle-ci devint alors une cité considérable, un *portus*, comme l'appellent les deniers de Charles le Chauve.

avait été conservé dans le château. Les châtelains de Famars jouissaient encore au XIIe siècle d'une espèce de suprématie féodale sur Valenciennes, puisque cette ville était obligée de leur fournir vingt-cinq combattants, quand ils se mettaient en campagne.

Le château moderne, bâti en 1662, et déjà presque en ruines, en 1824, a été élevé sur d'anciennes fondations romaines, mais il n'occupe qu'une petite partie de la forteresse antique dont les murs renferment aussi la belle ferme de Mme Hyolle, l'église et le cimetière du village, un verger spacieux et les jardins du château et de la ferme.

R. Chalon.

SOUVENIRS NUMISMATIQUES

DES CROISADES.

I

Dans le *Journal de la société historique de la Basse-Saxe* (1) (année 1853, IIe partie, Hanovre, 1856, pp. 414-417), se trouve une notice du célèbre Dr C. L. Grotefend, intitulée : *Une pièce du butin provenant de la croisade des Frisons en* 1217. Nous en offrons la traduction aux lecteurs de la *Revue numismatique belge*.

C'était dans l'été de l'an 1854 que le bourgmestre Taaks, de la ville de Norden (Ost-Frise, royaume de Hanovre), envoya au ministère de la maison du roi de Hanovre, une monnaie d'or trouvée par un ouvrier occupé à bêcher au lieu où, ci-devant, avait été le vieux bourg d'*Idzinga*. La forme singulière de cette monnaie

(1) *Zeitschrift des historischen Vereins für Niedersachsen*. Jahrgang 1853.

attira l'attention du ministre, et, par son ordre spécial, elle fut achetée pour le cabinet numismatique royal de Hanovre. C'est une monnaie d'or de la grandeur d'une pièce de 8 gros (grandeur 19, selon le numismatomètre de Mader et 13 selon celui de Wellenheim), elle pèse un peu plus qu'un et $^1/_4$ ducat. Des deux côtés elle n'offre que des caractères arabes; placés dans un carré, en cinq lignes. Le carré est entouré de deux lignes, et dans les coins formés par cette figure, se trouve une légende. Au revers on voit des anneaux dont l'un ouvert, l'autre fermé auxquels il ne manque que l'ardillon pour transformer la monnaie d'or en *broche*.

N'oublions pas de dire qu'il s'y trouve aussi une croix d'or très-mince, soudée sur la monnaie, non comme ornement mais plutôt pour détourner du porteur *chrétien* de la broche, les influences calamiteuses que pouvaient avoir pour lui les sentences païennes, écrites en lettres inconnues. Les caractères arabes, dans le carré, m'indiquaient aussitôt, dit M. Grotefend, la patrie et l'âge de la monnaie, mais comme les lettres ne sont ni des lettres cufiques vieilles, ni des lettres arabes modernes, elles offrent au lecteur inexpérimenté de grandes difficultés. Pour les vaincre, je m'adressai au professeur Stickel, le conservateur du cabinet grand-ducal, oriental, à Iena. Voici ce qu'il m'écrivit :

« La monnaie communiquée appartient aux *Almohades* (*Almuwahhidun*), dynastie qui, depuis l'an 515 de l'hégire jusqu'à l'an 668 (1121 de J. C. à 1269), a régné en Espagne et en Afrique. Les princes de cette famille ont frappé soit des monnaies carrées, soit des monnaies rondes,

mais qui offrent des deux côtés un carré dans le champ. La pièce trouvée appartient à la dernière classe. Ses légendes sont les suivantes :

Sur l'avers on lit, en cinq lignes entièrement lisibles :

Au nom de Dieu, l'ayant pitié, le miséricordieux.
Et louange soit à Allah tout seul.
Il n'y a de Dieu qu'Allah.
Muhamed est l'envoyé de Dieu.
Al-Mahdi est l'Iman du peuple (des croyants).

Dans les quatre exergues se trouvent aussi des sentences religieuses.

Dieu est unique : il n'y a de Dieu que lui, le miséricordieux, l'ayant pitié, et il n'y a pas de Dieu au-dessus de lui, et je n'ai pas d'assistance à attendre hors d'Allah.

Le revers est couvert en grande partie par la croix d'or. Il aurait été impossible d'expliquer les légendes du revers, qui contiennent les noms des princes et par lesquels seuls on peut attribuer une pièce à une dynastie certaine, si je n'avais pas découvert qu'un second exemplaire de cette monnaie se trouvait à Paris. Celui qui a été exhumé en Hanovre, n'est pourtant pas du même coin que celui de Paris, mais les légendes sont les mêmes. Le graveur de l'exemplaire hanovrien a seulement un peu raccourci, à cause de l'espace, les légendes qui se trouvent sans retranchement sur celui de Paris.

Les légendes complètes sont dans le carré du revers :

Al-Kaïm biamr Allah, le Chalife
Abu Muhammed Abd-Almunin, fils

D'Ali, prince des croyants :
Prince des croyants Abu Jakub
Jusuf, fils du prince des croyants.

Dans les exergues :

Le *prince des croyants Abu Jusuf Jakub, fils du prince des croyants, fils du prince des croyants.*

Ces légendes prises ensemble nous offrent la suite complète des princes de la dynastie des Almohades jusqu'à celui qui occupait le trône, lorsque la monnaie fut frappée. Le fondateur de cette dynastie, *Muhammed,* voulut passer pour le *Mehdi* (espèce de sauveur) attendu par les Musulmans; c'est en cette qualité qu'il est mentionné sur l'avers. La légende du revers nomme en premier lieu le successeur immédiat du Mehdi, *Abd-Almunin,* fils d'Ali, que Muhammed, mort sans enfants, avait désigné comme son héritier. Il prit le titre de chalife et celui de prince des croyants et le nom d'honneur *Kaïm biamr Allah,* c'est-à-dire celui qui fait accomplir le commandement de Dieu. Abd-Almunin avait premièrement désigné son fils aîné *Muhammed* comme successeur, et à cause de cela, il se fit nommer *Abu-Muhammed* (*père de Muhammed*), mais plus tard il le déclara incapable de succéder. *Abu-Jakub Jusuf* (*le fils du prince des croyants*) lui succéda, et après celui-ci *Abu Jusuf Jakub,* dont les noms et titres se trouvent dans les légendes du revers. Il se nomme là « *prince des croyants, fils et petit-fils du prince des croyants.* » C'était donc lui qui régnait lorsque cette monnaie fut frappée.

Les monnaies almohades portent rarement l'indication de leur date et du lieu où elles ont été frappées. Ces indica-

tions manquent sur celle-ci. On peut seulement y voir qu'elle fut frappée pendant le règne de *Abu Jusuf Jakub*, entre les années 610-620 de l'hégire ou 1213-1223 après le Christ.

Les monnaies almohades sont très-rares. L'exemplaire hanovrien est assez semblable à celui de Paris, mais non identique. »

Telle fut la réponse du savant orientaliste. Les recherches subséquentes appartiennent à nos historiens. Les voici :

Antonius Matthæus, dans son ouvrage « *Veteris ævi analecta seu vetera monumenta hactenus nondum visa*, t. II, ed. sec. Hagæ Comitum, 1738, in-4°, a publié un *Chronicon*, de l'abbé Emo de Werum dans la province de Groningue (Pays-Bas), du commencement du XIIIe siècle (1), où, à l'an 1217, on trouve un narré par un témoin oculaire d'une croisade des Frisons (pp. 26-35, comparez Wiarda ; *Ostfriesische Geschichte*, t. I, p. 171 et suiv.; *Ostfriesische-Mannigfaltigkeiten*, t. III, p. 121, suiv.)

(1) Ce narré très-intéressant se trouve aussi traduit et annoté dans notre opuscule : *Noord-Nederlanden ende Kruistogten* (*les Pays-Bas septentrionaux et les Croisades ; essais sur la part que les Frisons ont prise aux croisades selon les narrés des témoins oculaires ou contemporains*), inséré dans le *Vrye Fries*, Leeuwarden, 1842, t. II, pp. 221-250. Les aventures du reste des croisés, qui prirent la ville d'Alcor (Alcazar), s'y trouvent pp. 251-255. Dans une croisade précédente (1147), les Frisons avaient pris une grande part à la conquête de *Lisbonne*, sur les Sarrasins (WILKEN, *Geschichte der Kreuzzüge*, t. III, p. 1, chap. XII, et le *Vrye Fries*, *l. l.*, t. II, pp. 159-160, 203-208, 209-214, tiré en partie des *Gesta Fresonum*, MS. de la bibliothèque Bodleijenne d'Oxford et édité par la Société frisonne d'histoire, où se trouve la légende de *Poptatus*, le chef des Frisons, devant Lisbonne, tué pendant le siége, puis martyr et saint. (*Saint Poppo*, 25 janvier.)

La connaissance de ce narré est très-utile pour expliquer le chemin qu'a pris notre monnaie. Selon le témoin oculaire, c'est le 31 mai 1217, que les Frisons lèvent l'ancre; ils arrivent le 2 juin en vue de l'île de Wight et descendent le 3 juin à Darmouth, où ils se réunissent avec le comte Guillaume de Hollande et le comte de Wied. Ils prennent le large le lendemain. Ils font des descentes à San-Matheo, Compostella, Ferrol, Lisbonne, etc. Dans cette dernière ville une partie des croisés fut engagée par l'évêque de Lisbonne à prendre part au siège d'Alcazar. L'autre partie, parmi laquelle justement les Frisons, continuent leur voyage vers la terre sainte. Le 21 juillet, ils passent le cap Saint-Vincent, Alvor, Sylves, Albufera, et prennent à l'assaut Santa-Maria (*quæ nunc Hairin dicitur,* qu'on nomme maintenant Hairin) *dont ils emportèrent beaucoup de butin.* Après cela ils emportent et pillent *Rodette* et *Cadix*, cinglent le long des côtes de l'Espagne et de la France vers l'Italie; hivernent à Corneto et arrivent enfin le 26 avril 1218 à Acco (Saint-Jean d'Acre ou Ptolémaïs).

Puisque les Frisons, l'an 1217, dans les domaines des *Almohades*, dans l'Espagne méridionale, ont fait un riche butin et puisque la monnaie trouvée près du bourg *Idzinga*, le siége des anciens seigneurs (*hovelingen*) de Norden, doit avoir été frappée entre les années 1213 et 1223, il n'y a pas d'obstacle pour accepter la conjecture qu'un des croisés frisons de l'an 1217 fit changer en fibule la monnaie d'or nouvellement frappée, qu'il avait obtenue comme butin; mais pour empêcher la mauvaise influence des sentences païennes, il fit couvrir la partie intérieure de la broche (comme s'approchant le plus du

corps) d'une feuille d'or mince en forme de croix, ainsi que le représente la vignette en tête de cet article.

Lewarde, 21 juin 1861.

J. Dirks,

de l'Académie royale des Pays-Bas.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES ET JETONS RARES OU INÉDITS.

(2e ARTICLE.)

(PLANCHES XV, XVI ET XVII, Nos 1 A 21.)

Ces mélanges ne sont que de simples matériaux, déposés à pied d'œuvre pour ceux qui voudront en faire usage. Ils ont spécialement pour but d'amener un peu plus de variété dans les sujets dont traite notre recueil. Plaire à tout le monde, contenter tous les goûts et toutes les exigences est chose fort difficile, impossible même. L'un veut du *grec,* l'autre du *romain,* celui-ci du moyen âge — *exclusivement flamand,* — celui-là ne sort pas de ses *monnaies brabançonnes,* à l'autre il ne faut que des *médailles Van Loon,* à quelques-uns des *jetons,* rien que des jetons. Bref, ce qu'on nous demande, c'est tout simplement une revue spéciale pour chacun de nos abonnés !.... En attendant, nous avons cependant voulu essayer de donner quelque satisfaction aux réclamations que nous avons reçues, en publiant, pêle-mêle et sans ordre, les monnaies rares et inédites qu'on voudra bien nous communiquer. Dans ce choix des pièces les plus curieuses de nos collections, il est à espérer que chacun pourra rencontrer quelque chose *qui l'intéresse.*

I

Lion rampant dans une épicycloïde à douze lobes : ✠ GETES : CONTES : LOYMENT : DIES : VOS : AIDERA. (*Jetez, comptez loyalement, Dieu vous aidera.*)

— Croix tritreflée des écus de Philippe de Valois, anglée de quatre aigles et de quatre lions superposés, dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants. Les angles rentrants extérieurs remplis par une rosette à six feuilles : ✱ DIES : LDO ✱ N : BONNE ✱ AVENTVRE ✱ KIMERIT. (*Dieu lui donne bonne aventure qu'il mérite, ou la prospérité qu'il mérite.*)

Cuivre jaune. Ma collection.

Ce magnifique jeton, du XIVe siècle, d'une gravure aussi fine et d'une fabrique aussi soignée que les plus belles monnaies d'or, est évidemment belge. Le mélange d'aigles et de lions se rencontre sur quelques pièces de la Flandre, mais il est surtout fréquent dans le monnayage des comtes de Hainaut. Il a été employé par Guillaume II, Marguerite II, Guillaume III, Albert et Guillaume IV. (*Voy.* sur les planches de nos *Recherches sur les monnaies du Hainaut*, les nos 69, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 90, 94, 95, 96, 100, 101, 102, 116, 124, 130 et 131.)

Il est donc infiniment probable que ce jeton appartient au Hainaut. On sait, au reste, que les comtes de Hainaut ne le cédaient à aucuns de leurs voisins pour l'élégance et la belle fabrication de leur numéraire.

La disposition de la croix dans le sens des angles saillants du cartouche, au lieu de suivre celui des arcs de cercle, ne se rencontre jamais, du moins nous ne nous rappelons pas de l'avoir vue, sur des monnaies réelles.

II

Écu triangulaire billeté de... au lion rampant de... Au-dessus de l'écu, trois roses quintefeuilles, de chaque côté, une rose semblable et quatre points. Sans légende.
— Écu semblable et entouré de même, de... à 3 vaches ou bœufs de... posés 2 et 1 au franc-canton de... à 3 fleurs de lis au pied nourri de... posées 2 et 1. Sans légende.
C. Chez M. O'Connell, à Schaerbeek.

Le lion, sur champ billeté, peut signifier Nassau, Gueldre, Werchin, Peetersem et bien d'autres, quand on n'en sait pas les couleurs et les émaux. L'écu au franc-canton nous est inconnu. Mais le jeton appartient sans doute à notre pays, à quelque famille patricienne de nos villes. Nous appelons sur lui l'attention des nombreux généalogistes belges.

III

Voici encore un jeton muet et énigmatique qui nous a été communiqué par notre savant ami, M. le capitaine Le Hon. On peut y reconnaître les armoiries de deux familles patriciennes de Louvain, les Van Redingen et les Van Rode, mais avec quelques brisures qui indiquaient, sans doute, une branche cadette ou collatérale, les deux tours d'un côté et les trois besants de l'autre. Cette pièce est de cuivre rouge.

IV

Écusson à neuf quartiers avec un petit écusson en abime, sommé d'une couronne royale fermée et entouré d'un collier imitant celui de la Toison d'or : L * A * DVR * BARO * ET * SVPP * HAEONEN.

— Croix de Bourgogne avec le briquet d'où pend une espèce de bijou qui simule la Toison. Dans l'angle supérieur de la croix, une couronne fermée, à droite et à gauche un chiffre couronné formé de deux λ (Lambertus). Imitation trompe-l'œil des patacons d'Albert et d'Isabelle : ✠ NIL * DEERIT * DEVM * FIDELITER * COLENTI.

Arg. Gr. 6.60. Collection de M. L. de Coster.

Quart de patacon, fabriqué à la ferme de la Vanette sur la Semoy, par Lambert d'Oyenbrugge de Duras, baron de Meldert, qui prétendait avoir le droit de frapper monnaie, en qualité de seigneur des Hayons, hameau de Noirefontaine (1), au duché de Bouillon. M. P. Cuypers Van Velthoven a fait connaître, dans cette Revue, t. V, 2e série, p. 318, le demi-patacon du même seigneur. Ces deux pièces — uniques — sont, à ce que nous croyons, les seules que l'on ait retrouvées de l'atelier de la Vanette, qui cependant en émit une grande variété, et jusqu'à des ducats d'or au type des Provinces-Unies. Nous rappelons à ce sujet un curieux article de notre collègue, M. A. Pinchart, inséré au t. IV de ce recueil, et un mémoire de l'avocat Boucher

(1) Dohan et les Hayons ont été séparés de Noirefontaine par la loi du 1er juillet 1858 et forment aujourd'hui une commune distincte.

d'Argis, imprimé en 1781. Les monnaies de Lambert de Duras ont été frappées de 1627 à 1629. Par une transaction passée le 10 octobre de cette dernière année, ce seigneur s'engagea, moyennant 2,000 florins qui lui furent payés, de reconnaître la souveraineté de l'évêque de Liége, duc de Bouillon, et, par conséquent, de cesser son monnayage. Comme conclusion de l'affaire, le nommé la Noüe, qui avait été maître de la monnaie de la Vanette, fut pendu par arrêt de la cour de Bouillon, en date du 21 février 1630.

... De tous temps
Les petits ont pâti des querelles des grands.

V

L'empereur debout, dans un navire, la tête couronnée, tenant de la main droite l'épée haute et, de la gauche, le globe crucigère. Au-devant de lui, l'écusson écartelé d'Autriche et de Bourgogne-ancien avec le lion de Flandre en abîme : ✠ MO'× RO'× RE'× Z × PHI'× TRDVC × TVS'× B' G'× BR'× Z × G'.

— Dans une épicycloïde à huit lobes, croix ailée, fleurdelisée, anglée de quatre trèfles, cantonnée de quatre couronnes impériales fermées et ayant en cœur, dans un cartouche formé de quatre angles et de quatre arcs de cercle la lettre B : ✠ REFORMTCIO × GVERRE × PTX × ESTI × TNNO 1588.

Or. Gr. 3.28. Collection de M. de Vooght.

Le *Schuytken* de Maximilien existe 1° pour la Hollande, avec la rose quintefeuille au centre de la croix. (*Voy.* Vander Chys, *de Munten van Holland,* etc., pl. XVII, nos 5 et 6, et, aussi, le premier supplément à nos *Recherches sur les monnaies du Hainaut,* p. xlvii.)

2° Pour le Brabant, avec la lettre M au centre de la croix, indiquant la monnaie de Malines. (Vander Chys, *Braband*, etc., pl. XVIII, n° 4.)

Le *Schuytken* pour la Gueldre était tout à fait inconnu. On présume, avec la plus grande vraisemblance, que la lettre B du centre de la croix désigne l'atelier de Bommel (Zalt-Bommel), dont on connaît plusieurs monnaies d'argent de Maximilien. (Vander Chys, *de Munten der graven van Gelderland*, etc., pl. XIII, n°s 15 et 16.) Mais comme la gravure de la pièce et la forme des lettres offrent une identité parfaite avec les monnaies de l'atelier de Malines, il est permis de croire que le même *tailleur de coins* a fait les uns et les autres.

VI

Le saint Jean-Baptiste ordinaire des florins de Florence : ✠ ·S.IOHT NCSB. Pour marque monétaire un lion rampant entouré de billettes.

— Grande fleur de lis florencée : ✠ LYZC BT N'V ✠ (Lyzeberh Nassaviae).

Or. Collection de M. le Bon de Roemer, à Dresde.

Cette pièce, des plus remarquables, appartient à la suite assez fournie, déjà, des monnaies d'Élisabeth II de Nassau, abbesse d'Essen, de 1370 à 1413. C'est la première et la seule monnaie d'or que l'on connaisse de ce monastère souverain, sur lequel nous avons publié une notice dans cette Revue, t. IV, 2e série, p. 42.

La marque monétaire sur les véritables *Florenches* est le signe particulier du maître de la monnaie. Ici ce signe est

remplacé, comme sur beaucoup de ces florins imités, par les armoiries de la dame qui les faisait frapper, le lion des Nassau.

VII

Cavalier armé tenant un drapeau et un bouclier chargé d'un lion. Sans légende.

— Croix à branches égales formée d'une double bande, dans les cantons de la croix, le même mot, quatre fois répété, ϴIO ou OIϴ selon le sens dans lequel la pièce se présente.

Arg. 0.55. Collection de M. Ulysse Capitaine.

Nous avouons ne rien comprendre à cette pièce singulière. Les légendes, si elles sont en caractères latins, ne présentent aucun sens. Le champ est donc ouvert aux conjectures. En voyant, dans les légendes, des lettres slaves, russes ou serbes, c'est-à-dire en joignant le I et le O par un trait (I-O) on aurait deux lettres au lieu de trois, dont la prononciation serait *Jéjou,* presque *Jésus*. Mais nous laissons de pareilles explications à de plus hardis.

Les conjectures hasardées sont un véritable obstacle au progrès des sciences. Une erreur affirmée empêche longtemps la vérité, dont elle tient la place, de se faire jour. Le doute, au contraire, provoque l'examen.

VIII

Châtel tournois, bordure de douze fleurs de lis : ✠ MV-ROHV. S· CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle. Légende intérieure : ✠ RNTROIIVS DNS. Légende extérieure : ✠

BHDICTV : SIT : HOCDE : DNI : NRI : DEI : IhVXPI.

Arg. 2.40. Collection de M. L. de Coster.

Notre honorable confrère, M. J. F. G. Meyer, de la Haye, conservateur du cabinet royal des médailles, a donné, dans la deuxième livraison du volume précédent de ce recueil, la description de gros tournois *imités* et pour la plupart énigmatiques, que possède la collection confiée à sa garde. La pièce ci-dessus et les quatre pièces qui la suivent peuvent servir de supplément au curieux article de M. Meyer.

En lisant la légende principale comme on lit ordinairement, c'est-à-dire en commençant à la croix, elle ne présente aucun sens et ne forme aucun nom possible. Nous proposons, et cette disposition n'est pas sans exemple, de partir de la troisième lettre. On aurait alors ARnONVS (pour *Arnoldus*) DNS (*dominus*) RaNdenradensis.

Ce serait une pièce de plus à donner à cet Arnoul de Randenrode ou Randenraeth, qui florissait vers le milieu du XIVe siècle.

M. Piot, dans le petit tableau généalogique qu'il a inséré dans la Revue, à propos des monnaies noires de Randenrode, fait figurer deux Arnoul de cette époque, auxquels il donne les nos II et III, le premier vers 1357, le second vers 1368, et cela, parce qu'entre ces deux dates il se trouve un Louis de Randenraeth. Au reste, la généalogie de cette famille, qu'on ne peut reconstruire que par induction et au moyen des noms cités dans des chartes, mais cités sans indication de rapport de filiation ou de parenté, a paru inextricable à M. Fahne lui-même.

Qu'il suffise de savoir qu'il y a eu, à l'époque de ces gros imités, *au moins un* seigneur du nom d'Arnoul.

C'était, si l'on en juge par les nombreuses variétés qu'il nous a laissées, un intrépide fabricant de gros. Déjà notre recueil en avait fait connaître quatre, savoir :

Avec ✠ ARNIOD DNS RTN (1851, pl. X, n° 5).
✠ ARNOID DNS RAN (*ibid.*, cité).
✠ TRNOID DNS RT (1854, pl. XVII, n° 7).
✠ DNS DE RTNDEN (1851, pl. X, n° 6).

Ce dernier, sans nom de seigneur, peut appartenir à l'un des prédécesseurs ou des successeurs d'Arnoul.

L'habitude que semble avoir eue Arnoul, d'estropier son nom de diverses manières, autorise spécialement l'interprétation proposée de la pièce de M. de Coster.

IX

Châtel tournois, bordure de douze fleurs de lis : ✠ TVROHV. S· CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle. Légende intérieure : ✠ PIHLIPVS DNVS. Légende extérieure : ✠ BHDICTV : SIT : HOMO : DNI : NRI : DEI : IHVXI.

Arg. 2.40. Collection de M. L. de Coster.

M. de Coster assure qu'il a vu la même pièce avec le mot *Philipus* régulièrement écrit. D'un autre côté, parmi les gros publiés par M. J. F. G. Meyer, on remarque, sous le n° 2, un *Philippus comes,* ou les lettres H et I sont également interverties.

Cette irrégularité est-elle faite à dessein dans l'intention de déguiser, sous une forme approchant de *Philipus,* un autre nom qu'on n'osait pas produire ouvertement ?

La pièce régulière, vue par M. de Coster, doit faire abandonner cette supposition. Le gros sera donc d'un *seigneur Philippe,* mais seigneur de quoi?

Le mot *Dominus* par les lettres DNVS est aussi une forme au moins singulière; faut-il séparer des autres les lettres VS, qui alors indiqueraient la seigneurie cherchée? Serait-ce Valckenbourg ou Fauquemont, *DomiNus Valkenburgensi*S? Mais nous ne connaissons pas, vers le milieu du XIVe siècle, de seigneur de ce pays du nom de Philippe. Mieux vaut attendre une autre pièce qui donnera le mot de l'énigme.

X

Châtel tournois, bordure de douze fleurs de lis : ✠ MVROHVS· CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle. Légende intérieure : ✠ DNS DE MONTEVL'. Légende extérieure : ✠ BHDICTI : SIT : H..... DNI : NRI : DEI : IHV : XPI.

Arg. 2.28. Collection de M. L. de Coster.

M. le docteur Grote a, le premier, publié ce gros, dans ses *Munzstudien,* n° 1, 1855, mais sans se prononcer définitivement sur son attribution. Il supposait un seigneur de *Monteul,* — localité inconnue, ou de *Montreuil.*

Il est évident, nous semble-t-il, et c'est aussi l'opinion du savant possesseur de la pièce, qu'on doit lire *DomiNuS* DE MONTE *VaLconis* (de Fauquemont).

Cette pièce anonyme serait probablement du dernier seigneur de Fauquemont, Jean, mort en 1352.

XI

Châtel tournois, bordure de douze fleurs de lis : ✠ MVRO HV. S· CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle. Légende intérieure : ✠ DNS DEDER VLS (*Dominus* Dedericus *Valkenburgensis*. Légende extérieure : ✠ .. NDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : DEI : IH.....

Arg.

Collection de S. Ex. le conseiller d'État B. de Koehne.

Ce gros est évidemment de Thierry III, seigneur de Fauquemont, tué, en 1347, à la bataille de Vottem, près de Liège. Son frère Jean, à qui nous avons attribué la pièce précédente, lui succéda et mourut, sans postérité, en 1352. Il fut le dernier seigneur particulier de Fauquemont. Sa succession donna lieu à des contestations infinies, dont on peut voir le détail dans Butkens, t. Ier, pp. 484 et suivantes.

XII

Châtel tournois, bordure de douze fleurs de lis : ✠ MVROHV. S· CIVIS.

— Croix pattée dans un cercle. Légende intérieure : ✠ ARALC · DNS RADI. Légende extérieure : ✠ BNDICTV : SIT : HOMEDHI : NRIH.....

Arg.

Collection de M. le Bon de Roemer, à Dresde.

Voici le plus énigmatique de nos gros. *Aralc,* semble être une forme du nom français Fracle ou Hercules, qu'on trouve dans Kilian : *Argle, Aergle, Arcle, Aercle, Ercle* et *Ergle*. Mais que faire de *Radi?*

Notre Arnoul de Randenrode ne serait-il pas encore coupable de ce logogriphe? RTDI peut fort facilement être Randenrode, RAnDenradI ou quelque chose comme cela, et TRTLC faire ARnALCus pour ARNALDUS. N'oublions pas qu'Arnoul affectionnait les travestissements. Si l'on ne veut pas admettre *Arnalcus*, le C final qui gêne, ne serait-il pas alors l'initiale de *Comes*, titre que n'avait pas Arnoul, mais qu'il aurait cherché timidement à s'attribuer, au moyen d'une petite lettre parasite?

Tout cela n'aboutit qu'à des points d'interrogation, c'est vrai. Mais n'est-ce pas là qu'aboutissent tant d'autres choses plus importantes que le seigneur *Aralc?*

XIII

Tête nue à gauche, au-devant une crosse : OB. ERTVS.
— Croix pattée et anglée de fleurs de lis au pied fiché, dans un double grènetis. Sans légende.

Arg. 0.65. Collection de M. Ulysse Capitaine.

Répondant à l'appel qui avait été adressé aux membres de notre Société, M. Ulysse Capitaine a bien voulu confier à la direction de la Revue et pour être publiées, les pièces les plus remarquables de sa riche collection de monnaies liégeoises. Nous saisissons avec plaisir l'occasion de lui témoigner ici notre gratitude pour sa complaisance et pour le bon exemple qu'il a donné et qui, nous l'espérons, sera suivi par d'autres.

Le charmant petit denier d'Otbert (1091-1119) dont on trouve ci-dessus la description, est une pièce unique et inédite. Nous avons publié dans la Revue française de 1841,

p. 40, un denier du même évêque, au revers de l'empereur Henri IV (1058-1106), ou Henri V (1106-1125).

XIV

Tête de face mitrée, à gauche un livre dans une main levée, à droite une crosse, le tout dans un double grènetis. Sans légende.

Arg. 0.50. Collection de M. Ulysse Capitaine.

M. Capitaine attribue cette pièce à Liége, sans doute à cause de sa fabrication, de son style, si style il y a, et peut-être de son poids, c'est-à-dire du système monétaire dans lequel elle a été frappée. Il est plus autorisé que nous à décider cette épineuse question, et nous acceptons son jugement sans appel.

XV

Tête de face, sans mitre ni calotte, dans la main droite un livre fermé, dans la gauche une palme : LOHE R ELE. (*Lother electus.*)

— Église à deux rangs de fenêtres avec deux tours amorties en dôme et sommées d'une croix. Au-dessus, un homme, un géant, à mi-corps et penché en avant, tenant de la main gauche un marteau levé. Dans le champ les lettres CE, puis quelques lettres illisibles.

Arg. 0.78. Collection de M. Ulysse Capitaine.

XVI

N° Obole de ce denier d'un type identique.

Arg. 0.35. Même collection.

Cette obole est tout à fait inconnue et probablement

unique. La facilité avec laquelle ces petites pièces devaient se perdre, explique suffisamment la rareté des oboles. Quant au denier, M. Lelewel en avait fait le sujet d'un article inséré au n° 1 du t. III du Journal in-4° du docteur Grote ; mais comme il n'avait pas reconnu, sans doute à cause de l'imperfection de l'exemplaire qu'il avait sous les yeux, les deux premières lettres plus petites que les autres : LO, il l'avait attribué à l'évêque Henri (1247-1274).

Ces deux curieuses monnaies sont de beaucoup plus anciennes. Elles appartiennent au compétiteur d'Albert de Louvain, au prévôt de Bonn, Lothaire de Hostade, imposé par l'empereur Henri VI, au chapitre de Liége, mais qui n'obtint jamais la confirmation du Souverain-Pontife. Elles ont dû être frappées entre les années 1191 et 1193.

On demandera, sans doute, ce que représente le revers? Peut-être des réparations ou des reconstructions partielles faites par l'élu à quelque église de son diocèse. Les monnaies de Liége de cette époque aiment assez à prendre pour type un sujet historique quelconque. Quant aux lettres C E..... Lelewel proposait d'y voir Cathedralis Ecclesia CIVItatis. Cette légende naïve rentre en effet dans le goût de celles de ce temps qui nommaient les objets représentés ou censés représentés dans le champ : *Facun, Mutun, Clavis, equus venaticus,* etc.

XVII

Aigle tenant un écu incliné aux armes de la Marck :
✠ ENGELBTR° ·EPS : LEO.

— Croix ordinaire des esterlins avec les douze globules :
MON | ETT | S' PE | TRI.

Arg. 1.02. Même collection.

Esterlin d'Engelbert de la Marck, évêque de Liége (1345-1364), frappé à Maestricht (Saint-Pierre). Le *gros*, dont cette pièce est le tiers, a été décrit et gravé par le comte de Renesse, pl. VIII, n° 2.

XVIII

Saint-Pierre de face et à mi-corps, tenant un livre de la main droite et une clef de la gauche; devant lui l'écu d'Arckel : ✠ MONETA ST° °NATI : PETRI.
— Croix formée d'une triple bande, ailée et treflée : IOHANNES ✠ EPS ✠ LEODIENSIS.
Arg. Gr. 1.27. Même collection.

Imitation des Saint-Pierre de Louvain, faite à Maestricht, par Jean d'Arckel, évêque de Liége, de 1364 à 1378. Cette pièce est une subdivision, un tiers ou un demi, d'une pièce plus grande qui doit exister.

XIX

Lion assis, ayant au col un écu (plutôt un manteau ou un étendard) aux armes de Bavière-Palatinat : ✠ IOH DEI GRA : EPS.... DI.... OM : LOS.
— Grande croix pattée, coupant la légende et posée sur un écusson aux armes de Bavière-Palatinat : ✠ SIT : NO | ME : DNI | BENED | ICTVM.
Arg. Gr. 2.10. Même collection.

Pièce de Jean de Bavière, évêque de Liége (1390-1418). Ce type a été imité longtemps après, cependant, par Sophie de Gleichen, abbesse d'Essen, de 1459 à 1489. Le côté du

lion semble emprunté à une pièce de Guillaume IV de Hainaut, frère du Sans-Pitié, et le revers à la monnaie d'Antoine de Brabant, ou, plutôt, la pièce entière est une copie d'une monnaie flamande de Philippe le Hardi, monnaie dont le Hainaut et le Brabant ont emprunté partiellement les types.

XX

Écu incliné aux armes de la Marck, posé sur un lion rampant : ✠ IOhS * DEI * GRA * POSTVLATI * LE.

— Croix évidée en quartefeuille, ailée et fleuronnée : ✠ ANNO * DNI ∘ M ∘ CCCC * LXXXIII.

Arg. Gr. 1.12. Même collection.

Type employé par Éverard de la Marck, le protecteur (1480-1482), et imité d'une monnaie de Louis de Bourbon (1456-1482). On sait que Jean, le Postulé, est ce fils du Sanglier des Ardennes que son père fit élire, de force, par une partie du chapitre, en 1482. Toutes ces monnaies révolutionnaires des la Marck sont rares et curieuses.

XXI

Écu timbré d'un heaume avec lambrequins, écartelé au 1 fascé de deux pièces, aux 2 et 3 lion rampant, et au 4 pallé de trois pièces, en abîme un petit écusson aux armes de Lorraine : * MONETA · NOVA · ARGENTEA · CHA *

— Aigle biceps couronné, remplissant le champ : DA · PACEM · DOMINE · IN · DIEBVS NOS.

Arg. Collection de S. Ex. le conseiller d'État B. de Koehne.

La Revue s'est occupée à diverses reprises de la numismatique de Château-Regnault; numismatique qui a pour nous un double intérêt, à cause du voisinage, et aussi de l'imitation ou de la *contrefaçon* du numéraire de notre pays. On se rappelle les curieuses pièces que M. J. F. G. Meyer a décrites dans le t. V de ce recueil et qui font partie du cabinet royal de la Haye, le florin d'or de François de Bourbon, le sol de gros ou escalin contrefait que nous avons donnés dans les t. V et VI de la 2e série; la notice de M. Pinchart sur l'atelier monétaire de cette seigneurie, etc.

Voici qu'une nouvelle pièce vient encore enrichir cette suite déjà nombreuse et qu'on a plus que doublée depuis que Tobiésen Duby s'en est occupé le premier. La pièce de M. de Koehne a été frappée, ainsi que l'indiquent les armoiries, après la mort de François de Bourbon, sous le gouvernement de sa veuve, Louise Marguerite de Lorraine; c'est-à-dire de 1614 à 1629. Le mot CHA. de la première légende signifie CHASTRO, pour *Castro-Reginaldi*, comme sur le sol.

RENIER CHALON.

LE
FAMEUX ÉCU DE MAYENCE,
DATÉ DE L'ANNÉE 1438.

Pl. XVIII, nos 3 et 4.

La grande monnaie d'argent, portant les titres de Thierri d'Erbach, archevêque-électeur de Mayence, et la date de 1438, a joui d'une véritable célébrité.

Pendant le dernier quart du xviie siècle, pendant le siècle suivant tout entier, la *spécialité des écus* était cultivée en Allemagne, par les amateurs de vieilles monnaies, avec zèle, même avec fureur. Les plus anciens de ces écus étaient naturellement les plus recherchés; on les achetait à des prix souvent excessifs.

L'ambition de chaque possesseur d'un *Thaler-Cabinet* était avant tout de posséder le phénix, le patriarche des écus, celui de 1438.

C'est à ce goût dominant, sans aucun doute, que cette pièce doit son existence. Il est certain qu'elle est fausse, et l'œuvre, soit d'un mauvais plaisant, soit d'un spéculateur peu scrupuleux, mais prudent; car on n'en fabriqua d'abord qu'un nombre d'exemplaires infiniment restreint.

Le florin d'or de Thierri d'Erbach, avec la date de 1438, fut choisi pour modèle, mais le graveur n'a pas été assez habile pour l'imiter parfaitement. En effet, l'on remarque

au premier coup d'œil que le dessin n'offre rien qui rappelle le moyen âge. Les formes gothiques pointues sont partout arrondies, les maigres lions héraldiques sont pourvus d'un embonpoint remarquable, enfin les caractères gothiques sont d'un gothique fort suspect. Les légendes n'ont pas été non plus copiées exactement d'après le florin d'or, mais cette dernière circonstance ne prouve rien pour la fausseté de la pièce.

Une preuve plus convaincante se trouve dans deux des trois armoiries des princes-électeurs rhénans gravées au revers. En 1438, date de la pièce, Rhaban de Helmstaedt était archevêque de Trèves, Thierri de Moers siégeait à Cologne, Louis IV était comte palatin du Rhin. Inutile de parler des armoiries de ce dernier, qui n'étaient point sujettes à varier. Mais la croix de Trèves devait offrir le corbeau de Helmstaedt, celle de Cologne les armes de la famille de Moers. Au lieu de cela, l'écusson central de Trèves est resté vide (1), comme si le siége était vacant, et celui de Cologne présente un lion, qui ne peut convenir qu'au successeur de Thierri de Moers, au comte palatin Robert. Or, celui-ci ne succéda à Thierri qu'en 1463! — Les faussaires ne s'avisent jamais de tout.

En dépit de ces différents indices de fausseté, les amateurs et bon nombre de savants numismates, se laissèrent prendre au piége. La plupart des nombreuses publications anciennes qui parlent de ce prétendu écu, le regardent comme authentique. Aujourd'hui encore, il conserve du

(1) Sur l'exemplaire que je possède, on a rempli ce vide par l'aigle impériale, au moyen d'une estampille.

crédit auprès de beaucoup d'amateurs. Si on ne le paye plus aux prix exorbitants du bon vieux temps, on l'achète encore beaucoup trop cher.

Le baron de Wambolt, qui possédait une si belle collection de monnaies, et dont le catalogue a paru à Heidelberg, en 1833, in-4°, avait payé son exemplaire cent et huit florins. (*Voir* p. 369, n° 466.) Ce prix exagéré n'est encore rien en comparaison de celui auquel un autre exemplaire fut porté dans une vente publique faite à Leipzig, en 1784. Plusieurs concurrents avaient envoyé des commissions illimitées, de sorte que l'écu de Thierri arriva au prix de 542 thalers [1] !

Une fraude qui avait si bien réussi, grâce au nombre infiniment restreint de pièces frappées, devait encourager d'autres faussaires à émettre une fabrication nouvelle et à imiter à leur tour le pseudo-écu de 1438, avec une plus grande confiance encore dans la crédulité des numismates.

Je connais deux espèces de cette contrefaçon, et il paraît qu'il en existe d'autres encore.

A la première appartient la pièce qui se trouve dans la riche collection de monnaies de la ville de Mayence (c'est la seule qu'on y rencontre de cet écu) : c'est tout bonnement une pièce grossièrement *coulée*, en argent, de la grosseur d'un double écu. On en reconnaît la fausseté de loin ; elle saute aux yeux.

La seconde espèce plus connue est due au trop fameux

[1] *Voy.* l'ouvrage intitulé : *Deutschland, oder Briefe eines in Deutschland reisenden Deutschen* (par Weber). Stuttgard. 1826-28, t. IV, p. 318. — Une nouvelle édition de ce livre parut. *Ibid.*, 1843, en 6 vol. in-8°.

Becker (1). Il imita fidèlement, même servilement, la pièce primitive; seulement il lui accorda le double d'épaisseur et de poids, afin de lui donner à peu près ceux d'un écu d'Allemagne ordinaire, tandis que la première n'a que ceux d'un demi-écu.

Cette fabrication de Becker est encore achetée à des prix souvent très-élevés, et fait *l'ornement* de beaucoup de beaux cabinets d'anciennes monnaies, même celui de cabinets princiers (2).

La première fabrication, dont l'auteur est resté inconnu, remonte à une époque déjà fort reculée. Elle date probablement de la fin du XVIIe siècle ou au plus tard des premières années du siècle suivant. Un exemplaire faisait dès lors partie du cabinet impérial de Vienne. C'est d'après cet exemplaire que Charles Gustave Heraeus en donna une représentation dans sa : *Series archiepiscoporum Moguntinensium*, publication sans date, mais dédiée à l'électeur de Mayence, Lothaire François de Schoenborn, qui gouverna de 1695 jusqu'en 1729. Le savant Joannis réédita les planches de Heraeus dans le troisième volume, intitulé : *Tomus novus* de ses *Scriptores rerum Mogunt.*, volume qui parut en 1727. (*Voy.* vis-à-vis de la p. 392 la *Tab. I Heraei.*) Il est très-probable que cette même pièce se trouve décrite et représentée dans le *Catalogue des monnaies en*

(1) *Voy.* PINDER, *Die Beckerschen falschen Münzen.* Berlin, 1843, p. 64, n° 348.

(2) *Voy.*, entre autres : *Catalog des Heiligenberger Müntzkabinets.* II° Abtheilung. Mainz. Darmstadt, 1854, in-8°, p. 11. Ce catalogue de la belle collection du prince Alexandre de Hesse a été tiré à petit nombre, et n'est point dans le commerce.

argent qui composent le cabinet de S. M. l'empereur, depuis les grandes pièces jusqu'aux plus petites; Vienne, Trattner, 1769-1770, in-folio, mais comme je n'ai pas sous la main ce rare ouvrage, je ne puis pas l'assurer.

Quoi qu'il en soit, les ouvrages où le thaler de 1438 est représenté, sont tous rares et se trouvent entre les mains d'un très-petit nombre de personnes. Il sera donc utile de le décrire ici, et d'en offrir une figure d'après l'exemplaire que je possède de la plus ancienne fabrication, pour la comparer ensuite à celle du florin d'or de Thierri d'Erbach, de 1436 :

L'écusson écartelé de Mayence et d'Erbach, posé sur une grande croix : ΠΗΘΟΔΟ ΔΘ. ΤΡΘ. ΘΡΙΣ. ΜΤ ΘΥΝ. ΜΟ. B. (Moneta Bingensis).

Les écussons de Cologne, Trèves et Palatinat, posés en triangle. ✠ ΤΝΝΟ ΜΙL. ΘΥΤΤ ΘΘΝ. ΠΡΙΘΙΝ. : ΟΘΠΟ ✠ Arg. Gr. 12.70 (pl. XVIII, n° 3).

Sur mon exemplaire se trouvent deux estampilles à l'aigle, l'une au milieu des trois écussons, l'autre sur le petit écusson dans la croix de Trèves.

Si l'on compare cette pièce à la figure reproduite dans l'ouvrage cité de Joannis, on remarquera quelques légères différences dans la disposition des lettres. C'est peut-être une inadvertance du graveur.

La fabrication en a été faite, sans aucun doute, d'après le florin d'or de Thierri, daté de la même année 1438 et frappé à Bingen. Je ne possède pas ce florin d'or, le seul de cet électeur qu'aient connu Würdtwein (1) et les auteurs

(1) *Mainzer Münzen*, 1769, in-4°, p. 24, n° 115, et Koehler, *Ducaten-*

des anciennes publications du siècle dernier. Mais le florin d'or daté de 1436, offrant le même type, pourra parfaitement servir de point de comparaison. C'est d'ailleurs le plus ancien florin d'or de Mayence avec date que l'on connaisse, et si je ne me trompe, il n'a jamais été représenté en figure dans aucun ouvrage :

L'écusson de Mayence comme ci-dessus. MHEO' TREP' MTGV' MO' HO' (Hoechst sur le Mein).

Les trois écussons en triangle ci-dessus, avec un point au milieu. L'écusson sur la croix de Trèves aux armes de Moers, celui de Cologne à celles de Helmstaedt. ✠ TNNO × DNI × M' CCCC × XXXVI × Or. Gr. 3.40 (pl. XVIII, n° 4).

La seule différence qui existe entre les inscriptions du florin d'or de 1436 et celui de 1438, outre le changement de date, c'est que ce dernier porte MO. BI. au lieu de MO. HO., l'un étant frappé à Bingen et l'autre à Hoechst.

Il est assez étrange qu'un faussaire ait choisi précisément l'électorat de Mayence pour fabriquer au nom de ce pays, une monnaie de la grandeur d'un écu, portant une date aussi reculée.

Les thalers ou écus, on le sait, commencèrent à circuler en Allemagne avant la fin du xve siècle ; mais ce ne fut

Cabinet, n° 840. Depuis, on en a découvert un bon nombre d'autres. Cappe, *Mainzer Münzen*, en indique cinq, pp. 134–135, n°s 602 à 607, tous ayant le même type, dont trois datés de 1436, 1437 et 1438, et les autres sans date ; mais il en existe plusieurs autres qui lui sont demeurés inconnus. Ma collection en contient sept, dont trois inédits. Parmi ceux-ci, il en est deux avec un type entièrement différent, l'un frappé à Bingen, l'autre à Hoechst. Je me propose de les publier plus tard, avec d'autres monnaies inédites de Mayence, dans le présent recueil.

que beaucoup plus tard que ces espèces de grand module furent frappées à Mayence. Le plus ancien thaler mayençais connu, porte la date de 1567 ; il est de l'électeur Daniel Brendel de Hombourg. Quant aux nombreux écus du cardinal Albert de Brandebourg (1514—1545), qui fut à la fois archevêque de Mayence, de Magdebourg et administrateur de l'évêché d'Halberstadt, aucun n'a été frappé pour l'électorat de Mayence.

H. Helbig.

A PROPOS

D'UN

JETON AUX BESICLES.

(Planche XVIII, n° 2.)

On nous a signalé dernièrement, dans les *Éléments de paléographie*, de N. de Wailly, le curieux passage transcrit ci-dessous :

« C'est probablement comme symbole du commerce que la ville d'Oudenarde avait fait représenter sur deux sceaux, dont l'un servait en 1237, l'autre en 1309, une espèce de havresac fermé par une courroie et surmonté d'une banderole en forme d'anse. Sur le premier sceau, on voit une patère à côté du havresac; sur le second, il y a de chaque côté une espèce de verre à pied, beaucoup plus élevé, et surmonté d'une tige fleurdelisée. Voici les deux légendes : 1° SIGILLV. BVRGENS. DE AVDENAR..; 2° S. SCABINOR. ET BVRGENS. ALDENARDENSIVM. »

Il s'agit là, bien certainement, d'un des sceaux mentionnés dans la chronique manuscrite d'Audenarde, lequel, suivant son auteur, portait un grand flacon ou cloud.

Vainement avons-nous essayé de donner une signification à ce flacon sibyllin (1). Il y avait d'autant moins de

(1) *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. IV p. 91.

chance pour nous d'arriver à une interprétation convenable, qu'il n'existe plus à notre connaissance la moindre empreinte de ce sceau.

Mais voici un trait de lumière : l'objet principal que représentait le vieux sceau communal d'Audenarde, était une bourse, un havresac, — symbole de commerce, suppose de Wailly, — emblème commémoratif du plus ancien quartier de la ville, présumons-nous avec plus de raison.

Nous nous expliquons.

Quand les Nerviens, les Ménapiens, les Morins, les Atrebates furent assimilés à leurs conquérants, une multitude de Germains vint s'y joindre, aux IVe et Ve siècles. Les uns étaient appelés pour la défense des frontières et le défrichement des terres incultes, les autres pénétrèrent dans nos contrées de vive force. Ceux-ci étaient ou Suèves ou, en plus grand nombre, Saxons d'origine.

Les commandants romains paraissent leur avoir principalement assigné les régions littorales, le territoire de la Flandre occidentale. De là ils s'étendaient néanmoins à un tel point vers l'orient, dit Warnkœnig, que les Francs Saliens, habitants du Brabant, touchaient au pays qu'ils occupaient le long de l'Escaut.

Ces migrations expliquent un assez grand nombre de localités. Raepsaet en cite quinze qui n'ont pas d'autre origine. C'est évidemment à ces colons que la côte dut le nom de *Littus Saxonicum*, qu'elle porte déjà, dans la *Notitia Imperii*, du temps de Théodose. L'ancien port de Hulst s'appelait encore à la fin du XIVe siècle, port des Saxons, *Sax-haven*.

Trois siècles plus tard, lorsque ces contrées formaient presque le centre de la monarchie franque, Charlemagne y transplanta, comme on sait, plusieurs milliers de Saxons.

Bientôt on distingue, sur la rive gauche de l'Escaut, quatre grands districts, savoir : les *Pagi Flandrensis*, *Mempsicus, Adertisus* et *Teruanensis*. A la droite du même fleuve commençait le *Pagus Bracbantensis*.

Par cette délimitation, un des faubourgs de Gand était enclavé dans le Brabant, et une bonne moitié d'Audenarde, sur la rive droite de l'Escaut, faisait partie de la même circonscription territoriale.

Sur la rive gauche de l'Escaut près d'Audenarde, se déploient les villages de Peteghem, Mooreghem, Elseghem, Worteghem, Anseghem, Tieghem, Auweghem et vingt autres ayant la terminaison flamande *inghen, inghem,* en allemand *ingen,* preuve de leur origine saxonne.

A l'angle formé par le bras principal de l'Escaut et la branche qui s'en détache, est située une impasse qui a toujours été regardée comme le berceau de la ville. C'est là en effet que se sont agglomérées les constructions qui ont surgi à l'origine de la plupart de nos villes, depuis la domination romaine : une chapelle, une halle, un beffroi, un couvent, un marché.

A quelques pas de là existait un passage d'eau, qui reliait Gand et Tournai, c'est-à-dire la principale voie de communication par terre entre ces deux localités.

Une tour ou un château-fort protégeait les abords de ce passage d'eau et empêchait en même temps les incursions dévastatrices qui se faisaient le long du fleuve. Cette tour était placée dans l'impasse même. Elle a dû servir de

limite et en quelque sorte de phare aux populations vagabondes. Une caravane venant du *Pagus Bracbantensis*, après avoir franchi l'Escaut et passé sous les créneaux de la forteresse, se trouvait sur le territoire occupé par les Saxons, au milieu des peuplades saxonnes, *in 't Sachsche*.

Cette limite locale aura été longtemps le point de réunion des habitants. Elle aura reçu insensiblement quelques chétives cabanes, avant de devenir le centre de constructions plus importantes.

L'appellation de *'t Sachsche*, le territoire saxon, lui sera restée comme étant la plus naturelle, la plus logique qu'on eût pu lui donner. On dit encore parfaitement aujourd'hui *het waelsche*, *het fransche*, pour le pays wallon, le pays français.

Ouvrez tous les Dictionnaires géographiques, vous y rencontrerez invariablement la mention de cette impasse, formulée à peu près en ces termes :

« Il y a dans cette ville (d'Audenarde) un endroit qu'on appelle *het Sackskèn*. On y voit quelques débris d'un très-vieux édifice, au point même où l'Escaut se sépare en deux branches. Une ancienne tradition fait de ce bâtiment un péage ou douane du temps des Romains (*het Tolhuys der Romeynen*). C'est là surtout et dans les environs de cette place que l'Escaut est riche en médailles [1]. »

Si le fait de l'établissement d'un bureau de péage du temps des Romains est bien authentique, il confirme, au lieu de l'affaiblir, notre hypothèse d'une limite locale, ayant un donjon pour point central.

[1] De Bast, *Recueil d'antiquités romaines et gauloises*, t. I, pp. 129 et 130.

Remarquez que la dénomination de *'t Sachske* ne comporte plus ici sa signification primitive, mais se prend tout simplement pour la traduction de *sac, petit sac.* Cette altération existe de temps immémorial. On la trouve, entre autres, dans les comptes de l'hôpital Notre-Dame [1] :

« 1435-1436. — Aux mêmes (prêtres de l'église de Sainte-Walburge), pour la maison du (quartier le) *Sac,* qu'occupent présentement les Bogards... XI esc. VI den. par.

« 1505-1506. — A l'église d'Audenarde, pour la maison et le terrain du *Sac,* où demeurent les Bogards... XVI lib. V esc. par. »

On voit encore aujourd'hui, à l'entrée de l'impasse, une enseigne, représentant un homme enveloppé dans un sac et portant pour inscription : *In het Zakske,* au petit sac. Peut-être cette enseigne s'est-elle reproduite d'une façon analogue depuis des siècles.

Maintenant, l'explication de la figure qui orne le plus ancien sceau communal, ne devient-elle pas claire comme le jour?

Quand, au XIIe siècle, à l'époque de l'affranchissement des communes, le magistrat aura voulu mettre sur son sceau un emblème significatif, un symbole caractéristique, n'aura-t-il pas adopté tout bonnement celui qui, altéré ou formulé en rébus, peu importe, avait trait au plus ancien quartier, au berceau de la ville?

Si la dénomination de *Sachsche* n'eût affecté qu'une maison en particulier, elle eût été indigne d'occuper l'attention

[1] *Voy.* nos *Recherches sur les communautés religieuses et les institutions de bienfaisance établies à Audenarde,* 2e partie, p. 105.

des dignitaires de la localité; mais, appliquée à tout un quartier, elle a dû avoir à leurs yeux une importance assez grande pour mériter d'être rappelée sur un sceau destiné exclusivement aux affaires de la commune.

Avant de connaître le passage de N. de Wailly, nous avions tour à tour attribué l'appellation de *Sackske* au mot français *cul-de-sac*, synonyme d'impasse, et aux frères Saccites, aussi nommés frères du Sac, que nous supposions avoir pu cohabiter avec les Bogards, du tiers ordre de Saint-François, dont le couvent était situé dans l'impasse du *Sackske*(1). *In re parùm notâ conjecturare licebat.*

Nous nous tenons maintenant à cette dernière version, que nous croyons être la véritable. Si un jour notre hypothèse se confirme pleinement, nous n'aurons pas seulement eu pour résultat de redresser une appellation défigurée par le temps, mais d'ouvrir une voie nouvelle aux recherches sur l'origine d'Audenarde, si obscures et si embrouillées encore.

Le havresac n'était pas le seul objet qui devait figurer sur le sceau communal. Trois siècles après, un graveur ignare ou facétieux transforme en lunettes ou besicles le trait horizontal surmontant l'initiale d'Audenarde, et les besicles supplantent officiellement ou extra-officiellement le prosaïque havresac.

Voici, croyons-nous, comment la transformation se sera opérée, par la suite des temps.

D'abord le trait horizontal aura surmonté régulièrement les deux traits verticaux, formant l'Ƶ gothique. Des pointes

(1) *Voy.* nos *Recherches* précitées, 2e partie, pp. 105 et 106.

arrondies lui auront été données ; puis le trait se sera épaissi, doublé, les globules ou annelets auront pris du développement . Enfin, un beau jour le graveur se sera emparé de cette dernière altération, pour façonner, avec ou sans le consentement du magistrat, et comme pure ornementation fantaisiste, des besicles véritables . Plus tard, les besicles auront été adoptées comme partie intégrante du sceau communal.

Les monnaies du moyen âge offrent de nombreux exemples d'altérations ou de transformations de ce genre. Si le caprice du graveur a pu s'exercer librement sur une monnaie, *à fortiori* il aura dû se donner ample carrière à propos d'un simple sceau.

Comme il arrive toujours, la légende locale s'est emparée de cette particularité, c'est-à-dire de l'adoption d'une paire de lunettes dans les armes de la ville, pour bâtir là-dessus un conte ridicule, que la sévère histoire ne peut admettre.

Le voici, presque mot à mot, d'après les *Poëtische luimen,* de M. Nolet de Brauwere :

« Charles-Quint devait honorer de sa présence la ville d'Audenarde. Grande fut l'émotion des habitants quand ils surent la nouvelle.

« Tout fut mis sens dessus dessous pour recevoir dignement le grand monarque. Des bannières furent tendues du haut en bas des maisons, des sapins furent plantés dans les rues.

« Un citoyen dévoué se posta sur la partie la plus élevée du beffroi. Muni d'une lunette, d'un drapeau et d'un cornet, il devait, à l'apparition du cortége, donner le signal convenu.

« Le gardien eut beau se fatiguer la vue, il n'aperçut rien, et, de dépit, il ferma sa lunette d'approche.

« Or, qu'arriva-t-il? Pendant qu'il était en train de méditer, l'Empereur entra en ville.

« Il s'avance jusqu'au marché, et le trouve complétement désert. — Ah! se dit-il, il y a là un abus inexplicable. Il est rare de voir une cité manquer ainsi à ses devoirs. Voilà un peuple bien inculte.

« Le magistrat ne tarde pas d'apprendre l'arrivée de l'auguste souverain. Le bourgmestre reste interdit. Il ne sait où se tourner. C'est une vraie statue de marbre.

« Que dire? que faire? quelle sera la réponse de l'Empereur? — Sire... Votre Majesté... c'est le guet... Votre Majesté... croyez à l'honnêteté... il ne voit pas plus loin que son nez.

« Pardonnez, je vous en supplie, à un ancien employé, qui est devenu incapable de rien faire. Il a la vue très-courte; il risque de devenir aveugle; il a femme et enfants.

« Immédiatement la cloche sonnera, les démonstrations de joie éclateront, les souhaits de bienvenue et les témoignages de joie se croiseront en tous sens.

« — A quoi bon? dit l'empereur. Je suis ravi au suprême degré. Votre bonne volonté me suffit : le reste est superflu. J'ai pourtant à vous donner un conseil, c'est d'acheter une paire de lunettes pour votre gardien. Peut-être y verra-t-il mieux à l'avenir.

« Il y a plus. Je veux, tel est mon bon plaisir, que la ville d'Audenarde porte des lunettes dans ses armoiries. La postérité saura par là avec quelle magnificence on nous a reçus ici.

« Le blason communal d'Audenarde est encore décoré de ce signe. Mais ce qu'on admire le plus, c'est que la régence (ou je me trompe fortement) n'a pas cessé d'être myope [1]. »

Au premier abord, l'on est tenté de croire à la véracité de cette narration, surtout si on la rapproche de la première apparition connue des lunettes dans le blason d'Audenarde, apparition qui a eu lieu en 1538, c'est-à-dire dix-sept ans après l'arrivée de Charles-Quint en cette ville. Mais, en y regardant de plus près, on ne tarde pas à reconnaître que ce récit ne repose sur aucune base solide.

Est-il bien naturel qu'une ville, préparée à la visite de son souverain, se soit laissée surprendre ainsi, quand tant de moyens d'information existaient, soit par les hérauts précurseurs, soit par les gardiens postés sur le beffroi, soit par les populations avancées des faubourgs, soit enfin par ces mille et mille rumeurs qui précèdent d'ordinaire l'arrivée, même soudaine, d'un cortége de personnages de haute volée?

Or, ce cortége était on ne peut plus nombreux. Charles-Quint était accompagné de son frère don Ferdinand, de sa sœur Marie, reine de Hongrie, de l'évêque de Tournai, du chancelier de Tournai, de son aumônier, de son grand conseil, de son conseil privé, d'une députation des quatre membres de la Flandre, et d'une énorme suite de personnages de distinction.

Le jeune empereur n'a pas renouvelé sa visite dans une ville qui devait lui rappeler des souvenirs peu agréables, et

[1] Allusion dont nous cherchons en vain à pénétrer le sens. L'auteur lui-même a-t-il bien braqué ses lunettes?

où il oublia un instant son rang suprême en s'éprenant d'amour pour une fille du peuple. Il ne peut donc être question ici que du seul et unique séjour qu'il a fait pendant six semaines à Audenarde.

Les chroniques restent muettes à l'endroit de son entrée, probablement parce qu'elle eut lieu sans la moindre cérémonie. Cela se comprend, si on tient compte des circonstances qui l'amenèrent à Audenarde.

Une armée nombreuse investissait Tournai, ce boulevard important de la Flandre. Pendant toute la durée des opérations, l'Empereur avait voulu se tenir dans une ville voisine d'où il lui était facile d'accourir promptement sur le théâtre des opérations au moindre signal. Il choisit Audenarde, lieu commode et assuré, par où passaient, sur des embarcations, les munitions et les vivres destinés au camp impérial.

Ce ne fut donc pas une Joyeuse-Entrée qu'il fit à Audenarde.

Heureusement, les registres de la comptabilité communale suppléent au silence des chroniqueurs. Traduisons-en quelques articles.

D'abord, l'arrivée du souverain a été parfaitement notifiée :

« Item, payé à un laquais de l'empereur, qui apporta la nouvelle de la venue de S. M. I.... XII esc. par. »

On avait placé, pendant le jour, au beffroi d'Audenarde « un certain Arekin de Ceuleneere, chargé d'annoncer l'arrivée de la cavalerie en sonnant de la trompe, et l'arrivée des troupes à pied en déployant une certaine bannière, » mission pour laquelle il reçut « depuis le 1er août jusqu'au 19 janvier 1521, en tout 24 livres 6 sch. par. »

On s'est servi de torches de cire à l'entrée de l'Empereur, ce qui veut dire qu'il arriva le soir ou la nuit, comme Marie de Bourgogne, en 1480, qui fut conduite processionnellement, à neuf heures du soir, par deux hommes de chaque corps de métier, munis de torches allumées pour éclairer la marche du cortége :

« Payé à Jean van Seclyn, pour avoir donné des gratifications aux archers de S. M. I..., L esc. par., et à certains compagnons pour avoir porté des torches au *Baerpoort,* par où S. M. fit son entrée... VI esc. par.

« Payé à George De Curte pour les torches qu'il a fournies lors de l'arrivée de l'empereur Charles.... XXVIII lib. par.

« Pour diverses torches... employées pendant la nuit à l'ouverture des portes, par les hommes de la garde... »

Ainsi tombe cette historiette de l'origine des lunettes dans le blason d'Audenarde, historiette fort curieuse sans doute sous le rapport des mœurs de l'époque, mais trop absurde pour résister à un examen réfléchi.

Pour en venir au jeton qui a donné lieu aux lignes qui précèdent, nous dirons qu'après une inspection minutieuse, notre avis est qu'il n'appartient pas à Audenarde. Il nous a été transmis comme tel, sous toutes réserves pourtant, par un de nos amis, qui le doit lui-même à l'extrême obligeance de M. Dulau, numismate parisien, présent à la vente de feu M. de Jonghe.

Son type n'est rien moins que local. Nous renvoyons, sur ce point, aux dessins que nous avons publiés dans cette *Revue.*

Il y a plus. Sur tous les méreaux et jetons d'Audenarde,

les lunettes ne sont jamais séparées du blason, ou, du moins, de l'initiale de la ville. Ce qui signifie que, tout en formant partie intégrante des armes communales, les lunettes n'en constituent qu'un emblème accessoire, subordonné à ces armes.

Ici, les lunettes figurent seules et paraissent être la marque constitutive, dominante d'une localité.

Cette localité n'appartient pas au pays, à en juger par la croix, dont la forme n'apparaît sur aucune monnaie ni sur aucun jeton belge.

Elle doit être française, car, si nous ne nous trompons, on rencontre maintes croix semblables sur les monnaies de ce pays, notamment sur celles au type de Charles VIII (1).

Thomas Snellinck (2) publie une série de jetons ayant une croix identique à la nôtre, une légende similaire, quoique raccourcie, et une figure, qui malgré sa ressemblance avec une balance (*scale*), se rapproche beaucoup de nos besicles. La plupart des jetons de cette série appartiennent à la France.

La destination de ce jeton n'est pas facile à déterminer. Il y a eu de si nombreuses variétés de ce genre de pièces, que ce serait mal prendre son temps que de vouloir assigner à notre jeton une destination précise. Pour lui en donner une quelconque, nous le considérons comme un jeton d'amusement.

(1) Le Blanc, *Traité historique des monnoyes*, etc., p. 316, pl. 316a.

(2) *A view of the origin, nature, and use of jettons or counters.* London, 1769, pl. II, n° 2.

Il est de cuivre et appartient à la fin de la seconde moitié du xve siècle. Nous le croyons inédit.

En voici la description :

Croix à triples bandes fleurdelisée, coupant la légende et cantonnée de deux besicles, deux lis et huit annelets. Au cœur de la croix, un lis ou une rosette. Légende : ✠ TVE∞ IIIT (1)∞ RIT∞ GRT'∞.

— Besicles. Légende : ✠ PLENT × DOMINVS × MECVM × BNE.

EDMOND VANDERSTRAETEN.

(1) Cette forme de la lettre M, représentée par trois I (III), paraît avoir été employée spécialement sur les jetons de fabrique tournaisienne.

R. CH.

SUR UN
MÉREAU INÉDIT DE LAITON,

DU MOYEN AGE,

AU TYPE DE L'AGNEL D'OR DU ROI SAINT LOUIS.

L'étude des méreaux ou des jetons tient de bien près à celle de la numismatique, si même elle ne lui est identique à cette heure et n'en fait comme partie intégrante et nécessaire ; cependant, négligée par les amateurs de cette science, qui dans ces derniers temps acquit tant de développements, elle a aussi appelé, depuis quelques années, toute l'attention des collectionneurs qui se sont adonnés à la recherche de ces sortes de monuments appartenants particulièrement au moyen âge, et qui se sont occupés à les décrire et à les publier, en faisant connaître leur affinité avec l'histoire, les mœurs, l'esprit, les usages civils et religieux, etc., de cette époque pendant laquelle les *méreaux*, qui doivent leur étymologie au verbe *mereor*, *je mérite*,

furent fort répandus et employés comme *jetons de présence, monnaies de compte,* etc.

« Dans les chapitres, disent MM. Dancoisne et de Lanoy (*Recueil des monnaies, médailles et jetons pour servir à l'histoire de Douai*), les méreaux, après avoir servi de jetons de présence, tenaient lieu de *bons* pour les aumônes que faisaient les chanoines (1). »

Un des méreaux de la collégiale de Saint-Amé, tiré du cabinet de M. Farez, de Cambrai, offre cette légende significative : DISTRIBVTIO ORDINARIA CANONICORVM, MCLXIX.

Les communes (ou communautés) et les compagnies ou corporations firent frapper des méreaux, à l'instar des chapitres. On les distribuait, comme marque, aux ouvriers, afin qu'il fussent payés, lors du règlement de leur compte ou de leur salaire, selon le plus ou le moins d'ouvrage qu'ils avaient fait. C'était alors une monnaie de convention, remboursable en monnaie courante, ou en denrées, pour récompense de l'assiduité ou du travail ; enfin, ils servaient pour le calcul et, quelquefois d'appoint, comme menue et petite monnaie dans les payements et les comptes ; d'autres fois, on les employait comme des *bons,* pour indiquer que le prix d'une marchandise avait été acquitté, et qu'on devait la livrer au porteur de ce signe convenu et connu.

On trouve gravées plusieurs de ces pièces dans l'ouvrage de Tobiésen Duby, *Sur les monnaies des prélats et des*

(1) Un volume in-8°. Douai, 1836. — *Voy.* aussi sur cette matière, l'ouvrage intitulé : « *Recherches sur les monnaies, médailles et jetons dont la ville de Saint-Omer a été l'objet.* »

barons de France, traité que remanie entièrement et complète en ce moment notre savant confrère M. Poey-d'Avant, dans son *Recueil des monnaies féodales* appartenant au même territoire (1).

Arrivons maintenant à la description du méreau ou jeton dont la gravure accompagne cette notice et qui a appartenu à la riche collection numismatique de feu M. l'abbé de Tersan. Il avait été découvert à Auch, et le savant et vénérable numismate, qui l'y avait recueilli, l'attribuait au chapitre cathédral de cette métropole.

Voici son signalement :

✠ DE LATON SVI NOVME (pour *de Laiton suis nommé*); dans le champ, un agneau et une bannière qui sont les armes de la ville d'Auch (2), circonstance qui, aux yeux du docte antiquaire sus-nommé, motivait son attribution.

Rev. Même légende et dans le champ une croix fleurdelisée, cantonnée de quatre autres fleurs de lis.

Toujours, dans l'opinion de l'auteur des *Antiquités du Châtelet* et du *Catalogue du cabinet de M. d'Ennery*, les chanoines de Sainte-Marie d'Auch recevaient un de ces jetons, chaque fois qu'ils assistaient aux offices et qu'ils siégeaient au chœur, pour attester ou représenter leur

(1) L'ouvrage complet contiendra trois forts volumes in-4°, texte et planches.

(2) Avant la révolution, on voyait l'agneau et la bannière sculptés, tels qu'on les représente ici, au-dessus de la porte de l'hôtel de ville d'Auch, et ils figuraient sur son sceau municipal et celui de son chapitre métropolitain. L'agneau et la bannière étaient aussi les armes de la ville de Toulouse.

droit de présence *et établir la part qui leur revenait dans la mense canoniale* (1).

La légende, gravée sur les deux côtés, faisant allusion au métal du méreau, cuivre ou laiton, ne peut y être placée, sans doute, que dans le but d'éviter toute méprise sur la valeur de la pièce, à raison de l'éclat que, lors de sa première émission, jette le laiton, qui a le brillant de l'or.

Sur d'autres méreaux, qui offrent beaucoup d'analogie avec le nôtre, on lit : -IE SVI DE LATON BEL, IE SVI DE LAITON MERIAV AQTE, MERAVS DE LACTON, etc.

Quant à l'agneau pascal et à la bannière, c'est un type qui se reproduit souvent sur ces jetons ; il n'y faudrait pas voir, avec l'abbé de Tersan, le motif suffisant d'une attribution spéciale à l'armorial, aux emblèmes sigillaires de tel chapitre, de telle communauté, de telle corporation. Peut-être, n'est-il qu'une imitation des moutons ou *agnelets d'or* en usage sous et depuis saint Louis, et qui avaient fait donner à cette monnaie du saint roi le nom d'*agnels*, et alors s'explique tout naturellement sur les méreaux contemporains de ce prince et de ses premiers successeurs, et reproduisant le type, dit de l'*agnel* d'or, la nécessité d'indiquer dans

(1) On peut connaître en quoi consistait *le droit de présence* d'un chanoine d'Auch aux offices journaliers du chœur, dans le XVIe siècle, par le fait suivant : Madame Marguerite, reine de Navarre et comtesse d'Armagnac, étant à Auch, les 30 septembre et 1er octobre 1547, et assistant aux offices de la cathédrale, comme premier chanoine, à *son titre comtal*, gagna le premier jour de la prébende canoniale, pour droit de *complies*, deux liards et un pain, et le second jour, pour *matines, prime, tierce, sixte, none et messe*, quinze pains, deux socs de vin et trois sols, argent. (Extrait du *livre jaune* du chapitre d'Auch.)

une légende qu'ils sont de *laiton-bel* et non pas d'*or*, comme la monnaie dont ils ont emprunté les attributs; car ces jetons, a dit feu M. Cartier, qui étaient très-communs, « *servaient généralement à compter et à jouer,* » de là des fraudes ou des erreurs fréquentes à éviter dans le commerce et les relations de la vie (1).

Nous avons dit au commencement de cet article, qu'il n'y a que peu d'années que l'on s'est occupé sérieusement de la connaissance et de l'étude des méreaux et des jetons du moyen âge assez dédaignés et rebutés, en quelque sorte, jusqu'alors, et dont on n'avait pas encore songé à faire des collections. C'est à ce défaut d'examen suffisant de ces monuments qu'il faut attribuer, sans doute, le peu d'autorité qu'offrait leur interprétation.

A l'appui de cette observation, nous ne terminerons pas cette notice sans citer un fait qui s'y identifie et dont le souvenir se rattache à notre première jeunesse où, déjà en possession du méreau au *type de l'agnel,* nous allâmes trouver à Paris un savant très-connu, également apte à donner sa décision sur les monuments profanes ou religieux de la nature de celui que nous avions à lui soumettre. Notre interprète crut bien y reconnaître un jeton de présence, une sorte de monnaie de compte; mais, quant à la légende, à l'inscription deux fois gravée sur notre méreau, qui, selon

(1) Notre savant confrère et ami, M. Alex. Du Mège, conservateur du musée des antiques de Toulouse, a donné le dessin d'un méreau pareil au nôtre, dans l'*Atlas* de sa *Topographie ancienne du département de Tarn et Garonne,* ouvrage d'un grand intérêt demeuré manuscrit jusqu'à ce jour dans les archives de la préfecture, à Montauban, et dont la publication est vivement désirée par les amis de l'archéologie et des beaux-arts.

lui, faisait allusion à l'usage et à l'emploi de ce dernier, et dans la persuasion que cette légende était en langue latine (1), il y lisait : DELATOR SVI NON ME (2), c'est-à-dire « *c'est lui-même qui est le témoin de sa propre valeur, et non pas moi.* » Mots qui toujours, d'après notre déchiffreur, étaient censés placés dans la bouche du porteur du méreau, en le présentant.

On peut croire que nous revînmes bientôt sur une semblable interprétation et que nous n'en fîmes jamais usage.

Du reste, la pièce dont nous venons de vous entretenir est encore inédite, bien que quelques variétés en aient été publiées par MM. Hermand, Fontenay, etc. ; cette Revue en a donc la primeur.

Le Bon Chaudruc de Crazannes,
Membre correspondant de l'institut de France, etc.

(1) La forme de la lettre N, du mot LATON, qui, dans notre légende ressemble beaucoup à un R, la faisait prendre pour cette dernière par l'amateur fourvoyé, qui lisait *Delator* pour *de Laton*.

(2) Il eût fallu *ego* et non pas *me* pour traduire la phrase comme le faisait le savant parisien. Ch. de Ch.

MÉDAILLE

HISPANO-MEXICAINE DE FERDINAND VII

(Planche XVIII, n° 1.)

Tête de profil, à droite et laurée, posée sur un cœur; au-dessus : AMOR MEVS FERDINANDVS EST; au-dessous : I DE GUERRERO ANN. MDCCCIX.

— Dans une couronne de laurier : REGAL. (is) COLLEG.(ii) A VEN.(erabili) PALAFOXIO ANGELOPOLI ERECT.(i) TESSERA ET INVIOLAT.(æ) FIDEI MONIMENT.(um). Médaille ovale avec une bélière ornée d'une guirlande de laurier.

A. Collection de M. L. de Coster.

On sait comment Bonaparte, après avoir attiré, dans la *souricière* de Bayonne, le roi d'Espagne Charles IV et son fils Ferdinand, les força tous les deux à abdiquer, se réservant à lui-même de pourvoir à leur remplacement. Il disposait alors des royaumes de l'Europe comme de ses préfectures, et l'Espagne devait, dans ses projets, servir à *donner de l'avancement* à son frère Joseph, qu'il transférait du trône de Naples à celui de Madrid. On sait aussi comment les Espagnols, réveillés tout à coup de leur léthargie séculaire, osèrent, quand tout se courbait devant

César, lever l'étendard de l'indépendance nationale; et comment, après six années d'une lutte héroïque, ils parvinrent à délivrer leur pays de la domination étrangère.

Ce fut vers la fin de juillet 1808, qu'on apprit à Mexico, par les gazettes arrivées de Madrid, qu'une insurrection générale avait éclaté en Espagne (1). Au milieu de l'enthousiasme qu'excita cette nouvelle, deux députés de la Junte de Séville arrivèrent et firent reconnaitre l'autorité de cette assemblée sur l'Amérique espagnole, pendant la captivité du roi. L'opinion paraissait unanime et les *afrancesados* (on appelait ainsi le petit nombre d'Espagnols qui avaient adhéré à la spoliation de Bayonne) étaient inconnus dans les possessions coloniales. Joseph, s'il fut quelque peu roi d'Espagne, ne fut jamais roi des Indes — comme il s'intitulait — qu'*in partibus*.

La médaille que nous avons décrite ci-dessus est un témoignage de l'esprit qui animait alors la population de la Puebla de los Angeles (*Angelopolis*) l'une des principales villes du Mexique. C'est une tessère (une marque distinctive) des membres du collége royal fondé, dans cette ville, au XVIIe siècle, par le vénérable évêque, don Juan Palafox y Mendoza (2).

On remarquera que le cœur, sur lequel est placée la tête du roi, n'est pas cette figure de convention qu'on appelle *un cœur*, mais bien un véritable cœur anatomique, avec ses veines, ses fibres et ses artères coupées. Les Espagnols

(1) *Art de vérifier les dates*, 3e partie.

(2) Un autre Palafox (Palafox y Melzi), l'immortel défenseur de Saragosse, celui que les bulletins français appelaient « le brigand, » donna, l'un des premiers, le signal de l'insurrection nationale.

ont toujours été essentiellement *réalistes* dans les arts. C'est à eux qu'on doit l'introduction dans les tableaux religieux de toute cette charcuterie saignante qui pend aux murs de nos églises, et que le mysticisme plus doux du moyen âge n'avait pas connue.

Deux autres médailles mexicaines du même genre et de la même époque ont été décrites et gravées dans le Trésor de Numismatique et de Glyptique, — Médailles de l'empire français, pl. XXXIII, nos 5 et 7.

Nous transcrirons ici ce qu'en dit ce livre :

» N° 5. FERDINANDO VII. A GALLIS CAPTO. Buste « à droite en uniforme.

« *Rev.* : PERFIDIAM FIDE SUPERAT ANGELO- « POLIS. (*San-Angelo* [1] *triomphe de la perfidie par sa* « *fidélité*). Dans le champ, entre une palme et une branche « de laurier en sautoir, les armes de la ville. Les lettres K. V. « qui figurent sur cet écusson paraissent (être) les initiales « de *Karolus Quintus,* autour de l'écusson cette légende : « ANGELIS SUIS MANDAVIT DE TE UT CUSTODIAT TE : Exergue : « PR JR MA GUERRO AO DE 1809. (*Pedro Juan Maria Guer-* « *rero, l'an* 1809.)

« Pièce ovale avec bélière.

« N° 7. AMADO FERNANDO VII. EL COMMERCIO « DE N. E. (nuestro estado) DERRAMARA GUSTOSO « SU SANGRE EN TU DEFENSA (*Bien-aimé Ferdi-* « *nand VII, le commerce de notre province versera avec* « *plaisir son sang pour ta défense.*) Buste à droite, en uni- « forme.

[1] Angelopolis n'est pas ici *San-Angelo,* petite ville d'Italie, mais la *Puebla de los Angeles,* au Mexique, comme sur la médaille précédente.

« *Rev.* : LA INDUSTRIA Y EL VALOR SE UNIRAN « EN DEFENSA DEL MONARCA (*l'industrie et la valeur « réunies pour la défense du roi.*) Dans le champ, Mars et « Mercure debout se tenant par le bras; à côté de Mars, des « drapeaux et des armes; à côté de Mercure, des attributs « du commerce. Exergue : TOMAS SURIA EN MEXICO AGOSTO « DE 1809. (*Thomas Suria à Mexico, août 1809.*)

« Pièce ovale avec bélière. »

Ces deux médailles faisaient partie de la collection de numismatique américaine formée par M. Alex. Vattemare.

Un an, à peine, après ces protestations d'une foi inviolable et d'un dévouement à mort, commençait cette longue série d'insurrections contre la métropole qui devaient aboutir à l'expulsion totale des Européens, et enlever, pour toujours à l'Espagne et à Ferdinand VII — *l'amado* — le vaste empire de Montezuma. L'Amérique, aussi, se levait contre l'Espagne au nom de sa nationalité *annexée* depuis trois siècles.

R. CHALON.

DOCUMENTS

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

Amendes diverses imposées au XVe *siècle, aux juifs d'Espagne et acquittées en* hardis.

C'est à un précieux MS. de la bibliothèque de Valenciennes (*la Forteresse de la foy*), que nous emprunterons, aujourd'hui, les documents qui suivent, lesquels mentionnent encore les *hardis*. (*Voy*. le t. V, pp. 76-79 de ce Recueil.) Nous les croyons importants pour l'histoire des monnaies, et surtout, pour celle des usages et des mœurs.

Le pieux franciscain, auquel nous devons ce traité, qu'il n'a pas signé, ne dissimule pas sa profonde aversion pour le peuple déicide, sur lequel il verse à pleines mains le ridicule, l'odieux; bien que, pour lui, les juifs soient comme *capsaires et libraires* de la foi catholique (1).

Ainsi, après nous avoir rappelé qu'ung prescheur mist, à Paris, une conclusion affirmative que, l'an mil IIII^c^ et VIII l'Antechrist debvoit apparoir et s'estre publié au monde, et qu'il debvoit naistre l'an de grâce mil IIII^c^ et LXXVIII et demy, ajoutant que d'autres croient que Néron sera ressuscité, et sera Antechrist (2), il déclare que les juifs font Dieu

(1) MS. n° 234, fol. 348 v°.

(2) *Ibid.*, fol. 337 r° et v°. — Beaus dous fils ! ce dit li pères, Antecrist

envieux, comme ylz dient en Berehoth, au desrenier chap., que Dieu créa chincq hommes, quy luy furent semblables en aucunes choses. Et sont yceulx Sanson, en sa forche; Saül, en beauté; Absalon, en cheveulz; le roy Sédéchias, ès yeulx; et Asa, ès piés, et que ès meismes choses èsquelles ylz estoient semblables à luy, yl les condempna, et ainsy appert qu'il eubt envie de eulx (1).

A l'en croire, sur toutes les gens du monde, les juifs usent de sortiléges et auguriemens, comme scevent cheulx qui congnoissent leurs fais (2).

Il convient, toutefois, que quelques-uns de leurs docteurs dient que Ihust va par le monde, comme poure et humilié, pour les piechés du poeuple (3).

Se rappelant le sublime pardon du Christ, il déclare que, le vendredi aoré, l'église chante entre les oraisons : prions pour les maulvais juifz; bien qu'ils accusent les chrétiens d'adorer une hostie de fourment, par eulx faite

sera engendrés en Avautierre par le plus vilain péchié, et par le plus ort qui oncques fu fait; et, quant il sera nés, toutes gens seront en gerres et en haines, et *sera cil Antecrist plain de dyables*, et fera tant de malices et d'enchantemens, conques nus hommes vivant tant n'en seut. Et de II montaignes, qui sont entre la mer et les désers d'Égypte, istront II lingnies de juis, que le fort roy Alixandre chassa entre les II montaingnes, qui sont apelées Gos et Margos, et seront ces II lingnies de juis si crus, qu'il seront IIcm; et seront des gens Antecrist, et le tendront pour leur Dieu : si le metront en I char à IIII roes, tout ouvré d'or et d'argent et de pierres précieuses : et sera cil Antecrist de si grant orguel plain, que oncqs homme si ne fu. (Bible en français, XIVe siècle, MS. no 11 de la bibliothèque de Lille, fol. 23 vo.)

(1) *Ibid.*, fol. 300 vo.

(2) *Ibid.*, fol. 80 ro.

(3) *Ibid.*, fol. 81 ro.

et cuite (1). Il ajoute, il est vrai, que, ce jour-là, défenses leur sont faites d'ouvrir leurs huis, ou frenestres, ou d'aler par les rues (2).

Mais il est temps d'emprunter aux ordonnances de Jean II (1412), roi de Castille, les documents que nous avons annoncés.

Nous y lisons : « que aucun juifz ou juise, sarrasin ou « sarrasine, ne tiegnent serviteurs, ou escuiers, ou filz, ou « filles xpiens, ou crestiennes, affin qu'ilz leur fachent ser- « vice ou obéissent à leurs commandemens, ou fachent « aucune euvre en leurs maisons, ou qui les aident à pré- « parer leur viande, ou faire aucun euvre, au sabbat : « comme alumer le feu, aler au vin, ou faire aucun ser- « vice; et qu'ilz ne aient nouriches xpiennes (3) à nourir « leurs enfans; et qu'ilz ne aient labouriers, ou gardiniers, « ou pasteurs xpiens; et qu'ilz ne veignent, ne voisent aux « honneurs, ne aux noepces, ne aux sépultures des « xpiens; et ne soient compères, ou commères aux xpiens, « ne les xpiens à eulx : et aussy que les crestiens ne voisent « à leurs noepces, ne à leurs sépultures, et ne aient quel- « que conversation ensemble ès choses dessus dites, sur « paine de deux mille *hardis* de Castille, pour chascune fois « qu'ilz yront ou feront contre les choses dessus dites (4). »

(1) Bible en français, fol. 223 r°; fol. 176 r°.

(2) *Ibid.*, fol. 319 v°.

(3) Il dit (fol. 324 r°) qu'un décret du pape (*c. et sy judeos*) défendit aux juifs d'avoir des nourrices chrétiennes, parce que, quant elles rechoipvent, au jour de Pasques, ou autrement, le précieux corps de Jhésuscrist, trois jours aprez, devant qu'ils leur seuffrent alaittier leurs enfans, yl leur font jecter et espandre leur lait en une latrine.

(4) *Ibid.*, fol. 322 r°. — Tu dois, xpien, disoit saint Augustin, observer

« Que nul juifz ou juise, sarrasins ou sarrasine, ose « visiter ung xpien, ou une crestienne en leur maladie, et « ne leur donnent médechines ne pillules, et ne se baignent « avoec les xpiens ou xpiennes, et ne leur envoient présent « d'espices, ne de pain, ne de vin, ne de oseaux mors, ou « autres chars mortes, ne quelques choses commestibles, « sur paine de IIIc *hardis* de Castille, pour chascune « fois (1). »

« Que toutes juises et sarrasines de mes royaumes et « seignouries aient grans manteaux jusques aux piés, sans « cendaulx et sans pennes, et qu'elles ne portent point d'or « en latour de leurs testes, et que leurs testes soient cou- « vertes de yceulx manteaux, remployés par dessus. Et « quiconques fera le contraire qu'elle perde tous ses habis « jusques à la chemise (2). »

« Que quelques juifz, ou juise, sarrasin, ou sarrasine, « soient ouvriers de draps, serruriers, ou charpentiers, ne « escrigniers, ne sartisseurs, ne barbieurs, ne chaudre- « liers, ne parmentiers, ne pletiers, pour ouvrer de ces « mestiers aux xpiens ou xpiennes, et qu'ilz ne leur vendent « saulers, chausses ou cheuvrechies. Et quiconques fera « au contraire qu'il ait cent copz de verghes, pour la pre-

le repos et le sabbat de la résurrection, non pas comme les juifz le gardent, en fables, comessations et luxure ; car mieulz seroit as juifz de labourer leurs champs au samedi, que discorder ou théâtre et comessations faire ou temple : et as femmes, mielz vaulroit filer le samedi et *happeler*, que chanter, et charoler et sauter ès festes de la loy. (MS. n° 294, XVe siècle, fol. IIcLIIII vo.)

(1) *Ibid.*, MS. n° 234, fol. 324 ro.

(2) *Ibid.*, *ibid.* vo.

« mière fois : pour la seconde fois, yl paiera mile *hardis*
« de Castille, et luy donnera l'en cent autres copz de
« verghes, et, pour la tierche fois, yl perdra tous ses biens,
« et ara encoires cent copz de verges (1). »

DE LA FONS-MÉLICOCQ.

(1) MS. n° 234, fol. 325 r° et v°. — Cette défense de vendre saulers, chausses, etc., aux chrétiens, nous rappelle que notre moraliste remarque (fol. 116 r°) que le pris d'un caulcement est communément de II s. parisis et demy ; car ung s. est XII parisis, pour lequel pris fu vendus Ihuxp̄rist (*). — Au siècle suivant, un prédicateur (sermons de la semaine sainte, MS. n° 220, même bibl.) ose proclamer que la parolle de Dieu est plus précieuse que le corps de Jhésuscrist et plus prouffitable, affirmant que Judas meismes rechupt che Saint-Sacrement et fut p̄bre, ossy bien que sainct Pierre, ayant puissanche de consacrer le corps de Nostre-Seigneur. Et che fut pour figurer que chelx quy, maintenant, sont p̄bre, comme Judas, célébrant plus pour concupiscence *d'avoir deux patars pour une messe,* que pour l'amour de Dieu. (Fol. 57 v°, 58 r°.) Il dit plus loin (fol. 60 r°) : On ne doibt point, pour cent mille nobles, s'obligier de dire tous les jours messe, sans fallir, l'espasse d'une sepmaine.

(*) Dans son voyage à Jérusalem, George Lenguerant, bourgeois de Mons, dit qu'il a vu au Vatican (1485) l'imaige de Nostre-Seigneur Jésuerist, séant au jugement, deseur le portal, et, *entre ses deux piedz, l'ung des deniers de quoy yl fut vendu.* (MS n° 453, fol. 39 v°.) — Et fecit eos (ces deniers) Thare, pater Abraham, qui fuit optimus faber. Ipse enim fabricavit primam monetam mundi : et venerunt isti denarii ad diversos homines; tandem erant dati ad fabricam templi, et postquam Judas vendiderat xp̄. pro eisdem, noluerunt eorum ad orarium templi ponere. (MS. n° 68, bibl. de Lille, XVe siècle.)

MÉLANGES.

Publications nouvelles concernant la numismatique :

Essai sur les médailles de Nemausus, par AUGUSTE PELET. (Extrait des Mémoires de l'académie du Gard, année 1860.) Nimes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet, place du Marché, 8, 1861, in-8°, 71 pages.

L'auteur combat l'opinion généralement reçue, que les deux têtes adossées sur les monnaies coloniales de Nîmes, sont celles d'Octave et d'Agrippa. Ces pièces, selon lui, appartiennent à l'époque des Antonins, et elles représentent Marc-Aurèle et Lucius Verus. Cette conjecture a été émise, jadis et depuis longtemps, par le plus ancien historien de Nîmes, Poldo d'Albenas, dont M. Pelet invoque l'autorité.

Notes archéologiques. Numismatique, — épigraphie, — sigillographie, par E. GERMER-DURAND, membre de l'académie du Gard. Nîmes, Clavel-Ballivet, 1861, in-8°, 28 pages.

Catalogue d'un petit dépôt de deniers romains exhumés dans le domaine de *Saint-Jean* en *Sylve-Godesque*. Ce dépôt, sans importance, se composait d'environ deux cents deniers, de Julia Domna à Gallien, dont cent vingt-trois seulement étaient encore lisibles. Note sur un autel votif à Sylvain : SILVANO VOTVM PRO ARMENTO, trouvé au même endroit ; et, enfin, description d'un sceau de

notaire du xve siècle (?) trouvé à Marguerittes, tel est le contenu de cette mince brochure.

Une décoration des Philalèthes de Lille, par E. Van Hende, in-8°, 3 pages et une planche.

Les Philalèthes formaient une association distincte de la maçonnerie dont ils avaient adopté, du reste, les formes extérieures. Leur but, dit M. Van Hende, était « la recherche de la vérité » ; noble but, sans doute, mais vers lequel on peut se diriger, nous semble-t-il, sans se suspendre au col des médailles et des croix, et sans se déguiser en prince, à huis-clos, au nom de l'Égalité fraternelle.

Le Cabinet historique de M. Louis Paris contient, dans le numéro de juin dernier, une liste de *chartes et documents pour servir à l'histoire monétaire de la France*, de 1303 à 1511 ; ces chartes sont extraites du fonds Baluze, au nombre de cinquante-quatre.

On trouve, au tome VII des *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, p. 251, la communication faite à la Société, dans sa séance du 8 novembre 1860, par un de ses membres, M. le comte Georges de Nédonchel, d'un triens mérovingien, dont il donne la description suivante :

Av. ✠ TVRNAC. Cette légende entoure une figure qui semble représenter un oiseau d'un dessin fruste et primitif.

Rev. RORRAE. Au centre, une croix au milieu de trois points dont un au-dessus et les deux autres dans les cantons inférieurs. M. de Nédonchel fait connaître ensuite trois *variétés* de jetons de Tournai, dont il a déjà entretenu la

compagnie. La *planche* qui devait représenter ces pièces ne sera donnée, malheureusement, que dans le volume VIII.

Notice sur les sceaux et les armoiries de la Russie, par B. de Koehne, première partie, avec 2 planches. Berlin, 1861, in-4°, de 45 pages.

Ce curieux et savant ouvrage sera composé de quatre parties. La première, comprend les bulles et les sceaux, la figure du grand-duc, le cavalier de Moscou et les armes en général; la seconde partie, traitera de l'histoire de l'Aigle Impériale; la troisième, des armoiries slaves qui se trouvent dans le titre impérial, et la quatrième, des armoiries allemandes et suédoises du titre.

L'explication des variations que les agrandissements successifs de l'empire de Russie ont fait éprouver aux armoiries des tzars, est extrêmement intéressante au point de vue de l'héraldique et de l'histoire elle-même. Ces armoiries, très-compliquées, ont été arrêtées, définitivement, le 8 décembre 1856, par S. M. l'empereur Alexandre II, dit M. de Koehne, mais le mot *définitivement* nous paraît, au moins, un peu hasardé.

R. Ch.

L'histoire sigillaire de Saint-Omer, par MM. Alex. Hermand et L. Deschamps de Pas, vient de paraître.

Cette importante publication, l'une des monographies les plus complètes et les plus considérables qu'on ait entreprises depuis longtemps, avait été commencée par feu M. Hermand, le savant numismate de Saint-Omer.

M. L. Deschamps de Pas s'est chargé de réunir et de coordonner les matériaux préparés par son ami, et de les compléter par de nouvelles et fructueuses investigations dans les Archives du Nord de la France. Il a plus que triplé le travail primitif. N'est-il pas réellement effrayant pour ceux qui ont la témérité d'essayer des œuvres d'ensemble, des encyclopédies d'une partie quelconque de la science historique, de voir que la description des sceaux d'une seule ville puisse former un fort volume in-4°, orné de 45 planches? car l'auteur, qui n'en avait promis que 40, a donné plus que n'annonçait son prospectus; exemple de désintéressement, qui n'aura, certes, pas beaucoup d'imitateurs.

Jadis, il n'y avait que des corporations religieuses, riches, puissantes et pleines de loisirs, qui eussent osé entreprendre de pareils ouvrages. On les appelait des OEuvres de Bénedictins. De nos jours, on voit de simples particuliers, isolés, obligés de partager leurs temps entre le monde, les fonctions publiques et les recherches d'érudition, trouver le moyen d'exécuter, vite et bien, des labeurs effrayants. Ne semble-t-il pas qu'on soit parvenu à appliquer aux œuvres de l'intelligence des perfectionnements analogues à ceux que les sciences physiques et mécaniques ont apportés dans les arts industriels, à travailler à la vapeur?

Donner l'analyse d'un livre aussi rempli de détails et de faits, que l'est celui de M. Deschamps, serait chose fort difficile, ou plutôt, ce serait reproduire l'ouvrage lui-même. On peut résumer des discussions, des systèmes, mais pas une nomenclature serrée, précise, dans laquelle tout est

substantiel et nécessaire. Nous nous bornerons donc à dire que l'exécution matérielle du livre et des planches est digne de la solidité du fonds. Les dessins des sceaux reproduisent ces petits monuments avec une fidélité parfaite et qui vous met l'original sous les yeux. L'impression du texte rappelle, par le format, les caractères et le papier, les magnifiques *Annales archéologiques*, de M. Didron. Enfin, et pour ajouter un intérêt de plus à son livre, M. Deschamps ne l'a fait tirer qu'à un petit nombre d'exemplaires, nombre insuffisant pour les amateurs, et qui en fera bientôt doubler le prix. C'était réellement une coquetterie inutile : le mérite de la rareté devrait être le partage exclusif des mauvais livres, de ces bouquins insignifiants que les bibliomanes payent si cher, mais qu'ils se gardent bien de lire.

R. Ch.

Le n° 3 de la *Revue numismatique française* contient les articles suivants :

1° *Treizième lettre de* M. de Saulcy, *sur la numismatique gauloise*, 15 pages.

Explication et classement des monnaies des Lexoviens, les CATTOS, les CISIAMBOS, etc. M. de Saulcy, qui sait par cœur les commentaires de César, parvient à débrouiller d'une manière étonnante le chaos inextricable des monnaies gauloises. Les pages que M. de Saulcy détache ainsi de son grand travail en font doublement désirer la publication complète.

2° *Le Nummus tullianus*, par M. V. Vasquez Queipo, 21 pages.

On se rappelle que M. le duc de Luynes a publié, dans la Revue de 1859, deux grandes monnaies d'argent, d'un style archaïque, qu'il a attribuées à Tarquin l'Ancien et à Servius Tullius. Le poids de ces pièces, que M. Queipo croit avoir été frappées en Sicile, les rattache au système monétaire des Perses. L'auteur veut bien admettre, sous la réserve d'un *peut-être,* qu'elles ont été faites pour le compte ou au moins pour l'usage des Romains, qui alors étaient trop peu avancés dans les arts pour se livrer eux-mêmes aux travaux du monnayage.

3° *De quelques médailles supposées :* Victorina, Lollianus, V. Ælianus, par M. J. de Witte, 10 pages et une planche.

Si l'industrie des faussaires n'est pas aussi ancienne que le monde, elle est du moins aussi ancienne que le goût des collections. Dès que la mode, car la mode règne dans la science comme partout ailleurs, élève le prix d'objets jusque-là dédaignés, aussitôt la spéculation — honnête et malhonnête — s'en empare, et les falsifications abondent. Un des moyens les plus faciles de créer des pièces nouvelles, des empereurs inconnus, c'est de prendre une pièce véritable et, à l'aide du burin, d'en changer les légendes. Un GALLIENUS devient un LOLLIANUS, un VAL. MAXIMIANUS, un VALENS ÆLIANUS, etc. Ce sont des pièces de ce genre, décrites et publiées dans d'anciens ouvrages comme pièces irréprochables, que M. J. de Witte, avec sa sagacité ordinaire, restitue à leurs premiers et légitimes propriétaires. Son article va troubler les jouissances égoïstes de quelques amateurs et leur enlever *la perle* de leur collection, *sed magis amica veritas.*

4° *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne, et description de leurs mon-*

naies d'or et d'argent, par M. L. Deschamps de Pas. 27 pages et 2 planches.

Deuxième partie du travail de M. Deschamps, dont nous avons parlé dans le précédent numéro.

5° *Bulletin bibliographique.* — Compte rendu de l'ouvrage de M. J. Sabatier, sur les médailles contorniates, par M. J. de Witte. *Idem* du mémoire de M. R. Chalon, sur les monnaies de Namur, par M. Ch. Robert.

On trouve dans la 4e livraison de la même Revue :

1° *Monnaies de plomb d'Alise*, par M. de Longpérier, 4 pages.

2° *Essai sur les médailles de la famille de Gallien*, par M. A. Deville, 22 pages et une planche;

Article très-intéressant, dans lequel l'auteur, combattant l'opinion d'Eckhel, prétend que l'on a des monnaies des deux fils que Gallien avait successivement associés à l'Empire, Publius Cornelius Licinius *Valerianus* et Publius Cornelius Licinius *Saloninus*. Il admet également, avec M. Cohen, des monnaies du frère de Gallien, Publius Licinius Valerianus.

3° *Description des monnaies mérovingiennes du Limousin* (8e article), par M. Max. Deloche, 18 pages.

4° *Denier inédit de Guillaume IV, prince d'Orange*, par M. R. Géry, 5 pages.

5° *Numismatique lorraine*, par M. Ch. Robert, 15 pages et 2 planches;

Important supplément à l'ouvrage de M. F. de Saulcy.

6° *Chronique*, etc.

R. Ch.

Le n° 2 de la nouvelle série de la Revue anglaise de numismatique (*The numismatic Chronicle*), vient de paraître. Il se compose des articles suivants :

1° *Description d'une découverte de monnaies faite dans la paroisse de Goldborough,* par W. S. W. Vaux.

Cette découverte consiste principalement en monnaies arabes. Mais il se trouvait parmi ces pièces un fragment (environ la moitié) de la singulière médaille ou monnaie que M. Hawkins a fait graver, pl. XIII, n° 178 de son livre : *les Monnaies d'argent de l'Angleterre,* et sur laquelle on lit, en quatre lignes :

+ AEL
FRED RE
X SA XO
NVM.

Cette pièce, plus que singulière et tout à fait contraire aux habitudes monétaires de l'époque, pèse 162 grains, et n'a d'analogue que l'énorme denier de Namur, publié dans notre recueil, pl. II, n° 8, de l'année 1851, dont on a également trouvé, dit-on, un second exemplaire fragmenté.

2° *Observations sur quelques monnaies surfrappées d'Azes ou Azas, roi de la Bactriane,* par E. C. Bayley, esq.

3° *Description d'un dépôt de monnaies d'or bretonnes et de deniers romains,* trouvés à Lightcliffe, près d'Halifax, en 1827.

4° *Sur une variété inédite d'une monnaie d'Ethelstan, roi de l'Estanglie,* par Fred. W. Madden, esq.

5° *Sur une médaille de Mallus en Cilicie,* par R. S. Poole, esq.

6° *Quelques médailles romaines inédites*, par FRED. W. MADDEN, esq.

7° *Quelques pièces grecques remarquables, acquises récemment par le* British Museum, par M. S. W. VAUX, esq.

8° *Sur un jeton anglais ou pièce d'essai*, par JOHN EVANS.

Cette pièce, qu'on suppose avoir été faite par les adhérents de Jeanne Gray, porte d'un côté, trois couronnes en pal avec : JUSTITIA . VIRTUTUM . REGINA, et de l'autre, la Rose entourée de fleurs et de cinq léopards passants, avec : SI . DEUS . NOBISCUM . QUIS . CONTRA . NOS. L'exemplaire décrit par M. John Evans est d'argent.

9° *Les trois Valentiniens*, par FRED. W. MADDEN, esq.

La livraison se termine par des mélanges et par l'indication des publications récentes concernant la numismatique.

Nous avons remarqué, parmi ces indications, que nos confrères de Londres donnaient à leurs lecteurs, la nomenclature des articles que contient la Revue belge. Procédé loyal et délicat, que nous ne rencontrons pas également partout, et dont nous nous empressons de les remercier cordialement.

R. CH.

Le volume de cette année, de la Société de Trèves, contient différents articles relatifs à la numismatique et à la sigillographie. On y remarque :

— *Sur les sceaux et les armoiries de Trèves*, par M. SCHNEEMANN, secrétaire de la Société;

— *Quatrième supplément aux monnaies tréviroises de Bohl,* par M. Settegast ;

— *Découvertes de monnaies,* par le même;

— *Sur les localités de l'archevêché de Trèves, où l'on a frappé des monnaies,* par M. Schlickeisen, de Berlin;

Avec une longue note sur le denier SCAMAR, que M. Ch. Robert attribue à Notre-Dame de Verdun ou de Cambrai.

— *Monnaies romaines trouvées en Algérie*, par M. Schneemann.

R. Ch.

On assure qu'en creusant le nouveau bassin du canal de Bruxelles, près de l'Allée-Verte, on a trouvé dans la tourbe et à une grande profondeur, des monnaies d'or romaines qui ont été acquises par un marchand d'antiquités de cette ville. La chose serait curieuse à constater, surtout au point de vue de la géologie, pour fixer l'époque de la formation des couches tourbeuses, dans le bassin de la Senne; mais on sait qu'une fois que des pièces sont entre les mains des marchands, il est fort difficile de connaître, avec certitude, d'où elles proviennent. Le *mystère* est la première règle que s'impose le commerce des médailles, et les renseignements qu'on en obtiendrait pour l'histoire et l'archéologie, ne seraient probablement que des *histoires*.

R. Ch.

Une découverte de sept à huit mille petits bronzes

romains de l'époque de Gallien et de ses successeurs jusqu'à Maximien Hercule, vient d'être faite à Han-sur-Lesse. Ce dépôt est tombé, heureusement, entre les mains de la Société archéologique de Namur.

R. Ch.

Nous avons eu souvent l'occasion, mais nous n'en avons pas toujours profité, de relever les nombreuses erreurs dont fourmillent des ouvrages historiques, d'ailleurs fort estimables, dès qu'il s'agit de monnaies ou de médailles. En voici un nouvel et réjouissant exemple.

Dans un petit volume qui vient de paraître et qui contient une très-bonne description historique de Bruxelles (1), on trouve la phrase suivante, p. 40.

« Il (Jean I) fut le premier souverain qui fit battre mon-
« naie à son propre coin : les pièces se nommaient *Lions*
« *d'or de Brabant.* »

Serait-il possible d'entasser plus d'*erreurs* sous un si petit nombre de mots? Nous disons « erreurs », pour ne pas employer une expression plus juste, mais moins parlementaire. Il serait curieux de connaître où M. Maroy va puiser ses renseignements numismatiques.

R. Ch.

(1) *Le touriste à Bruxelles. Description de la ville et de ses environs,* et *Notice historique,* par Eugène Maroy. Bruxelles, Tircher, in-12.

M. Ruyssenaers, consul général des Pays-Bas en Égypte, lors de la visite qu'il fit, l'année dernière, au cabinet des médailles et monnaies de l'université de Leyde, eut la bonté de promettre d'envoyer au cabinet l'exemplaire, que le vice-roi d'Égypte lui avait donné dans le temps, de la grande médaille d'argent, frappée au Caire, à l'occasion de la pose de la première pierre du fort Saïdijah, qui doit servir à la défense de la première digue du Nil, ouvrage gigantesque, dont M. Conrad, entre autres, parle dans son *Voyage à l'isthme de Suez,* etc.

Cette médaille est arrivée ces jours derniers au cabinet. A l'avers on voit le fort Saïdijah, situé avec ses dépendances dans le Nil; quelques inscriptions indiquent, pour plus de clarté, la place de la grande digue.

Au revers, on lit en turc : Mohammed Saïd, fils de Mohammed Ali de Cavala, né à Alexandrie en 1237 (1821), élu vice-roi en 1270, fit construire, pour la sûreté de son pays, ce fort, auquel il a donné son nom Saïdijad, et, âgé de 34 ans, il en posa la première pierre, le mercredi 23, Djom-el-Akir, 1271 (13 mars 1855).

Cette médaille, qui n'a été frappée qu'à un petit nombre d'exemplaires, est d'une grande rareté.

Le cabinet s'est enrichi aussi du don qui lui a été fait d'un certain nombre de belles médailles et monnaies mexicaines, d'argent et de cuivre. Elles datent, tant de la domination espagnole, sous les rois Charles IV (Gil, un des plus habiles graveurs de médailles qui ait jamais existé, a travaillé longtemps sous le règne de ce prince) et Ferdinand VII (le cabinet a reçu des médailles avec des inscriptions touchantes d'attachement à ce prince d'abord si chéri),

que du temps de la guerre de l'indépendance. (Parmi ces dernières pièces, se trouvent des monnaies obsidionales, qui sont considérées, aujourd'hui, à Mexico même, comme étant de grandes raretés.)

Cette dernière époque a fourni au cabinet des pièces et de l'empereur Augustin I ou Iturbide, et de la république et des divers États indépendants qui la composent, tels que Zacatecas, Jalisco, Chihuahua, Durango, Potosi, Zamora, etc.

Au nombre des pièces les plus rares sont les monnaies du curé Morelo, frappées en 1812, et quelques essais de monnaies qui n'ont jamais été mises en circulation. La plus récente des médailles est de 1855. Elle a été frappée à l'occasion de l'ouverture du chemin de fer de Mexico à Guadalupe.

Il a été fait don, dernièrement, au cabinet, de l'écu appelé daalder de la vérité, Waarheidsdaalder (1597) et de quelques exemplaires de monnaies, n'ayant jamais été en circulation et, partant, admirablement conservées, des deux derniers rois du royaume des Deux-Siciles, ainsi que des États de l'Église.

P. O. V. D. Ch.

M. le professeur Vander Chys, de Leyde, poursuit avec une persévérance infatigable le grand travail qu'il a entrepris seul, de décrire toutes les monnaies du moyen âge des provinces, villes et seigneuries comprises dans les limites actuelles du royaume des Pays-Bas. Sept énormes volumes in-4° ont déjà vu le jour. Le dernier qui ait paru traite des

monnaies des évêques d'Utrecht. Notre collègue, M. Piot, s'est chargé de donner, dans la Revue, un examen critique de cet important ouvrage.

Si M. Vander Chys eût employé pour le texte de son livre la langue allemande ou française, son œuvre serait à présent connue partout et se trouverait dans toutes les bibliothèques de l'Europe. Malheureusement pour lui et pour les numismates, la langue hollandaise ne sort guère des limites étroites des Pays-Bas et d'une partie de la Belgique. J'allais oublier M. Louis de Baecker et les Flamands de France !

R. Ch.

M. Serrure, fils, nous a communiqué l'empreinte d'un gros tournois au type du châtel ou portail brabançon, frappé à Waremme, par l'évêque de Liége, Thibaut de Bar. Voici donc un nouvel atelier à ajouter à la liste déjà si longue des localités où l'on frappa monnaie en Belgique!

Ce gros porte, autour du portail : ✠ MONETA · VAREM, et du côté de la croix : ✠ THIBB EPISCOPVS. Nous avons publié, il y a quelques années, un semblable gros du même évêque, frappé à Thuin, et M. le comte de Robiano en possède un autre frappé à Fosses. On pourrait en conclure que Thibaut, en fait de monnayage, était partisan du système de décentralisation et qu'il cherchait, par cet expédient, à amoindrir l'importance de sa turbulente capitale, la cité de Liége. Il y a là toute une histoire à délayer avec considérations philosophiques et politiques sur les différentes formes de gouvernement; sur le

pouvoir fort et le pouvoir faible ; sur l'État et l'individu ; les instincts des races germaniques et des races romanes ; le droit féodal et le droit canonique, etc., enfin deux ou trois feuilles d'impression pour la Revue que nous abandonnons à l'un ou l'autre de nos collaborateurs.

Le gros de Waremme, pièce unique, est passé dans la collection de M. L. de Coster.

R. Ch.

M. de Wismes, de Saint-Omer, vient de trouver un bel exemplaire du Mouton d'or de Waleran de Luxembourg, comte de Ligny. Cette curieuse monnaie a été décrite dans notre Revue, t. II, 2e série, p. 173, par M. Prosper Cuypers, d'après un exemplaire, alors unique, qui lui appartenait et qui est passé depuis dans la collection Reichel, à présent déposée au musée impérial de l'Ermitage.

Il y a quelques années, que nous rencontrâmes un second exemplaire de ce Mouton, aujourd'hui dans la collection de M. le notaire Dancoisne, à Hennin-Liétart. Celui de M. de Wismes est donc le troisième connu.

R. Ch.

D'après le droit public moderne, le privilége de placer sur la monnaie son nom, ses titres ou son effigie, appartient exclusivement au souverain titulaire, au chef de l'État. Il n'en a pas toujours été de même. Ainsi, sous la République romaine, le type des monnaies d'or et d'argent

était laissé au choix des officiers préposés à leur fabrication. Ils y inscrivaient, le plus souvent, les fastes de leurs familles et les hauts faits de leurs aïeux. Plus tard, les Empereurs ne mirent pas, seuls, leur effigie sur les monnaies, mais partagèrent ce droit avec les impératrices et les membres de leur famille.

Au moyen âge, le pouvoir de fait, le pouvoir par délégation autorisait celui qui l'exerçait à placer son nom sur le numéraire. Ainsi, le tuteur qui gouvernait pour son pupille, le mari comme bail de sa femme, frappaient monnaie en leur nom personnel. Dans les souverainetés électives, le pouvoir intermédiaire, le chapitre, le prévôt, pendant la vacance du siége, exerçaient ce droit. A Liége, on a vu même les *mambours* et les *protecteurs* inscrire leurs noms et leurs titres sur le numéraire de la principauté dont l'administration temporaire leur était confiée.

R. Ch.

MM. Rollin et Feuardent viennent de distribuer le catalogue des monnaies nationales de France de M. J. Rousseau; mais au lieu d'exposer cette collection en vente publique, ils offrent de vendre à l'amiable, chaque pièce, aux prix marqués dans le catalogue. C'est une heureuse innovation imitée de la librairie et à laquelle applaudiront les amateurs.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 17 juin 1861.

Sur la proposition écrite de M. de Coster, membre de la Société, le titre d'associé étranger est conféré à :

M. Édouard Van Hende, auteur de la *Numismatique lilloise*, à Lille.

Le Secrétaire, C. Picqué.

Le Président, Renier Chalon.

Assemblée générale annuelle du 7 juillet 1861, à Bruxelles.

Présents : MM. Chalon, *président;* Dugniolle, *vice-président;* Guioth, *bibliothécaire;* Picqué, *secrétaire-trésorier;* Goddons, *contrôleur;* de Coster, Bon de Pitteurs, Cocheteux, Pinchart et Vanderauwera, *membres.*

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

MM. Van Miert, F. de Béthune, Ch. Piot, de Renesse et Ulysse Capitaine s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

Il est donné lecture du compte du trésorier, qui est arrêté, approuvé, et qui sera adressé à tous les sociétaires.

M. le président expose à l'assemblée la statistique des abonnements et de la vente des volumes de la Revue. Il insiste, comme il l'a fait déjà dans la dernière séance extraordinaire à Liége, sur le manque d'articles rédigés par des nationaux, qui s'est fait remarquer surtout l'année dernière. La plupart des mémoires publiés par la Revue, sont dus à des numismates étrangers. Ensuite, M. le président adresse tout particulièrement, au nom de la Société, des remercîments à M. le comte Maurin Nahuys, qui met constamment le plus grand zèle à faire à la direction des communications intéressant la numismatique, et à procurer des souscripteurs à la Revue.

M. Cocheteux propose à l'assemblée de remercier chaleureusement la Commission directrice pour l'excellent esprit de patriotisme qui préside à la rédaction de la Revue.

L'assemblée s'associe de tout cœur à la motion de M. Cocheteux.

Le bureau, par l'organe du président, propose le maintien de la cotisation annuelle, ce qui est accepté à l'unanimité.

On passe ensuite au scrutin pour l'élection de cinq membres correspondants regnicoles, à choisir dans l'assemblée générale annuelle de 1861, conformément à la décision prise dans l'assemblée générale de 1860.

MM. le Cte de Nédonchel obtient	9	voix.
l'abbé F. Cajot	8	»
Léopold Wiener	7	»
Henri Helbig	5	»
Ed. Vanderstraeten	5	»
Geelhand	5	»
Vanden Broeck	4	»
Bon de Surmont	4	»
Wytsman	2	»

En conséquence, MM. le Cte de Nédonchel, Cajot et Wiener, ayant obtenu la majorité absolue, sont nommés membres correspondants.

Il est fait un scrutin de ballottage pour l'élection des deux membres correspondants qui restent à nommer.

M. Helbig obtient einq voix et est élu.

Le second scrutin de ballottage donne la majorité des voix à M. Ed. Vanderstraeten.

M. Cocheteux propose de nommer M. Chalon président de la Société par acclamation.

M. Chalon remercie l'assemblée pour l'honneur qu'elle lui veut faire : toutefois, il se croit obligé de le décliner, et il désire qu'il soit procédé à un vote régulier.

M. Picqué demande à l'assemblée que la proposition de M. Cocheteux et le refus de M. Chalon soient inscrits au procès-verbal.

Le scrutin pour le renouvellement du bureau et de la commission donne les résultats suivants :

Président : M. Chalon, à l'unanimité moins 1 voix.

Vice-président : MM. le Cte de Renesse	5	voix.
Dugniolle	4	»
De Coster	1	»

Le scrutin de ballottage donne 5 voix à M. de Renesse et 4 voix à M. Dugniolle. En conséquence, M. de Renesse est proclamé vice-président de la Société.

M. Picqué est élu secrétaire-trésorier, à l'unanimité moins 1 voix.

MM. Goddons et Guioth sont réélus par acclamation, l'un contrôleur et l'autre bibliothécaire de la Société.

MM. Chalon et de Coster sont élus directeurs de la Revue.

M. le président donne des détails à l'assemblée sur la mort de l'illustre et à jamais regrettable président d'honneur de la Société, M. Joachim Lelewel.

M. Goddons propose de réclamer le corps de M. Lelewel, pour le faire inhumer dans sa patrie d'adoption.

L'assemblée regrette que la proposition de M. Goddons ne puisse avoir de résultats. Elle décide que, s'il y a possibilité de le faire, une médaille ou un jeton sera frappé à la mémoire de M. Lelewel.

M. Guioth fait un exposé de la situation de la bibliothèque et du médaillier qui, grâce à de généreux donateurs, s'accroît de jour en jour.

M. Picqué, se fondant sur cette considération, qu'il est presque impossible, en Belgique, de séparer la sigillographie de la numismatique du moyen âge, propose de joindre une collection de sceaux au cabinet de monnaies et médailles de la Société. Il prie les membres de la Société, qui possèdent des sceaux présentant de l'intérêt au point de vue archéologique, de bien vouloir en donner des empreintes à M. le bibliothécaire.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. R. Chalon communique les pièces suivantes :

1° Un magnifique jeton du XIVe siècle (ce jeton a été décrit ci-dessus, page 250.)

2° Une épreuve, sur cuivre rouge, d'un *louis,* au type de Louis XIV, frappé, à Namur, en 1709, au nom de Philippe V. Cette pièce, tout à fait inconnue, est probablement restée à l'état de projet. Il est possible, cependant, qu'il en ait été fait des exemplaires d'or, comme échantillons, pour les soumettre au roi et à ses ministres. Mais cette tentative d'*annexion monétaire,* qui précéda de 152 ans la loi Dumortier, fut aussitôt abandonnée, puisqu'on connaît des monaies de Philippe V du système belge, frappées en 1709 et en 1710, et que Maximilien Emmanuel continua également nos monnaies nationales.

M. le baron de Pitteurs exhibe des jetons namurois du prince de Gavre, du comte de Lannoy, de Marie-Thérèse, de Joseph II et de François II ; un denier inédit et indéterminé de Namur et une grande médaille frappée par les États de Namur en l'honneur de Maximilien Emmanuel.

M. Cocheteux donne communication d'un petit bronze de Philippe II le jeune, au revers de *Princeps Juventutis.* Cette pièce est frappée sur un flan d'une certaine épaisseur, comme les monnaies coloniales grecques.

M. Vanderauwera communique à l'assemblée deux fort

beaux jetons inédits; le premier est un jeton de Philippe le Bon *pour les comptes en Brabant;* le second est un *jectoir des gens des comptes de Philippe le Beau.*

Le Secrétaire, C. Picqué.

Le Président, Renier Chalon.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE DE 1861.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, année 1858, vol. XIV ; in-4o.

Le Cabinet historique, 7e année, 5e, 6e et 7e liv., mai-juillet 1861 ; in-8o.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 30e année, 2e série, t. XI, nos 5, 6 ; t. XII, no 7, 1861 ; in-8o.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 22e année, 5e série, t. II, 4e liv., mars-avril 1861 ; in-8o.

Annuaire de la Société libre d'Émulation de Liége pour l'année 1861. Petit in-8o.

Mémoires de la Société libre d'Émulation de Liége. Nouvelle série, t. Ier, 1860, in-8o.

Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VII, 1861.

Revue numismatique publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, nouvelle série, t. VI, année 1861, mai, juin, juillet et août ; in-8o.

Revue trimestrielle, 31e vol., 8e année, t. III, juillet 1861 ; in-8o.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1er et 2e trimestres de 1861, no 38 ; in-8o.

Messager des sciences historiques, année 1861, 2e liv.; in-8o.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don fait par S. E. le conseiller d'État Bernard de Koehne, de Saint-Pétersbourg.

FRISE.

Ecbert I. —	Doccum.		
—	Staveren.		
—	Localité inconnue.		
Ecbert II. —	Doccum.	. . . . . (argent)	7 monnaies
—	Staveren.		
—	Leeuwarden.		
—	Staveren.		
			7

Don fait par M. Durand des Courtillets, à Lancy lez-Genève :

Monnaies des cantons suisses, 29 pièces, dont 8 en argent.	29	pièces.
Monnaie de Juliers, en argent.	1	—
Médailles du canton de Vaud, de Charles de Lorraine (de Louis XV, argent).	3	—
Médaille de Francfort en argent	1	—
Médailles de Baronius, de Boccaccio et de Louis Philippe. .	3	—
Médaille du tir fédéral de Bâle.	1	—
	45	pièces.

Don fait par M. le baron de Pitteurs de Budingen :

Jetons de Namur, François II, Joseph II, de Gavre, Marie-Thérèse et de Lannoy	5	—
	50	pièces.

Bruxelles, le 31 août 1861.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

NUMISMATIQUE GALLO-GRECQUE.

MONNAIE MASSALIOTE.

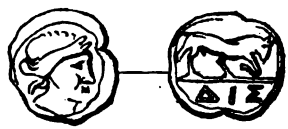

Des diverses colonies grecques établies sur le littoral de la Méditerranée, dans les Gaules et l'Espagne, celle dont l'autonomie monétaire offre les types les plus nombreux et les plus variés, se reproduisant fréquemment et en plus grande quantité, est, sans contredit, la célèbre colonie ionienne ou phocéenne de *Massalia,* dont il semble que, pendant plusieurs siècles successifs, les habitants aient pavé leur sol et même celui de l'entière Narbonnaise, témoignage irrécusable de l'activité et de l'étendue de leur commerce et de leurs relations... Encore tout récemment quatre mille exemplaires de monnaies massaliotes, la majeure partie d'argent, ont été découverts à la fois et dans un seul enfouissement (1). Il m'en est revenu quelques exemplaires : elles sont en général connues et le plus grand nombre en a déjà été publié. Cependant, j'en reproduis ici une qui, si elle semble avoir été indiquée sommairement par M. de la Saussaye, dans sa *Numismatique de la Narbonnaise* comme faisant partie du riche cabinet (2) de mon

(1) Dans une propriété de M. le duc de Sabran.

(2) P. 39, n° 346 du catalogue.

excellent et si regrettable ami [1] feu M. le marquis de Lagoy, n'a pas été gravée dans les planches qui accompagnent cet ouvrage, non plus que dans ceux sur la même matière qui l'avaient précédé ou suivi, preuve que ce type n'était pas connu de leurs auteurs [2]. Relativement au savant numismate de Blois, qui paraît l'avoir eu sous les yeux, ou auquel il aurait été signalé, tout porte à croire que, dans une publication si étendue, si soignée que la sienne, et qu'il cherchait à rendre la plus complète possible, s'il n'a pas donné place à la gravure de notre médaille, c'est parce qu'il n'avait plus à sa disposition cette pièce, ou du moins *son empreinte,* pour en faire usage au moment où avait lieu le travail des planches où elle aurait dû figurer ; car, certes, cet échantillon des produits des ateliers monétaires de Massalie avait autant de droit que bien d'autres, provenant d'une même origine, à prendre rang dans les suites si nombreuses de l'atlas où les monnaies massaliotes ont été reproduites par notre docte confrère.

Quoi qu'il en soit, du reste, des causes de l'absence de celle que nous offrons ici comme encore inédite aux lecteurs de cette Revue, voici sa description et les observations que son étude nous a suggérées :

Av. Tête diadémée d'Apollon ou peut-être de Diane, profil tourné à droite.

(1) Depuis la mort du marquis de Lagoy, le cabinet des médailles, pierres gravées et autres antiquités de ce savant archéologue a été acquis de sa veuve par M. le duc de Luynes ; il ne pouvait passer en de meilleures mains.

(2) Tels que Papon, les deux Saint-Vincens, Eckhel, Mionnet, Lagoy, Duchalais, etc., etc.

Rev. Le taureau cornupète des monnaies massaliotes, à droite, sur une terrasse, au-dessous, à l'exergue, les lettres grecques ΔΙΣ; on ne trouve point de trace ni d'indication de la légende abrégée MA, MAΣ, MAΣΣ, MAΣΣA, ¢ (1), qu'on lit ordinairement au-dessus du taureau sur les pièces massaliotes, analogues à celle-ci. Les formes déliées et allongées du quadrupède lui donnent de la ressemblance avec celles du cheval. La pose et l'attitude de la tête du taureau ne semblent pas non plus ici tout à fait les mêmes que celles d'autres médailles de notre colonie phocéenne (2).

Ce bronze, dont le poids est de 1 gramme 80 centigrammes, doit être classé, d'après le système de M. de la Saussaye, dans la sixième série ou époque des monnaies massaliotes d'où date chez ce peuple le point de départ de celles en cuivre qui présentèrent pour la première fois, à l'avers, la tête d'Apollon (3) et, au revers, le taureau cornupète.

Parmi les diverses explications qu'on a proposées de la présence emblématique de ce quadrupède et de son action sur les monnaies de Marseille, la préférence nous paraît devoir être donnée à l'une de celles que présentèrent Fauris de Saint-Vincens et M. de la Saussaye; le premier, s'appuyant de l'autorité d'un récit du géographe Apollodore, y a vu une allusion à ce même quadrupède dont nous parlons, et qui servait d'enseigne à l'un des vaisseaux (si

(1) Abréviation du mot ΜΑΣΣΑΛΙΗΤΩΝ.

(2) Avant cette époque, le type de la tête d'Apollon n'avait paru que sur les monnaies d'argent de Massalie.

(3) Pendant cette période de deux siècles, Marseille qui, à la chute de Carthage, hérita de son monopole, parvint par son alliance avec Rome, à l'apogée de sa grandeur et de sa puissance commerciale.

ce n'est à tous) que montaient les Phocéens fondateurs de Marseille, tandis que le second de ces savants numismates a cru reconnaître, avec plus de raison, à notre avis, dans ce symbole, celui du soleil ranimant les forces productives de la nature par son retour dans le signe de *Taurus*, chef du Zodiaque avant *Aries*, dans le planisphère céleste, allégorie également exprimée sur les médailles de Naples, au type du taureau à face humaine.

Sur celles des Massaliotes, l'animal symbolique fléchit un de ses genoux et tourne ordinairement ses cornes vers la terre ([1]), notre mère nourrice, pour l'entr'ouvrir et en faire germer les fruits.

Massalia, de simple colonie dans l'origine, devenue, à son tour, métropole des colonies qu'elle fonda autour d'elle sur le littoral méditerranéen et même dans l'intérieur des terres ([2]), imposa à ces dernières, sur leurs monnaies, la reproduction du type habituel du revers de ses bronzes (le taureau) témoin les médailles de *Glanum*, des *Samnagenses*, d'*Avenio*, etc.

L'adoption presque exclusive à toute autre ([3]) des figures d'Apollon et de Diane sur les divers produits du monnayage massaliote comme type local, atteste le culte particulier qu'ils rendaient à ces deux divinités, fort en vénération, du reste, chez les Gaulois comme chez les Grecs, et, surtout, la première.

Mais, ce qui doit appeler le plus l'attention du numis-

([1]) Action imprimée par le mot *Cornupetens*.

([2]) Comme *Avenio*, l'un de leurs *comptoirs*.

([3]) A l'exception de celle de Minerve.

mate dans notre médaille, c'est le sens et l'interprétation des trois lettres ΔΙΣ du revers, placées en légende à l'exergue, soit qu'elles appartiennent à un seul mot ou qu'elles offrent les sigles de trois mots distincts ou séparés.

On a considéré, jusqu'à ce jour, les caractères alphabétiques ainsi disposés, et ordinairement tels qu'on les voit ici, au nombre de trois, sur ces mêmes pièces, comme étant des initiales de noms, soit de magistrats inconnus, soit d'officiers préposés à la fabrication des monnaies, qui auraient été au nombre de trois, ainsi qu'à Rome (les *Triumvirs* chargés de cette mission), ou enfin, des marques d'émission monétaire.

Les lettres dont on s'occupe à rechercher ici la signification, ne pourraient-elles pas représenter une valeur numérale relative à notre nume massalien lui-même? *Dis*, en grec, exprime le nombre *deux*. Ce nombre lié, associé à ceux de *drachme*, d'*obole*, à Marseille et dans les autres pays où les monnaies d'origine hellénique avaient cours (*di-drachme*, *di-obole*), indiquait leur valeur avec leur poids.

Un savant explorateur des monuments de la numismatique gauloise et gallo-grecque, à qui j'avais communiqué la médaille, mise ici sous les yeux des lecteurs de la Revue belge, me répondait naguère sur le ton de la plaisanterie, au sujet de la légende ΔΙΣ : « Si vous voulez lui donner, selon la proposition qu'on vous en a faite, la valeur d'un nom de ville ou de peuple, je ne demande pas mieux; ce serait là une découverte numismatique intéressante. »

L'idée est séduisante; gardons-nous bien, toutefois, des témérités archéologiques et historiques des Hardouin et consorts.

La numismatique massaliote a un caractère tout particulier, et que ses riches et puissants possesseurs, *les Athéniens des Gaules*, communiquèrent à celle de leurs colonies de la Narbonnaise. Toute hellénique, elle diffère essentiellement des productions du monnayage de leurs voisins, les indigènes du sol. L'Apollon et la Diane de Massalie sont *delphique* et *éphésienne* et non hyperboréens et gaulois. Près des citoyens de la fille de Phocée, non-seulement les habitants du pays où ils s'étaient transplantés, mais les Romains eux-mêmes furent longtemps des barbares.

Le Bon Chaudruc de Crazannes,
De l'Institut impérial et de plusieurs sociétés savantes françaises et belges, etc.

SUPPLÉMENT

A L'ESSAI DE CLASSIFICATION DES SUITES MONÉTAIRES

DE LA GÉORGIE

DEPUIS L'ANTIQUITÉ JUSQU'A NOS JOURS.

(Paris, Imprimerie Impériale, 1860, in-4°.)

(Planches XIX, XX et XXI.)

AVANT-PROPOS.

Lorsque je fis paraître, il y a un an, l'*Essai de classification des suites monétaires de la Géorgie,* j'avais l'espoir que la plus notable partie des lacunes numismatiques signalées par mes devanciers avait été comblée. Une correspondance active avec S. Ex. M. l'académicien Brosset, à Saint-Pétersbourg, et avec S. Ex. le général J. de Bartholomæi, à Tiflis, m'avait mis à même de connaître toutes les richesses que renferment les cabinets de la Russie, et même de rassembler une série fort importante de médailles géorgiennes, dont le général de Bartholomæi m'avait fait l'envoi, et qui aujourd'hui a grossi les trésors du cabinet des médailles de la bibliothèque impériale de Paris.

De tels éléments, joints aux renseignements que j'avais puisés à différentes sources, constituaient un ensemble unique, et j'ai la satisfaction de dire que l'*Essai* que j'offris au public savant fut accueilli avec une faveur marquée.

M. Brosset, le représentant le plus érudit de la littérature géorgienne, et qui a le premier vulgarisé en Europe cette branche de l'orientalisme, a bien voulu consacrer à mon *Essai* un Mémoire étendu où il a examiné et discuté avec un soin tout particulier les attributions que j'avais proposées. Le mémoire de M. Brosset, qui est intitulé : *A propos du livre de M. Langlois*, a paru dans le *Bulletin scientifique* de l'académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg (9-21 novembre 1860) et dans les *Mélanges asiatiques* publiés par la même compagnie savante (t. III, pp. 180-215). Dans ce Mémoire, le savant académicien s'est imposé la tâche de « signaler les progrès de la numismatique géorgienne, et de constater le point où s'arrête la science, ce qu'elle a gagné et ce qui lui manque encore en 1860. » En outre, M. Brosset a critiqué plusieurs de nos attributions, et nous lui en savons gré, car c'est en relevant des erreurs, inévitables dans un travail de longue haleine, et en signalant des aperçus nouveaux, que la vérité scientifique, qui est le but unique des recherches sérieuses, doit se manifester et jeter de l'éclat sur l'étude de la numismatique, étude souvent aride et semée de difficultés parfois impossibles à résoudre.

Durant l'année qui s'est écoulée depuis la publication de mon *Essai*, et depuis l'apparition du Mémoire de M. Brosset, le général de Bartholomæi m'a fait l'honneur de m'adresser de Tiflis de sérieuses observations relativement à quelques-unes des attributions que j'ai proposées. Les rectifications que je dois à l'obligeance du savant général sont très-justifiées, et je me ferai un devoir de les signaler dans le cours de ce travail, destiné à compléter mes descriptions,

et qui sera le supplément indispensable de l'*Essai* publié il y a une année.

Les médailles que je vais faire connaître m'ont toutes été communiquées par le général de Bartholomæi, qui en a estampé plusieurs à mon intention dans la collection du Musée de l'Ermitage, et qui m'a adressé des exemplaires nouveaux trouvés par lui depuis un an environ. Ces dernières viendront grossir prochainement la collection du cabinet de la bibliothèque impériale, qui est déjà redevable au savant général d'une admirable suite géorgienne. Enfin, j'ai ajouté à mes descriptions deux pièces que mon docte ami et confrère, M. Frédéric Soret, m'a communiquées, et qui font partie de sa collection. Aussi, je profite de l'occasion qui m'est offerte ici pour remercier encore MM. le général de Bartholomæi et Fréd. Soret de leur obligeance infinie à mon égard, et les prie de recevoir publiquement l'expression de ma plus vive gratitude.

DESCRIPTION DES MÉDAILLES GÉORGIENNES INÉDITES QUI COMPLÈTENT LES SÉRIES PUBLIÉES DANS MON ESSAI.

§ I.

MONNAIES FRAPPÉES EN GÉORGIE, A L'IMITATION DES DRACHMES SASSANIDES.

A. MONNAIE INÉDITE DE GOUARAM LE COUROPALATE.

1. — *Hourmoudz afzou,* en caractères pehlvi (Hormizdas Auguste). — Tête d'Hormizdas IV, tournée à droite, et semblable à celle qui est représentée sur les monnaies de ce prince frappées en Perse, mais d'une exécution plus grossière. Derrière la tête, une croix dont les branches

sont terminées par des globules. Dans le champ, des étoiles dans des croissants.

Rev. L'*an* 8 en pehlvi. — Pyrée entre deux figures debout et vues de face. De chaque côté de l'autel, un signe monétaire indistinct. Au-dessus, une étoile séparée d'un croissant par la flamme qui brûle sur l'autel.

Drachme d'argent, inédite. Collection du général de Bartholomæi, à Tiflis. *Voy.* pl. XIX, n° 1.

Le type de cette nouvelle variété, que je crois devoir classer au règne de Gouaram le Couropalate (575-600), diffère, et par la date et par la manière dont la croix est placée sur la médaille, de la pièce que j'ai publiée dans mon *Essai* (p. 27, pl. II, 10), et qui a été signalée pour la première fois aux savants par son possesseur, le général de Bartholomæi. Ici la croix, au lieu de surmonter l'autel du feu, est placée, au contraire, derrière la tête du personnage qui occupe le droit de la pièce. Cette modification dans la place occupée par le signe de la Rédemption avait-elle aux yeux des graveurs des monnaies une signification? C'est ce qu'il est bien difficile de dire aujourd'hui, puisque nous manquons de détails précis sur l'histoire des princes qui gouvernèrent la Géorgie avant l'avénement des Bagratides, et même sur les événements qui amenèrent ces derniers au trône. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que, malgré l'absence de légendes ou de monogrammes géorgiens, la présence de la croix sur les médailles d'imitation sassanide prouve d'une façon évidente que les drachmes crucigères ont été fabriquées en Géorgie, par des princes chrétiens, et que cette fabrication est de la fin du VIe siècle ou du commencement du VIIe siècle de notre ère.

Puisque l'occasion se présente de parler ici de la médaille que j'ai attribuée à Gouaram le Couropalate, il est de mon devoir de rectifier une erreur que j'ai commise en publiant cette monnaie, et en supposant que son prototype était une drachme de Varahran, frappée la première année du règne de ce prince. Le général de Bartholomæi qui, on le sait, possède une très-riche collection de monnaies sassanides, dont il a fait une étude approfondie, m'a démontré que la lecture de la légende de la drachme attribuée par moi à Gouaram, était fautive et qu'il fallait y voir tout simplement l'altération du nom d'Hormizdas IV. Quoi qu'il en soit, l'attribution à Gouaram ne se trouve point pour cela modifiée, à moins que l'on n'admette, avec M. Brosset, que les attributions que j'ai proposées relativement aux éristhaws insurgés vers l'an 570 de notre ère, et à Gouaram, ne soient point encore des faits définitivement acquis à la science. En effet, il peut se faire que des médailles nouvelles viennent modifier les attributions en question, et alors je serai heureux que des acquisitions aussi précieuses apportent une vive lumière sur une question encore pendante dans l'étude des premiers spécimens du monnayage national géorgien.

B. MONNAIE ANONYME GÉORGIENNE FRAPPÉE AU NOM D'HORMIZDAS IV, L'AN 6.

2. — *Hourmoudz Afzou,* en pehlvi. — Tête tournée à droite, d'une exécution très-grossière. Des étoiles dans des croissants, dans le champ.

Rev. Le pyrée entre deux figures debout, avec le signe monétaire IPP à droite.

Drachme d'argent, inédite. Cabinet de France, don du général de Bartholomæi. *Voy.* pl. XIX, n° 2.

Cette monnaie, sauf la croix qui existe sur la médaille précédemment décrite, et qui offre à la place un signe ressemblant à une rosace, me paraît devoir être aussi classée au règne de Gouaram. Il est vrai que l'absence de tout monogramme géorgien sur cette pièce et sur la première sera toujours un sujet de contestation; mais il faut cependant reconnaître que c'est à l'époque de l'avénement de la dynastie bagratide sur le trône de la Géorgie que cette pièce et ses variétés ont dû être émises.

§ 2.

MONNAIES DES BAGRATIDES DEPUIS LA FIN DU X• SIÈCLE JUSQU'A LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIII• SIÈCLE.

A. MONNAIE DE DAWITH LE RÉPARATEUR (1089-1125).

3. — D-TH en lettres géorgiennes (DawiTH). — Le roi à cheval passant à droite.

Rev.	الملك الملو[ك]	*Le roi des rois*
	داود بن كيوركي	*Daoud* (Dawith) *fils de Giorgi,*
	حسام المسيح	*glaive du Messie.*

Autour, la date : حسية.....=500. Grènetis au pourtour.

Cuivre, inédit. Musée impérial de l'Ermitage de St-Pétersbourg. *Voy.* pl. XIX, n° 3.

Le fragment de la date qui se lit sur cette monnaie nous permet de supposer qu'on devra lire sur les exemplaires bien conservés la légende complète : ضرب تفليس سنه..... حسية « *frappé à Tiflis l'an* 500 *et*..... » Cette date est précieuse, car elle fixe, d'une manière formelle, l'attribution des mé-

dailles avec le nom de Dawith, placé de chaque côté du cavalier, au roi Dawith le Réparateur. Jusqu'à présent, on s'était appuyé, pour déterminer l'attribution de ces monnaies, sur le texte d'un passage de Bédreddin-el-Aïni, que j'ai donné dans mon *Essai* (p. 45); mais le fragment de date حسبية (500 de l'hégire), qui correspond aux années 1106 et 1107 de notre ère, cadre d'une manière très-précise avec les années du règne de Dawith le Réparateur, qui occupa le trône de 1089 à 1125.

B. MONNAIES NOUVELLES DE GIORGI III (1154-1184).

4. — Le chiffre de Giorgi, GI en caractères géorgiens, dans un carré formé par des lignes qui sont le prolongement des lettres de la légende habituelle :

كيوركي ملك الملوك حسام المسيح — *Giorgi, roi des rois, glaive du Messie.*

Rev. Dans les rayons d'un ornement en forme d'étoile à cinq branches, dont les pointes sont reliées entre elles par des guirlandes de nœuds formant cartouches; on lit la légende suivante :

المقتفي لام الله امير المومنين — *al-Moktafy Liamr' illah, prince des croyants.*

Cuivre. — Musée de l'Ermitage. *Voy.* pl. XIX, nos 4 et 5.

C. MONNAIE INÉDITE DE THAMAR, REINE DE GÉORGIE, ET DE DAWITH III SOSLAN, SON SECOND MARI (1200).

5. — TH-R—D-TH, en lettres géorgiennes (THamaR, DawiTH), de chaque côté d'une figure en forme d'arbalète (?). Grènetis au pourtour.

Rev. ملكه الملكات	*La reine des reines,*
جلال الد نيا و الدين	*splendeur du monde et de la religion,*
تامار ابنة كيوركي	*Thamar, fille de Giorgi,*
ظهير المسيح	*aide du Messie.*

Grènetis au pourtour.

Cuivre, inédit. Cabinet de France, don du général de Bartholomæi. *Voy.* pl. XIX, n° 6.

Ce qui fait la différence de cette rare monnaie avec celles que j'ai publiées (pp. 65 et 66 de mon *Essai*, pl. V, n° 1 à 3), c'est l'absence de la date 420 du *Chronicon* géorgien, qui correspond à l'année 1200 de notre ère, date qui se rencontre invariablement sur toutes les monnaies connues de Thamar et de son second mari.

§ 3.

MONNAIES DES BAGRATIDES, PENDANT LA DOMINATION DES MONGOLS.

A. MONNAIES DE DAWITH V (1243-1269).

6. —	قاان	*Le serviteur*
شا ه	Le chiffre de Dawith en caractères géorgiens. بنده	*du khân maître*
داود	جهان	*du monde, Daoud,*
	ملك	*roi.*

Filet au pourtour.

Rev. بشهر	*Ville*
تفليس	*de Tiflis!*
عمرها الله	*que Dieu conserve son existence!*
سنة اثنين اربعين ستماية	L'an 642 (hégire = 1244-1245 ère chrétienne).

Au-dessous les lettres géorgiennes retournées Ou = 400, lè = 60, E = 5; soit 465 du *Chronicon*. Grènetis au pourtour.

Cuivre, inédit. Musée de l'Ermitage. *Voy.* pl. XX, n° 7.

L'année 465 du Chronicon ou cycle géorgien correspond à l'année du Christ 1245 et à l'année 642 de l'hégire. Les dates se contrôlent parfaitement l'une par l'autre.

On rencontre des variétés de cette monnaie, mais sans la date géorgienne (cf. mon *Essai*, p. 82).

B. MONNAIE DE DÉMÉTRÉ II LE DÉVOUÉ (1273-1289).

7. — En quatre lignes, une légende mongole signifiant : [*Monnaie*] *frappée par Abagha, vicaire de Kaân suprême* (*Choubilaï*).

Rev. Dans un carré formé de grènetis, le symbole chrétien :

بسم الاب والابن وروح القدس اله و احد +

Au nom du Père, du Fils et de l'Esprit saint, Dieu unique.

En marge une date illisible.

Cuivre, module de l'argent. Cabinet de France, don du général de Bartholomæi. *Voy.* pl. XX, n° 9.

Cette médaille, qui a été argentée, pourrait bien être l'œuvre d'un faussaire géorgien. Elle est analogue aux n°s 38, 39, 40, et pl. VII, n° 5 de mon *Essai*.

C. MONNAIE DE WAKHTANG III (1301-1307).

8. — La légende mongole suivante, en cinq lignes : « [*Monnaie*] *frappée par Ghazan, vicaire du Kaân suprême.* »

Rev. Dans un carré, en quatre lignes, la légende arabe du symbole chrétien : بسم الاب والابن وروح « Au nom du Père, du Fils et de l'Esprit. » A la fin de la légende arabe, le monogramme de Wakhtang, avec son titre en géorgien : WNG. MPH (WakhtaNG. MéPHé). « *Wakhtang roi.* » Au centre une croix cantonnée de quatre points, dans un cercle.

Dans les segments, on lit : ضرب تفليس سنة تسعين وستها ية *frappé à Tiflis,* l'an 69. (Hégire = 129, ère chrétienne.)

Argent. Musée de l'Ermitage. *Voy.* pl. XX, n° 8.

D. MONNAIES DE GIORGI VII (1395-1407).

Dans le courant du mois de mai de cette année (1861), le général de Bartholomæi apprit que l'on venait de découvrir aux environs de Tiflis un trésor consistant en cent soixante petites monnaies d'argent. Le général acquit du propriétaire l'ensemble de la trouvaille, et après en avoir retiré à peu près les deux tiers des pièces qui étaient en fort mauvais état et indéchiffrables, il parvint à réunir cinquante monnaies assez bien conservées, parmi lesquelles il en découvrit d'inédites. La plus notable partie des monnaies composant cette trouvaille, offrait des médailles djoudchides et principalement des pièces de Tochtamich-Khan, frappées à Derbend et à Schamakha, en 788 de l'hégire, des pièces

de Siourghatmisch, سيورغا تميش, et de Timour, frappées à Tébris, en 788, enfin des pièces djélaïrides de Scheik Oweïs, de Husseïn et surtout d'Ahmed Khan, frappées dans différentes localités, et notamment à Schamakha, Tébris et Khoï. La plus ancienne médaille de toute la trouvaille appartenait au règne d'Anouschirwan, le dernier Houlagouïde (de 744 à 750 hégire), et la plus récente était frappée au nom de Giorgi VII, roi de Géorgie, sous la suzeraineté du Djélaïride Ahmed Khan (1395-1407).

Voici la description de trois médailles de cette trouvaille importante qui comble une lacune dans les séries déjà connues des princes géorgiens, soumis à la domination des Djélaïrides :

9. —	سلطان	*Sultan*
	احمد	*Ahmed*
	خان	*khan*

Grènetis dans un double filet.

Rev.	MPHTH·M	*Le roi des*
	PHÉ.GRGI	*rois Giorgi.*

(en caractères géorgiens), dans un carré inscrit dans un cercle.

Argent. Cabinet de France, don du général de Bartholomæi.

10. —	سلطان	*Rev.*	ضرب بتفليس	*Frappé à Tiflis.*
	احمد		ملك غاز	*le roi Ghazi*
	خان		ي كيركي	*Giorgi.*

Argent. Cabinet de France, don du général de Bartholomæi.

11. — سلطان ا
خمد حلد ملك ه
ملك غازي كيركي
ضرب تفليس

Double filet au pourtour.

Rev. لا اله الا الله ou لا اله لا
محمد محمد
رسول الله simplement رسول

dans un carré inscrit dans un cercle. Dans les segments on lit : عثمان et عمر, noms de deux des quatre Imans.

Argent. Cabinet de France, don du général de Bartholomæi. *Voy.* pl. XX, nos 10, 11, 12.

Au sujet de ces petites monnaies, voici ce que m'écrivait naguère le général de Bartholomæi : « L'époque à laquelle se rapportent ces petites monnaies était une époque de calamités pour la Transcaucasie tout entière. D'un côté, les khans du Kiptschak faisaient des invasions en longeant le littoral de la mer Caspienne, par Derbend, et pénétraient dans le Schirwan où ils ont même réussi à s'affermir pendant quelques années; d'un autre côté, Timour s'étant emparé de l'Adherbeidjan, menaçait déjà la Géorgie, ainsi que le Schirwan. Dans ces circonstances critiques, Giorgi VII eut recours à l'alliance ou plutôt à la protection d'Ahmed le Djélaïride, qui possédait encore Bagdad, l'Anatolie et l'Arménie jusqu'à la Géorgie; or, une alliance entre un roi de Géorgie et un aussi puissant prince qu'Ahmed Djélaïr ne pouvait être qu'une reconnaissance de suzeraineté. La chronique géorgienne ne dit rien de ceci, mais les médailles en font foi. En comparant ces petites pièces avec

celles de la trouvaille de Lorhi que j'ai attribuées à Giorgi VII et à Constantiné II, et que vous avez publiées dans votre *Essai*, on voit qu'elles sortent de la même fabrique et que par conséquent mon attribution est on ne peut pas plus justifiée. Mais un fait singulier, c'est l'épithète ملك غازي donnée à un chrétien. Cette épithète ne veut pas dire que Giorgi qui l'avait prise s'était fait musulman, mais qu'il l'avait adoptée par pure raison politique, d'autant plus que cette épithète n'a d'autre signification que celle de « roi victorieux, » prise sans doute après une affaire heureuse contre des détachements de l'avant-garde de Timour. Le titre de ملك est, du reste, confirmé par l'*Histoire de Géorgie* (*cf.* éclairciss. et addit., XXII, p. 391 ; éd. de M. Brosset), où on lit *Malek Gourghin*. Il donnait asile à Taher, fils d'Ahmed Djélaïr (Scherff-Eddin). Ces relations entre Giorgi et Ahmed sont donc évidentes, et quoique la Chronique les présente sous un jour différent, on doit croire surtout à ce que nous disent les légendes des médailles, qui ne laissent aucun doute sur les relations des Géorgiens et des Djélaïrides, à l'époque de Giorgi VII et d'Ahmed. »

§ 4.

MONNAIES DES BAGRATIDES DU MOUKHRAN, SOUS LA SUZERAINETÉ DE LA PERSE.

A. MONNAIES DE BAKAR (1717-1724+1750).

12. — Oiseau passant à gauche.

Rev.	فلوس	*Foulous*
	ضرب	*frappé*
	تفليس	*à Tiflis.*

Cuivre, inédit. Cabinet de France, don du général de Bartholomæi. *Voy.* pl. XX, n° 13.

13. — Paon passant à gauche, dans un ornement circulaire en forme de feston.

Rev. فلوس et les lettres géorgiennes minuscules BKR (Bakar), dans un grènetis.

Cuivre, inédit, pièce épaisse de petit module. Collection de M. Soret. *Voy.* pl. XX, n° 14.

B. MONNAIES D'HÉRACLIUS (1762-1798).

14. — الحمد لله رب العلمين. « *Gloire à Dieu, maître de l'Univers!* » en quatre lignes. Grènetis dans un double filet au pourtour.

Rev. ضرب كنجه *Frappé à Gandjà.*

Au-dessus, un cartouche où on lit : ياكريم. « *O Dieu excellent!* » Au-dessous, la date de l'hégire ١٢٠٢ 1202=1787 de l'ère chrétienne. Grènetis dans un double filet.

Abbassi d'argent, inédit. Cabinet de France, don du général de Bartholomæi. *Voy.* pl. XXI, n° 15.

L'histoire raconte (Brosset, *Hist. mod. de la Géorgie,* 2e partie, p. 245) qu'Eréclé (Héraclius II) prit Gandjà, en 1778, avec le concours d'Ibrahim, khan de Karabagh. Or, il est possible que le tribut, que cette ville devait payer au roi de Géorgie, s'acquittait avec des monnaies semblables à celles dont nous venons de donner la description, et qui étaient fabriquées à l'imitation des abbassis que l'on frappait à Tiflis pour le roi Héraclius.

15. — Le globe crucigère surmonté d'une balance et de la couronne royale de Géorgie, accostée de deux glaives,

dans un cercle entouré d'une guirlande de trèfles. Double filet au pourtour.

Rev. Dans un ornement carré dont les côtés sont surmontés d'une ogive, le monogramme d'Eréclé en caractères géorgiens. Au-dessous : ضرب تفليس ١١٧٩, « *frappé à Tiflis,* 1179, » hégire = 1765-1766, de l'ère chrétienne. Une guirlande d'étoiles dans un double filet.

Cuivre, inédit, très-grand module.	Musée de l'Ermitage. *Voy.* pl. XXI, n° 16.

C. MONNAIES ANONYMES DES ROIS DE LA DYNASTIE DES MOUKHRAN.

16. — Lion dévorant un quadrupède. Grènetis dans un double filet.

Rev. فلوس ضرب تفليس, « *Foulous frappé à Tiflis.* » Grènetis dans un double filet.

Cuivre. Une variété.	Collection de M. Soret. *Voy.* pl. XXI, n° 17.

Cette médaille et ses variétés ne peuvent appartenir qu'aux princes prédécesseurs d'Héraclius II ; mais l'absence de légende géorgienne, et surtout d'une date qui aide à fixer l'époque de la fabrication, nous oblige à ne pas déterminer encore à quel roi ces pièces peuvent être attribuées. J'ignore si des pièces analogues se rencontrent dans les cabinets de la Russie, mais jusqu'à présent, personne n'en a encore signalé l'existence, et le général de Bartholomæi, qui le premier a fait connaître les *foulous* du régent Swimon, ne paraît point en avoir découvert à Tiflis ou aux environs.

Je terminerai ce mémoire par la description d'une médaille curieuse que le général de Bartholomæi m'a adressée avec les précédentes, et qui paraît devoir exercer la patience des numismatistes futurs :

17. — Légende arabe en partie effacée. Au centre de la pièce un quadrupède, ayant entre les jambes l'initiale du nom de Démétré ou de Dawith, un ⵔ géorgien =D. Au-dessus de l'animal, un sigle qui, s'il se lit à l'endroit, donne la forme suivante ՈP en arménien, lettres qui se transcrivaient par *or*, et ne signifient ici absolument rien; tandis que si on retourne la pièce, on a lisiblement la formule arabe : لله, « *à Dieu !* »

Au revers, on lit le symbole sunnite en trois lignes, avec les noms des quatre Imans, dans les segments. *Voy.* pl. XXI, n° 18.

Cette pièce, qui est en argent assez fin, me paraît être plutôt arabe que géorgienne ou même arménienne, et le D géorgien que je crois y voir, est peut-être un sigle arabe mal déterminé. Quoi qu'il en soit, de plus habiles expliqueront sans doute ce problème que je livre en toute humilité à la sagacité des orientalistes.

VICTOR LANGLOIS,

des Académies des sciences de Turin, de Saint-Lazare de Venise et de la Société d'archéologie de Saint-Pétersbourg.

Paris, 1er septembre 1861.

CATALOGUE

DES MONNAIES

DE LA PRINCIPAUTÉ ET ÉVÊCHÉ DE LIÉGE (¹).

ANONYMES.

ATELIER DE HUY.

1. *Av.* Buste en profil à gauche, tête tonsurée de saint Domitien devant une crosse; légende : DOMIM....
Rev. Tête de face de la vierge; légende : ✠ SA.... TRIA.

Trouvaille de Maestricht de 1856 ; *Revue de la numismatique belge,* t. VI, 2e série, p. 407, n° 16 et pl. XIX, n° 11.

2. *Av.* Petit buste de face, tenant crosse de la main droite; légende : ... IAN..... OC (MATRIA NIAIM IMOC).
Rev. Tour et murs crénelés, au-dessus des murs et de la porte de la tour H-O-I-VM.

Grand denier arg., mal frappé. Cabinet Capitaine.

(¹) Ce catalogue renferme toutes les monnaies liégeoises que M. Perreau possède ou dont il a obtenu des dessins. Il prie instamment MM. les amateurs de lui signaler les lacunes que présente ce travail préparatoire, car il se propose de commencer, dans un bref délai, l'impression de la *Monographie de la numismatique liégeoise.* Ce n'est qu'avec le concours bienveillant de tous qu'on peut espérer de mener à bonne fin une œuvre de ce genre. R. Ch.

3. *Av.* Buste à gauche de saint Domitien à tête nue et tenant crosse, sur son vêtement une croix ornée de perles; légende : ꝏ DOMI. - TI. TN?.

Rev. Buste nimbé de face de la vierge; légende : ꝏ.M.T-R.I.T.

Trouvaille de Maestricht; *Revue de la numismatique belge,* t. VI, 2e série, p. 411, no 22, et pl. XX, no 16.

ATELIER DE LIÉGE.

4. *Av.* Buste à tête nue tournée à droite; légende : ✠ S LTNBERT.S.

Rev. Dans le champ. LEDGI
ꝏ
T

Revue de la numismatique belge, t. I, 3e série, p. 99 et pl. IV, no 3; Cabinet Thomsen, à Copenhague.

5. *Av.* Buste avec crosse, à droite; légende : TN..... ATTBERI...

Rev. Dans le champ, on croit voir une croix; légende : ...GTT L..I.

Grand denier arg., mal frappé. Cab. Capitaine.

6. *Av.* Buste épiscopal, de face, à tête nue, tenant une crosse de la main droite et un livre de la gauche; légende : ✠ LE-GIT.

Rev. Bâtiment à fronton; légende : ✠.L.E.G.I.T

Trouvaille de Maestricht de 1856; *Revue de la numismatique belge,* t. VI, 2e série, p. 410 et pl. XX, no 15.

7. Variété. La légende de l'avers porte, autour du buste :

✠ LE - GT, avec trois points en triangle après la lettre E, et ces mêmes points devant la lettre G. De plus, tous les annelets séparant l'inscription du revers ont dans le centre un point.

Même trouvaille et *Revue numismatique belge*, vol. et page cités plus haut.

8. *Av.* Tête tonsurée de face; légende : LATINBERTVS.
Rev. Croix pommettée, ornée de perles et cantonnée de quatre trefeuilles; légende : L-I-G-I-T.

Cabinet Reichel; *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. Ier, p. 100 et pl. IV, n° 4.

9. *Av.* Buste de face, à tête nue, tenant crosse, à droite et à gauche une palme; légende : SCS. LATMB.
Rev. Église ayant dôme et deux tours.

Denier arg. De Renesse Breidbach, *Histoire numismatique de la principauté de Liége*, pl. LXXVII n° 3.

10. *Av.* Buste de face, tenant crosse; la tête ceinte d'un ornement perlé; légende : ✠..GIT (Legia).
Rev. Croix pattée, cantonnée de quatre têtes de face.

Trouvaille de Maestricht de 1856; *Revue de la numismatique belge*, t. VI, 2e série, p. 410, n° 20 et pl. XIX n° 14.

ATELIER DE VISÉ.

11. *Av.* Tête de face, d'un dessin barbare; légende indéchiffrable. (OO IO TTR..)
Rev. Cerf ou chevreuil debout à gauche, devant deux globules, au-dessus V, au-dessous I.

Obole. Trouvaille de Maestricht de 1856; *Revue de la numismatique belge*, t. VI, 2e série, p. 409, et pl. XIX n° 12*bis*.

12. *Av.* Buste à gauche, à tête nue et tenant crosse; légende : ✠ LAMBERTVS.

Rev. Cerf debout à gauche. (Le museau se termine en croix.) Légende : V-IO-ⱥ-Æ.

Trouvaille de Maestricht de 1856 ; *Revue de la numismatique belge*, t. VI, 2e série, p. 408 et pl. XIX n° 12.

13. *Av.* Tête de face; légende indéchiffrable.

Rev. Cerf debout à gauche, au-dessus V. au-dessous, entre les jambes, I.

Denier arg. *Revue de la numismatique belge*, t. VI, 2e série, n° 12*bis*.

WAZON (1042 A 1048).

Av. ZSO.... Crosse sur un croissant, derrière la crosse, deux globules.

Rev. ✠ S.....RM (saint Lambert) écrit à rebours. Tête nue en profil, à gauche.

Poids 0.82 gramm. Bibliothèque royale à Bruxelles ; trouvaille de Maestricht de 1856 ; *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. VI, p. 403 et pl. XIX, fig. 4.

THÉODUIN (1048 A 1075).

1. *Av.* ✠ DIEMVIN. EPS (Episcopus Tungrensis?). Buste à tête nue et tonsurée, de face, tenant dans la main droite une crosse et dans la gauche un livre.

Rev. ✠ LOGAIOT. Bâtiment à trois tours dans un cercle perlé.

Poids 0.85 gramm. Bibliothèque royale; M. Dumoulin, à Maestricht; Trouvaille de Maestricht de 1856; *Revue de la numismatique belge*, t. VI, 2e série, p. 404 et pl. XIX, fig. 5.

2. *Av.* ✠ DIEMVIN. ЄMS. Buste à tête nue, tonsurée, de face, tenant dans la main droite une crosse et dans la gauche un livre.

Rev. ✠ H∘O∘✠∘I∘V∘M. Bâtiment à trois tours, dans un cercle perlé, la tour du milieu en forme de dôme.

Poids 0.88 gramm. Bibliothèque royale ; trouvaille de Maestricht de 1856 ; *Revue de la numismatique belge* 2e série, t. VI, p. 405 et pl. XIX, fig. 6.

3. *Av.* ✠ DIEMVIN ЄMS. Buste à tête nue et tonsurée, de face, tenant dans la main droite une crosse dans la gauche un livre.

Rev. LEGIT, autour d'un bâtiment ou d'une église, dans une enceinte.

Poids 0.88 gramm. Bibliothèque royale ; trouvaille de Maestricht de 1856 ; *Revue de la numismatique belge,* 2e série, t. VI, p. 405 et pl. XIX, fig. 7.

4. *Av.* ✠ DIЄVVINVS. Dans le centre d'un cercle perlé, HOII ; au-dessus et au-dessous, une croisette accostée de deux annelets.

Rev. DOMIMN-MTRIT. Deux bustes en regard.

Poids 0.87 gramm. Trouvaille de Maestricht de 1856 ; *Revue de la numismatique belge,* 2e série, t. VI, p. 405 et pl. XIX, fig. 8.

5. ✠ DIЄVVINVS. Dans un cercle perlé, HOII ; au-dessous et au-dessus, une croisette accostée de deux annelets.

Rev. ✠ DOMIMITNVS. Deux bustes en regard

Poids 0.85 gramm. Trouvaille de Maestricht de 1856 ; *Revue de la numismatique belge,* 2e série, t. VI, p. 406.

6. *Av.* DEODVIN. Buste à tête tonsurée; profil à gauche.

Rev. ✠ CEVNVS. Croix cantonnée de quatre globules, dans un cercle perlé.

Poids 0.72 gramm. Bibliothèque royale de Bruxelles; *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. VI, p. 406, pl. XIX, n° 9; trouvaille de Maestricht de 1856.

7. *Av.* DIEMVVIN. Buste à tête tonsurée, profil à droite.

Rev. ✠ CEV ✠ NVS. Croix très-ornée dans un cercle.

Poids 0.85 gramm. Cabinet du comte de Robiano; trouvaille de Maestcriht de 1856; *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. VI, p. 406 et pl. XIX, n° 10.

8. *Av.* DI...NVS (Dievinus). Tête nue en profil, à gauche.

Rev. MVIN', dans les angles d'une croix à doubles bandes perlées; dans le centre un cercle perlé.

Poids 1.10 gramm. Cabinet du comte de Robiano; *Revue de la numismatique belge*, t. VI, 2e série, p. 407 et gravure dans le texte.

9. *Av.* Tête nue à droite. Légende DIEDVINVS.

Rev. Main ouverte dans le champ; légende : ✠ MVINVS.

Revue de la numismatique belge, 3e série, t. Ier, p. 110 et pl. IV n° 6.

HENRI I (1075 A 1091).

Av. HENRIC. EPS. Buste de face, la tête ceinte d'un ornement perlé, tenant dans la main droite une

crosse, dans la gauche un livre; une croix à long pied orne son vêtement.

Rev. Bâtiment à deux tours, précédé d'une enceinte, au-dessus à gauche L, entre les tours un annelet.

Poids 0.87 gramm. Trouvaille de Maestricht de 1856 ; *Revue de la numismatique belge*, t. VI, 2e série, p. 409, pl. XIX, fig. 13.

OBERT (1091 A 1119).

1. *Av.* Tête nue de face, avec crosse et rameau, au-dessus la légende : OBERTVS.

Rev. Croix évidée, cantonnée des lettres T·-·V-I.-N.

Denier arg. APPEL, IVe vol., 2e division, pl. XII, no 15.

2. *Av.* Tête nue de face, avec crosse à droite, à gauche un rameau; légende : OBERTVS EPISCOPVS.

Rev. Église ou portail, avec deux tours et deux tourelles; légende : TVI...MЯA.

Denier arg. Cabinet Vandermeer.

3. *Av.* Buste à tête nue et bouclée, de face, tenant crosse de la main droite; légende : OTBERTVS.

Rev. Église surmontée d'une grande croix, à côté dôme surmonté d'une croix pareille; au-dessus de l'église et du dôme deux rosettes.

Denier arg. Cabinet de Coster.

4. *Av.* Buste de face, à tête nue, crosse à gauche; légende : OBER-T' EPS.

Rev. Bâtiment à trois tours dans une enceinte, accosté des lettres E-C.

Denier arg. Cabinet de Coster.

5. *Av.* Dans un cercle perlé, buste à droite à tête nue. tenant de la main gauche une crosse; légende : OB-EPC-SCO.

Rev. Un oiseau courant vers la droite; légende : V-ICTRIX-T.

Denier 1re grandeur. Cabinets Vandermeer et Pety ; DE RENESSE, pl. III, n° 2.

6. *Av.* Tête nue à gauche, les deux mains élevées et bénissantes; légende : OB..-EPC.

Rev. Bâtiment à trois tours, avec enceinte crénelée.

Denier 1re grandeur. DE RENESSE, pl. III, fig. 1

7. *Av.* Buste tonsuré, à droite, tenant crosse; ..OB...

Rev. Bâtiment avec porte et fronton, accosté de deux oiseaux et deux points; à l'exergue : TVIN.

Denier 2e grandeur. Cabinet Vandermeer ; DE RENESSE, pl. IV, n° 8.

8. *Av.* Dans un cercle perlé, un évêque debout, de face, tenant de la main droite une crosse et un livre de la gauche; légende : OTBE-RTV.

Rev. Entre deux cercles perlés, la légende : H-INRICVS ∴. Dans le champ : tête nue, de face, tenant de la main droite un sceptre avec fleurs de lis.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer ; *Revue de la numismatique française*, 1841, p. 41.

9. *Av.* Entre deux cercles perlés, la légende : ✠OBERTVS EPISCOPVS. Buste de face, à tête nue, à gauche une crosse et trois points.

Rev. Entre deux cercles perlés, la légende : .....-TV.... Dans le champ, sur une terrasse avec porte,

un fronton surmonté d'une fleur de lis et accosté de deux tours.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer.

10. *Av.* Buste à tête nue, à gauche, devant le buste crosse; légende : OB-ERTVS.

Rev. Croix pattée, cantonnée de quatre fleurs de lis, se rattachant au centre de la croix; sans légende.

Obole arg. Cabinet Capitaine.

ANDRÉ DE CUYCK, PRÉVOT (1121 A 1124).

1. *Av.* Buste, à gauche, avec bonnet rond, tenant de la main droite une palme et la gauche levée; sans légende.

Rev. Bâtiment avec tour et coupole, au-dessus une grande croix et un annelet; sans légende.

Denier arg. Trouvaille de Maestricht; *Revue de la numismatique belge*, t. III, 2e série, p. 133 et pl. IV, n° 11.

2. *Av.* Tête de profil, à gauche, avec bonnet ressemblant à une mitre; légende : ANDRETS.

Rev. Bâtiment, au-devant un arbre ou arbrisseau; sans légende.

Denier arg. Trouvaille de Maestricht; *Revue de la numismatique belge*, t. III, 2e série, p. 133, pl. IV, n° 13.

ALBÉRON I (1123 A 1129).

1. *Av.* Entre deux cercles perlés, la légende : ALBERO EPS. Dans le champ, buste de face, à tête nue, avec crosse à droite.

Rev. Une espèce de dôme accosté de deux tours et entouré d'un mur d'enceinte percé d'une porte, au-dessus des tours, deux annelets.

Revue de la numismatique belge, t. Ier, pl. XVII, n° 1.

2. *Av.* Entre deux cercles perlés, la légende : ALBERO EPS. Dans le champ, une espèce de dôme accosté de deux tours et entouré d'un mur d'enceinte percé d'une porte ; au-dessus de chaque tour, un annelet.

Rev. Dans un cercle perlé, un arbre entouré de la légende : DENARIS.

Revue de la numismatique belge, t. Ier, pl. XVII, n° 2.

3. *Av.* Dans un cercle perlé, buste de face, tonsuré, tenant crosse de la main gauche ; légende : ALBER.

Rev. Dans un cercle perlé, un dôme avec nef et tour ; à gauche un rameau.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer.

ALBÉRON I (1123 A 1129) OU ALEXANDRE I (1129 A 1136)?

1. *Av.* Dans un cercle perlé, buste de face, à tête nue, tenant de la main droite une crosse, et de la gauche un livre ouvert sur lequel on lit : $\frac{A \mid V}{X \mid A}$. Dans le champ A-O. (Albero ?).

Rev. Dans un cercle perlé, bâtiment avec tour, et deux oiseaux aux angles du toit.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer ; *Revue de la numismatique belge*, t. 1er, pl. XVII, n° 6.

2. *Nota.* La Revue donne, à la même planche XVII, n° 7,

une monnaie au même type, mais variée dans les proportions du détail.

3. Une obole au même type est signalée dans la *Revue de la numismatique belge,* t. III, 1re série, p. 433, et 2e série, t. I, pl. II, n° 1.

ALEXANDRE I (1129 A 1136).

1. *Av.* Dans un cercle perlé, buste de face, à tête nue, tenant de la main droite une crosse et de la gauche un globe. Le buste remplit tout le champ de la pièce et laisse à peine place pour la légende Ⅺ-Ⅺ. (Alexandre?).

Rev. Dôme couronné d'une fleur de lis et accosté de deux tourelles cintrées; au-dessus, dans le champ, deux annelets.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer; *Revue de la numismatique belge,* t. 1er, pl. XVII, n° 5. *N. B.* Ce dessin est inexact.

2. *Av.* Dans un cercle perlé, buste de face à tête nue, tenant crosse de la main droite et bénissant de la gauche; légende : Ⅺ-LE-XⅪN-D. (La lettre D est placée dans le champ au-dessus de la main gauche.)

Rev. Fronton surmonté d'une croix et accosté de deux tours.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer; *Revue de la numismatique belge,* t. Ier, pl. XVII, fig. 4. *N. B.* Le dessin de la Revue est inexact.

3. *Av.* Dans un cercle perlé, buste aux trois quarts, à tête nue, crosse à droite; légende : ⅪLEXⅪND.

Rev. Dans un cercle perlé, bâtiment surmonté d'un rameau et portant un oiseau à l'angle du toit. Dans l'exergue HOI.

Denier 1re grandeur. *Revue de la numismatique belge*, t. Ier, pl. XVII, no 3.

4. *Av.* Profil mitré et crosse à gauche; au dessus de la crosse : A.

Rev. Un arbre entouré de la légende : .....S (supposé DENTRIS?)

Denier arg., 1re grandeur. *Revue de la numismatique belge*, t. Ier, pl. XVII, fig. 9.

5. *Av.* Buste d'évêque, de face, crossé, la tête nue, entourée d'un grènetis en forme d'auréole; légende : TLESTN...

Rev. Bâtiment entre deux tours.

Revue de la numismatique belge, t. III, 1re série, p. 432.

6. *Av.* Dans une niche carrée surmontée d'un fronton, tête nue, de face; à droite de la niche une crosse, à gauche une palme. Sans légende.

Rev. Tour sur une arcade cintrée, à chaque côté de la tour une tourelle; au-dessus : H-OI.

Denier arg. *Revue de la numismatique belge*, t. Ier, 1re série, pl. XVII, no 8.

ALBÉRON II (1136 A 1145)

Av. Buste mitré, de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche une palme; légende : AL..RO. (Les lettres AL en forme de monogramme.

Rev. Église avec coupole et tourelle; sans légende.

Denier arg., 1re grandeur. DE RENESSE, pl. 3, no 2.

HENRI DE LEYEN, PRÉVOT (1145 A 1165).

Av. Buste tonsuré, à gauche, portant dans la main droite un rameau; légende : HEINR,...

Rev. Le perron sur trois degrés accosté des lettres

SI GN
VS TL
VM IS

Denier arg. Collection du séminaire épiscopal de Saint-Trond.

HENRI II (1145 A 1164)..

1. *Av.* Dans un cercle perlé, profil droit mitré; légende : HEN-RIC.

Rev. Église surmontée de trois palmes, avec tour, portail et dôme au chevet.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer; DE RENESSE, pl. II, n° 2.

2. Variété. La figure, donnée par de Renesse, présente une crosse derrière la tête mitrée, et le bâtiment du revers diffère par les détails. (Voy. *Revue de la numismatique belge,* t. Ier, 2e série, p. 8.)

3. *Av.* Buste mitré de face, bénissant de la main droite et tenant de la main gauche une espèce de coffret ovale. Dans le champ, à droite, la lettre H.

Rev. Buste de face, à tête nue; entre deux cercles, la légende : ✠ HEN.....

Denier 1re grandeur. Cabinet Serrure.

4. *Av.* Buste mitré, à gauche, tenant de la main droite un rameau; légende : .....INR...C..,L.

Rev. Bâtiment en forme de dôme, flanqué de deux tourelles ; légende : H....OI.

Denier arg. Collection du séminaire épiscopal de Saint-Trond.

5. *Av.* Buste mitré, à gauche, devant le profil, la crosse; légende : HENRICV'.

Rev. Église surmontée d'une coupole et flanquée de deux tourelles; la coupole sépare les trois lettres L-Ω.

Denier arg. Cabinet de Coster.

6. *Av.* Obole au même type, mais sans inscription.

Cabinet de Coster.

7. *Av.* Buste mitré, à gauche, devant une crosse; légende : HEN....

Rev. Bâtiment.

Catalogue de Jonghe, n° 1108.

8. *Av.* Buste mitré de face; légende : HEINRICV, SECVNDVS.

Rev. Église avec dôme et deux tours, dans la porte d'entrée une fleur ou arbuste.

Denier arg. Cabinet de Coster.

9. Variété. A l'avers; légende : HINRICV, SECVNDVS.

Même collection.

10. *Av.* Buste à tête tonsurée, à gauche, tenant crosse; légende : HE-IN-RIC'.

Rev. Perron, sur trois degrés, accosté des lettres

SI — CN
VS — TL
VM — IS.

Denier arg. Cabinet de Coster.

ALEXANDRE D'ORBYE, PRÉVOT (1145 A 1165).

1. *Av.* Buste à tête nue, à gauche; légende : A. PRE-POS.

Rev. Bâtiment, dont les détails sont incertains.

Denier arg. Cabinet de Coster.

2. *Av.* Tête nue, à droite, sur la tête un rameau; légende : ALEXANDER.

Rev. VIE-SEZ au-dessus d'une croix à long pied; de chaque côté du pied de la croix, une tête.

Denier arg. Cabinet de Coster.

ALEXANDRE II (1165 A 1167).

1. *Av.* Buste à tête bouclée de face, crosse dans la main droite; légende : PR-ESV, on croit lire, sous la main qui tient la crosse : AL en monogramme (ce qui compléterait la légende *Al Presul*).

Rev. Un agneau debout, à gauche, avec croix et banderole.

Denier arg. Cabinet de Coster.

2. *Av.* Buste mitré, à droite; au-dessus : AL, derrière le buste un rameau, devant une crosse, et devant la crosse une fleur de lis.

Rev. Bâtiment à trois tours, la tour du milieu accostée de deux croisettes.

Denier arg. Cabinet de Coster.

HENRI DE JAUCHE, PRÉVOT (116. A 1178)?.

1. *Av.* Buste à tête nue de face, tenant de la main droite une grande croix; légende : P̄P-O-SIM.

Rev. Église de face avec portail, une tour et deux tourelles; entre le portail et les deux tourelles, deux annelets.

Denier arg. Cabinet de Coster.

2. *Av.* Buste de face avec bonnet, tenant livre et fleur; légende : POM.

Rev. Croix à long pied accostée de deux bustes à têtes nues; légende : VIS-EM.

Denier arg. Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, pl. V, n° 23.

RAOUL DE ZAERINGEN (1167-1191).

1. *Av.* Tête nue de face, à droite, un sceptre terminé par une fleur de lis; légende : RO-T-EPC.

Rev. Dans le champ, oiseau en repos, entouré de la plante usitée dans l'atelier de Maestricht.

Denier 1re grandeur. DE RENESSE, pl. I. fig. 2; cabinets Vandermeer et Serrure.

2. *Av.* Dans un cercle perlé, buste de face mitré, tenant dans la main gauche une croix inclinée; légende : ROB?

Rev. Porte crénelée accostée de deux oiseaux, au milieu de la porte, une étoile à six branches; dans les poternes : H-OI.

Denier arg. 1re grandeur. Cabinet Vandermeer; DE RENESSE, pl I, n° 5.

3. *Av.* Buste de face, avec la mitre ornée de rubans, tenant la crosse de la main droite; légende : RO-T-EPC.

Rev. Dans quatre cercles perlés, séparés à l'extérieur

par quatre fleurs de lis et par une petite croix au milieu : D̄I-VS-BV-RG, posé ainsi : D̄I VS ✠ BV RG

Denier 1re grandeur. De Renesse, pl. I, nº 3.

4. *Av.* Buste de face, avec la mitre garnie de rubans, et tenant la crosse dans la main droite ; légende : RO-G·EP̄C.

Rev. Dans le champ, oiseau en repos, entouré de la plante usitée dans l'atelier de Maestricht.

Denier 1re grandeur. De Renesse, pl. I, nº 4 ; cabinets Vandermeer et Serrure.

5. *Av.* ROFEPC. Profil, à droite, d'un évêque mitré, tenant de la main gauche une crosse et de la droite un livre fermé.

Rev. IPEMOR. Buste couronné de l'empereur, tenant de la main droite un sceptre terminé en croix.

Trouvaille de Ny ; de la Fontaine, nº 4, pl. IV, nº 4.

6. *Av.* RO-D·E. L'évêque mitré de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche une palme.

Rev. S. M-TR. Bâtiment avec dôme ; au-dessus une autre construction, avec fronton terminé par une croix, le tout entre deux tours carrées, avec globes au sommet.

Trouvaille de Ny ; de la Fontaine, nº 2.

7. *Av.* ROM. EPC. Buste de face de l'évêque mitré, tenant de la main droite la crosse.

Rev. Sur une terrasse, à laquelle on monte par plusieurs degrés, une ligne de bâtiments, présentant, à

gauche, une construction avec dôme, à droite, une haute tour crénelée avec spacieuse porte d'entrée; ces deux édifices sont réunis par une bâtisse, derrière laquelle s'élève un clocher carré avec croix au sommet, et sur les côtés duquel apparaissent les cimes de deux arbres.

Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, n° 3.

8. *Av.* ROD EPC. Buste d'évêque mitré de face, bénissant de la main droite et tenant de la gauche une crosse.

Rev. Sur une base à trois arceaux, dont chacun renferme une feuille de trèfle ou fleur de lis, s'élèvent, l'un posé devant l'autre, deux bâtiments à arcades; la plus vaste et la plus élevée des deux constructions a une haute et large entrée. Dans l'intérieur de cette entrée apparaît une figure en profil; ce même bâtiment offre, au faîte de sa toiture, trois campaniles.

Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, n° 4.

9. *Av.* ROF E-PC. Buste mitré de face, bénissant de la main droite et tenant crosse de la gauche.

Rev. C-LTVI-S. Clef placée horizontalement au-dessus d'une cassette garnie d'une anse; sur la gauche, profil de la tête nue d'un gardien.

Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, n° 5.

10. *Av.* Buste d'évêque mitré, face dite $^3/_4$, bénissant de la main droite; derrière ce buste, on voit celui d'un porte-crosse : ROFEPC.

Rev. FTC-VN. Sous une arcade chargée de constructions, un faucon au repos, posé sur une dalle

recouvrant une figure couchée sur le dos, les mains jointes.

Trouvaille de Ny ; DE LA FONTAINE, n° 6.

11. *Av.* ROF. Buste de l'évêque mitré, tenant crosse de la main gauche et bénissant de la droite, une figure en buste, à tête nue, et les mains jointes.

Rev. PERV · VO · C. Buste de l'évêque, bénissant, précédé de celui d'un porte-flambeau ; entre l'évêque et le clerc, le perron liégeois sur quatre degrés.

Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, n° 7.

12. *Av.* ROD-P-EPC. Buste de l'évêque mitré, profil à droite, bénissant de la main droite et tenant la crosse de la gauche.

Rev. Dans une enceinte crénelée, dans la porte de laquelle on voit une tête tournée à droite, un lion debout à gauche.

Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, n° 8.

ALBERT DE BETHEL, PRÉVOT DE SAINT-LAMBERT (11.. A 1195).

1. *Av.* Buste à tête nue, à gauche, tenant un livre fermé, devant le buste une croix haussée à branches doublées; entre le buste et la croix : ALB, à l'extérieur : ..PPO-S-ITV.

Rev. EQVVS VENTILIS. Un cheval attaché à un arbre.

Trouvaille de Ny ; DE LA FONTAINE, n° 11.

2. *Av.* ALBERTI.... OSITV. Tête nue tonsurée de face, tenant de la main droite une tige fleuronnée.

Rev. MV-ITV. Mouton traversant un pont de bois,

aboutissant à une construction, au-dessous du pont, un poisson nageant.

Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, n° 12.

3. *Av.* Tête nue tonsurée de face, tenant de la main gauche une fleur ; légende : TLBER...

Rev. Église avec dôme, à côté une palme.

Denier arg. Cabinet Vandermeer.

4. *Av.* Buste à tête nue de face, tenant de la main droite un livre et de la gauche un rameau ; légende : on croit lire TL.

Rev. Église avec dôme et deux tourelles dans une enceinte ; sans légende.

Obole. Cabinet Vandermeer.

5. *Av.* Tête tonsurée de face, à droite, fleur ; légende : TLBER.

Rev. Église avec dôme à gauche, à droite un rameau.

Denier arg. Cabinet Vandermeer.

LOTHAIRE DE HOSTADE, ÉLU (1192 A 1195).

1. *Av.* Tête de face nue, à gauche un rameau, à droite un livre fermé ; légende : LO-THER-ELEC.

Rev. Bâtiment à deux étages, avec tour ou clocher aux deux bouts ; sans légende.

Denier arg. Trouvaille de Tillet ; cabinet du séminaire de Bastogne.

2. *Av.* Tête nue, profil, à droite, avec livre fermé ; légende : ..THE.., suivie d'une étoile.

Rev. Une tour, dans le bas une figure profilée, à droite. Une figure, à droite, à mi-corps, touche de

la main gauche l'autre figure au front ; à gauche une troisième figure ; point de légende.

Denier arg. Trouvaille de Tillet ; cabinet du séminaire de Bastogne.

3. *Av.* Tête de face nue, à gauche un rameau, à droite un livre fermé ; légende : LO-THER-ELEC.

Rev. Église à deux étages, avec deux clochers, à droite, surmontés de la croix : à gauche, au-dessus du bâtiment, une figure en profil penchée à mi-corps et ayant en main un marteau ; au-dessus, les lettres CC-CN.

Denier 1re grandeur. Cabinet Serrure ; trouvaille de Tillet ; cabinet du séminaire de Bastogne ; *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. V, fig. 17, n° 13.

4. Une obole au même type.

Cabinet Capitaine ; *Revue de la numismatique belge*, fig. 16.

SIMON DE LIMBOURG (1193 A 1194).

1. *Av.* SIMO. EL. Buste de face, à tête nue et tonsurée, tenant de la main droite un rameau fleuri et de la gauche un livre fermé.

Rev. Dans une enceinte fortifiée, un pavillon à jour sur colonnes, sur le dôme est posé un oiseau le bec ouvert, aux côtés du pavillon deux tours carrées avec boules aux faîtes, dans la porte de l'enceinte une tête sonnant de la trompe.

Trouvaille de Ny ; DE LA FONTAINE, n° 9.

2. *Av.* SIMO. Dans un cercle perlé, circonscrit par

une bande présentant des ornements, tête juvénile nue, mais tonsurée.

Rev. Perron sous une arcade crénelée entre deux tours et enceinte ; à côté, les lettres PR EO, au-dessus des tours : LEODI.

Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, n° 10.

ALBERT DE CUYCK (1194 A 1200).

1. *Av.* Dans un cercle perlé, buste de face mitré, tenant crosse de la main droite, à gauche du buste une espèce de tourelle ; légende : ALB-E-PS.

Rev. Dans un cercle perlé, église de profil, avec deux tours ; au-dessus de l'église : LE OD.

Denier 1re grandeur. Cabinets Vandermeer et Perreau.

2. *Av.* Dans un cercle perlé, buste de face mitré, tenant dans la main droite un livre et dans la gauche une crosse; légende : ALB-E-PS.

Rev. Dans un cercle perlé, bâtiment sur double arcade couronné d'une fleur de lis et accosté de deux tours crénelées, dans le champ, onze points; légende : HOI.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer; DE RENESSE, pl. II, n° 1.

3. *Av.* ALB. E-PC. Buste mitré, à droite, tenant crosse.

Rev. H-OI. Deux tours carrées, soutenant les arcs-boutants d'une construction en forme de dais, crénelée comme les tours et recouvrant un édifice sur-

monté d'une croix, le tout dans une enceinte crénelée, ayant une large porte d'entrée.

Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, n° 13.

4. *Av.* Buste épiscopal mitré de face, tenant de la main gauche un livre fermé et de la droite la crosse. ⅄LI-B-EPS.

Rev. Église avec porche, portant croix entre deux tours carrées à faites tréflés. M⅄RI⅄.

Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, n° 14.

5. *Av.* ⅄LB · EPC. Buste de face mitré, bénissant de la main droite et tenant crosse de la gauche.

Rev. Bâtiment avec dôme, entre deux tours carrées ornées de globes aux sommets; au-dessus du dôme, une colombe descend des airs et paraît vouloir le soulever avec le bec.

Trouvaille de Ny; DE LA FONTAINE, n° 15.

6. *Av.* Buste de l'évêque mitré de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche une fleur; légende: ⅄LB-EPS.

Rev. Bâtiment avec deux tours; à droite, au-dessus du chevet, une croix; légende : LO OD.

Denier arg. Trouvaille de Tillet; DE RENESSE, pl. II, n° 2.

HUGUES DE PIERREPONT, PRÉVOT DE ST-LAMBERT (1195 A 1200).

1. *Av.* Buste nu, à droite; devant le buste, un rameau, entre le buste et le rameau, un annelet, légende : HVGO P̄PO.

Rev. Croix à long pied, entre deux plantes ou arbustes;

dans le champ, entre la croix et les arbustes, deux annelets; légende : VI-SEZ.

Denier arg. Cabinets de Coster et Capitaine.

2. *Av.* Tête nue de face, à droite livre, à gauche rameau; légende : H-VG.

Rev. Église avec dôme et deux tourelles dans une enceinte; légende : HO.

Denier arg. Cabinet Vandermeer.

HUGUES DE PIERREPONT, ÉVÊQUE (1200 A 1229).

1. *Av.* Buste de face, à tête nue, tenant dans la main droite un livre et dans la gauche une palme; légende : HVGO ЄL-ЄGT.

Rev. Église avec tours, au-dessus un oiseau aux trois quarts s'abat sur le toit.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer.

2. *Av.* Dans un cercle perlé, buste mitré, bénissant de la main gauche, à droite une figure tenant la crosse; légende : HV-GO.

Rev. Dans un cercle perlé, église avec fronton et deux tours, à côté desquelles un annelet; entre les tours, au-dessus du fronton : MTR-IT.

Denier 1re grandeur. Cabinet Serrure.

3. *Av.* Idem.

Rev. Un bâtiment remplace le fronton central.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer.

4. *Av.* Idem.

Rev. Église flanquée de deux tours, qui dépassent la

nef, et dans l'intervalle desquelles se trouve, en deux lignes : MTR IT.

Denier arg. Trouvaille de Tillet ; cabinet de Coster.

5. *Av.* Buste mitré de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche un livre; légende : ... GO-EPS.

Rev. Bâtiment composé de trois arcades, superposées avec deux tourelles, porte à gauche.

Obole arg. Cabinet Vandermeer.

6. *Av.* Buste mitré de face, tenant crosse de la main gauche et bénissant de la droite; légende : HVGO-EP.

Rev. Bâtiment triparti.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer.

7. Obole au même type.

Cabinet Vandermeer.

8. *Av.* Buste mitré de face, tenant de la main droite une crosse et de la gauche un livre ; légende : ....

Rev. Bâtiment accosté de deux tours, entre les tours, une étoile et une clef.

Denier 2e grandeur. Cabinet Vandermeer; DE RENESSE, pl. III, no 3.

9. *Av.* Buste de face mitré, tenant de la main droite une crosse et un livre de la gauche; légende : H....

Rev. Perron sur trois marches, accosté de deux étoiles.

✠ LE-ODI
E-N.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer; DE RENESSE, pl. III, no 1.

10. *Av.* Idem; légende : HV-G.

Rev. Idem; légende : ✠ LG-OD G—N.

Denier 1re grandeur. Cabinet Vandermeer ; DE RENESSE, pl. III, n° 2.

11. Obole au même type du n° 9.

Cabinet Capitaine.

12. *Av.* Dans un grènetis, buste mitré de face, tenant crosse dans la main droite et un livre dans la gauche; légende : HVG.

Rev. Coupole ou dôme entre deux tours ; au-dessus, une colombe s'abat et paraît soutenir le dôme avec son bec.

Denier 2e grandeur. Cabinet Serrure.

13. *Av.* Buste de l'évêque mitré de face et tenant un livre, devant l'évêque, buste d'une personne, à tête nue et tonsurée, qui lui présente la crosse; légende : H-V-GO.

Rev. Croix à long pied, au-dessus et sur chaque bras un oiseau ; à droite de la croix un buste tenant un marteau, à gauche un grand croissant, au centre du croissant un annelet.

Denier arg. Trouvaille de Tillet; cabinet Perreau.

14. *Av.* Buste de l'évêque mitré de face et tenant un livre, devant le buste de l'évêque se trouve celui d'une personne, à tête nue et tonsurée, qui lui présente la crosse ; légende : H-V-GO.

Rev. Croix à long pied, au-dessus et sur chaque bras un oiseau; à droite de la croix un buste tenant un marteau, à gauche un arbre ou arbuste.

Denier arg. Trouvaille de Tillet ; cabinet Perreau

15. *Av.* Buste mitré de face, tenant crosse de la main droite (l'état fruste de la pièce empêche de voir s'il y a eu une légende).

Rev. Un perron, de chaque côté un ornement en forme de fleur de lis.

Denier arg. Collection du séminaire épiscopal de Saint-Trond.

16. *Av.* Buste mitré, tenant de la main droite une crosse; légende : H.

Rev. Un perron, à chaque côté une étoile, posée sur une espèce de croissant.

Denier arg. Collection du séminaire épiscopal de Saint-Trond.

17. *Av.* Buste mitré, crossé et bénissant de face; dans le champ : H.

Rev. Donjon, accolé d'un oiseau, orné d'une bannière et entouré d'un mur d'enceinte, percé d'une porte.

Denier arg. *Revue de la numismatique belge*, t. V, 2e série, p. 452, pl. XIX, n° 3.

18. *Av.* Dans un cercle perlé, buste de face mitré, tenant de la main gauche une crosse; légende : HVGO-ЄP.

Rev. Dans un cercle perlé, un cheval, à gauche, attaché par la bride à un arbre; légende : H-OI.

Denier 1re grandeur. Cabinets Vandermeer et Serrure; DE RENESSE, pl. I, n° 3.

19. *Av.* Même type, sauf la légende : HVG·· ЄP.

Rev. H.

Denier 2e grandeur. Cabinet Serrure.

20. *Av.* Même type; légende : HV-GO.

Rev. HOI.

Obole. Cabinet Vandermeer; DE RENESSE, pl. I, n° 2.

21. Variété de coin.

Cabinet Pety.

22. *Av.* Buste de l'évêque, tenant de la main droite une crosse et de la gauche une mitre; légende : HVGO.

Rev. Au milieu d'un arbre ou arbuste, un gros oiseau de proie, tourné à droite, et tenant dans son bec un serpent.

Denier arg. Trouvaille de Tillet.

23. *Av.* Dans un cercle perlé, buste de face mitré, tenant de la main droite une crosse et de la gauche un livre; légende : H+V-GO. (La lettre H placée entre la crosse et la tête.)

Rev. Dans un cercle perlé, un oiseau paraît placé au milieu d'une plante qui entoure le champ.

Denier 2e grandeur. Cabinet Vandermeer; DE RENESSE, pl. I, n° 1.

24. *Av.* Buste de face mitré, tenant de la main gauche une crosse et bénissant de la droite; légende : HVG-O-EP.

Rev. Bâtiment sur arcades, avec porte à droite.

Denier 1re grandeur. Cabinets Vandermeer et de Coster, DE RENESSE, pl. III, n° 4.

25. Variété de coin.

Cabinet Vandermeer.

26. Obole au même type; légende illisible.

3e grandeur. Cabinet Vandermeer.

27. *Av.* Buste de face, avec la mitre garnie de rubans,

tenant une crosse de la main gauche et bénissant de la droite; légende : HVG-O-GP.

Rev. Bâtiment sur arcades, avec porte à droite, surmonté de deux tourelles et remplissant tout le champ.

1re grandeur. Cabinet Serrure; De Renesse, pl. III, nº 4.

28. Variété de coin.

Même cabinet.

29. *Av.* Tête d'évêque de face mitré, crosse à gauche; légende : HVG-OGP.

Rev. Bâtiment composé de trois rangs d'arcades superposées, au-dessus trois clochetons, dans l'arcade du milieu, à gauche, une grande porte d'entrée.

Denier arg. Trouvaille de Tillet.

30. *Av.* Buste mitré de l'évêque, à droite, tenant la crosse; derrière le buste une tourelle; sans légende.

Rev. Bâtiment à double fronton entre deux tours, au-dessus des frontons une étoile et un croissant.

Denier arg. De Renesse, pl. II, nº 1.

31. *Av.* . . . . .

Rev. Bâtiment à trois tours, accosté des lettres LEO.

Obole. Cabinet de M. le baron de Römer, a Dresde.

32. *Av.* Buste mitré de face, tenant de la main droite une crosse, de la gauche un livre; sans légende.

Rev. Aigle, courant à gauche, les ailes levées; entre le bec et une des serres une croisette.

Obole arg. Collection du séminaire épiscopal de Saint-Trond.

33. *Av.* Buste de face, avec la mitre garnie de rubans,

tenant la crosse dans la main gauche et bénissant de la droite ; légende : ....

Rev. Bâtiment sur arcades, avec porte à droite, surmonté de deux tourelles et remplissant tout le champ.

Obole 2e grandeur. Cabinet Serrure ; DE RENESSE, pl. III, n° 4.

JEAN D'EPPES (1229 A 1238).

1. *Av.* Buste mitré de face, tenant dans la main droite une crosse et dans la gauche un livre, le buste très-drapé ; sans légende.

Rev. Aigle, courant à gauche, les ailes élevées, entre le bec et une des serres une croisette.

Obole de très-petit module, arg. Collection du séminaire épiscopal de Saint-Trond.

2. *Av.* Idem.

Rev. L'aigle court vers la droite.

Cabinet Capitaine.

3. *Av.* Dans un cercle perlé, buste mitré de face, tenant crosse de la main droite et livre ouvert de la gauche ; légende : IOH'-S.

Rev. Dans un cercle perlé, un oiseau courant, se retournant vers la gauche ; légende : ЄP'C · LЄOD.

2e grandeur. Cabinets de Coster, Serrure et Vandermeer ; DE RENESSE, pl. IV, n° 1.

4. *Av.* Idem.

Rev. Même type, sauf qu'une croix apparaît entre les ailes et la queue de l'oiseau.

Cabinet de Coster.

5. *Av.* Idem; sans légende.

Rev. Aigle passant de gauche à droite, la tête levée et coupant la légende : ЄPG-LЄOD.

2e grandeur. Cabinets de Coster et Pety.

6. Variété de coin.

Cabinet Perreau.

7. *Av.* Buste mitré, à droite, avec crosse, légende : I-OH'S.

Rev. Cavalier galopant vers la gauche, l'épée levée; légende : .H · DVX.

2e grandeur. Cabinet Vandermeer; DE RENESSE, pl. IV, fig. 1; *Revue de la numismatique belge*, t. Ier, pl. XI, no 9.

8. *Av.* Buste mitré de face, crosse à droite, à gauche un livre; légende : I-...

Rev. Perron entre deux croix; légende illisible.

Denier arg. Cabinet Vandermeer; DE RENESSE, pl. IV, no 3.

9. *Av.* Buste mitré de face, crosse à droite, à gauche un livre; légende : I-OH'S.

Rev. Perron entre deux croix ou croisettes; légende : H-OI.

Obole. Cabinet Capitaine.

10. *Av.* Dans un cercle perlé, buste mitré de face, crosse à droite; légende : I-OH'S.

Rev. Dans un cercle perlé, perron sur trois marches, avec pomme de pin et croix, accosté de deux oiseaux qui le regardent; légende : HOIЄ-NSЄS.

2e grandeur. Cabinets Serrure et Vandermeer; *Revue de la numismatique belge*, t. Ier, pl. XI, no 10.

11. Obole au même type.

3e grandeur, pièce très-mince. — Cabinets de Coster et Vandermeer; séminaire épiscopal de Saint-Trond.

12. *Av.* Tête d'évêque mitré de face, à droite crosse, à gauche croix.

Rev. Lion, à gauche, marchant au-dessus de la plante qu'on pense désigner l'atelier de Maestricht.

Denier arg. — *Revue de la numismatique belge*, t. III, 1re série, pl. I, fig. 3.

ROBERT DE LANGRES (1240 A 1247).

1. *Av.* Buste mitré de face, tenant de la main droite une crosse; légende à rebours : ΠI-ЯOЯ.

Rev. Dans le champ, un lion passant à droite.

Denier arg. — Collection du séminaire épiscopal de Saint-Trond.

2. *Av.* Buste à trois quarts de face mitré, crosse à droite; légende : R-OB'ΠI.

Rev. Lion à queue fourchue, grimpant à gauche, le champ parsemé de points.

2e grandeur. — Cabinet Vandermeer; De Renesse, pl. IV, n° 7.

3. *Av.* Idem.

Rev. Même type, mais le lion paraît posé sur une espèce de piedestal; le champ n'est pas parsemé de points.

Cabinet de Coster.

4. *Av.* Dans un cercle perlé, évêque mitré, à mi-corps, et bénissant de la main droite; légende : ROB'ΠI-ЄPC.

Rev. Aigle biceps, à ailes déployées; légende : ꝶRVD ✠ ONEN.

2e grandeur. Cabinets Serrure et Vandermeer; Piot, *Notice sur le dépôt de Grand-Halleux*, fig. 27.

5. *Av.* Buste mitré de face, crosse à droite; légende : R-OBꝶ.

Rev. Bâtiment accosté d'enceintes crénelées.

2e grandeur. Cabinet Vandermeer; De Renesse, pl. IV, n° 5.

6. *Av.* Dans un grènetis, buste mitré de face, avec crosse à droite; légende : R-OBꝶ.

Rev. Dans un grènetis, perron entre deux fleurs de lis.

2e grandeur. Cabinets Serrure et Vandermeer, De Renesse, pl. IV, n° 3.

7. Variété de coin.

Cabinet Vandermeer; De Renesse, pl. IV, n° 4.

HENRI III DE GUELDRES (1247-1274).

Av. Buste de face, à tête nue, cheveux frisés, tenant la crosse de la main droite et un livre de la gauche; légende : H-E-N-.

Rev. Grande croix pattée, coupant le cercle intérieur, et cantonnée des lettres D-I-O-N.

Obole, poids environ 3 décigrammes. Cabinet de Coster.

Perreau.

FLORIN D'OR DE TECKLENBOURG.

Écu aux armes de Tecklenbourg, d'argent à trois cœurs de gueules [1], timbré d'un casque ouvert et couronné, avec lambrequins et pour cimier deux espèces de palmes (il fallait, selon les armoriaux, un paon roüant d'argent) : A. G. Z. B. T. S. V. L. H. Z. R. W. H. A. H. F. Z. L'. E. Z. C.

— Écu aux armes de Nassau, d'azur semé de billettes d'or, au lion rampant de même, lampassé de gueules, timbré d'un casque ouvert et couronné, avec lambrequins, et pour cimier un lion couronné, d'or, accosté de deux cornes de buffle d'azur, parsemées de billettes d'or : MARGARETA. G. Z. B. T. G. G. Z. N. W. V. E.

Or. Gr. 3.10. Coll. de M. L. de Coster.

Ces deux légendes cryptographiques et qu'on ne trouve point dans l'ouvrage de M. Schlickeysen, si nécessaire pour

[1] Hamelmann dit, au lieu de trois cœurs, *tria rubra folia marina;* et, en effet, ce que le graveur a représenté sur cette monnaie ressemble plus à des feuilles qu'à des cœurs.

déchiffrer les logogriphes des monnaies allemandes, doivent se compléter et se lire de la manière suivante :

Adolf, Graf Zu Bentheim, Tecklenburg, Steinfurt Und Limburg; Herr Zu Rheda, Wewelinghoven, Hoija, Alpern, Helfenstein; Freiherr Zu Lennep; Erbvoigt Zu Cölln.

Margareta, Grëfinn Zu Bentheim, Tecklenburg, Geboren Grëfinn Zu Nassau, Weilburg Und E. (Idestein?)

Adolphe, comte de Bentheim, Tecklenbourg, Steinfurt et Limbourg; seigneur de Rheda, Wewelinghoven, Hoija, Alpen, Helfenstein; libre-baron de Lennep; prévôt héréditaire de Cologne.

Marguerite, comtesse de Bentheim, Tecklenbourg, née comtesse de Nassau, Weilbourg et Idestein.

Je ne sais plus quel diplomate prétendait « que la parole avait été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. » On serait tenté de croire que les monnayeurs allemands des trois derniers siècles employaient l'alphabet dans un but semblable.

Le comté de Tecklenbourg formait un petit pays de dix lieues de long sur quatre de large, situé entre les évêchés souverains de Munster et d'Osnabruck. Il avait eu longtemps des seigneurs particuliers qui avaient la prétention de remonter jusqu'au règne de Charlemagne. Conrad, le dernier descendant mâle de cette famille, avait épousé Mechtilde, fille du landgrave Guillaume de Hesse; il mourut en 1555, ne laissant qu'une fille, Anna, mariée à Erwin, comte de Bentheim et de Steinfurt.

Ce dernier, qui posséda Tecklenbourg du chef de sa femme, décéda en 1562. Son fils unique, Arnold, hérita des comtés de Bentheim, Steinfurt, Tecklenbourg, et de

la seigneurie de Rheda. En 1606, il mourut, laissant de sa femme Madeleine, fille d'Humbert, comte de Nuenar, et héritière du comté de Limbourg sur la Lahne, onze enfants. Quatre de ses fils se partagèrent sa succession. Adolphe eut Tecklenbourg; Arnold-Josse, Bentheim ; Guillaume-Henri, Steinfurt ; et Conrad-Humbert, Limbourg.

Le ducat ou florin d'or, qui est décrit ci-dessus, a été frappé par Adolphe de Bentheim qui fut l'auteur de la branche dite de Tecklenbourg. Il avait épousé Marguerite, fille de Jean, comte de Nassau-Weilburg , née en 1589. Adolphe mourut en 1625, à l'âge de quarante-neuf ans, laissant Tecklenbourg à son fils Maurice. Celui-ci décéda en 1674. Il avait sept filles et deux fils qui lui succédèrent.

Les comtes de Solms-Braunfels, qui descendaient d'une sœur d'Anna de Tecklenbourg, revendiquaient depuis longtemps, devant le conseil aulique, leur part dans la succession du dernier comte de la famille éteinte. Un arrêt du 13 décembre 1683 leur adjugea les trois huitièmes du comté de Tecklenbourg et de Rheda, ainsi que du revenu perçu depuis cent trente ans que durait le procès. C'était alors l'âge d'or des avocats! Bref, après maintes contestations incidentes, le comte de Solms *s'annexa* de vive force le comté de Tecklenbourg, et le vendit à la Prusse, en 1707.

Il ne resta à la branche aînée de Bentheim-Tecklenbourg que Limbourg, Rheda, Hawekeswerth et Wewelinghoven. La seconde branche possédait Bentheim, Alpen, Bedburn, Lennep et Helfenstein ; la troisième , Steinfurt et Batenbourg.

Mais revenons à notre florin. On se demande d'abord

pourquoi le comte Adolphe a fait figurer, au revers de sa monnaie, le nom et les armes de sa femme? Ce ducat serait-il une pièce de circonstance, une monnaie historique, comme on en a fait beaucoup en Allemagne, frappée à l'occasion de son mariage avec la comtesse de Nassau? La supposition n'est pas improbable. On remarquera aussi que le graveur, qui a représenté les armes de Nassau, a commis quelques irrégularités héraldiques. Il a mis une couronne au lion qui ne doit pas en avoir, et il a semé le champ de macles ou de losanges, au lieu de billettes.

On ne connaissait aucune monnaie d'or de Tecklenbourg.

R. Chalon.

TROIS BULLES D'OR

DES

EMPEREURS BELGES [1] DE CONSTANTINOPLE.

(Planche XXIII.)

I

BAUDOUIN I, COMTE DE FLANDRE ET DE HAINAUT, EMPEREUR (1204-1205).

L'Empereur couvert du manteau impérial et couronné, assis sur un trône, tenant de la main droite un sceptre terminé par une croix et de la gauche le globe crucigère. Autour, entre un double grènetis : ΒΑΛΔΟVINOC . ΔΕCΠΟΤΗC (Βαλδουινος δεσπότης.)

Sur le revers, ou contre-scel, Baudouin est à cheval, armé et casqué, tenant de la main droite l'épée haute et de la gauche un bouclier au lion. Autour et dans un double

[1] Et non pas Français, comme le disent nos voisins. Les princes de la famille de Flandre-Hainaut étaient des Belges. Nous devons protester contre ces annexions rétrospectives. Quant à Baudouin II, de Courtenai, il descendait, par son père, de Louis le Gros, roi de France, et sa mère Yolande, comtesse de Namur, était sœur des empereurs Baudouin I et Henri. Ce sera, si l'on veut, un Empereur français d'origine, mais belge comme comte de Namur.

grènetis : BALDUINUS DEI GRATIA- IMPERATOR ROMANIAE FLANDRIAE Z (et) HAINNONIAE COMES.

L'abbaye de Groeninghe, près de Courtrai, possédait avant 1794, trois chartes auxquelles de semblables sceaux étaient appendus. Lors de l'invasion française, ces chartes furent portées à l'hôtel de ville; un soldat en arracha les sceaux et les vendit à un orfévre d'Audenarde, qui en fondit un. Le second fut acquis par un amateur de Gand, M. de Nayere, et, à sa mort, par M. le vicomte de l'Espine, à Paris. Le troisième passa en Angleterre, dans la collection du Dr Goodall (1), puis dans celle de sir Thomas Thomas vendue, à Londres, en 1844 (2). Il se trouve actuellement dans la riche collection de M. Serrure, à Gand.

Olivier de Wree (Vredius), dans ses *sceaux des comtes de Flandre,* en a donné une gravure peu exacte. Peut-être avait-il copié l'un des deux autres sceaux dont nous avons parlé ci-dessus, car ses planches sont ordinairement très-fidèles.

L'exemplaire de M. le vicomte de l'Espine est semblable à celui de M. Serrure. Il en existe une gravure à l'eau-forte, signé : *E. de Nayere fcit*, et qui doit être très-rare.

Le bois que nous reproduisons dans la Revue a servi de fleuron de titre aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut.*

(1) N° 549 du catalogue de la collection du Dr Goodall.

(2) N° 2254 du catalogue de sir Thomas Thomas.

II

HENRI I, DE HAINAUT, SUCCÈDE A SON FRÈRE, EN 1206, MEURT EN 1216.

Mêmes types que sur le sceau de Baudouin. Autour du personnage impérial :. ЄPPIKOC DЄCПOTHЄ (Ερρικος δεσπότης.)

Du côté du cavalier : ENRIC'us DeI GRA CIT IMPeRATOR ROmanIE.

L'abréviation ROIE, qui ne peut se lire que *Romaniæ,* prouve que c'est également ce mot que les trois lettres ROM représentent sur le sceau de Baudouin I.

C'est à l'obligeance de M. le baron de Pfaffenhoffen, numismate éminent et membre honoraire de la Société de la numismatique belge, que nous devons la communication du sceau de Henri. Ce sceau magnifique, qu'on croit unique, fait partie du riche cabinet de S. A. S. le prince de Furstenberg.

Nous l'avons publié une première fois, dans les *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur.*

III

BAUDOUIN II, EMPEREUR, EN 1228, DÉPOSSÉDÉ EN 1261, MORT EN 1273.

Sur la face ou côté principal du sceau, on voit Baudouin, en costume impérial, assis sur un trône, tenant de la main droite un sceptre terminé par une croix et de la gauche le globe crucigère, avec la légende : B : DI : GRT :

INPATOR ROMAN SEP : AVG (*Balduinus Dei Gratia imperator Romaniæ, semper augustus*).

Sur le revers ou contre-scel, Baudouin est à cheval, la couronne sur la tête, et tient de la main droite un sceptre terminé par une croix. Autour : BAΛΔYINOC ΔEC-ΠOTHC ΠOPΦIPOΓENNHTOC O ΦΛANΔPAC (*Βαλδουινος, δεσποτης πορφιρογεννητος ο φλανδρας.*)

Ce sceau, qui appartient aujourd'hui au *British Musæum*, est appendu à une charte par laquelle l'Empereur confirme à l'église de Saint-Bavon de Gand, la possession des biens d'une église à Biervliet (*Datum apud Biervliet anno Dom. millesimo ducentesimo sexagesimo nono. Imp. nostri anno tricesimo* (1).)

Il se trouvait, depuis plusieurs siècles, en la possession de la famille Van Aerssen, et a été vendu, à la Haye le 11 avril 1859 (2), avec les manuscrits et les archives de cette famille.

Olivier de Wrée, dans sa *généalogie des comtes de Flandre*, p. 27, en a donné une gravure peu exacte. Un sceau semblable, mais avec quelques variantes dans les légendes, a été publié par J. A. Buchon, pl. XXII, n° 3, de l'atlas des *Recherches sur la Morée*.

Un sceau de plomb, du même Baudouin II et du même type, mais d'un plus grand module et avec la légende latine plus complète, a été reproduit successivement par de Wrée, par J. A. Buchon et, enfin d'une manière plus

(1) Par conséquent, alors que Baudouin n'était plus empereur que de nom.

(2) N° 5 du catalogue de vente.

fidèle par M. J. Sabatier, dans son grand ouvrage sur l'*Iconographie romaine et byzantine*.

La gravure, que nous donnons ici, a servi de fleuron de titre aux *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur*.

R. Chalon.

DOCUMENTS NUMISMATIQUES.

V-IX. Comptes de l'atelier monétaire d'Arras de 1623 à 1629. — X-XIV. Pièces relatives à la nomination de Simon Jacques et d'Anatole Chastel à la place de graveur de l'atelier monétaire de Dôle sous les archiducs Albert et Isabelle, en 1610 et 1613.

M. J. Rouyer a publié dans la *Revue de numismatique belge* (1), une série de *Documents relatifs à l'atelier monétaire d'Arras sous la domination des rois d'Espagne*. Ces documents, au nombre de trente et un, embrassent la période de 1581 à 1634 : ils proviennent de la collection des manuscrits dits les Cinq cents Colbert, qui existent à la Bibliothèque impériale à Paris, et ce sont des copies faites d'après les registres originaux de la chambre des comptes de Flandre, conservés aujourd'hui aux Archives du département du Nord, à Lille. C'est dans ce dernier dépôt que nous avons découvert un volume contenant cinq comptes de l'atelier monétaire d'Arras, du 4 mai 1623 au 12 mai 1629, c'est-à-dire pendant le règne du roi Philippe IV. Nous en avons extrait les passages qui suivent, et qui constatent le nombre de pièces que l'on a frappé pendant ces six années. Les numismates d'Artois nous sauront probablement gré de publier ces documents.

(1) T. III, 3e série, pp. 5-54.

En 1607, la place de graveur de l'atelier monétaire de Dôle, en Franche-Comté, était vacante par la mort de Jean Laurent. Par requête du 11 octobre, elle fut sollicitée par Simon Jacques, qui fournit, pour preuves de ses capacités, un poinçon représentant en relief les archiducs Albert et Isabelle, et une plaque de cuivre avec les armoiries de ces princes gravées. La chambre des comptes établie à Dôle écrivit au conseil des finances à Bruxelles, le 4 juin 1608, en lui envoyant les deux objets, qui avaient d'abord été vus par le Parlement. Le 24 janvier 1610 seulement, le conseil des finances soumit le poinçon et la plaque à l'examen des maîtres généraux des monnaies, dont l'avis est daté du 26 février suivant. Simon Jacques ayant été jugé capable de remplir la place, fut nommé par lettres patentes datées de Bruxelles, le 16 mars de la même année : il prêta serment le 8 janvier 1611. Dans les archives du conseil privé (1) existe une requête, adressée aux archiducs par Simon Jacques, dans laquelle il s'intitule « graveur des « coins du comté de Bourgogne », et réclame la jouissance des priviléges attachés à sa charge, parce que le mayeur de Dôle avait « voulu le contraindre de faire guet et garde » ainsy que les aultres habitans non privilégiés ».

A la mort de ce graveur, arrivée, paraît-il, en 1613, Edme Laurent, fils de Jean, nommé plus haut, Anatole Chastel et d'autres encore, se mirent sur les rangs pour le remplacer. Le premier avait été admis à travailler provisoirement par la chambre des comptes, pour éviter le chômage de la fabrication. Mais Anatole Chastel ayant

(1) Archives du royaume.

fourni des preuves de son habilité, qui furent jugées suffisantes par les maîtres généraux des monnaies, il obtint des lettres patentes de nomination, qui sont datées de Bruxelles, le 13 août 1613.

Nous publions sous le nos X-XIV, les documents qui contiennent ces particularités (1).

ALEX. PINCHART.

V

« *Compte premier de Guillaume Crocquet, maistre particullier de la monnoye du roy, nostre sire, depuis naguaires restablie en sa ville d'Arras, etc.* (du 4 mai 1623 au 18 janvier 1625).

Pièces d'argent de xlviij pattars.

« Ledict maistre a faict ouvrer et monnoyer pendant ledict tamps en ladicte monnoye èsdictes pièces de xlviij pattars, de x deniers xj grains et demy d'argent fin en alloy, et de viij pièces avec xxix^m^ ciiij^xx^ xij xlj^m^ cl^jèmes^ de pièce en taille au marcq, poids de Troyes, aux remèdes d'ung grain d'argent fin en alloy, et d'ung esterlin en poids, la quantité de xij^m^ iij^c^ iiij^xx^ xviij marcqz iij onces, desquels ont esté scisaillez ij^c^ lxxv marcqz j once, et mis en boiste iiij^c^ et viij pièces: lesquelles scisailles déduictes et vj marcqz pour le faict d'essay général, reste net xij^m^ cxvij marcqz et ij onces, qui font d'argent fin x^m^ v^c^ iiij^xx^ j marcqz vj deniers et xvj grains, et à l'advenant de x pattars et x mytes le

(1) Collection des papiers d'État et de l'audience, aux Archives du royaume.

marcq fin pour droict seigneurial, vient icy la somme de : v^{m} iiij^{c} j flor. ij t^{s}.

Pièces de xxiiij pattars.

« Icelluy maistre particullier at encores faict ouvrer et monnoyer èsdictes pièces de xxiiij pattars, de mesme alloy et poids, à l'advenant et aux mesmes remèdes, la quantité de xv marcqz j once, desquelles ont esté mises en boiste iij pièces, lesquelles déduictes pour le faict d'essay général, reste net xliij marcqz vij onces xij estrelins et xiiij aes, qui font d'argent fin xiij marcqz et xvj grains, et à l'advenant de x pattars et x mites ledict marcq fin pour droict seigneurial, vient icy la somme de : vj flor. xiij patt. xiij d. »

Pièces de vj pattars.

« Finallement ledict maistre at encores faict ouvrer et monnoyer èsdictes pièces de vj pattars, de vj deniers xxiij grains et demy d'argent fin en alloy, et de xlvj pièces avecq clxvj iij^{c} xixèmes de pièce en taille audict marcq de Troyes, aux remèdes d'ung grain et demy d'argent fin en alloy, et d'ung estrelin et demy en poids sur chascun marcq, la quantité de x^{m} viij^{c} xxviij marcqz vj onces, desquelles ont esté scisaillez ij^{c} xxiij marcqz j once, et mis en boiste m lxxvj pièces; lesquelles scisailles déduictes, et vj marcqz pour le faict d'essay général, reste net x^{m} v^{c} iiij^{xx} xix marcqz et v onces, qui font d'argent fin vj^{m} clxiiij marcqz viij deniers et xiij grains, et à l'advenant de v pattars pour marcq fin pour droict seigneurial, vient icy la somme de : xv^{c} xlj flor. iij patt. xxvj d. »

VI

« *Compte deuxiesme de Guillaume Crocquet* (du 18 janvier 1625 au 10 mai 1627).

Pièces d'argent de xlviij pattars.

« Ledict maistre at faict ouvrer et monnoyer pendant ledict temps en ladicte monnoye èsdictes pièces de xlviij pattars, de x deniers xj grains et demy d'argent fin en alloy, et de viij pièces avecq xxix^{m}

ciiij^{xx} xij xlj^{m} clj^{èmes} de pièce en taille au marcq, poids de Troyes, aux remèdes d'ung grain d'argent fin en alloy, et d'ung estrelin en poids, la quantité de iiij^{m} iij^{c} lxvj marcqz, desquelz ont esté scisaillez c marcqz vij onces, et mis en boiste cxlvij pièces; lesquelles scisailles déduictes et iiij marcqz pour le faict d'essay général, reste net iiij^{m} ij^{c} lxj marcqz et j once, qui font d'argent fin iij^{m} vij^{c} xxj marcqz j denier et iij quartz de grain, et à l'advenant de x pattars et x mites le marcq pour droict seigneurial, vient icy la somme de : xviij^{c} iiij^{xx} xix flor. vj patt. iiij d.

Pièces de xij pattars.

« Ledict maistre at encoires faict ouvrer et monnoyer èsdictes pièces de xij pattars, de mesme alloy et poids, à l'advenant et aux mesmes remèdes, la quantité de m iiij^{c} iiij^{xx} ix marcqz et j once, desquelz ont esté scisaillez xlij marcqz et v onces, et mis en boitte cxliij pièces; lesquelles scisailles desduictes et ij marcqz pour le faict d'assaye générale, reste net m iiij^{c} xliiij marcqz et iiij onces, qui font d'argent fin xij^{c} lxj marcqz v deniers iij grains et iij quartz, et à l'advenant de ix pattars et x mites ledict marcq fin pour droict seigneurial, vient là somme de : v^{c} iiij^{xx} flor. xv patt. et xxj s.

Pièces de vj pattars.

« Icelluy maistre at encoires faict ouvrer et monnoyer èsdictes pièces de vj pattars, de vj deniers xxiij grains et demy d'argent fin en alloy, et de xlvj pièces avecq clxvj iij^{c} xixèmes de pièce en taille audict marcq de Troyes, aux remèdes d'ung grain et demy d'argent fin en alloy, et d'ung estrelin et demy en poids sur chascun marcqz la quantité de iiij^{m} iiij^{c} lxx marcqz et vj onces, desquelz ont esté scisaillez cxiiij marcqz et iiij onces, et mis en boitte iij^{c} xliij pièces, lesquelles scisailles déduictes et iiij marcqz pour le faict d'assaye généralle, reste net iiij^{m} iij^{c} lij marcqz et ij onces, qui font d'argent fin ij^{m} v^{c} xxxj marcqz iij deniers j grain et iij quartz, et à l'advenant de v patars ledict marcqz fin pour droict seigneurial, vient icy la somme de : vj^{c} xxxij flor. xvj patt. xiij d.

Lyartz de cuivre.

« Finalement ledict maistre at faict ouvrer et monnoyer èsdictz liartz de fin cuivre rouge, au pris de xij mites Flandres pièce, de lxiiij

pièces audict marcq de Troye, au remède de ij pièces sur chascun marcq, la quantité de ix^c et viij mazcqz, desquelz ont esté scisaillez xix marcqz et mis en boitte iiij^xx xj pièces ; lesquelles scisailles déduictes, reste net viij^c iiij^xx ix marcqz, et à l'advenant de ij pattars le marcq pour droict seigneurial, vient la somme de : iiij^xx xiij flor. xviij patt. »

VII

« *Compte troisiesme de Guillaume Crocquet* (du 11 mai au 13 septembre 1627).

Pièces d'argent de xlviij pattars.

« Ledict maistre a faict ouvrer et monnoyer pendant ledict temps en ladicte monnoye èsdictes pièces de xlviij patars, de x deniers xj grains et demy d'argent fin en alloy, et de viij pièces avec xxix^m ciiij^xx xij xlj^m cxlj^èmes de pièces en taille au marcq, poids de Troye, aux remèdes d'ung grain d'argent fin en alloy et d'ung estrelin en poids sur chascun marcq, la quantité de v^m ix^c xlviij marcqz et iij onces, desquelz ont esté scisaillez cxxviij marcqz et j once, et mis en boitte ij^c et viij pièces ; lesquelles scisailles déduictes et vj marcqz pour le faict d'assaye générale, reste net v^m viij^c liiij marcqz et ij onces, qui font d'argent fin c et xij marcqz iij deniers xv grains et iij quartz, et à l'advenant de x patars et x mites ledict marcq fin pour droict seigneurial, vient icy la somme de : ij^m vj^c ix flor. viij pat. et v mites. »

Pièces de vj pattars.

« Ledict maistre at encores faict ouvrer et monnoyer èsdictes pièces de vj patars de vj deniers xxiij grains et demi d'argent fin en alloy, et de xlvj pièces avecq clxvj iij^c xixèmes de pièce en taille, audict marcq de Troye, aux remèdes d'ung grain et demy d'argent fin en alloy et d'ung estrelin et demy en poids sur chascun marcq, la quantité de iiij^m ij^c xlv marcqz et iiij onces, desquelz ont esté scisaillez iiij^xx xiiij marcqz, et mis en boitte iiij^c xxxj pièces ; lesquelles scisailles déduictes et vj marcqz pour le faict d'assaye généralle, reste net iiij^m iiij^c xj marcqz iij grains

et j quart, et à l'advenant de v patars ledict marcq fin pour droit seigneurial, vient la somme de : vj^c ij flor. xv pat. ij d.

Lyarts de cuivre.

« Icelluy maistre at encore faict ouvrer et monnoyer en ladicte monnoye èsdicts lyarts de fin cuivre rouge, au pris de xij mites Flandre pièce, de lxiiij pièces audict marcq de Troye, au remède de ij pièces sur chascun marcq, la quantité de iiij^c xliiij marcqz, desquelz ont esté scisaillez v marcqz et j once et mis en boitte xlv pièces ; lesquelles scisailles déduictes, reste net iiij^c xxxviij marcqz et vij onces, et à l'advenant de ij patars ledict marcq pour droict seigneurial, vient icy la somme de : xliij flor. xvij pat. et xxxvj mites.

Gigots de cuivre.

« Finalement ledict maistre a faict ouvrer et monnoyer èsdicts gigots au pris de vj mites Flandres, pareillement de fin cuivre rouge et de poids à l'advenant, au remède de iiij pièces par marcq, la quantité de viij^c lx marcqz, desquelz ont esté scisaillez x marcqz et iiij onces, et mis en boitte iiij^xx vj pièces ; lesquelles scisailles déduictes reste net viij^c xlix marcqz et iiij onces, et à l'advenant de ij patars le marcq pour droict seigneurial, vient la somme de : iiij^xx iiij flor. xix pat. »

VIII

« *Compte quatriesme de Guillaume Crocquet* (du 14 septembre 1627 au 18 février 1628).

Pièces d'argent de xlviij pattars et de xxiiij.

« Ledict maistre at faict ouvrer et monnoïer pendant ledict temps en ladicte monnoye, èsdictes pièches de xlviij et xxiiij pattars de x deniers xj grains et demy d'argent fin en alloy, et de viij pièches avecq xix^m ciiii^xx xij xlj^m cxlj^èmes de pièche en taille au marcq, poids des Troies, aux remèdes d'un grain d'argent fin en alloye et ung estrelin en poids sur chascun marcq, la quantité de viij^m iij^c lxiij marcqz et iiij onces,

desquelz ont esté scisaillez cliij^{xx} iij marques et v onces et mis en boitte ij^{c} iiij^{xx} ij pièches ; lesquelles scisailles déduictes et viij marcqz pour le fayct d'assaye générale, reste nette viij^{m} clxxj marcqz et vij onces, qui font d'argent fin vij^{m} cxxxvj marcqz ij deniers x grains et demy et à l'advenant de x pattars et x mites ledict marcq vient icy la somme de : iij^{m} vj^{c} xlij flor. viij pat. xxv mittes.

Pièces de vj pattars.

« Ledict maistre at encoires faict ouvrer et monnoyer èsdictes pièches de vj pattars, à vj deniers xxiij grains et demy d'argent fin en alloy et xlvj pièches avecq clxvj iiij^{c} xixèmes de pièche en taille, audit marcq de Troys, aux remèdes d'un grain et demy d'argent fin en alloy, et d'un estrelin et demy en poids sur chascun marcq, la quantité de iij^{m} iiij^{c} iiij^{xx} marcqz et ij onces, desquelles ont esté scisaillés j^{c} xxxv marcq v onces, et mis en boitte iij^{c} xlvj pièches ; lesquelles scisailles déduictes et iiij marcqz pour le faict d'assaye général, reste necte iij^{m} iij^{c} l marcqs v onces, que faict d'argent fin m ix^{c} xlviij marcqz viij deniers xiij grains et demy, à l'advenant de v pattars ledict marcq fin pour droit seigneurial, vient icy la somme de : iiij^{c} iiij^{xx} vij flor. iij pat. et xxvij d.

Lyarts de cuivre.

« Icelluy maistre at encoires faict ouvrer et monnoyer èsdicts lyartz de fin cuivre rouge, au pris de xij mites Flandres pièche, de lxiiij pièches, audict marcq de Troye, aux remèdes de ij pièches sur chascun marcq, la quantité de v^{c} lxiij marcqs, desquelz ont esté scisaillez ix marcqz et iij^{c}, et mis en boitte lvij pièches ; lesquelles scisailles déduict, reste necte v^{c} lxiij marcqz v onces, et à l'advenant de ij pattars ledict marcq pour droict seigneurial, vient icy la somme de : lvj flor. vij pat. et xij d.

Gigots de cuivre.

« Finablement ledict maistre a faict ouvrer et monnoyer èsdicts gigots, au pris de vj mites Flandres, pareillement de fin cuivre rouge et de poids à l'advenant, aux remèdes de iiij pièches le marcq, la quantité de ij^{c} xxxiiij marcqz, desquelz ont esté scisaillez iiij marcqs et iij onces

et mis en boitte xxiiij pièches; lesquelles scisailles déduict, reste necte ij^c xxix marcqz v onces, et à l'advenant de ij pattars le marcq pour droict seigneurial, vient icy la somme de : xxij flor. xix patt. xij d. »

IX

« *Compte cincquiesme de Guillaume Crocquet* (du 18 février 1628 au 12 mai 1629).

Pièces d'argent de xlviij pattars.

« Ledict maistre at faict ouvrer et monnoyer pendant ledict temps en ladicte monnoie èsdictes pièces de xlviij pattars, de x deniers xj grains et demy d'argent fin en alloy, et de viij pièches avecq xxix^m ciiij^xx xij xlj^m cxlj^èmes de pièche en taille, au marcq, poids de Troyes, aux remèdes d'un grain d'argent fin en alloy et d'un estrelin en poids sur chascun marcq, la quantité de xj^m ij^c lv marcqz et v onces, desquelz ont esté scisaillez ij^c vij marcqz et iiij onces, et mis en boites iij^c lxxviij pièches; lesquelles scisailles déduictes et viij marcqz pour le faict d'assaye général, reste nette xj^m xl marcqz j once, quy font d'argent fin ix^m vj^c xl marcqz xj aes vij grains et j quart, et à l'advenant de x pattars et x mittes ledict marcq fin pour seigneuriage, vient icy la somme de : iiij^m ix^c flor. xvij pat. xlv mittes.

Pièces d'argent de vj pattars.

« Ledict maistre at encoires faict ouvrer et monnoyer èsdictes pièches de vj pattars de vj deniers xxiij grains et demy d'argent fin en alloy, et de xlvj pièches avec clxvj iij^c xixèmes de pièche en taille audict marcqz de Troye, aux remèdes d'un grain et demy d'argent fin en alloy, et d'un estrelin et demy en poids sur chascun marcqz, la quantité de iij^m cxj marcqz et iij onces, desquelz ont esté scisaillez lix marcqz et mis en boitte iij^c xix pièches; lesquelles scisailles déduictz et iiij marcqz pour le faict d'assaye générale, reste nette iij^m xlviij marcqz iij onces, quy faict d'argent fin m vij^c lxxij marcqz xj aes ij grains et iij quart, et à l'advenant de v pattars ledict marcq fin pour droict seigneurial, vient icy la somme de : iiij^c xliij flor. iiij pat. et xxx mittes.

Lyarts de cuivre.

« Icelluy maistre at encoires faicte ouvrer et monnoyer èsdicts lyartz de fin cuivre rouge, au pris de xij mites Flandres pièche, de lxiiij pièches audict marcq de Troye, aux remèdes de ij pièches sur chascun marcq, la quantité de m lxix marcqz et j once, desquelz ont esté scisaillez xvij marcqz et iij onces, et mis en boitte cvij pièches ; lesquelles scisailles déduictes, reste nette m lj marcqz vj onces, et à l'advenant de ij pattars ledict marcq pour droict seigneurial, vient icy la somme de : cv flor. iij pat. et xxiiij d.

Gigots de cuivre.

« Finallement ledict maistre a faict ouvrer et monnoyer èsdicts gigotz au pris de vj mites Flandres, pareillement de fin cuivre rouge et de poids à l'advenant, aux remèdes de iiij pièches par marcq, la quantité de v^c viij marcqz et vj onces, desquelz ont esté scisaillez vij marcqz et vj onces, et mis en boitte lij pièches, lesquelles scisailles déduictes, reste nette v^c et j marcq et à l'advenant de ij pattars par marcqz, pour droict seigneurial, vient icy la somme de : l flor. ij patt. »

X

« Très-honnorez seigneurs, satisfaisans à ce qu'il a pleu à Vos Excellence et Seigneuries nous ordonner par appoinctement mis en marge de la requeste de Symon Jacques, le xj^e d'octobre XVJ^c VIJ, prétendant ratiffication de l'office de graveur des monnoyes de ce pays, nous vous envoyons joinctement avec ladicte requeste ung poinsson, auquel est engravée une effigie en relief, et une planche de cuyvre en laquelle sont gravées les armes et armoiries de Leurs Altèzes Sérénissimes, lesquelles deux pièces ont esté faictes et gravées par ledict Symon Jacques pour l'expériment qu'il a debu faire de sa suffisance pour l'exercice dudict estat de graveur, ayant lesdictes deux pièces esté veues par la court de ceste chambre, et jugé qu'elles sont deuement faictes et gravées, et partant ledict Symon Jacques capable d'estre pourveu dudict estat et graveur, oultre que auparavant ceste chambre a faict prandre information sur les qualitez et prodhommie d'icelluy, et treuvé qu'il est issu de

gens de bien et bons catholicques, lesquelz il ensuyt, estant homme traictable et diligent, et Vos Excellence et Seigneuries recongnoistront mieulx que nous la suffisance dudict graveur par l'inspection de ladicte planche de cuyvre et poinsson, et ordonneront selon leur bon vouloir et plaisir sur ladicte provision dudict estat de graveur, nous n'avons jugé convenir que l'effigie représentée dudict poinsson fût celle de Leurs Altèzes Sérénissimes; craignans les abuz qu'en pourroient survenir et aultres bonnes considérations. Et attendans par le faict le commandement de Vos Excellence et Seigneuries, leur baisans très-humblement les mains, prions Dieu, très-honnorez seigneurs, les conserver en toute prospérité et santé. Escriptes en la chambre des comptes à Dôle, le iij^e de jung 1608.

« Les premier et gens tenans ladicte chambre bien prestz à vous faire service.

» CHAULTIN. »

XI

« Très-honorées seigneurs, nous avons reçeu la lettre de Vos Excellence et Seigneuries du xxiiij janvier dernier, accompangné d'aultre de messieurs les premier et gens tenans la chambre des comptes à Dôle du iiij jung 1608, avecq un poncion (*sic*), portant effigie en relief, et une lame de cuyvre gravée, pour servir d'advis et preuve de suffisance en faveur de Symon Jacques, pour l'office de graveur des monnoyes de Bourgongne, que renvoyons avecque cestes ; et disons pour le nostre, en satisfaction de l'ordonnance susdicte, après avoir le tout visité que en conformité de l'advis susdict bien l'on pourroyt accorder audict Symon Jacques sa prétention, ne fust que dois le iiij jung dudict an 1608 (que l'advis susdict de messieurs desdicts comptes at esté faict), aultre en pourroyt estre pourveu dudict office. Et atant, très-honorées seigneurs, pryons Dieu de maintenir Vos Excellence et Seigneuries en sa protection, et nous en la bonne grâce d'icelles. Faict par leurs très-humbles serviteurs les maistres généraulx des monnoyes subsignées, le xxvj^e febvrier 1610.

« HALBEECK, 1610. G. VAN DEN PERRE. »

XII

« Très-honorez seigneurs, nous avons reçeu celles de Vos Excellence et Seigneuries du xxij^e de juing dernier, ensemble la requeste y joincte, présentée à Son Altèze Sérénissime par Anathoille Chastel, de Salins, prétendant l'office de graveur des monnoyes de ce pays et conté de Bourgoigne, vacquant par le décès et trespas de Symon Jacques, dernier possesseur d'icelluy, sur laquelle requeste Vos Excellence et Seigneuries demandent nostre advis, mesmes s'il est besoing d'avoir ung graveur èsdictes monnoyes. Pour à quoy satisfaire nous dirons à Vos Excellence et Seigneuries que sont passez environ six sepmaines ceste chambre (à la participation des fiscaulx de la court), et du consentement de monsieur le comte de Champlitte a admodié et laissé la maîtrise de la fabrication desdictes monnoyes à Humbert Rondot, de Gray, comme dernier appréciateur, pour six ans, à commencer dez le premier d'aost suyvant, aux charges et conditions portées au règlement que sur ce nous en ont donné Vos Excellence et Seigneuries, par leurs lettres du xiij^e janvier 1613. Et, comm' il est nécessaire d'avoir un nouvel graveur, sans lequel ne se peult fabricquer ladicte monnoye, mondictsieur le comte avoit escript à ceste chambre que l'on en deust pourveoir Edme Laurent, filz de feu Jehan Laurent, pénultiesme graveur desdictes monnoyes, tant en considération de sa suffisance et expérience à graver que des services de sondict feu père; à quoy inclinant favorablement ladicte chambre y auroit commis ledict Edme Laurent, soubz le bon vouloir et plaisir de Son Altèze Sérénissime et de Vos Excellence et Seigneuries, à quoy elle se seroit advancée pour éviter le chômaige desdictes monnoyes; lequel Edme Laurent ayant esté adverty de la poursuitte faicte par ledict Anathoille Chastel dudict estat de graveur, a cejourd'huy présenté à ladicte chambre la requeste cy-joincte, par laquelle il requiert que l'on face espreuve de son industrie et expérience audict art de graveur contre celle dudict Chastel et aultres compétiteurs, affin de par la besoigne recongnoistre l'ouvrier, et choysir celluy qui sera le plus expert : et qu'il a semblé à ceste chambre n'estre sinon juridique et au service de Son Altèze Sérénissime, et fusmes d'advis que c'est la plus seure voye pour estre pourveu d'ung bon graveur, n'est que Vos Excellence et Seigneuries, ayans recongneu l'expérience dudict Chastel, l'en veullent pourveoir, extimant toutesfois et tenans ledict

Chastel propre et idoyne pour exercer ladicte charge, pour l'expérience et espreuve qu'il en a faict, tant à la stagipe de la procession de la saincte hostie, baudrillons de cuyvre en la saincte chappelle des advocatz que aultres besongnes de fonderie qu'il faict journellement, à quoy il est très-expert, et semble qu'estant retenu audict estat de graveur il pourroit aux occasions servir à la fonte de l'artillerie de ce pays. Et remectant le tout à la grande prudence de Son Altèze Sérénissime et de Vos Excellence et Seigneuries, prions le Créateur, très-honorez Seigneurs, les conserver en toute prospérité et santé. Escriptes en la chambre des comptes à Dôle. le second de juillet. 1613.

« Les premier et gens tenans ladicte chambre des comptes bien prestz à vous faire service.

« CHAULTIN. »

XIII

« Très-honnorées seigneurs, en satisfaction tant du contenu des lettres de Vos Seigneuries du xvij° juillet dernier, que de l'ordonnance d'icelles de mesme date, mise en marge des lettres de messieurs des comptes à Dôle, allant avecq cestes, servant d'advis sur requeste à Vosdictes Seigneuries présenté de la part d'Anathoille Chastel, joinct audict advis, pour en estre pourveu de l'estat de graveur de monnoye de Leurs Altèzes Sérénissimes à Dôle; ainsi et pour les raisons déclarées pour ladicte requeste, nous avons le tout visité, mesmes certain ponsion (*sic*) que le suppliant dict avoir gravée, portantz les effigies de Leursdictes Altèzes joinct à cestes; disons pour nostre advis (soubz correction), et comme que ne trouvons ledict ponsion de telle perfection que bien il seroit requis, que toutefois estimons le suppliant capable à la déservitude de l'estat par luy prétendue; et que partant, en nous conformant à l'advis desdicts des comptes, et en considération des raisons portées par icelluy, bien on pourroit accorder ladicte requeste, en retenant néanmoingz ledict ponsion en réserve, ou bien la faisant casseer pour éviter inconvéniens quy en pourroient résulteer; remectant néantmoings le tout à la très-pourveue discrétion de Vosdictes Seigneuries pour en ordonneer comme icelles trouveront convenir. Et atant, très-honnorées seigneurs, pryons Dieu de maintenir Vos Seigneuries en sa protection.

Faict par leurs très-humbles serviteurs les maistres généraulx des monnoyes subsingnées, les IXe jour d'auost (*sic*) 1613.

« HALBEECK. G. VAN DEN PERRE. J. DE MONTFORT. »

XIV

« Albert et Isabel, etc. A tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Sçavoir faisons, que, pour le bon rapport que faict nous a esté de la personne de nostre chier et bien amé Anathoille Chastel, et de ses sens, discrétion et souffisance, nous confians à plain de ses léaulté, preudhommie et bonne diligence; eu sur ce l'advis de noz chiers et féaulx les premier et gens de nostre chambre des comptes à Dôle, en après des maistres généraulx de noz monnoies de par-deçà, et conséquamment de noz très-chiers et féaulx les chiefz, trésorier général et commis de noz demaines et finances, avons icelluy Anathoille Chastel, commis, ordonné et estably, commectons, ordonnons et establissons par ces présentes à l'office de graveur des coings de nostre monnoie de Bourgoigne, au lieu de feu Simon Jacques, dernier possesseur dudict office, nagaires décédé, en donnant audict Anathoille Chastel plain pouvoir, authorité et mandement espécial ledict office de graveur des coings d'ores en avant tenir, exercer et déservir, et d'y faire bien et deuement toutes et singulières les choses que bon et léal graveur susdict peult et doibt faire, et que audict office compètent et appertiennent, aux gaiges, droictz, honneurs, prééminences, libertez, franchises, prouffictz et émolumens accoustumez et y appertenans, tant qu'il nous plaira; sur quoy et de soy bien et deuement acquicter en l'exercice dudict office, ledict Anathoille Chastel sera tenu faire le serment pertinent, et en oultre jurer que pour obtenir ledict estat, il n'a offert, promis ny donné, ny faict offrir, promectre ny donner, à qui que ce soit, aulcun argent, ny aultre chose quelconcque, ny le donnera, directement ou indirectement, ny aultrement en aulcune manière, saulf et excepté ce que s'est accoustumé donner pour les dépesches, et ce ès mains desdicts de noz comptes à Dôle, que commectons à ce; et leur mandons que reçeu dudict Anathoille Chastel ledict serment, ils le mectent et institnent de par nous en possession dudict office de graveur des coings de nostredicte monnoie de Bourgoigne, et d'icelluy, ensemble des droictz, honneurs, prééminences, libertez, franchises, prouffictz et émolumens susdicts,

ilz et tous aultres noz justiciers, officiers et subjectz, cui ce regardera, le facent, seuffrent et laissent plainement et paisiblement joyr et user, cessans tous contredictz et empeschemens au contraire ; mandons en oultre au maistre particulier de nostredicte monnoie ou aultre nostre officier, qui les gaiges audict estat appertenans est accoustumé de payer, que iceulx il paye, baille et délivre d'ores en avant audict Anathoille Chastel, ou à son command pour luy, aux termes et en la manière accoustumez, et en rapportant ces mesmes présentes, vidimus ou copie autenticque d'icelles pour une et la première fois, et pour tant de fois que mestier sera quictance dudict Anathoille Chastel sur ce servante tant seulement. Nous voulons tout ce que payé, baillé et délivré luy aura esté à la cause dicte estre passé et alloué en la despence des comptes du maistre particulier de nostredicte monnoie ou tel aultre nostre officier qu'il appertiendra et payé l'aura par lesdicts de noz comptes audict Dôle, ou aultres commis ou à commectre à l'audition d'iceulx, ausquelz mandons semblablement ainsy le faire sans aulcune difficulté, car ainsy nous plaist-il. En tesmoing de ce nous avons faict mectre nostre séel à ces présentes. Donné en nostre ville de Bruxelles, le treiziesme jour du mois d'aoust l'an de grâce XVJe XIIJ. »

GHISLAIN CARPENTIER.

(Cité de 1382 à 1400.)

Dans l'article consacré à Jean de Vaux, nous avons dit que Louis de Male fit graver un nouveau sceau, lorsqu'il hérita du comté d'Artois, après la mort de Marguerite, sa mère, qui décéda le 9 mai 1382. L'exécution de ce sceau fut confiée à un orfévre de Tournai, nommé Ghislain Carpentier, qui y employa 8 onces 12 esterlins d'argent et reçut 20 francs pour la gravure. Jean dou Four, orfévre de Lille, livra la chaîne d'argent servant à attacher ce sceau. Toute cette dépense fut payée par lettres patentes du comte de Flandre, datées du 2 juin 1382 (1). Dans le document (2) où ces particularités sont consignées, il est encore question d'une somme assez élevée pour achat d'or destiné, avec l'or du vieux sceau du comte, à la confection d'un sceau secret et d'un signet, et pour leur façon, somme que Louis de Male fit payer par lettres patentes du 20 septembre de la même

(1) « A maistre Ghiselin le Carpentir, de Tournay, qui fist le séel as « causes Monseigneur; primo, pour viij onches et xij esterlins d'argent « pour ledict séel, xj liv. xj s.; item, pour son salaire de le taillier, « xx frans, valent xxxvij liv. x s.; item, à Jehan dou Four, orfévre de « Lille, pour j keine d'argent à pendre ledit séel, pesant xij ½ loeds « montant parmi un peu d'autre ouvrage viij liv. vj s. » (Registre n° F. 92, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

(2) Compte de la recette générale de Flandre de mai 1382 à mai 1383.

année (1). Ici le nom du graveur n'est pas indiqué : c'est très-probablement aussi Ghislain Carpentier.

Le sceau gravé par cet artiste a 6 centimètres environ de diamètre et représente un lion heaumé, portant l'écu de Flandre, et flanqué de quatre petits écussons, dont l'un aux armes d'Artois ; en voici la légende :

S. LUDOVICI . COMITIS . FLANDR . DUCIS . BRAB . COMITIS . ARTESIEN . BURGUNDIE . NIVERNEN . ET . REGISTI (2).

Il est assez singulier que les sceaux de Louis de Male, dont les auteurs nous sont connus, ont été exécutés hors de ses États de Flandre, c'est-à-dire à Paris et à Tournai.

Ghislain Carpentier était orfévre, avons-nous dit. Les comptes communaux de Tournai font plusieurs fois mention de lui. En 1397, il livra une pièce d'argenterie pour être présentée, au nom de la ville, à Catherine de Chimay, fille de feu maître Jacques, qui avait été souverain clerc de la cité, le jour qu'elle fit son entrée à l'abbaye du Saulchoit (3). A peu de temps de là, il est question de lui à

(1) « Pour ij onches d'or fin pour mettre avenc autre or à faire j séel « secret et j signet pour Monseigneur, qui coustèrent xxix liv. xiiij s. ; « item, xij moutons de France qui furent miz avenc ledit or et le viex « séel Monseigneur, valent xxviij liv. ij s. vj d.; et pour la fachon doudit « séel et signet : xxxviij frans, à xxxvij s. le pièce. » (Registre n° F. 92, cité.)

(2) Ce sceau est gravé dans VREDIUS, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 64.

(3) « A Ghislin Carpentier, orfévre, pour avoir faict, par l'ordonnance « des consaux, une escalle d'argent armoyée des armes de le ville, qui « fut donnée et présentée de par ledite ville et les consaux d'icelle, le « xj° de juing à Catheron de Chimay, fille de feu maistre Jacques de « Chimay, qui ledit jour fu viestie et recheue nonne en l'église du Sau-

propos de réparations d'objets qui lui sont confiés [1]. L'année suivante, les consaux de Tournai ayant résolu, dans leur assemblée du 19 mars, de faire présent d'un certain joyau à monseigneur de Nevers, fils aîné du duc de Bourgogne, de retour de son voyage de Hongrie [2], Carpentier fut chargé de remettre en état le gobelet d'argent doré monté sur cristal, que l'on offrit au jeune prince [3]. En février 1399, l'orfévre Jean de Brye livre, par les ordres des consaux, un gobelet d'argent, pour être donné en étrennes le jour du mariage de la fille de Jacques de

« choit-lez-Tournay, pour considéracion de la loyauté et preudommie « dudit feu maistre Jaques et des boins et agréables services qu'il fist « ou temps passé à ledite ville, de lequelle il fu souverain clercq; « lequelle escalle pesa v onches xix estrelins et demy, vali parmy le « fachon : cvij s. » (*Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. V, p. 110.)

(1) « A Ghiselin Carpentier, orfévre, pour le salaire de se paine et « traveil d'avoir refait, reclaué, rebruné et rappareillié les boites des « messagiers de le ville et y avoir mis à pluiseurs fois demy-onche d'ar- « gent ou environ, tant en claux comme à refaire les castelles et autre- « ment depuis le terme de viij ans passés, et mesmement d'avoir refait « le tourielle de la boiste de Sandrart le Cuvelier, l'un desdis messa- « giers, qui estoit rompue : xxx s. » (*Ibidem*, p. 115.)

(2) H. Vandenbroeck, *Extraits analytiques des anciens registres des consaux de la ville de Tournai*, 1385-1422, p. 42.

(3) « A Ghiselin Carpentier, orfévre, pour son sallaire d'avoir rebrunti « et resmaillé le poirette servant deseure le couviècle d'un gobelet d'ar- « gent doret assis sur j crestal, qui nagaires, par l'ordonnance et com- « mandement desdis consaux, au nom de ledite ville et pour l'onneur « d'icelle, fu présenté avec j temproir d'argent doret à très-poissant « prince monseigneur le comte de Nevers, à se bien revenue de Hon- « gherie et d'outre-mer, et pour iceux temproir et gobelet avoir rafres- « qui, rebrunti et remis en couleur : xxx s. » (*Bulletins de la Société historique*, cités, p. 134.)

Haluyn, clerc de la ville; Carpentier est chargé de placer les armes de la cité en émail sur le couvercle (1).

Enfin, en l'an 1400, Ghislain Carpentier figure une dernière fois dans les comptes de la ville, pour avoir fourni les matrices servant à la fabrication des méreaux que l'on avait coutume de distribuer en cas d'incendie à ceux qui travaillaient à éteindre le feu (2), et il lui fut payé 4 livres pour livraison de 241 grands et de 207 petits méreaux de cuivre (3).

(1) « A Jehan de Brye, pour j gobelet d'argent à lui accaté, pesant « j marcq iiij onches et vj estrelins et demy, qui, par l'ordenanche des« dis consaulx et pour honneur de ledite ville, fut présenté le xvij^e jour « de février aux estrines des noeches de Jehan Despars et de Marguerite « de Haluyn, fille Jaques de Haluyn, clercq de ledite ville, lequelle il « avoit prinse à femme et espeuse, vali ledit gobelet, à vij liv. x s. tourn. « le marcq, xj liv. x s. Et pour le salaire de Ghiselin Carpentier, orfé« vre, de j esmail armoyé des armes de le ville, qui fu mis au couvièele « dudit gobelet par-dedens, ensemble deux eschus d'argent qu'il a livré « et que ledit esmail pesa plus que le viez, et pour ycelli gobelet faire « rebruntir, et le salaire dudit Ghiselin desservi à ce faire, x s.; les« quelles parties font en somme : xij liv. » (*Bulletins de la Société historique*, etc., cités, p. 199.)

(2) H. Vandenbroeck, *Extraits analytiques, etc.*, pp. 24, 44.

(3) « A Ghiselin Carpentier, orfévre, pour deux pilles et deux tours« seaux fier achier, fachon et graver les quins dont on a fait les mériaux « servant à donner quant il y a feu en la ville : xl s.

« A lui, pour ij^c et xlj mériaux grans al eschielle, et ij^c et vij de petis « à le tuie, tant pour keuvre comme pour le fachon d'iceux mériaux ron« dir et livrer et férir en quinq : iiij liv. » (*Bulletins de la Société historique*, cités, p. 224.)

JEAN DE GOUY. (Cité en 1419.)
ROBERT DE GOUY. (Cité en 1419.)

Robert et Jean de Gouy, parents sans aucun doute, sont deux graveurs de sceaux dont les noms ne nous ont été conservés que dans un seul document, le compte de la recette générale des finances du 3 octobre 1419 au 3 octobre 1420, qui existe aux Archives du département du Nord, à Lille. M. le comte de Laborde fit paraître en 1849 le premier volume des *preuves* de l'ouvrage qu'il se proposait de publier sous ce titre : *les Ducs de Bourgogne,* volume qui contient les notes que ce savant a extraites des comptes de la recette générale de Flandre et de ceux de la recette générale des finances. Le document dont nous parlons a donc été analysé par M. de Laborde, et c'est lui qui le premier a mis au jour la note concernant Robert de Gouy [1], et dont il sera question plus loin. Cette note piqua vivement notre curiosité, et nous avons négligé jusqu'aujourd'hui d'en faire usage, dans l'espoir que d'autres découvertes viendraient ajouter de nouveaux détails sur les travaux de l'artiste. En faisant le dépouillement du compte de 1419-1420, M. de Laborde ne s'était pas aperçu qu'à la marge, à l'endroit où sont transcrites les quelques lignes relatives à Robert de Gouy, on y renvoie à un autre folio du regis-

[1] P. 170, n° 569.

tre, et que là il est parlé non pas aussi de Robert, mais de Jean de Gouy. Cette seconde note n'a pas échappé à M. de la Fons-Mélicocq, qui l'a insérée, en 1860, dans la *Revue universelle des arts*, t. XI, p. 129. Ce qui nous a frappé alors, c'est que, de part et d'autre, il s'agit du même travail. Nous avons eru à une mauvaise lecture de prénom, et nous avons remis la rédaction de l'article de Gouy jusqu'au temps où il nous aurait été possible de vérifier les textes dans l'original. C'est ce que nous avons fait.

Jean et Robert de Gouy ont réellement existé tous deux : les textes cette fois ont été bien lus par MM. de Laborde et de la Fons-Mélicocq. Dans les premiers jours du mois d'octobre 1419, Jean de Gouy, qui exerçait son art de graveur de sceaux à Valenciennes, fut appelé à Lille, auprès de Philippe le Bon, lequel venait d'hériter des États de son père, Jean sans Peur, assassiné à Montereau, le 10 septembre; il s'agissait de lui confier l'exécution des sceaux du nouveau duc de Bourgogne. On lui paya 20 écus d'or ou 21 livres de Flandre pour ses frais de voyage et la livraison de 3 marcs d'argent pour les sceaux (1). Malgré cette démarche et cette espèce d'engagement, il est constaté que ces sceaux furent gravés par Robert de Gouy, qui habitait la ville de Quesnoy-le-Comte, située à quelques lieues de Valenciennes; que celui-ci fit aussi le voyage de

(1) « A Jehan de Gouy, graveur de seaulx, demourant à Valenciennes, « pour iij mars d'argent qu'il a livrez pour faire les seaulx de Monsei- « gneur, et pour ses despens d'estre venu de Valenchiennes à Lille « devers Monditseigneur, et pour son retour audit lieu à Valenchiennes, « en xx escuz d'or : xxj livres. » (Registre n° F. 111, f° vj^{xx}j v°, de la chambre des comptes, aux Archives du département du Nord, à Lille.)

Lille pour aller recevoir les ordres du duc et convenir du prix de son travail, et, de plus, qu'il se rendit à Arras pour remettre les sceaux à Philippe le Bon, lorsqu'ils furent terminés. Le mandement du prince, qui ordonne de lui payer 80 écus d'or pour son travail et son déplacement, est daté de cette dernière ville, le 2 décembre (1).

Le sceau et le contre-sceau qui sont dus au burin de Robert de Gouy, sont ceux dont Philippe le Bon fit usage jusqu'après son avénement au duché de Brabant et au comté de Namur, en 1430. Il est représenté, sur le sceau, en profil et à cheval, armé de toutes pièces, tenant un écusson à ses armes, avec deux autres écus dans le champ. On lit la légende suivante sur une banderole qui forme le bord extérieur du sceau :

S. Philippi ducis burgundie comitis flandrie arthesii et burgundie · palatini dni de salinis et de machlinia.

Le contre-sceau est très-simple : un lion heaumé accroupi avec trois écussons (2).

Nous avons vainement cherché à nous expliquer pour-

(1) « A Robert de Gouy, graveur de seaulx, la somme de iiij^{xx} escuz « d'or, qui deubz lui estoient par Monseigneur, c'est assavoir : les lxx « escus pour avoir taillié et gravé la grant séel et contre-séel de Mon- « ditseigneur, et les x aultres escuz pour ses despens d'estre venu du « Quesnoy-le-Conte devers Monditseigneur en sa ville de Lille, pour « marchander dudit ouvrage, et depuis avoir icellui ouvrage raporté en « la ville d'Arras tous fais par-devers Monditseigneur, sicomme il appert « par mandement de Monditseigneur, donné à Arras, le ij^{e} jour de « décembre mil cccc et xviiij. » (Registre n° F. 111 cité, f° vij^{xx} xv v°.)

(2) Ce sceau et ce contre-sceau sont gravés dans Vredius, *Sigilla comitum Flandriæ*, p. 76.

quoi le duc de Bourgogne est allé chercher des artistes en dehors de ses États. Il faut admettre qu'ils s'étaient acquis de la renommée dans leur art. Peut-être l'un d'eux est-il l'auteur des sceaux des derniers comtes de Hainaut de la maison de Bavière.

BAUDUIN YERKEMBAUT. (Cité en 1389.)
BLANCPAIN. (Cité en 1454.)

M. de la Fons-Mélicocq a publié dans la *Revue universelle des arts* (1), quelques renseignements sur les monnayeurs de Valenciennes au XIVe et au XVe siècle. Nous y avons remarqué les noms de Bauduin Yerkembaut, « tail- « leur dès quins de le monnoye, » de cette ville, en 1389, et celui de Blancpain, qualifié de la même manière, dans un document de 1454, qui mentionne un payement de 10 livres, pour avoir travaillé pendant trente-quatre jours à Lille, à la gravure de matrices de monnaies nouvelles, dont Philippe le Bon, duc de Bourgogne, avait ordonné l'émission. On peut consulter sur les monnaies frappées à Valenciennes, à l'époque où ces graveurs y travaillaient, les savantes *Recherches sur les monnaies des comtes de Hainaut,* de M. Chalon, qui les a déjà fait suivre de trois *suppléments* (2). Nous aurions pu nous dispenser du reste de citer ici un ouvrage que tous les numismates possèdent dans leur bibliothèque.

ALEX. PINCHART.

(1) T. XI, p. 128.
(2) Ils ont paru en 1852, 1854 et 1857.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

Valeur de quelques monnaies de bas aloi, formant le salaire des ouvriers au XIVe *et au* XVe *siècles.*

Sunt falsi monetarii qui vendunt cuprum pro auro, et ideo bullientur. (MS. n° 217, XIVe siècle, Biblioth. de Valenciennes, fol. CCXCIX r°.)

Les comptes renferment souvent, nos lecteurs le savent depuis longtemps, des documents d'un haut intérêt sur l'histoire des monnaies au moyen âge.

Nous allons donc encore une fois les consulter :

A Lille, les ouvriers qui sarclent tremois (1) reçoivent (1351) VII *picoules* par jour; tandis que celui qui, en 1338, avait sarclé blés, avaines, veces, cortius (jardins), bos, avait III d. par jour.

En conséquence, le comptable porte en dépense XIII s. et I t., forte monnoie, pour XIIII journées à VII *picoules*.

Les *picoules* ne sont mentionnées qu'une seule fois : il

(1) Menus bleds qu'on sème en mars, comme avoine, orge, vesse, meslez ensemble. (FURETIÈRE, *Dict.* — *Orge, avoine, vesce.* ROQUEFORT, au mot *tremail.*)

est donc probable que les *bobes* étaient d'un usage plus fréquent.

Ainsi, en 1349, le comptable, après avoir porté en dépense les XI s., accordés *as demisiaus de le feste del Espinete pour le hierloire* (1), nous dit que, durant la moisson, les femmes gagnent V, VI, VII, VIII, IX *bobes*, ou VI, VIII, X, XI, XVIII d., et les hommes, IX, X *bobes*, ou XII, XVI, XX d. (2); tandis que ceux qui *quellent* les blés, ou qui *quellent* tiere à semer lin, n'en gagnent que V.

(1) Étrennes en 1359, les sergens du roi obtiennent XII gros pour leur herloire, au Noël, et le roy des ribaus, VI gros de courtoisie. — En 1320, les échevins donnent XXI s. au roi des ribaus pour *se cote de may*, et, en 1362, on lui accorde une certaine somme, *pour se banière fere repaindre*. Cette même année, il reçoit VI gros, val. IIII s. IX d., pour batre I escoueur de bourses. — Ribaldus, qui non vult solvere scotum suum in taberna, vel non potest, spoliatur, vel verberatur ad valorem precii : sic peccator nolens modo facere penitenciam, nec emendam solvere de peccatis, verberabitur in futuro et centuplum solvet in purgatorio, vel mittetur in infernum. (*Dict. pauperum*, XVe siècle, MS. n° 77, bibl. de Lille, fol. CLVII r°.)

(2) V mailles d'or valaient alors IIII l. XIII s. IX d. febles ; V oboles d'or, IIII l. XIII s IX d. febles. — On lit dans un MS. du XVIe siècle (n° 495, bibl. de Valenciennes), intitulé : *la Destruction de Jhérusalem et la vengance de Jhesuchrist*, ung petit pain valloit (durant le siége) soixante pièces d'or, et une pomme valloit une pièce d'or. (Fol 96 r°.) — Si nous en croyons le MS. n° 119, les jouenes hommes aloient aval les rues si deffiguré, *comme ymages de bos*, et chaioient comme mors. (Fol. 217 r°.) — De son côté, l'auteur de *la Forteresse de la foy* (MS. n° 234) dit : l'en ne ploroit point pour les trespassez, car la disette de viande n'avoit délaissié à aucun humeur de larmes. (Fol. 308 r°.)—Plus loin (fol. 443 v°), il dit qu'au siége de cette même ville les croisés éprouvèrent une telle famine qu'ilz furent constrains de mengier les corps des sarrasins mors, tous puans. Le massacre de ces derniers fut tel que les chevaulx des croisés, au porge du temple Salomon, entroient au sang jusques à genoulx.

A ceux qui ont fait xv c. de fossiaus en contre les navettes, iiii s. sont accordés, à raison de ii *bobes* pour le cent.

Observons que le piqueur gagnait ix s. pour chaque bonnier de blé, et que celui qui pique (1351) ii *c.* de bled *à tourete* (1), obtient iii s. vi d.

De son côté, le batteur en grange gagne ii s. par jour, ou xviii *truffles*.

Cette même année (1351), l'argentier de Lille déclare qu'il a déboursé les sommes que voici :

Pour viii compaingnons, qui wétièrent à le porte du molinel le nuit que mesires de Flandres (2) fu à Wasemmes, à cascun xii *trufles*, et, pour les iii connestables qui doublent, à xviii *trufles* le jour cascun, pour ches xvi jours valent toutes ches parties xxxvii l. xv s. de tour., qui val. xxx l. iiii s. fors.

A ii arbalestriers et i connestable, qui double, qui wétièrent à le porte de (la) Bare, par xvii nuis, commenchans viii jours en may et finans le nuit de l'Ascention, à cascun des ii arbalestriers xii *truffes* pour le nuit, et au connestable le double, valent vi l. xvi s. de tour., qui valent cviii s. x d. fors.

Parlant ailleurs des sommes allouées pour les vins de courtoisie (3), il nous dit : tout li présent devant dit furent

(1) En 1372, l'ouvrier reçoit xxxvi gros *pour piqueter un bonnier d'esteulle* et mettre en kaines. — L'ancien usage, qui remontait au temps des Romains (Varro, *de Re rustica*, l. I, c. I), et qui consistait à couper d'abord les épis, puis les chaumes, avait donc été conservé par les cultivateurs flamands, qui, dès le xive siècle, connaissaient la petite faux.

(2) Louis II, dit de Male.

(3) Faisons remarquer que xxxvii gros sont portés en dépense (1358), pour vin au gouverneur, quant il dut aler à le fieste, en Engletière.

payet *le truffet* pour II deniers, et chil dore en avant furent comptet et payet *le truffet* pour II tournois.

Cette même année, XII *truffes* sont aussi accordés à cascun des VIII arbalestriers et I connestable, qui double, qui wétièrent à IIII portes, *quant on jua dou jeu de Sainte-Katerine*, ce qui fit monter la dépense à XVI s. fors; tandis que le vin, le fruit et le fromage, que no singneur dispensèrent, quant on jua oudit jeu, coûtèrent XVIII s. fors.

Ainsi, dès 1351, la ville de Lille faisait jouer sur sa principale place ce célèbre mystère, que la vieille Angleterre, suivant Matthieu Paris, auteur du XIIIe siècle, avait vu représenter plus de deux siècles auparavant.

Cette représentation n'aurait-elle pas eu lieu à l'occasion du tournoi (1) que mentionne le comptable? Il nous parle aussi, en effet, des XVI serghans mis as portes, quant on tournia.

Au XVe siècle, le receveur général de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, nous fournit un précieux document sur la valeur des *engroignes* et des *niquez* (2), en 1442, puisqu'il déclare que les trente aulnes de fustaine, *pour faire et*

(1) Videmus torneatores, ad sonitum timpanorum et clamores *hiradorum* (heraldorum) in gladios irruere et duros ictus et pondera armorum cum patientia sufferre. (*Dict. pauperum*, MS. cit., fol. LXX r°.) — In conflictu quidem *del espée* vel pelliceo omnes quidem currunt, sed unus reportat ensem, vel pellicheum. (Bibl. de Valenciennes, MS. n° 217, XIVe siècle, fol. CLVII r°.) — Ly Grégois avoient unne telle manière et coustume, jadis, que de donner au mieulx courant ung juiel. (*Ibid.*, MS. n° 419, XVe siècle, fol. 58 r°.)

(2) *Voy.* t. V, 3e série, p. 461, note, de ce Recueil. — Nous voyons ailleurs que les *nicquels* avaient encore cours en Bourgogne, au XVIe siècle.

couvrir six jacques à armer six des lévriers du duc, pour chassier aux sanglers, lui ont coûté VI fr. III gros, au pris de deux gros et demie, chescune aulne; ajoutant qu'il a payé XXIII gros III blans, pour dix-neuf aulnes de grosse toille, pour doubler lesdiz jacques, à cinq blans, chescune aulne; XVI gros VIII *niquez*, pour cinquante livres d'estoupes (1), pour mettre dedens lesdiz jacques, pour yceulx fournir et emplir, au pris de quatre *engroignes* la livre, I gros pour lassez de corde, pour lassier lesdiz jacques sur le doz, et, enfin, III fr. demy pour la façon d'iceulx jacques, au pris de neuf gros pièce.

Ces monnaies, nommées alors *noires monnaies*, nous rappellent qu'une ordonnance de 1520 (2), transcrite dans le registre F aux sentences de la gouvernance de Lille, déclare que l'on forgera encoires, annuellement, certaine quantité de *gigotz*, qui auront cours à VI mittes de Flandres, et autres noirs deniers, qui auront cours à II mittes (3), de tel poix et alloy qu'il appartiendra, à l'advenant du piet et valeur des pattars, et ce, *pour la commodité du commun peuple et des poures mendiens* (4).

En 1525-26, on mentionne les doubles à deux heaulmes (5) et à la couronne, à VI gros; les estrelins, ou lyars, gigotz, petis deniers de Hollande, à III mites; courtes et

(1) 1420. *Pour estouppes mises au retrait* (latrines) de monseigneur le duc, XVI s. p.

(2) Exemplum de moneta, que tantum valet, quantum regi placet. (*Ibid.*, MS. n° 213, XVIe siècle, fol. 31 v°.)

(3) En 1487, ung jacquet valait III d.

(4) Fol. LXVI r° et v°.

(5) Ailleurs : le double à deux griffons et deux heaulmes avec la couronne, à V gros et demy.

aultres noires pièces; puis, les settelairs, snaphans, petitz deniers à l'espée, douzains, à XL mites de Flandres [1].

Les alchimistes, jugés par les moralistes de cette époque.

Transcrivons, maintenant, les divers passages qu'un moraliste du XVe siècle, qui proclame infâmes les usuriers, les femmes publicques et les jongleurs [2], a consacrés aux alchimistes, après lui avoir, toutefois, emprunté les lignes suivantes, qui font connaître les droits qu'on accordait au moyen âge à ceux qui découvraient des trésors.

« Quant as chozes trouvées est mestier de distinction, « car elles sont de deux manières, aucunes qui, unques, ne « furent possessées : si comme pierres précieuses et or, « trouvé ou gravier, et de celles est juste possession à « l'occupant. Aultres qui ont esté possessées, mais de si « vies temps qu'on ne congnoist point les hoirs : si comme « seroit I trésor, trouvé ou champ, ou en I celier, en I pot, « et duquel, selon la loy, la moitié appartient à celi en cui « champ, ou maison, il est trouvé, et l'aultre au trou- « veur [3]. »

Il déclare plus loin [4] que « vendre ossi de l'or de lar- « kemie, qui n'a pas la vraye nature d'or et espèce, sacham- « ment, est frauder le prochain, et est tenu à restitution,

[1] Le douzain de France, à X d. t. de XII d. au pattart.

[2] Fol. 437 r°.

[3] MS. n° 294, *ibid.*, fol. 409 r°. — P. 298 du t. V de cette série, note 4, au lieu de Bible en français, lis. *ibid.*

[4] Fol. 421 r°.

« et ossi fait ignoramment, quant il vient à sa cognissance ;
« *mais, se l'or, ou argent d'alkemie est véritable or, ou*
« *argent, la marchandize est juste.* »

De son côté, l'anonyme du xve siècle, qui a composé *la Forteresse de la foy* (1), dit que « pluiseurs pervers « xpiens alquemistes sont décheus, aians pact avoec les « diables (2), pensans que, par leur art, fer soit converti « en or. »

Il avait eu grand soin d'avertir que « le diable ne habite « synon en lieu immonde, est assavoir en icelluy quy est « en péchié mortel, à la similitude de la huppupe, qui fait « son nit en ung estront; et, pour ce, dient les diables à « Dieu, au VIII chap. (v. 31) de Sainct-Mahieu : se te « nous jette hors de chy, envoie-nous en ung tropeau « de porcz. »

Un autre moraliste de la même époque nous prévient que « li diables ne prent point le pécheur par les piés; car bien « le laisse aller en pélerinage à Saint-Jaque. ou à Boulo- « gne, et ailleurs. » (MS. n° 119, fol. 93 r°.)

Pour lui le riche est semblable au hirechon, « qui quier- « que des pommes par ses aguillons, et, quant il vient à « son trau pour entrer ens (dedans), li traus est trop petis « pour lui et trop estrois, pour chou que trop est quier- « quiés, et, par ensi, demeure-il dehors, et li courtilliers « le trueve à tout le larchin des pommes : si le met à mort. « Ensi li riche et chil qui aiment les soulas du monde, se « quierquent si de péchiés pour leurs riquesches, dont il

(1) *Ibid.*, MS. n° 234, fol. 509 v°.

(2) Judas bene mortuus fuit in aere, ut ostenderetur esse socium demonum, qui sunt in aere. (*Ibid.*, MS. n° 217, XIVe siècle, fol. CCLXXVI r°.)

« usent maisment [1], qui ne poront escaper, sans estre « pris et retenu. »

Fidèle observateur de la nature, il dit plus loin : « si « comme le ostoirs (l'autour) bien paissus n'a eure de reve- « nir à la main de son seigneur, ensi plentés et habun- « danches de biens temporels retient l'omme avaricieus « que point ne voelt revenir à Dieu, pour lui servir [2]. »

De la Fons-Mélicocq.

[1] Mal. Il traduit comme suit ce passage de saint Luc (c. XVI, v. 19) : *homo quidam erat dives et* (qui) *induebatur purpura et bisso.* Yl estoit uns riches homs, qui se vestoit de pourpre et de bougran. (Fol. 182 v°.)

[2] Fol. 94 r°, 230 v°.

CORRESPONDANCE.

A M. R. Chalon, *président de la Société de la numismatique belge, etc.*

Utrecht, 14 novembre 1861.

Monsieur le Président,

Dans le dernier numéro de la Revue, je lis que, dans l'assemblée générale du 7 juillet de cette année, vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, tout particulièrement, au nom de la Compagnie, des remercîments pour le zèle dont j'ai fait preuve pour notre Société. Vraiment, mon cher Président, je ne mérite pas cet honneur, mais, toutefois, je suis très-flatté des marques de bienveillance que vous et l'assemblée avez bien voulu me donner; recevez en mes sincères remercîments, et soyez bien persuadé qu'il me sera non-seulement agréable, mais que je me ferai toujours un devoir, de me rendre utile à la Société, autant que mon faible concours peut y contribuer.

Je viens de recevoir la note ci-jointe concernant la suite de l'ouvrage de Van Loon, avec demande de vous la faire parvenir pour en faire usage dans la Revue.

Ensuite, j'ai l'honneur de vous faire part que plusieurs médailles ont été frappées ici ou vont bientôt l'être :

1° La ville d'Utrecht a fait frapper une médaille commé-

morative du 225e anniversaire de l'université d'Utrecht; des exemplaires ont été distribués aux curateurs, professeurs et étudiants;

2° M. Charles Wiener, à la Haye, vient de terminer une magnifique médaille qui fait honneur à son talent déjà si bien connu. Cette médaille est un hommage rendu à l'humanité du roi des Pays-Bas, et à la charité universelle qu'on a montrée pour les victimes des inondations. La médaille a 62 millimètres et porte, d'un côté, le buste du roi avec cette inscription : WILLEM III, KONING DER NEDERLANDEN; au revers il y a une composition allégorique de la charité calmant les maux que les inondations avaient causés. Cette scène se passe sur une digue entourée d'eau de tous les côtés; au milieu une femme debout (la Charité) renversant de la main droite une corne d'abondance près d'un groupe composé d'une femme et d'un enfant représentant la famine, de la main gauche elle couvre un vieillard de son manteau, protégeant de cette manière la misère; au fond, à droite et à gauche, des scènes de sauvetage, avec le clocher de Bemmel (un des endroits qui ont le plus souffert); à l'exergue, on lit cette inscription : ORANJE EN NEDERLAND BIJ DEN WATERSNOOD, 1861. Le roi a reçu un riche écrin avec une médaille d'or, une d'argent et une de bronze; la reine et le prince d'Orange, chacun un écrin avec une médaille d'argent et une de bronze, les autres membres de la famille royale ont eu chacun un écrin avec une médaille;

3° Les états de la province de Gueldre ont résolu de faire frapper une médaille pour être offerte comme hommage au roi. Elle porte, d'un côté, une femme, représentant la pro-

vince de Gueldre, fuyant les eaux qui inondent le pays et trouvant un refuge près d'une colonne où sont inscrits ces mots : ORANJE NAAST GOD (Orange à côté de Dieu).

Au revers, une couronne de chêne, dans le champ : WILLEM III, JANUARY EN FEBRUARY, 1861, autour : DOOR WELDADIGHEID ONDERSTEUNT HY ZYNEN TROON, SPREUKEN XX, VERS. 286.

M. Éilon, à Amsterdam, est chargé de son exécution ;

4° M. J. P. Schouberg, ancien graveur à la monnaie d'Utrecht, a fait une belle médaille en mémoire de l'institution de la Croix, dite *Metalen Kruis*, 12 septembre 1831. Elle porte l'image du roi Guillaume II.

Avant la fin de cette année, nous espérons encore voir paraître la première publication de la suite de l'ouvrage de Van Loon, par l'académie royale des sciences, à Amsterdam.

La Société des arts et des sciences à Batavia (île de Java), a résolu de publier un ouvrage de numismatique, dont les auteurs sont MM. E. Netscher et J. A. Van der Chijs, intitulé : *Munten van Nederlandsch-Indië*. Cet ouvrage contiendra la description de 250 monnaies, lesquelles y seront aussi représentées ; il sera divisé en deux parties, savoir : les monnaies des différents dominateurs européens frappées dans ou pour les Indes, dans l'Archipel, et les monnaies des indigènes. Le prix de l'ouvrage, contenant 20 feuilles d'impression in-4°, est par souscription, de 6 florins 50 cents (fr. 13-78).

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Cte Maurin Nahuys.

NÉCROLOGIE.

JOACHIM LELEWEL.

Joachim Lelewel, d'origine allemande (Löllhöfel von Lövensprung), était fils d'un employé du royaume de Pologne. Né à Varsovie, le 21 mars 1786, il reçut son éducation au couvent des Piaristes de cette ville, et publia, en 1803, âgé seulement de dix-sept ans, une table chronologique de l'histoire polonaise. En 1804, il entra comme étudiant à l'université de Wilna et obtint, en 1809, la place de professeur d'histoire au lycée de Krzeminiec (en Volhynie). Mais bientôt après il quitta cette place et s'occupa de ses études historiques et archéologiques jusqu'en 1814, qu'on l'appela à l'université de Wilna pour y enseigner l'histoire. En 1817, on lui confia la chaire de l'histoire du moyen âge et de la bibliographie, à l'université de Varsovie. En 1821, il retourna à Wilna, où on lui avait offert la place de professeur de l'histoire générale, et où il fut reçu avec un grand enthousiasme. Ce fut à cette époque, qu'il publia son premier ouvrage sur la numismatique du moyen âge, sous le titre : *Stare pieniadze w roku* 1824 *w czerwcu blisko Plocka w Trzebuniu wykopana, Warszawa,* 1826 (anciennes monnaies découvertes en 1824, au mois d'avril, près de Plock, à Trzebun, Varsovie, 1826). Dans cet ouvrage, Lelewel montre une

connaissance remarquable de la numismatique du moyen âge. La description des monnaies formant le trésor de Trzebun est consciencieuse ; et, si plus tard, plusieurs des attributions numismatiques de cet ouvrage, ensuite de nouvelles découvertes, ont été plus ou moins modifiées, ce livre, pour l'époque où il était publié, était d'une grande valeur scientifique.

En 1830, Lelewel joua un rôle actif dans la révolution polonaise. Il était du parti démocratique et favorisa l'émancipation des paysans. Après la reprise de Varsovie par l'armée russe, Lelewel quitta sa patrie et se rendit en France, puis à Bruxelles, où il s'était fixé depuis 1838. C'est dans cette ville qu'il termina son ouvrage classique sur la *numismatique au moyen âge*, le premier dans lequel l'ensemble des monnaies du moyen âge a été pris en considération. Lelewel donne dans ce précieux ouvrage des éclaircissements sur les types souvent si énigmatiques des monnaies de cette époque ; il trouve leur origine et explique leurs déviations qui souvent se prolongeaient pendant plusieurs siècles. Il mit fin à l'interprétation fabuleuse des monnaies du moyen âge, et donna, dans les trois petits volumes dont se compose cet ouvrage, un trésor de notions savantes, spirituelles et intéressantes. Les vingt-cinq planches de l'atlas qui l'accompagne sont gravées par Lelewel lui-même et ses dessins exécutés sur les originaux qu'il eut sous les yeux, sont les plus exacts qu'on connaisse. La « numismatique du moyen âge » excita l'admiration des numismates. La Société de la numismatique belge, qui s'était formée le 28 novembre 1841, nomma Lelewel son président d'honneur ; tous les amateurs des monnaies du

moyen âge s'adressaient à lui pour demander ses conseils et pour lui offrir leurs publications.

En 1841, Lelewel fit paraître ses *Études numismatiques et archéologiques*, 1er *vol. Type gaulois ou celtique*, Bruxelles, in-8°. Cet ouvrage renferme aussi une foule de notices et de renseignements importants, mais les découvertes faites dans les derniers temps pour la numismatique gauloise, ont jeté une lumière nouvelle sur cette partie assez difficile et fort scabreuse de la science des médailles.

Parmi les petites dissertations numismatiques de Lelewel nous citerons une excellente notice sur la *monnaie de Pologne*, ornée de deux belles planches gravées par lui-même, et puis, son chant de cygne, une lettre adressée à M. Adrien de Longpérier sur les *bractéates juives de la Pologne*. Cette lettre est imprimée dans la *Revue numismatique de Paris*, 1860, n° 4. M. Lelewel reconnaît l'authenticité de ces bractéates, mais il les prend pour des médailles, pour des pièces de circonstance, ce qu'on ne peut pas bien admettre puisqu'elles offrent tout à fait le même style et le même poids et alliage que les autres bractéates contemporaines de la Pologne.

Nous ne mentionnerons pas ici les autres ouvrages de Lelewel, son *Histoire de la Pologne*, sa *Pologne au moyen âge* et sa *Géographie du moyen âge*, ouvrage accompagné d'un atlas curieux, dessiné et gravé par l'auteur lui-même. La grande valeur scientifique de toutes les publications de Lelewel est généralement reconnue, beaucoup de ses ouvrages ont été traduits en français et en allemand.

Après un séjour à Bruxelles, de vingt-huit ans, Lelewel malade et souffrant fut conduit à Paris, le dimanche

26 mai ; trois jours après, le 29, il avait cessé de vivre ! Ses manuscrits et sa bibliothèque ont été enlevés en même temps que lui, on ignore encore où ils se trouvent aujourd'hui.

Lelewel, d'un caractère austère, adonné à la science, vécut d'une manière simple, et était vêtu comme l'homme du peuple. Il refusa obstinément toutes les offres de ses amis qui voulaient lui rendre la vie moins pénible, et se contenta d'un misérable logement, où il s'occupait continuellement, entouré de ses livres, et n'était visible que pour ses intimes. Plusieurs belles médailles témoignent de l'estime qu'eurent pour Joachim Lelewel ses amis et ses compatriotes.

B. DE K.

MÉLANGES.

Geschichte des Römischen Münzwesens von Th. Mommsen, Weidmannsche Buchhandlung, 1860, in-4°, 900 pages.

M. Mommsen, le célèbre historien de Rome, l'auteur de *la Chronologie romaine jusqu'à César* qui en est déjà à sa deuxième édition, a dignement couronné son œuvre par son histoire du système monétaire des Romains dont nous tâchons de donner ici une analyse sommaire. Nous avons été heureux de voir l'académie des inscriptions et belles-lettres décerner le prix de numismatique fondé par M. Allier de Hauteroche à ce travail hors ligne.

L'auteur annonce formellement que les faits qu'il exposera, viendront toujours servir de contrôle aux principes généraux de droit et d'économie politique développés par lui dans l'introduction de son livre. C'est assez dire que son œuvre est conçue dans les proportions les plus larges. La monnaie et la métrique chez lui ne se séparent plus; l'une et l'autre se rattachent trop étroitement au système économique et commercial des Romains. Envisagée sous ce point de vue, la numismatique devient un auxiliaire précieux et indispensable des sciences historiques et économiques. Aussi dans sa belle histoire romaine, qui n'a point tardé à avoir trois éditions dont la dernière, en cours de publication, offre le double de la matière des deux

précédentes, M. Mommsen consacre-t-il à l'étude de la métrique un chapitre spécial à la fin de chaque période. Il commence le chap. XIV, dans lequel il examine l'écriture et la métrique de Rome pendant les premiers temps de son histoire, par cette phrase significative : « L'art du mesurage soumet le monde à l'homme ; l'art de l'écriture empêche les sciences de périr avec ceux qui les ont acquises : tous deux donnent à l'homme ce que la nature lui a refusé, la puissance et la durée. Le droit, le devoir de l'historien est d'étudier Rome dans ces deux manifestations de son génie. »

La *Doctrina nummorum veterum* d'Eckhel a régné sans partage pendant plus d'un demi-siècle. Après lui, les *Recherches métrologiques* de Boeckh sont venues répandre une lumière nouvelle sur le champ de la numismatique ancienne. L'étude de la valeur intrinsèque de la monnaie avait été presque entièrement laissée de côté par les numismates proprement dits, qui se contentent le plus souvent d'expliquer les types et les légendes et de fixer la date de la fabrication des monnaies, quoique le poids et la valeur en constituent des propriétés tout aussi caractéristiques. Le métrologue, de son côté, s'efforce uniquement de trouver le système de poids déterminant la valeur des espèces monnayées.

M. Mommsen, qui a abordé la matière par des dissertations qui ont marqué dans la science (1), n'a fait ni une

(1) I. Du système monétaire romain.
II. De la décadence du système monétaire romain sous l'empire.
III. Les alphabets de l'Étrurie septentrionale, avec inscriptions et monnoies.

métrologie, ni une numismatique, mais bien l'histoire du système monétaire de Rome. Cette histoire repose autant sur la métrique que sur la numismatique prise dans son sens le plus restreint; toutefois elle n'a point pour objet de tenter d'épuiser la matière de cette dernière science. Le classement suranné d'Eckhel et des catalogues récents même est loin d'être à la hauteur du progrès des études historiques. Borghesi et Cavedoni, par leurs excellents travaux, ont hautement mérité de la reconnaissance des numismates. L'ouvrage de Cavedoni surtout est moins remarquable par la rigoureuse exactitude des faits et le grand nombre de vues ingénieuses et savantes qu'il contient, que parce qu'il a été la première tentative d'abandonner la routine du classement alphabétique des *denarii* des familles pour arriver à une méthode réellement historique.

Le système monétaire italien est exposé, dans l'ouvrage de M. Mommsen, au point de vue de ses rapports avec le développement général de la cité romaine, de la confédération italienne et de la domination de Rome; c'est pour cette raison que l'auteur, dans la première division de son livre, donne un tableau sommaire des vieux systèmes asiatico-grecs, sous l'influence desquels s'est formé le plus ancien monnayage italien.

En effet, lorsqu'on veut faire l'histoire de ces débris précieux et délicats de la civilisation antique, les monnaies, — pour lesquels il n'y a point de témoignages écrits, — et cela pendant le cours de plus de dix siècles, c'est-à-dire, à partir des commencements de Rome jusque dans la nuit du moyen âge, l'on doit jeter ses regards sur l'Occident et

l'Orient à la fois. Il est impossible de n'avoir en vue qu'un pays isolé : mille questions se présentent, les époques antérieures déterminent la valeur de la monnaie d'une époque postérieure, et, si l'on restreint le cercle de ces investigations, comment peut-on arriver à comprendre les mystérieux ressorts du commerce international?

La première division traite donc du système asiatico-grec, de son influence et de ses variations. L'exposition en est faite avec beaucoup de clarté et de méthode. La deuxième division nous montre l'introduction de ce système dans la Sicile et la Grande-Grèce, et la manière dont il se combina avec les litra de cuivre des peuples autochthones; les réductions des litra, leur propagation, leurs transformations et finalement leur disparition du système monétaire. Vient ensuite le tableau du plus ancien système monétaire latin et étrusque. Il commence par l'histoire des premiers moyens d'échange d'Italie qui furent d'abord le bétail, puis le cuivre au poids sans empreinte, *æs rude*, ou avec empreinte, *æs signatum*. L'auteur aborde ici un de ses thèmes fondamentaux. Ce fut le système milésien qui prédomina dans l'or étrusque; de plus, les Étrusques ne se contentèrent pas de frapper de la monnaie d'argent en se conformant exclusivement à l'étalon attique, mais ils suivirent encore le système que nous appelons l'étalon d'argent persan qui paraît avoir constitué la valeur primitive de l'argent dans toute l'Asie mineure. Si l'on doit admettre l'influence du monnayage de l'argent d'Étrurie sur la monnaie romaine, en revanche, la fabrication étrusque du cuivre lourd, selon M. Mommsen, est moins ancienne que la latine. Des pesées et des recherches ultérieures seulement

pourront nous dire si, en Étrurie, le statère d'argent persan a été divisé en deux ou en trois.

Les quatrième et cinquième divisions sont consacrées à l'examen du système monétaire introduit en Italie par la domination de Rome, et à la régénération de la monnaie romaine par l'adoption des espèces d'argent et de l'as léger. Viennent ensuite le monnayage des deux derniers siècles de la liberté, et l'activité, bientôt étouffée, des ateliers monétaires des autres États italiens, devenus dans le fait des cités soumises à Rome. A cela se noue comme sixième partie de l'ouvrage un aperçu chronologique de toutes les monnaies frappées au nom de la cité romaine, depuis l'introduction de l'as léger et du denier jusqu'au commencement de la guerre civile de César, c'est-à-dire, de l'année 486 jusqu'à l'année 704 inclusivement. La septième division traite du système monétaire des provinces de l'empire romain jusqu'ici si négligé; l'auteur tâche de déterminer les principes de droit public en vigueur sous la république et l'empire ainsi que les différentes circonscriptions monétaires locales (Localmünzgebiete). L'on doit rapprocher de cette division l'aperçu général des valeurs monétaires asiatico-grecques qui se sont introduites dans la monnaie provinciale romaine. Cet aperçu, nous l'avons dit, commence l'ouvrage. La dernière partie expose le système monétaire de l'empire. Ici il n'était plus nécessaire de se livrer à une révision chronologique sommaire. Pour cette époque la magnifique *Doctrina nummorum* d'Eckhel satisfait amplement à tous les besoins de la science. Le tableau de la décadence successive du système monétaire et l'examen des graves questions historiques qui se rattachent à cette

décadence terminent l'histoire de la monnaie romaine.

CAMILLE PICQUÉ.

Note sur les monnaies provinoises des comtes de Champagne, par M. CH. ROBERT. Reims, imprimerie de P. Dubois, libraire, 1861, in-8°, 11 pages avec vignettes dans le texte.

Les types de plusieurs monnaies baronales françaises sont restés des énigmes sur lesquelles on disputera, peut-être, encore bien longtemps. On se rappelle les *monnoies chartraines* et les diverses suppositions auxquelles on s'est livré à leur sujet. Le type des *provinois* a également exercé, en vain, la sagacité des numismates. Ce fut, tour à tour, un *monogramme odonique* défiguré; un *peigne* dans le champ, rébus de la *Champ-peigne;* des *râteaux*, une *tête de face*, dont le peigne devenait la chevelure horripilante; un *château à trois tourelles*, à qui le peigne servait de herse, etc.

C'est à la supposition du château que s'arrête M. Robert. Mais il n'est point exclusif et intolérant; il professe au contraire une foi conciliante qui peut rallier tous les dissidents, et qui, cependant, paraît juste. C'est que le type, tout en conservant son aspect général, se modifie et représente successivement différentes choses. Ainsi le *châtel* des deniers de Valenciennes, par une suite de transformations, était devenu la lettre H, le monogramme du Hainaut.

R. CH.

Celtic inscriptions on Gaulish and British coins. Intended to supply materials for the early history of great Britain. With a glossary of archaïc celtic words, and an atlas of coins. By Beale Poste. London, J. Russell Smith, 36, Soho Square. MDCCCLXI. In-8°.

Il y a deux manières tout à fait différentes d'envisager la numismatique, et deux espèces de numismates. Les uns ne voient, dans la recherche des médailles, que le plaisir de posséder un objet rare, une pièce que d'autres n'ont pas et dont ils pourront dire à leurs confrères rivaux et envieux : *je l'ay!* avec cet accent inimitable du bibliophile Van Hulthem. Appelons ceux-ci des collectionneurs. Le vrai numismate est celui qui considère les médailles au point de vue de l'utilité qu'elles présentent comme documents historiques. Il lui importe assez peu qu'elles soient rares pourvu qu'elles puissent porter la lumière dans les ténèbres des anciens temps, expliquer les origines mystérieuses des peuples, leurs croyances religieuses et leurs institutions politiques.

M. Poste appartient franchement à cette dernière catégorie. Il a entrepris de faire servir les médailles gauloises et bretonnes à un but utile et pratique, à la reconstitution de cette mystérieuse *langue celtique,* dont on sait si peu de chose et sur laquelle on a tant écrit depuis un siècle. A l'aide des dialectes dits néo-celtiques, du Gaëlique, du Gallois, du Breton, etc., l'auteur explique, en les décomposant, les légendes, noms d'hommes ou de peuples, qui figurent sur les anciennes monnaies de la Gaule et de la Grande-Bretagne. Il constate ainsi la persistance de la

langue de nos ancêtres et la forme ancienne et authentique d'un certain nombre de mots. Mais, pour entreprendre le déchiffrement d'une inscription antique, il faut d'abord s'assurer de l'authenticité de cette inscription. Aussi, le point qui semble avoir principalement préoccupé M. Poste, c'est la crainte de se trouver en présence de quelque pièce imaginaire de quelque *forgery*, comme il les appelle, et de s'évertuer en vain d'appliquer les racines galloises et bretonnes à quelque assemblage grotesque de lettres imaginé par un farceur ou par un Robert-Macaire en médailles.

Si l'on en croit M. Poste, ces *forgery* pullulent de tous les côtés, en Angleterre, en France, dans la candide Allemagne surtout. Il existe, à Birmingham, dit-il, d'honnêtes industriels—un industriel est toujours *honnête*, comme un homme politique est toujours *honorable* — qui fabriquent en grand médailles grecques, phéniciennes et romaines. Le produit de cette manufacture, expédié à Smyrne et à Constantinople, est répandu dans tout l'Orient pour la plus grande joie des touristes, amateurs et officiels, qui en enrichissent les musées de l'Europe et taillent de la besogne aux instituts et aux académies. Allez faire avec cela de l'histoire!

La cause de ces déplorables contrefaçons, c'est, dit l'auteur, les prix exagérés que l'on donne à présent de certaines pièces. Faut-il s'étonner de cette criminelle industrie, quand, dans des ventes publiques, on voit un *Aureus* d'Allectus, d'une valeur intrinsèque de 17 ou 18 shillings, poussé jusqu'à 60 livres sterling, une petite pièce d'or d'Antiochus à 35 livres!!

Tant que la contrefaçon ne s'ingénie qu'à imiter servile-

ment une pièce *réelle*, elle reste une simple filouterie, punissable sans doute, mais elle ne cause aucune perturbation dans la science. Au point de vue plus élevé où s'est placé M. Poste, ce qu'il redoute, par-dessus tout, c'est l'imagination des faussaires. Et il a parfaitement raison, car ce genre de pièces, toutes d'invention, tend à miner la science et à la démolir dans sa base : la foi à l'authenticité. Heureusement que le remède est à côté du mal. Les vrais numismates, les vrais savants sont rarement la dupe de ces criminelles tentatives, et nous sommes bien certain que M. Poste a évité l'écueil sans jamais s'y heurter. Nous aimons même à croire que sa crainte des *forgery* lui en a fait exagérer la fréquence et le danger.

Il est inutile de parler de l'exécution matérielle, toujours parfaite, d'un livre anglais. Onze planches gravées, les unes sur cuivre, les autres en relief, et une carte du royaume de Cunobelinus, terminent le volume.

R. Ch.

Beschreibung der bekanntesten Kupfermünzen von Joseph Neumann. XIII Heft. Enthält weitere italienische Münzen, das Königreich Griechenland, und das Kaiserthum der Türkei. Prag., 1861, in-8° avec 4 planches.

Cette troisième livraison termine le deuxième volume de l'ouvrage. La quatorzième, qui commencera le t. III, contiendra les monnaies chinoises.

R. Ch.

Catalogue du dépôt des coins, poinçons et matrices de monnaies, médailles, jetons, etc., appartenant à l'État, dressé en exécution de l'arrêté royal du 18 *décembre* 1841, par Ch. Piot, membre de la commission pour le classement des anciens coins, etc. Bruxelles, Heussner, libraire, 1861, in-8° de 305 pages.

Ce catalogue, formé avec soin, contient 2,215 articles. Il est précédé d'une Notice sur l'origine du dépôt et sur les vicissitudes qu'il a éprouvées, et suivi d'une table onomastique très-commode pour les recherches. On y trouve également les pièces officielles qui concernent la commission et le dépôt qui lui a été confié.

R. Ch.

Norges Mynter i Middelalderen, Samlede og beskrevne af C. I. Schive, *med indledning af* C. A. Holmboe. Christiana, Chr. Tönsbergs Forlag., in-fol.

Depuis trois ans, l'on a entrepris, sous ce titre, à Christiana, la publication d'une monographie des monnaies de la Norwége au moyen âge, et trois livraisons, contenant chacune trois planches, ont paru jusqu'à ce jour. Les premières monnaies de la Norwége remontent au x° ou au xi° siècle, et ont une grande analogie avec les monnaies anglaises contemporaines. A ces deniers succède tout un système d'affreuses bractéates que n'a pas connues l'Angleterre. Mais à l'époque des esterlins, au xiii° et xiv° siè-

cles, c'est encore une fois les monnaies anglaises et écossaises qui servent de modèle.

R. Ch.

Numismatique Vallaisanne. — Époque mérovingienne, par M. J. E. d'Angreville, membre de la société d'histoire de la Suisse romande, etc., etc. Genève, 1861, in-4°, 24 pages et une planche.

L'auteur commence son mémoire par une courte mais substantielle notice sur l'histoire du Valais, depuis sa conquête par Auguste, et son annexion à l'Italie. On sait qu'à la chute de l'Empire, le Valais, qui, depuis l'an 390, faisait partie de la septième province viennoise, fut compris dans le premier royaume de Bourgogne.

Les rois Burgondes frappèrent monnaie, mais au type et au nom de l'Empereur. On ne distingue les pièces qu'ils ont émises qu'au monogramme royal placé dans le champ; monogramme dont l'interprétation ne laisse pas que d'être souvent fort conjecturale. Sous les Mérovingiens, le système des monétaires et leurs affreux triens *fleurirent* en Valais, comme dans le reste des Gaules. Les villes de Sion (*Sidunis civitas*), Aganne (*Agunna*), et l'abbaye de Saint-Maurice (*Sci Maurici*), frappèrent des monnaies qui, par leur *style artistique* et leur laideur, n'ont rien à envier au reste du numéraire de la première race. Il est impossible de regarder, sans sourire, la pièce que l'auteur a donnée sous le n° 7 de sa planche, et dont l'effigie royale est devenue.... une tête de canard!

Au reste, cette pièce bizarre n'appartient pas au Valais. M. d'Angreville propose de l'attribuer à Clermont-Ferrand, et nous n'y ferons aucune objection.

R. Ch.

Après une trop longue interruption, notre savant confrère, M. B. de Koehne, vient de publier la 4e livraison de sa *Zeitschrift fur Münz-, Siegel- und Wappenkunde*. Il reste encore à faire paraître deux livraisons pour compléter le premier volume. Espérons que M. de Koehne, dont la prodigieuse activité est bien connue, saura vaincre la force d'inertie qu'il rencontre dans son éditeur, ou tourner la difficulté, en prenant d'autres arrangements pour la publication de son savant recueil. Cette quatrième livraison contient :

1° Les monnaies au type d'Hercule de Sauromat III, roi du Bosphore, par M. de Koehne;

2° Les monnaies d'or de A. Hirtius, leur signification et leur explication, par M. Elberling;

3° Lettre à M. le conseiller d'État, B. de Koehne, sur les plus anciennes monnaies russes, par le comte Serge Stroganoff;

4° Les monnaies d'Albert, premier duc de Prusse (fin), par M. Vossberg;

5° Nouvelles monnaies en circulation;

6° Deux drachmes d'Arsaces XXIV et d'Arsaces XXVIII, par M. Dannenberg;

7° Médailles récemment parues;

8° Mélanges;

9° Bibliographie numismatique.

Trois planches, gravées sur cuivre, accompagnent cette livraison.

R. Ch.

La nouvelle série de la Revue numismatique de Londres (*the numismatic Chronicle, and journal of the numismatic society*) continue à paraître avec régularité. Nous venons de recevoir le n° III, celui d'octobre 1861. Il se compose des articles suivants :

1° Une médaille de bronze, au nom d'Alexandre le Grand, frappée après sa mort, par ses généraux, et avant que ceux-ci eussent pris le titre de roi, par R. Stuart-Poole, esq.

2° Sur un dépôt de monnaies, découvert à Hounslow, par J.-B. Bergne, esq.

3° Sur les monnaies de cuivre anglo-hanovriennes, par le rév. Henry Christmas.

4° Denier d'argent inédit de Carausius, par John Evans, esq.

Ce denier, d'un type tout à fait nouveau, représente l'empereur anglo-belge (1) en grand costume, la tête laurée, et tenant en main le sceptre terminé par une aigle. Au revers, deux mains unies : CONCORDIA MILITUM ; à l'exergue : R. S. R., lettres dont l'explication n'a pas encore été trouvée d'une manière satisfaisante, et dans lesquelles M. Evans propose de

(1) Carausius passe pour être né dans le nord de la Gaule, en Belgique, peut-être à Tournai ! C'est un nom à ne pas oublier dans la Biographie nationale.

voir *Rutupiæ* (Richborough). On sait la valeur énorme que les Anglais attachent aux monnaies de Carausius. Aussi M. Evans ne peut mentionner, sans un point d'exclamation, le prix médiocre et tout à fait exceptionnel auquel cette pièce unique a été vendue, 19 livres! environ 500 francs; une bagatelle.

5° Sur une monnaie légionnaire de Carausius, par John Evans, esq.

6° Deux médailles crétoises du British Museum, par Reginald Stuart-Poole, esq.

7° Sur les pièces de Théodose I et de Théodose II, avec quelques observations sur les marques monétaires COMOB, CONOB, etc., et sur les monnaies de Placidia, femme de Constantius Patricius, par Ferd. W. Madden, esq.

8° La demi-couronne de Charles Ier, avec la lettre W sous le cheval, par le rév. T. F. Dymock.

L'auteur émet l'opinion que ces pièces ont été frappées à Weymouth, pendant la guerre civile qui renversa la royauté.

9° Notice sur une pièce d'essai, unique et inédite, de la demi-couronne d'Élisabeth, frappée dans la dernière année de son règne, par R. Whitbourn, esq.

Cette pièce d'essai, dont on a enlevé environ un tiers, dans le but évident de la détruire, représente la Vierge-Reine horriblement vieille et ridée. C'était une maladresse impardonnable. Élisabeth avait toujours tenu à n'être portraitée que d'une manière agréable et flatteuse. Elle était femme; et déjà, en 1563, défense avait été faite de la représenter, par la peinture et la gravure, si ce n'est d'après un type modèle et officiel, un type de convention qu'il fallait suivre. Sous son règne, la photographie eût été poursuivie comme un crime de sédition et de lèse-majesté.

Le malavisé graveur de la pièce de 1602 en fut donc pour

ses frais, heureux s'il n'expia pas, dans quelque prison, sa criminelle irrévérence.

La 5e livraison de la *Revue numismatique française* contient :

1° Monnaies des Salasses, par M. A. de Longpérier, 14 pages et une planche.

Ces monnaies d'or barbares, qu'on avait attribuées, au siècle dernier, aux Celtibériens ou aux Carthaginois, ont été reconnues, d'abord, par le savant M. Mommsen qui les a publiées en 1853, dans les Mémoires de la Société de Zurich. Les Salasses habitaient la partie des Alpes qu'on appelle aujourd'hui la vallée d'Aost.

2° Description des monnaies mérovingiennes du Limousin (neuvième article), par M. Max. Deloche, 14 pages.

3° Le royal d'or de saint Louis, par M. A. de Longpérier, 3 pages.

Ce royal de saint Louis, ou peut-être de Louis X, n'avait pas été vu depuis Haultin [1].

4° Monnaies des comtes de Tonnerre, par M. A. de Barthélemy, 11 pages et une planche.

Petite monographie intéressante et faite de main de maître.

5° Jetons français relatifs à la prise d'Arras, par J. Rouyer.

Il s'agit de deux jetons qui, perdus dans la foule, avaient passé inaperçus de Van Loon et des autres. M. Rouyer les rattache très-ingénieusement à la prise d'Arras par les Français,

[1] Quatre exemplaires de cette monnaie rarissime ont été trouvés récemment dans les environs de Noyon. L'un de ces exemplaires fait aujourd'hui partie de la collection de M. le Bon J. Pichon, président de la société des Bibliophiles français

en 1640, et cela au moyen d'un calembourg : *Aras* pour Arras.

6° Chronique. — Lettre de M. de Saulcy à M. Robert, à propos d'une découverte de monnaies lorraines, et réponse de M. Robert à M. de Saulcy.

R. Ch.

Notre savant confrère M. le baron J. de Witte met la dernière main à son grand ouvrage sur *les Empereurs romains qui ont régné dans les Gaules*, les Postumus, les Tetricus, etc. Désirant de rendre son travail aussi complet que possible, il fait un dernier appel aux amateurs qui posséderaient des médailles de cette catégorie, inconnues à Cohen, et, peut-être des tyrans dont on n'a pas encore retrouvé de monnaies. On sait que M. de Witte a eu la bonne fortune de signaler, le premier, quelques-unes de ces raretés souvent méconnues par leurs possesseurs et rangées par eux dans les *limbes* des pièces « barbares » et réputées « indéchiffrables. »

R. Ch.

M. Cohen poursuit avec régularité et activité la publication de son immense répertoire des *médailles impériales romaines jusqu'à la chute de l'empire d'Occident, sous Romulus Augustulus*. Le cinquième volume, qui devait être le dernier, selon le prospectus, vient de paraître. Mais comme il s'arrête au règne de Sévère II (Flavius

Valerius Severus, 307 de Jésus-Christ), il est à présumer que l'ouvrage, au lieu d'être complet en cinq volumes, en aura au moins sept. On sait que M. Cohen avait manifesté l'intention de s'arrêter aux impériales romaines proprement dites, et de ne pas comprendre dans son travail la numismatique byzantine. C'était une lacune regrettable, et les amateurs apprendront avec plaisir qu'elle va être comblée. M. Sabatier, l'auteur de la *Description des médaillons contorniates et de l'iconographie des médailles romaines, celtibériennes*, etc., vient de faire un traité avec M. Rollin, par lequel il s'engage à lui fournir, d'ici à six mois environ, le manuscrit d'un ouvrage aussi complet que possible sur la monnaie byzantine. Ce livre, qui formera un volume in-8° d'environ 8 à 900 pages, avec 50 à 60 planches gravées sur cuivre, est destiné à faire suite et à servir de complément indispensable à la description des monnaies impériales de M. Cohen. A cet effet, M. Sabatier s'est rendu à Londres pour consulter les collections anglaises et surtout celles du Musée britannique si riche dans cette série.

Nous faisons, en son nom, un appel à tous les amateurs qui posséderaient des médailles byzantines non citées dans l'ouvrage de M. de Saulcy, des pièces qu'ils croiraient rares et inédites, principalement de l'époque des Paléologues et des derniers temps de l'empire d'Orient, et nous les prions dans l'intérêt de la numismatique, d'envoyer les dessins ou les empreintes de ces pièces, soit à la rédaction de la Revue, soit directement à M. J. Sabatier, rue Antoinette, n° 30, à Montmartre (Paris).

R. Ch.

On vient de trouver, à Mons, dans les environs du mont Panisel, un grand bronze de Faustine jeune, à fleur de coin et d'une conservation qu'on ne rencontre jamais dans nos climats. Cette médaille, commune et sans valeur, peut acquérir un prix élevé par son état exceptionnel. Elle a été déposée dans la collection naissante du *Cercle archéologique* de Mons.

J. D.

Dans un village au Sud-Est de la province de Drenthe on vient de découvrir, à une très-petite profondeur en terre, un vase du genre de ceux qu'on dit fabriqués par la comtesse Jacqueline (*Jacoba kannetjes*), contenant des monnaies d'or et d'argent du moyen âge, parmi lesquels on cite :

En or : Jean IV, duc de Brabant, Philippe le Bon, Sigismond, comme roi et comme empereur, Renaud IV, duc de Gueldre, Frédéric de Bade, évêque d'Utrecht, Rodolphe de Diepholt, id., Théodoric, archevêque de Cologne, Conrad, archevêque de Mayence, Louis, comte palatin de Bavière.

En argent : Henri V, roi d'Angleterre, Charles VI, roi de France, Philippe de Saint-Pol, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Jacqueline de Bavière, Jean IV de Brabant, Philippe le Bon, Antoine de Bourgogne, Florent de Wevelenchoven, évêque d'Utrecht, Rodolphe de Diepholt, Jean de Bavière, évêque élu de Liége, Jean de Bohême, duc de Luxembourg, Louis de Male, comte de Flandre, Renaud IV, duc de Gueldre et de Juliers, Adolphe, duc de Clèves, Gérard de Clèves, comte de la Marck, Louis, comte palatin, Frédéric, comte de Meurs, Richard, archevêque de Trèves, Conon, id., Othon, id., Théodoric, archevêque de

Cologne, Frédéric, archevêque de Mayence, Florent, évêque de Munster, Guillaume, évêque d'Osnabruck, Nicolas, seigneur d'Oldenburg, Jean-Marie, duc de Milan. Enfin, plusieurs petites pièces de Clèves, Brême, Lunebourg, Lubeck, Mecklembourg, Aix-la-Chapelle, Hildesheim, Hambourg, etc.

M. Lieftinck, ministre du Saint-Évangile à Odoorn (Drenthe), propriétaire des ces monnaies, se propose d'en faire faire une vente publique par M. R. J. Schierbeek, libraire à Groningue, s'il ne se présente aucun amateur pour le tout.

J. E. H. Hooft van Iddekinge.

Doesbourg, 7 octobre 1861.

Au hameau d'Uffelte, commune de Havelthe, dans la province de Drenthe, un berger, qui faisait paître son troupeau, remarqua sur le sol une grande pierre, qu'il eut la curiosité de soulever. Il trouva par-dessous un petit vase de terre cuite qui contenait dans une enveloppe de toile grossière :

Un *écu au soleil* de François Ier; un id. de Henri III, au millésime de 1576; trois *écus à la courte croix* de Jean, roi de Portugal; deux *florins d'or au saint Lambert* de Jean de Hornes; un *demi-écu* de Philippe II, pour le Brabant, deux id. pour la Flandre; deux id. pour la Gueldre; un id. pour la Hollande; un *florin d'or* du même pour la Hollande, et une *couronne au soleil* du même pour Utrecht.

Il y avait, en outre, trois *écus* d'argent *au lion,* pour la Hollande, 1576; quelques *cinquièmes d'écu Philippus,*

pour la Gueldre, la Hollande, le Brabant, la Flandre et l'Overyssel; deux pièces de *quatre patards* de Charles V; deux monnaies d'Ostfrise de 1529; trois *sous* de Groningue de 1560; une *plaque* de la même ville de 1569; le *sou* des trois villes d'Overyssel de 1577, et quelques pièces fragmentées.

On avait annoncé, dans les journaux soi-disant sérieux, une découverte de monnaies d'or de l'empereur Henri III! La pièce de son homonyme de France aura, sans doute, donné lieu à ce monstrueux canard numismatique.

Il est à présumer que le petit trésor d'Uffelte a été caché par un habitant de ce village, lorsque les Espagnols, sous la conduite du traitre Rennenberg, envahirent ce pays, en 1580, pour mettre le siége devant Heerwyck que défendit si vaillamment le brave Jean Vanden Corput.

J. F. G. M.

Nous continuons à tenir les lecteurs de la Revue au courant des accroissements que reçoit le médaillier de l'université de Leyde, accroissements qui se font remarquer par leur richesse et leur variété.

Citons d'abord une couronne d'or, frappée par Philippe II d'Espagne, comme seigneur d'Utrecht, puis une charmante boite en mahoni d'Afrique, sur le couvercle de laquelle on lit une inscription incrustée en bois de cèdre. La traduction française de cette incription, écrite sur de la soie bleue, se trouve à l'intérieur de la boite. Elle porte :

De la part du général de division Mustapha Kharnadar,

premier ministre de Son Altesse le Bascha-Bey de Tunis, Sidi Mohammed el Sadak, au Musée universel des monnaies de Leide, Giommedi èl Ouli (le mois et le jour mahométans) de l'année 1277 (1861).

Des monnaies anciennes et modernes de Tunis, au nombre de onze pièces d'or, dix-sept pièces d'argent et cinq pièces de bronze, placées sur un fond de satin, viennent compléter les séries de monnaies marocaines, algériennes, tripolitaines et égyptiennes, que le cabinet possédait déjà. Cet envoi est une preuve éclatante du progrès de la civilisation, dit avec raison le savant conservateur du cabinet M. P. O. Van der Chijs. Il y a à peine un siècle que les pirates de Tunis et d'Alger écumaient encore la Méditerranée, capturaient les vaisseaux chrétiens dont ils réduisaient le plus souvent les matelots en esclavage; la Néerlande elle aussi devait acheter par des présents l'amitié des États barbaresques, et voilà qu'aujourd'hui un des successeurs de ces barbares envoie spontanément un présent considérable à une société savante de Hollande !

Le docteur Hacke de Mynden, à Loosdrecht, a donné au cabinet un exemplaire, trouvé dans cette localité, du florin d'or de Hollande du fameux duc Jean de Bavière, oncle de l'infortunée Jacqueline.

Voici maintenant un accroissement qui n'est pas dénué d'actualité :

Le ministère des colonies a gratifié le cabinet d'une série complète des douze monnaies d'or et d'argent du royaume de Siam, représentant ensemble une valeur de 57 florins.

Nous remarquons parmi les acquisitions récentes les monnaies nouvelles frappées jusqu'à ce jour par Charles XV

de Suède, dont la femme, comme on sait, est la fille aînée du prince Frédéric des Pays-Bas. Une particularité numismatique intéressante se rattache à ces monnaies, c'est que leur travail plein de délicatesse est dû à une main féminine. Cela rappelle que feu l'impératrice Marie de Russie a gravé elle aussi des médailles.

Le cabinet trouve des donateurs d'une générosité réellement exemplaire et qui devraient bien avoir des imitateurs en Belgique. Un employé des Indes néerlandaises, au moment de partir pour Java avec une destination ultérieure pour le Japon, a légué à l'université toute une collection de jetons et de monnaies qu'il formait avec amour depuis sa tendre jeunesse.

Le consul général d'Alexandrie d'Égypte continue ses envois. Une série complète des monnaies d'or, d'argent et de cuivre de ce pays est venue enrichir le cabinet. M. H. W. van Wede, chambellan du Roi, a donné, entre autres pièces intéressantes, la grande monnaie obsidionale de Zierikzée de 1575. M. le colonel Noot de Harderwyk, le denier rare du comte de Gueldre Gérard III (1207-1226).

Citons encore un exemplaire d'argent et un exemplaire de bronze de la grande médaille frappée à l'occasion du desséchement du lac de Harlem, exécutée par le graveur Elion, d'après un projet de feu M. Pieneman. On n'a frappé que quelques exemplaires de cette médaille.

Des loges maçonniques ont aussi fait parvenir leurs jetons au cabinet. La loge de *l'Étoile d'Orient* a donné des médailles d'argent et de bronze, frappées à l'occasion du 75e anniversaire de sa fondation, et lors de l'inauguration du nouveau temple de cette loge à Batavia en 1858.

La loge de Sourabaya a envoyé une très-grande médaille de son anniversaire de 50 années, frappée aux frais de la société *Amicitia* de Sourabaya en 1859.

M. Lopez Fernandes, membre de l'Académie des sciences de Lisbonne, a fait don de deux monnaies différentes du plus ancien roi de Portugal, dont on connaisse des monnaies, Sancho I (1185-1212) et trois monnaies de Ferdinand Ier (1367-1383), toutes d'une conservation admirable. Le consul général de Hollande à Lisbonne a envoyé de son côté un exemplaire de chacune des deux monnaies frappées cette année par le roi Pedro V.

Parmi les médailles modernes dont le cabinet s'est accru il y en a deux fort significatives, parce qu'elles dépeignent bien le caractère du peuple anglais. Les électeurs du Yorkshire les portaient en 1807. Il s'agissait alors d'envoyer un nouveau membre au Parlement et Wilberforce, Lascelles et lord Milton étaient les trois candidats qui se présentaient aux suffrages des électeurs.

Les renseignements ci-dessus sont extraits d'un article inséré dans un journal hollandais par M. Vander Chijs.

Le savant conservateur termine en informant les numismates que le cabinet de Leyde est ouvert tous les jours au public à partir de midi et demi.

C. P.

La médaille de l'exposition d'industrie nationale à Harlem, de 1861, représente une femme appuyant son bras gauche sur un bouclier aux armes du royaume des Pays-Bas, et tenant de la main droite une couronne de laurier,

accompagnée de l'inscription suivante : NEDERLANDSCHE MAATSCHAPPY TER BEVORDERING VAN NYVERHEID.

A l'exergue : 1778, (date à laquelle cette société prit naissance).

Rev. Une couronne de chêne, sur laquelle sont placés les attributs de l'agriculture, des arts mécaniques et de la marine, au bas les armoiries couronnées de la ville de Harlem, avec la devise : VICIT VIM VIRTUS.

Dans le champ : ALGEMEENE NATIONALE TENTOONSTELLING VAN NYVERHEID 1861.

Cte N.

La collection des médailles et monnaies, délaissée par feu M. Rethaan Macaré, particulièrement riche en monnaies obsidionales, sera vendue aux enchères publiques dans la maison dite *huis met de Hoofden*, à Amsterdam, dans le courant du mois de mars 1862.

Cte N.

Statistique numismatique.—Un exposé sur les finances de l'Angleterre, publié en 1810, porte qu'on y a monnayé, depuis la restauration de Charles II jusqu'au 25 mars 1810, sous les différents règnes, en or et en argent, les sommes suivantes :

Sous le roi *Charles second*, pour la valeur de 7,521,105 livres sterling, sous *Jacques second*, pour la valeur de

2,791,637 liv. st., sous la reine *Anne*, pour la valeur de 2,698,626 liv. st., sous le roi *Georges premier*, pour la valeur de 8,723,921 liv. st., sous *Georges second*, pour la valeur de 11,966,575 liv. st., et sous le roi *Georges trois* jusqu'au 25 mars 1810, pour la valeur de 66,277,489 liv. sterling, ce qui forme un total de 99,979,353 liv. sterling.

Cte N.

La pièce d'*essai*, dont nous donnons ici l'empreinte, n'est évidemment qu'un *essai* de spéculation sur la crédulité des amateurs. Si elle eût été faite par ordre du gouvernement français, comme protestation de la pérennité et de l'imprescriptibilité de l'Empire — *æternitas imperii*, — la gravure en serait moins mauvaise, car l'argent ne manquait pas alors. Puis, aussi, la date de 1816 est un bout d'oreille qu'une fabrication officielle n'eût pas laissé passer. Tout le monde sait, en effet, que la proclamation de Napoléon II eut lieu en 1815, quelques jours après la bataille de Waterloo, et que son règne éphémère et purement nominal ne dura que quelques jours. C'était donc 1815 qu'il fallait mettre sur cette restitution posthume.

R. Ch.

Un de nos peintres de portraits les plus renommés, M. Picqué, ancien ami de M. Lelewel, vient de terminer le portrait de l'illustre numismate que nous avons récemment perdu. L'œuvre de M. Picqué joint au mérite de la peinture celui, non moins grand, d'une ressemblance frappante. C'est Lelewel tel que nous l'avons tous connu, il y a douze ou quinze ans, quand l'âge, les privations et la maladie n'avaient pas encore altéré ses nobles traits. M. Picqué se propose de dessiner, lui-même, sur pierre, la copie de son tableau et nous espérons pouvoir distribuer ce précieux souvenir à nos souscripteurs avec le premier numéro de la *Revue* de 1862.

R. Ch.

Depuis quelques années, il s'est formé en Belgique, dans presque toutes les localités du pays, des associations libres de carabiniers qui, de même que les compagnies spéciales de la garde civique, s'exercent sans relâche et avec un zèle incroyable. Aussi, nos tirailleurs se sont-ils placés, presque tout d'un coup, parmi les plus adroits de l'Europe. Tout le monde a compris que cette institution n'était pas un futile amusement, mais qu'elle pouvait devenir au besoin une des plus fortes garanties de notre neutralité.

Cette année, pendant les fêtes anniversaires de l'indépendance, le Roi a inauguré le beau local, construit, à Bruxelles, pour les concours annuels du tir national. La médaille dont nous donnons l'empreinte, planche XXII, a été frappée à grand nombre, comme souvenir de cette solennité.

R. Ch.

Notre excellent graveur, M. Léopold Wiener, travaille actuellement, avec la collaboration de son frère, établi à la Haye et graveur de S. M. le roi des Pays-Bas, à une grande médaille destinée à perpétuer le souvenir de l'entrevue, à Liége, des rois Léopold et Guillaume III. Cette médaille portera, d'un côté, les têtes des deux souverains et de l'autre une allégorie, genre de composition qu'affectionne particulièrement M. Léopold Wiener et qu'il exécute toujours avec succès.

R. Ch.

Monnaie de nickel. — A la date du 30 novembre 1861, il avait été frappé :

1,803,670	pièces de	20 cent.	. . . . fr.	360,734
7,509,690	»	10 »	. . . . .	750,969
6,480,140	»	5 »	. . . . .	324,007

Nous avons fait reproduire, par le procédé Collas et pour servir de frontispice au volume de cette année, la belle médaille de l'*abolition des octrois*, par M. Léopold Wiener. Cette pièce, l'une des œuvres les plus remarquables de cet éminent artiste, est destinée à perpétuer le souvenir d'une réforme financière dont la Belgique a pris la glorieuse initiative, et que les peuples voisins doivent nous envier.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 29 novembre 1861.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à :

MM. De Wismes, archéologue à Saint-Omer.

Le vicomte Cranborne, des marquis de Salisbury, membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Londres.

Le Secrétaire, CAMILLE PICQUÉ.

Le Président, RENIER CHALON.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE

AU 1er DÉCEMBRE 1861.

MEMBRES HONORAIRES (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
YONG-AKERMAN (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres	4 juillet 1841.
DE LONGPÉRIER (Adrien), membre de l'Institut de France, etc.	—
DE SAULCY (Frédéric), sénateur, membre de l'Institut de France, etc.	—
DE KOEHNE (S. E. LE COMMANDEUR B.), conseiller d'État, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg	—
LEE (LE DOCTEUR John), ancien président de la Société numismatique de Londres	—
THOMSEN (LE CHEVALIER), directeur des musées royaux, à Copenhague	—
VAN DER CHIJS (P. O.), professeur à l'université de Leyde, etc.	—

(1) Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
DE SCHULTHESS-RECHBERG (LE CHEVALIER), colonel, à Vienne	20 septembre 1846.
DE PFAFFENHOFFEN (LE BARON), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—
DE MEYER (LE DOCTEUR), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich	—
MEYER (J. F. G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye	—
PROMIS (LE CHEVALIER Dominique), conservateur des musées royaux, etc., à Turin	—
DE LA SAUSSAYE (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon	—
SABATIER (J.), membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, à Paris	4 mars 1849.
CAPPE (H. Ph.), auteur de plusieurs ouvrages de numismatique, à Dresde	6 juillet 1851.
CASTELLANOS (DON Basilio Sebastian), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid.	—
FUSTAGUERAS Y FUSTER (DON Jaime), archéologue, à Barcelone	—
DE BERNABÉ (DON Ramon Polo), président du séminaire de Sarragosse	—
DIRKS (J.), avocat, à Leeuwarde, membre des États Généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas	—
HILDEBRAND (B. E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm	—
LEITZMANN (LE RÉVÉREND J.), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*	—
CHAUDRUC DE CRAZANNES (LE BARON), de l'Institut, à Castel-Sarrasin	6 juillet 1851.
SORET (Frédéric), ancien directeur du musée, à Genève	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
MANTELLIER (P.), conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc.	6 juillet 1851.
TORNBERG, professeur à l'université de Lund	—

MEMBRES EFFECTIFS (1).

CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles	Fondateur.
DAVREUX, pharmacien, à Liége	—
DE BETHUNE (L'ABBÉ), secrétaire de l'évêché, à Bruges	—
DE COSTER (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles	—
DE LA FONTAINE, président du conseil d'État du grand-duché, à Luxembourg	—
DE LANNOY (Édouard), lieutenant-général, aide de camp du Roi, à Bruxelles	—
DE LE BIDART DE THUMAIDE (LE CHEVALIER), ancien magistrat, à Liége	—
DELETENRE, avocat, etc., à Enghien	—
DE MEYER (J.), rentier, à Gand	—
DE PITTEURS DE BUDINGEN (LE BARON), propriétaire, à Namur	—
DE ROBIANO (LE COMTE Maurice), sénateur, membre du conseil héraldique, à Bruxelles	—
GODDONS (G), greffier, etc., à Louvain	—
GUIOTH (J. L.), ingénieur en chef honoraire, à Bruxelles	—
MEYERS (M. B.), colonel du génie, à Bruxelles	—
PAYEN, artiste peintre, à Bruxelles	—
PERREAU (A.), agent de la Banque, à Tongres	—

(1) Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Piot (Charles), docteur en droit, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale.....	Fondateur.
Serrure (C. P.), docteur en droit, membre correspondant de l'Académie royale, à Gand.....	—
Van Bockel (G.), représentant, ancien bourgmestre de Louvain.....	—
Van der Meer (G. J. C.), propriétaire, à Tongres.	—
Van Miert, pharmacien, conseiller communal, à Mons.....	—
Herry de Cocqueau (François), docteur en droit, à Louvain.....	6 octobre 1844.
Nothomb (le baron), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.
Lefevre (E. C.), rentier, à Gand.....	—
Cuypers van Velthoven (Prosper), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	1 juillet 1849.
Pinchart (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Bruxelles.....	—
Petty-de Rosen (J.), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grune.....	4 juillet 1852.
Namur (A.), professeur, secrétaire de la Société royale, à Luxembourg.....	—
De Renesse-Breidbach (le comte), vice-président du Sénat, à Bruxelles.....	6 juillet 1856.
De Witte (le baron J.), membre de l'Académie royale, etc., à Anvers.....	5 juillet 1857.
Cochetreux, capitaine du génie, à Anvers.....	—
Dugniolle, docteur en médecine, à Bruxelles.....	—
Vandekauwera, receveur de la ville, à Louvain...	5 juillet 1858.
Capitaine (Ulysse), secrétaire de l'institut archéologique, à Liége.....	8 juillet 1860.
Picqué (Camille), attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.....	8 juillet 1860.

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De Nedonchel (le comte), membre de la Société d'histoire, à Tournai	7 juillet 1861.
Cajot (l'abbé), membre de la Société archéologique, etc., à Namur	—
Wiener (Léopold), graveur en médailles, etc., à Bruxelles	—
Helbig (Henri), archéologue à Seraing	—
Vanderstraeten (Édouard), attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles	—
	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

De Roye de Wichen (A. J. B.), colonel au service des Pays-Bas, à Nimègue	14 octobre 1856.
Nijhoff (Martinus), libraire, à la Haye	—
Duquenelle (Victor), membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims	28 octobre 1856.
Saubinet (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims	—
Boulanger (G.), ingénieur, à Paris	3 novembre 1856.
Penon (C.), négociant, à Marseille	—
Morin (Henri), fils, banquier, à Lyon	—
Bretagne, directeur des contributions directes, à Nancy	—
Salmon (Philippe), avocat, à Paris	—
Dancoisnes (L.), notaire, à Henin-Liétard	—
Farez (Fénélon), conseiller, à Douai	—

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
Minart, conseiller, à Douai	3 novembre 1856.
De Correggio (le comte A.), à Guéroncin	14 janvier 1857.
Dechamps de Pas, ingénieur, à Saint-Omer	—
De Veye de Burine, colonel, à Utrecht	—
Hucher (E.), magistrat, au Mans	10 avril 1857.
De Voogt (W. J.), à Amsterdam	—
Dumoulin (F. J. L.), à Maestricht	—
Nahuys (le comte), fils, à Utrecht	7 juillet 1857.
Rascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau	30 août 1857.
Boudard (P. A.), à Béziers	5 octobre 1857.
Mohrier, à la Malgrange lez-Nancy	1 février 1858.
Poey-d'Avant, au château de Maillezais	13 septembre 1858.
Colson (Alex.), docteur en médecine, à Noyon	15 avril 1859.
Landré (J. D.), à Amsterdam	6 mai 1859.
Van Geuns, à Dieren, près d'Arnhem	—
S. E. M. de Gille, conseiller d'État à Saint-Pétersbourg	22 mai 1859.
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent.	6 septembre 1860.
Preux, substitut du procureur général, à Douai	—
Dela Fons-Mélicocq (le baron), à Raismes (département du Nord)	26 septembre 1860.
De Roemer (le baron), membre de la première chambre du royaume de Saxe, à Dresde	4 juin 1861.
De Rauch (A.), capitaine des gardes du corps, chambellan de Sa Majesté, secrétaire de la Société numismatique, à Berlin	—
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise*, à Lille	—
De Wismes, archéologue, à Saint-Omer	29 novembre 1861.
Cranborne (le vicomte), membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Londres	—

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1861-1862.

Président : M. Renier Chalon.

Vice-Président : M. le comte de Renesse.

Secrétaire : M. Camille Picqué.

Contrôleur : M. G. Goddons.

Trésorier : M. Camille Picqué.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.
Louis de Coster.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE DE 1861.

Antiquités de Pologne, de Lithuanie et de Slavonie, publiées par J. Lelewel, 1842, in-4o.

Neues lausitzische Magazin, 1861 ; in-8o. Deux exemplaires.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 30e année, 2e série, t. XII, nos 8, 9 et 10, 1861; in-8o.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 22e année, 5e série, t. II, 5e liv., mai-juin ; 6e liv., juillet-août, 1861 ; in-8o.

Correspondenz-Blatt des gesammt-Vereins der Deutschen Geschichts- und Altherthums-Verein, 1861 ; no 8, in-4o. Deux exemplaires.

Note sur les monnaies provinoises des comtes de Champagne, par Robert, Rheims, 1861 ; in-8o, brochure.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, t. XVIII, 1re livr.; in-8o.

Mémoires de la Société historique de Tournai, t. VII, juillet 1861; in-8o.

Le Cabinet historique, 7e année, 8e et 9e livr., août-septembre; 10e liv., octobre 1861 ; in-8o.

The numismatic Chronicle, octobre 1861 ; in-8o, new series, no 3.

Zeitschrift für Münz-, siegel-und wappen-kunde. Neue Folge. Erster Band. Viertes heft. Berlin, 1861 ; in-4o.

Revue trimestrielle, 32e vol., 8e année, t. IV, octobre 1861 ; in-8o.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. V, 1er fascicule, 1861, in-8o.

Revue numismatique publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, nouvelle série, t. VI, année 1861, no 5, septembre et octobre; in-8o.

Lettre à M. Victor Langlois, sur une monnaie attribuée à Oleg, duc de Novgorod. Paris, 1861 ; in-8o.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don fait par M. Camille Picqué, secrétaire de la Société.

Jetons de Van Loon et de Van Orden	31
Une petite médaille de la révolution belge	1
	33

Bruxelles, le 30 novembre 1861.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Lettre à M. R. Chalon, sur quelques monnaies romaines inédites de la collection de feu Octave Fontana, de Trieste, par M. J. Saratier 1
Seconde lettre de M. le général de Bartholomæi à M. F. Soret, sur des monnaies koufiques inédites 21
Imitation d'une monnaie belge faite par le comte palatin de Simmeren et de Deux-Ponts, par M. R. Chalon 73
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. de la Fons-Mélicocq 76
Histoire monétaire du pays de Liége. — Un document inédit, par M. Ferd. Henaux 80
Loi qui modifie la loi monétaire en ce qui concerne les monnaies d'appoint 90
Loi qui ouvre des crédits au Département des Finances pour l'exercice 1860 92
Monnaies d'appoint de nickel. — Poids, diamètre, type 95
Monnaie inédite de Charlemagne, par M. de Coster 125
Curiosités numismatiques. — Monnaies rares ou inédites (deuxième article), par M. R. Chalon 129
Quelques monnaies et médailles inédites de la collection de M. de Jonghe, par M. Camille Picqué 137
Documents pour servir à l'histoire des monnaies et des monnayeurs; xive et xve siècles, par M. de la Fons-Mélicocq 154
Instruction de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, pour la fabrication de monnaies à Amiens et à Saint-Quentin, par M. L. Deschamps de Pas 166

Biographie des graveurs belges : Georges Mivelt ; Henri Noël ; Jérôme Noël ; Jean le Noir ; Humbert Pieron ; Josse de Halle, par ALEXANDRE PINCHART 174
Arrêté royal qui détermine le type des pièces de cinq et de dix centimes 190
Loi qui ouvre au département des finances un crédit de 400,000 fr. pour la fabrication des monnaies de nickel 192
Loi relative au cours légal de la monnaie d'or française 193
Denier de Charles le Chauve, frappé à Famars, par M. R. CHALON . . 237
Souvenirs numismatiques des croisades, par M. J. DIRKS 242
Curiosités numismatiques. — Monnaies et jetons rares et inédits (troisième article), par M. R. CHALON 249
Le fameux écu de Mayence, daté de l'année 1438, par M. H. HELBIG. 266
A propos d'un jeton aux besicles, par M. EDM. VANDERSTRAETEN . . 273
Sur un méreau inédit de laiton, du moyen âge, au type de l'agnel d'or du roi Saint-Louis, par M. le Bon CHAUDRUC DE CRAZANNES. 286
Médaille hispano-mexicaine de Ferdinand VII, par M. R. CHALON . 292
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ 296
Numismatique gallo-grecque. — Monnaie massaliote, par M. le baron CHAUDRUC DE CRAZANNES 325
Supplément à l'essai de classification des suites monétaires de la Géorgie, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, par M. VICTOR LANGLOIS 334
Catalogue des monnaies de la principauté et de l'évêché de Liége, par M. PERREAU 347
Florin d'or de Tecklenbourg, par M. R. CHALON 380
Trois bulles d'or des empereurs belges de Constantinople, par M. R. CHALON 384
Documents numismatiques, par M. ALEX. PINCHART 389
Biographie des graveurs belges : Ghislain Carpentier, Jean de Gouy, Robert de Gouy, Bauduin Yerkembaut, Blancpain, par M. ALEX. PINCHART 404
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. DE LA FONS-MÉLICOCQ 443

CORRESPONDANCE.

Lettre à M. R. Chalon, sur un jeton de Liége, par M. Dumont.... 97
Lettre de M. le comte Nahuys à M. R. Chalon, président de la Société de la numismatique Belge. 421

MÉLANGES.

Collection Jean Rousseau, par M. Fillon ; les annexeurs, etc. — Les *mailles d'or* de Tirlemont. — Revue française. — Les monnaies de Fosses. — Les *plaquettes* de Sainte-Waudru, à Mons. — Un triens inédit de Constantinus III. — Les *Mittheilungen* de la Société des antiquaires de Zurich. — Méreaux du chapitre d'Aire-sur-la-Lys ; N.-D. Parmentière. — *Monnaies de Noyon*, par M. Alex. Colson. — Découverte de monnaies romaines à Cowlare. — Médaille ciselée du graveur Muller. — *Monete dei Radicati e dei Mazzetti publicate da* Dominico Promis 101
Mort de J. Lelewel. — Publications nouvelles relatives à la numismatique. — Revues de M. Leitzmann, de M. B. de Koehne, de M. Grote, *Numismatic chronicle*. — Revue française : table des matières. — Vol commis à Berlin. — Monnaies nouvelles d'Italie. — Jeton fait à la monnaie de Bruxelles. — Médaille inédite de Fairfax. — Médaille de M. J. Wiener sur l'abolition des octrois. — Suite de Van Loon. — Médailles nouvelles faites à la Haye. — Denier trouvé à Utrecht. — Ouvrage de M. J. de Witte sur les empereurs romains qui ont régné dans les Gaules. — M. B. de Koehne élu associé de l'Académie royale de Belgique. — Médaille offerte à M. Quetelet. — Manuel de numismatique orientale. — Question proposée par l'Académie 195
Publications nouvelles concernant la numismatique. — L'*histoire sigillaire de Saint-Omer*, par MM. Alex. Hermand et Deschamps de Pas. — *Revue numismatique française*, nos 3 et 4. — *The numismatic chronicle*. — Mémoires de la société de Trèves. — Les *mystères* du commerce des médailles. — Découverte de petits

bronzes romains à Han-sur-Lesse. — Jean I et les *Lions d'or de Brabant*, de M. Maroy. — Accroissement du cabinet de Leyde. — M. Vander Chys. — Monnaie de Waremme. — *Mouton d'or*, de Ligny. — Droit de mettre son effigie ou son nom sur la monnaie. — Catalogue de la collection Rousseau : Monnaies nationales françaises 304

Geschichte des Römischen Münzwesens, par M. Th. Mommsen. — *Note sur les monnaies provinoises des comtes de Champagne*, par M. C. Robert. — *Celtic inscriptions on Gaulish and British coins*, par M. Beale Poste. — La XIII• livraison des *Kupfermünzen* de M. Neumann. — *Catalogue du dépôt des coins, poinçons et matrices, etc., appartenant à l'État.* — Monnaies et médailles de la Norwége. — *Numismatique Vallaisanne*, par M. d'Angreville. — 4• livraison de la Revue numismatique de Berlin. — N° III de la Revue numismatique de Londres. — 5• livraison de la Revue numismatique française. — Appel de M. le baron J. de Witte aux possesseurs de médailles romaines de l'époque des Postumes. — M. J. Sabatier va compléter, pour l'époque byzantine, le grand ouvrage de M. Cohen. — Grand bronze romain, trouvé à Mons. — Découverte de monnaies d'or, dans la province de Drenthe. — Autre découverte de monnaies, dans la même province, à Uffelte. — Accroissements du médaillier de Leyde. — Médaille de l'exposition de l'industrie, à Harlem. — La collection Rethaan-Macaré. — Monnaies anglaises frappées depuis Charles II. — Essai de spéculation : pièce de cinq francs de Napoléon II. — Portrait de M. Lelewel, par M. Picqué. — Tir national. — Entrevue de LL. MM. Léopold et Guillaume III, à Liége : médaille à ce sujet. — Monnaies de nickel. — Médaille de M. L. Wiener à l'occasion de l'*abolition des octrois* 428

NÉCROLOGIE.

P. C. Q. Guyot. — C. A. Rethaan-Macaré, par M. J. Dirks. . . . 214
A. Bigot 224
Joachim Lelewel, par M. Bernard de Koehne. 424

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE. — Extraits sommaires des procès-verbaux :

Séance extraordinaire du 20 mai 1861, à Liége 225
Réunion du bureau, du 4 juin 1861 233
Réunion du bureau du 17 juin 1861 317
Assemblée générale annuelle du 7 juillet 1861, à Bruxelles . . . . *ib.*
Réunion du bureau, du 29 novembre 1861. 455

Liste des membres. 456

Ouvrages reçus..... 124, 234, 323, 463

Errata du tome IV, 3e série. 326

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
1.....	13
2.....	13
3.....	14
4.....	15
5.....	15
6.....	15
Planche II.	
1.....	15
2.....	16
3.....	16
4.....	17
5.....	17
6.....	17
7.....	18
8.....	18
9.....	18
10.....	18
Planche III.	
1.....	34
2.....	42
3.....	48
4.....	49
5.....	50
6.....	51
7.....	52
8.....	52
9.....	53
10.....	53
11.....	56
12.....	61
13.....	62
14.....	62
15.....	65
16.....	66
17.....	66
18.....	68
19.....	69
20.....	70
Planche IV.	
1.....	121
Pl. V a IX.	
».....	93
Planche X.	
».....	227
Planche XI.	
1.....	129
2.....	131
3.....	131
4.....	132
5.....	132
6.....	134
7.....	135
8.....	135
9.....	135
Planche XII.	
74....	137
408....	139
419....	140
671....	140
705....	142
896....	143
994....	144
Planche XIII.	
1132...	146
1161...	147
1989...	147
2464...	148
3723...	150
3724...	150
3732...	151
Planche XIV.	
2827...	152
Planche XV.	
1.....	250
2.....	251
3.....	251
4.....	252
5.....	253
6.....	254
7.....	255
Planche XVI.	
8.....	255
9.....	257
10.....	258
11.....	259
12.....	259
Planche XVII.	
13.....	260
14.....	261
15.....	261
16.....	261
17.....	262
18.....	263
19.....	263
20.....	264
21.....	264
Planche XVIII.	
1.....	292
2.....	273
3.....	266
4.....	266
Planche XIX.	
1.....	334
2.....	335
3.....	336
4.....	337
5.....	337
6.....	338
Planche XX.	
7.....	339
8.....	340
9.....	339
10.....	342
11.....	342
12.....	342
13.....	343
14.....	344
Planche XXI.	
15.....	344
16.....	345
17.....	345
18.....	346
Planche XXII.	
».....	453
Planche XXIII.	
1.....	384
2.....	385
3.....	385

1.
A.
VIC
AVG
2.
Æ.
3.
Æ.
ADLOCVTIOAVGVSTI
4.
Æ.
5.
Æ.
6.
Æ.

IMP GORDIANVS PIVS FELIX AVG
1.
Æ.
2. Æ.
4.
A.
5.
A.
6.
A.
7.
A.
IMP GORDIANVS PIVS FELIX AVG
8. A.
A. 9.
3.
Æ.
10.
A.

20.
1.
9.
3.
4.
11.
12.
19.
2.
14.
13.
10.
18.
8.
7.
17.
6.
5.
15.
16.

SECUNDUS SPREEKKEND DAT SYN MOEDER NEER DEE SYGEN STRAFT SPYT DES KEISERS STRAF SYN WYSE MOND MET SWYGEN.

A

EEN VONDLING OM HET GELD DRAAIT VOOR SYN HEER EEN STROP TRECHT SPREEKT DE MEESTER VRY EN HANGT DEN VONDLING OP

L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs

ROYAUME DE BELGIQUE
XX
1860

L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs

ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860

L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs

ROYAUME DE BELGIQUE
XX
1860

L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs

ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860

L'UNION FAIT LA FORCE
20 C.

ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860

L'UNION FAIT LA FORCE

ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860

L'UNION FAIT LA FORCE
20 C.

ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860

L'UNION FAIT LA FORCE
20 C.

ROYAUME DE BELGIQUE
20
1860

LEOPOLD I. ROI DES BELGES
1860

L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs

LEOPOLD I ROI DES BELGES
1860

L'UNION FAIT LA FORCE
20 Cs

L'UNION FAIT LA FORCE
BELGIQUE
1859

ESSAI MONÉTAIRE
20
CENTIMES

L'UNION FAIT LA FORCE
BELGIQUE
1859

ESSAI MONÉTAIRE
10
CENTIMES

L'UNION FAIT LA FORCE
BELGIQUE

5

LEOPOLD PREMIER

VINGT CENTIMES
ROYAUME DE BELGIQUE

LEOPOLD PREMIER

VINGT CENTIMES
ROYAUME DE BELGIQUE

LEOPOLD PREMIER ROI DES BELGES

VINGT CENTIMES
ROYAUME DE BELGIQUE

LEOPOLD PREMIER ROI DES BELGES
1861

VINGT CENTIMES
MONNAIE D'APPOINT

LEOPOLD PREMIER ROI DES BELGES
1861

L'UNION FAIT LA FORCE
MONNAIE
20
D'APPOINT
1860

L'UNION FAIT LA FORCE
MONNAIE
20
D'APPOINT
1860

L'UNION FAIT LA FORCE

L'UNION FAIT LA FORCE
MONNAIE
20
D'APPOINT
1860

L'UNION FAIT LA FORCE
BELGIQUE

20
CENTIMES
1860

LEOPOLD PREMIER ROI DES BELGES

20
CENTIMES
1860

MERCATORIS BELGÆ EIVSQVE CONIVGIS VESTITVS

C.

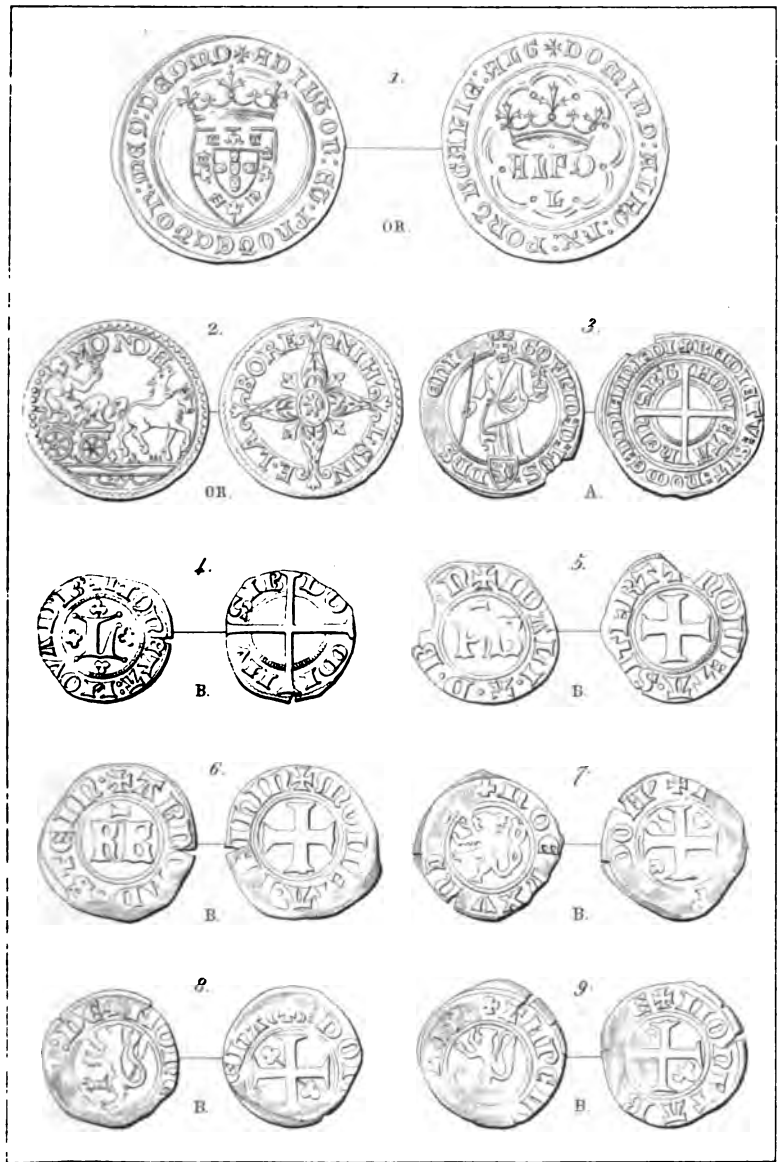

Vandendaelen. Fecit.

406.
74.
419
703.
671.
896.
994.

1132
1161
1989.
2464
3723.
3724.
NOVO AUSPICE TUTA.
1702
HISPAN. ET IND. REX
HRF.
LABOR UBI GLORIA
1702
3732
NON SINE NUMINE DIVUM NATO
ASTURIARUM · LUDOVICO · PHILIPP · PRINCIPI

2827

IOAN·THEODOR·S·R·E·CARD·EP·FRIS·RAT·&·LEOD·UE·S·E·IT
A·SEMEGA·F

INCONCUSSA MANET BOICO SUFFULTA LEONE.
IN MEM·CREAT·FACTA
17 IAN 1746.
D.D.D
FR·NOSCHEDA

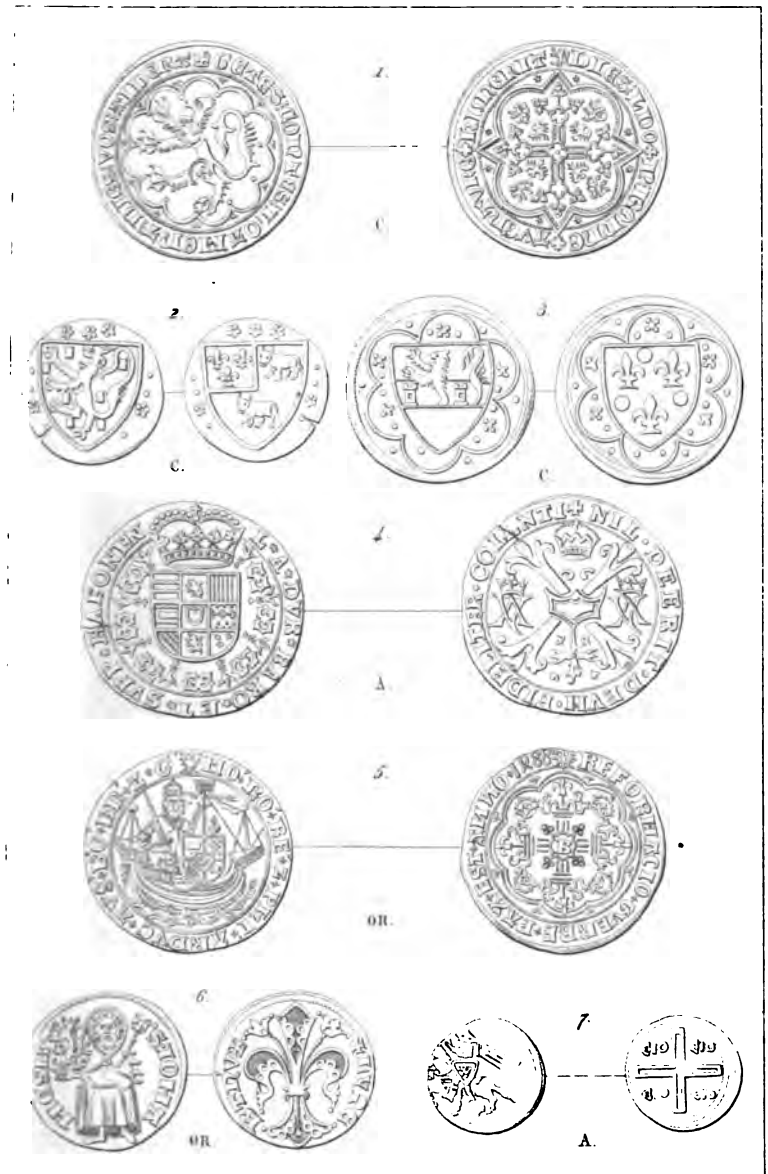
1.
C
2.
C.
3.
C
4.
A.
5.
OR.
6.
OR
7.
A.

8.

A.

9.

A.

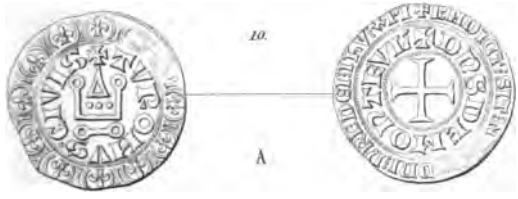

10.

A.

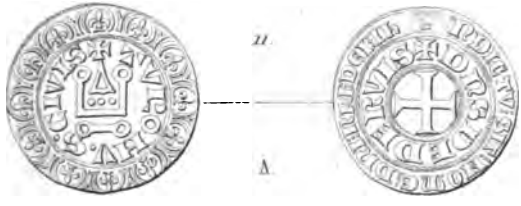

11.

A.

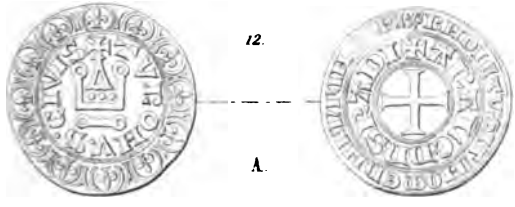

12.

A.

Voir-se-dessier ad F°

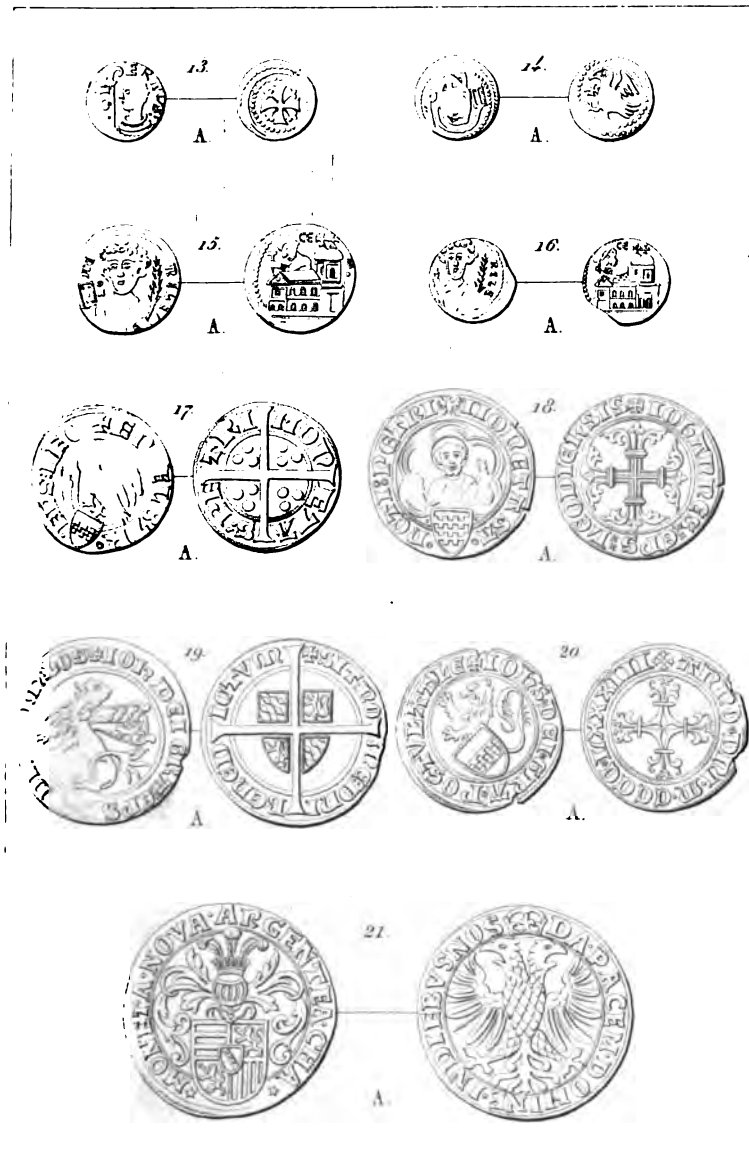
13.
A.
14.
A.
15.
A.
16.
A.
17
A.
18.
A.
19.
A
20
A.
21.
A.

FERDINANDVS
AMOR MEVS EST
1. DE GVERRERO ANN. MDCCCIX
REGAL. COLLEG.
AVEN. PALAFOXIO
ANGELOPOLI ERECT.
TESSERA
ET INVIOLAT. FIDEI
MONIMENT.
1
A

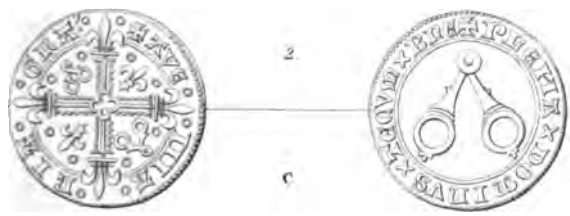
2
C

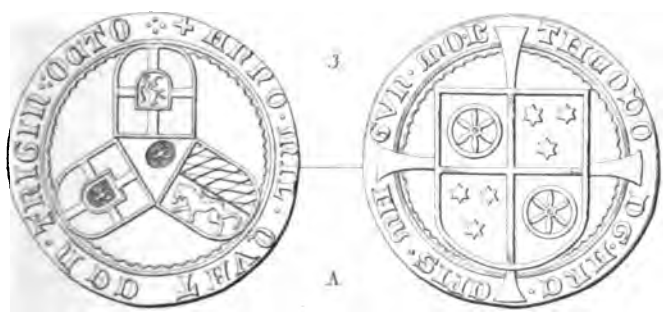
3
A

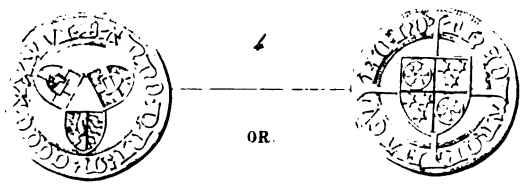
4
OR.

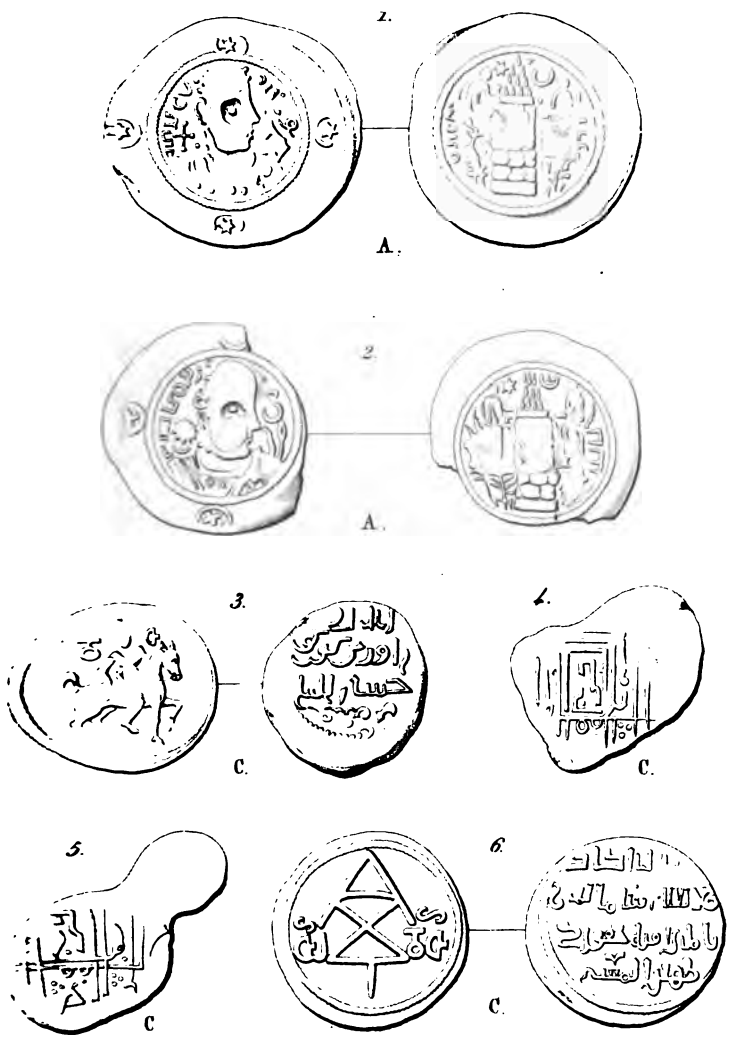
1.
A.
2.
A.
3.
C.
4.
C.
5.
C
6.
C.

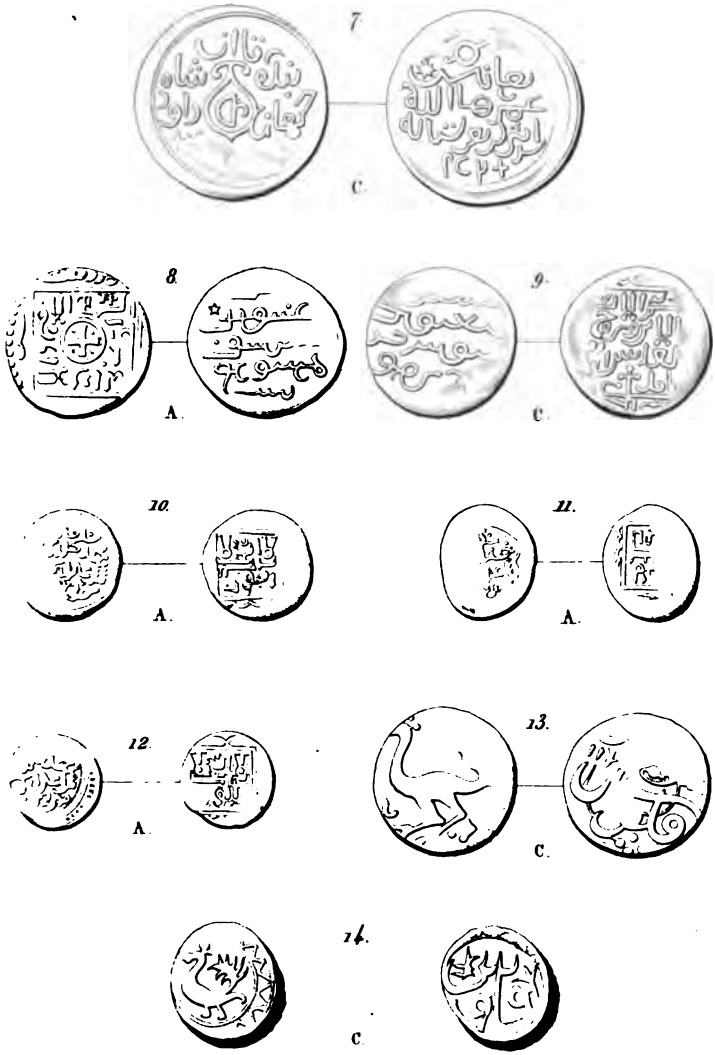

Vandendaelen Jr.

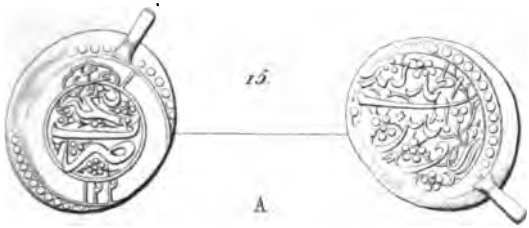

15.

A

16.

C.

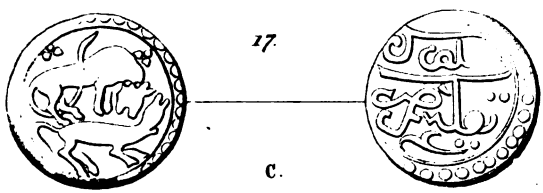

17.

C.

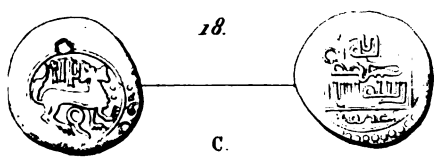

18.

C.

Vandondadey. F.C

TIR NATIONAL DE BELGIQUE
H. RAYMAECKERS
ARCH. A. GEYER

INAUGURÉ PAR LEOPOLD I ROI DES BELGES
CH. ROGIER
MINISTRE DE L'INTERIEUR
COMMISSION DIRECTRICE
E. DAILLY, PRÉSIDENT
E. DUBOIS, F. DE L'EAU D'ANDRIMONT
VICE PRÉSIDENTS
IS. CANTONI, TRÉSORIER
COMTE L. DE ROBIANO. E. FERIGNON. E. STOEPS
COMTE L. DE RENESSE, MEMBRES
E. BOURLART, SECRÉTAIRE
A. CORNET, SECRÉTAIRE ADJOINT.
SEPTEMBRE 1861

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

BRUXELLES. — EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON ET L. DE COSTER.

—

3e SÉRIE. — TOME VI.

BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1862

ASHMOLEAN MUSEUM
SIR
ARTHUR EVANS
OXFORD

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE BELGE.

QUELQUES

MÉDAILLES ROMAINES INÉDITES.

(Planche I.)

L'étude de la numismatique romaine, après avoir été, depuis la renaissance des lettres, la passion favorite des amateurs, avait baissé considérablement, dans notre pays, depuis vingt-cinq à trente ans; il n'était que juste en effet de voir nos numismates rechercher plutôt les richesses monétaires qu'avait produites notre patrie, et qui étaient alors à peu près inconnues. Mais maintenant que, grâce à des découvertes heureuses et à de savantes monographies, notre numismatique nationale commence à être mieux connue, l'attention des amateurs semble se reporter vers cette partie si intéressante de la science, sans vouloir négliger toutefois l'étude de nos anciennes monnaies. L'important ouvrage de M. Cohen sur les monnaies des empereurs romains, appelées médailles impériales, est bien propre à favoriser ce retour; l'ouvrage non moins important pour

notre pays, que M. le baron de Witte prépare sur les monnaies des tyrans gallo-romains du IIIe siècle, aura certainement le même résultat. Auparavant les amateurs des médailles impériales romaines ne connaissaient guère que les ouvrages d'Occo, Mezzabarba, Goltzius, Tristan, Hardouin ; l'inexactitude des légendes qui s'y fait remarquer ne leur permettait pas de juger suffisamment si telle pièce de leur médaillier était connue ou non de ces auteurs; Mionnet lui-même, s'étant seulement appliqué à donner les revers, ne leur venait pas encore en aide d'une manière fort efficace. L'ouvrage de M. Cohen est venu heureusement corriger les uns, compléter les autres, et maintenant chacun peut juger, en le parcourant, s'il ne se rencontre pas dans ses cartons quelque pièce nouvelle. C'est ce que nous avons fait pour les médailles composant la collection de la Société archéologique de Namur; collection exclusivement provinciale, car les pièces qui la composent ont toutes été trouvées dans la province de Namur. Les différentes trouvailles sont classées par ordre alphabétique des localités d'où elles proviennent. La plus importante de cette année est celle de Han-sur-Lesse. Elle se composait de plusieurs milliers de petits bronzes dont la plus grande partie fut dispersée; deux mille cent cinquante-quatre seulement parvinrent à la Société archéologique de Namur, ce sont :

628 Gallienus,
45 Salonina,
4 Saloninus,
8 Postumus,
48 Victorinus,

711 Claudius Gothicus,
36 Quintillus,
15 Aurelianus,
4 Severina,
250 Tetricus senior,
100 Tetricus junior,
1 Tacitus,
1 Florianus,
34 Probus,
3 Carus,
2 Numerianus,
3 Carinus,
18 Diocletianus,
31 Maximianus Hercules,
2 Maximianus Galerius et
206 frustes.

Toutes ces pièces sont des petits bronzes; il y avait aussi trois deniers de Vespasianus, d'Elagabalus et de Severus Alexander et un petit bronze fort usé de Constantinus I, que nous présumons avoir été trouvé isolément.

Parmi cette multitude de pièces, un certain nombre nous parait inédites. Nous en donnons ci-dessous la description.

GALLIENUS.

1. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée à droite.

Rev. ÆQUIT. AUG. L'équité debout à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance, 2 exemplaires.

2. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée à droite.

Rev. ETERNIT. (*sic*) AUG. Le soleil radié, demi-nu,

debout, à gauche, levant la main droite et tenant un globe, 1 exemplaire.

3. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. APOLLINI CONS. AUG. A l'exergue Δ. Griffon marchant à gauche, 1 exemplaire.

4. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. APOLLO CONSERVAT. Apollon nu, à gauche, debout, tenant une branche de laurier, et une lyre posée sur un rocher, 1 exemplaire.

5. IMP. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée à droite.

Rev. DIANÆ CONS. AUG. A l'exergue Θ. Biche marchant à droite et regardant à gauche, 2 exemplaires.

6. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. DIANÆ CONS. AUG. A l'exergue Θ. Biche marchant à droite et regardant à gauche, 6 exemplaires.

7. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. DIANÆ CONS. AUG. A l'exergue X. Cerf marchant à droite, 3 exemplaires.

8. IMP. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. DIANÆ CONS. AUG. A l'exergue XII. Antilope à gauche.

9. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. FORTUNA RED. Dans le champ : II. La Fortune debout, à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance, 1 exemplaire.

10. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. LÆTITIA AUG. Dans le champ : V. La Joie debout, à gauche, tenant une couronne et une ancre, 2 exemplaires.

11. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. LÆTITIA FUND. La Joie debout à gauche, tenant une couronne et une ancre. Ce revers est complétement inconnu, 1 exemplaire.

12. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. NEPTUNO CONS. AUG. A l'exergue : N. Hippocampe à gauche, 1 exemplaire.

13. IMP. GALLIENUS AUG. Sa tête laurée, à droite.

Rev. ORIENS AUG. Le soleil radié, à demi-nu, courant à gauche, levant la main droite et tenant un foüet, 1 exemplaire.

14. IMP. CÆS. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. PAX ÆTERNA. Dans le champ : Δ. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal, 1 exemplaire.

15. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. PAX ÆTERNA. Dans le champ : Δ. La Paix debout à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal, 1 exemplaire.

16. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. PROVI. AUG. La Providence debout, à gauche, indiquant avec une baguette un globe qui est à ses pieds, et tenant une corne d'abondance, 1 exemplaire.

17. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. SALUS AUG. La Santé debout, à gauche, présentant à manger à un serpent qui s'élance d'un autel, et tenant un sceptre. Dans le champ : P. 2 exemplaires.

18. GALLIENUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. VENUS FELIX. Exergue : Δ. Vénus debout à

gauche, tenant une pomme (?) et un sceptre. Revers totalement inconnu, 1 exemplaire.

19. IMP. GALLIENUS P. F. AUG. G. M. Sa tête radiée, à droite, avec le paludamentum.

Rev. VIRTUS AUGG. Mars casqué, marchant à droite, et portant une haste et un trophée, 1 exemplaire.

SALONINA.

20. COR. SALONINA AUG. Son buste diadémé, à droite, avec le croissant.

Rev. FECUNDITAS AUG. Dans le champ : Δ. La Fécondité debout, à gauche, tendant la main à un enfant, et tenant une corne d'abondance, 3 exemplaires.

21. SALONINA AUG. Son buste diadémé, à droite, avec le croissant.

Rev. VENUS VICTRIX. Dans le champ : VI. Vénus debout, à gauche, tenant un casque et un sceptre; à ses pieds, un bouclier, 1 exemplaire.

SALONINUS.

22. LIC. COR. SAL. VALERIANUS N. CÆS. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum.

Rev. PRINCI. JUVENT. Dans le champ : P. Saloninus en habit militaire, debout, à gauche, tenant un globe et une haste; à ses pieds, un captif assis, 1 exemplaire.

VICTORINUS.

23. IMP. C. VICTORINUS P. F. AUG. Sa tête radiée avec le paludamentum.

Rev. PAX AUG. Dans le champ : V et une étoile. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal ; à ses pieds à droite, une palme, 5 exemplaires.

24. DIVO (*Vic*)TORINO PIO. Sa tête radiée, à droite.

Rev. (*Vi*)RTUS AUG. Mars casqué, debout, à droite, tenant une haste et appuyé sur un bouclier, 1 exemplaire.

CLAUDIUS GOTHICUS.

25. (*Divo*) CLAUDIO. Sa tête radiée, à droite.

Rev. (*Abund*)ANTIA AUG. L'Abondance debout, à droite, versant les richesses de son sein. P. B. Q. Revers totalement inconnu, 1 exemplaire.

26. IMP. CLAUDIUS P. F. AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. AEQUITAS AUG. L'Équité debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance, 1 exemplaire.

27. IMP. CLAUDIUS AUG. Sa tête radiée, à droite, avec le paludamentum.

Rev. AEQUIT AUG. Dans le champ : T. L'Équité debout, à gauche, tenant une balance et une corne d'abondance, 1 exemplaire.

28. IMP. CLAUDIUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. CONSECRATIO. Aigle à gauche, se retournant à droite; 2 exemplaires.

29. IMP. C. CLAUDIUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. (*Fecu*)NDITAS AUG. Dans le champ : Δ. La Fécondité debout, à gauche, tendant la main à un enfant, et tenant une corne d'abondance, 1 exemplaire.

30. IMP. C. CLAUDIUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. FELICITAS AUG. Dans le champ : B. La Félicité debout, à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance, 9 exemplaires.

31. (*Divo*) CLAUDIO. Sa tête radiée, à droite.

Rev. FELICITAS (*Aug.*). La Félicité debout, à gauche, tenant un caducée et une corne d'abondance, 1 exemplaire.

32. IMP. CLAUDIUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. FIDES EXERCI. 2 exemplaires sans lettre, 6 avec XI. La Foi militaire debout, à droite, tenant deux enseignes, dont l'une transversale.

33. DIVO CLAUDIO. Sa tête radiée, à droite.

Rev. GENIUS (*Aug*). Génie debout, à gauche, près d'un autel, tenant une patère et une corne d'abondance, 1 exemplaire.

34. DIVO CLAUDIO. Sa tête radiée, à droite.

Rev. GENIUS EXERCI. Génie debout, à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance, 1 exemplaire.

35. IMP. C. CLAUDIUS AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. LIBERT. AUG. Dans le champ : X. La liberté debout, à gauche, tenant un bonnet et un sceptre, 4 exemplaires.

36. DIVO CLAUDIO. Sa tête radiée, à droite.

Rev. (*Salu*)S AUG. La Santé nourrissant un serpent qui s'élance d'un autel, et tenant une ancre. Dans le champ : B. 1 exemplaire. P. B. Q.

37. DIVO CLAUDIO. Sa tête radiée, à droite.

Rev. SECURIT. AUG. Dans le champ : XI. La Sécurité, les jambes croisées, tenant un sceptre, et appuyée sur une colonne, 1 exemplaire.

38. (*Divo Cl*)AUDIO. Sa tête radiée, à droite.

Rev. (*V*)IRTUS (*Aug*). Mars casqué debout, à gauche, tenant un rameau et..... 1 exemplaire. P. B. Q.

QUINTILLUS.

39. IMP. C. M. AUR. CL. QUINTILLUS AUG. Sa tête radiée, à droite, avec le paludamentum.

Rev. FELICITAS AUG. Dans le champ : B. La Félicité debout, tenant un caducée et une corne d'abondance. Revers entièrement inconnu, 1 exemplaire.

TETRICUS SENIOR.

40. (*Imp.*) TETRICUS P. AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. .....CRATIO AU. Femme debout, à gauche, sacrifiant à un autel, et tenant une corne d'abondance, 1 exemplaire.

41. TETRICUS P. F. AUG. Son buste radié, à droite.

Rev. PAX AUG. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal, 1 exemplaire.

42. (*Imp.*) C. TETRICS (*sic*) P. AUG. Sa tête radiée, à droite.

Rev. P(*ax*) AUGG. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre, 1 exemplaire.

43. IMP. C. TETRICUS P..... Sa tête radiée, à droite.

Rev. PA..... La Paix debout à gauche, représentée avec deux enseignes militaires, 1 exemplaire.

44. IMP. C. C. P. ESU. TETRICUS AUG. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum.

Rev. PAX AUG. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre, 1 exemplaire.

TETRICUS JUNIOR.

45. C. P. ESU. TETRICUS (*Cæs.*) Son buste radié, à droite, avec le paludamentum.

Rev. PAX AUG. La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre, 1 exemplaire.

46. .....TRICUS CÆS. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum.

Rev. PAX AG (*sic*). La Paix debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre, 1 exemplaire barbare.

47. ..... Son buste radié, à droite, avec le paludamentum.

Rev. PAX ..... La Paix représentée sous la figure de l'Espérance, tenant une fleur et relevant sa robe, 1 exemplaire.

48. ..... TETRICUS CÆS. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum.

Rev. PAX AUG. La Paix représentée sous une figure virile, tenant une branche d'olivier et appuyée sur un sceptre court, 1 exemplaire barbare.

49. Quelques lettres indéchiffrables, puis TETRIC..... Son buste radié, à droite, avec le paludamentum.

Rev. PIETAS. La Piété debout à gauche, sous les attributs de la Paix, avec la branche d'olivier et le sceptre, 1 exemplaire barbare.

50. C. TETRICU..... Son buste radié, à droite, avec la cuirasse.

Rev. PAX AUG. Vase à sacrifice, 1 exemplaire barbare.

51. .....U. TETRICUS CÆS. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum.

Rev. ..... AUGG. (rétrograde). Femme debout, à gauche, sacrifiant à un autel, avec une patère, et tenant une ancre, 1 exemplaire.

52. IMP. T.....S AUG. Tête jeune, radiée, à droite, avec le paludamentum.

Rev. ..... Un temple quadrastyle avec la Divinité au milieu, 1 exemplaire barbare.

F. Cajot.

TROIS TIERS DE SOU D'OR

SEMI-ROMAINS,

OU IMITATIONS BARBARES FRANQUES DU TYPE BYZANTIN.

Pl. II, nos 1, 2 et 3.

« De toutes les monnaies qui enrichissent les cartons des amateurs, dit M. Robert [1], les mérovingiennes sont peut-être les plus intéressantes pour l'homme d'étude; elles appartiennent en effet à l'époque la moins connue de notre histoire. »

Appréciant la vérité de ces lignes, je crois rendre quelque service aux études numismatiques en faisant connaître quelques tiers de sou d'or, imitations barbares du type byzantin, qui sont à rapporter aux premiers temps de l'époque mérovingienne, et qui se trouvent conservés dans des collections publiques ou privées du grand-duché de Luxembourg.

Comme les monnaies que nous avons à étudier ne sont que des imitations du coin romain, examinons succinctement les caractères principaux de la monnaie byzantine, afin de mieux établir nos comparaisons.

Remontons, pour un moment, au temps de Constantin le Grand, sous lequel le sou d'or était fixé à la taille de soixante-douze à la livre.

[1] *Considérations sur la monnaie à l'époque romane.*

La livre était de 12 onces et paraît avoir été conservée à l'étalon ancien jusqu'au temps de Charlemagne.

D'après M. Leblanc, la livre se composait de 6,144 grains; le sou pesait par conséquent 85 $^{1}/_{3}$ grains; le triens ou le tiers de sou en avait 28 $^{4}/_{9}$.

Sous les premiers chefs mérovingiens, on ne s'est pas notablement écarté du poids de 85 $^{1}/_{3}$. Ce poids ne resta cependant pas constant. Sous Théodebert, le triens ne dépassa guère le poids de 28 grains; plus tard ce poids se réduisit de plus en plus, et, d'après diverses pesées faites, les numismates ont admis une moyenne de 23 $^{1}/_{2}$ grains pour le VIe et le VIIe siècle. On a reconnu qu'au commencement et vers la fin de l'époque mérovingienne, le poids du triens est resté plus élevé et se rapproche davantage du type byzantin.

Quant aux représentations historiques figurées sur le revers, on peut remarquer qu'au Ve et au VIe siècle la multitude d'emblèmes, destinés, à des époques antérieures, à conserver à la postérité le souvenir des triomphes, des cérémonies publiques, des événements les plus importants, avait en grande partie disparu; on ne voyait généralement plus sur les sous et les tiers de sou d'or, d'un côté, que la victoire, de l'autre, le buste de l'empereur, la tête couverte d'un casque ou ceinte d'un bandeau perlé; c'est aussi le type qui fut conservé plus tard.

Pour ce qui concerne le titre du métal, l'aureus romain se frappait à $^{23}/_{24}$ de fin, et les premières copies faites par les rois mérovingiens sont de très-bon aloi.

Le tiers de sou, qui était devenu la monnaie usuelle par la raison que son faible poids permettait de l'employer aux

transactions de détail, avait une largeur de 12 à 14 millimètres, et une épaisseur calculée de manière à donner au triens le poids convenable.

Cela posé, examinons ce qui s'est en général passé dans les Gaules aux premiers temps de l'époque mérovingienne.

On sait que la civilisation, dont Rome avait été le berceau, était si bien établie dans les Gaules, que les nouveaux maîtres du sol s'y soumirent bientôt sous tous les rapports. La monnaie usitée dans le pays fut conservée : le sou et le tiers de sou d'or. Aussi les premières monnaies des Mérovingiens n'ont été que de serviles imitations, des copies plus ou moins barbares du coin byzantin. Ce n'est qu'insensiblement qu'on marcha vers une indépendance monétaire. On conserva d'abord le type dans son ensemble. Les premiers pas que l'on fit vers l'indépendance fut l'insertion dans le champ du revers d'une ou de quelques lettres, rappelant l'atelier monétaire, par exemple : C. A. pour Colonia Agrippina; T. L. pour Tullum Leucorum.

Plus tard nous trouvons le nom de l'empereur romain en légende circulaire, tandis que celui du roi mérovingien ou de l'atelier est placé dans le champ sous forme de monogramme. Ensuite les noms et les titres des chefs francs se substituèrent complétement dans la légende à ceux de l'empereur romain dont on empruntait le type.

Enfin l'imitation ne resta plus aussi complète; des innovations plus prononcées séparèrent la monnaie mérovingienne de l'aureus du Bas-Empire, qui, sous d'autres rapports, continua néanmoins à servir de type général. Le plus notable changement fut la présence du nom du monétaire à

côté de celui du roi et l'apparition de quelques revers nouveaux qu'il est inutile de développer ici.

Les imitations serviles, telles que nous venons de les caractériser ci-dessus et dont nous avons particulièrement à nous occuper en ce moment, ont été continuées jusqu'en 548 après Jésus-Christ, époque à laquelle Justinien fit, d'après le témoignage de Procope, aux Francs la concession d'avoir une monnaie autonome. Elles furent encore continuées au delà de cette époque, ce que prouvent les imitations de Justinien, frappées par les fils de Clovis.

Les monnaies dont nous faisons l'examen appartiennent à ce genre d'imitation du ve et du vi^e^ siècle.

D'après M. de Petigny [1], on trouve à cette époque des imitations des empereurs Honorius, Valentinien, Marcien, Léon, Zénon, Anastase, Justin et Justinien.

Il importe maintenant de savoir à quels chefs mérovingiens ces imitations sont à rapporter.

A la fin du ve siècle, on n'avait, à ce qu'il paraît, que des monnaies purement romaines, sans aucune marque particulière.

On a trouvé de ces monnaies dans le tombeau de Childéric Ier, mort en 481; elles sont de Léon, Zénon, Basilique, Valentinien, etc.

Clovis (481-511), d'après MM. Lenormant et de Petigny, a frappé des sous et des tiers de sou d'or à l'effigie d'Anastase, ayant pour signes distinctifs deux C qui commencent et terminent les légendes de l'avers, et se font face aux deux côtés du buste de l'empereur; plus les lettres VI qui

[1] *Monnayage de la Gaule après la chute de l'empire d'Occident.*

terminent la légende, et, dans le champ du revers, les initiales des ateliers monétaires de Paris, Metz, Toul, *Laon*, Soissons, et peut-être *Cologne* et Orléans.

M. Lenormant [1] décrit des imitations de cette espèce attribuables à Clovis.

Je ne doute pas qu'il n'existe aussi de ces monnaies semi-romaines frappées par Childebert Ier, fils de Clovis (511-558). Le règne de ce roi se prolongeant au delà de l'époque (548) à laquelle Justinien concéda aux Francs une monnaie autonome, on pourrait croire que les monnaies frappées sous les successeurs de Childebert s'écartaient davantage du coin prototype que jusque-là on imitait servilement. Cependant nous connaissons de semblables imitations de triens de Justinien frappées à Lyon. Il est donc prouvé que les imitations avaient encore lieu durant le règne de Justinien (527-565), et s'étendaient peut-être au delà de cette époque.

Je ne serais pas entré dans tous ces détails bien connus des savants appelés à apprécier ce travail, si je n'avais pas à y chercher les arguments en faveur de mes attributions.

I. IMITATION D'ANASTASE.

TIERS DE SOU D'OR APPARTENANT AUX COLLECTIONS DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

(Pl. II, fig. 1.)

Av. DN. ANASTASIUS VI C. — Buste à droite, tête ceinte d'un bandeau perlé.

[1] Lettre à M. de Saulcy, *Revue numismatique de Blois*, 1848 et 1849.

Rev. VICTORIA . . . . STORUM (*Augustorum*); à l'exergue CONO (*sic*); dans le champ une victoire à droite portant une couronne; à gauche de la victoire la lettre C; à droite A; un peu au-dessous de ces lettres un point et respectivement une petite palme.

Diamètre de la pièce, 13 millimètres; titre du métal à $^{900}/_{1000}$; poids 26 grains $^{38}/_{100}$.

Il faut remarquer d'abord que les caractères de la légende et l'omission du B dans CONOB indiquent un coin barbare.

Le poids, le titre du métal et le diamètre nous permettent de faire remonter l'émission de la monnaie à une date assez rapprochée de l'époque byzantine.

Il existe plusieurs imitations barbares des tiers de sou d'or de l'empereur Anastase. Pour avoir un nouveau point de comparaison j'en citerai quelques-unes.

M. Robert (*Études numismatiques sur une partie du Nord-Est de la France*, p. 88) en mentionne au revers : VICTORIA AUGUSTI, portant respectivement placées dans le champ du revers les initiales M et T. L., pour désigner les ateliers de Metz (*Mettis*) et Tullum Leucorum (*Toul*). Ce savant attribue ces deux pièces à l'un des fils de Clovis.

Revenons maintenant aux légendes de notre triens. Après les mots : DN ANASTASIVS, je crois pouvoir lire assez distinctement VIC, les deux premières de ces lettres plus petites que le reste de la légende.

D'après les indications prérappelées de MM. Lenormant et de Pétigny j'admets ces lettres, occupant la place de la

finale ordinaire de la légende, comme une introduction subreptice du nom du roi des Francks qui a ordonné l'émission de la monnaie, et j'interprète par *vir illustris Clovis*. Cette monnaie serait donc à attribuer à Clovis, contemporain d'Anastase (1). Le champ du revers nous fait voir distinctement les lettres C A, que j'interprète d'après M. Robert, qui a vu la pièce, par *Colonia agrippina* (Cologne).

Ainsi notre triens aurait été frappé sous Clovis à Cologne et probablement entre 509 et 511 après Jésus-Christ; en effet, vers 509, Clovis devint le maître des Ripuaires, ces premiers conquérants qui en 463 avaient fondé leur royaume par la prise de Trèves, et en 511 Clovis termina ses jours.

Si cette attribution, que je soumets à l'appréciation des savants, est exacte, nous aurons par ce petit trésor numismatique confirmé ce que le savant numismate, M. Lenormant, n'a avancé qu'hypothétiquement, savoir que Clovis a frappé monnaie dans les ateliers de Paris, Metz, Toul, Laon, Soissons et *peut-être à Cologne* et à Orléans (2).

(1) D'après Grégoire de Tours (11, 38), Anastase envoya en 508, une couronne et la robe de pourpre à Clovis, avec le titre de Patrice, de consul et d'Auguste.

(2) Lenormant, lettre à M. de Saulcy, *Revue numismatique de Blois*, 1848 et 1849.

II. IMITATION DE JUSTINIEN.

TIERS DE SOU D'OR DE LA COLLECTION DE M. LE NOTAIRE MOTTE, NUMISMATE A LUXEMBOURG.

(Pl. II, fig. 2.)

Av. DN. JUSTININIANUS (*sic*), les deux S à rebours. Buste de droite à bandeau perlé.

Rev. VICTORIA AUGOSTOR II (*sic*); Victoire de face tenant une couronne.

Le type de la Victoire est modifié dans ce sens qu'elle ressemble plutôt à un archange [1] qu'à la Victoire du prototype byzantin imité.

A l'exergue : CONO (*sic*); dans le champ à gauche de la figure la lettre L retournée, sigle de l'atelier monétaire; à droite de la figure une étoile.

Poids : 23 grains; diamètre, 14 millimètres : titre du métal, à 882/1000.

Le bas titre de l'or et le poids indiquent une époque plus éloignée des premiers temps mérovingiens.

Dans tous les cas, ce triens est postérieur à l'an 527, époque à laquelle Justinien monta sur le trône. Est-il postérieur à l'an 548, qui coïncide avec la concession, que Justinien fit aux Francs d'avoir un coin particulier à eux; je l'ignore; mais on sait que des imitations semblables ont

[1] M. Combrouse, *Catalogue des monnaies nationales de France*, cite un tiers de sou d'or copié sur les triens byzantins de Justin II (565-578), portant au revers : VICTORIA AUGUSTORUM NOSTRORUM. Dans le champ un ange figuré comme un oiseau.

été frappées encore quelque temps après la dite concession.

Toutefois la date de l'émission de notre monnaie coïncide particulièrement avec le règne du roi des Francs, Childebert Ier, fils de Clovis (511-558).

Quant à l'initiale L du revers, elle peut désigner diverses villes de la Gaule, dont le nom commence par cette lettre. Est-ce Laon, est-ce Lyon (*Lugdunum*)?

Ce qui parlerait en faveur de Laon, c'est que cette ville est citée par Lenormant parmi celles où l'on frappait des tiers de sou d'or, déjà sous Clovis [1].

Plusieurs numismates pensent, au contraire, qu'il faut reconnaître dans cette lettre l'initiale de Lyon, qui paraît avoir eu en tout temps des ateliers monétaires. Lugdunum se rencontre, entre autres, comme atelier monétaire dans la notice des Gaules romaines sous Honorius (395-423 de Jésus-Christ). (*Catalogue des monnaies nationales de France*, par Combrouse.)

III. AUTRE IMITATION DE JUSTINIEN.

TIERS DE SOU D'OR DE LA COLLECTION DE M. LE Dr ELBERLING, NUMISMATE A LUXEMBOURG.

(Pl. II, fig. 3.)

Ce triens parfaitement conservé porte tous les caractères d'une fabrique barbare. Il se fait remarquer surtout par ses

[1] De Pétigny, *Du monnayage de la Gaule après la chute de l'empir d'Occident.*

hauts reliefs qui distinguent la gravure monétaire romaine de celle du moyen âge.

Av. DNI (*sic*) JVSTINIANVS. Buste de droite grossièrement exécuté; la tête ceinte d'un bandeau.

Rev. DVN (*sic*) VICTORIA AUGUSTORUM. Victoire grossièrement imitée, de face, tenant dans la main gauche une croix; dans le champ, à droite de la Victoire, une étoile. L'exergue occupé par la finale de *Augustorum*. La tête de la Victoire est surtout digne de remarque; elle a quelque analogie avec une tête d'oiseau.

Poids : 28 grains $^{26}/_{100}$; diamètre 14 millimètres; titre du métal $^{750}/_{1000}$.

Les lettres DVN, qui précèdent la légende du revers, sont-elles une preuve de l'ignorance du fabricant, qui aura voulu répéter, comme à l'avers D. N. (*Dominus noster*), ou bien ces lettres ont-elles quelque autre valeur épigraphique? Si tel est le cas, elles indiquent probablement l'atelier monétaire, ou bien le chef franck qui en a ordonné l'émission. Quoique les sigles ou les monogrammes monétaires indiquant l'atelier se rencontrent ordinairement dans le champ du revers, je ne puis m'empêcher de voir dans les lettres DVN une allusion au nom d'une ancienne ville du *pagus dulmensis*, de *Dun* sur Meuse, qui a eu son numéraire spécial à la fin du XIe siècle. Les ateliers entretenus au moyen âge ont, le plus souvent, existé à l'époque mérovingienne [1]. M. Robert cite un tiers de sou d'or qui porte à l'avers : DUNO FITUR, un autre portant : DUNIS FIT.

[1] Robert, *Études numismatiques sur une partie du nord-est de la France*, p. 177.

Je soumets cette conjecture à l'appréciation des numismates qui voudront lire ce nouvel essai.

Selon toutes les apparences, ce triens me semble frappé par un des fils de Clovis.

Dr A. Namur,

Professeur-bibliothécaire à l'athénée de Luxembourg, membre de la Société de la numismatique belge.

TROISIÈME LETTRE

DE

M. LE GÉNÉRAL J. DE BARTHOLOMÆI A M. F. SORET,

SUR DES

MONNAIES KOUFIQUES INÉDITES,

TROUVÉES EN GÉORGIE.

(Planche III.)

Plus l'attention des numismates se porte sur l'étude des monnaies orientales, plus elle paraît devoir être récompensée par de nombreuses découvertes dont l'importance historique devient de jour en jour plus sensible.

Nous avons déjà eu souvent l'occasion de signaler l'intérêt tout particulier qu'offre, sous ce rapport, l'étude monétaire de la Géorgie, à partir des temps les plus reculés jusqu'à nos jours, et nous nous sommes félicité de voir un savant, aussi exercé dans toutes les branches de la numismatique ancienne et moderne que l'est le général de Bartholomæi, utiliser avec tant de succès la prolongation de son séjour dans cette intéressante contrée pour résoudre les nombreux problèmes de son histoire numismatique. A ne prendre en considération que la seule division des monnaies

musulmanes proprement dites, dont nous devons la connaissance à ses persévérantes recherches, on est également surpris, et de l'inépuisable richesse du bazar de Tiflis et de l'habileté avec laquelle toutes les nouvelles trouvailles sont utilisées au profit de la science.

Sous le double rapport du nombre des inédits et de leur importance, cette troisième lettre n'est pas moins intéressante que les précédentes; on sera frappé en particulier du prodigieux accroissement de types nouveaux qui vient enrichir la monographie des Houlagouïdes dont l'étude offre beaucoup d'intérêt pour l'histoire de la Géorgie, par suite de la longue domination de cette dynastie. Tout le monde connaît le beau travail que l'illustre Fraehn a publié sur les monnaies Il-khanides (1), dont il décrit deux cent quarante-trois variétés frappées dans trente-cinq localités différentes; aujourd'hui, ces deux chiffres se trouvent être doublés, et le nombre des inédits qu'on donne dans cette lettre atteint la centaine; c'est presque une monographie nouvelle. Nous profiterons de cette occasion pour dresser la liste complète des ateliers monétaires, et pour rectifier quelques erreurs.

L'éditeur a eu l'occasion d'acquérir un certain nombre de dirhems, pour la plupart abbassides, envoyés de Constantinople, il décrira à leur place les types qui lui paraissent être nouveaux, en désignant, comme précédemment, ces intercallations par son initiale, pour les distinguer du travail de son correspondant; il en sera de même pour

(1) Fraehn, *de Il-Chanorum numis commentatio*, dans les mémoires de l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg, 6e série, *Sciences historiques*, t. II.

quelques pièces provenant d'autres sources, et qu'il ne vaudrait pas la peine de publier isolément.

F. Soret.

1861.

Monsieur,

Contrairement à mes prévisions, j'ai le plaisir de vous adresser un nouvel envoi de monnaies koufiques beaucoup plus tôt et d'une plus grande importance qu'il ne m'avait été permis de l'espérer; je ne m'attendais pas en particulier à trouver aussi promptement une quantité d'inédits assez notable pour qu'il valût la peine de les publier dès à présent. La découverte faite au mois de mai 1861 d'un enfouissement monétaire consistant en cent soixante petites monnaies d'argent du XIVe siècle a particulièrement contribué à ce résultat; frappées soit en Géorgie, soit dans les contrées avoisinantes, elles appartiennent aux derniers Houlagouïdes, aux Djelaïrides, aux Djoudjides, aux Pagratides, et offrent plusieurs types nouveaux dont je vous transmets la description, m'en remettant à vous pour l'ordre à donner aux notes qui accompagnent ces intéressantes monnaies et celles en plus grand nombre que j'ai rencontrées, soit au bazar, soit ailleurs.

OMMÉIADES (¹).

1. WELID I, NAHR-TIRA, AN 94.

Ce rare dirhem ne diffère en rien des monnaies déjà connues de cette époque, si ce n'est par sa localité, *Nahr-Tira* (نهر تيري), ville du Khousistan, dont je ne connais qu'une seule autre monnaie de l'an 90, décrite par Marsden : le mot سنة est précédé de la préposition في.

2. MÊME PRINCE, HAMDAN (?) HAMADAN (?), 94. (Fig. 1.)

Voici un dirhem encore plus précieux que le précédent; son magnifique état de conservation ne laisse aucun doute sur les éléments dont se compose le nom de la localité, qui est nouvelle, mais sur laquelle règne encore pour moi beaucoup d'incertitude. Je ne trouve rien de semblable dans les ouvrages de géographie qui sont à ma disposition; peut-on lire همدن comme une forme antique de همدان, qui ne paraît sur la monnaie que vers la moitié du IIe siècle de l'hégire? Mais je ne connais pas d'autre exemple d'une pareille transformation; si tel était le cas, il faudrait chercher une autre position à *Mahi* que Fraehn a supposé devoir être *Hamadan*, peut-être *Mah-el-Koufa;* je vous donne cette conjecture pour ce qu'elle vaut, sans y attacher d'importance.

2bis. YEZID II, IFRIQUIA, AN 102.

باف ريقية سنة ثنتين و مية (*sic*). (Fig. 2.)

(¹) Classe I, dynastie 1. Toutes les monnaies dont le métal n'est pas désigné sont d'argent.

La séparation tout à fait insolite des lettres ف et ر m'a laissé longtemps dans l'incertitude sur la véritable attribution de cette localité. M. le général de Bartholomæi m'a proposé de lire *Ifriqia*, et depuis lors j'ai eu l'occasion de consulter le savant dont l'opinion fait le plus autorité en pareille matière, M. Reinaud, qui, après avoir examiné la pièce, a d'autant moins hésité à approuver cette attribution qu'on observe une disjonction du même genre au dernier mot de la mission prophétique du revers. Ces irrégularités ne sont pas très-fréquentes dans les monnaies des premiers siècles; cependant, je puis en signaler une autre tout aussi étrange sur le dirhem qui précède, où le nombre تسعين a le ن détaché et affectant, ainsi que le ي, une forme tout à fait extraordinaire, adoptée peut-être par le graveur pour remplir l'espace resté vide dans la légende (fig. 3). Cette monnaie est, à ce que nous croyons, la plus ancienne connue d'*Ifriquia*, avec le type arabe. (S.)

3. MÊME PRINCE, DINAR D'EL-ANDALOUS, 102.

Av. Dans le champ :

لا اله ا
لا الله
وحده

Il n'y a de Dieu que Dieu unique.

Légende marginale : la mission prophétique jusqu'au mot الحق.

Rev. Dans le champ :

بسم الله — *Au nom de Dieu*
الرحمن — *clément*
الرحيم — *miséricordieux.*

En marge, la localité et la date.

Un dinar semblahle, mais de l'an 104, est décrit et figuré dans le beau catalogue de la collection de don Jose Garcia, publié par M. C. Gaillard; on y remarque de plus la présence de deux points sous les ب des mots ضرب et بالاندلس.

Cette rare pièce est perticulièrement remarquable par la substitution de l'invocation sacramentelle à la profession de foi, qui figure sur toutes les monnaies ommeïades : l'*Histoire des Khalifes,* du professeur Weil, cet ouvrage si rempli d'érudition, si précieux à consulter, donne la clef de ce problème. On y lit, en effet, t. Ier, p. 608, que, sous le règne de Yesid, les Musulmans d'Espagne imitant l'exemple de l'Afrique, cherchèrent à se détacher de l'empire des Khalifes : les deux dinars des années 102 et 104 viennent donner une preuve matérielle de la réalité du fait. (S.)

4. HECHAM, MERW, L'AN 110.

بمرو فى سنة عشر و مية

Un petit point central à chaque face, et un autre au bas du champ de l'avers, à gauche, en face de la préposition ب qui précède la localité.

5. MÊME PRINCE, DIMECHQ, AN 114.

بدمشق سية اربع عشرة و مية

Un point central au revers et un autre point sous le ش du nombre décimal (1).

(1) Ceci vient en confirmation de ce que nous avons dit dans la

6. MERWAN II, IFRIQUIA, 132.

بافريقية سنة ثنتين و ثلثين و مية

J'ai signalé dans ma première lettre un dirhem frappé à *el-Djesira,* dans le cours de cette même année; celui-ci est le troisième à moi connu; la province d'Afrique a été naturellement une des dernières où se sont maintenus les partisans des Omméïades; il reste encore à découvrir des monnaies de Waset, de la même époque, cette place forte ayant résisté aux Abbassides jusqu'après la mort de Merwan II (1).

ABBASSIDES (2).

7. MANSOUR, EL-KOUFHA, 138.

Semblable, sauf la date, aux autres dirhems de la même ville, si ce n'est qu'à l'avers on remarque un petit point entre les mots الكوفة et سنة; au revers, deux points : un central, un autre au-dessous du symbole. Celui de l'avers est peut-être accidentel.

8. MÊME PRINCE, ARMINIA, 148.

بارمنية سنة ثمان و اربعين و مية

seconde lettre du Général sur l'usage des points secrets, il est évident qu'à cette place ce ne peut pas être un point diacritique. (S.)

(1) *Voy.* WEIL, *Histoire des Khalifes,* t. II, p. 11. Ibn Hubeïra, qui commandait à Waset, ayant capitulé seulement dans les premiers jours de l'année 133, il ne serait pas absolument impossible qu'il eût fait encore frapper monnaie au type omméiade pour cette année, cependant la chose est peu probable. (S.)

(2) Classe II, dynastie 2

Au revers, point central, et un autre plus gros entre les deux ل du mot الله dans la seconde partie du symbole. (S.)

9. MÊME PRINCE, FELS D'ARRAN, 148.

Av. Première partie du symbole, en trois lignes; en bas un grand ornement; point de légende marginale.

Rev. Dans le champ, comme sur d'autres fels de la même date, en trois lignes : *de ceux qu'a ordonnés el-Mehdy Mohammed, fils de l'Émir des fidèles.* En haut, un grand croissant; en bas, trois gros points; sur la légende marginale, la première lettre du mot اران est effacée, mais les trois autres suffisent pour déterminer la localité.

10. FELS D'EL-MEHDY.

Av. Première partie du symbole; il ne reste que les deux ou trois premiers mots de la légende marginale.

Rev. Seconde partie du symbole; en bas : المهدى, et en marge il reste امير خزيمه بن حازم. Un *Khoseimah, fils d'Hazim,* fut gouverneur d'Arménie. Fraehn en a décrit plusieurs monnaies frappées à Arran, sous le règne d'Haroun : le mauvais état de notre pièce nous laisse dans l'incertitude sur son origine.

11. HAROUN, FELS D'ARRAN (?), 178.

Av. La seule lettre bien prononcée de la localité est le ن, mais l'espace occupé par le mot effacé est si restreint, qu'on ne peut guère supposer autre chose qu'Arran; il ne reste du nombre décimal que ...بعين (¹).

(¹) Je préfère aussi la date 70 à 90, parce qu'il est fait mention de

Rev. Seconde partie du symbole; en bas عدل; en marge :

مما امر به الامير موسى بن عيسى عز الله نصره

De ceux qu'a ordonnés l'Émir Mousa ben Ysah, que Dieu rende sa victoire illustre !

12. MÊME PRINCE, FELS DE MUHAMMODIA, 180.

Av. Première partie du symbole entourée d'une chainette, entre deux cercles; point de légende marginale.

Rev. Dans le champ :

مما امر به ولى عهد المسلمين محمد ابن امير المومنين

De ceux qu'a ordonnés le gardien du pacte des Musulmans, Mohammed, fils de l'Émir des Fidèles

En marge :

بسم الله ضرب هذا الفلس بالمحمدية على يدى الامير ... (?) سنة ثمانين و مية

Au nom de Dieu, ce fels a été frappé à el-Muhammodia, par les soins de l'Émir? l'an cent quatre-vingts.

Le nom de l'Émir n'est malheureusement pas assez distinct pour hasarder une lecture.

13. MÊME PRINCE, VILLE DE BALKH, 187.

بمدينة بلخ سنة سبع و ثمنين و مية

Mousa, fils d'Ysah, à la fin du règne d'El-Hady, prédécesseur de Haroun. (WEIL, t. II, p. 124.) Sous Haroun, un Mousa était gouverneur d'Afrique, en 175 ; il est possible que ce soit le même personnage. (S.)

Ce dirhem est semblable à ceux déjà connus de la même époque, mais le type de son avers est remarquable par le peu d'espace qu'occupe le symbole, étroitement cerné par un double cercle en grènetis, autour duquel alternent, trois par trois, un et deux larges anneaux renfermant au centre d'autres petits anneaux (¹).

14. MÊME PRINCE. FELS DE . . . (?) 189.

Av. Dans le champ, en trois lignes :

لا اله الا | الله وحده لا | شريك له

Astre en bas.

En marge :

مما امر به الامير يزيد بن اسم..... نصره

De ceux qu'a ordonnés l'Émir Yezid, fils d'Isma (el, que Dieu rende illustre) *son règne!*

On aperçoit les traces d'une seconde légende qui paraît provenir d'une surfrappe ou plutôt d'un ressaut du coin.

Rev. Seconde partie du symbole; un astre au-dessous; légende marginale :

بسم الله ضرب هذا الفلس سربد سنة تسع و ثمنين و مي...

(¹) Bien que MM. Fraehn et Dornberg aient décrit des dirhems de *Balkh*, frappés la même année, celui du général de Bartholomæi me paraît devoir être considéré comme nouveau, à cause de la différence sensible qu'on observe dans l'ornementation de l'avers, et surtout à cause du peu d'espace qu'occupent dans le flan le symbole et la légende marginale qui l'entoure : le diamètre de celle-ci n'atteint pas 14 millimètres sur 25, module de la pièce; tandis que le rapport pour les autres dirhems, frappés à *Balkh* en 186, 187, 188, etc , est de 17 à 18 millimètres sur 23 à 24. (S.)

Les éléments du mot qui indique la localité, ne sont pas assez distincts pour oser proposer une attribution; on pourrait également lire :

مريد ترمد يزيد, etc. (Fig. 4.)

15. EL-MOTAMID AL-ALLAH, ARMINIA, 266.

بارمنية سنة ست و ستين و ميتين

Le reste comme dans le dirhem *d'Arminia*, 266, décrit par Fraehn et Tornberg.

16. MÊME PRINCE, MEDINET-ES-SALAM, 273.

Je mentionne ce dirhem, dont la date est entièrement lisible, parce qu'il complète l'exemplaire fragmenté, décrit par M. Tornberg, n° 420, sur lequel le nombre unitaire seul conservé laisse un choix incertain entre les années 263 et 273 ; double légende circulaire à l'avers. (S.)

17. EL-MOTADHED-BILLAH, WASET, 283.

Dans la légende marginale intérieure :

بواسط سنة ثلث و ثمانين و مايتين

Au revers, sous le symbole : المعتضد بالله. (S.)

18. MÊME PRINCE, MEDINET-ES-SALAM, 283.

Comme le précédent, sauf la localité; on remarque en outre un point secret sous l'article au mot السلام.

On ne connait pas d'autre monnaie de la même année, si

je ne me trompe, qu'un dirhem publié par M. Tornberg, *Numi Cufici*, n° 442, sur lequel la localité n'existe plus. (S.)

19. MÊME PRINCE, RAS-EL-AIN, 287.

بسم الله, etc., الدر (*sic*) براس العين سنة سبع و ثمانين و مايتين

Cette localité est tellement rare sur les monnaies abbassides, qu'on n'en trouve que deux autres exemples décrits, l'un par Fraehn, *Recensio*, l'autre par M. Tornberg, *Numi Cufici*, pour l'année 301. (S.)

20. EL-MOKTEFI-BILLAH, MEDINET-ES-SALAM, 290.

Au revers, sous le symbole : المكتفي بالله. (S.)

21. MÊME PRINCE, NICIBIN, 293.

Le nom de la localité بنصيبين est presque effacé, mais il n'est guère possible d'y voir une autre ville. (S.)

22. MÊME PRINCE, EL-MAUSEL, 294.

Il ne reste que ...بالمو qui suffit pour déterminer le lieu. (S.)

23. MÊME PRINCE, MEDINET-ES-SALAM, 295.

Type *ut supra*. (S.)

24. MÊME PRINCE, NICÎBIN, 29(5).

Le nombre unitaire est effacé, je crois apercevoir quelques traces du خمس

A l'avers, sous le symbole, on lit : ولى الدوله, surnom du visir, qui ne paraît que très-rarement sur les monnaies de Moktefi; celles-ci sont loin d'être communes, puisque Fraehn n'en décrit qu'une seule dans le cabinet de l'Académie impériale; le Musée de Stockholm en possède onze, j'en compte trois de plus dans ma collection. (S.)

25. EL-MOQTEDIR-BILLAH, SERRMENRAÏ, 301.

بسر من راى سنة احدى و ثلثماية

Av. Sous la première partie du symbole :

ابو العباس بن	*Abou-l-Abbas, fils*
امير المومنين	*de l'Émir des fidèles.*

Au revers, sous le symbole المقتدر بالله. (S.)

26. MÊME PRINCE, MICHIN, 301.

Ut supra, sauf la localité. (S.)

27. MÊME PRINCE, EL-BASRA, 304.

بالبصرة سنة اربع و ثلثماية

Le reste *ut supra*. (S.)

28. EN-NACER-LIDDIN-ILLAH, DINAR DE MEDINET-ES-SALAM, 612.

Je dois à M. C. Rollin la possession de cette belle pièce dont Marsden a déjà décrit deux autres variétés frappées aux années 612 et 620; comme le bel ouvrage de ce savant

est rare sur le continent, il convient de donner ici la description complète de ce dinar.

Av. Dans le champ :

الامام	*L'Imam*
لا اله الا الله	*Il n'y a de Dieu que Dieu*
وحده لا شريك له	*unique, il n'a pas de compagnon*
الناصر لدين الله	*en-Nacer-liddin-Illah,*
امير المومنين	*Émir des Fidèles.*

Légende marginale extérieure : Sura XXX. v 4. 5. *A Dieu était et sera l'Empire,* etc.

Légende intérieure : *Au nom de Dieu! ce dinar a été frappé l'an* 613.

Rev. Dans le champ :

الحمد لله	*Louange à Dieu!*
محمد	*Mohammed,*
رسول الله	*envoyé de Dieu.*
صلي الله عليه	*Que Dieu le bénisse.*

En marge la mission prophétique.

Le poids de ce double dinar est de 9,90 grammes; son module 29 millimètres. (S.)

AGLABIDES D'AFRIQUE (1).

29. IBRAHIM Ier, EL-ABBASIA, 184.

بالعباسية سنة اربع و ثمنين و مية

La première partie du symbole en trois lignes.

(1) Classe III, dynastie 7.

Rev.	غلب	*Il a vaincu.*
	محمد رسول	*Mohammed, envoyé*
	الله صلي الله	*de Dieu, que Dieu le bénisse*
	عليه و سلم	*et le sauve!*
	ابرهيم	*Ibrahim.*

En marge, en caractères assez difficiles à déchiffrer :

... به الامير المامون عبدالله بن امير المومنين

(De ceux qu'a ordonnés) *l'Émir el-Mamoun Abdallah, fils de l'Émir des fidèles* (1).

(1) Ce nouvel exemple d'une monnaie africaine, égarée sur le sol de la Géorgie, offre un intérêt d'autant plus grand qu'elle remonte à l'année même où Ibrahim fut promu au gouvernement de l'Afrique et devint, de fait, un souverain indépendant, bien qu'il ait affecté pendant quelques années encore de frapper sa monnaie sous le nom d'el-Mamoun. Ce qui rend ce dirhem encore plus précieux, c'est qu'il enrichit la série aglabide d'une ville monétaire nouvelle, *el-Abbasia*, fondée par Ibrahim lui-même, à quelqnes lieues de *Qaïrowan*, Yaqout, qui mentionne le fait (*Lexicon géographique*, t. II, p. ٢٣١), cite plusieurs localités portant le même nom, et Fraehn a émis l'idée assez vraisemblable qu'Ibrahim, au lieu d'être le fondateur d'une ville nouvelle, s'était borné à rebâtir et à fortifier l'*el-Abbasia*, qui figure assez fréquemment sur des monnaies africaines des Khalifes et dont les plus récentes connues sont antérieures d'une trentaine d'années à celle qui nous occupe (*Numi Kufici e variis Museis selecti*, p. 36). Il me paraît probable que la pièce décrite par Tychsen, comme ayant été frappée en Sicile, en 220, et sur laquelle il lit اسقلية, au lieu de la forme correcte صقلية, doit aussi appartenir à la même ville. *Voy.* aussi l'*Histoire des Khalifes*, du professeur Weil, t. II, p. 154. (S.)

30. MÊME PRINCE, EL-ABBASIA, 195.

Av. Dans le champ, entre la 2e et 3e ligne, ع, peut-être pour عدل ; en marge :

بالعباسيه سنة خمس و تسعين و مية

Rev. Ut supra, mais la légende marginale au nom de Mamoun, est remplacée par la mission prophétique.

A la date, le nombre décimal laisse un peu d'incertitude, il semblerait qu'il y a plutôt ثمنين, mais comme on connaît des dirhems d'Ibrahim, frappés par les ordres d'el-Mamoun jusqu'en 190, je n'ai pas hésité à donner la préférence à تسعين. (S.)

31. MOHAMMED, DINAR DE L'AN 229.

Av. Première partie du symbole; en bas, un nom en partie effacé, qui paraît être حلب; en marge, la mission.

Rev. Seconde partie du symbole ; en haut غلب, en bas محمد; en marge la date, تسع و عشرين, le nombre centenaire est presque effacé. (S.)

32. IBRAHIM II, DINAR DE L'AN 261.

Av. Première partie du symbole en trois lignes, et en bas سكر *Chekr?* en marge, la mission jusqu'à على.

Rev. Seconde partie du symbole, en haut غلب, en bas ابرهيم ; en marge, la date. (S.)

33-34. MÊME PRINCE, DINARS DES ANNÉES 275 ET 281.

En tout semblables au précédent sauf l'absence du nom à l'avers et la différence des dates. (S.)

ROIS DE TORTOSE (¹).

33bis. SEIF-EL-MILLAH, TORTOSE, 407.

Av. Dans le champ, encadré par un petit cercle :

لا اله الا الله	*Il n'y a de Dieu que Dieu.*
محمد رسول الله	*Mohammed, envoyé de Dieu.*
سر	*sir* (?).

En marge, il reste :

...درهم بطرطوسة سنة سبع اربعه...

Rev. Dans le champ, *ut supra* :

سيف	*Seif*
الامام هشام	*L'Imam Hecham*
الملة	*el-Millah.*

En marge, la mission prophétique commençant par ارسله jusqu'à ولو.

Les monnaies de ce prince sont peu connues; on en trouve deux variétés décrites dans le catalogue de M. Gaillard, cabinet Don José Garcia, nos 6073-6075. Celle-ci et les suivantes sont plus complètes; le n° 6075, sans légendes circulaires et en cuivre, a du rapport avec le type que nous venons de décrire. (S.)

(¹) Classe IIIbis, dynastie 17.

34bis. MÊME PRINCE, TORTOSE, 438.

Av. La première partie du symbole, en trois lignes, et plus bas : مسلم *Muslim.*

En marge :

بسم ., etc., . . . سنة ثمان و ثلثين و ار

Le nombre unitaire est d'une lecture difficile, ce pourrait être ثلث.

Rev.	سيف الله	*Seif-el-Millah.*
	الامام هشام	*L'Imam Hecham*
	المويد بالله	*el-Mouweid-billah.*
	مهاعر	(?)

Je ne sais quel sens attribuer au dernier mot. (Fig. 5.)

En marge, la mission jusqu'à كله. (S.)

35. MÊME PRINCE, VILLE DE TORTOSE, AN 4.. (?).

Comme le précédent, mais on lit :

بمدينة طرطوسة سنة ا

Le manque de place n'a pas permis de compléter la date.

Ces trois pièces sont en billon à très-bas titre ; les caractères sont barbares et d'une lecture assez difficile.

ROI DE DENIA (1).

36. SÉID-ED-DAULA, TORTOSE, 480. (Bas billon.)

Av. Rosace à huit pointes, et dessous en trois lignes : *Il n'y a de Dieu que — Dieu, Mohammed — envoyé de Dieu.*

En marge :

بسم ..., etc., بطرطسة سنة ثمنين و اربع

Le reste du nombre centenaire manque : on pourrait lire خمسين au nombre décimal, mais le nom du prince ne permet pas d'hésitation ; peut-être l'unité a-t-elle été effacée, et ce doit être le cas si l'avénement de Seïd-ed-daula remonte bien à l'année 483 qu'indique M. Gaillard.

Rev. Dans le champ :

الحاجب
سيد الدولة *Séid-ed-Daula — l'Hadjib Soleiman.*
سليمان
. . * . .

En marge, la mission jusqu'au mot كله.

Le type de la monnaie, tout à fait semblable à celles de Dénia que nous connaissons déjà, et le nom du prince paraissent prouver qu'à cette époque Tortose avait cessé d'être la capitale d'un royaume distinct. (S.)

37. MÊME PRINCE, DÉNIA, 484. (Bas billon.)

Av. Dans le champ, le symbole, *ut supra,* mais au lieu de la rosace une espèce de couronne en festons.

(1) Classe IIIbis, dynastie 18.

Légende marginale :

بسم etc. بدانية سنة اربع و ثمانين واربع (sic)

Rev. Dans le champ, *ut supra;* deux points en bas, et en haut, un ornement semblable à celui de l'avers. En marge, la mission jusqu'au mot كله. Les monnaies de ce prince sont encore assez rares. M. de Longpérier en signale deux pour les années 483 et 488; M. Gaillard une sans date; j'en ai décrit une (Lettre à Fraehn, n° 167), pour l'an 485, mal attribuée aux Maanides, et sur laquelle je distingue maintenant les éléments de la localité. (S.)

ROIS DE SARAGOSSE (1).

38. AHMED I, SARAGOSSE, 469. (Très-bas billon.)

بسرقسطه سنة تسع و ستين و ـــ (sic)

Semblable pour le reste aux dirhems décrits dans le catalogue Gaillard, n°s 6004 et suivants, mais sans le mot جعفر et avec ع sur la légende du revers. (S.)

39. AHMED II, SARAGOSSE, 483. (Très-bas billon.)

Av. Première partie du symbole surmontée d'un ornement en forme de rameau portant des fruits, analogue à ceux de Dénia.

En marge :

بسرقسطة سنه ثلث و ثمانين و ار (sic)

(1) Classe IIIbis, dynastie 19.

Rev. Ornement semblable à celui de l'avers, et :

المستعين بالله *el-Mostaïn-billah*
امير المومنين *Émir des Fidèles.*

En marge, la mission jusqu'à كله.

On connait des monnaies de ce prince des années 481, 485, 489, 495 ; les trois dernières sont indiquées par M. de Longpérier. (S.)

ZOULNOUNIDE DE TOLÈDE (1).

40. EL-QADER-BILLAH, TOLÈDE, 473. (Bas billon.)

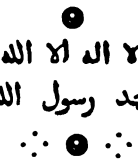

En marge :

بسم, etc., بيدينه . . . لة سنة ثلث سبعين واربعما (*sic*)

Bien qu'il ne reste que les deux dernières lettres de la localité, il ne peut y avoir aucun doute sur l'attribution, non plus que sur le nombre décimal qui est presque effacé.

Rev. Dans le champ :

القادر *el-Qader*
بالله *billah.*
* ع *

(1) Classe IIIbis, dynastie 20.

En marge, la mission jusqu'à كله.

Cette pièce, que je n'ai pas eu jusqu'à présent l'occasion de décrire, est un des derniers souvenirs reçus du marquis de Lagoy. D'autres dirhems de ce prince frappés à Tolède ont été signalés par Conde pour l'an 476, par M. de Longpérier pour l'an 472, et par M. Gaillard en 468, année de l'avénement de Yaya (1). (S.)

TAHIRIDES (2).

41. TAHIR I, FILS DE MUHAMMADIA, 200.

Av. Première partie du symbole en trois lignes; en bas .·., le tout entouré d'un cercle d'anneaux qui ne se touchent pas.

Rev. لله, et seconde partie du symbole.

En marge :

بسم . . . . etc., بالمحمدية سنة تسع و ملتين

Cette monnaie pourrait aussi appartenir à Talha, mais

(1) M. Gaillard signale un autre dirhem de cuivre pour l'année 474 (n° 6034), sur lequel la localité effacée paraît devoir être *Qouenka*; cette lecture se confirme par un autre exemplaire de ma collection, en mauvais état de conservation, mais sur lequel le mot قونكة est parfaitement distinct. Je profite de cette occasion pour réparer un grave oubli dans mes citations du catalogue Don José Garcia, savoir que toute la partie orientale, remarquablement bien traitée, est due à la plume d'un savant distingué, D. Antonio Delgado, conservateur du Musée de médailles de Madrid; nous appelons de tous nos vœux la prochaine publication de son grand ouvrage sur la numismatique musulmane en Espagne, et il en est de même pour la monographie, depuis longtemps annoncée, par M. A. de Longpérier. (S.)

(2) Classe IV, dynastie 23.

les fels de ce prince de la même année que nous connaissons, présentent une légende marginale à l'avers qui fait ici défaut, ce qui nous porte à attribuer notre fels au fondateur de la dynastie.

SAMANIDES (1).

42. ISMAEL I, BCH-CHACH, 281.

Semblable au dirhem de la même date déjà connu, mais ici le nom d'Ismaël fait défaut, nous ne connaissons qu'un autre exemple de cette omission sur un dirhem de la même localité frappé en 280 et décrit par M. Tornberg, *Numi Cucifi*, n° 1. (S.)

43. NOUH I, FELS DE NASR-ABAD, 342. (Fig. 6.)

Cette pièce, infiniment rare et d'une belle conservation, servant à compléter et à rectifier celles que Frachn a fait connaître aux années 356 et 341, mérite une description détaillée.

Av. Première partie du symbole en trois lignes :

Cercle extérieur :

بسم الله . . . هذا الفلس بنصر اباد الامير بكر بن ملك
عز الله

Au nom de Dieu!... ce fels à Nasr-Abad, l'Émir Bekr fils de Malek, que Dieu rende illustre!

Frachn a lu *Nasr*.

(1) Classe VI, dynastie 25.

Cercle intérieur :

على يدى الحسين بن النمن يده الله سنة اثنا (*sic*)
واربعين وا (*sic*)

Par les soins d'el-Hussein, fils d'el-Noman, que Dieu fortifie! l'an t(rois cent) *quarante-deux.*

On observe quelques irrégularités يدد pour ايده; اثنا, pour اثنين et à la fin ا pour ..ئا commencement du nombre centenaire. Sur l'une des pièces de l'Académie, le nom patronymique parait être *en-Namâr*, ce qui tient sans doute à quelque déformation des caractères.

Rev. Dans le champ, seconde partie du symbole, en deux lignes, en haut : لله, en bas الملك الويد | نوح بن نصر.

Au lieu d'*el-Malek el-Mouweid,* Fraehn a lu *el-Émir el-Saïd* sur les deux exemplaires de l'Académie impériale; je serais porté à croire que c'est par erreur, Nouh ayant pris sur ses monnaies le titre de *roi fortifié par Dieu,* à partir de l'an 340.

Légende marginale :

مما امر بـ . . مير ملك بن سيكن تكين مولى امير المومنين

De ceux qu'a ordonnés (l'É)*mir Malek, fils de Sikin-Tekin* (?), *affidé de l'Émir des fidèles.*

Fraehn lit : سكر ou سكن. Les quatre éléments sont distincts sur notre exemplaire.

La lecture *Bekr, fils de Malek* est incontestable : M. Defremery, dans l'une des excellentes notes dont il a accompagné sa traduction de l'Histoire des Samanides, cite un passage d'Ibn-Khaldoun, qui parle des succès militaires de ce personnage à l'année 344, et dans l'histoire même du règne

de Nasr (p. 149), Mirkhond raconte que ce général fut nommé gouverneur du Khorasan en 342. Il n'est pas fait mention des deux autres personnages. Nouh étant mort en 343, il est à présumer qu'il faut lire ثلث au lieu de ست. sur la première pièce décrite par Fraehn (S.)

BOUWÉIDE DE PERSE (1).

44. ALY BEN BOUWEIH (EMAD-ED-DAULA), IRBIL, 332.

Av. Première partie du symbole, et à la quatrième ligne : علي بن بويه.

Légende extérieure : *A Dieu a été et sera l'empire*, etc.

Légende intérieure :

بسم ., etc. . . باربل سنة اثنين و ثلثين و ثلثماية

Rev. Seconde partie du symbole, en haut لله et à la cinquième ligne المتقي لله *el-Motaqi-lillah.*

En marge, la mission prophétique.

On remarque en outre, sur les deux faces au bord de la pièce, quelques traces de mots qui rappellent la troisième légende marginale signalée par M. Lindberg, sur une monnaie du même prince frappée à *Chiraz* en 326. (*Essai sur les monnaies Bouïdes,* n° 1). Je ne connais pas d'autre monnaie bouwéide frappée à *Irbil* (Arbèle). (S.)

45. MÊME PRINCE, SIRAF, 338.

J'ai rarement rencontré des monnaies bouwéides en Georgie ; celle-ci, qui n'est pas dans un bel état de conser-

(1) Classe X, dynastie 32.

vation, offre cependant tous les *moments* essentiels parfaitement distincts.

Av. Au-dessous du symbole, en trois lignes, on lit :

عمد الدوله *Émad-ed-daula*
ابو الحسن *Abou-l-Hassan.*

En marge, il reste de la légende intérieure :

. . بسيراف سنة ثمان و ثا (?) . .

Rev. Dans le champ لله et sous le symbole الطيع لله *el-Mothi-lillah,* plus un س au-dessus de ce mot. Il ne reste presque rien de la mission.

Cette monnaie est la plus récente qu'on connaisse d'*Emad-ed-daula,* mort la même année (¹).

SELGIOUQIDES DE L'ASIE-MINEURE (¹).

Les Selgiouquides de l'Asie-Mineure ne sont point rares sur le marché de Tiflis ; dans le nombre des exemplaires que je vous adresse, cinq ou six me paraissent n'avoir pas encore été décrits.

46. KAIKHOSROU II, QOUNIEH, 639.

Cette pièce diffère de celle que décrit Castiglioni pour la

(¹) Bien qu'on aperçoive à peine la trace du nombre décimal, il ne peut y avoir aucun doute sur l'exactitude du chiffre auquel M. de Bartholomæi a donné la préférence, parce qu'en 328 *Emad-ed-daula* portait encore son nom d'*Aly-ben-Bouweih*. (S.)

(²) Classe XIV, dynastie 41.

même localité et la même année, n° 103, à cause de la seconde légende semi-circulaire de l'avers ; au-dessus du lion, on lit :

ضرب هذا الدرهم بقونيه

Le revers est semblable à celui de Castiglioni, sauf quelques différences dans les ornements et la distribution de la date; en haut فى سنه تسع ثلثين, et en bas . . و ستة (¹).

47. MÊME PRINCE, SIWAS, 642.

Les légendes à l'avers et au revers sont précisément semblables à celles que Fraehn a données (*Recensio*, n° 9, p. 134), mais notre exemplaire, plus complet, donne la localité et la date.

A l'avers on lit, dans trois segments à gauche : ضرب هذا; en bas traces de الدرهم; à droite بسيواس; en haut un ornement.

Au revers, en commençant par le segment supérieur :

فى سنة | اثنين (?) | اربعين | و ستماية

Le nombre unitaire est un peu rogné, ce pourrait être احدى

(¹) J'ai décrit dans ma lettre à M. Sawelief une monnaie semblable, sauf de légères différences dans l'ornementation, que j'ai mise à l'année 634 ; la comparaison des deux pièces me prouve qu'il y a erreur et qu'elles appartiennent l'une et l'autre à la même date 639. (S.)

48. FELS DU MÊME PRINCE.

Av. السلطان ال . .
. . غياث
الدين

Rev. En deux lignes :

لله *A Dieu*
العزة *la puissance* ou *la gloire.*

Cette même invocation se trouve sur des monnaies de Kaïkaus II.

49. FELS DE KAÏKAUS II.

Av. Dans un encadrement carré :

. . سلطان . . (le) *sultan* (su)
عظم عز الد *prème Iz-ed-*
نيا و الد . . *dounia woua-ed-*(din).

Rev. Dans un carré :

الامام *L'Imam*
(*sic*) المتصم *el-Mostasim*
بالله *billah.*

Rien dans les segments extérieurs.

50. QILIDJ ARSLAN, SIWAS, 661.

Av.	لله	*A Dieu*
	الملك	*le pouvoir.*
	السلطان الاعظم	*le sultan suprême*
	ركن الدنيا والدين ابو	*Rokn-ed-dounia wa-ed-din, Abou-*
	الفتح قلج ارسلان بن	*-l-fatah Qilidj; Arslan, fils de*
	كي . . . و	*Kei*(khosr)*ou.*

Rev. En marge, commençant à droite : ضرب; en haut : سيواس; à gauche : سنة احد; en bas : ستين ستماية

Dans le champ, en deux lignes séparées par une large arabesque, le symbole :

لا اله الا الله
محمد رسول الله

Cette pièce a beaucoup d'analogie avec celles que Castiglioni a décrites pour la même année, mais frappées à *Loulouna.*

ATABEKS ILDEGHIZ (1).

Malgré le nombre assez considérable de monnaies de cette dynastie que j'ai déjà rencontrées à Tiflis, j'ai le

(1) Classe XVI, dynastie 51. Pour les monnaies déjà décrites de cette dynastie, on peut consulter le supplément de Fraehn, publié par son savant successeur, M. Dorn ; ma lettre à M. de Gille, *Revue numismatique française*, et les deux premières lettres du général, publiées dans cette Revue. (S.)

plaisir de pouvoir aujourd'hui grossir notablement la liste de vos inédits, et les fels que je vais décrire ne sont pas sans intérêt pour l'histoire des Atabeks de l'Adherbeidjan.

51-52. ILDEGHIZ ET ARSLAN, DEUX VARIÉTÉS DE FELS. (Fig. 7.)

Av. Dans le champ :

اتابك	*Atabek*
الاعظم	*suprême*
ايلدكز	*Ildeghiz*
↔	Fer de lance tourné à droite.

Rev.	سلطان	*Sultan*
	ارسلان	*Arslan,*
	بن طغرل	*fils de Toghrul.*

Le sultan selgiouquide de Perse, dont Ildeghiz reconnait ici la suzeraineté, fut l'avant-dernier prince de cette puissante dynastie.

La seconde variété présente le fer de lance tourné à gauche.

53-54. MÊMES PRINCES, DEUX VARIÉTÉS DE FELS.

Av.	سلطاب	*Sultan*
	ارسلان	*Arslan*
	اتابك ايلدكز	*Atabek Ildeghiz,*
	بن	*fils* (?) (de Soleiman).

Rev.	لا اله ...	(Il n'y a) *de Dieu que*
	الله محمد	*Dieu, Mohommed,*
	رسول الله	*envoyé de Dieu.*

Sur le second exemplaire, à l'avers, un grand fer de lance tourné à gauche occupe la dernière ligne.

J'ai décrit dans ma précédente lettre une autre monnaie d'*Ildeghiz*, sur laquelle figure aussi le nom du khalife *el-Mostandjed*, qui disparait ici, soit que la pièce ait été frappée après la mort de ce souverain, soit qu'il faille voir ici une première tentative d'indépendance dont les Atabeks de l'Adherbeidjan nous donnent de fréquents exemples (1).

Les monnaies d'Ildeghiz sont encore tellement rares, qu'outre celles qui se trouvent dans le Musée de l'académie impériale à Saint-Pétersbourg, je ne connais que la collection du prince Alexandre Gagarine et la vôtre qui en possèdent; ayant remarqué depuis longtemps l'absence du numéraire d'argent au VIe siècle de l'hégire, j'ai été frappé de lire, à la page 274, des *Nova supplementa ad recensionem*, les lignes suivantes :

In Museo Scholæ asiaticæ extat numus ejusdem principis argenteus in quo Fraehnius legit, etc.

Lors de mon dernier voyage à Saint-Pétersbourg, je me

(1) Le règne d'Ildeghiz eut lieu entre les années 531 et 568 et non pas de 504 à 563, comme une double faute d'impression l'indique dans la lettre citée ; *el-Mostanjed* étant mort en 566, il est possible qu'Ildeghiz ait fait une tentative pour se dégager de la suzeraineté d'*el-Mosthedi ;* peut-être aussi les tentatives, qui furent faites par les visirs du khalife pour renverser le pouvoir de l'Atabek, engagèrent-elles ce prince à ne plus reconnaître qu'Arslan pour suzerain. On peut voir le détail de ces luttes dans le troisième volume de l'*Histoire des Khalifes*. (S.)

suis empressé de chercher à vérifier ce fait, et M. le baron Desmaisons a eu l'extrême obligeance de visiter avec moi toutes les suites orientales appartenant au Musée confié à sa direction ; nos recherches sont demeurées sans résultat; il ne nous a pas été possible de rencontrer une seule monnaie d'Ildeghiż ; il est à présumer qu'une erreur s'est glissée sous la plume de Fraehn, ou bien qu'il a eu entre les mains quelque pièce argentée ou recouverte d'une légère lame d'étain, comme cela se rencontre quelquefois sur des pièces de cuivre de cette époque : d'autant plus que le type est semblable à celui que nous venons de décrire.

55. FELS DE MOHAMMED PEHLWAN (5)74.

Av.	المستصي	*el-Mostedhi*
	بامر الله امير	*Biamr-Illah, Émir*
	المومنين	*des fidèles.*

Traces indéchiffrables d'une légende marginale.

Rev.	الملك	*Le Roi*
	المعظم اتا	*auguste Ata-*
	بك ا	*bek su*(prême).

En marge, il reste de la date : اربع و ـــ qui suffisent pour la préciser. Bien que le Selgiouquide Toghrul fût encore puissant à cette époque et que son nom soit mentionné sur d'autres monnaies de Mohammed, il paraît avoir été supprimé sur cette pièce, à moins qu'il n'ait figuré dans la légende marginale de l'avers ; je l'ai retrouvée parmi les

incertaines de la trouvaille de Bakou, dont il est fait mention dans la seconde lettre du général. (S.)

56. SURFRAPPE D'ABOUBEKR SUR UN FELS DE QIZL-ARSLAN. (Fig. 8.)

Contre-marque carrée portant une inscription en deux lignes :

اتابك	*Atabek*
ابوبكر	*Aboubekr*

Les inscriptions bien lisibles de la pièce surfrappée appartiennent à la variété décrite par Fraehn, p. 275 du supplément, où Qizl reconnaît la suzeraineté de Sendjar ; ce prince, qui avait supplanté Toghrul pendant quelques années, cessa de régner, si nous ne nous trompons, en 587, date de l'avénement d'Aboubekr [1].

[1] Ce fut en 584, selon le récit de Deguignes, que Toghrul fut momentanément renversé par Qizl-Arslan, qui lui nomma un successeur dans la personne de Sendjar. Deguignes raconte qu'il en eut l'intention seulement, mais qu'encouragé par les insinuations du khalife, il alla plus loin, s'attribua à lui-même le titre de sultan et fit battre monnaie en cette qualité ; jusqu'à présent pareille monnaie n'est point parvenue à notre connaissance, et celle que Fraehn a le premier décrite, avec les noms réunis de Qizl et de Sendjar, prouve du moins la reconnaissance momentanée du dernier de la souveraineté de l'Iran ; quoi qu'il en soit, on sait que Toghrul reprit le pouvoir un an après la mort de Qizl et se maintint encore jusqu'en 590, où sa dynastie s'éteignit avec lui. (S.)

57-58. FELS D'ABOUBEKR SEUL.

Av.	اعظم	*Suprême*
	اتابك	*Atabek*
Rev.	.. ابوبك	*Aboubek*(r)
	بن محمد	*fils de Mohammed.*

Point de légende marginale.

Cette pièce, dans son extrême simplicité, est l'une des plus intéressantes de la série des Ildeghiz, car ici l'on voit l'Atabek qui se sent assez fort pour faire complétement abstraction de ses suzerains. Une seconde variété présente à l'avers, entre les deux mots, une espèce d'épée placée horizontalement.

59. USBEK, FELS SOUS EN-NACER.

Av.	اتابك	*Atabek*
	اعظم	*suprême*
	.. ازبك بن محمد	*Usbek, fils de Mohamme*(d).
Rev.	.. صر لد ين	(en-Na)*cer-led-din*-(Illah)
	.. مير المومنين	(É)*mir des fidèles.*

Cette monnaie est différente des cinq ou six variétés décrites par Fraehn, dans son supplément, mais n'offre aucune donnée nouvelle ([1]).

([1]) J'ai attribué à Usbek, dans ma lettre à M. de Gille sur les monnaies de l'Adherbeidjan, une pièce de cuivre que, d'après des exemplaires

EL-MORABITES (1).

60. YOUSSOUF, DINAR D'AGHMAT, 486.

Type en tout semblable aux dinars déjà décrits, seulement à la légende marginale du revers :

باغمات سنة ست و ثمانين ولبع (sic)

Le غ de la localité est surmonté de son point-diacritique; à l'avers on observe deux autres points : l'un sur le ث du mot بن, l'autre dans la légende marginale au-dessus du غ du mot غير. (S.)

61. ALY, DINAR DE VALENCE, 504.

En marge, au revers :

بلنسية سنة اربع و خمسماية

Comme les dinars déjà connus, en particulier ceux décrits par M. Tornberg, *Numi Cufici*, p. 275, et plus récemment par M. Fleischer (2), pour *Valence*, l'an 500; ce dernier dinar vient d'être acquis par M. le professeur Stickel, pour la collection grand-ducale de Iena : le nôtre n'offre que de de très-légères différences dans le type; il a de plus le point

plus complets et mieux frappés, M. de Bartholomæi a reconnus appartenir au roi d'*Ahar* Netchekin. *Voy.* sa seconde lettre au n° 25, où nous avons oublié de placer cette rectification. (S.)

(1) Classe XVIII, dynastie 57.

(2) *Zeitschrift*, etc., t. XV, p. 387.

sur le mot غير déjà signalé plus haut, tandis qu'au revers il n'y a qu'un point sur le ض du mot ضرب et pas sur le م de خمسين. Je suis porté à croire que le trait à gauche du mot الامام, dans le champ du revers, que M. Fleischer interprète par لى n'est autre chose qu'une prolongation ornée du د appartenant au mot عبد. (S.)

EL-MOWAITE (EL-MOHADE) (1).

62. ABD-EL-MOUMEN, DINAR DE BEDAA.

Av. Dans le champ, en trois lignes : *Il n'y a de Dieu que | Dieu, Mohammed | envoyé de Dieu,* dans un encadrement carré.

Dans les segments :

بسم الله الرحمن الرحيم | صلى الله على محمد | واله الطيبين | الطاهرين

Au nom de Dieu le clément, le miséricordieux, que Dieu bénisse Mohammed et sa famille; les bons, les purs.

Rev. Dans le champ, dans un carré, en trois lignes :

المهدى الامام | الامة القايم | بامر الله

Le Mahady, l'Imam du peuple, l'élevé par ordre de Dieu.

Et en haut :

بدعه *Bedaa.*

(1) Classe XVIII, dynastie 58.

Dans les segments :

ابو محمد عبد | المومن بن علي | امير المومنين
| الحمد لله رب العالمين

Abou-Mohammed, Abd-el-Moumen, fils d'Aly, Émir des Fidèles; louange à Dieu, le maître des deux mondes.

Un dinar semblable, mais sans localité, est décrit au n° 6128 du catalogue Gaillard, avec quelques incorrections dans le texte arabe. (S.)

AYOUBIDE DE MIAFAREQIN (1).

60bis. MALEK-EL-ADEL, FELS DE MIAFAREQIN, 592.

Av. Buste vu de face d'un personnage, couvert d'un manteau et avec une espèce de mitre sur la tête.

Légende marginale :

ضرب هذا الدرهم بميفرقين سنة اثنتين

A droite et à gauche de la tête dans le champ :

تسعين — و خمسا ة (*sic*)

Rev.	لا اله الا الله	*Il n'y a de Dieu que Dieu.*
	محمد رسول	*Mohammed, envoyé*
	الله الامام	*de Dieu, l'Imam*
	الناصر لدين	*en-Nacer-led-din*
	الله امير	*Illah Émir*
	المومنين	*des fidèles.*

(1) Classe XIX, dynastie 66.

Ce dernier mot dans le segment inférieur ; dans les trois autres, en commençant à droite :

الملك العا . . | سيف الدين | ابوبكر بن ايوب

Le Roi juste | Séif-ed-din | Aboubekr, fils d'Ayoub.

Le type de cette pièce est absolument semblable à celui des successeurs immédiats d'*el-Adel*, dont Castiglioni, Fraehn et d'autres ont fait connaître plusieurs variétés de dates (¹).

J'ai déjà eu l'occasion de vous faire remarquer la disparition presque totale, en Asie, de la monnaie d'argent dans la seconde moitié du VIe siècle de l'hégire, c'est aussi à la même époque qu'on voit paraître des fels à figures plus ou moins compliquées, et la dénomination de *dirhem* donnée à des monnaies de cuivre : à coup sûr ce changement de nom n'est pas un fait accidentel, il a eu pour but de substituer aux dirhems proprement dits, une grosse monnaie tarifée au-dessus de sa valeur intrinsèque ; mais une pareille mesure, toute au profit de la fabrication, devait être un appât irrésistible pour de faux monnoyeurs, et si l'on se fût contenté des anciens types composés de simples légendes,

(¹) Le revers de cette pièce est en particulier identiquement le même que celui d'*el-Aouwad*, décrit par le comte Castiglioni pour l'année 600 (p. 206), mais la date qui figure ici à l'avers ne permet pas de l'attribuer à ce prince. *El-Adel*, frère du sultan ayoubide *Sala-ed-din*, fut d'abord roi de Miafareqin avant de succéder, en 596, à son neveu, *el-Mansour*, sur le trône d'Égypte et de Syrie ; c'est alors seulement qu'*el-Aouwad* prit de ses mains la souveraineté de Miafareqin, et reconnut en même temps son droit de suzeraineté en maintenant le nom d'*el-Adel* sur la monnaie, tandis que ce dernier paraîtrait ne pas avoir été soumis à une pareille obligation à l'égard d'*el-Mansour*. (S.)

rien n'eût été plus facile aux simples graveurs de cachets, dont l'Asie abonde, de les imiter; pour remédier à cet inconvénient, je suppose qu'on fit venir d'Occident des artistes plus exercés, qui furent chargés de graver des coins plus ou moins compliqués et d'une exécution au-dessus des forces des ouvriers musulmans, étrangers à l'art d'exécuter des figures. On a cru que le motif de cette innovation pouvait être le désir de mettre ces monnaies en circulation parmi les chrétiens, mais cette supposition n'est pas admissible, parce que, si quelques-unes d'entre elles ont en effet des types empruntés à des monnaies chrétiennes, ce n'est pas le plus grand nombre, tant s'en faut, et les représentations adoptées par les graveurs sont si variées, qu'on ne peut guère les attribuer qu'à leur propre caprice; d'ailleurs, plusieurs d'entre elles offrent des types purement musulmans, d'autres ont été copiées sur des monnaies antiques, hors de cours depuis bien des siècles. Les monnaies de confiance émises pendant la première révolution française offrent quelque chose de semblable au fait que nous cherchons à établir; comme elles étaient mises en circulation à un prix supérieur à la valeur du métal, les maisons de commerce qui les fabriquaient eurent soin d'adopter des types compliqués et gravés avec beaucoup d'art, pour en rendre l'imitation plus difficile.

KHANS HOULAGOUÏDES (1).

61bis. CHEF MONGOL ANONYME, NAKHDJEWAN (6)43.

A l'avers, le type du cavalier décochant une flèche; un

(1) Classe XXII, dynastie 75.

lévrier sous les pieds du cheval; en haut la légende turque :

الغ منقل الوس نيك *Du grand Oulous de Mongolie.*

Rev. Le symbole, en trois lignes, et dans les segments, il reste :

بنخجوان . . . ثلث اربعين . . .

Le type est absolument le même que celui de la variété frappée à *Tiflis*, l'an 642, et décrite dans ma lettre à M. Sawelief; c'est au prince Alexandre Gagarine que nous devons la première publication de ce curieux type, attribué d'abord à un *Alouch-bek*, puis à *Temounghou*, par M. Victor Langlois, dans son *Essai sur les monnaies Georgiennes;* de nouvelles recherches publiées tout récemment par M. Grégorief, dans le second volume du Journal russe de la Société archéologique de Saint-Pétersbourg, p. 342, ont établi qu'au lieu de lire الوش بيك, il fallait lire en turc الوس نيك (pour اولوس) *de l'Oulous*, rectification que, pour ma part, j'accepte.

62. MONGHE KHAN; FELS DE TIFLIS, 654 (?).

L'avers de cette pièce offre le type du sceau de Salomon, tel qu'on le rencontre fréquemment sur les monnaies d'Houlagou et d'Abaqa, mais au centre, au lieu des mots قاان العادل, il y a une rosace à huit feuilles.

Rev. Dans un encadrement carré, la première partie du symbole, en trois lignes, et dans les segments, en commençant par le haut :

ضرب تفليس | سنة از (?) | و خمسين | و ستمايه

Le nombre unitaire est presque absolument effacé; on entrevoit un élément vertical qui peut également appartenir à ثلث ou à اربع.

63. FELS D'HOULAGOU (IRBIL), 659.

Cette monnaie est celle au type du lièvre que plusieurs auteurs ont déjà signalée pour l'année 661, mais ici on lit distinctement la date :

سنة تسع خمسين و ستما ية

Le nom de la localité est effacé, mais ce ne peut être qu'*Irbil* (1)

(1) Cette nouvelle variété donne gain de cause au Dr Scott sur l'impossibilité de voir dans l'emploi du type au *lièvre* une concordance avec la quatrième année du cycle tartare, qui n'est pas tombée sur le règne d'Houlagou; ce jeune savant, enlevé trop tôt à des études auxquelles il se livrait avec autant de zèle que de succès, a publié dans le onzième volume de la *Revue archéologique* une lettre adressée à M. Reinaud, dans laquelle il conteste cette hypothèse pour la monnaie d'Houlagou, frappée à *Irbil* en 661, mais il se trompe en mettant l'année de la *souris* à cette date, c'était celle du *chien*; et sans l'exemplaire décrit par M. de Bartholomei, sur lequel la figure du lièvre est incontestable, j'aurais été tenté de voir un chien lévrier sur l'exemplaire de l'année 661, qui a passé du cabinet Wellenheim dans ma collection, parce qu'on y distingue une trace de queue pendante qui ne peut convenir au lièvre; au reste, ceci n'a plus d'importance dans l'état actuel de la question; il importe seulement d'observer, qu'il n'est jamais entré dans l'esprit de M. de Saulcy, pas plus que dans le mien, de voir des coïncidences avec les animaux du cycle tartare sur *toutes* les monnaies houlagouïdes où figure l'un d'entre eux; je suis même porté à croire que si le fait a eu lieu,

64. MÊME PRINCE, ZOU'L-HIDJET, 660.

Dirhem au type du sceau de Salomon, mais au revers, entre la 1re et la 2e ligne du symbole, on lit :

دى الحجة سنة ستين و ستماية

65-68. ABAGA, ANNÉES, 665, 671, 674, 680.

Ces dirhems offrent le même type que le précédent et n'en diffèrent que par les dates :

Zou'l-hidjet, 665.

Chaaban, 671. شعبان سنة احد سبعين

Zoul-qadet, 674. ذر القعدة سنة اربع سبع . . .

Djomadi-l-awal, 680. جادى الاول سنة ثمانين ستماية

c'est postérieurement à l'adoption de l'ère ilkhanide, fondée sous le règne de Ghazan, à laquelle le Dr Scott n'a pas pris garde, ce qui l'aurait empêché de se tromper sur la concordance. Cette nouvelle ère a dû sa création à la remarquable coïncidence des années 700 de l'hégyre, 1300 de l'ère chrétienne, avec le commencement de l'an de la *souris*, premier du cycle ; en sorte que la première année du VIIIe siècle musulman, du XIIIe siècle de notre ère et la fin de l'an premier du cycle ont servi de point de départ à l'ère ilkhanide. Dans cette concordance, qui est celle adoptée par tous les historiens faisant autorité, l'an de la *poule* tombe bien sur les années 721 et 722 de l'hégyre, en sorte que j'ai pu, sans m'écarter de la vraisemblance, supposer qu'il y avait un rapport intentionnel entre l'image de cet animal, qui figure sur la monnaie d'Abousaïd que j'ai décrite dans ma lettre à M. de Koehne, et la date que porte cette pièce. (S.)

On trouve plusieurs autres variétés de ce type assez commun dans la Monographie de Fraehn, n°s 36 et suivants.

69. MÊME PRINCE, DE L'AN 672.

Av. Dans un encadrement de six arcs de cercles joints par des anneaux :

(?) .	(Un mot difficile à déchiffrer, peut-être حلد)
القاان الا	*el-Qâan, le*
عظم العادل	*suprême, le juste.*

En marge il reste :

. . . . م سنة اثنين و سبعين و ستمايه

Rev. Dans le champ, le symbole complet en trois lignes, et à la quatrième ligne:

صلى الله عليه

Dans les segments, traces de quatre mots dont je ne saisis pas le sens.

70. MÊME PRINCE, DATE EFFACÉE.

Av.	ابافا	*Abaqa*
	خلد	*que dure*
	ملكه	*son règne.*

Les deux derniers mots en caractères barbares sont difficiles à reconnaître; en marge il reste:

قاان الاعظم

Rev. En trois lignes: *Il n'y a de Dieu que | Dieu Mohammed | envoyé de Dieu.*

Il ne reste de la légende marginale que les traces du mot الدرهم

71. MÊME PRINCE, FELS AU TYPE DE L'AIGLE BICEPS.

Av. Dans le champ :

قاان
الا عظم
اباقا

Restes d'une légende indéchiffrable.

Rev. Dans le champ, un aigle à double tête, surmonté d'un chien ou plutôt d'un lièvre courant à gauche, dans un cartouche ovale.

Légende intérieure:

لا اله الا الله محمد رسول الله

Légende extérieure, il reste:

ضرب هذا الفلس . . .

Je donne cette pièce, malgré son mauvais état de conservation, à cause de la nouveauté du type.

72. GHAZAN MAHMOUD; NOUQÂN, 696. (Fig. 9.)

Dirhem trilingue en tout semblable, sauf la localité, aux variétés décrites par Fraehn, dans sa *Monographie,* n°s 99

et 104, pl. III, fig. 6. Au revers, entre la première et la seconde ligne du symbole ضرب نوقان qu'on peut lire aussi نوقات. *Voyez* Juynboll, 3e vol. p. 4. ٢٣٨, et *Géographie d'Aboulfeda*, édition Reinaud et Slane, p. ٤٥٢.

73 A 79. MÊME PRINCE.

Même type trilingue avec des variétés nouvelles de dates et de localités.

Qaswin, 697; au centre, ضرب قزوين

Et dans trois segments il reste:

سبع | تسعين | ستماية

Sans copules.

Hasn, 69... ضرب حزن

Qonieh, 701, ضرب قونية

Et dans quatre segments il reste:

ضرب فى | سنة | احدى | سبعماية

Qachan, (70)1, ضرب قاشان

Il ne reste que فى سنة احدى

Cette localité que j'ai déjà signalée dans ma précédente lettre sur une monnaie de Mohammed le Modhafferide, parait pour la première fois dans la série des Houlagouïdes.

Ispahan, Muharrem, 7... ضرب اصبهان

Et dans quatre cantons:

فى محرم سنة . . . سبماية

Le nombre unitaire manque.

Ikhchin? date indéchiffrable. (Fig. 10.)

Si ce n'était l'absence de l'article et le doute où je suis que les Houlagouïdes aient eu des possessions près de Yemama, je n'hésiterais pas à lire *el-Aïssa* (*voyez* JUYNBOLL, tom. I. p. ٣٢); j'ai pensé à اخشين ville du Fars, mais la forme du dernier élément semble plutôt se rapprocher du ي

(?) سا *Muharrem*, 7... (Fig. 10.)

Encore une localité douteuse, peut-être faut-il lire : شبا pour الشبا (JUYNBOLL, t. II, p. ٨٩), mais cette attribution n'est guère admissible, et j'aime mieux laisser à d'autres le soin de résoudre ce problème (¹).

80. OEL DJEÏTOU, IKHCHIN (?), 7 . .

Av. Dans un encadrement carré :

السلطان ابر (?)	*le sultan* (?) (suprême)
غياث الدنيا و الدين	*Ghaias-ed-dounia oua-ed-din*
خدابنده محمد	*Khodabende Mohammed*
خلد الله ملكه	*que Dieu protége son règne.*

(¹) Le nombre des localités indéchiffrables ou encore indéterminées est beaucoup plus considérable dans cette dynastie que dans toute autre. Fraehn en a signalé une trentaine, beaucoup d'autres se sont offertes à nous ; il est à présumer que l'ignorance de la langue arabe chez les graveurs mongols y est pour beaucoup ; peut-être aussi faut-il y voir des noms imaginaires inventés par des faux monnayeurs ; le nombre considérable d'ateliers monétaires, surtout sous le règne d'Abousaïd, et l'état de désorganisation où était tombé l'empire à cette époque doivent avoir favorisé l'exercice de cette coupable industrie. (S.)

Dans le segment de droite سبعماية

Rev. Symbole en trois lignes, et dans les segments :

صلى الله عليه

Entre la première et la seconde ligne du symbole :

ضرب احسى (Fig. 10bis.)

Les segments extérieurs où devaient se trouver les noms des Imams sont indéchiffrables; les caractères de cette pièce sont corrompus et d'une difficile lecture; elle offre le même type que le n° 109 de la *Monographie* de Fraehn, et le n° 11 de M. de Saulcy (lettre à M. Reinaud).

81. MÊME PRINCE, BAGHDAD, 705.

Type de la monnaie précédente, mais ضرب بغداد; les caractères sont aussi barbares, cependant à la première ligne de l'avers le mot الاعظم est très-lisible.

Dans les trois segments on lit :

سنة خمس سبعماية

82. MÊME PRINCE, SULTANIA, 709.

Le type est celui qui est le plus habituel pour les monnaies de ce prince et que Fraehn a décrit n° 113, de sa *Monographie*, pl. II, n° 118, etc., et M. de Saulcy, dans sa lettre pour un exemplaire incomplet. Dans les segments inférieurs du nôtre on lit : à droite, ضرب سلطانية; à gauche, سنة تسع و سبعماية [1].

[1] L'attribut de Dieu sur cette pièce est بسم الله العظيم, *au nom de Dieu le Grand*, au lieu de الكريم, qui se lit habituellement. (S.)

83. MÊME PRINCE, ARBOQ (?), 709 OU 707. (Fig. 12.)

Même type que le précédent, mais les légendes sont autrement distribuées dans les quatre segments de l'avers : en bas à droite le nom mongol ; à gauche بسم الله ; en haut à droite ضرب لربق فى ; à gauche تسع و سبعماية, peut-être سبع (¹).

L'attribut est : بسم الله الرحيم.

84. MÊME PRINCE, CHIRAZ, 710.

Légendes à l'avers comme à l'ordinaire ; dans les segments inférieurs il y a : à droite . . . ضرب شير, à gauche سنة عشر و سبعماية.

Au revers le nom de la localité شيراز est répété dans le champ au segment d'en bas, et dans le segment à gauche, l'attribut est الكريم.

85. MÊME PRINCE, TEBRIZ, 710.

Ut supra, mais :

سنة عشر سبع et ضرب تبريز

(¹) Cette localité, que M. de B. a laissée indéterminée, est fort incertaine, je ne trouve dans l'ouvrage de Juynboll que اربق, ville du Khouzistan, qui puisse s'accorder avec les éléments qu'on voit sur la monnaie, encore faut-il admettre que la cinquième lettre séparée du ق par un point est bien la préposition فى et n'appartient pas au nom de la localité. (S.)

L'attribut illisible.

Les caractères de cette pièce sont assez barbares.

86. MÊME PRINCE, YEZD, 713.

Même type que le n° 124 de la *Monographie*, et qui diffère des précédents par la suppression des mots : خدابنده et ايام à l'avers, et des trois mots d'attribut au revers. Dans les sept segments de l'avers on lit, en commençant en haut par celui de droite :

ضرب | يزد | فى شهور | سنة | ثلاث | عشرو | سبعماية

Monnaie de Yezd dans les mois de l'an 713.

87. MÊME PRINCE, TIFLIS, 715.

Même type, mais dans les segments :

ضرب تفليس | سنة | خمس | عشرة | سبع | ماية

88. MÊME PRINCE, SAMSOUN, 7 . .

Type du n° 83, avec une autre distribution de la légende dans les segments de l'avers; en haut à gauche, le nom mongol; en bas à gauche, ضرب سامسون; à droite nombre unitaire effacé; en haut à droite : سبعماية.

89. MÊME PRINCE, LOCALITÉ INCERTAINE. (Fig. 13.)

Comme au n° 83, mais je n'ai pu déterminer la localité (1).

(1) Ici l'on voit, ainsi que sur la pièce précédente, un attribut nou-

90. ABOUSAÏD, TIFLIS, 717.

Type décrit dans la *Monographie des Houlagouïdes,* de Fraehn, nos 140 et suivants, figuré dans Marsden, pl. XVI, f. CCLXXVIII; Castiglioni, p. 229. Sur cette pièce, du module d'un demi-dirhem, on lit dans les huit segments du revers :

ضرب | تفليس | فى | سنة | سبع | عشر | سبع | ماية

91. MÊME PRINCE, ERSENDJAN, 719.

Voyez une monnaie semblable n° 144 de Fraehn, sur laquelle le nombre unitaire est effacé; type *ut supra;* mais à l'avers l'un des trois mots qui entourent la légende, الصر dans le segment inférieur, est remplacé par un lacs d'amour. Dans les segments extérieurs :

ضرب بارزنجان فى سنة تسع عشر....

92. MÊME PRINCE, KACHAN, 719.

Ut supra, mais ضرب كاشان et avec النصر.

93. MÊME PRINCE, SAWAH, 72..

Même type, mais ضرب ساوه, le nombre unitaire est

veau, الكاتم, *le caché.* Dans la précieuse liste des attributs de Dieu, que M. Reinaud a fait connaître, celui-ci n'existe pas, ou plutôt il est remplacé par الباطن qui a le même sens. *Voy.* la description du cabinet du duc de Blacas, *Monuments arabes,* etc., t. II, p. 16. (S.)

effacé; la légende occupe sept segments, le huitième est rempli par une espèce de lacs d'amour qui paraît contenir un mot.

94. MÊME PRINCE, TEBRIS, 723.

Av. Dans le champ:

السلطان ابوسعيد *Le sultan Abousaïd*
بهادر خان خلد ملكه *Behader-Khan, que son règne dure!*

En haut, ضرب; en bas, تبريز.

Légende marginale:

فى سنة ثلاثه و عشرين و سبعماية

Rev. Dans un encadrement carré: *Il n'y a de Dieu que Dieu* | *Mohammed* | *envoyé de Dieu* | et dans les segments extérieurs, les noms des quatre Imams.

L'année 723 est justement celle où Abousaïd prit le titre de Behader.

Fraehn a décrit une monnaie du même type frappée à *Erseroum*, en 724, *Monographie*, n° 164, pl. III, fig. 10. (*Voyez* aussi, dans ma première lettre, une monnaie semblable de *Tiflis*, 724.)

95. MÊME PRINCE, FELS DE SULTANIA, 724.

Av. Dans les trois angles d'un triangle, dont chaque côté est formé par trois arcs de cercle, on lit:

السلطان , ابوسعيد , بهادر خان,

et au centre un mot presque effacé, qui parait être خلد.

Dans deux des trois segments extérieurs:

ضرب سلطانية | سنة اربع عشر

Le troisième est rogné, mais le reste de la date ne laisse aucun doute.

Rev. Dans les diagonales d'un carré dont chaque côté est composé de trois arcs de cercle, le symbole *ut supra;* dans deux des segments extérieurs encore lisibles, les noms d'*Omar* et d'*Otsman.*

96. MÊME PRINCE, FELS DE TEBRIS, 725.

Av. Dans les diagonales d'un carré dont chaque côté est composé de trois arcs de cercle:

السلطان	*Le Sultan*
ابوسعيد بهادر خان	*Abousaïd Behader-Khan*
خلد ملكه	*Que son règne dure.*

En haut, ضرب; en bas, تبريز

Dans les segments extérieurs:

سنة خمس وعشرين و سبعماية

Rev. Le symbole *ut supra,* et les Imams sans aucun encadrement (¹).

(¹) On trouve dans le supplément de Fraehn, p. 228, une monnaie de la même année, présumée aussi de *Tebris;* il est assez probable que c'est la nôtre, mais comme la description manque, j'ai jugé convenable de conserver ici celle de mon correspondant. (S.)

97. MÊME PRINCE, HAMADAN, 726.

Av. Dans un pentagone dont chaque côté est composé de deux arcs de cercle :

ضرب فى ايا	*Frappé dans les jour-*
م دوله السلطان الاعظم	*s du règne du sultan suprême*
ابوسعيد بهادر خان	*Abousaïd Behader-Khan*
خلد الله ملكه	*Que Dieu protége son règne!*

Un ء placé au-dessus du mot خلد. Dans les cinq segments extérieurs :

سنة | ست | عشرين | و سبع | ماية

Le nombre unitaire pourrait être pris pour un *deux* privé de l'éliph, sans deux points diacritiques placés au-dessus du ت.

Rev. Ut supra, plus les mots : ضرب هماذان, dans les interlignes.

Un dirhem d'*Hamadan,* frappé en 727, est décrit dans le supplément de Fraehn, p. 228, mais la légende à l'avers n'a pas les mots فى ايام دوله

98. MÊME PRINCE, TIFLIS, 726.

Demi-dirhem semblable à celui de Tebris, n° 94.

99. MÊME PRINCE, MONNY, 727.

ضرب هنى

Semblable, sauf la date, à celui de l'année 729, décrit dans la lettre que vous m'avez adressée, n° 131.

100. MÊME PRINCE, AKHLAT, 727. (Fig. 14.)

Type semblable au précédent, mais dans le champ, légende en quatre lignes malheureusement très-effacées, et qui semblent commencer par le symbole. Dans la légende marginale on lit :

ضرب اخلات فى سنه سبع و عشرين . . . ماية

Rev. Le symbole *ut supra,* dans un carré. Dans le segment à droite, ابوبكر عمر. Les deux autres Imams devaient être dans le segment opposé ; en haut, . . ل الملك *Le règne est à Dieu;* en bas, ابو احد (?) (1).

101-103. MÊME PRINCE, 729.

Trois dirhems frappés dans les localités suivantes, *Baghdad, Zendjan, Irbil;* type en tout semblable à celui décrit par M. de Saulcy pour la même année, et par vous, dans votre lettre à M. de Dorn, nos 117 et suivants; je vous adresse aussi un exemplaire complet du dirhem de *Zendjan,* de l'an 727.

(1) Fraehn a hésité à attribuer à la même ville une monnaie d'Abousaïd, où la localité est accompagnée de l'article; maintenant ce doute doit être écarté par l'existence d'une monnaie sans l'article ; l'orthographe ancienne et la plus généralement admise est خلاط, comme on le voit sur un autre dirhem d'Abousaïd, décrit par le Dr Scott dans sa lettre déjà citée, et où il a lu mal à propos, selon nous, *Halassa,* au lieu d'*Akhlat.* (S.)

104. MÊME PRINCE, BARAN, 729.

C'est le dirhem du module ordinaire, dont vous avez décrit un exemplaire du module double, dans la lettre que vous m'avez adressée; même type que ci-dessus.

105. MÊME PRINCE, CHOUSTER, 729. (Fig. 15.)

Type *ut supra,* mais ضرب شوستر

Je reproduis ici ce dirhem que j'ai signalé dans une note de la première lettre du général, parce que j'avais lu mal à propos *Choucha,* au lieu de *Chouster*. (S.)

106. MÊME PRINCE, موصد, 730. (*Voy* à la note 1, page 78.)

Même type; dans les huit segments :

هلالله(?) | ضرب | فى | شعبن(*sic*) | ثلث | ين | وسبع
| ماية | . . . (?)

Le premier segment est indéchiffrable : le troisième mot bien distinct n'est certainement pas سنة; peut-être c'est une contraction du mot *Chaabân,* شعبان. (Fig. 16.)

Le dirhem de la même localité et de la même date, décrit dans ma lettre à M. Dorn, diffère de celui-ci; comme il s'est glissé une faute dans la transcription de la légende, je la reproduis ici :

هلا | لله | ضرب | فى | سنة | ثلثين | وسبه | ماية (S.)

106bis. MÊME PRINCE, ERZENDJAN, 731.

Même type, mais ضرب ارز نجان, et une autre date.

107. MÊME PRINCE, FELS DE TEBRIS, 732.

Av. Dans un triangle formé par trois arcs de cercle qui s'entrecroisent en formant des nœuds aux angles :

سلطان *Sultan*
ابوسعيد *Abousaïd.*

Dans deux segments extérieurs :

ضرب تبريز سنه | اثنتين وثلاثين

le troisième segment d'en bas effacé.

Rev. Dans un cartouche allongé qui occupe le milieu du champ et qui est encadré entre deux demi-cercles : *Il n'y a de Dieu que Dieu.* Autour du demi-cercle supérieur la fin du symbole : *Mohammed, envoyé de Dieu,* dont il ne reste que محمد et autour du demi-cercle inférieur, les noms des quatre Imams.

108-114. MÊME PRINCE, DIRHEMS DE L'AN 33 DE L'ÈRE ILKHANIDE.

Semblables aux nombreuses variétés du même type déjà connues ; ceux-ci offrent des localités nouvelles, à ce que je crois, savoir : *Sawa, Chouster, Berdaa, Ardebil, Hamadan, el-Mausel,* موصل (1).

(1) L'existence d'une pièce de l'an 33, incontestablement frappée à *el-Mausel,* confirme les doutes de Fraehn sur l'attribution à cette ville d'une localité sans l'article (*voy.* Monographie, n° 81), et m'ôte toute incertitude sur le dirhem de *Moudad,* que j'ai décrit dans ma lettre à

La pièce d'*Ardebil* est très-petite et ne représente que le quart du dirhem ordinaire.

115-116. MÊME PRINCE, LOCALITÉS INCERTAINES. (Figg. 17 et 18.)

Ces dirhems sont aussi de l'an 33 de l'ère; je n'ai pu déterminer les localités à l'aide des ouvrages que j'ai en ma possession (¹).

117. MÊME PRINCE, FILS D'ABOU-ISHAAQ (?).

Av.	السلطان الاعظم	*Le Sultan suprême*
	ابوسعيد بهادر	*Abousaïd Behader*
	خان خلد ملكه	*khan, que son règne dure.*

En haut, en plus petits caractères :

. . . . ابو اسحاق

Je ne connais encore aucune localité de ce nom.

Rev. Symbole comme au n° 94, traces des noms des Imams, *Aly*, *Otsman*.

M. Dorn, n° 128, d'autant plus que la forme du dernier élément se rapproche beaucoup plus du د que d'un ر, mais j'ignore quelle peut être cette ville. (S.)

(¹) Mes recherches ont été aussi infructueuses que celles de mon savant ami ; la seule localité que j'aie trouvée qui pourrait s'appliquer au premier des deux noms, c'est الرصد *er-Rossid*, près de *Bagdad*, s'il est possible d'admettre cette localité sans l'article. (JUYNBOLL, t. I, p. ٤٧٢.) (S.)

118. MÊME PRINCE, FELS DE AOURD (?), L'AN (?) DE L'ÈRE ILKHANIDE.

Av. اسلطان
ابوسعيد . .
خلد ملكه

Dans les segments : en haut, ارد (fig. 19); à droite, الخانية; les deux autres segments sont occupés par les restes d'une partie du symbole, avec le nom d'*Aboubekr*, provenant du revers surfrappé d'une autre pièce; revers *ut supra*.

Voyez JUYNBOLL, tom. I, p. ۴۴, où il donne deux localités, *Aourd*, dans le Fars, et *Ard;* la première est la plus vraisemblable.

Peut-être une partie du mot a-t-il disparu par la surfrappe et faut-il lire *Ardebil*.

118bis. ARPA KHAN, FRAPPÉ A (?) . . ., L'AN 7. . . (Fig. 20.)

Voici une pièce, que je me suis procurée à Telao en Kakhetie, qui me paraît d'autant plus intéressante et précieuse, qu'on ne connaît jusqu'à présent qu'une seule autre monnaie d'*Arpa*, décrite par Fraehn dans sa *Monographie*, et que l'on peut considérer comme égarée, cet illustre savant ayant négligé de noter le cabinet où elle se trouve; notre exemplaire, malheureusement mal conservé, offre un type nouveau.

Av. Dans le champ :

السلطان الاعظم	*Le Sultan su*(prême)
اعدل ارپا (خان) (*sic*)	*juste, Arpa* (khan),
خلد الله (ملكه)	*que Dieu prolonge* (son règne).

Dans les segments, il ne reste que :

في سنة . . . . و سبعماية

Rev. Le symbole sunnite avec les mots : صلى الله عليه en caractères carrés et entrelacés, comme dans la monnaie d'Abousaïd de l'an 33, et les noms des Imams; celui d'Aboubekr est presque entièrement effacé.

119. MÊME PRINCE, DINAR DE CHIRAZ. (Fig. 20bis.)

السلطان الاعظم	*Le Sultan suprême*
ارپا خان خلد ملكه	*Arpa khan, que son règne dure.*

En haut, ضرب; en bas, شيراز; légende marginale effacée.

Malgré la singulière forme des lettres qui composent le nom, il ne me paraît guère possible de lire autre chose que celui d'*Arpa*. Au revers, le symbole comme au n° 94, dans un encadrement carré; les noms des Imams dans les segments. Je tiens ce dinar de M. C. Rollin. (S.)

120. MOHAMMED KHAN, ANY, 737.

Av.	السلطان الاعظم	*Le Sultan suprême*
	محمد خان	*Mohammed khan,*
	خلد الله ملكه	*que Dieu protége son règne.*

Dans les quatre segments, en commençant à droite :

ضرب انى | سنة سبع | وثالثين | وسبعماية

Rev. Le symbole ordinaire, plus صلى الله عليه en caractères carrés et entrelacés comme dans les dirhems d'Abousaïd de l'an 33. Type semblable à celui du n° 209 de la *Monographie;* il reste les noms d'*Aly* et d'*Otsman*.

121. MÊME PRINCE, TERRIS, 738.

Av.	السلطان العالم محمد خلد الله ملكه و دولتة	*Le Sultan sage* *Mohammed, que Dieu prolonge* *son règne et son empire.*

En marge, en commençant par le segment à droite:

ضرب تبريز ا فى . . . ا ثمان ثلثين و ا سبعماية

Rev. Symbole et Imams comme à l'ordinaire.

122. MÊME PRINCE, FELS DE CHERISTAN RECHIDY.

Av. Dans les segments formés par la réunion de trois arcs de cercle qui figurent au centre une espèce de *triquetra*, les mots:

سلطان ا محمد ا خان خلد

Il ne reste de la légende marginale, que :

. . . شهرستان رشيدى سنه . . .

Les deux premières lettres sont effacées.

Rev. Étoile, formée par la réunion de six losanges, dans lesquels le symbole est distribué. Imams dans les segments extérieurs.

Je donne cette pièce, malgré son triste état de conformation, à cause de la rareté des monnaies de Mohammed, et parce que la localité n'a jusqu'à présent été citée qu'une seule fois par Fraehn sur une monnaie d'Abousaïd. (*Monographie*, n° 197.)

123. SATI-BEK, ERZERROUM, 739.

السلطان العادلة (*sic*)	*Le Sultan* (sic) *la juste*
ساتى بك خان	*Sâtı-Bek khan.*
خلد الله ملكها	*Que Dieu prolonge son règne.*

En marge :

ضرب ارزرو ا م سنة ا تسع ثلثين ا سبعماية

Rev. Le symbole dans un cercle en grènetis, et dans quatre cartouches formés par des demi-cercles qui l'entourent; les noms des Imams dans les segments extérieurs. (*Voyez* un type semblable pour *Tebris*, Fraehn, supplément, p. 104, et *Monographie*, planche II, n° 217.)

124. MÊME PRINCESSE, YEZD, 7 . . .

Type semblable au précédent; il ne reste de la date que le nombre centenaire.

125. MÊME PRINCESSE, LOCALITÉ INCERTAINE. (Fig. 21.)

Date effacée; je ne sais que faire de la localité, les caractères paraissent être déformés.

126. SOLEIMAN, FELS DE L'AN (7)40.

Av. Au centre, un poisson tourné à droite, au-dessus mot effacé; au-dessous, سليمان

On ne distingue bien de la légende marginale que les mots سنة اربعين qui suffisent pour préciser la date.

Rev. Le symbole dans les diagonales d'un carré formé d'arcs de cercles, les noms des Imams effacés dans les segments extérieurs.

127. MÊME PRINCE, HESN, 743.

Av. Dans une étoile à six rayons:

لسلطان الاعظم
خلد الله ملكة

En haut, ضرب; en bas, حصن

Dans les segments extérieurs :

سنة | ثلث | ار | بعين | . . . | ماية

Au revers, le symbole et les Imams, comme à l'ordinaire (1).

(1) L'absence du nom du prince sur cette pièce présente un fait assez singulier, et je crois nouveau, qui pourrait faire présumer qu'il s'agit ici d'une monnaie frappée par l'un des deux *Hassan*, princes contemporains, mais je possède, parmi les pièces envoyées par mon correspondant, un autre dirhem avec la même localité, appartenant au prince Houlagouïde, et que MM. Blau et Stickel ont décrit dans la *Zeitschrift der Morgenländischen Gesellschaft*, t. XI, p. 455, n° 33 : il n'y a donc pas d'obstacle à ce que les deux pièces soient attribuées l'une et l'autre à Soleïman ; il est à présumer qu'il s'agit ici de *Hesn* dans le Fars,

128-130. MÊME PRINCE, DIRHEMS D'ASTARA, DE TEBRIS, D'ANY, 743.

Av. Dans un cartouche ovale, en trois lignes: *Le sultan* | *Soleiman Khan* (en caractères mongols). (Fig. 22.) | *Que son règne dure!*

Dans le demi-cercle supérieur:

ضرب استارا (تبريز ,انى) فى سنة

Dans le demi-cercle inférieur:

ثلث و اربعين و سبعين

Rev. Symbole *ut supra.*

Type déjà décrit par Fraehn, *Recensio,* p. 636; *Monographie,* pl. II. n° 221.

131-133. MÊME PRINCE, DIRHEMS D'ERSENROUM ET DE BARAN, 744.

Deux dirhems d'*Ersenroum,* l'un du module ordinaire, l'autre moitié moins grand, même type que pour l'année 743.

134. MÊME PRINCE, TIFLIS (?), 74 . . .

Av. Légende comme ci-dessus, mais encadrée dans un cercle formé par la jonction de huit arcs de cercle.

savoir حصن ابن عمارة. (*Voyez* REINAUD et SLANE, *Géographie d'Abou-l-Feda,* p. ٣٣٠) (S.)

En marge il reste :

ضرب تف . . . . اربعين سبعماية

Rev. Le symbole et les Imams dans un encadrement semblable à celui de l'avers.

Bien qu'il ne reste que les premiers éléments de la localité, l'attribution à *Tiflis* me paraît fort probable.

135. MÊME PRINCE, SULTANIA, 7 . . .

Av. Dans un encadrement circulaire :

السلطان	*Le Sultan*
العادل سليمان	*juste, Soleiman*
خان خلد مك (*sic*)	*khan, que son règne dure.*

En marge :

ضرب سلطانية فى سنة . . . سبعماية.

Rev. Le symbole dans un encadrement carré dont les côtés sont composés d'arcs de cercle et d'un nœud au centre ; les Imams dans les segments extérieurs.

136. MÊME PRINCE, FELS DE TEBRIS, 7 . . .

Av. Dans les angles d'un triangle, dont chaque côté est formé par la jonction de quatre arcs de cercle :

السلطان | سليمان | خان

et au centre une figure assez informe ressemblant à un oiseau avec les ailes étendues.

Rev. Symbole comme au n° 126.

137-138. NOUCHIRWAN-KHAN, DIRHEMS D'ANI ET DE NAKHDJEWAN, 745.

Av. Dans un encadrement hexagone :

السلطان العادل	*Le Sultan juste*
نوسيروان	*Nouchirwan*
خلد الله ملكه	*Que Dieu prolonge son règne.*

En haut, ضرب ; en bas, نخجوان, ابى
Dans six cartouches ovales, autour de l'hexagone :

ضرب | فى سنة | خمس | وار | بعين | و سبعية

Rev. Dans une espèce d'encadrement ovale, formé d'arcs de cercles qui se joignent en haut et se séparent au bas de la pièce, en se recourbant en dehors :

الله
لا اله الا
محمد
رسول الله
الله

Le mot الله, répété au bas de la pièce, remplit l'espace laissé vide par les arcs de cercle, ce qui différencie ce dirhem de celui décrit par Fraehn, supplément, p. 104, et *Monographie*, n° 231, fig., pl. II, où se trouvent à la même place deux petits mots superposés d'une signification douteuse.

Sur les deux côtés de la légende, les noms des quatre Imams avec leurs attributs.

مرتضى ,عفان ,فاروق ,صديق

139. MÊME PRINCE, KARIT (?), 745. (Fig. 23.)

Le type est semblable au précédent, si ce n'est qu'au revers le mot الله n'est pas répété, celui qui remplit l'intervalle entre les arcs de cercle appartient au symbole dont les deux dernières lignes sont occupées, l'une par رسول l'autre par الله : l'attribution de la localité me laisse dans l'incertitude (1).

140-141. MÊME PRINCE, CHIRWAN ET TIFLIS, 745.

Type analogue aux précédents, avec cette différence que le nom du prince était انو شيروان et que les mots en haut et en bas de la légende de l'avers sont transportés dans les cartouches.

ضرب | شيروان | فى خمس | وار | بعين و | سبعمية

Sur l'autre pièce il reste:

ضرب تفليس فى سنه خمس

(1) La lecture qui semblerait la plus naturelle serait كرث, mais une ville du Soudan est hors de cause ; une légère courbure, qu'on observe à la droite du dernier élément, nous fait penser qu'on peut lire sans trop de difficulté, ou كرين, *Korin* dans le Kouhistan, ou plutôt كريت, *Karit*, plusieurs localités de ce nom se trouvent mentionnées dans le *Merassid*, t. II, p. ۴۹۴. (S.)

142-143. MÊME PRINCE; TIFLIS ET BARAN, 746.

Av. Dans le champ, en trois lignes : *Le Sultan* | *Nouchirwan* (en mongol). *Que son règne dure!* Et dans les segments, en commençant à droite :

ضرب باران ا فى سنة ست ا و اربعين ا و سبعية

L'exemplaire de Tiflis est en caractères très-barbares, le nombre centenaire détruit.

Rev. Dans un triangle dont les trois côtés sont formés par le symbole, se trouvent les noms des quatre Imams; celui d'*Aly* au centre et dans les trois segments extérieurs :

بسم الله الكريم *Au nom de Dieu le bienfaisant.*

Ce type est décrit dans la *Monographie,* mais sa localité illisible, n° 232, pl. II.

144. MÊME PRINCE, ERZERROUM, 747.

Sauf la date et la localité, même type que les précédents.

145. MÊME PRINCE, BARAN, (7)50.

Dirhem bilingue du même type que ceux décrits dans ma précédente lettre, à la même année; n° 47 et suivants.

146. MÊME PRINCE, REÏLAQAN (7)50.

Av. Dans les angles d'un triangle dont chaque côté est formé de quatre arcs de cercle :

السلطان | انوشيروان | خلد ملكه

et au centre, en deux lignes :

ضرب بيلقان

Dans les segments extérieurs la date; il ne reste de bien lisible que خمسين و au segment supérieur de gauche. Fraehn cite une seule pièce de cette localité, *Monographie*, n° 237; elle a passé au musée de Iena.

Rev. Le symbole dans un encadrement composé d'arcs de cercle.

147. MÊME PRINCE, LOCALITÉ INCERTAINE. (Fig. 25.)

Sans la présence d'un éliph à la fin, on pourrait croire que dans cette pièce, d'ailleurs semblable à la précédente, c'est encore *Beilaqan*, écrit de gauche à droite (1).

(1) Depuis la publication de ma lettre à M. Dorn, le nombre des localités monétaires houlagouïdes s'étant notablement accru, je crois devoir récapituler ici toutes celles qui sont à ma connaissance : *Abiwerd, Abou-Ishaq* (?), *Abousaïdia, Akhlat, Ikhchin* (?), *Adherbeïdjan, Arran, Arboq, Irbil, Aourd* (?), *Erzenroum, Erzendjan, Arouned, Astara, Isferaïn, Ispahan, Aqsera, Amol, Ani, Audjan, Bar* (?), *Baran, Beibourt, Berdaa, Basra, Baghdad, Behar* (?), *Beilaqân, Tebriz, Terdjan, Tesoui* (?), *Tiflis, Djordjan, Hazn, Hesn, Hilla, Khotan, Khartbert, Dameghan, er-Rossed* (?), *Zendjan, Samsoun, Sawah, Sultania, Selmas* (?), *Siwas, Chaberan, Cherqi, Cheristan-Rechidi, Chouster, Chiraz, Chirwan, Thous, Firousan, Qara-Agatch* (*), *Qaswin, Qâchan, Qonieh,*

(*) A l'occasion des pièces de cette localité, je dois transcrire ici une note de M. de Bartholomæi, omise dans sa seconde lettre : selon Fraehn, *Qara-Aghatch* serait une ville de Caramanie; selon le Général, il paraîtrait plus naturel de la chercher dans l'Arran ou dans le Chirwan; en effet, il existe encore, non loin de Chamakha, dans la direction d'Elisavetpol, un village qui porte ce nom, et tout près de là des ruines très-étendues, probablement celles d'une ville.

DJOBANIDE (¹). (Fig. 24.)

148. EL-AGHRAF, CHIRAZ, 748.

Av. ضرب ية
ثمان و اربعين و سبعما *Monnaie de Chira(z), l'an sept*
سنة *cent quarante-huit.*
شنيرا . . .

La légende extérieure est détruite.

Rev. Comme au n° 126.

La localité est malheureusement effacée en partie et peu distincte, j'avais cru d'abord devoir lire تبريز, mais les éléments sont plutôt ceux qui conviennent à *Chiraz;* d'ailleurs, aucune monnaie houlagouïde à moi connue ne présente un type semblable à celui-ci; je suis resté fort longtemps sans me rendre compte de la signification de cette curieuse monnaie, que je dois à l'obligeance de M. Sabatier: à la date qu'elle porte, l'Eraque persique était au pouvoir des Djobanides. (S.)

Kâchan, Karit (?), *Kech, Kalestouan* (?), *Keliber* (?), *Maredin, Médine?! Meragha, el-Mausel, Moudad* (?), *Nakhdjewan, Nouqân, Nisabour, Hamedan, Honny, Waset, Wan, Wala-Merw* (?) (ولا مرو Stickel) et *Yezd*. (S.)

(¹) Classe XXIII, dynastie 76bis.

DJÉLAIRIDES (1).

149. HASSAN, MAADEN (757) (?).

Dirhem bilingue. *Sultan Hassan Ghan*, en mongol, formant un triangle au centre duquel est خلد / ملكه, type semblable aux petites pièces du même prince décrites dans ma seconde lettre; celle-ci est en outre du module ordinaire; il ne reste, à l'avers, des segments extérieurs que :

ضرب معدن . . . . . سبعماية

150*. AHMED, TEBRIS.

Av. Dans un petit cercle central :

خلد الله	*Que Dieu prolonge*
ملكه	*son règne.*
تبريز	*Tebris.*

Autour du cercle, trois cartouches allongés dans lesquels:

السلطان العادل | سلطان احمد | بهادر خان

Le sultan juste, sultan Ahmed, Behader Khan.

Rev. Symbole et les quatre Imams, comme aux houlagouïdes.

(1) Classe XXIV, dynastie 77. Les pièces de la trouvaille de Tiflis ont des astérisques.

Cette pièce provient de la trouvaille de Tiflis : elle était accompagnée d'autres dirhems du même prince frappés à *Khoy,* au type de l'encadrement héxagone, déjà décrit par Fraehn, Sawelief, etc.

DJOUDJIDES [1].

La plupart des pièces de cette dynastie que je vous envoie, appartiennent à Toqtamich et proviennent aussi de *Tiflis ;* leur type est le même que celui du dirhem d'Ahmed que je viens de décrire ; elles ont été frappées à *Chaberan* et à *Chamakhy,* en 788 et 789. Comme M. Sawelief a déjà fait connaitre ces différentes variétés dans sa description des trouvailles d'Ekaterinoslaw et de Tetiouchy, il n'y a pas à les reproduire ici ; il suffira de faire observer que la date accompagne le nom dans le champ de la pièce et que les mots خلد الله ملكه sont reportés dans l'un des cartouches. Un autre dirhem frappé à *Derbend* porte le nom et les titres de Toqtamich dans l'encadrement hexagone, comme sur les Dirhems djélaïrides, il est aussi décrit par Sawelief : une autre djoujide un peu plus ancienne s'est aussi trouvée dans le même enfouissement, elle appartient à *Mohammed-Boulâk,* frappée à *el-Ourdou* 772. (*Voyez* Fraehn *Recensio,* n° 3.)

[1] Classe XXV, dynastie 78.

DJINGHIZKHANIDES (1).

151*-154*. SYOURGHATMICH ET TIMOUR, TEBRIZ, 788.

Type précisément semblable aux précédents. Dans le champ de l'avers il y a la même légende que sur la monnaie d'Ahmed le Djélaïride, mais de plus, à gauche, la date qui affecte différentes formes.

٧ ٨٨٧, ٨٨٧, ٢ ٨٨ et ٧ seul.

Dans les trois cartouches il y a :

السلطان العادل | سيورغاتميش خان | تيمور كركان

Le sultan juste, Syourghâtmich Khan, Timour Kourkân.

La complète similitude des types, dont le prototype appartient à Ahmed, offre un de ces faits intéressants sur lesquels j'ai déjà attiré votre attention ; elle prouve une fois de plus l'espèce de ménagement avec lequel les conquérants ont presque toujours respecté la susceptibilité des peuples soumis par leurs armes, en conservant le type de la monnaie locale pendant les premières années ; les noms seuls sont changés ; tandis que Timour chassait Ahmed de *Tébriz*, Toqtamich, de son côté, envahissait le Chirwan, et frappait aussi monnaie au type djélaïride, précisément à la même

(1) Classe XXVII, dynastie 80.

date qui fixe celle de la double invasion. La date de l'enfouissement ne doit guère descendre plus bas que l'an 1400, époque d'invasions et de luttes sans cesse renaissantes. Ahmed refoulé de toutes parts se maintint encore assez longtemps à *Tauris;* malgré les fréquentes invasions de Timour en Géorgie; nous avons maintenant la preuve que les Bagratides y reconnaissaient toujours la suzeraineté du Djélaïride; en effet, parmi les pièces de la trouvaille qui nous occupe, j'ai eu le plaisir de découvrir quelques exemplaires d'une petite monnaie au type arabe de Giorgi VII, frappée à Tiflis, avec le nom d'Ahmed; je l'ai transmise à M. Langlois qui la publiera dans un supplément à son *Essai sur les monnaies georgiennes* (1). Ceci me conduit à examiner de plus près la question encore en litige de l'exercice du droit régalien de battre monnaie à Tiflis, dans la première moitié du XIVe siècle, à partir du règne d'Abousaïd jusqu'à Nouchirwan, 1317-1350 : la chronique georgienne, en parlant du règne de Giorgi le Brillant (1318-1346), raconte que ce roi, profitant des troubles survenus dans l'empire des Houlagouïdes, après la mort d'Abousaïd, 1335, *qui n'était qu'un enfant,* chassa les Mongols de toute la Géorgie et alla s'emparer de l'Adherbeidjan; selon cette chronique, tout son règne ne fut qu'une série de brillants exploits et de glorieuses conquêtes; M. Brosset accepte ce témoignage, et conteste l'assertion de M. Victor Langlois, qui, d'accord avec moi, estime que le règne de ce prince est loin d'avoir jeté un pareil éclat. Mais si l'on consulte l'histoire, nous ne

(1) Il a paru dans la dernière livraison de cette Revue, pour l'année 1861.

tardons pas à reconnaître 1° qu'Abousaïd, après un règne de vingt ans, n'était plus un enfant en 1335, comme le prétend le chroniqueur; 2° qu'il faut bien en rabattre des conquêtes de Giorgi pendant les dernières années de sa domination, et que, s'il a pénétré jusqu'à Tiflis, il ne s'y est pas maintenu fort longtemps. Mais pour apprécier à leur juste valeur les assertions de l'historien, nous n'avons pas de témoignage plus irrécusable que la Numismatique, et sans compter tout ce que nos devanciers ont déjà fait connaître sur la monnaie d'Abousaïd et de ses successeurs, il suffirait des seuls monuments monétaires qui existent dans votre collection, pour démontrer que ces princes, malgré leur décadence, loin d'avoir dû céder l'Adherbeidjan aux armes victorieuses de Giorgi, ont encore, pendant les dernières années de son règne, possédé *Berdaa*, *Nakhdjewan*, *Chaberan*, *Ani*, et d'autres localités qui entourent la Georgie proprement dite. Quant à *Tiflis*, non-seulement Abousaïd y a exercé le droit régalien de monnayage pendant toute la durée de sa domination, mais ses successeurs en ont fait autant; et sans compter la monnaie de Sati beg frappée dans cette ville dont nous devons la connaissance au prince Barataief, nos nouvelles recherches prouvent que Soleiman et Nouchirwan ont aussi battu monnaie dans la même localité, qui peut tout au plus avoir été occupée momentanément par Giorgi; il y a loin de là, il nous semble, aux conquêtes dont le chroniqueur parle, et surtout à celle de l'Adherbeidjan. Le nombre considérable de monnaies houlagouïdes de cette époque qu'on trouve en Georgie et particulièrement aux environs de Tiflis, la rareté et même l'absence totale de monnaies Bagratides contemporaines,

viennent encore à l'appui de l'opinion que nous avons émise, M. Langlois et moi; en particulier, je ne sache pas qu'on ait encore découvert de monnaies appartenant à Giorgi le Brillant; s'il s'était maintenu solidement dans sa capitale reconquise, n'aurait-il pas donné tous ses soins à faire disparaître la monnaie houlagouïde pour la remplacer par la sienne? N'aurait-il pas largement exercé ce droit régalien dont les souverains se montrent si jaloux?

AQ-QOYOUNLI (1).

155. YAQOUB, TEBRIZ.

Sur le revers d'une monnaie de grand module de Chah-Rokh le Timouride, on voit une contre-marque hexagone occupant presque tout le champ de la pièce et dans laquelle on lit:

عد	
السلطان	*Le Sultan*
يعقوب	*Yaqoub*
. . ب تبريز	(Monna)*ie de Tebris.*

Nous pensons, comme M. Dorn, que le premier mot est une abréviation pour عدليه; ce type est semblable à celui du dirhem décrit par Fraehn dans le supplément, p. 146, avec un point d'interrogation. (*Voyez* aussi la note p. 401, du même ouvrage.)

(1) Classe XXXI, dynastie 104.

156. MÊME PRINCE, FELS DE TEBRIZ.

Av. عدليه
سلطان
يعقو . .

Rev. Dans un encadrement en losange : ضرب
تبريز

Vous signalez, dans la lettre que vous m'avez adressée, un dirhem de Yaquoub avec la contre-marque *d'Adel-Chah*, je vous envoye un second exemplaire de la même monnaie avec un autre poinçon d'un plus grand module (¹).

CHIRWAN-CHAH (DEUXIÈME PÉRIODE (²).

157. FELS DE FIRIBRIZ II.

Ceci est une variété nouvelle de la monnaie qui se trouve

(¹) La réapparition d'une monnaie de cette dynastie, avec la surfrappe d'Adel-Chah, trouvée au bazar de Tiflis, m'a conduit à examiner le plus près l'exemplaire que j'ai décrit, comme ayant été contre-marqué sur une monnaie d'*Amed*, et j'ai reconnu, à n'en pouvoir douter, que les mots du revers ضرب امد, d'ailleurs assez effacés, sont aussi dans un encadrement carré, poinçonné et du même diamètre que la contre-marque de l'avers, ou, en d'autres termes, que c'est *Adel-Chah* et non point *Yaqoub* qui était alors en possession d'*Amed*. Il ne peut donc être question d'une monnaie Aq-Qoyounli, égarée dans le Laristan, mais bien d'une monnaie du Diarbekr. J'ignore si un *Adel-Chahide* a fait une invasion dans cette dernière contrée. (S.)

(²) Classe XXXI, dynastie 101bis. Nous profitons de l'occasion pour

décrite dans ma première lettre, n° 118. Malheureusement la pièce, comme toutes celles du même genre, est rognée et n'offre que des légendes incomplètes.

Av.	سلطان (?)	*Le Sultan* (?)
	ملك المعظم	*le Roi auguste*
	. . يبريز بن كرش . .	(F)*iribriz, fils de Kerchas*(b)
	. . . الم . . .	(soutien de l'Émir des Fidèles.)

Rev. Semblable à celui de la première variété.

OSMANIDES (¹).

158. BAYEZID II, NAWÂZ, 886. (Fig. 26.)

Av.	سلطان	*Sultan*
	بايزيد	*Bâyezid*
	بن محمد خان	*fils de Mohammed Khan.*
Rev.	عز نصره ضرب فى	*Que sa victoire soit illustre! frappé à*
	نواز	*Nawâz,*
	سنة ٨٨٦	*l'an* 886.

(*Voyez,* sur cette grande ville, JUYNBOLL, t. III, p. ٢٣٣.)

signaler des fautes d'impression qui se sont glissées dans les légendes des trois avers décrits au nom de *Mostasem ;* savoir : à l'*a,* ط pour صه ; au *b,* ط, au lieu de ز; au *c,* المسعط, au lieu de المستعص. (S.)

(¹) Classe XXIV, dynastie 116.

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

INCERTAINES.

159. FELS DE TEBRIZ (1).

A l'avers en trois lignes :

السلطان
الاعظم
خلد ملكه

Au revers, dans un petit cartouche carré entouré d'un large treillage d'arcs de cercle entrecroisés tout à fait semblables aux ornements des fels timourides :

ضرب
تبريز

160. FELS D'OTSMAN KHAN (2).

Dans le champ d'une large contremarque circulaire

(1) Cette pièce, du module de 16 millimètres, évidemment frappée sur un flanc trop petit, paraît avoir été émise dans un de ces intervalles où Tebriz a passé et repassé des mains d'Ahmed le Djelaïride en celles des Timourides ; repris par Ahmed, puis plus tard par *Qara Youssouf*, fondateur de la dynastie du Mouton noir, et c'est à ce dernier prince que je serais porté à l'attribuer de préférence. (S.)

(2) Quel est cet *Otsman Khan ?* L'absence d'un titre plus relevé semble indiquer un conquérant à son début : deux personnages pourraient avoir usé de cette contre-marque, *Qara Youlouk Otsman*, de la dynastie du Mouton blanc, ou bien le fondateur de la dynastie Osmanide, dont, à la vérité, on ne connaît point de monnaie, mais qui, au dire de quelques historiens, doit en avoir frappé ; peut-être s'est-il contenté de poinçonner son nom (S.)

poinçonnée sur une pièce de cuivre très-effacée et qui paraît appartenir à l'époque des derniers Atabeks :

عثمان
خان

Avec les points diacritiques au nom d'Otsman ; rien au revers.

161. DIRHEM FRAPPÉ A CHAMAKHA. (Fig. 27.)

Av. Dans une rosace centrale : شماخى
Dans le champ il ne reste que :

السلطان الاعظم ا
سنة (?)
لاعدل (?) ال
. . . . . .

Rev. Le symbole en caractères carrés formant un encadrement, au centre duquel :

الحمد الله (*sic*)
الملك الله (*sic*)

Dans les segments, il reste les noms d'*Omar* et d'*Otsman* (1).

(1) Nous reproduisons la figure de cette singulière pièce, parce que la transformation des invocations, *louange à Dieu, le règne est à Dieu,* en une formule que jusqu'à présent nous n'avons rencontrée nulle part ailleurs, mérite d'être constatée. On remarquera, en outre, à la fin du symbole un ا de trop, après le mot الله, qui paraît avoir été placé là pour remplir le vide ou appartenir à la troisième ligne, pour الاعدل (S.)

Il est malheureux que cette remarquable monnaie soit rognée précisément à la place où devait se trouver le nom du prince qui l'a fait frapper; je ne puis proposer une attribution satisfaisante, mais le type fort différent de ceux des Houlagouïdes, des Djelaïrides ou des Timourides, me fait présumer que ce doit être une monnaie des Chahs du Chirwan, du VIIIe ou du IXe siècle.

Je renvoie à une autre époque l'examen d'autres pièces sur lesquelles il me reste des doutes que la découverte d'exemplaires mieux conservés pourra seule résoudre, me contentant de mentionner celles qui précèdent à cause de leur singularité, et je termine ici cette revue en la recommandant à votre bienveillant accueil.

Agréez, etc.

BARTHOLOMAEI.

Tiflis, juillet 1861.

POST SCRIPTUM.

Postérieurement à la rédaction de cette lettre, j'ai reçu de nouvelles communications fort intéressantes de mon savant correspondant relatives au peu de consistance des assertions de la chronique sur le règne de Giorgi le Brillant ; elles sont en particulier développées dans une dissertation adressée à M. Victor Langlois qui n'a pu trouver place dans sa Monographie parce que les considérations sur lesquelles elle s'appuie, sortent du domaine de la numismatique proprement dite et se fondent en particulier sur l'étude des rares documents laissés par l'histoire, et de recherches archéologiques sur d'antiques églises georgiennes. Ces notes servent à compléter ce que le général Bartholomæi a déjà dit à ce sujet, dans l'intéressante correspondance adressée à M. Brosset[1]. Je regrette vivement que leur étendue ne me permette pas de les reproduire ici, mais elles pourront faire l'objet d'une publication spéciale : il n'en est pas de même d'une note relative à la collection orientale, formée à Bakou, par un amateur russe, M. Sliwitzky, que le général a eu l'occasion d'examiner, et dans laquelle il a rencontré un certain nombre de pièces fort précieuses, dont plusieurs paraissent inédites ; leur liste pouvant intéresser le lecteur à titre de renseignement, mérite d'être publiée, au risque de quelques doubles emplois. (S.)

(1) *Lettres numismatiques et archéologiques relatives à la Transcaucasie*, 1859. (*Voy.* pp. 108 et suiv.)

DIRHEMS OMMÉIADES.

Frappés à : *Ménadzir*, en 94; *el-Bab*, 131; *Ifriquia*, 145; *Dimechq*, 128; *el-Koufa*, 129.

DIRHEMS ABBASSIDES.

Frappés à : *Djondeï-Sapour*, 135; *Arminia*, 144 et 145; *el-Koufa*, 146; *Arran*, 146; *Ifriquia*, 161.

SELGIOUQUIDE DE PERSE.

Très-beau dinar d'Alp-Arslan. Nisapour, 461.

A l'avers :

لله
محمد رسول الله
السلطان المعظم
شاهنشاه ملك
الاسلام الب ارسلان
محمد

Au revers :

ق
لا اله الا
الله وحده
لا شريك له
القايم بامر الله

En marge :

بنيسابور سنة احد و ستين واربعماية

Enfin, parmi les Houlagouïdes, je n'ai rencontré qu'une seule pièce un peu intéressante, elle est d'Abousaïd, frappée à *Sawa*, ضرب سلوة ; la date est effacée, mais elle appartient aux premières années du règne, car le titre de *Behader* manque et la légende commence, comme sur la monnaie d'Oeldjaïtou, par les mots :

ضرب فى ايام دوله

B.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES, MÉDAILLES ET JETONS

RARES OU INÉDITS.

QUATRIÈME ARTICLE.

(Pl. IV et V, fig. 1 a 10.)

I

Tête de profil à droite. Dans le champ et sous le menton de la figure, un cercle avec un point central : ANNA ROV...

— Cheval galopant à gauche. Dans le champ, le même cercle avec un point au centre. Sous le cheval, un autre emblême indéterminé : ..NNAROVECI.

A. Gr. 1.10. (Pièce fourrée.) Collection de M. le comte de Renesse.

Les deux légendes sont évidemment semblables et se complètent l'une par l'autre. Il faut les lire ANNAROVECI. On connaît des monnaies gauloises assez nombreuses, de différents métaux et de différents types, avec la légende ROVECA, ou POOYIKA en lettres grecques. Ces pièces sont restées une énigme. On n'est pas même d'accord s'il faut y voir un nom de lieu ou un nom de divinité topique.

La pièce de M. le comte de Renesse doit-elle se rattacher à la même série? Servira-t-elle à découvrir, enfin, une

attribution incontestée? C'est ce que nous diront peut-être nos maîtres, MM. de Saulcy et Robert, dans le grand travail d'ensemble qu'ils ont entrepris sur la numismatique ancienne de la Gaule.

II

Écu incliné, écartelé de Palatinat et de Bavière, timbré d'un heaume avec lambrequins, ayant pour cimier un lion acculé (d'or), accosté de deux cornes de buffle lozangées (d'argent et d'azur) : STEPHANS : DVX BAVARIE : BALA (*sic* pour PALAtinus).

— Écu au lion posé sur une grande croix pattée qui coupe la légende et l'entourage intérieur de huit arcs de cercle aux angles rentrants fleurdelisés : MONETA | A : NOVA | : SVMER | ENSIS : .

Arg. 2.30. Collection de M. L. de Coster, aujourd'hui, au cabinet royal de Munich.

Nous avons décrit, dans ce même volume, page 73, une monnaie, frappée à Wachenheim, par Étienne de Bavière, comte palatin du Rhin, et imitée d'une monnaie de Wenceslas II, duc de Luxembourg. Cette fois, c'est encore le numéraire luxembourgeois qui a servi de modèle à Étienne. Sa monnaie, frappée à Simmeren, n'est qu'une copie servile d'un type employé par Élisabeth de Goerlitz et par Jean de Bavière.

III

Écu coupé (d'argent et de gueules) dans un cercle en grènetis : ✠ MOE * DE * DA VENA. L'espace entre A et V a pu être rempli par une lettre effacée, E?

— Croix pattée dans un cercle en grènetis : ✠ A NNO DNI' MCCCC 95. Les lettres A et N du mot *anno* sont également éloignées sans qu'on puisse là supposer une lettre manquante.

B. Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

Cette petite monnaie de la ville de Deventer n'a pas été décrite par M. P. O. Van der Chys. L'indication du millésime en partie en lettres numérales et en chiffres arabes est une singularité épigraphique qui mérite d'être remarquée.

IV

Saint Pierre de face, à mi-corps, nimbé, tenant de la main droite une croix de procession, ou un sceptre cruciforme, de la gauche, une clef. Au-devant du saint, un écu dont les armoiries sont effacées : GODFRIDV.·. DE : HEINSB.

— Croix pattée, anglée de douze globules, et coupant la légende (type des esterlins) : MON | ETTA | INIS | BER.

A. Gr. 0.85. Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

Une pièce à peu près semblable a été publiée dans le cinquième volume de cette Revue et attribuée à Guillaume III, seigneur de Heinsberg (1361-1395). Sur la pièce de la Revue, l'écusson, placé devant le saint, porte l'aigle biceps. Le possesseur de la pièce que nous donnons ici, crut y distinguer un lion. Mais malgré « grand renfort de bésicles, » il nous a été impossible de décider entre ces deux animaux héraldiques.

Einisberg (le S est douteux) ne peut être qu'une forme irrégulière du nom de Heinsberg; et ce nom a été fréquemment défiguré par les monnayeurs.

La pièce précédemment publiée a été frappée à Geilenkirchen. Les sires de Heinsberg monnayaient également à Wessenberg et à Gangelt.

V.

Dans un entourage formé de six arcs de cercle, le heaume couronné portant le cimier ordinaire des ducs de Gueldre : ✠ WILLHELM : DVX : GELR : ʒ : COM : ʒVTP.

— Croix pattée dans un cercle, anglée des lettres RSNT. (Les quatre villes principales du pays : Ruremonde, Zutphen, Nimègue et Arnhem) : ✠ MONETT : NOVT : DE : TERNEMENSIS.

A. Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

Ce gros est une variété de celui que décrit M. Van der Chys, dans son *Mémoire sur les monnaies des ducs de Gueldre,* p. 61 et pl. VII, n° 12. Il en diffère en ce que la première légende commence au bas de la pièce au lieu de commencer en haut, comme cela se faisait ordinairement sur les monnaies de cette époque. Il a été frappé par Guillaume I, duc de Gueldre et comte de Zutphen, avant qu'il eût hérité du duché de Juliers (1377-1393).

VI.

Monogramme de *Karolus*. Entre un double grènetis : ✠ CRACIADIREX.

— Croix pattée dans le champ. Entre un double grènetis:
✠ CHIMIRIACOVI.

A. Dessin communiqué par M. L. de Coster.

Ce curieux denier de Charles le Chauve vient ajouter un nom nouveau (*Chimiriacum*) à la longue nomenclature des ateliers monétaires de ce prince.

Réduit à des conjectures sur la signification de ce nom, nous proposons d'y voir une forme ancienne et primitive de *Cimacum*, *Simacum*, *Cymacum*, aujourd'hui *Chimai* dans le Hainaut. La conservation du *Ch* dans la prononciation moderne est un argument en faveur de notre hypothèse, qui n'est pas sans avoir quelque valeur.

D'après le savant Schayes, la plus ancienne mention de Chimai, sous la forme de *Cimacum*, ne remonte qu'à l'an 1096. Mais cette preuve négative ne doit pas être invoquée contre nous. Une localité peut avoir existé bien antérieurement à l'époque de sa première mention connue dans les chartes, témoin Chièvres, *Cervia*, dont on a aussi un denier de Charles le Chauve, et que Schayes n'a pas trouvé mentionné avant 1117.

L'objection que l'on peut faire contre l'attribution du denier de *Chimiriacum* à Chimai, c'est, dans ce dernier nom, l'absence de la lettre R qui, dit-on, ne s'élide jamais dans la transformation des mots. Si cette règle de linguistique ne souffre, en effet, aucune exception (ce dont il est permis de douter), il faudrait alors chercher quelque autre localité dont le nom se rapprochât davantage de *Chimiriacum*, par exemple :

Chemiré-le-Gaudin, Sarthe, canton de la Suze.

Chemiré-en-Charnie, Sarthe, canton de Loué.

Chemiré-sur-Sarthe, Maine-et-Loire, canton de Châteauneuf.

Chéméré, Loire-Inférieure, canton de Bourgneuf-en-Retz.

Chéméré-le-Roi, Mayenne, canton de Meslay.

Chémery, Loir-et-Cher, canton de Saint-Aignan.

Chémery, Moselle, canton de Faulquemont.

Chémery (les deux), Moselle, canton de Bouzonville.

Chémery, Ardennes, canton de Raucourt.

Le choix, comme on le voit, est assez embarrassant, et avant de se prononcer encore faudrait-il savoir quel était le nom que ces localités portaient à l'époque carlovingienne.

Pour les *Chemiré* du Maine, nous nous sommes adressé à notre savant confrère et ami, M. E. Hucher. Voici la lettre qu'il a bien voulu nous écrire à ce sujet :

Le Mans, ce 28 février 1862.

MON CHER CONFRÈRE,

Je ne crois pas que les Chemiré et Chémeré du Maine puissent vous aller pour votre CHIMIRIACO. Jugez-en :

Il existe dans le Maine deux *Chemiré :*

Chemiré-en-Charnie ;

Chemiré-le-Gaudin ;

Et un Chemeré.

Voici la synonymie de ces diverses localités :

Chemiré-en-Charnie. *Cambariacum*. Anal. mab., 257— à la date de 616 environ. (Saint Bertram, évêque du Mans,

donne à l'église de la Couture celle de Chemiré... de Cambariaco). *Chemireium* en 1233. (Grégoire IX confirme cette donation au monastère de la Couture... de Chemireio).

Chemiré-le-Gaudin. *Compariacum*. Le même saint Bertram (616) donne l'église de Chemiré-le-Gaudin au même monastère.... de *Compariaco vico*.

Chemireium (*Gaufridus de Chemireio* accompagna Geoffroy de Mayenne à la Terre-Sainte.)

Chemeré. *Camariacum*. (Saint Hadonid). Même époque que saint Bertram.

Chimireium, 1145.

Chemureium, 1158.

Vous voyez que nous n'avons rien à revendiquer sur votre Chimiriaco. Surtout parce qu'aux époques anciennes le H ne paraît pas encore dans les noms de nos trois localités.

Adieu, mon cher confrère, tout à vous.

E. Hucher.

Au milieu de toutes ces raisons peu concluantes, le partie le plus sage n'est-il pas, encore une fois, de rester dans le doute et d'attendre que des recherches plus heureuses ou le hasard, plus fécond souvent que toutes les recherches, nous apportent une solution acceptable.

VII

Prince, debout, sous une arcade gothique ornée de clochetons. Il tient de la main droite l'épée haute, et

pose la main gauche sur l'écu au lion : LVDOVICV S : COMES.

— Croix ailée et fleuronnée, ayant en cœur et aux extrémités un cartouche quadrilobé, placée dans un entourage formé de quatre arcs de cercle, dont les angles rentrants se terminent par une feuille à cinq lobes. Dans chaque angle extérieur, une aigle éployée : ✠ XPC, etc.

Or. (*Royal.*) Dessin communiqué par M. L. de Coster.

Les *royaux* de Louis de Male furent frappés, à Gand, du 9 septembre 1359 au 8 février suivant, au nombre de 18,000 pièces, et, à Malines, du 11 décembre 1359 au 18 février suivant, au nombre de 810 pièces. On ignore s'il existe quelque signe ou point secret qui puisse faire distinguer les royaux de Malines de ceux de Gand; mais l'affirmation est probable. Cet exemplaire est le premier et le seul que l'on ait retrouvé jusqu'à ce jour. Il appartient à M. Charvet, antiquaire à Paris, et il ne peut manquer d'être vivement disputé par les nombreux amateurs de monnaies flamandes.

VIII

Aigle biceps, portant en cœur le globe impérial sommé de la couronne fermée, type ordinaire des monnaies de l'Empire : FERDINADVS.II.DG.ROM.IM.SEM.AV., aux deux côtés de la couronne 1·6·[illegible]2·0·.

— Écu écartelé au 1 et 4 de gueules à la croix d'or (Lynden), au 2 et 3 de gueules, semé de billettes d'or, au lion de même brochant sur le tout (Halmale), avec lambrequins et timbré de deux casques couronnés, le premier ayant pour cimier un levrier assis, et l'autre un lion issant :

♥ ERNESTVS. DE. LYNDEN. L. BA. IMP. I. RECHEM.

A. Gr. 29.50. (*Thaler.*) Cabinet royal de la Haye, communiqué par M. L. de Coster.

Ce beau thaler de Ernest de Lynden, baron de Reckheim, vient enrichir, d'une pièce nouvelle, la monographie de M. Wolters, à laquelle nous avons déjà donné plusieurs suppléments dans cette Revue.

Ernest de Lynden régna de 1603 à 1636. Ses armoiries, sur ses monnaies d'argent et de cuivre, varient presque à chaque pièce. Le graveur les combinait de manière à imiter le plus possible le type étranger qu'on se proposait de copier. Sur le thaler on s'est contenté d'écarteler son blason paternel avec celui de sa mère, Marie de Halmale.

IX

Buste de Maurice de Nassau, presque de face, avec la fraise et la cuirasse, ayant au col un médaillon représentant saint Georges à cheval terrassant le dragon : MAVRITI9 PR.AVR.CO.NASS.CAT.MARC.VE.

— A gauche, un oranger coupé au pied. De la souche sort un rejeton vigoureux. A droite, le lion dans l'enclos palissadé (hollandsch Tuin), tenant de la griffe gauche sept flèches sous lesquelles on lit UNIO, et, de la droite, un sabre levé au-dessus duquel il y a, en petits caractères, PATRIÆ DEFENSIO; derrière le lion : LEO BELGICUS. Autour, la devise ordinaire du prince : TANDEM FIT SURCULUS ARBOR. A l'exergue : CVM PRIVIL. CÆS. C. MALLER.

A. Cabinet royal de la Haye, communiqué par M. L. de Coster.

Cette médaille n'a pas été donnée par van Loon qui, sans doute, ne l'a pas connue. Elle est l'œuvre de Christian Maler, ou Maller, comme il signe lui-même la pièce, fils de Valentin Maler, également graveur à Nurenberg. Christian a travaillé dans la première moitié du XVIIe siècle; et malgré le privilége impérial qu'il invoque, la médaille de Maurice donne une assez pauvre idée de son talent. On faisait beaucoup mieux aux Pays-Bas. Le soin qu'il a pris d'indiquer en toutes lettres les choses qu'il voulait représenter, est une *naïveté* ici superflue; car on distingue parfaitement le lion, son sabre et ses flèches. Il paraît, au reste, que c'est une habitude allemande; témoin le fameux *Livre des sauvages,* de M. l'abbé Domenèch.

X

Le monogramme du Christ dans une couronne d'épines : SIC : NOMEN DOMINI ✕ ∴.

—Croix fleurdelisée, anglée de quatre marguerites : VIVD (pour VIVE) LE ROI ⚜ ET LE DOFIN ⚜ ⚜.

Laiton. Collection de M. Hooft Van Iddekinge.

Jeton de fabrique dite tournaisienne et qu'on prétend reconnaître à la forme spéciale de la lettre M, représentée par trois lignes perpendiculaires. Cette variété semble nouvelle; elle ne se trouve du moins pas dans les planches que M. le comte de Nedonchel a publiées dans les Bulletins de la Société historique de Tournai. La première légende, *Sic Nomen Domini* (ainsi est le nom du Seigneur), sert d'explication au monogramme I H S (*Jesus Hominum Salvator*) qu'elle entoure. On peut croire aussi qu'elle a été mise dans le but de simuler la légende des monnaies :

sit nomen Domini benedictum. Quant à celle du revers : vive le roi et le dauphin ! elle témoigne de la prudence du fabricant tournaisien qui voulait être bien avec tout le monde. Cet industriel avait devancé son siècle.

R. Chalon.

NUMISMATIQUE BRUXELLOISE.

LES VANDEN WINCKELE.

(Pl. VI, fig. 1, 2, 3.)

Nous devons à l'obligeance de M. Quandalle, amateur distingué de Paris, communication du jeton inédit que nous publions aujourd'hui. L'on connaît maintenant trois jetons de la famille patricienne bruxelloise des Vanden Winckele. Le premier est, selon toute apparence, de la seconde moitié du xve siècle. L'exemplaire du cabinet de M. Quandalle est unique jusqu'ici.

Av. BRVXELLA ⁝ BRVXELLA. Écu écartelé aux armes des Vanden Winckele, portant au premier et au quatrième quartier, de sable à une étoile d'or à six rais, accostée de deux faucilles d'argent emmanchées d'or; au deuxième et au troisième, émanché de quatre pièces et une demie d'argent sur gueules. Sur l'écu, un heaume surmonté d'une étoile accostée de deux faucilles. Le tout dans une épicycloïde à onze lobes.

Rev. Carré inscrit dans une grande croix qui traverse la légende. Au centre, trois barres parallèles coupées par une quatrième. Une double épicycloïde à seize lobes entoure le carré. Un jeton de la même époque aux armes de la famille Meerte porte un revers à peu près semblable. Une autre famille patricienne, les Van Saventhem, a dans ses

armoiries quatre barres verticales traversées par une cinquième barre horizontale. (Pl. VI, fig. 1.)

Henri Vanden Winckele, qui vivait en 1367, et qui épousa Catherine de Greve, est le chef de la famille. Un de ses membres les plus illustres fut Wouter ou Walter Vanden Winckele qui remplit, dans l'espace de trente ans, les fonctions de bourgmestre, d'échevin et de receveur de la ville de Bruxelles. Il mourut en 1468. Notre jeton a dû être frappé en l'honneur de Walter ou de Franco ou Franc Vanden Winckele. Le premier a été receveur en 1433, 1440 et 1458, et le second en 1476. — L'année suivante, les receveurs et les conseillers furent remplacés par seize maîtres de la police. — Franc assistait, en 1480, aux réunions des membres du lignage de Sweerts.

Walter, étant échevin de Bruxelles en 1461, fut créé chevalier, à Paris, avec le bourgmestre, Amelric Was, le 13 septembre, par Louis XI. Après un séjour de cinq ans dans le château de Genappe, le fils de Charles VII avait quitté le Brabant pour aller se faire couronner à Reims. Les deux magistrats brabançons se rendirent à Paris avec Philippe le Bon après le sacre. Ils se trouvaient parmi les seigneurs que Du Clercq ne savait nommer, *bien qu'il les vît*, et qui faisaient partie de *l'hôtel et de la compagnie du duc de Bourgogne*.

A différentes époques, des membres de la famille Vanden Winckele se firent admettre dans le lignage de Coudenbergh, comme l'atteste le Livre rouge du greffier de ce grand et noble lignage bruxellois.

Divers membres de cette famille furent revêtus de charges importantes : Guillaume Vanden Winckele fut

échevin, puis bourgmestre de Malines, 1464-1478; Jean Vanden Winckele devint secrétaire de Charles-Quint en 1548, et Louis Vanden Winckele, seigneur de Rhode et d'Alsembergh, après avoir été échevin fut élu trésorier de Bruxelles en 1627. A l'occasion de son entrée en fonction, on lui frappa le jeton suivant :

Av. FIDE . SED . VIDE . 16-27. Un ange, ou l'Amour décemment couvert, est à genoux au bord d'une eau sur laquelle voguent deux petits bateaux. D'une main il élève un cœur, et de l'autre il tient un télescope qui lui permet d'observer, dans tous ses détails, un grand cœur porté par une main sortant d'un nuage; à terre un arc et une massue.

Rev. MAGIS . VTIMVR . ANIMO. Les armoiries des Vanden Winckele telles que nous les avons données plus haut. (Pl. VI, fig. 2.)

Le collègue de Louis, dans ses fonctions de receveur, était Jérôme Duquesnoy.

L'année suivante, on frappa un autre jeton [1] en l'honneur de Louis Vanden Winckele, qui fut nommé échevin à la Saint-Jean de 1628.

Av. Les armes de Bruxelles, ou saint Michel combattant l'Esprit de ténèbres personnifié par un grand diable aux pieds fourchés et à la tête de porc. Légende : LEGHGELT (*jetons*) . DER . STADT . VAN BRUSSEL . 16-28.

Rev. GHEVET . BESTE . VANDEN . WINCKELE. (*Donnez ce qu'il y a de mieux dans la boutique.* Calem-

[1] Van Orden, dans son catalogue, a donné, avec assez d'inexactitude, nos deux derniers jetons. (Van Orden, *Handl.*, 1184 et supp., p. 105. *Ibid.*, 1189 et supp., p. 106.

bour sur le nom des Vanden Winckele, qui signifie littéralement : *de la Boutique.*) Les armoiries de la famille. (Pl. VI, n° 3.)

(Ces deux jetons sont tirés de la belle et nombreuse collection de jetons des Pays-Bas, de M. E. Van den Broeck, de Bruxelles.)

Le trésorier Louis mourut en 1634. Jean-Albert Vanden Winckele fut gentilhomme de la maison du prince-cardinal, conseiller de Brabant, chancelier de Gueldre et échevin de Bruxelles. Pierre, qui vivait en 1667, est le dernier membre de la famille qui a porté le nom et les armes des Vanden Winckele.

Bruxelles a vu s'éteindre ainsi la plupart des familles composant les sept lignages. Déjà vers le milieu du XVIIIe siècle le nombre de ces patriciens, dont Puteanus chanta les gloires dans son *Gryphe septénaire,* était fort réduit. Vingt-six familles était tout ce qui existait encore, au 1er janvier 1749, des grandes *tribus* des S'Leeuws, des S'Weerts, des Ser Huyghs, des Steenweg, des Coudenberg, des Ser Roelofs et des Rodenbeke, les bien nés, les riches et les valeureux comme ils se disaient eux-mêmes.

CAMILLE PICQUÉ.

MÉREAU DE ROBERT WILLOCQUEAU,

ABBÉ DE SAINT-PIERRE, A GAND.

(Pl. VI, fig. 4.)

Dans les principales villes de la Flandre et spécialement à Bruges et à Gand, on avait l'habitude, à la mort des personnes notables, de faire couler des médailles ou méreaux d'étain, portant ordinairement, d'un côté, les armoiries du défunt et, de l'autre, une inscription indiquant ses titres et qualités et la date de sa mort. Ces médailles se gravaient en creux dans des moules d'ardoise ou de schiste; et il existe encore un certain nombre de ces moules dans les trésors des églises. Elles servaient aux distributions de pains que faisait faire la famille ou que le défunt avait fondées par testament.

Une collection de ces pièces, et elles sont très-nombreuses, aurait une grande utilité pour l'histoire des familles et les recherches généalogiques. Elle remplacerait souvent des titres perdus, et suppléerait en leur absence aux registres de baptêmes, de mariages et de décès. Voici, comme échantillon, le méreau de Robert Willocqueau, soixante-cinquième abbé de Saint-Pierre au mont Blandin, à Gand, mort le 16 août 1682, après avoir occupé le siége abbatial pendant quinze mois. Willocqueau avait été sous-prieur et chantre dans le même monastère. Nommé abbé par Charles II, en 1680, il avait été consacré, à Bruges, dans la chapelle du Saint-Sang, au mois de mai 1681. Le nom de

Willocqueau ne figure pas, que nous sachions, dans les nobiliaires de notre pays. Appartient-il à une famille française ? Sa forme permet de le supposer. Quelques lignes de Sanderus sont les seuls renseignements que nous ayons trouvés sur ce personnage. Le méreau de Willocqueau fait partie de la riche collection de M. le comte de Renesse. (*Voir* pl. VI, fig. 4.)

R. Chalon.

DEMI-DALDER DE NIMÈGUE.

M. Vander Chijs, *de Munten der voormalige Heeren en steden van Gelderland*, Haarlem, 1853, nous a fait connaître deux variétés du *Dalder* ou écu d'argent, au saint Étienne debout, frappé à Nimègue, *voy.* pl. II, fig. 23 et 24. A cette époque, on ne signalait que deux exemplaires du premier et un seul du second; nous ignorons si, depuis, il en a été retrouvé d'autres exemplaires.

Le savant professeur de Leide, ayant rencontré la gravure de cet écu dans un placard de 1544, intitulé : *Der Cooplieden Handbouczken* et imprimé à Gand, émet la conjecture que cette monnaie pourrait bien avoir été frappée d'après l'ordonnance de 1538, qui a échappé aux recherches de M. Vander Chijs.

Mon honorable confrère et ami, M. W. J. de Voogt, d'Amsterdam, vient de découvrir, sinon l'ordonnance elle

même, du moins la mention explicite de ce document; et l'orthographe en est bien de l'époque du milieu du XVIe siècle; voici cette mention : « By ordonnantie van « dusent viffhondert acht en dertich, des woensdaigés nae « sanct Matthias dach werd aen den nymeegichen munt- « meester Wilhelm Floris, gelast het slaen van enen « groiten sylveren penninck ofte daler soe guet van sylver « en de gewicht als nu ter tit koninck Ferdinandus, voirt « kurffursten enz., doen slaen en de maicken laten. Item, « noch die HALVEN en de VIERDEN DEELL der vours. sylveren « penningen to munten so weert en de so guet als nae « advenant der geheelen en de groeten sylveren pen- « ninck, etc. » Ce document nous apprend donc qu'on a frappé le DEMI et le QUART de l'écu dont il s'agit.

M. de Voogt a eu, de plus, la chance heureuse d'acquérir le demi-écu, dont nous donnons la vignette en tête de cette courte notice. Ce zélé et distingué numismate, qui a bien voulu nous laisser publier cette précieuse monnaie, nous prie aussi de signaler à l'attention particulière de nos confrères, non-seulement le *quart d'écu* inconnu jusqu'à présent, mais aussi les variétés de ces fractions, dont les deux écus si différents, publiés par M. Vander Chijs, nous permettent de supposer l'existence. M. de Voogt, qui recherche spécialement les pièces de Nimègue, se montrerait aussi généreux que reconnaissant envers les possesseurs de ces monnaies qui seraient disposés à lui en faire la cession.

DE COSTER.

UN SCEAU DU CHAPITRE DE LIÉGE.

(Pl. II, fig. 5.)

Les évêques de Liége étaient, tout à la fois, évêques et princes souverains; mais leur diocèse avait une étendue beaucoup plus grande que leur principauté. Il comprenait, entre autres, le comté de Namur et une partie notable du Brabant. Pendant les troubles interminables qui ne cessaient d'agiter leur remuante capitale, les évêques et le chapitre durent souvent se réfugier dans d'autres localités plus paisibles, comme à Huy et à Maestricht, qui faisaient partie de la principauté.

Plusieurs fois encore le chapitre se transféra à Louvain, où, sous la puissante protection du duc de Brabant, il pouvait procéder librement à une élection et exercer son autorité sans contrainte.

En 1465, pendant la guerre qui finit par le sac de Dinant, Louis de Bourbon, réfugié à Louvain, y appela et transféra son chapitre cathédral et les autres chapitres des églises secondaires de sa capitale.

Les lettres épiscopales qui décrètent cette translation, conservées aux archives de la province de Liége, ont été publiées par M^gneur de Ram, dans le volume de la Commission d'histoire, intitulé : *Documents relatifs aux troubles du pays de Liége*, p. 522. Cependant, comme les historiens de Louvain, Molanus, Divæus, etc., ne parlent pas de cette translation, il est permis de supposer qu'elle est restée à l'état de projet.

Mais, au mois d'octobre 1482, après le meurtre de Louis de Bourbon, le plus grand nombre des chanoines qui s'étaient échappés de Liége se réunirent à Louvain, pour y procéder, en liberté, à l'élection de son successeur, pendant que le Sanglier des Ardennes, proclamé Mambour, forçait les membres du chapitre qui étaient restés à Liége à élire son fils, encore enfant. Ceux-ci, parvenus à s'échapper, rejoignirent leurs collègues à Louvain et là, réunis, déclarèrent nulle et non avenue l'élection qu'ils avaient faite à Liége. On sait que le chapitre, divisé de nouveau en deux fractions, procéda à la double élection de Jacques de Croy et de Jean de Hornes. Ce dernier écarta son compétiteur moyennant une somme de 18,000 florins d'or et, après deux ans de guerres, assisté de l'archiduc Maximilien, prit enfin possession réelle de sa principauté.

Le sceau dont nous donnons ci-dessous la description a sans doute été fait pour le chapitre transféré à Louvain, en 1482. Son style est bien celui de cette époque. Il a été dessiné d'après une empreinte récente, en cire à cacheter, prise sur la matrice originale qui se trouve, nous a-t-on dit, chez un amateur de Cambrai dont on n'a pas voulu faire connaître le nom.

Il offre pour type saint Lambert, debout en costume épiscopal, tenant de la main gauche la crosse et de la droite un livre fermé, le tout dans un entourage orné, composé de quatre arcs de cercle et d'une ogive. On remarquera la ressemblance du buste du saint, avec celui qu'on a fait figurer depuis sur les monnaies du *siége vacant* [1].

[1] Ce singulier collet se remarque déjà sur les liards de Jean de

Comme sur ces monnaies, comme sur le magnifique reliquaire exécuté par Suavius et offert à la cathédrale par Érard de la Marck (1), il porte sur les épaules une espèce de collet retombant ou de pèlerine à la bordure bretessée, qui pourrait être le pallium (2), ou, plutôt, une espèce de camail d'une forme archaïque et particulière à saint Lambert. Il eût été curieux de constater à quelle époque on a commencé à représenter le saint patron de Liége avec cet ornement tout spécial; et nous appelons sur cette question d'iconographie locale l'attention de nos savants confrères MM. Polain, Henaux, Capitaine, etc., etc., mieux placés et plus autorisés que nous pour la résoudre (3).

R. Chalon.

Heinsberg (1419-1456), et probablement sur les représentations plus anciennes de saint Lambert.

(1) Le buste de saint Lambert existe encore dans le trésor de la cathédrale de Saint-Paul, mais dépouillé de la plus grande partie des innombrables pierres précieuses qui l'ornaient. Il a été gravé au XVIIe siècle par Michel Natalis, et reproduit, dans des dimensions plus petites, dans l'ouvrage de M. le baron Van den Steen de Jehay, intitulé : *Essai historique sur l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert à Liége, etc.*, Liége, H. Dessain, 1846, in-8°.

(2) Lettre de M. le vicaire général Voisin qui a bien voulu nous communiquer les recherches qu'il avait faites à ce sujet.

(3) Un archéologue de nos amis, grand abstracteur de quintessence et qui n'hésite jamais devant les questions les plus ardues, nous a proposé l'explication suivante de ce petit problème :

« Le collet crénelé est une couronne murale *renversée*, symbole de la « cité liégeoise renversée par Charles le Téméraire. Le saint la porte « sur les épaules pour signifier que, pour les évêques de Liége, leur « turbulente capitale était souvent un pesant fardeau, en style vulgaire, « qu'ils en avaient dans le dos. » La symbolique est une belle science !

CORRESPONDANCE.

ENCORE SUR LES MONNAIES GALLO-GRECQUES DE MARSEILLE.

Lettre à M. R. Chalon, *directeur de la Revue de la numismatique belge.*

Monsieur et très-honoré confrère,

Par une coïncidence d'autant plus remarquable qu'elle était toute fortuite et imprévue, les deux derniers numéros des Revues numismatiques française et belge, parus à la fin de l'année qui vient d'expirer, débutaient par deux mémoires sur des monnaies gallo-grecques de l'antique *Massalia*, à l'occasion de découvertes de *tetroboles* et d'autres pièces de monnaies appartenant à cette célèbre colonie phocéenne, ayant eu lieu récemment dans son voisinage, à Cadenet, et aussi sur les propriétés de M. le duc de Sabran, découvertes précédemment annoncées dans les journaux.

L'une de ces notices est due à M. Carpentin, conservateur du cabinet des médailles de Marseille, déjà avanta-

geusement connu par ses travaux numismatiques, et je me serais sans doute abstenu de vous adresser l'autre, si j'avais su que ce savant s'occupait à traiter, simultanément avec moi, le même sujet, mais sur une plus grande échelle et avec plus de développements. Cependant, Monsieur, une circonstance bien faite pour flatter mon amour-propre, relativement à ce que j'ai publié à cette occasion dans vos colonnes, c'est que, sans nous être concertés et à l'insu l'un de l'autre, M. Carpentin et moi, nos observations et l'émission de nos opinions sur le même sujet sont identiques.

L'une de ces observations encore nouvelle est faite pour la première fois par ce zélé numismate, à l'occasion de deux des types massaliotes qu'il décrit, et également par moi en donnant le signalement de celui que M. de la Saussaye avait fait connaître, il est vrai, avant moi, mais sans en donner la gravure qui accompagne ma notice, et sans être de sa part l'objet d'une remarque que semblait, cependant, devoir motiver l'absence de toute légende sur cette pièce, comme sur celles naguère encore inédites, et dont le docte Marseillais vient de nous révéler l'existence et de nous offrir l'effigie, circonstance non observée jusque à ce jour, et contraire à l'usage constamment suivi dans les monnayages gallo-grecs et postérieurs de notre *Massalia*, dont les produits indiquent toujours son nom, soit entier, soit plus ou moins abrégé.

Je répéterai ici ce que dit M. Carpentin à l'occasion de ses deux monnaies anépigraphes ou muettes, et ce qui s'applique aussi à la mienne : « Si l'on excepte les lettres de l'exergue, voilà deux pièces entièrement privées de légende,

et ne portant pas le nom de Marseille, ville à laquelle elles appartiennent, cependant, sans conteste. La netteté du champ, et son état brillant, par suite de la belle conservation, ne laissent pas apercevoir d'inscription.

« C'est pour la première fois que je rencontre cette variété qui, du reste, n'a pas encore été signalée. »

Quand mon confrère en numismatique parle de l'absence d'inscription ou de légende sur les médailles qu'il signale, il n'entend point de désigner non plus que moi, sur celle que j'ai décrite, « les caractères (grecs), gravés sur les parties inférieures du champ, à l'exergue de ces pièces.

D'après l'usage emprunté aux Grecs par les Massaliotes, ou plutôt conservé par ces derniers et rappelant leur origine et leur première patrie, j'avais pensé que les lettres Δ I Σ du n° 346, déjà mentionnées, et ΔI, du n° 344 du catalogue de M. de la Saussaye, pouvaient indiquer le multiple *deux* d'une de ces *unités monétaires*, comme Διοβολο, Διδραχμα, τριοβολο, etc., ou à titre de fraction, Ημιοβολο, etc.; mais j'ai réfléchi que les signes alphabétiques étaient trop variés sur les monnaies de Marseille pour pouvoir être pris d'une manière certaine pour des indications monétaires numérales, à l'exemple de marques semblables et dans le même but, employées par d'autres peuples de l'antiquité et des temps postérieurs jusques à nous. Ces considérations appliquées à la circonstance m'empêchent d'insister de nouveau sur une opinion, toute séduisante quelle m'a paru au premier aspect. Il est donc sage de s'en tenir encore, pour le présent, du moins, aux probabilités exprimées à ce sujet par les numismates qui ont cru voir dans ces

signes des initiales des noms de magistrats de la colonie, d'officiers monétaires, etc.

L'illustre auteur de la numismatique de la Gaule narbonnaise estime, et son avis est adopté par M. Carpentin, que sur les plus anciennes monnaies de Marseille, la tête de l'avers est tournée à droite : néanmoins, ce dernier, sur l'obole gravée n° 1, à la suite de sa notice, et dont le revers offre une rouelle avec les lettres M A, entre ses deux rayons inférieurs, remarque une tête qu'il croit être celle de Diane, et où je vois celle d'Apollon dont le profil est tourné à gauche, bien qu'appartenant, dans la classification du monnayage massaliote, à sa première et plus ancienne série à la tête de laquelle elle figure. Cette monnaie, à l'exception des lettres de la légende, offre une complète similitude de type, de style et de fabrique avec une autre également d'argent, attribuée aux *Ausci* ou *Auscii*, publiée par feu M. le marquis de la Goy (*Description de quelques monnaies inédites de Massalia, de Glanum, des Cœnicenses et des Ausci*, p. 32, planche gravée, n° 22), et présentant dans les cantons de sa rouelle les lettres A, V, S, C, à l'obvers, et au droit, une tête juvénile d'homme, également tournée à gauche et où je vois aussi l'effigie du dieu de la lumière.

Puisque je viens de nommer l'érudit archéologue d'Aix, dont la mort récente a été une calamité pour la science et une perte irréparable pour l'amitié et dont mon cœur saigne encore, je ne puis résister au besoin de répéter ici ce qu'elle inspirait de regrets à M. Carpentin, au moment où il travaillait à son article de la Revue de numismatique française, lequel fait le sujet de cette lettre.

« J'ai vivement regretté, dit-il, de ne plus avoir près de moi le bon M. de la Goy, si secourable, lorsqu'il s'agissait d'attributions, j'aurais été heureux, en le lui soumettant, de prendre son avis ou de l'entendre se ranger au mien ; » tel était, Monsieur et cher confrère, le sentiment dont j'étais également pénétré, en travaillant en même temps que l'auteur dont j'exprime ici la pensée au sujet qui nous préoccupait, à la fois, l'un et l'autre.

M. Carpentin nous fait envisager les deux découvertes si importantes qui ont eu lieu dernièrement, et qui ont motivé son article, comme un acheminement à une prochaine monographie à peu près complète des produits du monnayage massaliote à ses diverses époques, travail que sa position le met plus à portée et plus en mesure que tout autre d'accomplir (1) et sur lequel M. de la Saussaye, dans son excellente numismatique narbonnaise, avait déjà répandu une si vive lumière, lorsqu'à la fin de 1860 (2), la découverte de Cadenet lui a permis de modifier la classification des séries établies par lui et d'y apporter d'utiles rectifications. Mais, pourtant, tout n'a pas été dit sur le sujet qui nous occupe, M. de Saulcy, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres de l'Institut de France, ne s'est pas encore prononcé sur la valeur scientifique et le degré d'importance de la riche trouvaille provenant des deux enfouissements

(1) M. Blanchard, archiviste de la ville de Marseille, se propose de publier prochainement une notice sur la portion du trésor numismatique de Cadenet, acquise par lui, lors de sa découverte.

(2) *Voy.* le numéro de novembre et décembre 1860 de la *Revue numismatique française*, à laquelle notre coopération remonte à l'année de sa fondation.

signalés plus haut, et dont une partie des trésors a été mise sous ses yeux; or, l'on sait de quel poids est son opinion en telle matière (1).

Veuillez recevoir, Monsieur et très-honoré confrère, la nouvelle assurance des sentiments les plus affectueux et les plus distingués de votre affectueux coopérateur.

Le Bon Chaudruc de Crazannes,

De l'Institut impérial et de plusieurs sociétés savantes françaises et belges, etc.

(1) Une partie essentielle des *tetroboles* de Marseille, provenant de l'enfouissement exploré chez M. le duc de Sabran, est devenue la propriété de M. de Saulcy, qui s'occupe d'une révision générale et d'un nouveau classement de toutes les médailles de la Gaule, dont le savant archéologue a déjà fait connaître quelques fragments dans les journaux de la spécialité.

MÉLANGES.

Le sixième et dernier numéro de la *Revue numismatique française* de 1861 contient les articles suivants :

1° Pièces gallo-grecques de Marseille, par M. A. Carpentin, 10 pages et une planche.

A propos de deux découvertes importantes de monnaies grecques de Marseille qui ont été faites, l'une à Cadenet (Vaucluse), de 1,800 pièces, et dont M. de la Saussaye a donné un aperçu dans la Revue française de 1860, p. 485; l'autre, plus récente, d'environ 4,000 pièces, dans une propriété du duc de Sabran qui en est resté en possession. Ces deux riches dépôts ont fourni des pièces ou des variétés nouvelles que décrit M. Carpentin, le savant conservateur du musée de Marseille.

2° Monnaies du Sérapéum de Memphis. Trouvaille de Myt-Rahineh, par M. de Longpérier, 22 pages et une planche.

Les monnaies du Sérapéum sont de plomb et de l'époque romaine. Elles portent des légendes grecques. — La trouvaille de Myt-Rahineh se compose d'un ensemble d'objets qui ne peuvent provenir que d'un atelier d'orfèvre, enfoui à l'époque de l'invasion des Perses en Égypte, au VIe siècle, avant notre ère. Parmi des lingots d'argent, des vases en voie de fabrication, etc., on recueillit 23 monnaies grecques plus ou moins entamées par le ciseau et destinées à la fonte [1]. Ce sont ces monnaies, toutes de la première époque du monnayage, du

[1] Les Égyptiens à cette époque ne faisaient pas usage de la monnaie.

siècle d'Amasis, de Crésus, de Cyrus et de Pisistrate, dont l'auteur donne la description.

3° Dissertation sur les monnaies frappées à Lucques, pendant la domination des Francs, aux VIIIe et IXe siècles, par M. D. Massagli, 22 pages et une planche.

4° Écu d'or de Charles, duc d'Orléans, par M. A. de Longpérier, 7 pages.

5° Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre, de la maison de Bourgogne (Philippe le Bon), par M. Deschamps de Paş, 21 pages et deux planches.

Troisième article d'un Mémoire qui sera continué ultérieurement et dont nous avons déjà parlé dans cette Revue.

6° Bulletin bibliographique.

On trouve dans ce bulletin la traduction de deux articles critiques publiés, en italien, dans le *Bulletin archéologique de Naples* (mars et avril, 1860), par M. l'abbé Cavedoni, sur le grand ouvrage de M. Cohen.

R. Ch.

Le n° 1 de la *Revue numismatique française* de cette année se compose des articles suivants :

Quatorzième lettre sur la numismatique gauloise, par M. F. de Saulcy. — Trouvaille de Chantenay. 31 pages et une planche.

De quelques médailles de Marcus Vipsanius Agrippa, par M. A. de Longpérier. 9 pages.

Médailles (romaines) de Cologne, par M. J. de Witte. 10 pages.

Notice sur diverses monnaies du VIIIe au XVe siècle, par M. Feuardent. 12 pages et une planche.

Lettre sur des collections d'Italie, par M. Ch. Robert. 7 pages.

Bulletin bibliographique. Chronique.

R. Ch.

Le n° 4 de la Revue anglaise de numismatique, *The numismatic chronicle*, termine le premier volume de la nouvelle série. Il se compose des articles suivants :

1° *Sur une médaille de la cyrénaïque offerte au British Museum par M. F. H. Crowe, esq., consul au Caire*, par M. Reginald Stuart Poole.

2° *Variétés nouvelles des deniers de Henri III à la courte croix, non publiées dans les premier et second volumes de M. Sainthill, intitulés : Olla-Podrida*, par M. R. Sainthill.

3° *Deniers à la courte croix de Henri II ou de Henri III*, par M. Assheton Pownall.

4° *Quelques mots sur l'art, dans la numismatique byzantine*, par M. J. L. W.

5° *Une médaille d'Helike*, par le Dr Julius Friedlaender.

6° *Médailles grecques autonomes et impériales inédites*, par M. W. Webster.

7° *Choix de pièces inédites de la suite des médailles d'Égypte*, par M. H. C. Reichardt.

8° *Note sur le ἐν τοῦτο νίκα et le ἀναστάσις types de la dynastie des Héraclius*, par M. J. L. W.

9° *Sur le costume impérial*, par M. Fred. W. Madden.

10° *Notice sur trois médailles d'argent de la Chine*, par M. John Williams.

11° Mélanges et publications nouvelles.

R. Ch.

Le cinquième cahier de la *Revue numismatique de Berlin* (par M. B. de Kœhne) vient de nous parvenir. Il se compose des articles suivants :

1° *Constantinopolis et urbs Roma* (sur les monnaies romaines), par M. Elberling.

2° Découverte de monnaies d'argent, à Schwaan (dans le Mecklenbourg), décrite par MM. le Dr Lisch et le pasteur Masch.

Monnaies très-curieuses du xe et du xie siècle.

3° Une découverte de bractéates de la basse Allemagne, par M. H. Dannenberg.

4° Réponse à Son Excellence M. le comte Serge Stroganoff, sur sa lettre concernant les plus anciennes monnaies russes, par M. B. de Kœhne.

M. de Kœhne soutient, avec beaucoup de convenance et de courtoisie, la lutte qu'il a entreprise en faveur d'Oleg.

5° Nouvelles médailles.

6° Revue des ouvrages nouveaux sur la numismatique.

R. Ch.

Notizie peregrine di numismatica e d'archeologia pubblicate per cura di F. Schweitzer. Decade Sesta. Trieste, tipografia G. Stallecker, 1861. (Edizione di 50 esemplari). In-8°, 146 pages et deux planches.

Cette nouvelle livraison ou, si l'on veut, cette nouvelle décade de M. Schweitzer, contient, comme celles qui l'ont précédée, des articles de numismatique en compagnie de notices biographiques et de listes d'autographes curieux; le tout en italien ou en allemand. Cette fois, les articles en *français* font défaut, et personne, pas même les Français, ne songeront à s'en plaindre. Nous nous bornerons à indiquer ce qui, dans cette brochure, concerne notre spécialité, les notices sur la numismatique :

1° *Un demi-sequin inédit de Montalcino,* par M. Schweitzer.

L'auteur possédait diverses *monnaies d'argent* faites à Montalcino par les réfugiés siennois, en 1556 et 1557, et quelques monnaies de cuivre de cette dernière année. Divers indices le portaient à croire, dit-il, qu'il devait exister aussi des monnaies d'or, quand son ami, M. Hirsch, de Munich, lui fit connaître le demi-sequin qui se trouvait au cabinet royal de cette ville.

Si M. Schweitzer avait consulté la Revue française et la Revue belge, il aurait rencontré plus que des indices. Il aurait vu, dans le premier de ces recueils, année 1847, p. 117, un sequin de la même république avec la date de 1558, sequin qui se trouve en Italie, au cabinet ducal de Modène, et notre Revue, de 1860, lui aurait fait connai-

tre un autre de ces sequins frappé en 1559, qui fait partie de ma petite collection.

Et, à ce sujet, il est bon de faire remarquer que les communications scientifiques avec l'Italie sont les moins fréquentes et les plus difficiles de toutes. Ce pays possède un grand nombre de savants numismates; on y imprime de beaux et excellents ouvrages d'archéologie et de numismatique, mais qu'on ne peut se procurer — quand on le peut — qu'avec la plus grande peine; qu'on ne trouve nulle part, pas même à Paris, pas même chez M. Rollin, qui les annonce sur les couvertures de sa Revue.

En serait-il de même, en Italie, pour nos livres belges et français?

2° *Monnaie autonome inédite de Lorette*, par le MÊME.

3° *Denier inédit du pape Boniface IX*, par le MÊME.

4° *Denier problématique de la Bosnie; lettre de* M. ÉLÉAZAR AMMIUH.

5° *Médaillon d'ivoire avec la tête d'Antoine Allegri, dit le Corrége*, par M. SCHWEITZER.

6° *Lettre à M. F. Schweitzer, sur quatre sceaux*, par CONSTANTIN CUMANO.

7° *Monnaies des grands-maîtres de saint Jean de Jérusalem, résidant à Malte*, par M. SCHWEITZER.

Description de soixante-quinze monnaies des grands-maîtres de Malte, depuis Jean Omedes jusqu'à Ferdinand de Hompesch.

8° *Médaille commémorative de la peste en Dalmatie* (en 1784), par M. SCHWEITZER.

9° *Une médaille récente de Trieste*, par M. ÉLÉAZAR AMMIUH.

Médaille académique avec la tête de Minerve casquée, d'un style fort médiocre, entourée d'ornements que l'auteur qualifie, non sans raison, de baroques et d'un goût détestable. En somme, une médaille indigne de l'Italie.

R. Ci.

Numismatique de l'ancienne Afrique. Ouvrage préparé et commencé par C. T. Falbe et J. Chr. Lindberg, refait, achevé et publié par L. Muller. Deuxième volume. Copenhague, 1861, in-4°.

Ouvrage d'une érudition immense et qui suppose une connaissance approfondie des langues sémitiques et de l'histoire, si obscure, des colonies phéniciennes du nord de l'Afrique. Ce second volume traite des monnaies de la *Syrtique*, de la *Byzacène* et de la *Zeugitane*. Il contient un mémoire fort étendu et extrêmement intéressant, sur le monnayage de la puissante république de Carthage. On sait que Eckhel avait émis l'opinion, admise depuis par un grand nombre de numismates, que les Carthaginois n'avaient pas frappé monnaie dans leur métropole et que toutes les pièces qu'on leur attribue avaient été émises dans leurs colonies de Sicile et surtout à Panorme. M. Muller combat le système d'Eckhel, et, selon nous, d'une manière victorieuse. Il restitue à la rivale de Rome, toute une riche, belle et nombreuse suite de monnaies d'or, d'argent et de bronze qu'il deviendra difficile de lui contester encore.

C'est parmi les monnaies de Carthage que les deux républiques françaises, celle de 1793 et celle de 1848, la grande

comme la petite, ont été choisir le type de leur numéraire. Le décime de l'an IV est une copie d'une tétradrachme à la tête de la Vénus asiatique (1), et la pièce de 5 francs de 1850 reproduit, jusque dans les détails de la coiffure, la tête de Cérès des belles monnaies autonomes de Carthage (2). Il est curieux de voir la France copier Carthage précisément aux époques où il était de mode de déclamer contre la *foi punique* de la perfide Albion, cette Carthage moderne dont les chauvins pur sang aiment tant à jurer la perte.

R. Ch.

Das Münzkabinet der Stadt Zürich. Neujahrsblatt der Stadtbibliothek auf das Jahr 1862. — Von Dr. Heinrich Meyer. — Zürich, in-4°, 15 pages et une planche.

Au commencement du dix-huitième siècle, le cabinet des médailles de Zurich comptait 3,229 pièces, aujourd'hui les seules médailles antiques s'élèvent à 8,238. M. le Dr H. Meyer s'est proposé de faire l'historique des accroissements du cabinet dans l'annuaire de la bibliothèque de Zurich. Cette année il donne au public le relevé des monnaies de l'antiquité; l'année prochaine il s'occupera des monnaies et médailles de la Suisse. Le médaillier comprend quatre divisions : les médailles gauloises, grecques, romaines et les monnaies et médailles suisses. Ces dernières se subdivisent en bractéates du moyen-âge et pièces

(1) P. 76, n° 16.
(2) P. 85, n° 63.

modernes du quinzième siècle jusqu'à nos jours. Les autres pays de l'Europe ne sont pas encore représentés dans le cabinet. Les gauloises dont parle M. Meyer ont été trouvées dans les cantons de Zurich, d'Argovie, de Soleure, de Thurgovie et des Grisons. Il y a cinq cent quatre-vingt-huit monnaies grecques et sept mille six cents romaines. Une jolie planche lithographiée donnant sept monnaies de Syracuse, d'Athènes, d'Alexandre le Grand, etc., accompagne la notice de M. Meyer.

CAM. P.

Zur Geschichte der Karischen Fürsten des vierten Jahrh. v. Chr. und ihzer Münzen. — Von Dr SCHMIDT. Göttingen, 1861, in-4°, 15 pages.

L'abbé Sevin et Sainte-Croix avaient déjà traité de la Carie et de la chronologie de ses princes dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* et de l'*Institut de France*. M. le Dr Schmidt, reprenant toutes les données des écrivains de l'antiquité et de la critique moderne, a essayé de refaire, en quelques pages d'une solide érudition, une histoire politique et numismatique des dynastes de cette partie de l'Asie Mineure. Au quatrième siècle avant J.-C., nous voyons une famille indigène régner sur la Carie et une partie des pays circonvoisins: c'est Hécatomnus et ses fils. On peut attribuer avec certitude à ce roi deux monnaies d'argent, une grande, du poids de 15, 17 gr. et une autre plus petite, du poids de 1,7 gr. Cette demi-drachme est évidemment une fidèle imitation du type milésien.

Mausole, qui succéda à son père Hécatomnus, est l'homme le plus remarquable de la dynastie carienne. Ses monnaies sont en bien plus grand nombre que celles de son père. Ce sont des tétradrachmes et des drachmes dont l'avers rappelle le type des monnaies de Rhodes. Il n'est pas arrivé jusqu'à nous de monnaie d'Artémise, la célèbre épouse de Mausole. Les monnaies d'Idricus, qui régna sept ans après elle, présentent à l'avers le même type que les monnaies de Mausole. Ce sont des tétradrachmes, des didrachmes et des drachmes. A Idricus succéda sa femme Ada qui fut détrônée après quatre années de règne par son frère Pixodarus. Les monnaies d'Ada n'ont pas plus été retrouvées que celles d'Artémise. Pixodarus, au contraire, est de tous les princes cariens celui dont le monnayage fut le plus actif. Il est aussi le seul qui ait émis des monnaies d'or. Le type de ces espèces est, à l'avers, une tête d'Apollon de profil. La drachme, du poids de 4,153 grammes, est sa monnaie d'or principale. Enfin on a d'Orontobate, le satrape persien que Pixodarus s'était choisi pour gendre, une seule monnaie, qui paraît être une tétradrachme au type ordinaire des espèces d'argent, à la légende ΟΘΟΝΤΟΒΑΤΟ. Il serait téméraire de changer, à cause de l'existence de cette seule monnaie, l'orthographe de ce nom telle que les écrivains de l'antiquité nous l'ont donnée.

Cam. P.

Notice sur une découverte de monnaies romaines, à Harchies; par Dominique Van Miert, vice-président du cercle archéologique de Mons. Mons, 1861, in-8°, 12 pages.

Au mois de septembre 1858, un cultivateur du village d'Harchies, canton de Quévaucamps, trouva, en bêchant, un bloc de métal d'une couleur verdâtre et tout-à-fait semblable, sauf le poids, à un morceau brut de malachite. Ce bloc, à la surface duquel apparaissaient des empreintes de monnaies romaines, n'était rien autre qu'une agglomération de médailles d'argent à bas titre et soudées par l'oxide de cuivre qu'elles avaient produit.

M. Van Miert, à l'aide d'agents chimiques, décompose cette pierre factice et en retira 102 deniers d'argent des empereurs et impératrices suivants: *Faustine mère; Septime Sévère; Julia Domna; Caracalla; Élagabale; Julia Mœsa; Alexandre Sévère; Gordien III; Philippe père; Otacilia Severa; Philippe fils; Trajan Dèce; Herennia Étrucilla; Herennius Étruscus; Volusien; Aemilien; Valérien; Mariniana; Gallien; Salonina, et Saloninus.*

M. Van Miert avait déjà communiqué cette découverte, mais avant la désagrégation des pièces, à la réunion extraordinaire de la Société numismatique, tenue, à Mons, le 10 octobre 1858. (*Voir* tome II, 2° série, page 462 de cette Revue).

R. Ch.

Monete e medaglie degli Spinola di Tassarolo, Ronco, Roccaforte, Arquata e Vergagni che serbansi nella R. Università ed in altre collezioni di Genova, descritte ed illustrate dal bibliotecario Agostino Olivieri. Genova, coi Tipi del R. I. Sordomuti, 1860, in-8°, 285 pages, une carte et 22 planches de monnaies gravées sur cuivre.

Plusieurs anciennes et nobles familles de Gênes possédaient, en dehors du territoire de la république, des fiefs impériaux qui leur conféraient le droit de battre monnaie. M. A. Olivieri, bibliothécaire à Gênes, a entrepris de faire successivement l'histoire de ces familles et la description des monuments numismatiques qui les concernent. Il a commencé, il y a trois ans, par publier, sur les Doria, une notice très-curieuse dont nous avons rendu compte dans le t. III, 3e série de cette Revue, p. 142.

Aujourd'hui, c'est la puissante et nombreuse famille des Spinola qui fournit à l'auteur la matière d'un second volume bien plus considérable que le premier. L'histoire des Spinola offre, pour la Belgique, un intérêt tout particulier, car c'est parmi nous et à la tête de nos troupes, que l'un de ses membres les plus illustres a conquis ses titres de gloire. Le marquis Ambroise Spinola, le digne adversaire de Maurice de Nassau, appartient, par adoption, à notre pays.

R. Ch.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par A. Forgeais, président de la société de sphragistique. Première série : Méreaux des corporations de métiers. Paris, Aubry, 1862, gr. in-8° avec deux cents figures dans le texte.

Les méreaux sont, dit-on, la parodie de la numismatique. Parodie si l'on veut, mais qui n'est pas sans intérêt. Ces *plombs historiés,* comme les appelle l'auteur, n'est-ce pas la numismatique du peuple, des premières assises de la pyramide sociale que, selon une expression officielle, il faut savoir remettre sur sa base? Leur travail grossier, lui aussi, représente l'art sous un de ses aspects (qui n'est pas le plus beau), l'art populaire ou l'art canaille, celui qui toujours prend le haut du pavé aux époques de révolutions. Mais c'est précisément cette excentricité du laid, cette *naïveté,* comme disent naïvement les adeptes du moyen âge, qui fait le mérite de ces pauvres plombs. C'est pour eux qu'est vraie la fameuse maxime : *le laid, c'est le beau,* que doit connaître M. Didron. Et, cependant, les plombs de M. Forgeais lui ont inspiré la boutade suivante dont nous sommes loin d'accepter la responsabilité :

« On annonçait, il y a quelques mois, qu'une collection « de plombs trouvés dans la Seine, à ce que l'on prétend, « allait être placée au musée de l'hôtel de Cluny [1]. Ce « serait un malheur pour tout le monde et une calamité « pour ceux qui aiment les choses intéressantes, belles et « artistiques. Ces *fausses laideurs,* pour lesquelles on n'a « pas l'air de plaindre l'argent, occuperaient, à tout jamais,

[1] Ce bruit s'est réalisé.

« une place qui n'est pas faite pour elles. La véritable « place de ces objets, au contraire, est dans le fond de la « Seine où ils étaient si bien [1]. »

Que M. Didron trouve *laids* les méreaux du moyen âge, c'est son droit; et, pour notre part, nous nous garderons bien de le contredire. Mais il eût été curieux de savoir sur quoi se fonde son *accusation de faux*. Serait-ce, par hasard, le nom seul de l'auteur — nom malheureux pour un antiquaire — qui lui ferait supposer que tout cela n'est que *forgeries*, comme disent les Anglais! Un mauvais calembour n'est pas une raison suffisante pour justifier une pareille inculpation; et nous ne croyons même pas que les tribunaux veuillent le considérer comme une circonstance atténuante.

Maintenant M. Forgeais ne va-t-il pas *tirer la chose au clair* en sommant, par-devant la justice, M. Didron de faire amende honorable ou de fournir des preuves. Il y aurait là matière à un procès fort amusant... pour les avocats et pour la galerie.

R. Ch.

Parmi les accroissements que le cabinet des monnaies et médailles de l'université de Leyde a reçus récemment, nous remarquons un nombre considérable de monnaies espagnoles de ce siècle, frappées à Madrid et à Ségovie; des monnaies de Syracuse et d'Agrigente, des quinaires de familles romaines, la médaille du jubilé de cinquante

[1] *Annales archéologiques*, 1861, p. 368.

années d'existence de l'université de Christiania, célébré le 2 septembre 1861. De nombreuses monnaies des cinq parties du monde viennent compléter chaque jour les riches suites du médaillier. Citons, entre autres, une belle série de monnaies et de jetons mexicains. Ce dernier apport élève le nombre des monnaies et médailles américaines du cabinet au chiffre de quatre cent vingt-six pièces. Deux des monnaies du Mexique, données au cabinet, ont été frappées sous Charles II (V) et Jeanne; d'autres, sous Philippe V, Charles III et Ferdinand VII. Ces dernières comprennent la très-rare monnaie obsidionale de l'année 1811.

Les médailles mexicaines sont en argent, en cuivre ou dorées; les artistes qui les ont gravées, sont Gil et Guerrero. L'une d'elles est à l'effigie du premier président de la république de Guadalupe Victoria; la seconde est la médaille d'Antonio Lopez de Santa Anna; la troisième a été frappée à l'occasion de la fondation de l'hôtel des invalides de Mexico; la dernière est la médaille de récompense de l'exposition de l'industrie mexicaine. Nous trouvons encore la médaille gravée par le célèbre Prieto à l'occasion de la défense héroïque du fort El Morro, à la Havane, contre les Anglais en 1763, par les généraux Velasco et Gonzalez, dont la médaille porte les effigies.

Une particularité curieuse se présente pour les dernières monnaies des États-Unis : le demi-cent du dollar, au millésime de 1857, est d'un module plus grand et d'un poids plus fort que le cent entier. Ce qui a causé cette anomalie, c'est que, dans ces dernières années, on a commencé à remplacer les lourdes pièces de cuivre pur d'un cent par des pièces plus légères dans lesquelles le cuivre

s'allie avec le nickel. Ces dernières monnaies sont, du reste, d'une jolie couleur et d'un type irréprochable.

N'oublions pas de mentionner le jeton frappé à l'occasion de l'inauguration de la statue de Maerlant à Damme, le 9 septembre 1860. Le savant conservateur du cabinet parle encore du charmant jeton de l'installation de la société : « *Het metalen kruis,* » en 1831 (frappé seulement en 1861).

Le cabinet a perdu un de ses donateurs les plus généreux, M. G. J. Pilaer, consul général des Pays-Bas, à Lisbonne. Grâce à lui, dans l'espace de douze ans, le médaillier de l'université s'est enrichi de plusieurs centaines de monnaies et médailles portugaises d'or, d'argent, de cuivre et de bronze, datant du XIIe siècle jusqu'au couronnement du roi Louis Ier. Les colonies du Portugal en Asie, en Afrique et en Amérique sont également représentées dans cette suite nombreuse. Aujourd'hui la collection des monnaies portugaises de l'université de Leyde est une des plus riches de l'Europe.

CAM. P.

On assure que M. Olivieri, bibliothécaire à Gênes, va fonder une *Revue numismatique italienne*. C'est une heureuse idée; car pour tout ce qui n'est pas l'antiquité païenne, les Italiens sont, en général, d'une grande indifférence. Espérons que ce recueil franchira les Alpes et qu'il sera possible de se le procurer à Bruxelles et à Paris.

R. CH.

Monnaies féodales de France, par FAUSTIN POEY D'AVANT. Troisième volume. Paris, Rollin, 1862, in-4°, 471 pages et 63 planches.

M. Poey d'Avant vient de mettre le couronnement à l'édifice immense qu'il a élevé avec une promptitude extraordinaire et, peut-être même, un peu trop grande. Comme l'analyse de ce troisième et dernier volume dépasserait les limites que notre Recueil impose, nous devrons nous contenter de suivre l'auteur dans les quelques incursions qu'il a faites sur le territoire de la Belgique; incursions qu'on lui pardonnera, cette fois, d'autant plus volontiers qu'il les avoue, souvent, lui-même, et semble avoir renoncé à ses velléités de conquêtes. C'est tout ce qu'on était en droit de lui demander, et nous sommes, actuellement, à peu près d'accord. Notre protestation contre l'invasion du chauvinisme dans la numismatique n'aura pas été tout à fait inutile.

En terminant son livre M. Poey d'Avant croit devoir se défendre d'une autre inculpation, celle de s'être emparé, sans trop de façons, des travaux de ses confrères et de ses devanciers. Il le fait en ces termes :

« On m'a reproché d'absorber, dans mon ouvrage, des « publications toutes récentes, et d'avoir ainsi causé un « préjudice notoire à leurs auteurs. Il m'est facile de répon- « dre d'abord que je ne me suis servi de ces publications « qu'avec le consentement formel de ceux qui les avaient « mises au jour, et qu'ensuite, cette absorption est une « conséquence inévitable de tout travail d'ensemble. »

C'est évident. M. Poey d'Avant voulait l'*unification* de la

numismatique; il devait bien absorber un peu. Continuons :
« Je crois avoir toujours usé de bons procédés, et quand
« il m'est arrivé parfois de me passer de l'assentiment des
« auteurs ou des possesseurs d'inédites, ce n'est qu'après
« avoir fait toutes les démarches convenables pour
« l'obtenir.... »

Ceci est d'une naïveté charmante. Pour s'annexer quelque chose, il commence par en demander la permission et finit par s'en passer, si on la refuse. N'aurait-on pas réellement mauvaise grâce de se plaindre; et n'est-ce pas ainsi que se traitent toutes les questions d'annexions, politiques et autres, y compris celles de grands chemins?

Les lecteurs de la Revue se souviendront, peut-être, que nous avons, le premier, revendiqué pour la seigneurie de Florennes et d'Yves, les monnaies de Gaucher de Châtillon avec MONETA YVE. Nos arguments peuvent se résumer ainsi : Il est prouvé que le droit de battre monnaie a été accordé, en 1298, aux seigneurs de *Florennes* et *d'Yves* par concession impériale. Gaucher de Châtillon était seigneur de *Florennes* et *d'Yves* du chef de sa femme. N'est-il pas évident que c'est à Yves qu'il a frappé monnaie et non à Ivoy qui appartenait aux comtes de Chiny et nullement au seigneur de Porcean?

« De tout ceci, dit M. Pocy d'Avant, il semblerait résulter
« que l'opinion de M. Chalon est bien appuyée et qu'il faut
« l'adopter définitivement. Tel n'est pas mon avis; car on
« peut lui opposer de graves objections. Que faire d'abord
« de la légende de la pièce publiée dans la Revue française
« de 1859, pl. XXI, n° 5? M. de Longpérier y lit *Yveivas?*
« avec le signe du doute. Sur l'exemplaire mieux conservé

« de M. Jarry, j'ai cru voir *Yveivo*. Or, ce mot ne peut pas « être traduit par *Yves* dont le latin devait être Yvae. »

D'abord, avant de discuter sur la traduction d'un mot, il faudrait au moins connaître ce mot. L'un lit *Yveivas* (*avec le signe du doute*); l'autre croit voir *Yveivo*. Soit. Mais ce mot, dans ses deux formes supposées, ne ressemble pas non plus à Ivoy, qu'on disait *Ivodium*.

Pour nous *Yveivo* ou *Yveivas*, ou *Yve*.... est toujours Yves. M. Poey d'Avant a trop d'expérience en numismatique pour s'effrayer d'une incorrection grammaticale et même de quelques lettres parasites. Il poursuit ainsi :

« D'un autre côté, nous trouvons sur le n° 6108 *Moneta* « *nova de Yves*, et la pièce qui porte cette légende appar- « tient à Louis VII, comte de Chiny, qui a incontestable- « ment monnayé à Ivoi. » (Qui le conteste?)

« Ainsi, malgré tout, et sans esprit étroit de patriotisme, « je crois qu'il est plus naturel d'opiner pour Ivoi ; à moins « toutefois qu'il ne soit possible d'admettre que Gaucher « de Châtillon ait frappé en même temps des monnaies à « Yves et à Ivoi et que Louis de Chiny ait aussi monnayé « dans les deux ateliers. »

Nous avouons humblement ne pas comprendre ce dernier argument, ni cette nécessité d'admettre que Gaucher ait frappé à Yves et à Ivoi. N'est-il pas — pour me servir des expressions de mon savant contradicteur — tout naturel de dire : la pièce de Louis de Chiny avec *Moneta nova de Yves* a été frappée à *Ivoi*, ville du comté de Chiny; la pièce de Gaucher de Châtillon, avec *Moneta nova Yve*, a été frappée à *Yves*, village où Gaucher jouissait du droit monétaire?

Nous le demandons à tout numismate, à tout lecteur que n'aveugle pas « un esprit étroit de patriotisme, » et surtout la crainte de contredire un des oracles de la science, pourquoi, en présence de cette explication si simple, chercher des difficultés et surtout *faire des suppositions* comme celle de M. de Longpérier, « que le duc de Lorraine (*sic*) aurait « autorisé Gaucher à monnayer à Ivoy? »

Si l'on tient à faire des conjectures, l'ouvrage de M. Poey d'Avant va nous en fournir une qui pourrait bien devenir une réalité. On a vu que les seigneurs de Florennes avaient le droit de monnayer dans cette localité et dans le territoire d'Yves qui en dépendait. Or, M. Poey d'Avant, sous le n°. 6106, donne un autre esterlin de Gaucher, d'après un exemplaire assez fruste, appartenant à M. Jeuffrain, de Tours, et déjà gravé par M. Lelewel, dans sa *Numismatique du moyen âge*. L'inscription du revers de cette pièce a été lue *Moneta norete....*

Supposons qu'à grand renfort de besicles on lise, au lieu de : NORETTE,

FLORENE

ce serait alors l'esterlin de Florennes dont nous avons déjà signalé la découverte comme une chose qui devait probablement arriver. Ajoutons que la planche de M. Lelewel prouve assez que la lecture de la pièce est douteuse, et justifie notre supposition.

Page 316. A la suite des monnaies de Cugnon, que M. Poey d'Avant reconnaît appartenir au Luxembourg (belge), l'auteur dit quelques mots sur l'atelier des Hayons, signalé, dans notre Revue, par M. Alexandre Pinchart, d'après des documents reposant aux Archives de l'État, à

Bruxelles. M. Poey d'Avant engage les numismates à chercher dans leurs collections s'ils possèdent quelques monnaies qui puissent être attribuées aux seigneurs des Hayons. Nous prenons la liberté de lui rappeler que la Revue belge a déjà fait connaître deux de ces monnaies, le demi et le quart de patacon, qu'il aurait pu reproduire[1].

Page 409. Les petits deniers au château à trois tours que M. Hermand avait attribués à Fauquembergues, continuent à être donnés à cette localité par M. Poey d'Avant. Il est bon de faire remarquer que M. Hermand, qui d'ordinaire tenait assez à ses opinions et n'en changeait qu'à bon escient, en quoi il avait parfaitement raison, avait, depuis longtemps, abandonné Fauquembergues, pour restituer ces petits deniers à la capitale du Hainaut. M. Poey d'Avant dit des *oboles*, mais ce sont bien, comme le voulait M. Hermand, des *deniers*. J'en possède l'*obole*, unique, qui a été publiée dans les *Recherches sur les monnaies du Hainaut*.

Page 412. L'auteur place la ville de l'Écluse dans la province d'Artois. C'est un *lapsus calami*. Loin d'être en France, l'Écluse n'appartient pas même à la Belgique, et il faudrait nous passer sur le corps pour aller la chercher dans la Flandre zélandaise (Pays-Bas).

Page 429. Walincourt, ancien fief du Cambrésis et du Hainaut, fait partie de la France actuelle, depuis les conquêtes de Louis XIV. Il appartient donc, *jure haereditario*, à M. Poey d'Avant. « Nous devons, dit l'auteur, à M. R. Chalon « tout ce que nous connaissons sur le monnayage de

[1] T. V, 2e série, pl. VI, fig. 5, et t. V, 3e série, pl. XV, fig. 4.

« Walincourt. Il a publié dans la *Revue belge*, t. III, « p. 180, etc., etc. » Il est à regretter que M. Poey d'Avant n'ait pas eu connaissance de nos *Recherches sur les monnaies du Hainaut,* où nous avons traité de nouveau des monnaies de Walincourt. Il y aurait trouvé un autre cavalier de Jean de Walincourt avec *moneta bona.* Il aurait vu aussi que le pied fort du cokibus et le cavalier *moneta nova* sont, depuis longtemps, dans notre collection.

Mais si Walincourt appartient à la France, il n'en est pas de même de Beaumont que M. Poey d'Avant dit, page 459, être AUJOURD'HUI *département de Jemmapes.* L'auteur a perdu de vue, sans doute, que, heureusement pour nous, le département de Jemmapes est mort et enterré, depuis le mois de février 1814.

Avant d'en finir avec les *Monnaies féodales de France,* il nous reste à citer un exemple de la manière, tout impériale, dont l'auteur, *ex cathedrâ,* tranche les difficultés.

La Revue belge a publié, en 1855, t. IV, 2e série, p. 470, une petite monnaie d'un comte de Valentinois, que M. Poey d'Avant reproduit sous le n° 4740, et qu'il fait suivre de cette note :

« En publiant cette pièce, M. Chalon demande à qui elle « peut appartenir. Lisant un I au commencement de la « légende, il l'attribue naturellement à un comte du nom « de Jean; mais il trouve que le type n'est pas d'accord « avec l'époque où ce nom placerait l'émission de l'obole. « En rendant compte, dans la *Revue numismatique fran-* « *çaise,* de cet article, M. A. de Barthélemy propose de voir « sur cette monnaie le nom d'Aimar IV. . . . M. Chalon « lui répond (Revue belge, t. V, 2e série, p. 312) que

« l'initiale du nom du comte, portée sur sa monnaie, étant « incontestablement un I, il faut chercher une autre explication. CETTE EXPLICATION JE L'APPORTE AUJOURD'HUI. . . . « Il est tout naturel de prendre un I pour un L. D'ailleurs, le trait inférieur a pu être effacé. Il me paraît « donc évident qu'il faut voir l'initiale de Louis de Poitiers,... etc. »

Cet I est un L, dit M. Pocy d'Avant, qui n'a pas vu la pièce; et il appelle cela apporter une explication. Je persiste encore à soutenir que sur la pièce il n'y a qu'un I et qu'il n'y a pas de place pour y *supposer* une autre lettre.

Si le principe d'autorité se substitue au libre examen jusque dans le domaine de la numismatique, toute discussion devient impossible. Le maître a parlé; silence!

R. CH.

On nous prie de faire remarquer que les monnaies de Charleville (Arches) et de Château-Regnault, qui ont été publiées dans cette Revue, 1re série, tome V, n'appartiennent pas au cabinet royal de la Haye, mais à la collection particulière de M. Meyer.

R. CH.

S. M. le roi de Wurtemberg vient d'accorder la médaille d'or du Mérite à M. Charles Wiener, graveur de S. M. le roi des Pays-Bas.

Cte NAHUYS.

M. Guioth a distribué, récemment, le prospectus de son *Histoire numismatique du règne de S. M. Guillaume I*, roi des Pays-Bas. Cet ouvrage ne paraîtra que si l'auteur réunit un nombre de souscriptions suffisant pour couvrir les frais matériels de publication. Nous engageons donc les amateurs à souscrire sans retard, s'ils aiment à encourager cette entreprise.

R. Ch.

L'ancienne abbaye d'Aduard, aux environs de Groningue, possédait le droit de battre monnaie. Cette particularité semble avoir échappé à M. le professeur P. O. Van der Chijs qui, du moins, ne la signale pas en parlant de cette abbaye (1). Elle est mentionnée en ces termes : « *Men vindt ook geschreven dat ze hunne eige munt* (2) *in het kouvent hadden.* » page 244 des *Oudheden en Gestichten van Groningen en Groningenland, mitsgaders van het land van Drent, enz., uyt het latyn vertaald, door H. V. R., en met aanteekeningen opgehelderd. Te Utrecht, by Hermans Bespling, 1744.*

Hooft van Iddekinge.

(1) Van der Chys, *De munten van Friesland, Groningen en Drenthe*, pp. 337, 338, 347, 348, 349, 356.

(2) Ces mots : *eige munt* (sa propre monnaie, sa monnaie à elle), semblent désigner plutôt des espèces de méreaux qui n'avaient cours que dans les domaines du couvent. R. Ch.

La *Société des bibliophiles françois* vient de faire graver, par M. Eugène Farochon, un jeton portant, d'un côté, la tête de de Thou vue presque de face, avec la légende: IAC. AVG. DE THOV. Le revers représente l'intérieur d'une bibliothèque; on lit, en haut, sur une banderole et en caractères creux : ET IN EA INVENIES THESAURUM (1); dans l'exergue sont inscrits ces mots: SOC. DES BIBLIOPH. FR. FONDÉE EN 1820. E. FAR. 1861.

Cette pièce, d'une facture remarquable, imite assez bien les anciens jetons français du XVIe et du XVIIe siècle; et pour plus de ressemblance on l'a frappée à coins libres et sans virole, sur un flan très-mince. Nous en donnons le dessin, planche II, n° 4.

R. CH.

Il y a quelques jours, un laboureur des environs de Cleckheaton, village minier et manufacturier de West Riding, en Yorkshire, a fait, en labourant son champ, une découverte de monnaies curieuses. Le soc de la charrue heurta contre un vase de terre caché à six pouces dans le sol, et dans le vase on trouva 109 pièces de monnaies d'argent des règnes de Marie, d'Elisabeth, de Jacques Ier, de Charles Ier et du temps de la république. Ces pièces étaient des pence, des shillings, et quelques-unes avaient une plus grande valeur. Parmi les plus petites, il y en avait qui étaient rongées, mais celles de Charles Ier s'étaient

(1) Cette légende est prise du verset 18, chap. XL, de l'*Ecclésiastique*.

conservées en très-bon état. Six pièces de la république avaient encore la fleur du coin.

L'Écho du Parlement.

La société numismatique de Berlin vient de faire exécuter le buste en marbre du célèbre Eckhel, d'après des portraits authentiques communiqués par MM. les barons d'Eckhel, à Trieste, et par M. le conseiller Bergmann, à Vienne. Pour donner à la société belge un témoignage de leur sympathie — témoignage auquel nous attachons le plus grand prix — nos confrères de Berlin ont bien voulu nous faire parvenir une copie de cette belle œuvre d'art.

R. Ch.

On espère que la publication, si longtemps interrompue, de l'*Histoire numismatique de la Belgique, sous le règne de Léopold Ier*, par M. Guioth, et faisant suite à son *Histoire de la Révolution de* 1830, sera bientôt continuée. Nous engageons MM. les amateurs et spécialement les membres de notre société, à encourager, par leurs souscriptions, cet ouvrage d'une exécution fort dispendieuse.

R. Ch.

Sur la proposition de M. Meyer, le savant conservateur du musée de l'État à la Haye, notre confrère

M. L. De Coster a été nommé membre correspondant de la société littéraire de Leyde.

R. Ch.

Le voyage accompli récemment au Caucase par M. l'académicien Dorn a donné enfin la solution d'une énigme assez curieuse. On sait que l'illustre Frœhn, ayant découvert parmi les médailles de la collection du musée asiatique de l'académie des sciences de Pétersbourg un faux rouble de Pierre le Grand, fabriqué dans le Caucase, l'attribua aux Koubetchi, petite peuplade peu connue du Daghestan, qui, depuis cette époque, paraît se livrer à la fabrication de la fausse monnaie. M. Dorn, qui est le premier voyageur qui ait visité les Koubetchi dans ce siècle, et qui a donné sur cette intéressante peuplade de curieux renseignements, a lavé ces pauvres montagnards de l'accusation que Frœhn avait portée contre eux, et il déclare que le rouble en question n'est pas de fabrication daghestanienne.

Le mémoire, dans lequel M. Dorn a publié de curieux détails sur les Koubetchi, est inséré dans les mémoires de la Société d'archéologie russe, et M. N. de Khanikoff en donne actuellement un intéressant résumé en français dans le journal asiatique de Paris.

V. L.

Le portrait de notre illustre président d'honneur, Joachim Lelewel, que M. Charles Picqué a bien voulu dessiner lui-même, sur pierre, d'après son beau tableau, sera joint à la prochaine livraison de la Revue. Des exemplaires sur papier de Chine et de grand format seront distribués aux membres effectifs de la Société présents à la réunion générale annuelle du mois de juillet prochain.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 23 janvier 1862.

Présents : MM. Chalon, *président;* le Cte de Renesse, *vice-président;* Guioth, *bibliothécaire;* et Picqué, *secrétaire-trésorier.*

La Société de numismatique de Berlin a eu la gracieuse attention d'envoyer aux numismates belges le buste d'Eckhel, qu'elle vient de faire exécuter d'après des portraits authentiques communiqués par la famille du célèbre archéologue. Le bureau décide que des remercîments seront adressés, au nom de la Société de la numismatique belge, aux numismates de Berlin.

Le Secrétaire, Camille Picqué.

Le Président, Renier Chalon.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE DE 1862.

Messager des sciences historiques, année 1861, 3e et 4e liv.; in-8o.

Notice sur une découverte de médailles romaines, à Harchies, par Dominique Van Miert, 1861; in-8o, brochure.

Revue numismatique publiée par J. de Witte et Ad. de Longpérier, nouvelle série, t. VI, année 1861, no 6, novembre et décembre; in-8o.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 30e et 31e année, 2e série, tt. XII et XIII, nos 11, 12 et 1, 1861; in-8o.

Le Cabinet historique, 7e année, 11e et 12e livraisons, novembre-décembre 1861; 8e année, 1re livraison, janvier 1862; in-8o.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 23e année, 5e série, t. III, 1re liv., septembre-octobre 1861; in-8o.

Tableau généalogique des rois grecs.

Lettre à M. Langlois, sur une monnaie attribuée à Oleg, duc de Novogorod, par MM. le général de Bartholomæi, Hildebrand et V. Langlois.

The numismatic Chronicle and journal of the numismatic Society, décembre 1861, nouvelle série, no 4.

Vaderlandsch museum voor nederduitsche Letterkunde, oudheid en geschiedenis, door C. P. Serrure, 1855, 1re partie; 1858, 2e partie; 1859-1860, 3e partie; 1861, 4e partie; in-8o.

Revue numismatique française, nouvelle série, t. VII, année 1862, no 1, janvier et février.

Das bad der Roemischen Villa bei Allenz; in-4o.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande, XXXI, Bonn., 1861; in-8o.

Bulletin de la Société impériale d'archéologie, tt. I et II, 1859 et 1861.

Revue trimestrielle, 33e vol., 9e année, t. Ier, 1862; in-8o.

Das Münzkabinet der Stadt Zürich. Neujahrsblatt der Stadtbibliothek auf das Jahr 1862, par le docteur Heinrich Meyer ; brochure in-4° de 13 pages et 1 planche.

Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappen-kunde. Neue Folge. Erster Band. Fünftes Heft. Berlin, 1861 ; in-4°, brochure.

Zur Geschichte der Karischen Fürsten des vierten Jahrh. v. Chr. und ihrer Münzen, von Dr Schmidt ; Göttingen, 1861. In-4°, brochure de 16 pages.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 39, 1861.

CABINET NUMISMATIQUE.

Don fait par M. le Ministre de la Justice :

Médaille de la maison de sûreté cellulaire à Gand.

Bruxelles, le 25 mars 1862.

Le Bibliothécaire,

Guioth.

ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM

LETTRE A M. R. CHALON,

Président de la Société de la numismatique belge,

SUR DES MÉDAILLES INÉDITES OU PEU CONNUES DES DYNASTES DE LA MÉSÈNE,

A PROPOS DU MÉMOIRE DE M. REINAUD,

sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Kharacène [1].

(PLANCHE VII.)

MONSIEUR,

Une importante découverte, due à notre savant académicien M. Reinaud, vient de révéler une série de faits curieux relatifs à l'histoire de l'ancienne Asie; c'est d'abord la fixation des limites chronologiques d'un royaume qui a joué un certain rôle, à partir de l'année 129 avant notre ère, époque où un gouverneur de la Mésène pour les Séleucides se déclara indépendant de l'empire de Syrie, jusqu'au moment où Ardéschir renversa le trône des Parthes Arsacides pour y substituer celui de la dynastie des Sassanides, en l'année 225 de Jésus-Christ. L'existence de ce royaume, dont la durée embrasse trois siècles et demi, nous est révélée par des textes malheureusement très-peu nombreux, et par quelques médailles qui sont, à

[1] *Journal Asiatique* (août-septembre 1861), pp. 161-263, et tirage à part (Paris, imprimerie impériale, 1861), 1 à 104 pages.

présent encore, considérées comme des raretés de premier ordre. En effet, la liste des auteurs anciens qui parlent du royaume de la Mésène est fort restreinte, et la série des médailles frappées par les dynastes de cet État se réduit à bien peu de types; toutefois, on compte à présent sept princes de la dynastie spasinienne (ainsi appelée du nom de son fondateur Spasinès), dont les médailles nous sont parvenues.

La fixation de la durée du royaume de Mésène n'est pas la seule découverte que renferme le *Mémoire* de M. Reinaud, et il en est une qui jette un jour tout nouveau sur un monument géographique de la plus haute importance et dont la date jusqu'alors n'avait point été établie d'une manière satisfaisante : nous voulons parler de l'âge certain du *Périple de la mer Erythrée,* que l'illustre orientaliste a déterminée avec une sagacité merveilleuse. Cette découverte ajoute un titre de plus à la reconnaissance que le monde savant doit à M. Reinaud, dont les sérieuses études et les utiles travaux ont fait faire à la science de si grands pas dans ces derniers temps. Les plus célèbres représentants de la critique moderne étaient loin d'être d'accord sur l'âge du *Périple;* selon les uns, ce traité de la navigation sur les côtes baignées aujourd'hui par la *mer d'Arabie,* aurait été composé en l'an 162 de notre ère; selon les autres, il aurait été écrit dans les premières années du IIIe siècle; enfin, une troisième opinion voulait que cet ouvrage fût l'œuvre d'un voyageur du Ier siècle, et encore les avis étaient différents touchant l'année précise de sa rédaction, puisqu'on en rapportait la date tantôt au règne de Claude, tantôt à celui de Néron, et quelquefois même à

celui de Titus. M. Reinaud, laissant de côté toutes ces opinions si diverses, découvrit bientôt que le Périple de la mer Erythrée n'était pas aussi ancien qu'on le prétendait, et par une suite de déductions dont on trouve le détail dans son savant mémoire, il démontra que ce traité avait été composé en l'année 246 ou 247 de Jésus-Christ, sous les règnes des deux Philippe, et qu'enfin il était postérieur à la destruction du royaume de la Mésène, puisque cet État ne figurait pas dans la nomenclature de ceux qui sont mentionnés par le navigateur anonyme qui rédigea le Périple. Cette découverte, qui renverse bien des théories et réduit à néant les systèmes et les conjectures émises dans ces derniers temps, et notamment celles proposées par M. Vivien Saint-Martin, n'en n'est pas moins acquise à la science.

Les limites du royaume de la Mésène sont loin d'être parfaitement connues, et il faut même renoncer à chercher à les établir avec une rigoureuse exactitude. Elles ont varié souvent du côté du Nord, et on peut dire même que du côté qui est baigné par les flots du golfe Persique, elles n'ont pas toujours présenté le même aspect. Bien que de prime abord cette dernière opinion paraisse paradoxale, on comprendra bien vite qu'elle est très-fondée, car la Mésène, pays marécageux, était exposée à de fréquents débordements du Tigre et de l'Euphrate, dont les eaux, envahissant fréquemment les cantons cultivés de cette contrée, se creusaient de nouveaux lits sur des terrains qu'elles enlevaient à l'agriculture, transportaient d'année en année les embouchures de ces deux fleuves en s'ouvrant des bouches nouvelles et en précipitant dans la

mer des quantités de terres que l'industrie des habitants essayait de retenir au moyen d'une forêt de pilotis. Et, en effet, c'est la présence de ces pilotis qui fit donner à la Mésène le nom de Kharacène, formé de celui de la ville de Kharax, χάραξ, ακος, et que les indigènes traduisirent en leur langue sous la forme خشبة, qu'Aboulféda nous a conservée, et qui signifie *les pièces de bois ou pilotis* que l'on voyait près de la ville d'Abbâdan, située sur l'ancien territoire de la Kharacène. Si nous ne savions, par le témoignage de Pline, que Kharax, capitale du pays, était située sur une colline faite de main d'homme, nous aurions pu croire que cette ville devait ressembler à Venise et qu'elle était sillonnée, comme la reine de l'Adriatique, par les nombreux canaux formés par les bouches de l'Euphrate ou du Tigre. Cependant si les fleuves enlevaient au sol des terres en grande quantité en se rendant à la mer, la marée qui se fait sentir sur toute cette côte renvoyait des sables en abondance et rendait même au sol beaucoup plus que les eaux ne lui enlevaient. En effet, Spasini-Kharax, dans l'origine, était tout près de la côte et touchait presqu'au port, tandis que Juba, qui vivait sous Auguste, nous apprend que cette ville était, de son temps, éloignée de la mer de cinquante mille pas. Pline dit qu'à l'époque où il écrivait son *Histoire naturelle*, le continent avait encore beaucoup gagné sur la mer.

La contrée connue sous le nom de Mésène avait fait partie, dans l'origine, des empires de Ninive et de Babylone; elle avait passé ensuite aux mains des Macédoniens, et, à la mort d'Alexandre, elle était échue en partage, comme province de l'empire de Syrie, à Séleucus Nicator, l'un de ses

lieutenants. A la suite des déchirements survenus dans l'empire des Séleucides, la Mésène devint, en 129 de Jésus-Christ, un État indépendant qui dura jusqu'à l'année 225 après notre ère et s'éteignit avec la domination que les chefs de tribus, désignés par les Arabes sous le nom de ملك الطوايف, avaient exercée pendant des siècles sur plusieurs contrées de l'Asie, révoltées contre les Grecs et les Parthes.

Nous avons dit, en commençant, que l'histoire ne nous offrait que fort peu de renseignements sur les souverains de la Mésène, et même la liste qui nous en est parvenue est fort incomplète en ce qui touche les derniers représentants de la dynastie spasinienne. Nous n'avons de détails que sur les premiers, et grâce aux médailles qui complètent en partie les données fournies par l'histoire, on peut classer les premiers successeurs de Spasinès avec quelque certitude.

Dans un chapitre consacré à la numismatique de la Mésène, que nous avons inséré dans notre monographie sur les *Monnaies des Arabes avant l'islamisme*, nous avons dressé un tableau de la succession des monarques spasiniens d'après les données contenues dans l'histoire et d'après les monuments monétaires. Les auteurs anciens qui parlent de ces dynastes, sont Lucien, Dion, Josèphe et Pline.

Ce tableau, qui tenait le lecteur au courant des progrès qu'avait faits la science depuis les travaux de Visconti et de Saint-Martin, se trouve aujourd'hui déjà en arrière, bien que notre livre ne date que de l'année 1859. La découverte d'un tétradrachme du roi Apodacès et d'un chalcos de Tiræus, et les renseignements que le *Mémoire* de M. Rei-

naud fournit sur la succession des dynastes de la Mésène, ont apporté de nouvelles lumières sur le sujet qui nous occupe. A présent, on peut déjà marcher d'un pas plus sûr, en ce qui touche aux origines des dynastes spasiniens, à la fondation de leur royaume et à la destruction de l'État fondé par le fils de Sogdonacès. Si la lacune qui sépare le dernier roi connu, de l'année qui vit finir la dynastie spasinienne, n'est pas comblée, du moins on sait que le personnage appelé Maléchus Podosacès, par Ammien Marcellin, et qui était chef des Sarrasins Assanites, ne doit point être rangé parmi les rois de la Mésène. Ce chef arabe faisait partie des confédérés qui marchaient de concert avec les armées du roi de Perse chargées de défendre les frontières iraniennes menacées par Julien l'Apostat. Saint-Martin avait pensé que les manuscrits d'Ammien avaient subi des altérations à l'endroit où il est question de Maléchus et que la phrase : Malechus Podosacès nomine, Phylarchus *Sarracenorum assanitarum*, devait se lire *Sarracinorū Massanitarum*, ce qui permettait d'identifier ces *Massanites* aux habitants de la Mésène, appelée par quelques auteurs anciens χώρα τῶν Μασσανιτῶν. Mais M. Reinaud a parfaitement établi que les Assanites étaient différents des Mauzénites et que les premiers étaient des Arabes à la solde des rois de Perse. Le savant académicien conjecture que Podosacès devait appartenir à la famille des princes de Hiràh ou faire partie des généraux qui commandaient en leur nom, et il croit reconnaître dans l'ethnique *assanite* une altération du nom géographique *Atratène*, qui désigne le territoire d'Atra, ou El-Hadhar, occupé par les Arabes du midi de la Mésopotamie. Ici nous nous permettrons de

ne pas partager l'avis du savant orientaliste, et nous croyons plutôt que par Assanites, Ammien Marcellin a voulu désigner une des nombreuses tribus qui devait son nom à un personnage, du reste inconnu dans l'histoire, *Hassan*, حسان dont l'appellation semble se rapprocher beaucoup de la forme *Assanitæ*, que l'historien latin nous a conservée au cas oblique.

Quoi qu'il en soit, et pour rentrer dans notre sujet dont nous nous sommes un instant écarté, nous allons rétablir le canon royal des monarques de la Mésène, en insistant d'une façon toute particulière sur la place que doit occuper Apodacès, prince dont le nom ne nous est connu que par une seule monnaie publiée par M. Vaux, d'après l'unique exemplaire conservé au Musée Britannique. En première ligne, figure Spasinès, fondateur de la dynastie ; ce prince, fils d'un personnage appelé Sogdonacès, régna depuis l'an 129 avant notre ère. Pline rapporte, d'après Juba, que Spasinès aurait gouverné la Mésène sous l'autorité d'un prince qu'il nomme Antiochus et qui, selon M. Reinaud, n'est autre qu'Antiochus VII, Sidètes, roi de Syrie. Lucien qui, dans ses *Longevi*, parle aussi de Spasinès, nous apprend qu'il mourut dans un âge avancé. Le successeur de Spasinès n'est pas mentionné dans l'histoire. Lucien cite ensuite un autre roi appelé Tiræus, qui mourut très-vieux et un Artabaze, successeur de Tiræus. Dans son livre des *Antiquités judaïques*, Josèphe mentionne le roi Abennérigus, personnage inconnu d'ailleurs et dont les monuments numismatiques sont encore à découvrir. Enfin, Dion Cassius parle d'un certain Attambile qui aurait régné sous Trajan, et qui était tributaire des Romains. Telles sont les

seules mentions des princes de la dynastie spasinienne dont l'histoire nous ait conservé le souvenir.

Les médailles qui servent à contrôler presque toujours les données fournies par l'histoire, et à révéler aussi l'existence de monarques dont les textes des anciens ne nous ont pas même transmis les noms, nous donnent encore des dates qui permettent de classer les souverains, selon l'ordre de succession. Tel est le cas pour les monnaies des rois de la Mésène. Ainsi, on connaît aujourd'hui sept princes différents dont les monnaies permettent de déterminer avec certitude la place qu'ils occupaient dans le canon dynastique de la Mésène. Ce sont 1° *Apodacès* dont l'unique tétradrachme connu porte la date 203 de l'ère des Séleucides; 2° *Artabaze* dont on ne connaît aussi qu'une seule monnaie avec la date 250 de la même ère; 3° *Tirœus*, qui régnait en 280, comme le prouve la date inscrite sur un tétradrachme unique conservé en Angleterre; 4° un *Attambile* barbu, dont les monnaies portent les dates des années 298, 300, 313 ou 316; 5° *Adinnagaus*, personnage inconnu dans l'histoire, qui régnait en 333; 6° *Théonnésès*, dont un tétradrachme du Cabinet de France porte la date 422; 7° enfin, un autre *Attambile* imberbe, dont les monnaies ne sont pas datées, mais qu'on peut ranger à la suite des précédents, à cause de son style qui annonce une époque postérieure à celle où furent frappées les autres monnaies de la dynastie spasinienne. En rapprochant, d'une part, les renseignements fournis par l'histoire, et, de l'autre, les notions exactes que nous procurent les médailles, on arrive à des résultats d'une exactitude incontestable, et c'est ce qu'il nous reste

maintenant à établir. Mais, avant d'entrer dans les détails de la discussion, disons un mot en général des types monétaires de la Mésène, qui offrent un moyen infaillible de reconnaître au premier coup d'œil leur provenance, bien que le type du revers soit pour les tétradrachmes l'invariable figure de l'Hercule assis, qui paraît aussi sur les médailles des Séleucides et sur celles des rois de la Bactriane. Toutes les monnaies des rois de la Mésène qui nous sont parvenues, représentent, au droit, l'effigie d'un prince dont la tête est entourée d'un bandeau qui retient une longue et abondante chevelure. Nous verrons tout à l'heure qu'il n'y a qu'une seule exception à la règle que nous signalons, et qu'elle s'applique au type du droit de la médaille de Apodacès. Or, cette chevelure particulière à tous les rois de la dynastie spasinienne, moins le prince que nous venons de nommer, est le *criterium* au moyen duquel on reconnaît de suite un roi de la Mésène. Si l'on compare en effet les figures des autres dynastes de l'Asie, telles que l'iconographie nous les fait connaître, avec celles des princes de Spasini-Kharax, on verra une différence très-sensible dans la façon dont les cheveux sont disposés. Ainsi, au lieu de ces boucles de cheveux qui se voient sur la tête des rois asiatiques d'origine grecque, et qui sont groupées avec tant d'art par les graveurs de monnaies, on voit sur les médailles des rois de la Mésène les cheveux des monarques disposés d'une façon toute différente, et frisés avec une symétrie toute particulière qui rappelle beaucoup le système de coiffure en usage chez les rois de Ninive et de Babylone, dont les bas-reliefs des palais de Khorsabad, de Ninive et de Persépolis offrent les plus parfaits spécimen.

C'est une frange de longs tire-bouchons qui tournent tout autour de la tête et retombent avec élégance sur le cou. Le fini de la gravure qui permet de distinguer à la loupe, pour ainsi dire, chaque mèche de cheveux, dénote, de la part des graveurs des monnaies, un art très-développé, surtout sous les premiers spasiniens; et leurs têtes offrent vraiment une certaine analogie avec celles de ces seigneurs de la cour de Louis XIV, qu'on voit représentés sur les bas-reliefs qui ornent quelques monuments de sculpture conservés au musée du Louvre et ailleurs.

Lucien et Pline sont d'accord pour donner au fondateur de la dynastie royale de la Mésène, le nom de Spasinès ou Pasinés. Après lui, et selon toute probabilité, régna Apodacès, dont l'histoire ne parle pas et dont le nom ne nous est même parvenu qu'au cas oblique, Αποδακου. Ce nom révèle, comme la plupart des appellations des dynastes spasiniens, une forme sémitique analogue à celles d'Attambile, d'Abennerigus, d'Adinnagaus, que M. Renan a reconnu être des noms araméens, un peu altérés par les Grecs qui leur avaient fait subir de légères transformations, en les transcrivant dans leur idiôme. Il est impossible de ne pas reconnaître dans le nom d'Apodacès, l'élément *Apo*, en hébreu et en chaldéen אב, et dont la forme arabe est أب et أبو; détaché de ce premier groupe, l'élément δακου qui complète le nom araméen que la médaille nous transmet sous une forme grecque sensiblement altérée, me semble devoir être aussi sémitique; mais il serait téméraire de chercher dès à présent à identifier cet élément avec une racine araméenne, d'autant plus que l'onomastique de l'ancien Orient sémitique est loin de nous avoir fourni des don-

nées suffisantes pour établir avec certitude quels noms sont cachés sous les formes si extraordinaires que les monuments épigraphiques et numismatiques nous ont transmises.

La monnaie d'Apodacès porte la date ΣΓ (203) de l'ère des Séleucides qui correspond à l'an 109 avant Jésus-Christ. Cette date est précieuse en ce qu'elle nous donne la preuve que, si réellement Apodacès est un roi de Mésène, il fut le successeur de Spasinès et le prédécesseur d'Artabaze. Et, en effet, nous n'hésiterions pas à le considérer comme un dynaste spasinien, si sa chevelure eût présenté les mêmes caractères que celles des autres princes de la Mésène. Seul parmi tous les dynastes de la Mésène, Apodacès porte les cheveux de la même manière que les rois de Syrie et de la Bactriane, et il ne prend pas, comme les Spasiniens, le titre de Σωτηρ; ces deux circonstances nous donnent à penser que ce prince peut bien être étranger à la dynastie qui nous occupe. Cependant, Apodacès n'est pas un roi bactrien, car la date inscrite sur son tétradrachme prouve qu'il n'appartient pas à la série des monarques de la Bactriane, dont les monnaies ont été étudiées par Vilson, Prinsep, Raoul Rochette et M. Éd. Thomas. On sait, en effet, que les médailles de la Bactriane ne portent jamais de dates, et que c'est là la cause principale de la difficulté qu'on éprouve jusqu'à présent encore à les classer. Apodacès n'étant pas un roi de la Bactriane, tout nous porte à croire, malgré sa chevelure qui est différente de celle des rois connus de la Mésène, malgré l'absence du titre de Σωτηρ, qu'il doit néanmoins être rangé parmi les dynastes de ce pays, car la date 203 de l'ère des Séleucides s'intercale parfaitement entre celle de la fondation du royaume par Spasinès et celle

que nous lisons sur le tétradrachme d'Artabaze. De plus, Apodacès, qui devient dès lors le deuxième roi de la dynastie, corrobore, par sa présence dans le canon royal, le témoignage d'un passage très-concluant de Lucien, comme nous le verrons tout à l'heure. La médaille d'Artabaze Ier, que quelques-uns supposent être ou un Attambile ou un Artaban, porte la date ΣN (250) = 62-61 avant Jésus-Christ; le tétradrachme de Tiræus est daté de l'an ΣΠ (280) = 32 avant Jésus-Christ. On doit regretter que les petites monnaies des princes de la Mésène ne portent pas de dates, car elles nous auraient fourni des renseignements précieux qui nous aideraient peut-être à calculer approximativement la durée de chaque règne.

Nous faisons cette observation à l'occasion des chalcos de Tiræus et d'Attambile; celui de Tiræus a été récemment acquis par le Cabinet de France, en avril 1861, et présente au revers le même type de la Victoire drapée qui se remarque sur les chalcos d'Attambile conservés dans la même collection. Tiræus, si l'on s'en rapporte au témoignage de Lucien, vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-douze ans, et fut le troisième roi après Spasinès : Τηραίος δὲ ὁ μετ' Ὑσπασίνην τρίτος βασιλεύσας. Or, ce texte s'accorde parfaitement avec l'existence des médailles, puisque, grâce à la découverte de la pièce d'Apodacès, nous trouvons après Spasinès, d'abord Apodacès, puis Artabaze, et enfin Tiræus. Après Tiræus, un Attambile, le premier du nom, occupa le trône, et frappa beaucoup de monnaies. Les pièces connues de ce prince offrent plusieurs dates, ΣΦH (298) = 14-13 avant Jésus-Christ; T (300) = 12-11 avant Jésus-Christ; TIΓ ou TIZ (213 ou 216) = 2-3 ou 5-6 après Jésus-Christ. Ce

prince était donc contemporain d'Auguste, et, bien que son nom soit inconnu dans l'histoire, il ne peut être émis de doute sur l'époque précise de son existence. L'un des successeurs d'Attambile, peut-être même son successeur immédiat, est Abennerigus, dont parle Josèphe, et dont les médailles ne nous sont pas parvenues. A ce prince succéda Adinnagaus, prince qu'une seule médaille du Cabinet de France fait connaître et qui porte la date ΤΑΓ(333)=22-23 de Jésus-Christ. Un des successeurs d'Adinnagaus fut un Attambile, deuxième du nom; puis on cite un prince contemporain de Trajan, Théonnésès, dont la médaille porte la date ΥΚΒ (422) = 111-112 de l'ère chrétienne. On ne connaît pas de monnaies d'Attambile II, qu'il ne faut pas confondre avec un autre prince du même nom qu'on sait, par le témoignage de Dion Cassius, avoir vécu après celui-là. La médaille de Théonnésès, que Saint-Martin avait attribuée à un Manissar ou Minissar, et sur laquelle on a écrit tant de pages, sans arriver à un résultat sérieux, est maintenant parfaitement connue et facile à lire. On m'a communiqué dernièrement une empreinte d'une pièce identique à celle du Cabinet de France et qui porte très-lisiblement le nom ΘϹΟΝΝΗΣΟΥ, au cas oblique, et la date ΥΚΒ. Ainsi, j'avais donc eu raison de lire ... ϹΟΝΝΗΣΟΥ, lorsque je décrivis cette monnaie dans ma *Numismatique des Arabes avant l'islamisme,* et de ne pas m'arrêter à la lecture proposée ΜΟΝΝΗΣΟΥ, qui est fautive. Théonnésès qui se qualifie de Σωτηρ sur ses médailles, prend aussi le surnom d'Évergète; il est inconnu dans l'histoire.

Après Théonnésès vient, par ordre de succession, un troisième Attambile, que Dion a nommé et qui était tributaire

des Romains. Son règne ne fut pas de longue durée et il dut occuper le trône entre les années 112 et 117 environ. Les dates des monnaies de ce prince sont illisibles. Après Attambile II, régna le deuxième Artabaze cité par Lucien; ce prince avait longtemps vécu chez les Parthes et il monta sur le trône à l'âge de 86 ans. On ne connaît pas de monnaies d'Artabaze II qui, on le comprend, n'a dû régner que peu d'années.

A partir de ce prince, les médailles disparaissent, et l'histoire ne dit plus rien du royaume de la Mésène, entre les années 117 et 225. Une seule médaille de cuivre, que Saint-Martin a le premier publiée et qui est anonyme, prouve que, durant le dernier siècle de l'existence du royaume de Mésène, les dynastes de ce pays avaient continué à frapper des monnaies. Cette médaille offre, au droit, une tête imberbe, d'un mauvais style, et, au revers, l'Hercule assis, avec deux légendes, l'une en caractères araméens, et l'autre en grec. La première donne très-lisiblement le mot ملك, qui est l'équivalent du mot Βασιλεως, exprimé par les lettres ...Σ...ΙΑΟ.

Il nous reste maintenant à donner la description des médailles de la Mésène qui ne sont point comprises dans notre *Numismatique des Arabes avant l'islamisme*. Le premier monument dont nous allons nous occuper, est la pièce du roi Apodacès, qui appartient au *Britisch museum*. Nous en devons la communication à l'obligeance de notre savant maître et ami, M. Reinaud, qui a bien voulu nous en communiquer une empreinte en plâtre et nous autoriser à la publier :

LE ROI APODACÈS, SUCCESSEUR IMMÉDIAT DE SPASINÈS.

1. Tête imberbe, tournée à droite, avec les cheveux flottants et retenus par un bandeau.

Rev. ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΑΠΟΔΑΚΟΥ.

Hercule nu, assis et tourné à gauche, s'appuyant sur sa massue. A l'exergue ΓΣ (année 203 de l'ère des Séleucides = 109 avant notre ère). Dans le champ, à gauche, un monogramme Δ/.

Tétradrachme. (Pl. VII, n° 1).

(*Voir* le *The numismatic chronicle*, janvier 1856 et mars 1857, articles de M. Vaux.

LE ROI TIRÆUS, MENTIONNÉ PAR LUCIEN.

2. Tête de Tiræus tournée à droite, avec les cheveux flottants et bouclés retenus par un bandeau.

Rev. ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΤΙΡΑΙΟΥ.

Victoire debout, drapée et tournée à gauche.

Cuivre, petit module. Cabinet de France. (Pl. VII, n° 2).

LE ROI THÉONNÉSÈS.

3. Tête de Théonnésès tournée à droite, avec les cheveux flottants retenus par un bandeau.

Rev. ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΘΕΟΝΝΗΣΟΥ
ΣΩΤΗΡΟΣ
ΚΑΙ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ.

Hercule assis, à gauche, s'appuyant sur sa massue. A l'exergue YKB (an 422 de l'ère des Séleucides=111-112 de l'ère chrétienne).

Tétradrachme appartenant à M. Utudjan, à Constantinople.

Je termine ce mémoire en donnant la description d'une rarissime monnaie de cuivre qui appartient à une autre époque et à un autre royaume que les précédentes, mais que sa provenance orientale nous autorise à joindre à notre lettre. C'est une pièce inédite d'un de ces dynastes arméniens qui fondèrent un royaume à Arsamosate et embrassèrent la cause des Séleucides. Arscham, dont nous allons décrire la monnaie, est cité par Polyen, qui a transcrit son nom sous la forme Αρσάβης pour Αρσάμης. Arscham vivait à l'époque de la guerre qu'Antiochus Hiérax soutint contre Séleucus II, son frère, et il avait même embrassé le parti du premier, puisque Polyen raconte que lorsque Antiochus Hiérax traversait les montagnes de l'Arménie, il fut bien reçu par Arsabès, qui était son ami. (Polyen, *Stratég.*, liv. IV, chap. XVII).

On connaissait déjà une monnaie d'Arscham, que Pellerin, Frælich et Visconti avaient publiée, et que nous avons reproduite dans notre *Numismatique de l'Arménie dans l'Antiquité* (p. 12, pl. 1, 5). Cette médaille fait partie des collections du Cabinet de France; celle que nous faisons connaître aujourd'hui appartenait récemment encore

à M. Rollin, et diffère essentiellement de celle du cabinet, qui offre la tête du roi tournée à droite, et, au revers, un cavalier.

4. Tête tournée à gauche, et coiffée d'une tiare terminée en pointe à la partie supérieure.

Rev. ΒΑΣΙΛΕΩ(Σ)
ΑΡΣΑΜ(ΟΥ).

La victoire tournée à droite. Dans le champ, une contre-marque en forme de corne de bélier.

Cuivre, petit module. (Pl. VII, n° 3.)

Tels sont, Monsieur, les monuments nouveaux sur lesquels je voulais appeler votre bienveillante attention, et qui sont de nature à jeter une lumière plus vive sur l'histoire d'une dynastie presque oubliée de l'Asie. J'espère que vous trouverez quelque intérêt à les examiner. C'est dans cet espoir que je vous renouvelle, Monsieur, l'expression de mes sentiments de respectueux dévouement.

VICTOR LANGLOIS.

Post scriptum. — Un voyageur anglais, qui est arrivé dernièrement d'Égypte, a acquis, au Kaire, chez un sarraf, un très-bel aureus du roi abyssin Gersem, analogue à celui qui a été publié dans ma *Numismatique des Arabes avant l'Islamisme*, pl. IV, n° 9. Seulement la légende diffère un peu de celle que j'ai donnée d'après la gravure de l'Atlas de Ruppell. Au droit, on lit, au lieu de CEPCEM, le mot ΓΕΡCEM, et, au revers, au lieu de BACIΛI.AZΘMI, les mots BACIΛE.AZΘMI. Les types sont, au surplus, les

mêmes. Ce voyageur, qui se propose de donner ce curieux monument à la collection du Musée britannique, m'a confirmé, relativement aux monnaies actuelles de l'Abyssinie, ce que M. d'Abbadie m'avait déjà dit à cet égard; à savoir que, depuis très-longtemps déjà, les Abyssins ne frappent plus de monnaies, et que le seul numéraire en usage chez eux est la monnaie d'or d'Autriche de Marie-Thérèse, portant une marque particulière. Pour les petites transactions, le peuple n'emploie que du sel gemme qui tient lieu de monnaie de billon.

V. L.

MÉDAILLES BYSANTINES INÉDITES.

(Pl. VIII, IX et X.)

Monsieur et honoré Président,

Après avoir pris connaissance de l'Iconographie de M. Sabatier, je croyais n'avoir plus à m'occuper de la série bysantine : et il a fallu votre lettre si gracieuse, si flatteuse pour moi pour me décider à passer une nouvelle revue de mes cartons.

Voici donc la description de quelques pièces que je n'ai pu trouver dans le vaste répertoire de mon infatigable confrère. Comme toujours, grâce au talent de mon ami, M. Laugier, je puis garantir l'exactitude scrupuleuse des dessins.

JUSTIN I.

D N IVSTINVS P P AVG. Buste diadémé de Justin I, à droite.

Rev. Croix chrismée dans une couronne.

Arg. 9 millimètres au grènetis. (Pl. VIII, n° 1.)

Cette pièce n'est remarquable que par son exiguité.

JUSTINIEN I, ATTRIBUÉE A THESSALONIQUE.

D N IVSTIN..... Buste diadémé à droite.

Rev. Grand Δ (signe numéral 4), à droite A ; à gauche P. (Lettres qui ont reçu diverses interprétations.)

Æ. 13 millimètres au grènetis. (Pl. VIII, n° 2.)

MM. Pinder et Friedlaender donnent le dessin d'une

pièce semblable dans leur *Étude des pièces de Justinien* (ouvrage dont je ne puis malheureusement me servir avec fruit, ne connaissant pas l'allemand).

M. Sabatier la donne aussi dans son Iconographie. Comme cette pièce est intéressante à cause de la lettre numérale Δ qui entre dans un système monétaire particulier et peu usité, je n'hésite pas à donner le dessin de la mienne qui est une variété de celles que je connais, en ce que le Δ est surmonté du monogramme du Christ, au lieu de la simple croix qui paraît sur les pièces que je viens de citer.

TIB. CONSTANTIN. (CONSTANTINOPLE.)

D ΩΩ TIbϴR CO.TANT P P AV. Buste de face, tenant le globe crucigère.

Rev. Grand M surmonté d'une croix. Entre les jambages, A de l'atelier, à droite et à gauche ANNO. I; — exergue CON.

Æ. 22 millimètres au grènetis.

Cette pièce mérite d'être citée, sous plusieurs rapports. D'abord le signe de la valeur M est majuscule au lieu d'être cursif, comme on le trouve toujours sur les médailles de ce prince; et ensuite, parce que, frappée à Constantinople, elle donne l'année première de son règne (1).

On sait que Justin II, pendant une grave maladie, avait

(1) Voici ce que dit M. de Saulcy, à ce propos : « Les monnaies de Constantinople sont toutes de date postérieure à l'année V, ce qui prouve que Tib. Constantin n'a réellement joui du droit de paraître sur la monnaie qu'au moment où il est monté sur le trône, bien qu'il ait compté ses années de règne à partir de son élévation au rang des Césars. (*Essai*, p. 32.)

adopté Tibère en 574, et, en le nommant César, l'avait décoré du surnom de Nouveau Constantin.

Quatre ans après, c'est-à-dire en 578, Justin sentant sa fin prochaine, proclama Tibère Auguste et le prit pour collègue.

Les pièces de Tibère de l'an 574 à 578 devraient donc le représenter en société de Justin II, ainsi que l'avait précédemment fait Justin Ier en faveur de Justinien. Jusqu'ici aucun monument de ce genre n'a été signalé, et si on s'en rapporte à la pièce que je décris, on n'en trouvera aucune représentant les deux Empereurs ou leurs noms réunis, puisque celle-ci prouverait que chacun d'eux émettait, pendant leur association, des monnaies particulières en son propre et seul nom.

Le titre d'Auguste qui se lit sur cette médaille, est curieux. D'après sa date, elle aurait été frappée en 574, alors que suivant tous les documents historiques que nous avons, Tibère n'était encore que César.

Je ferai observer que cette pièce, frappée à Constantinople, au siége de l'empire, a plus d'importance dans la question que si elle sortait de tout autre atelier éloigné de la capitale.

Il pourrait pourtant se faire, si on ne trouvait aucune autre médaille au nom de Tibère Constantin intermédiaire entre l'an I de la présente pièce et l'an V des pièces connues, que celle-ci provînt d'une première émission, en l'an 578, faite dans les premières jours qui suivirent la mort de Justin et avant que Tibère Constantin eût décidé que l'on compterait les années de son règne à partir de 574, époque de son adoption et de son association comme César. Cette dernière hypothèse expliquerait complétement

le titre d'Auguste qui se lit sur ma médaille et me mettrait d'accord avec M. de Saulcy.

TIB. CONSTANTIN. (CARTHAGE.)

D N TIB. Buste de face, sans bras.

Rev. N M séparés par une croix, dessous le signe numéral V.

Æ. 13 millimètres au grènetis. (Pl. VIII, n° 3.)

TIB. CONSTANTIN. (NICOMÉDIE.)

Sans légende. Buste de face, sans bras.

Rev. I entre deux étoiles ou croix étoilées; exergue NIKO.

Æ. 15 millimètres au grènetis. (Pl. VIII, n° 4.)

MAUR. TIBÈRE, CONSTANTINE ET THÉODOSE. (KHERSON.)

XϵPCΩNOC. Autour de l'empereur et de l'impératrice nimbés, debout, de face, tenant l'un, le globe crucigère, l'autre *la croix inclinée des impératrices.*

Rev. K, au haut, croix. Théodose debout, également nimbé, la main droite appuyée sur une longue croix chrismée.

Æ. 20 millimètres au grènetis. (Pl. VIII, n° 5.)

On remarquera que les pièces de l'atelier de Kherson réunissent les deux systèmes monétaires usités dans l'empire à cette époque; puisque le système décimal M — K et le système octaval[1] H Δ se trouvent indifféremment sur les monnaies de Maurice Tibère réuni à Constantin et à Théodose.

[1] J'aurais pu dire octavial, me fondant sur l'usage qui fait entrer en français un l dans les dérivés d'Octavus ; ni l'un ni l'autre n'étant, je crois, dans notre langue, — j'ai préféré conserver la racine pure.

FOCAS.

D N FOCAS PϵR AV. Buste imberbe à droite.

Rev. VICTORIA AVGU. Victoire marchant à droite, portant le globe crucigère; exergue CONOB.

OR. Quin., 15 millimètres au grènetis, 19 au flan.

FOCAS. (ANTIOCHE.)

D N FOCA Nϵ Pϵ AV. Buste de Focas de face, tenant l'aigle impériale et la mappa.

Rev. Grand M cursif, au haut, une croix, ANNO UIII, superposés à droite et à gauche; exergue ϑHϵUP.

Æ. 25 millimètres au grènetis. (Pl. VIII, nº 6.)

Cette pièce est la première que je rencontre de ce prince, portant, contrairement à l'usage, le signe de la valeur monétaire en chiffre oriental. De plus, le M est cursif, au lieu d'être majuscule.

FOCAS. (THESSALONIQUE.)

D N FOCAS Pϵ.... Buste de face tenant le globe crucigère.

Rev. XX. Au-dessus, croix; exergue ϑϵS.

Æ.

ATELIER INDÉTERMINÉ.

D N FOCA PERP AVG. Buste barbu, de face, tenant le globe.

Rev. X surmonté d'une croix, le tout dans une couronne.

Æ.

ATELIER INDÉTERMINÉ.

D N FOCA PPA. Buste de face, sans bras.

Même revers.

Æ. 14 millimètres au grènetis. (Pl. VIII, n° 7.)

FOCAS ET LEONTIA. (THESSALONIQUE.)

D N FOCA PϴRP AVG. Focas et Léontia debout; type ordinaire.

Rev. XX. Au haut, croix; exergue TϴS.

Æ. 20 millimètres au grènetis.

CYZIQUE.

Même type; exergue KYZ.

Æ. 20 millimètres au grènetis.

HÉRACLIUS I.

D N ϴRACLIO P P AV. Buste diadémé de face, tenant le globe.

Rev. VICTORIA AVGGG Δ; exergue CONOB. Croix sur des degrés.

OR. Sou d'or, 18 millimètres au grènetis.

Ce sou d'or, d'un module un peu moindre que l'ordinaire et un peu plus épais, semblable à ceux que j'ai signalés autre part aux règnes de Maurice et Focas, quoique ne présentant qu'une seule effigie, a pu être émis de 630 à 641, lorsque Héraclius avait ses deux fils pour collègues, ainsi que le désignent les trois G, pour *Augustorum*.

S'il était avéré qu'Heraclius eût frappé des monnaies à sa seule effigie, pendant l'association de ses fils à l'empire,

on pourrait peut-être trouver la même chose pour Héraclius Constantin et pour Héracléonas; et mes attributions de pièces à Héraclius Constantin seul acquerraient par là une nouvelle probabilité.

D N ꝶCRACLIVS P P AVG. Buste diadémé et paraissant légèrement barbu, à droite. (Belle fabrique différant de celle de Constantinople.)

Rev. VICTORIA AVGUϹ. Croix pattée; exergue CONOB.

OR. Quin., 15 millimètres au grènetis.

M. Soleirol donne cette pièce, peut-être par erreur, comme étant de module ordinaire.

Pièce qui pourrait être attribuée à HÉRACLIVS Ier ET MARTINE.

Æ. 21 millimètres au grènetis. (Pl. VIII, n° 8.)

Voici une pièce qui paraît *impossible;* aussi je ne la donne qu'avec les signes du doute les plus prudents, et je m'abstiendrai de tout effort pour en appuyer l'attribution; car le devoir de l'amateur de médailles, du numismatiste, si notre chère Revue veut me permettre ce mot, est, non pas de chercher à enrichir à tout prix la nomenclature historique de noms nouveaux ou de nouvelles associations, mais simplement de rechercher la vérité.

Je me borne donc à la seule description qui, appuyée d'un dessin exact, comme sait les faire mon confrère M. Laugier, notre sous-bibliothécaire, permettra aux amateurs de la numismatique bysantine d'étudier ou de décider la question.

La légende du droit paraissant semblable à celles des médailles de Focas et Leontia, j'ai été porté à reconnaitre,

dans la figure barbue, Héraclius plutôt que Constant II, à qui elle pourrait également convenir.

En effet, on lit au droit la fin de la légende.... NЄ PЄ, figure debout, de face (Héraclius?) en habit militaire; longue barbe, moustache en vergue, à sa gauche, une impératrice (Martine?) debout, de face, le vêtement et la tête ornés de perles, tenant la croix penchée à la mode des impératrices, au-dessus d'eux, une croix.

Rev. Grand M surmonté d'une croix. Entre les jambages, la lettre d'atelier A, à droite ANN, à gauche XUI en caractères et chiffres superposés, exergue OЄΩH. Le premier caractère peut former le O qui manque à ANNO et aussi le commencement du nom de l'atelier monétaire ΘЄΩΠ, Theopolis?

Fabrique barbare, comme le sont au reste les produits de cet atelier.

Que l'on reconnaisse sur cette pièce Héraclius et Martine ou Constant II et sa femme, dont le nom n'a point été recueilli par l'histoire, il n'en est pas moins vrai que l'an XVI devrait présenter des monnaies où paraîtraient les fils de l'un ou de l'autre de ces empereurs, puisque, à cette époque de leur règne, ces fils jouissaient des honneurs monétaires.

Quant au personnage barbu, M. de Saulcy a remarqué que ce n'est qu'à partir de l'an XX qu'Héraclius paraît sur ses monnaies en costume militaire, s'appuyant de la droite sur une longue croix, et la main gauche, sur la hanche.

On voit que cette médaille est assez embarrassante; et un moyen de sortir d'embarras serait de la considérer comme une imitation des monnaies impériales, provenant

de l'atelier de quelque peuple voisin, les Arabes, par exemple, et de la considérer comme pièce arabe de transition, à laquelle on pourrait joindre, je crois, celles publiées dans l'Iconographie de M. Sabatier, indiquant les atelier d'*Isaurie* et de *Scepsus;* car toutes les pièces que je possède et que j'ai possédées de ce dernier atelier m'ont toujours paru de fabrique arabe, fabrique sur laquelle je reviendrai dans le courant de cet article.

Pièce entrant dans la série des consulaires publiées par M. A. de Barthélemy, Revue numismatique française, année 1857, sous les noms d'Héraclius I et Héraclius Constantin.

ꝏ m. HЄ... IO CONS... Buste de deux personnages, de face. La figure de droite barbue, l'autre effacée.

Rev. Grand M, au-dessus, une croix, entre les jambages du M, A, à droite ANNO, à gauche, date indéchiffrable, exergue également illisible à cause de la surfrappe ou du glissement du coin. Assez bonne conservation.

Æ. 23 millimètres au grènetis. (Pl. IX, nº 9.)

HERACLIUS I ET HERACLIUS II.

D N ЄRACLIO ET... Buste de deux empereurs, l'un barbu, l'autre imberbe.

Rev. VICTORIA AVGGÍA. Croix sur des degrés; exergue CONOB.

OR. 16 millimètres au grènetis.

Sou d'or d'un module moindre, mais plus épais que l'ordinaire. Fabrique barbare.

Toutes ces pièces plus épaisses et moins larges que les

sous d'or de module ordinaire, me paraissent sortir des ateliers d'Afrique et être une dérivation des pièces lenticulaires qui, sans contredit, ont été émises par les ateliers de cette province.

HERACLIVS I ET HERACLIVS II. (THESSALONIQUE.)

N HERC.... Héraclius I et son fils, debout, de face, tenant chacun le globe crucigère.

Rev. K. ANNO I I; exergue Θ Θ —

Æ. 22 millimètres au grènetis. (Pl. IX, n° 10.)

Cette pièce bien connue a été frappée en 613, la première année de l'association d'Héraclius Constantin à l'empire. Je la cite et en donne le dessin, parce que, sur un plus mauvais exemplaire, le baron Marchant l'avait attribuée à *Léonce* et *son fils inconnu*, attribution que M. de Saulcy avait déjà rectifiée. (Saulcy, *Essai*, fol. 66, 127 et suiv.)

LES MÊMES. (SICILE.)

Pièce surfrappée. Au droit on découvre des vestiges du type primitif qui a dû être Héraclius I et Héraclius II, debout, en pied.

Le revers était M, avec les accessoires ordinaires.

Type actuel, en contre-marque de quinze milimètres au grènetis.

Bustes d'Héraclius et d'Héraclius Constantin, de face, au-dessus de leur tête, une croix.

Rev. En contre-marque habituelle des pièces surfrappées en Sicile. S C S. A droite, dans la même contre-marque, le monogramme d'Héraclius.

Æ. (Pl. IX, n° 11.)

Ces pièces sont pour la plupart surfrappées sur des monnaies d'Anastase, de Justin, de Justinien. Pourquoi celle-ci est-elle frappée par Héraclius et Héraclius Constantin sur une monnaie qui leur appartenait déjà?

HERACLIVS II, CONSTANTIN, OU HERACLEONAS.

DN HERACIO VIT P P AV. Buste diadémé, à droite.

Rev. VICTORIA AVGUS. Croix potencée sur un globe; absence remarquable de nom d'atelier.

OR. Quin., 15 millimètres au grènetis. (Pl. IX, n° 12.)

J'ai déja publié une pièce presque semblable que j'ai cru pouvoir attribuer à Héraclius Constantin ou à son frère Héracleonas.

Je maintiens cette attribution, considérant la fabrique de ces médailles incompatible avec le règne d'Héraclius I.

Que signifie la légende du droit sur les deux pièces?

Pourrait-on lire VIT(A) P(ERPETVA) P(IO) AV(GVSTO) D(OMINO) N(OSTRO) HERAC(L)IO? ou bien est-ce seulement une légende barbare? Je ne me prononce point.

CONSTANT II (?).

Buste barbu, surmonté d'une croix dans un croissant à droite du buste, étoile; à gauche, croissant.

Rev. I B des pièces d'Alexandrie, séparés par une croix sur un globe; exergue AΔΘ. Pièce très- épaisse.

Æ. (Pl. IX, n° 13.)

On connait des pièces semblables, d'un module moindre. Leurs congénères existent également pour Héraclius I, pour Héraclius II, Héraclius Constantin, etc.

M. le marquis de Lagoy, Revue française, 1859, dans

une étude sur les médailles d'Alexandrie avec les marques numérales I B — S' — Γ, avait pensé que ces pièces pouvaient bien être frappées par les Arabes, à l'imitation de celles de l'empire.

Je crois qu'il convient de comprendre dans la même catégorie la série des pièces dont je m'occupe et que l'on a jusqu'ici attribuées à Constant II.

Les astres qui flanquent le buste, et surtout le croissant qui orne la tête impériale en compagnie de la croix, seraient une preuve de plus que ce regrettable savant avait touché juste en considérant ces médailles comme des pièces arabes de transition.

On sait au reste que l'Égypte avait été perdue pour l'empire dès l'année 641, et qu'Alexandrie était devenue la conquête des Arabes pendant la première année du règne de Constant II. Il est vrai que ce n'est qu'en 696 que le khalife Abdelmalek fit, le premier, battre des monnaies *en son nom*, et que les empereurs de Constantinople voulaient bien, avant ce fait, regarder l'usage des monnaies à leur effigie par les Arabes comme une espèce de vassalité; mais rien ne dit que c'étaient des monnaies propres de l'empire, plutôt que des pièces frappées par les khalifes eux-mêmes avec l'effigie impériale, et les noms dénaturés dont on a voulu parler. Et puisque les empereurs reconnaissaient dans l'émission des monnaies impériales un acte de vassalité, il est bien plus probable que c'était plutôt parce que les khalifes frappaient à l'effigie des empereurs que parce qu'ils se servaient des monnaies impériales ainsi que le faisaient alors la plupart des peuples qui environnaient l'empire.

Ce que je dis de ces pièces s'applique avec encore plus

de raison à celle de Constantin Pogonat, avec le différent ABAZ, dont je possède un exemplaire et que M. Sabatier a décrit dans son Iconographie, en l'attribuant à Abasès.

En résumé, je crois qu'on peut sans crainte considérer ces pièces comme des pièces arabes de transition et dont l'émission a pu avoir lieu vers 641 jusqu'en 696.

Au reste, M. Thomsen a bien eu raison de dire que les amateurs d'une série de médailles ne peuvent se dispenser d'étudier les séries des pays voisins. En suivant ce sage conseil, on éviterait bien des erreurs, surtout pour les derniers temps de la suite bysantine, alors que mille peuplades avaient grandi, bourdonnant autour de cette ruche qu'on nommait encore Constantinople et que chacune d'elles regardait comme une proie assurée; l'époque des Paléologues est principalement fertile en pareils écueils.

LE MÊME.

Sans légende. Buste barbu.

Rev. XX. Au-dessus, croix ; exergue ROMA.

Æ. 15 millimètres au grènetis.

CONSTANTIN IV, POGONAT.

..... NTAN.... Buste casqué de face.

Rev. K[I]. Indice monétaire servant aussi de monogramme.

Æ. 18 millimètres au grènetis.

LE MÊME. (SYRACUSE.)

Æ. 19 millimètres au grènetis et 23 au flan. (Pl. IX, n° 14.)

En 1837, M. F. Soret publia plusieurs pièces bysan-

tines rares ou inédites, parmi lesquelles s'en trouvait une qui depuis est passée dans mes cartons, grâce à la générosité de cet excellent ami.

Il avait attribué cette médaille à Constant II ; mais le malheureux état d'empâtement dans lequel elle se trouvait n'avait pas pu lui permettre de la donner avec assurance à ce prince, et surtout de lire le bizarre assemblage des lettres insolites du revers.

Toute pièce à déchiffrer est une bonne fortune pour l'amateur ; et regardant comme telle cette nouvelle acquisition, je me décidai, vu l'inutilité de mes investigations à cause de son empâtement, à la gratter légèrement avec la brosse d'horloger. A ma grande satisfaction, les corps étrangers disparaissaient sur le passage de la brosse, et je découvrais peu à peu un type net de la médaille (1).

Sur ces entrefaites, et pour comble de chance, j'eus la visite de M. de Saulcy. L'occasion était belle. Je soumis la pièce à ce savant ami qui lut sans hésiter ΣΥΡ. KOYCI.

J'avais donc un atelier nouveau à signaler dans la série bysantine, celui de Syracuse !

Le droit a été assez bien décrit par M. Soret, sauf le Saint-Esprit, que je ne puis reconnaître dans le prolongement de la croix dont la hampe paraît, en effet, être supportée, en dessous de la main, par des espèces d'ailes.

L'empereur est debout, de face, diadémé, en habit militaire, *les cheveux pendants et ondulés*. La droite est appuyée

(1) Si j'entre dans ces détails oiseux pour la question, c'est pour indiquer aux amateurs qui ne le connaîtraient pas, un moyen de nettoyer les pièces empâtées, l'ayant trouvé moins mauvais que celui de l'emploi des acides.

sur la haste. (Les doigts qui la serrent ressemblent assez aux pennes d'une flèche, et son extrémité inférieure, qui semble en être la pointe, ne paraît ainsi faite que par suite d'une légère entaille au métal. C'est ce qui a porté M. Soret à voir une flèche là où le frottement m'a fait découvrir la haste ordinaire). De la gauche, il tient une croix, assez longue, terminée vers sa base (je le répète, faute de mieux) par des espèces d'ailes. Grâce à la réparation que j'ai fait subir à cette pièce, elle est si nette maintenant, qu'il n'y a aucun doute sur la description que j'en donne.

Rev. Grand M, indice monétaire, surmonté d'un A, numéro d'atelier, au milieu duquel un S, probablement marque de l'atelier en général, — Sicile — à droite de la médaille, en inscription ΣVP; à gauche KOYΕI, et au bas, deux lettres effacées, le tout surmonté d'un monogramme, qui laisse voir les lettres TN, peut-être liées à dessein avec A, numéro d'atelier.

Cette intéressante monnaie est sans contredit de Constantin Pogonat.

Lorsque Constant II, abhorré de ses sujets d'Orient, méprisé par ceux d'Occident, après avoir lancé ses imprécations vers Constantinople (1) et pillé les églises de Rome, se retira à Syracuse, dont il voulait faire la capitale de l'empire, il avait depuis longtemps déjà l'habitude de se faire représenter sur les monnaies avec la barbe énorme qui le caractérise; et la pièce en question ne présente qu'une effigie très-peu barbue — celle de Pogonat — (qui eût dû

(1) Cedrenus. *Compendium.* — Le terme dont il se sert est plus énergique.

être appelé fils et petit-neveu de Pogonat plutôt que Pogonat lui-même). En outre, les *cheveux pendants et ondulés* conviennent à ce prince plutôt qu'à son père. Le monogramme TAN est incomplet et n'appartient ni mieux ni moins à l'un des deux princes plutôt qu'à l'autre.

C'est, je crois, la seule monnaie qui porte le nom de l'atelier de Syracuse. Hélas! qu'elle était loin alors de ces beaux types que chacun admire!

On connaît les pièces portant au revers, en inscription dans le champ : SECILIA. Elles ont dû servir de type pour celle-ci.

Pourquoi cette médaille a-t-elle été émise, et à quelle occasion?

Essayons une explication.

« L'empereur Constant vivait depuis six ans à Syracuse « en tyran, déshonorant le trône et ruinant l'État. La haine « qu'il inspirait était devenue universelle — » a dit un historien moderne du bas-empire (1). Enfin, la mesure étant comble, un officier purgea l'empire de ce monstre, en l'assassinant dans son bain.

Constant avait depuis longtemps déjà associé son fils aîné à l'empire; mais ce fils était à Constantinople, et les Siciliens, craignant que Constantin ne voulût venger le meurtre de son père, cherchèrent un maître en dehors de la famille impériale.

Il y avait à Syracuse un Arménien nommé Myzizis — homme remarquable — mais seulement par les qualités

(1) Segur, chap. XXII. Je cite cet auteur sans en approuver bien entendu les conclusions.

physiques dont la nature l'avait doué. On en fit un empereur (1).

Constantin, à cette nouvelle, part de Constantinople avec une nombreuse flotte, et sans se décourager à la vue des forces dont disposait l'usurpateur, débarque à Syracuse, jette l'épouvante dans le camp ennemi par la promptitude de sa décision, soumet les rebelles et se fait livrer Myzizis dont le règne éphémère se termine par le dernier supplice.

Cette pièce a-t-elle été émise à cette occasion? Il est probable que le peuple, le vrai peuple de Syracuse, n'avait fait que subir l'usurpateur et que, profondément attaché au sang d'Héraclius, à l'héritier légitime d'un trône dont il paraissait digne d'après les preuves de courage et d'activité qu'il avait déjà données en diverses circonstances, le vrai peuple, dis-je, profita de cette occasion pour protester contre l'usurpation et rendre hommage à Constantin restauré, en frappant une médaille à son effigie et au nom de la ville entière. Il est également à présumer que les habitants les plus compromis dans la défection ne furent pas les derniers à pousser à cet acte de soumission. — *Nil sub sole novum!*

Ainsi donc, si ma supposition est vraie, la pièce a été émise par la ville de Syracuse, en l'honneur de Constantin Pogonat, et en l'année 668.

CONSTANTIN IV, HÉRACLIVS ET TIBÈRE. (RAVENNE.)

Légende illisible. Buste casqué de Constantin, tenant la haste comme à l'ordinaire.

(1) Cedrenus. *Compendium.* — Theophanes. *Chronographia.* — Zonaras. *Annales.*

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

Rev. M surmonté d'une croix, dans les jambages B; exergue : RAV.

Æ. 20 millimètres au grènetis.

Héraclius et Tibère, debout, à droite et à gauche de l'indice monétaire.

IVSTINIEN II.

Sans légende apparente. Buste de Justinien, de face, tenant le globe crucigère et peut-être une croix.

Rev. K surmonté d'une croix. ANN. X.

Æ. 17 millimètres au flan. (Pl. IX, n° 15.)

TIBÈRE V, ABSIMARE.

Légende très-barbare quoique très-nette. On ne voit que les caractères ou signes suivants : ΙΓΑΙΗϹϹΑV. Buste de l'empereur, de face, tenant la haste sur la poitrine.

Rev. M, croix, A; à droite .NH, à gauche I (pour ANNO I); exergue : CON.

Æ. 21 millimètres au grènetis. (Pl. IX, n° 16.)

Bien que les légendes soient barbares, la fabrique de cette pièce est assez bonne.

LEON III L'ISAVRIEN.

Sans légende. Buste, de face, de Léon, tenant le globe crucigère.

Rev. Croix cantonnée de quatre étoiles et dont le pied est appuyé sur la lettre T. (On pourrait voir, dans l'ensemble, la double croix, si la barre transversale supérieure était

moindre que l'inférieure. Au reste, la lettre L, supportant ou terminant la base de la croix sur quelques exemplaires connus, ne laisse aucun doute sur ma description.

AR. 10 millimètres au grènetis. (Pl. X, n° 17.)

La lettre L qui se voit sur le dessin d'une pièce semblable donnée par MM. de Saulcy et Sabatier (pièce que je possède également), avait été considérée comme étant l'initiale du nom de Léon.

La petite pièce que je décris aujourd'hui, bien que prouvant l'erreur de cette version, n'infirme nullement l'attribution faite par mon bienveillant maître, M. de Saulcy, car le *facies* de l'une et de l'autre de ces médailles appartient indubitablement à Léon III.

CONSTANTIN V (?).

Sans légende. Buste de face de Constantin V.

Rev. K. Étoile.

AR. 10 millimètres au grènetis. (Pl. X, n° 18.)

CONSTANTIN VI.

..... EAUS. Buste imberbe de face, tenant la croix.

Rev. .....COSTA. Buste barbu de face, tenant le globe crucigère.

OR. 13 millimètres au flan.

A cette époque le principal empereur, l'empereur ayant le premier rang, tient ordinairement la croix, et celui qui n'a droit qu'au deuxième rang, tient le globe. (*Voir* Atlas de Saulcy.)

Ici le personnage barbu devrait tenir la croix ; mais ce personnage qui, suivant la légende, est un Constantin, tient le globe, et celui qui est imberbe, tient la croix. Donc, le personnage le plus jeune tient le premier rang, et est le droit de la médaille.

J'y reconnais Constantin VI ; la figure du revers ne peut être alors que celle de son père, et la pièce frappée après la mort de celui-ci, avec le nom de l'empereur régnant répété des deux côtés.

LE MÊME.

AR. 3 pièces, 15 millimètres environ au flan.

Voici trois pièces que je ne puis classer avec certitude, mais qui me paraissent appartenir également à Constantin VI.

La première (pl. X, n° 19) entre dans la catégorie de celle qui précède et d'une autre décrite dans une de mes lettres antérieures, c'est-à-dire qu'elle présente au droit son effigie imberbe, de face, diadémée, avec les restes de légende IN ... NS. Dans le champ, I.

Le revers offre le buste de son père, tenant le globe crucigère, et, seulement encore, des vestiges de légende donnent le nom répété de Constantin ..... STA.

Les deux autres sont à une seule effigie.

Droit NI ..... Buste de face barbu et diadémé, cheveux pendants, tenant le globe crucigère.

Rev. VI .... Θ ; exergue CONOB. Dans le champ, I. Croix potencée.

Pl. X, n° 20.

..... NS .. Même buste. Le globe crucigère n'est plus apparent, s'il a existé.

Rev. ....AUG.ϹI; exergue ONOB. Dans le champ R. Croix potencée.

Pl. X, n° 21.

Ces deux dernières médailles étant d'une fabrique barbare, il est difficile de garantir leur attribution, et ce n'est que sur une pièce bien conservée ou par l'examen de plusieurs rognées en endroits divers que l'on parviendra à les classer définitivement en complétant la légende. C'est le but que je me suis proposé en donnant le dessin de pièces si incomplètes.

THÉODOSE III.

ϽN ThϵOϽOSIUS ..... Buste de face, robe à carreaux tenant le globe crucigère.

Rev. VICTORI .. VGUS ; exergue CONOB. Croix potencée sur une traverse. Magnifique fabrique. (Collection de M. Martin de Saint-Barnabé).

OR. Quin., 16 millimètres au flan. (Pl. X, n° 22.)

THÉOFILE ET MICHEL III.

✠ ΘϵOFILOS ƀASILϵ Θ. Buste de face de Théophile, tenant la double croix de la main droite.

Rev. ✠ ϺIXAHL ϽϵSPOϹIS A. Buste de face de Michel III, robe à carreaux, tenant le globe crucigère et la croix transversale.

OR. 21 millimètres au grènetis. (Pl. X, n° 23.)

Cette magnifique pièce, une des plus belles connues comme fabrique et comme conservation, vient combler une nouvelle lacune dans la série des associations impériales, lacune que, avec sa sagacité ordinaire, M. de Saulcy, dans son *Essai*, avait affirmé devoir être comblée un jour.

(Cabinet de Marseille, signalée par mon honorable ami M. Feautrier, ex-conservateur, dans son grand catalogue des pièces de notre collection [1].)

ROMAIN I, CONSTANTIN X ET CHRISTOPHE.

✠ ROMANO CONSTANC CЄ XPISC ЄN XW ЄVSЄb bASIL R, en cinq lignes dans le champ.

Rev. Croix potencée sur des degrés, un globe à sa base; autour, la légende ordinaire : IhS S XRISCUS NICA.

AR. 25 millimètres au flan. (Pl. X, n° 24.)

Ma sixième lettre, adressée à M. Ch. Lenormant, de si regrettable mémoire, et dans laquelle j'ai essayé le classement des pièces appartenant aux familles de Constantin X et de Romain Ier, avait indiqué cette pièce qui aide à compléter les époques du règne simultané de ces princes. Je suis heureux du hasard qui m'a favorisé en m'envoyant cette médaille. Elle a dû être émise de 920 à 928.

C. Penon.

[1] Je m'aperçois un peu tard qu'un exemplaire de cette médaille a déjà été publié par M. le Cte de Salis.

CATALOGUE

DES MONNAIES

DE LA PRINCIPAUTÉ ET ÉVÊCHÉ DE LIÉGE.

DEUXIÈME ARTICLE.

PÉRIODE DU MOYEN AGE.

JEAN IV DE FLANDRES (1282 A 1292).

Av. Lion à gauche dans un écusson; légende : IOH - ANNE - S. EPC.

Rev. Grande croix coupant la légende : ✠ LE - ODI - EN - SIS et cantonnée des lettres H - O - Y - I.

Esterlin, pèse 1 gr. 2 ½ déc. Cabinets Vandermeer, de Coster, Perreau, etc.; DE RENESSE, pl. V, n° 1.

HUGUES DE CHALONS (1296 A 1301).

1. *Av.* Aigle éployée dans un entourage ogival; légende : ✠ HVGONIS : LEO ✠ DIENSIS : EPI.

Rev. Croix pattée dans le centre; légende intérieure : ✠ MONETA LEOSTATI. Légende extérieure : ✠ INOMINE DNI INRIDEIXEPI.

Gros, pèse 1 gr. 9 déc., un peu endommagé. Cabinet de Coster.

2. Variété : Il n'y a pas de croisette divisant le mot Léodiensis, à l'avers et au revers la légende extérieure porte : ✠ I-NOMINE DNI : NRI : DEI : IHV : XPI.

Id., pèse 1 gr. 8 déc., un peu endommagé. Même cabinet.

3. *Av.* Dans un encadrement formé d'étoiles à cinq pointes encadrées, un chatel tournois entouré de la légende : ✠ MONETA × HOYES.

Rev. Croix pattée dans le centre; légende intérieure : ✠ HVGO : EPV. S-LEOD'. Légende extérieure : ✠ BNDCTV : SIT . NOMEN : DNI : DEI : NRI : I : SCLA.

Gros tournois double. Cabinet Vanderstraeten, à Anvers; DE RENESSE, pl. V, n° 2.

ADOLPHE DE WALDECK (1301 A 1303).

1. *Av.* Le perron entre deux tourelles; légende : ✠ ADVLFVS. EPCPVS.

Rev. Croix pattée; légende : ✠ MONETA. HOYENS.

Denier noir (de billon). Cabinet Vandermeer; DE RENESSE, pl. VII, n° 2.

2. Variétés : *Av.* Comme le précédent : ✠ ADVLPHVS-EPS.

Rev. Comme le précédent : ✠MONETA' AVROT.

Denier noir (de billon). Cabinet Vandermeer.

3. *Av.* ✠ ADVLPHVS-EPVS.

Rev. ✠ MONETA. HOYENS.

Cabinet Capitaine.

THIBAUT DE BAR (1303 A 1313).

1. *Av.* Chatel tournois dans un cercle de fleurs de lis; légende : ✠ MONETA. VAREM.

Rev. Croix dans un cercle; légende intérieure :

✠ ΠΗ'Β : ЄPISCOPVS. Légende extérieure : ✠ BЄNЄDICΠVM : SIΠ : NOMЄN : DNI : DЄI : NRI.

Gros tournois. Cabinet Vandermeer.

2. *Av.* Chatel tournois ordinaire dans un entourage de douze lis; légende : ΠVINVS MONЄTΠ.

Rev. Croix dans un cercle; légende intérieure : ✠ ΠΗ' B ✠ ЄPISCOPVS. Légende extérieure : ✠ BЄNЄDICΠVM : SIΠ : N O M Є N : DNI : IHV : XPI.

Gros tournois. Cabinet Dewismes, à Saint-Omer; *Revue de la numismatique belge,* t. V, 2e série, pl. II, n° 4.

3. *Av.* Portail des gros de Bruxelles dans le champ, bordure de douze fleurs de lis; légende : ✠ MO-NЄΠT. LЄSΠΠΠ.

Rev. Croix; légende intérieure : ✠ ΠΗ'B : ЄPIS-COPVS. Légende extérieure : ✠ BENEDIC-ΠVM : SIΠ : NOMЄN : DNI : DЄI : XPI.

Gros d'argent, poids 3 gramm. 3 décigr. Cabinet de Coster.

4. *Av.* Évêque de face assis sur un trône, bénissant de la main droite et tenant la crosse de la main gauche; légende : ΠHB. EPS.

Rev. Croix pattée cantonnée de quatre trèfles; légende : ✠ LEOD : CIVITTTIS.

Grand denier. Cabinet de Jonghe; *Revue de la numismatique belge,* t. V, 2e série, pl. V, n° 6.

5. *Av.* Bordure de fleurs de lis ayant au centre une boule encadrée; dans le champ, le chatel tournois entouré de la légende : ✠ ΠΗ'B * EPISCOPVS.

Rev. Croix pattée; légendes : ✠ MONETA.: PHO-SIS. ✠ NOM. (*Nomen domini sit benedictum.*)

Gros tournois. Dessin communiqué par M. de Coster.

ADOLPHE DE LAMARCK (1313 A 1344).

1. *Av.* Dans un champ entouré de huit sections de cercle, un aigle à ailes éployées; au-dessous et traversant l'inscription, l'écusson de Lamarck; légende : ✠ ADVLPHVS : EP— S LEODIIS.

Rev. Une petite croix pattée au centre entourée des deux légendes suivantes : légende extérieure : ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : IHE : XRI. Légende intérieure : ✠ MONETA : TVROTIN'.

Double gros tournois, arg. Collection du séminaire de Saint-Trond.

2. *Av.* Aigle à ailes éployées tenant dans une de ses serres l'écusson de Lamarck qui traverse l'inscription; légende : ✠ ADVLPHVS-EPS : LEOD.

Rev. Croix aux branches coticées et fleuronnées; légende : MONETA : TVROTINS.

Demi-gros à l'aigle. Collection du séminaire de Saint-Trond.

3. *Av.* Dans le champ un aigle aux ailes éployées, au bas, sous sa serre droite une petite étoile; légende : ✠ ADOLPHVS : EPVS : LEODIIS.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ MONETA ✠ TVROTENSIS.

Gros à l'aigle. De Renesse, pl. VI, n° 1.

4. Variété. Avers pareil mais TDVLPhVS :
Rev. ✠ MONETT ✠ TVEROTENSIS.

Cabinet Vandermeer.

5. *Av.* TDVPhVS : E : EPVS : LEODNS.
Rev. ✠ ONETT ✠ TVROTENSSIS.

Cabinet Vandermeer.

N.B. Cette dernière variété est la pièce la plus ancienne frappée par cet évêque si l'E qui précède le mot EPVS signifie ELECTVS?

6. *Av.* TDVLPhVS : EPVS : LEODNS.
Rev. ✠ MONETT : TVROTENSIS.

Cabinet Capitaine.

7. *Av.* Comme le n° 3.
Rev. TVROTENSIS.

Même cabinet.

8. *Av.* Dans le champ aigle debout, regardant à droite, aux ailes éployées; au bas sous la serre droite un point; légende : ✠ TDVLPhVS : EPVS : LEODNS.
Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ MONETT : T ✠ VROTENSIS.

Gros à l'aigle. Cabinets Vandermeer et Capitaine.

9. *Av.* Aigle debout regardant à droite, aux ailes éployées; légende : ✠ TDVLPhVS : EPVS : LEODNS.
Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ MONETT : NOVT : hOYENSIS.

Gros à l'aigle. De Renesse, pl. VII, n° 4.

10. Variété : *Av.* ✠ TDVLPhVS : EPVS : LEODNS.
Rev. MONETT : DE : hOYENSIS.

11. *Av.* Aigle aux ailes éployées tenant l'écusson de Lamarck; légende : ✠ TDVLPhV—S° EPVS.
Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ MONETT TVROTEN.

Deux tiers gros à l'aigle. Cabinet Vandermeer.

12. *Av.* Aigle aux ailes éployées tenant l'écusson de Lamarck; légende : TDVLPhVS : EPVS : LEODIE.
Rev. Croix fleuronnée dans le champ; légende : ✠ MONETT : DE : hOYENSIS.

Demi-gros à l'aigle. De Renesse, p. 23, pl. VII.

13. *Av.* Aigle debout regardant à droite, aux ailes éployées; légende : ✠ TDVLPhVS : EPVS : LEOD.
Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ NONETT hOYENSIS.

Demi-gros à l'aigle. De Renesse, pl. VII, n° 4.

14. Variété : *Av.* Idem.
Rev. MONETT : TVROTENSIS.

Cabinets Vandermeer et Capitaine.

15. *Av.* Idem.
Rev. MONETT hOYENSIS.

Cabinet Vandermeer.

16. *Av.* Aigle aux ailes éployées tenant l'écusson de Lamarck; légende : TDVLPhVS — EPS : LEOD.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ MONETT TVROTNS.

Un tiers gros. Cabinet Vandermeer.

17. *Av.* Aigle debout, regardant à droite, aux ailes éployées, tenant l'écusson de Lamarck avec ses serres; légende : + TDVLPhVS.-EPS.LEOD.

Rev. Croix traversant la légende et cantonnée de douze boules; légende : MON-ETT-LEO-DIN.

Esterlin. De Renesse, pl. VII, n° 3.

18. *Av.* Comme la précédente. ✠ TDVLPhVS-EPS-LEO.

Rev. Comme la précédente. ✠ MON.-ETT-TVR-OTIN.

Esterlin. Appel, t. Ier, p. 304, Mader, t. VI, p. 186, et de Renesse, p. 23, pl. VI.

19. *Av.* ✠ TDVLPhVS∘-∘EPS. LEO'.

Rev. MON-ETT-TVR-OTIN.

Cabinet Vandermeer.

20. *Av.* ✠ TDVPhVS.-.EPS. LEO'.

Rev. ✠ MON-ETT-TVR-OTIN.

Cabinet Vandermeer.

21. *Av.* ✠ TDVLPhVS ∘-∘ EPS LEO.

Rev. Comme n° 20.

22. *Av.* ✠ TDVLPhVS ∘-∘ EPVS.

Rev. Comme n° 20.

Cabinet Capitaine.

23. *Av.* Dans un cercle à ogives, un aigle, debout sur l'écusson de Lamarck, et ayant les ailes éployées; légende : ✠ TDVLPhVS : DEI-GRT. LEOD, EPS.

Rev. Croix pattée; légende : ✠ MONETT : LEO-DIE. ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : IHV : XPI.

Gros tournois à l'aigle. — De Renesse, pl. VII, n° 5, et p. 27, pl. VIII.

24. *Av.* ✠ TDVLPhVS : DEI-GRT LEOD EPS.
Rev. ✠ MONETT LIODIEN.

Cabinet Vandermeer.

25. *Av.* ✠ TDVLPhVS : EP-S : LEODIEN'.
Rev. ✠ MONETT : TVRONN.

Cabinet Vandermeer.

26. *Av.* Id.
Rev. ✠ MONETT : LEODIEN.

Cabinets Vandermeer et Capitaine.

ENGELBERT DE LAMARCK (1345-1369).

1. *Av.* Fleur de lis remplissant le champ; légende : (*deux clefs en sautoir*) STNT-PETRH'.

Rev. Saint Jean, debout, tenant une croix de la main gauche; légende : ✠ S. IOHT-NNES.B (*mitre d'évêque*).

Florin d'or au type de Florence. — *Revue de la numismatique belge*, t. IV, 2e série, pl. IV, n° 2; Cabinet Capitaine.

2. *Av.* Aigle éployée, regardant à droite, et tenant dans ses serres l'écu de Lamarck, l'aigle dans un cercle à neuf divisions; légende : ✠ ENGELB,TVS : DEI ·—· GRT : LEO : EPS.

Rev. Croix pattée; légendes : ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : IHV : XPI. — ✠ MONETT : ST : PETRI : T' :

Gros tournois à l'aigle. De Renesse, pl. VIII, n° 2.

3. *Av.* LEOD, au lieu de LEO.

Rev. Deuxième légende : MONETT S'. PETRI TI.

Cabinet Vandermeer.

4. *Av.* LOD, au lieu de LEO; EP, au lieu de EPS.

Rev. MONETT S'. PETRIT.

Cabinet Vandermeer.

5. *Av.* ENGELB'TVS : DEI. — .GRT : LODEP.

Rev. MONETT HYONE'SIS.

Cabinet Vandermeer.

6. *Av.* Comme le n° 4.

Rev. MONETT : S' PETRI : TI.

Collection Vandermeer.

7. *Av.* Dans un cercle de sept ogives : buste de face d'un évêque mitré, revêtu du pallium, et portant sur la poitrine l'écu de Lamarck; légende : ✠ ENGELB' : TVS ∞ DEI : GRT : LEO' P.

Rev. Croix pattée; légendes : ✠ BNDICTV : SIT : OME : DNI : NRI : IHV : XP. — ✠ MONETT : LEODIE.

Gros tournois. De Renesse, pl. VIII, n° 4.

23. *Av.* Dans un cercle à ogives, un aigle, debout sur l'écusson de Lamarck, et ayant les ailes éployées; légende : ✠ ADVLPHVS : DEI-GRA. LEOD, EPS.

Rev. Croix pattée; légende : ✠ MONETA : LEODIE. ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : IHV : XPI.

Gros tournois à l'aigle. — De Renesse, pl. VII, n° 5, et p. 27, pl. VIII.

24. *Av.* ✠ ADVLPHVS : DEI-GRA LEOD EPS.
Rev. ✠ MONETA LIODIEN.

Cabinet Vandermeer.

25. *Av.* ✠ ADVLPHVS : EP-S : LEODIEN'.
Rev. ✠ MONETA : AVROTN.

Cabinet Vandermeer.

26. *Av.* Id.
Rev. ✠ MONETA : LEODIEN.

Cabinets Vandermeer et Capitaine.

ENGELBERT DE LAMARCK (1345-1369).

1. *Av.* Fleur de lis remplissant le champ; légende : (*deux clefs en sautoir*) STNT-PETRH'

Rev. Saint Jean, debout, tenant une croix de la main gauche; légende : ✠ S. IOHA-NNES.B (*mitre d'évêque*).

Florin d'or au type de Florence. — *Revue de la numismatique belge*, t. IV, 2e série, pl. IV, n° 2 ; Cabinet Capitaine.

2. *Av.* Aigle éployée, regardant à droite, et tenant dans ses serres l'écu de Lamarck, l'aigle dans un cercle à neuf divisions; légende : ✠ ENGELB,TVS : DEI ·—· GRT : LEO : EPS.

Rev. Croix pattée; légendes : ✠ BNDICTV : SIT : NOME : DNI : NRI : IHV : XPI. — ✠ MONETT : ST : PETRI : T' :

Gros tournois à l'aigle. De Renesse, pl. VIII, n° 2.

3. *Av.* LEOD, au lieu de LEO.

Rev. Deuxième légende : MONETT S'. PETRI TI.

Cabinet Vandermeer.

4. *Av.* LOD, au lieu de LEO; EP, au lieu de EPS.

Rev. MONETT S'. PETRIT.

Cabinet Vandermeer.

5. *Av.* ENGELB'TVS : DEI. — .GRT : LODEP.

Rev. MONETT HYONE'SIS.

Cabinet Vandermeer.

6. *Av.* Comme le n° 4.

Rev. MONETT : S' PETRI : TI.

Collection Vandermeer.

7. *Av.* Dans un cercle de sept ogives : buste de face d'un évêque mitré, revêtu du pallium, et portant sur la poitrine l'écu de Lamarck; légende : ✠ ENGELB' : TVS ∞ DEI : GRT : LEO' P.

Rev. Croix pattée; légendes : ✠ BNDICTV : SIT : OME : DNI : NRI : IHV : XP. — ✠ MONETT : LEODIE.

Gros tournois. De Renesse, pl. VIII, n° 4.

8. *Av.* Écusson sous le buste; légende : ✠ ENGEL-B' T' DEI — GRT. LEOD' EPS.

Rev. ✠ BN'DICTV : SIT NOME' DNI RNI IhV : XP — ✠ MONETT : LEODIE.

Collection Vandermeer.

9. *Av.* Sur la mitre, deux rosettes, au lieu de deux points.

Rev. Deuxième légende : I IONE, au lieu de MONE.

Même cabinet.

10. *Av.* Buste mitré, de face; sur la poitrine, un petit écusson aux armes de la maison de l'évêque, le tout dans une bordure de feuilles; légende : ENG. EPS LEOD.

Rev. Croix pattée coupant la légende intérieure; légendes : MON-ETT-S.PE-TRI- ✠ BNICTV : SIT : NOME : DNI : NRI DEI : IHV : XPI.

Gros, arg. Catalogue de Jonghe, n° 1127.

11. *Av.* Dans une bordure de trèfles encadrés, ayant au centre l'écusson de Lamarck, également encadré, buste d'évêque mitré, de face, entouré de la légende : * ENG' EP-S' LEOD' *.

Rev. Croix pattée coupant la première légende; légendes : MON-ETT-S'PE-TRI. ✠ BNDICTV SIT....DNI.....M.

Gros tournois. Cabinet de Coster.

12. *Av.* * ENG : EP-S LEOD *.

Rev. MON-ETT-S'PETRI.-SIT : NOME : DNI : NRI : IhV : XRI : BNDICTV.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

13. *Av.* Buste mitré d'évêque revêtu du pallium, de face; au-dessous et dans la légende, l'écu de Lamarck; le buste de l'évêque dans un cercle à neuf divisions; légende: ✠ ЄNGL'BTT : DЄI-GR : LЄOD : ЄP.

Rev. Croix pattée; légendes : ✠ BNЄ.....DNI : NRI IhV : XP. ✠ MONЄTT LЄODIЄ.

Demi-gros. Cabinet Vandermeer.

14. *Av.* Aigle regardant à droite, à ailes éployées, dans un cercle perlé; légende : ✠ ЄNGЄLB∘DЄ M.... T.ЄPVS : LO.

Rev. Croix pattée; légendes : ✠ BNDICTV : SIT : NOMЄ : DNI : I..... ✠ MONЄTT : S : PЄTRI.

Demi-gros à l'aigle. Cabinet Vandermeer.

15. *Av.* Dans un cercle perlé, aigle à ailes éployées, tenant dans ses serres l'écu de Lamarck, traversant la légende : ✠ ЄNGЄLBTR ✱ -∘ EPS : LEO.

Rev. Croix cantonnée de douze boules; légende : MON-ETT-S' PE-TRI.

Esterlin. Cabinet Goddons.

16. *Av.* ✠ ЄNGЄLBTR ∘-∘ EPS : LEO.

Rev. Comme le n° 15.

Esterlin. Cabinet Capitaine.

JEAN D'ARCKEL (1364 A 1378).

1. *Av.* Dans un cercle de neuf divisions, le buste de saint Pierre, de face, tenant de la main gauche une clef,

et de la main droite un livre, et ayant devant lui un grand écusson d'Arckel; légende : ✠ IOHANNES ⁂ DEI. GRATIA × — × EPISCOPVS ⁂ LEODIENS'.

Rev. Croix fleuronnée ayant au centre une rosette; légende : ✠ XPE : VINCIT : XPE : REGNAT : XPC : IMPERAT.

Double florin d'or ou *gulden Pester*. Cabinet de Coster.

2. *Av.* Buste d'évêque mitré, de face, portant sur la poitrine l'écu d'Arckel; légende : ⁘ IOH' EP — S. LEOD ⁘ ; le tout encadré dans une bordure de fleurs de lis, au-dessus de la mitre, les armes d'Arckel.

Rev. Dans le champ, croix pattée traversant la deuxième légende ; légendes : ✠ BENEDICTV : SIT NOMEN : DNI : NRI. IHV : XPI. MON-ETA-S' PE-TRI.

Gros tournois. De Renesse, pl. VIII, n° 1 ; Cabinet Vandermeer.

3. *Av.* Buste, bordure et légende, comme ci-dessus.

Rev. Comme le précédent, sauf la deuxième légende : MON-ETA-TON-GNS.

Gros tournois. De Renesse, pl. VIII, n° 2 ; Cabinet Vandermeer.

4. Variétés. *Av.* L'écusson au-dessus de la tête est dans un cercle.

Rev. Comme le précédent.

De Renesse, fol. 26, n° 111.

5. *Av.* Le même que le n° 3.

Rev. Deuxième légende : MON-ETA-LEO-DIS.

Cabinet Vandermeer.

6. *Av.* Semblable au n° 2, sauf qu'au lieu de lis dans la bordure, il y a des trèfles.

Rev. Légende supérieure semblable, légende intérieure : MON-ETA-LEO-DEN.

Cabinet Capitaine.

7. Buste d'évêque à mi-corps, de face, tenant crosse de la main gauche et bénissant de la droite; au-dessous du buste l'écu d'Arckel; légende : IOHS ∴ EPS × — ✠ LEODIENSIS.

Rev. Croix pattée; légendes : ✠ BNDICTV : SIT : NOMQ : DNI : NRI IHV XPI.

✠ MONETA ∴ LEODES

Gros tournois. Cabinet Vandermeer.

8. *Av.* Buste mitré, de face, portant sur la poitrine l'écusson d'Arckel; à l'entour, cercle orné d'encadrements ronds remplis d'un feuillage trifolié; dans l'encadrement, au-dessus de la mitre, l'écusson de l'évêque; légende : ✠ IOH : EP-S : LEON ✠.

Rev. Croix pattée coupant la légende intérieure; légende extérieure : SIT NOME : DNI : NR. IHV : . . . BNDICTV. Légende intérieure : MON-ETA-TON-ERS.

Demi-gros tournois, arg. Collection du séminaire de Saint-Trond.

9. *Av.* Buste de saint Pierre tenant clef de la main

gauche, dans un cercle à cinq divisions; au-dessus l'écu d'Arckel; légende : × MONETA : ST ∘—∘ NCTI : PETRI.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ IOHANNES ⁘ EP'S ⁘ LEODIENSIS.

Gros au Saint-Pierre. Cabinet Vandermeer.

10. Variété. *Av.* L'inscription commence par un aigle, au lieu d'une croix.

Demi-gros. Cabinet Capitaine; *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. V, pl. XVII, fig. 18.

11. *Av.* Buste de saint Pierre de face, tenant de la main droite un livre, et une clef de la main gauche; au-dessous l'écu d'Arckel; légende : ✠ MONETA ∘ S' PETRI.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ IOHS ⁘ EPS ⁘ LEODIENS.

Quart de gros au Saint-Pierre. Cabinet Vandermeer.

12. *Av.* Dans un cercle à cinq divisions, buste de saint Pierre, de face, tenant clef de la main droite et crosse de la gauche. Au-dessous l'écu d'Arckel; légende : MONETA : ST ∘—∘ NCTI : PETRI.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ IOHANNES ⁘ EPS ⁘ LEODIENSIS.

Demi-gros au Saint-Pierre. Cabinet Vandermeer.

13. Variété. Le buste de saint Pierre, tient la clef d'une main et de l'autre un livre.

Cabinet Vander Chijs.

ARNOULD DE HORN (1378 A 1390).

1. *Av.* Deux écussons (l'un au double aigle, l'autre au lion à gauche) dans un cercle à six ogives trilobées dans leur intérieur; légende : clefs en sautoir, ARNOLDVS EPS LEODIENS.

Rev. Saint Pierre, assis dans une niche, tenant clef et croix; légende : MONETA (*deux clefs en sautoir*) MONEN.

Florin d'or. Cabinet Vandermeer.

2. *Av.* Deux écussons dans un cercle à six ogives; légende : ARNOLDVS . EP . LEODIENS.

Rev. Saint Pierre debout, à ses pieds deux clefs; légende : MONETA . S . PETRI.

Florin d'or. KOHLERS, *Ducaten cabinet*, t. Ier, p. 499, et DE RENESSE, p. 27, n° 1.

3. *Av.* Croix traversant la légende; légende : ARN-OLD-VS : E-PIS.

Rev. Évêque de face, à mi-corps, mitré, crossé et bénissant, au bas de l'écu de Horn, traversant l'inscription; légende : × LEODI-ENSIS ×.

Denier noir. LELEWEL, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, t. V, 2e série, p. 355, et pl. XVI, n° 4.

4. Évêque mitré, crossé, bénissant et de face, à mi-corps; au bas l'écu de Horn, à côté, une étoile; légende embrouillée.

Rev. Croix traversant l'inscription cantonnée aux premier et quatrième cantons d'un cornet; légende : MON-ETTO -A...-....

Denier noir. — LELEWEL, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, t. V, 2e série, p. 354, et pl. XVI, n° 6.

5. *Av.* Buste mitré et crossé, tenant la main droite élevée, au-dessous un écu écartelé de Horn et de Looz; légende : TRNOLDVS . EPS . LEOD.

Rec. Croix coupant la légende et cantonnée de deux cors; légende : MON-ETT-LEO-DNS.

Denier noir. — Collection du séminaire de Saint-Trond.

6. *Av.* Évêque mitré, crossé, bénissant et de face, à mi-corps; au bas l'écu de Horn traversant l'inscription; légende : PTTER × - NOSTER.

Rev. Croix traversant la légende et cantonnée aux premier et troisième cantons d'un cornet; légende : TVE-MT-RIT-GRT —.

Denier noir. — LELEWEL, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, t. V, 2e série, p. 354, et pl. XVI, fig. 5.

7. Variété. *Av.* PTTER - NOSTER ×.
Rev. TVE - MTR - TGR - TTI.

Collection du séminaire de Saint-Trond.

8. Semblable au numéro précédent, mais en cuivre jaune.

JEAN DE BAVIÈRE (1390-1418).

1. *Av.* Dans un cercle à divisions, un mouton ou agneau à tête nimbée, et portant bannière à longs pieds; au-dessous de l'agneau : IOH-DVX; légende :

AGNVS · DEI · B VLLONE.
GRA. EPVSCOPVS. LEODIEN.

Rev. Dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants, ayant dans chaque angle une fleur de lis, une croix fleuronnée cantonnée de quatre fleurs de lis; légende : ✠ XPC ⁝ VINCIT ⁝ XPC ⁝ REGNAT ⁝ XPC ⁝ IMPERAT.

Grand mouton ou agnel d'or. Catalogue de Jonghe, n° 1131.

2. *Av.* Sous un demi-cercle à huit divisions, l'évêque couronné, assis sur un trône, tenant de la main droite une épée et soutenant de la gauche l'écusson de Bavière; légende : ✠ IOH ⁝ DEI ⁝ GRA × E × -× PIS ×-× LEODI ⁝ Z ⁝ COM ⁝ LO.

Rev. Dans un épicycloïde à quatre lobes orné, une croix fleuronnée; légende : ✠ XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.

Royal ou réal d'or. Cabinet de Coster.

3. *Av.* Saint Jean debout, bénissant de la main droite et tenant de la gauche une croix; légende : IOH' S ∘ DVX -∘- DE BAVARIA ∘.

Rev. Dans le champ, un encadrement formé de trois

arcs de cercle, alternant avec autant d'angles saillants contenant au centre l'écusson de Bavière et Palatinat partagé, dans l'angle gauche l'écu palatin, dans celui de droite l'écu de Bavière et dans celui d'en bas une rosette; légende : ◦ MON-T ◦ NOVT ◦-◦ LEODIS ◦.

Florin d'or. De Renesse, pl. IX, n° 1.

4. *Av.* Dans le champ, un griffon assis, tenant l'écusson de Bavière écartelé; légende : ✠ IOHS ◦ DE ◦ BTVTIT ◦ ELE ◦ LEOD ◦ Z ◦ CO ◦ LOSS'×.

Rev. Croix fleuronnée ayant au centre l'écu de Bavière dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants fleuronnés, entre les fleurons de la croix quatre lions; légende : ✠ SIT ◦ NOMEN ◦ DOMINI ◦ BENEDICTVM ◦ EX ◦ HOC.

Double griffon d'or. De Renesse, pl. IX, n° 2.

5. *Av.* Dans le champ, un griffon assis, tenant l'écusson de Bavière palatin écartelé; légende : ✠ IOHS × DE × BTVTIT × ELE × LEOD × Z × C × L.

Rev. Croix très-ornée portant au centre évidé l'écusson de Bavière, entre les fleurons de la croix quatre lions; légende : ✠ SIT × NOMEN × DOMINI × BENEDICT.

Griffon d'or. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

6. *Av.* Griffon tenant écusson; légende : ✠ IOHS . DE . BTVTIT . ELC-LEOD . ET . C . L.

Rev. Croix fleuronnée ayant en cœur l'écusson de Bavière et cantonnée de quatre croisettes surmon-

tées chacune d'un lion; légende : SIT·NOMEN-DOMINI·BENEDICT.

Demi-griffon d'or ou demi-écu d'or au griffon. Catalogue de Jonghe, n° 1132, et pl. II, fig. 1.

7. *Av.* Dans le champ, un griffon assis, tenant l'écu de Bavière écartelé; légende : ✠ IOH'S ⁂ DE ⁂ BAVARI'A ⁂ ELE ⁂ LEOD ⁂ Z ⁂ CO ⁂ LOS.

Rev. Croix traversant l'inscription sur une épicycloïde à quatre lobes, ayant au centre l'écu de Bavière dans un cartouche formé de quatre arcs de cercles et de quatre angles saillants; dans chaque lobe de l'épicycloïde, un lion debout et dans les intervalles des lobes de l'épicycloïde et de la légende, huit rosettes, une de chaque côté des bras de la croix; légende : ✠ MONE - TA ⁂ NOV - A ⁂ LEOD - IENSIS.

Double griffon d'argent. Cabinets Vandermeer et Capitaine.

8. Variété. Avers et revers pareils, sauf que, dans les intervalles des lobes de l'épicycloïde et de la légende, il n'y a point de rosettes.

Cabinet Capitaine.

9. *Av.* Dans le champ, un griffon assis, tenant l'écusson de Bavière écartelé; légende : ✠ IOHS ⁂ DE ⁂ BAVARIA ⁂ ELE ⁂ LEOD ⁂ Z ⁂ C ⁂ L.

Rev. Croix traversant l'inscription sur un épicycloïde à quatre lobes et ayant au centre l'écu de Bavière dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants; légende : ✠ MONE - TA - ⁂ NOV - A ⁂ LEOD - IENSIS.

Griffon d'argent. De Renesse, pl. IX, n° 3.

10. Variété. *Av.* ✠ IOhЄ × D × BAVA × ЄLЄ × LЄO × Z × CO × MS.

Rev. ✠ MONЄ-TA × NOV-A × LЄODIЄNSIS.

MADER, t. VI, p. 187, et DE RENESSE, p. 29, n° 5.

11. *Av.* ✠ IOhS . DЄ . BAVAIA . ЄLЄ . LЄO . Z . C.

Rev. ✠ MON-ЄTA . L-ЄODI-ЄCIS.

Collection du séminaire de Saint-Trond.

12. *Av.* ✠ IOhS ⁜ DЄ ⁜ BAVAIA ⁜ ЄLЄ ⁜ LЄODN ⁜ Z ⁜ C ⁜ L.

Rev. ✠ MONЄ-TA ⁜ NOV-A ⁜ LЄODIЄNCIS.

Cabinet Capitaine.

13. *Av.* Dans le champ, un griffon assis, tenant l'écu de Bavière écartelé; légende : ✠ IOhS × DЄ × BAVAIA × ЄLЄ × LЄO ⁜ Z × C ×.

Rev. Croix traversant l'inscription, sur un épicycloïde à quatre lobes, ayant au centre l'écu de Bavière dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants; légende : ✠ MON-ЄTA × NL-ЄODI-Є'SI.

Demi-griffon d'argent. DE RENESSE, pl. IX, n° 4.

14. Variété. *Av.* ✠ IOhS × DЄ × BAVAIA × ЄLC × LЄO × Z × C.

Rev. ✠ MON-ЄTA × L-ЄODI-ЄCIS.

Cabinets Vandermeer et Capitaine.

15. *Av.* Écu incliné, aux armes de l'évêque écartelées, posé sur un aigle aux ailes éployées; légende : ✠ IOHANNES ⁑ DEI ⁑ GRATIA ⁑ EP. ⁑ LEODIENSIS.

Rev. Croix ailée et fleuronnée; légende : ✠ MONETA ⁑ NOVA ⁑ FACTA ⁑ IOHIS ⁑ LEODIENSIS.

Double gros à l'aigle. (Imitation du même type frappé par son père, Albert de Bavière, comte de Hainaut.) Cabinet Vandermeer.

16. Variété. *Av.* ✠ IOHANNES : DEI : GRACIA : EPVS : LEODIENSIS.

Rev. ✠ MONETA : NOVA : FACTA : IOHIS : LEODIENSIS.

Collection du séminaire de Saint-Trond.

17. *Av.* Lion assis, à droite, soutenant sur le dos l'écusson de Bavière écartelé; légende : ✠ IOH : DEI : GRA : EPS : LEODI : COM : LOS.

Rev. Croix pattée coupant l'inscription et partageant l'écusson de Bavière écartelé sur lequel elle s'appuie : ✠ SIT : NO-ME : DNI : -BENED-ICTVM.

Lion d'argent. (Imitation du lion de Flandres de Philippe le Hardi.) Cabinets Vandermeer et Capitaine; *Revue de la numismatique belge*, t. V, 3e série, pl. XVII, n° 19.

18. *Av.* Écu incliné et heaumé; légende : IOHS. BAVARIE. ELC. LEOD. ET. COM. LOS.

Rev. Croix coupant la légende et cantonnée de l'écu

de Bavière, d'un lion et de deux casques; légende : ✠ NOVT-MONETT-SCTI.TR-VDONE.

Gros à l'écu heaumé. Catalogue de Jonghe, n° 1136.

19. Variété. Champ de l'avers entouré de huit demi-cercles; légende : IOH-:BAVTR:ELE:LEOD: ✠ : COM : LOS.

Rev. ✠ : ✠ NOVT-MONETT-S CONTR-VDONE.

Collection du séminaire de Saint-Trond.

20. *Av.* Dans le champ, l'écusson de Bavière un peu penché, surmonté d'un heaume orné; légende : ..ES-ELEC-LEODI-.

Rev. Croix cantonnée de quatre écus; légende : ✠ MONE . . . . LEOD.

Demi-écu heaumé d'argent. Mader, t. VI, p. 187, et de Renesse, p. 29, n° 6.

21. *Av.* Les armes de Bavière palatin dans un entourage de dix arcs de cercle; légende : ✠ BAVTRIE : IOH : EPS : LEODI.

Rev. Croix traversant la légende et cantonnée des lettres L'-M-D'-H; légende : BNDM-Q : VEN-IM : I : N-OIE : D.

Gros à l'écu, arg. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

22. *Av.* Les armes de Bavière palatin dans un entourage de dix arcs de cercle; légende : ✠ BAVTRIE : IOH : EPS : LEODI :.

Rev. Croix traversant la légende et cantonnée des lettres L'-M-D'-H'; légende : BNDM-O : VEN-IM : IN-OIE : D.

Demi-gros, arg. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

23. *Av.* Les armes de Bavière palatin, entourées de dix arcs de cercle; légende : ✠ BAVAR ..... LEODI.

Rev. Croix traversant la légende et cantonnée des lettres L'-M-D'-H'; légende : ..... VEN-IM : I : N .....

Demi-gros à l'écu, arg. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

24. *Av.* Écusson écartelé de Bavière; légende : ✠ IOHANS ∘ DE ∘ BAVARIA.

Rev. Croix pattée; légende : ✠ MONETA ∘ DE ∘ LEODINS.

Denier noir. Cabinet Vandermeer.

25. *Av.* Écusson de Bavière écartelé; légende : ✠ IIONETA ∘ NOVA ∘ LEODEN..

Rev. Croix pattée, entre les bras supérieurs, à gauche, un lion; légende : ✠ IOH ∘ D ∘ G ∘ ELEM ∘ LEODIEN.

Denier noir. De Renesse, pl. X, n° 5.

26. *Av.* Écu écartelé de Bavière, incliné et surmonté d'une touffe de feuillage; légende : ✠ IOHANS D-E : BAVARIA.

Rev. Croix pattée, cantonnée de deux écussons de Bavière; légende : IIONETA : NOVA : LEO-DIN.

Denier noir. De Renesse, pl. X, n° 6.

27. Variétés. *Av.* ✠ IOHANS : D-E : BAVARIA.
Rev. ✠ MONETA ⁘ NOVA ⁘ LEODIENS.

De Renesse, p. 30, n° IX; cabinet Vandermeer.

28. *Av.* ✠ IOHANS ⁘ D-E ⁘ BAVARIA.
Rev. ✠ MONETA ⁘ NOVA ⁘ LEODIENS.

De Renesse, p. 30, n° X; même cabinet.

29. *Av.* ✠ IOHANS : D-E : BAVARIA.
Rev. ✠ MONETA : NOVA : LEODIENS.

De Renesse, p. 30, n° XI; même cabinet.

30. *Av.* ✠ IOH . . . -BAVARI :.
Rev. ✠ MONETA : NOVA ∘ HOEVENIZ.

Cabinet Vandermeer.

31. *Av.* ✠ IOHNESS D'BAVARIA.
Rev. ✠ MONETA : NOVA : GHORACVI.

Cabinet Vandermeer.

32. *Av.* Écusson de Bavière écartelé; légende : ✠ MONETA ∘ NOVA ∘ LEODIEN.
Rev. Croix pattée traversant l'inscription et cantonnée de deux lions; légende : ✠ IOH-·D·G·-ELEM-LEOD.

Denier noir. De Renesse, pl. X, n° 7.

33. Variétés. *Av.* ✠ MONETA . NOVA . LEODIENS.
Rev. ✠ IOH-.D.G.-ELEM-LEOD.

De Renesse, p. 30, n° 13.

34. *Av.* ✠ MONETA . NOVA . LEODIEN . SI.
Rev. Comme la précédente.

De Renesse, p. 30, n° XIV.

35. *Av.* ✠ MONETA . NOVA . LEODIE.
Rev. Comme la précédente.

Id., n° XV.

36. *Av.* ✠ MONETA . NOVA . LEODIEN.
Rev. Comme la précédente.

Cabinet Vandermeer.

37. *Av.* Comme le n° 32.
Rev. ✠ MONETA . NOVA . LEODIENSI.

Cabinet Capitaine.

38. *Av.* Écusson écartelé de Bavière dans un cercle à dix divisions; légende : ✠ BAVARIE : IOH : EPS : LEODI.
Rev. Croix pattée coupant la légende et cantonnée des lettres H'-L'-M-D'; légende : BNDI-O : VEN-IT : I : N : OEI : D.

Demi-denier noir. Cabinet de Coster.

THIERRY DE PERWEZ (1406 A 1408).

Av. Buste d'évêque mitré tenant crosse de la main gauche et bénissant de la droite; au-dessous l'écu de Perwez; légende : ✠MONETA-ELEM.LEODI.
Rev. Croix pattée coupant la légende et cantonnée de deux cornets; légende : MHEO-D·D·G-ELEM-LEOD.

Denier noir. De Renesse, pl. VI, n° 4.

JEAN DE HEINSBERG (1419 A 1456).

1. *Av.* Ange assis, de face, tenant l'écusson de Heinsberg; légende : ✠ IOHES ⁙ EPS ⁙ LEODI ⁙ DVX ⁙ BVLON ⁙ CO ⁙ LOSS.

Rev. Croix fleuronnée portant à son centre l'écusson de Heinsberg; légende : ✠ MONETA ⁙ NOVA ⁙ FACTA ⁙ IN ⁙ HASSEL.

Ange d'or de Hasselt. De Renesse, pl. X, n° 4.

2. Variété. *Av.* ✠ IOHES ⁙ EPS ⁙ LEODI ⁙ DVX ⁙ BVLOVE ⁙ CO ⁙ LOSS.

Cabinet Vandermeer.

3. *Av.* Buste nimbé de saint Pierre, tenant de la main gauche une clef, et un livre de la droite; devant le saint, l'écusson de Heinsberg, le tout entouré d'une arcature. Des trèfles ou des lis marquent les points d'intersection des arcs; légende : ✠ IOH ⁙ DEI ⁙ GRA ⁙ - × EPS ⁙ LEOD ⁙ Z ⁙ LOS.

Rev. Croix fleuronnée ayant au centre un quatre-feuille; légende : ✠ PAX ⁙ XPI MANETA SEMPER NOBISCVM.

Florin d'or au Saint-Pierre ou *gulden Peeter*. Collection du séminaire de Saint-Trond.

4. *Av.* Sous un demi-cercle à huit divisions, l'évêque couronné, assis sur un trône, tenant une épée de la main droite, et de la gauche l'écusson de Heinsberg; légende : ✠ IHS ∘ DEI ∘ GRA ∘ EPS - LEOD ∘ - Z ∘ COMES ∘ LOSSEN.

Rev. Dans une épicycloïde à quatre lobes ornés, une croix fleuronnée ; légende : ✠ XPS ∘ VINCIT ∘ XPS ∘ REGNAT ∘ XPS ∘ IMPERAT.

Royal ou réal d'or. — De Renesse, pl. X, n° 2.

5. *Av.* Griffon assis, à gauche, et tenant l'écu de Heinsberg ; légende : ✠ IOHS ? DI ? GRA : EPS ? LEODIE : Z . COM : LOSS.

Rev. Croix pattée traversant la légende sur une épicycloïde à quatre lobes et ayant au centre un écusson au lion dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants ; à chaque côté des bras de la croix au-dessus de l'épicycloïde, une rosette ; légende : ✠ PAX : DN-I : SIT ? NO-BEN : Z : M-ATAT : SEP.

Griffon d'argent ou plaque au griffon. — De Renesse, supplément, pl. I, n° 5, et Collection du séminaire de Saint-Trond.

6. *Av.* Griffon assis, à gauche, et tenant l'écu de Heinsberg, à cinq divisions ; légende : ✠ IOHS : DI : GRA : EPC ? LEODIE ? Z : COM·LOSS.

Rev. Croix pattée traversant la légende sur une épicycloïde à quatre lobes et ayant au centre un écusson au lion dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants ; à chaque côté des bras de la croix, au-dessus de l'épicycloïde, une rosette ; légende : ✠ PAX : DN-I : SIT : NO-BEV : Z : M-ATAT : SEP.

Demi-griffon d'argent ou demi-plaque au griffon. — Cabinet Capitaine.

7. *Av.* Saint Pierre assis, ayant à ses pieds l'écusson de la famille de Heinsberg; légende : SCS PETRVS * - T I-POSTOLS'.

Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription et ayant au centre un ornement quadrangulaire cantonné des quatre écussons de la famille de Heinsberg; légende : IOHES DEI G'R - T ✱ EPS - LEOD.

Gros au Saint-Pierre. *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. VI, pl. XIII, fig. 2; cabinet du séminaire de Saint-Trond.

8. *Av.* Griffon assis tenant l'écusson de Heinsberg; légende : ✠ IOHS : DI : GRT : EPC : LEODIE : Z COMES : LOSS.

Rev. Croix traversant l'inscription sur une épicycloïde à quatre lobes et ayant au centre un écu au lion dans un cartouche formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants; dans chaque lobe de l'épicycloïde un lion, à l'extérieur des lobes de chaque côté des bras de la croix, une rosette; légende : ✠ PAX : DN - ISIT : NOB - CV : Z : MAN-ETT : SEP'.

Griffon d'argent. Cabinet et dessin de Coster.

9. Variété. *Av.* ✠ IOHS : DI : GRT : EPC : LEO-DIE : Z : COMES : LOS.

Rev. ✠ PAX : DN - I : SIT : NOB-CV; Z : MA-ETT : SEP.

Cabinet Capitaine.

10. *Av.* Dans le champ l'écusson de Heinsberg; légende : IOH' ELC . LEODIEN . DVX : BVL.

Rev. Croix pattée; légende : ✠ MONETA · NOVA · F · SANCTIS · PETRIS.

Quart de gros d'argent. De Renesse, pl. XIII, n° 14.

11. Variété. *Av.* ✠ IOH : EPC : LEODIEN : DVX : BVL :.
Rev. ✠ MONETA : NOVA : SANCTI PETRI.

Cabinet Capitaine.

12. *Av.* Lion debout à gauche portant au cou l'écusson de Heinsberg; légende : ✠ IOHS · DEI : GRA ⁝ EPS ⁝ LEOD ⁝ Z ⁝ COM ⁝ LOS.
Rev. Croix pattée traversant la légende et cantonnée des lettres L'-H'-D'-M'; légende : ✠ MONE-TA ⁝ EPS - LEOD ⁝ Z ⁝ COM ⁝ LO.

Lion d'argent ou *Kromsteert*. De Renesse, pl. II, n° 3.

13. Variété. *Av.* L'écu qui porte le lion est divisé en cinq, tandis que le précédent est écartelé; légende : ✠ IHS : DEI : GRAC : EPS : LEOD · Z : COM : LOS.
Rev. ✠ MONE-TA : EPS-LEOD : Z-COM : LO.

De Renesse, p. 32, n° IV.

14. *Av.* Pareil au n° 12.
Rev. ✠ MONE-TA : EPS :-LEOD : Z :-COM : LO.

Cabinet Capitaine.

15. *Av.* Dans un cercle à douze divisions, l'écu de Heinsberg, écartelé, incliné vers la gauche et surmonté

d'un heaume orné; légende : * IOHES ✱ EPS* LEO ✱ DVX ✱ BVLO' ✱ CO * LOSS.

Rev. Dans un cercle à seize divisions, croix pattée traversant la légende et portant l'écu de Heinsberg à cinq divisions; légende : MONE - NOVA - FACTA - HASSE.

Demi-gros à l'écu heaumé. De Renesse, pl. II, n° 5.

16. Variété. *Av.* CO * LOS.
Rev. HASE.

Cabinet Vandermeer.

17. *Av.* Dans un cercle à douze divisions, l'écu de Heinsberg, à quatre divisions, incliné vers la gauche et surmonté d'un heaume orné; légende : * IOHES ✱ EPS ✱ LEO ✱ DVX ✱ BVLO' ✱ C' ✱ LOSS.
Rev. Dans un cercle à seize divisions, croix pattée traversant la légende et portant l'écusson de Heinsberg à cinq divisions; légende : MONE'-NOVA ✱ FACTA - HASSE.

Gros à l'écu heaumé. De Renesse, pl. II. n° 4.

18. Variété. *Av.* IOHES' EPC ✱ LED.

Cabinet Vandermeer.

19. *Av.* Armes de l'évêque remplissant le champ; légende: ✠ IOH' EPS' LEODIEN . DX . BVLLO' ✱ COM : LOS.
Rev. Croix pattée; légende : ✠ ANNO : DOMINI : MILLESIS (*sic*) CCCC XXX VIII.

Plaque d'argent. Collection du séminaire de Saint-Trond.

20. Variétés. *Av.* ✠ IOH ? EPS : LEODIEN ? DX : BVLLO ? Z : COM ? LOS ?. Arme remplissant le champ à cinq divisions.

Rev. ✠ ANNO • DOMINI MILLESIO : CCCCXXX VII :.

Cabinet Capitaine.

21. *Av.* Id., avec COM : LOS ?.

Rev. Id., avec CCCC XXX VIII.

Même cabinet.

22. *Av.* Ecusson de Heinsberg à cinq divisions remplissant le champ; légende : ✠ IOHS . . . . . DX . BVL . CO ? LO.

Rev. Croix pattée; légende : ✠ ANNO DNI . . . . XXX VIII.

Liard d'argent ou quart de patard. De Renesse, pl. XII, n° 13.

23. *Av.* Champ blasonné aux armes de l'évêque; légende : ✠ IO : EPIS ? LEOD ? Z . COM LOS.

Rev. Croix pattée portant au centre une mitre et cantonnée de deux perrons et de deux lions; légende : ✠ MONETA : NOVA : SCI : PETR.

Denier noir. Lelewel, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 359, et pl. XVI, n° 16.

24. *Av.* Écu aux armes de l'évêque; légende : IOHES : EPS : LEODIENSIS.

Rev. Croix pattée inscrite dans un grènetis; légende : ✠ MONETA : F · AVRICHE ? ⁂.

Denier noir. Lelewel, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 358, et pl. XVI, fig. 15.

25. *Av.* Écusson de Heinsberg à cinq divisions, incliné vers la gauche et surmonté de la partie supérieure d'une crosse; légende : ✠ IOHES . EPS-LEOD' EM . CO . LO.

Rev. Croix pattée, cantonnée de deux écus au lion; légende : ✠ MONETA . NOVA . CVRIN-GHEN.

Denier noir. — De Renesse, pl. II, n° 6; Lelewel, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 357, et pl. XVI, n° 22.

26. Variété. *Av.* Même type; légende : ✠ IOHES . EPS . L-EOD . EM : CO : L.

Rev. Id.; légende : ✠ MOETA : NOVA : CV-RINGHEN.

Lelewel, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, pl. XVI, n° 23.

27. *Av.* Écu incliné, appendu à un arbre, écartelé, au premier et quatrième de Looz et de Chiny, au second et troisième de Heinsberg; sur le tout un petit écu à lion; légende : ✠ MONETA-HAS-SEL ?.

Rev. Deux crosses en sautoir traversant la légende et cantonnées de quatre rosaces; légende : PAX-DNI-.SIM.-NOB ?.

Denier noir. — Lelewel, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 357, et pl. XVI, fig. 14.

28. *Av.* Champ blasonné aux armes de l'évêque; légende : IO . EPS . LEOD . DX . B . COLOS.

Rev. ✠ (Deux bars) MONETA . EPS . LEODIENSI. Croix pattée dans un grènetis et cantonnée au deuxième et au troisième canton d'un bar.

Denier noir. LELEWEL, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 360, et pl. XVI, n° 20.

29. *Av.* Écu de Heinsberg, à cinq divisions, remplissant le champ; légende : ✠ IO ' EPS ' LEOD ' DX . B : Z : CO : L '.

Rev. Croix pattée, dans un des cantons, un I; légende : MONETA · EPS · LEODIENSI'

Denier noir. DE RENESSE, pl. XII, n° 11.

30. Variété. *Av.* Comme n° 29; légende : ✠ IO · EPS' LEOD · DX · B' Z.....

Rev. Croix pattée, dans deux cantons, des petits poissons; légende : ✠ MONETA · EPS · LEODIENSI.

Cabinet Capitaine.

31. *Av.* Croix pattée, traversant la légende et portant au centre un grand écusson de Heinsberg à cinq divisions; légende : IO ⁂ DE ⁂ - HEIN - SB ⁂ EP - LEOD.

Rev. Perron sur trois degrés; légende : MONETA NOVA FACTA HASS'

Double denier noir. DE RENESSE, pl. II, n° 7.

32. Variétés. *Av.* IO ⁘ DE ∘ - HEIN - SB ⁂ EP - LEOD'.

Rev. MONETA NOVA : FACTA HASS'.

33. *Av.* Après LEOD ⁝.
Rev. MONETA ⁝ NOVA ⁝ FACTA ⁝ HAS-SELI.

34. *Av.* ✠ IO' DE - HENS - B' × EPS - LEOD.
Rev. MONETA ⁝ NOVA ⁝ FACTA ⁝ HAS-SELLE.

35. *Av.* ✠ IO ⁝ DE - HENS - B × EPS - LEODI.
Rev. MONETA ⁝ NOVA ⁝ FCTA ⁝ HAS-SELM.

36. *Av.* Idem.
Rev. FACTA, au lieu de FCTA.

37. *Av.* IO ⁝ DE - HEIN ⁝ SBEN - LEO'N.
Rev. MONETA * NOVA ⁝ FACTA ⁝ LEO-DIEN.

38. *Av.* Idem.
Rev. MONETA ⁝ NOVM ⁝ FAC ⁝ LEODIEN.

39. *Av.* IO DE - HEIN - S × EP - LEOD.
Rev. MONETA : NOVA : FACTA : HASS.

40. *Av.* ✠ IO DE - HENSB : - EPIS : L - EODIE.
Rev. MONETA : NOVA : FACTA : HAS-SELM.

41. *Av.* IO ⁝ DE - HEIN - SB' EP - LEOD.
Rev. MONETA ⁝ NOVA ⁝ FACTA ⁝ HAS-SELM.

Toutes ces variétés appartiennent au cabinet Vandermeer.

42. *Av.* ✠ IO' ⁝ - D * HE - IN ⁝ E ⁝ LEOD' ⁝.

Rev. MONETA ✠ NO' ✠ FAC' ✠ LEOD.

LELEWEL, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 358, et pl. XVI, fig. 24.

43. *Av.* EPS L . - . . . . N - ES ✠ DE ✠ - HENS ×.
Rev. MONETA ✠ NOVA ✠ FACTA ✠ IN ✠ HASS ✠.

LELEWEL, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 358, et pl. XVI, n° 26.

44. *Av.* ✠ . . . . - HEIN - S EPS - LEOD.
Rev. MONETA ✠ NOVA ✠ FACTA HA.

Cabinet Capitaine.

45. *Av.* IO ✠ DE ✠ - HEN - SE EP - LEOD.
Rev. MONETA × NOVA × FACTA × HASS.

Même cabinet.

46. *Av.* IO✠ DE - HENS - B✠ EPS✠ - LEOD.
Rev. MONETA × NOVA × FACTA × HAS-SEL.

Même cabinet.

47. *Av.* ✠ IO' DE - HENS - B' EPS - LEOD'.
Rev. MONETA ✠ NOVA ✠ FACTA ✠ HAS-SELT.

Même cabinet.

48. *Av.* IO✠ DE × - HENS - B✠ EPIS - LEODI.
Rev. MONETA NOVA FACTA HASSELT.

Même cabinet.

49. *Av.* Écu de Heinsberg, à cinq divisions; légende : ✠ IOHES : EPVS : LEODIENSIS.

Rev. Buste nimbé et mitré de saint Lambert, de face; légende : ✠ MONETA : LEODIEN : Z : LOS.

Denier noir. De Renesse, pl. XII, n° 9.

50. *Av.* Croix pattée traversant la légende et portant au centre un grand écu de Heinsberg, à cinq divisions; légende : IOhS - EPIS - LEOD - IENS.

Rev. Buste d'évêque mitré, à gauche; légende : ✠ MONETA · EPS · LEODIEN.

Denier noir. De Renesse, pl. XII, n° 10.

51. *Av.* Écu de Heinsberg, à cinq divisions, remplissant le champ; légende : ✠ IO? EPS? LEOD? DX? B? Z : CO? LO?

Rev. Croix pattée, évidée et portant au centre une petite mitre; légende : ✠ MONETA : NOVT : EPS : LEODIN.

Denier noir. De Renesse, pl. XII, n° 8.

52. Variétés. *Av.* Idem.

Rev. MOETA.

Cabinet Vandermeer.

53. *Av.* IO : EPS : LEOD : DX : B : Z : C : LO.

Rev. ✠ MOETA : NOVT : EPS : LEODNS.

Même cabinet.

54. *Av.* IO · EPIS LEODIN.

Rev. Pareil.

Même cabinet.

55. *Av.* Idem.

Rev. EPIS LEODI.

Même cabinet.

56. *Av.* ✠ IO? EPIS? LEO? DVX B? Z CO · L.
Rev. MONETT : NOVT : SANCTI : PE.

Même cabinet.

57. *Av.* ✠ IO? EPIS-LEOD: DVX. B. COM: LO.
Rev. ✠ MONETT · NOVT · SCI · PETRI.

Même cabinet.

58. *Av.* ✠ IOHS : EPS. DE....
Rev. ✠ MONETT : NOVT : DE : LOS.

Même cabinet.

59. *Av.* ✠ IO? : EPS? : LEO : DX : L? : Z : CO : LOS?.
Rev. ✠ MOETT · NOVT · EPS · LEODIN?.

60. *Av.* ✠ IO EPIS? LEOD? Z : COM LOS.
Rev. ✠ MOETT : NOVT : SCI : PETR.

Lelewel, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 359, et pl. XVI, n° 17.

61. *Av.* ✠ IO : EPS? LEOD : DX. B? Z : CO? LOS?
Rev. ✠ MOETT : NOVT : EPIS : LEODIE.

Lelewel, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 359, et pl. XVI, n° 18.

62. *Av.* ✠ IO? EPS? LEOD? Z · COM? LOS.
Rev. ✠ MONETT : NOVT : SCI? PETER.

Cabinet Capitaine.

63. *Av.* Croix pattée, traversant la légende et portant au centre un grand écusson de Heinsberg, à cinq divisions; légende : IOHS - EPVS - LEOD - IENS.

Rev. Buste de saint Lambert, nimbé et mitré, de face; légende : ✠ MONETA - EPI - LEODIEN.

Denier noir. De Renesse, pl. XII, n° 12.

64. *Av.* Croix pattée, traversant la légende et portant au centre le grand écusson de Heinsberg, à cinq divisions; légende : ✠ IO' ⁂ D - EHEIN - SB⁂ EP - ⁂ LEOD ⁂ -.

Rev. Perron sur trois degrés entre deux écussons; légende : MONETA ⁂ NOV ⁂ FTC ⁂ LEODIE ⁂.

Double denier noir. De Renesse, pl. XIII, n° 15.

65. *Av.* Écusson de Heinsberg, surmonté d'une touffe de feuillage et empiétant à gauche sur la légende; légende : ✠ HONETA - HASSEL.

Rev. Croix pattée, coupant la légende et cantonnée de quatre grandes rosettes; légende : PAX - DNI - SIT - NOB.

Denier noir. Collection Vandermeer.

66. *Av.* Écusson de Heinsberg, écartelé; légende : IO · ES : EPZ : LEODIENSIS.

Rev. Croix pattée; légende : ✠ MONETA : F : CVRI' EHE.

Denier noir. Collection Vandermeer.

67. Croix pattée, traversant l'inscription; sur cette croix, l'écusson de Heinsberg; légende : ✠ IO : DE - HENSB - EPS : L - EODIE.

Rev. Perron dans le champ; légende : ✠ MONETA : NOVA : DE · TRIGEN -.

Denier noir. Collection du séminaire de Saint-Trond.

LOUIS DE BOURBON (1456-1482).

1. *Av.* Écusson de Bourbon sur une croix fleuronnée; légende : ✠ LVDO · DE · BORB · EPS · LEOD · DVX · BVL.

Rev. Vierge en buste tenant l'enfant Jésus et un sceptre, sur un croissant; légende : V' GO · DI . GEIT · INTERCEDE · P · NOBIS.

Florin d'or à la Vierge. Kohlers, *Ducaten cabinet*, n° 1646, et de Renesse, pl. XIII, n° 1.

2. Variété. *Av.* Idem.

Rev. NOB', au lieu de NOBIS.

Catalogue de Jonghe, n° 1143.

3. *Av.* Lion assis, à gauche, tenant l'écusson de Bourbon, au-dessus, une fleur de lis; légende : ✠ LVDOVIC · ELEC · LEOD · DVX · BVL · Z · CO · LOSS.

Rev. Écusson de Bourbon sur une croix fleuronnée; légende : ✠ MONETA · NOVA · TVRET · ELECT · LEODIEN.

Lion ou double florin d'or. De Renesse, pl. XIII, n° 3.

4. *Av.* Dans un encadrement formé de trois arcs de cercle et de trois angles saillants, un écusson portant une croix ayant au centre l'écu de Bourbon; légende : ✠ LVDOVICVS EPS ⁑ LEODIENSIS.

Rev. Évêque mitré, debout, tenant crosse de la main gauche et bénissant de la droite; légende : SANCTVS-LAMBERTVS.

Florin d'or. De Renesse, pl. XIV, n° 5.

5. *Av.* Écusson de Bourbon heaumé, et soutenu de deux lions; légende : ✠ MONETA . NOVA . AVREA . LVDOVIC . ELECT . LEOD.

Rev. Croix fleuronnée, évidée au centre où se trouve, dans un cartouche orné de fleurs de lis, la lettre L; légende : ✠ LVDOVICVS . ELEC . DVX . BVL . Z . COMES . LOSS.

Écu ou double florin d'or. De Renesse, pl. XIII, n° 2; cabinet Vandermeer.

N. B. Les légendes données par de Renesse sont fautives, l'exemplaire de M. Vandermeer porte : *Av.* ✠ MONETA ✕ NOVA ✕ AVREA ✕ LVDOVICI ✕ ELECI ✕ LEODI ✕.

Rev. ✠ LVDOVICVS ✕ ELEC ✕ LEOD ✕ DVX ✕ BVL ✕ Z ✕ COMES ✕ LOSS ✕.

6. *Av.* Écusson aux trois lis, barré; légende : ✠ LVDOVC : ELCS : LEOD : DVX : BVLL : Z : CO : LOSS.

Rev. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre fleurs de lis; légende : ✠ MONETA : ELCT : L-EOD : FACTA : HASS.

Grande plaque, arg. Cabinet de Coster.

7. *Av.* L'écusson de Bourbon remplissant le champ; légende : ✠ LVDO ✱ ELEC ✱ LEOD ✱ DVX ✱ BVL ✱ COM ✱ LOSS.

Rev. Croix pattée traversant la légende et portant au centre la lettre L; dans chaque canton, une fleur de lis; légende : MONE ✱ LV-ELEC ✱ LE-O ✱ FACTA- ✱ HASSEL.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XIV, n° 6.

8. Variétés. *Av.* Comme la précédente.
Rev. MONE ✱ LV-ELEC ✱ LE-O ✱ FACTA-✱ HASSLE.

Cabinet Vandermeer.

9. *Av.* Comme la précédente.
Rev. MONE ✱ LV-ELEC ✱ LE-O FACTA-HASSELE.

Cabinet Vandermeer.

10. *Av.* Id. . . . . COME ✱ LOSS.
Rev. MONE ✱ LV-ELE ✱ LEO-D ✱ FACTA-✱ HASSEL.

Cabinet Vandermeer.

11. *Av.* ✠ LVDO ✱ ELEC ✱ LEOD ✱ DVX ✱ BVL ✱ COM ✱ LOSS.
Rev. Comme n° 10.

Cabinet Capitaine.

12. *Av.* Deux lions assis en regard; au-dessus, briquet et le champ parsemé d'étincelles; à l'exergue, trois rosettes; légende : ✠ LVDO ✱ DE ✱ BORB ✱ EPS ✱ LEOD ✱ DVX ✱ BVL ✱.
Rev. Écusson de Bourbon sur une croix fleuronnée

traversant l'inscription ; légende : STLW ⁝-FTC * P'-TVV ⁝ D ⁝ - LXXIX.

Double briquet d'argent. De Renesse, pl. XV, n° 9.

13. Variétés. *Av.* * avant la légende.
Rev. ✠ STLW ⁝ FTC × P-T . . DNE ⁝.

14. *Av.* ✠ avant la légende.
Rev. ✠ STLW ⁝ FTC × PO'TW'DN.

15. *Av.* Rien ne précède la légende.
Rev. Id.

16. *Av.* ✠ LVDO'DN BORB'EPS LEOD DVX BVL.
Rev. ✠ STLW × FTC × PO'-TVV ⁝ DNE.

17. *Av.* Comme le précédent, sauf * avant la légende.

Toutes ces variétés appartiennent au cabinet Vandermeer.

18. *Av.* ✠ LVDO ⁝ DE ⁝ BORB ⁝ EPS ⁝ LEOD ⁝ DVX × BVL'.
Rev. STLW'-FTC × PO'-TW × DNI-LXXVI.

Cabinet Capitaine.

19. *Av.* Lion à queue bifurquée assis, à gauche, tenant l'écusson de Bourbon; légende : * MO'EPI' LEODIEN ? FTCTT ∘ HTSSELT.
Rev. Croix fleuronnée; légende : LVDOVIC' BNEDIC ∘ HEREDITTTI . TVE ?.

Briquet d'argent. De Renesse, pl. XIV, n° 4.

20. *Av.* Lion assis, à gauche, à queue contournée, tenant l'écu de Bourbon un peu incliné; légende : * MO ⁝ EPI'LEODIEN : FTCTT · HTSSELT.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ BNDIC * HEREDITATI * TVE * LXXVIII.

Briquet d'argent. De Renesse, pl. XIV, n° 7.

21. Variétés. *Av.* ∴ MO ⁝ EPI × LEODIEN × FACTA * HASSELT.
Rev. Comme la pièce ci-dessus.

22. *Av.* ✠ Même légende.
Rev. ✠ Id.

23. *Av.* * MO ⁝ EPI × LEODIEN × FACTA HASSELT.
Rev. ✠ BNDIC × HEREDITATI . TVE.

24. *Av.* ✠ MO ⁝ LVDOVIC ⁝ EPI ⁝ LEODIENSIS.
Rev. ✠ BNE ⁝ HEREDITATI × TVE.

25. *Av.* ✠ Comme variété n° 21.
Rev. ✠ Id.

Toutes ces variétés appartiennent au cabinet Vandermeer.

26. *Av.* Lion à mi-corps, à gauche, portant l'écu de Bourbon un peu incliné; légende : ✠ LVDOVIC ⁝ EPS ⁝ LEODIENSIS.
Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ BENEDIC · HEREDITATI * TVE.

Demi-briquet d'argent. De Renesse, pl. XIV, n° 8.

27. Variétés. *Av.* ✠ au lieu de ✠.

Cabinet Vandermeer.

28. *Av.* ✠ LVDOVC ⁝ EPS ⁝ LEODIENSIS.
Rev. ✠ BENEDIC × HEREDITAT × TVE.

Cabinet Capitaine.

29. *Av.* Dans le champ, les armoiries de Bourbon; légende : ✠ LVDOVICVS × EPS. LEODIEN.

Rev. Petite croix pattée, cantonnée de quatre fleurs de lis; légende : MONETA . . . . . LEODIEN.

Demi-patard d'argent. Collection du séminaire de Saint-Trond.

30. *Av.* Dans le champ, écusson de Bourbon, au-dessus, briquet, et tout autour, des étincelles; légende : MONETA * EPI * LEOD . . .

Rev. Petite croix pattée, ayant au centre une rosette, chaque bras est coupé de trois traits; une fleur de lis dans chaque canton; légende : ✠ SIT NOM. DNI BENEDICTV.

Huitième de patard d'argent. Collection du séminaire de Saint-Trond.

31. *Av.* Deux écus de Bourbon inclinés, entourés d'étincelles; légende : ✠ MONETA EPISCOPI. LEODIE ?.

Rev. Croix pattée et évidée traversant l'inscription; au centre, L, et, dans chaque canton, une fleur de lis; légende : SIT. N-OMEN-DNI ? B-NE ?TV.

Demi-patard ou demi-gros aux deux écus, arg. De Renesse, pl. XV, n° 10.

32. Variétés. *Av.* Id.

Rev. Id., sauf que, dans la croix, la lettre L est couchée ⊔.

Cabinet Vandermeer.

33. *Av.* ✠ MONETA × EPISEOPI × LEODIE.

Rev. SIT × N-OMEN-DNI × B-NEDV; au centre de la croix, une rosette au lieu de la lettre L.

Cabinet Capitaine.

34. *Av.* Écusson de Bourbon; légende : ✠ LVDOVICVS : EPS : LEODIESM.

Rev. Croix ornée et évidée, au centre, une fleur de lis; légende : ✠ MON : NOVA : FC'A : IN : HASSE.

Denier noir. De Renesse, pl. XV, n° 12.

VARIÉTÉS FRAPPÉES A HASSELT.

35. *Av.* ✠ LVDOVICVS : EPS : LEODIE'SIS.
Rev. ✠ MON : NOVA : FC'A : IN : HASS.
36. *Av.* ✠ Id. . . . . LEODIENSIS.
Rev. ✠ Id., id. FACTA : IN : HASSELT.
37. *Av.* ✠ Id. . . . LEODIENSI.
Rev. Id., id.
38. *Av.* ✠ Id.
Rev. ✠ MONETA * NOVA * FACT * HASS'.
39. *Av.* ✠ Id., id. . . . LEODIE'SIS.
Rev. ✠ - FACT : IN : HASS.

Ce dernier en cuivre jaune.

VARIÉTÉS FRAPPÉES A CURENGE.

40. *Av.* ✠ LVDOVICVS : EPS : LEODIEN'.
Rev. ✠ MONETA ⁑ FCT ⁑ IN ⁑ CVRINGEN.
41. *Av.* ✠ Id. * id. * id.
Rev. ✠ Id. * id. * id. * CVRING'.

42. *Av.* ✠ Id. : id. : LEODIENSIS.
Rev. ✠ MON : NOVA : FACTA : IN : CVRING ?.

43. *Av.* ✠ Id. ⁙ id. ⁙ LEODIEN ?.
Rev. ✠ MONETA ⁙ FCA ⁙ IN ⁙ CVRINGE.

44. *Av.* ✠ Id. × id. ? id.
Rev. ✠ Id. × id. × id. × id.

45. *Av.* ✠ Id. : id. : LEODIENSIS.
Rev. ✠ MON ? NOVA : FACTA : IN : CVRING.

Toutes ces variétés appartiennent au cabinet Vandermeer.

46. *Av.* Id.
Rev. ✠ MON NOVA FACTA . IN CVRINGE.

LELEWEL, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 364, et pl. XVI, n° 33.

47. *Av.* Id., id. . LEODIENSIS.
Rev. Id. FACTA × HASS.

Cabinet Capitaine.

48. *Av.* Écusson de Bourbon remplissant le champ; légende : ✠ LVDOVICVS : EPS ⁙ LEODIEN.
Rev. Croix ornée et évidée; au centre, une fleur de lis; légende : ✠ MONETA ⁙ FCA ? ⁙ IN ⁙ CVRINGE.

Denier noir. Cabinet Vandermeer.

49. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque; légende : ✠ LVDOVICVS . EPVS . LEODIEN.

Rev. Petite croix pattée, portant en cœur une fleur de lis; légende : ✠ IN × DOMINO × CONFIDO.

Denier noir. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

50. *Av.* Écusson de Bourbon remplissant le champ; légende : ✠ LVDOVICVS ⁝ EPS ⁝ LEODIEN.
Rev. Croix pattée, cantonnée de quatre fleurs de lis; légende : ✠ MONETA LVDO ⁝ ELECTI ⁝ LEOD ⁝.

Double denier noir. De Renesse, pl. XV, n° 11.

51. Variété. *Av.* ELEC au lieu de EPS.
Rev. Id.

Cabinet Vandermeer.

52. *Av.* Id.
Rev. ✠ MONETA × LVDO × ELECTI * LEON ×.

Lelewel, *Monnaies noires*, et *Revue de la numismatique belge*, 2e série, t. V, p. 361, et pl. XVI, n° 30.

53. *Av.* ✠ LVDOVICVS × ELECTVS × LEODI ×.
Rev. ✠ MONETA ⁝ NOVA ⁝ FACTA ⁝ HASS.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

54. *Av.* ✠ LVDOVICVS . ELECTVS LEODN.
Rev. ✠ MONETA × LVDO × ELECTI × LEOD ×.

Cabinet Capitaine.

GUILLAUME DE LAMARCK, MAMBOUR (1482-1485).

1. *Av.* Dans un cercle à quatre divisions, le buste du mambour, tourné à droite; légende : ✠ WILHEL. D . MARK · MAB · LEOD ·.

Rev. Écusson écartelé sur une croix fleuronnée traversant l'inscription; légende : A ' NO - DOMI - LXXX - IIII.

Teston ou gros à tête. De Renesse, pl. LXXVII, n° 6.

2. Variétés. *Av.* ✠ WILHELI ' ∘ D ∘ MAR ∘ MAB ⁝ LEO.

Rev. ANO - DNI - LXX - XIIII.

3. *Av.* ✠ WILHELI ⁝ D ⁝ MAR ⁝ MAB ⁝ LEOD.

Rev. ANO - DNI - LXX - XIIII.

Cabinet Capitaine.

4. *Av.* Buste, à droite; légende : ✠ WILHELI · D · MARK · MAB · LEOD ·.

Rev. Écusson sur une croix fleuronnée traversant l'inscription; légende : A ' NO - DNI ' - LXX - XIIII.

Demi-teston ou demi-gros à tête. De Renesse, pl. LXXVII, n° 7.

Variété. Même pièce, mais de 1485.

Catalogue de Jonghe, n° 1152.

JEAN DE LAMARCK, ÉLU (1482 A 1484).

1. *Av.* Deux lions assis en regard; au-dessus, briquet, et autour, quelques étincelles; à l'exergue, trois étoiles; légende : ✠ IOHS . DEI . GRA · POSNVLATI . LEODIE.

Rev. Écusson de Lamarck sur une croix fleuronnée; légende : ✠ SIT . NOME . DNI . BENEDICTVM . LXXXIII.

Double briquet. De Renesse, pl. XVI, n° 1.

2. *Av.* Écusson de Lamarck entre deux perrons; au-dessus, L; au-dessous, I; légende : ✠ IOHS . DEI . GRA . POSMVLATAV.

Rev. Croix ornée et évidée au centre; légende : ✠ MONETA × NOVA × LEODIENSIS.

Denier d'argent (nommé denier du fils de messire Guillaume, dans les *Crys des monnaies*). De Renesse, pl. XVII, n° 2.

3. *Av.* Cavalier armé d'un sabre, à droite; à l'exergue, IAM; légende : NO - GVRREM . S . SVOLE- ∘ S ∘ DEI.

Rev. Écusson de Lamarck sur une croix fleuronnée traversant l'inscription; légende : MON . NO . - ARG . DNI . - IOAN . A - MARKA.

Snaphan, ridder ou chevaucheur d'argent. De Renesse, pl. XVII, n° 4.

4. *Av.* Écusson de Lamarck, sur une croix pattée qui traverse l'inscription, l'écusson est couronné; légende : MON . NO - ARG . DNI - IOAN ∘ A - MARKA.

Rev. Cavalier, l'épée haute, galopant à droite; à l'exergue, . IAM; légende : NE - GVRREN- MIS ∘ SZ ∘ VOL - EM ∘ D ∘.

Demi-snaphan, arg. Collection du séminaire de Saint-Trond.

5. *Av.* Lion, à mi-corps, à gauche, soutenant l'écusson de Lamarck, appuyé contre lui; légende : ✠ IOHS ∴ DEI ∴ GRA ∴ POSMVLATM ∴ LE.

Rev. Croix fleuronnée et évidée; légende : ✠ ANNO ∴ DNI ∴ M . CCCC ∴ LXXXIII.

Demi-briquet, arg. Cabinet Capitaine, et *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. V, pl. XVII, n° 20.

6. *Av.* Écusson de Lamarck; à côté, deux perrons; au-dessus, un L; au-dessous, un I; légende : ✠ IOHS × DEI × GRA × POSTVLATVV.

Rev. Croix ornée et évidée au centre; légende : ✠ MONETA × NOVA × LEODIENSI.

Denier noir. De Renesse, pl. XVII, n° 3.

7. Variété. *Av.* Pareil, sauf qu'au-dessus et au-dessous de l'écusson se trouve la lettre L.

Rev. Croix pattée et évidée; au centre, une rosette; légende : ✠ MONETA . NOVA . LEODIENSIS.

Collection du séminaire de Saint-Trond.

ÉVRARD DE LAMARCK, PROTECTEUR (1488 A 1492).

1. *Av.* Lion, à mi-corps, portant l'écu de Lamarck; légende : ✠ EVERA ? D × MARC PROT ? LEO ?.

Rev. Croix fleuronnée; légende : (*Sanglier*) ANNO × DNI × M × CCCC LXXX 8.

Demi-briquet, arg. De Renesse, pl. XVI, n° 1.

2. *Av.* Armes de Lamarck-Aremberg remplissant tout le champ; légende : ✠ EVERAL ? D . MAR ? PROT ? LEO.

Rev. Croix simple coupant l'inscription; légende : ANNO-DNI M-CCCC-LXXX 8.

Patard d'argent. Collection du séminaire de Saint-Trond.

3. *Av.* Écusson écartelé; au-dessus, un petit sanglier; légende : * EVERARD ⁝ D ∴ MARK ∴ PROM ∴ LEO.

Rev. Croix fleuronnée et évidée; au centre, E; légende : ✠ ANNO * DNI * MCCCC * LXXX VIII.

Patard d'argent. Cabinet Perreau.

4. *Av.* Écusson de Lamarck; légende : (*Sanglier*) EVER ⁝ D ⁝ MAR ⁝ PROM ⁝ LE ⁝.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ ANNO ⁝ DNI ⁝ MCCCC ⁝ XXX ⁝ 8 ⁝.

Denier d'argent. Cabinet Perreau.

JEAN DE HORN (1482-1505).

1. *Av.* Quatre écussons placés en croix, séparés par une croix fleuronnée; légende : ✠ IOHS ⁝ EPS ⁝ LEOD ⁝ DVX × BVL ⁝ CO × LOS.

Rev. Saint Jean, debout, tenant de la main gauche l'agneau pascal; entre ses jambes, l'écusson de Horn; légende : × SI-DE ⁝ NOB ⁝ C-AS ⁝ CON ⁝ NOS ×.

Florin d'or. DE RENESSE, pl. XVII, n° 1 (1).

(1) D'après la gravure de M. de Renesse, les quatre écussons de l'avers sont ceux de Bouillon, de Franchimont, de Looz et de Lamarck ;

2. Variété. *Av.* ✠ IOHS ' EPS ⁝ LEOD ⁝ DVX × BVL ⁝ CO ⁝ LOS.
Rev. × SI × DEVS × NOB-C ⁝ QVIS × CO ⁝ NO.

Collection Capitaine.

3. *Av.* Dans un encadrement, formé de trois arcs de cercle et de trois angles saillants, un écusson portant une croix, ayant au centre l'écu de Horn; légende : ✠ IOHIS ⁝ D ∘ HORN ∘ EPS ⁝ LEODIE ⁝.
Rev. Saint Lambert, debout, tenant crosse de la main gauche et bénissant de la droite; légende : ⁝-STNC-TIV ' - LTMBERTIV ⁝.

Florin d'or, nommé *Postulat* DE RENESSE, pl. XVII, n° 2.
de Horn.

4. Variétés. *Av.* ✠ IOHIS ' ELC ' CO ' FMTT LEODIEN.
Rev. STNCTIVS - LTMBERTIVS.
5. *Av.* ✠ IOHS ' DE ∘ HORN ∘ EPS ∘ LEODIE.
Rev. ⁝ STNCTIVS, etc.
6. *Av.* ✠ IOHS DE * HORN * EPS * LEODIE ⁝.
Rev. ⁝ STNCTIVS, etc.
7. *Av.* ✠ Comme le précédent.
Rev. * Comme le précédent.

Toutes ces variétés appartiennent au cabinet Vandermeer.

8. *Av.* ✠ IOHIS . EL . CO ' FMTT . LEODIEN.

Catalogue de Jonghe, n° 1153.

ce dernier est une erreur du graveur, sans doute, qui l'y a placé au lieu de celui de Liége.

9. *Av.* Écu de Horn incliné, surmonté d'un grand heaume orné de lambrequins; légende : IOHS' DE HORN ELC' CO' FMT LEODIE.

Rev. Croix pattée traversant la légende, évidée au milieu et y ayant le cornet de Horn, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis; légende : SI DEVS - NOBS' CV - QVIS CO - MT NOS.

Heaume d'argent. De Renesse, pl. XVIII, n° 3.

10. *Av.* Écu de Horn incliné, surmonté d'un grand heaume orné de lambrequins; légende : IO' D. HOR : EP : LEOD : DV : BVL : COIM.

Rev. Croix pattée traversant la légende, évidée au milieu et y ayant le cornet de Horn, cantonnée de deux lions et de deux fleurs de lis; légende : SI * DEV - NOB' C - QVIS C' - M' T NO'.

Demi-heaume d'argent. De Renesse, pl. XVIII, n° 4.

11. Variétés. *Av.* ✠ Comme la précédente.

Rev. SI*DEV-NOB'C-QVS CO-M'T NO'.

Cabinet Vandermeer.

12. *Av.* Comme la précédente.

Rev. SI×DEV-NOB'C-QVS×CO-MT×NO'.

Cabinet Capitaine.

13. *Av.* Écusson de Horn, surmonté d'une guirlande et entouré d'étincelles; légende : ✠ IO' D' HOR' EP' LEOD' DV' BVL' COIM' LO'.

2. Variété. *Av.* ✠ IOHS ' EPS ⁝ LEOI
BVL ⁝ CO ⁝ LOS.
Rev. × SI × DEVS × NOB-C ⁝ QVIS

Collection Capitaine.

3. *Av.* Dans un encadrement, formé de tr
cercle et de trois angles saillants, un écus
une croix, ayant au centre l'écu de Horn
✠ IOHIS ⁝ D ∘ HORN ∘ EPS ⁝ LE
Rev. Saint Lambert, debout, tenant crosse
gauche et bénissant de la droite; légende : ⁝
TIV ' - LATMBERTIV ⁝.

Florin d'or, nommé *Postulat* De Renesse, pl. XVII, n
de Horn.

4. Variétés. *Av.* ✠ IOHIS ' ELC ' CO ',
LEODIEN.
Rev. STNCTVS - LATMBERTVS.
5. *Av.* ✠ IOHS ' DE ∘ HORN ∘ EPS ∘ LE
Rev. ⁝ STNCTVS, etc.
6. *Av.* ✠ IOHS DE * HORN * EPS * LEOI
Rev. ⁝ STNCTVS, etc.
7. *Av.* ✠ Comme le précédent.
Rev. * Comme le précédent.

Toutes ces variétés appartiennent au cabinet Vandermeer.

8. *Av.* ✠ IOHIS . EL . CO ' FMTT . LEODI

Catalogue de Jonghe, n° 4153.

ce dernier est une erreur du graveur, sans doute, qui l'y a
lieu de celui de Liége.

Rev. Croix fleuronnée et évidée, ayant au centre le cornet ; légende : ✠ SI . DEVS . NOBS ' CV . QVIS . CO ' MT . NOS 86.

Patard d'argent. De Renesse, pl. XVIII, n° 5.

14. Variétés. *Av.* IOHS ' DE HORN ELC COFMT LEODIE.
Rev. SI . DEVS . NOBISCV ' QVIS CONMRT NOS (sans date).

Cabinet Vandermeer.

15. *Av.* ✠ IO ' DE HOR ' EP ' LEOD ' DV ' BVL ' COM ' LOS.
Rev. ✠ SI DEVS NOBS ' CV ' QVIS CONMRT NOS (sans date).

Cabinet Vandermeer.

16. *Av.* ✠ IO ' D ' HOR ' EP ' LEOD ' DV ' BVL ' CO ' L.
Rev. SI . DVS . NOBSCV ' QVIS . COMR . NOS 1489.

Cabinet Vandermeer.

17. *Av.* * IO . D . HOR . EP ' LEOD ' DV . BVL ' COIT . L.
Rev. ✠ SI . DEVS . NO . . . . QVIS . CONT . . . .

Cabinet Capitaine.

18. *Av.* Écusson de Horn, surmonté d'une guirlande et entouré d'étincelles ; légende : ✠ IOHS × EPS × LEOD × DVX × BVL × CO × LO '.

Rev. Croix pattée traversant la légende, évidée au centre où se trouve une rosette; la croix, cantonnée de deux cornets et de deux lions alternants; légende : SI × DEV - NOBC - AS ' COR - NOS × 94.

Demi-patard d'argent. De Renesse, pl. XVIII, n° 6.

19. Variété. ✠ IH. Le reste est fruste.

Cabinet Vandermeer.

20. *Av.* Écusson de Horn, surmonté d'une guirlande et entouré d'étincelles; légende : * IOHIS ' ELC ' CO ' FMTT ' LEODIEN.

Rev. Croix fleuronnée; légende : * MISERE ' NRI . A ' . PTSS ' ESP ' NOB ' S.

Demi-patard d'argent. Collection Vandermeer.

VARIÉTÉS.

21. *Av.* Comme la précédente.

Rev. ✠ MISERE ' NRI . A . PTS ' ESP . NOB '.

22. *Av.* Comme la précédente.

Rev. ✠ MISERE ' NRI ' A ' PTSSVS ESP . NOB.

23. *Av.* * IOHIS . DE . HORN . EPS . LEODIE.

Rev. ✠ SI DEVS NOBS ' C ' AVIS . COMT . NOS.

24. *Av.* Comme la précédente, sauf LEODI.

Rev. . . . . . NOBS ' C ' AVIS COM NOS 86.

Toutes ces variétés appartiennent au cabinet Capitaine.

25. *Av.* Deux lions assis en regard, entourés d'étincelles;

à l'exergue, trois croisettes ; légende : (*Cornet*) IOHS ⁝ DE ' GRT ⁝ EPS ⁝ LEOD ⁝ DVX * BVL.

Rev. Écusson de Horn sur une croix fleuronnée; légende : (*Cornet*) IOHS ⁝ EPS ⁝ LEODIE ⁝ DVX * BVL ⁝ C ⁝ LO ⁝.

Double briquet d'argent. De Renesse, pl. XVIII, n° 67.

26. Variété. *Av.* SI DEVS * NOBISCV ⁝ QVIS * CO ' TRT N '.

Rev. SI * DEVS * NOBISCV ⁝ QVIS × CO-TRTN '.

Cabinet Vandermeer.

27. *Av.* Lion assis, à gauche, tenant l'écusson de Horn; légende : (*Cornet*) IOHS ⁝ EPS ⁝ LEODIE ⁝ DVX . BVL ⁝ CO ⁝ LO '.

Rev. Croix fleuronnée; légende : ✠ SI * DEVS * NOBISCV * QVIS * CO ' TR ⁝ NO . . .

Briquet d'argent. De Renesse, pl. XX, n° 43.

28. Variété. *Av.* ✠ IOHS ⁝ DEI × GRT × EPS ⁝ LEOD × DVX × BVL.

Rev. SI × DEVS × NOBISCV × QVIS × COTRT × N ×.

Cabinet Vandermeer.

29. *Av.* Écu de Horn, au-dessus des écus de Bouillon et de Looz ; au-dessus de l'écu de Horn, une guirlande, et, à l'entour, des étincelles; légende : ✠ IOHS ' EPS ' L-E-ODIN . . . . .

Rev. Croix évidée et coupant la légende, cantonnée de deux cornets et de deux lions; légende : MON' - NOV' - FACT' - WER.

Denier de billon ou quart de patard. Cabinet Perreau.

30 *Av.* Deux écussons de Horn inclinés; au-dessus, guirlande; au bas, des étincelles; légende : * IOHS' D. HORN. EPS: LEODIE.

Rev. Croix fleuronnée, cantonnée de la date 1-4-8-6; légende : * SI DEVS. NOBS: C: QVIS. CO: MR.

Liard d'argent ou quart de patard. De Renesse, pl. XX, n° 16.

31. *Av.* L'écu de Horn, remplissant le champ; légende : ✠ IOHS: DE * HORN * EPS: LEODIE.

Rev. Croix trefflée et évidée, cantonnée de deux cornets et de deux fleurs de lis; légende : ✠ MONETT * NOVT * HASSELT.

Cuivre. De Renesse, pl. XIX, n° 9.

32. Variétés. *Av.* ✠ IOHS: DE ∘ HORN * EPS * LEODI'-.

Rev. S MONETT * NOVT * FCT * HASSEL.

Cabinet Vandermeer.

33. *Av.* ✠ IOHS: DE: . . . . . × LEODIE'.

Rev. MONETT × NOVT: FAC: HASSEL.

Cabinet Capitaine.

34. *Av.* Écusson de Horn, surmonté d'une guirlande et entouré d'étincelles; légende : ✠ IOHS : DE • HORN : EPS : LEODIE.

Rev. Croix, se terminant en fers de lance; légende : ✠ MONETA : NOVA : FACTA : HASSE.

Cuivre. De Renesse, pl. XIX, n° 10.

VARIÉTÉS.

35. *Av.* ✠ IOH . . . . . LEODI.

Rev. . . . . . NOVA : FACTA . . . .

Cabinet Capitaine.

36. *Av.* ✠ IOHS : DE × HORN × EPS : LEODI.

Rev. ✠ MONETA × NOVA × FCA × HASSEL.

Cuivre jaune. Même cabinet.

37. *Av.* ✠ Comme n° 34, sauf LEODIEN.

Rev. Id., comme n° 34.

De Renesse, p. 55, n° XIX.

38. *Av.* ✠ IOHS : DE : HORN : EPS : LEODIEN.

Rev. ✠ MONETA : NOVA : FCA : HASSE.

Cuivre jaune. De Renesse, p. 55, n° XX.

39. *Av.* Écusson de Horn, surmonté d'une guirlande et entouré d'étincelles; légende : ✠ IO : D : HORN : EP : LEOD : DV : BVL : COM : LOS :.

Rev. Écusson de Horn, sur une croix fleuronnée; légende : ✠ SI DEVS . NOBS ' CV ' QVIS . CO ' TT ' NOS · 86.

Cuivre. De Renesse, pl. XIX, n° 8.

40. *Av.* Écu de Horn, surmonté d'une guirlande et entouré d'étincelles; au-dessous, les écussons de Bouillon et de Looz inclinés; légende : ✠ IOHS ' EPS ' L-E-OD ' DVX B ' C ' L '.

Rev. Croix évidée et à branches, se terminant en spatules, traversant l'inscription, et cantonnée de deux cornets et de deux lions; légende : MON-FCT ' -HAS ' -1 ☓ 9ʎ.

Cuivre. De Renesse, pl. XIX, n° 11.

41. Variété. *Av.* IOHS DE HOE-EPIS LEODI.
Rev. MONE-TT NOV-FTT ' WER.

Cabinet Vandermeer.

42. *Av.* Écusson de Horn; légende : * IOHS ' ELE ' COFMTT ' LEODIEN.

Rev. Croix pattée et évidée; légende : ✠ MISERE ' NRI ' Q ' PTSS * ESP ' NOB.

Cuivre. De Renesse, pl. XIX, n° 12.

43. Variétés. *Av.* * IOHIS ELE ' COFMTT ' LEO-DIEN.

Rev. ✠ MISERE ' NRI ' Q ' PTSSVS ES P ' NO . . .

44. *Av.* * IOHIS ELE ' COFMTT ' LEODIEN.

Rev. ✠ MISERE ' NRI ' Q ' PTSS ' ES P ' NOB.

45. *Av.* ✠ IOHS ELCS · COFMTT LEODS.
Rev. ✠ MISE NOS OITSS . . . . . NOBIS.

46. *Av.* * IOHS ? DE HORN . EPS . LEODI.
Rev. ✠ MISER ' NRI ? Q ? PTS ? ES . P ? NOB ?.

47. *Av.* * IOHIS . DE . HORN . EPS . LEODIE.
Rev. ✠ MISER ? NRI . Q . PTS ? ES . P. NOB.

48. *Av.* * IOHS ? DE HORN • EPS LEODIEN.
Rev. Comme n° 47.

49. *Av.* ✠ IOHS * EL * COFMTT LEODI '.
Rev, MONETT . . . . FTT ∴ HTSSE -:-.

Cuivre jaune.

50. *Av.* * IOHIS . . . COFMTT LEODIENSIS.
Rev. MISER ? NRI Q PTSSVS ES P NOB.

51. *Av.* * IOHIS . . . COFMTT LEODIENS.
Rev. ✠ MISER ' NRI . Q PTSSVS ES P NOB.

52. *Av.* * IOHIS DE HORN EPS LEODIE '.
Rev. ✠ MISER ? NRI . Q . PTSS ES P ' NO.

Cuivre jaune.

53. *Av.* IOIS ? D ∘ HORN ∘ EPS ∘ LEOD . . .
Rev. M . . . . RI ∘ Q ∘ PTSS ? ES ∘ P ? NO ?.

54. *Av.* * IOHS . . . . . TT LEODIENSI.
Rev. MISERE ' NRI ' Q ' PTSSVS ES P NOB '.

55. Même que n° 47, mais au revers PTSS.

56. Id., mais à l'avers LEODI, et au revers PTSS.

57. Id., id., mais à l'avers IOhS.

58. Id., comme variété n° 48, mais au revers PTSS.

Toutes ces variétés appartiennent au cabinet Vandermeer.

59. *Av.* Dans le champ, trois cornets, surmontés d'une guirlande et entourés d'étincelles; entre les cornets, un point; légende : . . IOhS ⁑ DE * hORN * EPS * LEODIENS.

Rev. Croix terminée en fers de lance; légende : (mouton) MONETT * NOVT * FTCTT * SCI ' TRV.

Cuivre. De Renesse, pl. XX, n° 14.

60. *Av.* Écusson de Horn, surmonté d'une guirlande et entouré d'étincelles; légende : * IO ? D ? hOR ? EP ? LEOD ? DV ? BVL ? COIT ? L.

Rev. Croix pattée et évidée traversant l'inscription, cantonnée de quatre fleurs de lis; au centre de la croix, un cornet; légende : SI . DVS . N-OBS ? QVS ? - COTT ? N - OS 1288.

Cuivre. De Renesse, pl. XX, n° 15.

61. *Av.* Écusson de Horn, entouré de flammes ou d'étincelles; légende : * IO D ' hOR EP . LEOD . DV . BVL COIT L.

Rev. Croix fleuronnée, portant en cœur un cor légende : SI DEVS NOBISCV QVIS CON NOS.

Denier noir. Collection du séminaire de Saint-Trond.

62. *Av.* Écusson, entouré de flammes ou d'étincelles ; légende : ✠ IOHS ✕ DE ✕ HORN ✕ EPS ✕ LEODIEN.

Rev. Croix, se terminant en fleur de lis ; légende : ✠ MONETA : NOVA : FCA : HASSE.

Cuivre jaune. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

A. Perreau.

QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LES

MÉREAUX D'ARRAS ET DE SAINT-OMER.

(Pl. XI et XII.)

MÉREAU DE PLOMB D'ARRAS.

Une curieuse dissertation sur les méreaux de l'église cathédrale d'Arras a été insérée au t. II, pp. 3 à 13, de la *Revue de la numismatique belge:* elle est due à la plume savante de M. Dancoisne, auteur d'un ouvrage estimé sur la Numismatique de Douai et d'une Histoire du bourg d'Henin-Liétard.

Ce travail est accompagné de deux planches : la seconde présente quatorze méreaux de cuivre, sans date, deux appartiennent au *Mandet* et les autres sont des méreaux capitulaires proprement dits, de quatre valeurs I, II, III, IIII, n'offrant entre eux que de très-légères différences.

Avant le travail de M. Dancoisne, ces méreaux de cuivre n'étaient connus que par trois variétés du chiffre III publiées, soit dans les Mémoires de l'académie d'Arras de 1834, soit

dans l'intéressant ouvrage de M. Rigollot, sur les monnaies des évêques des innocents et des fous. On a cité, sans les décrire, des méreaux d'argent du chapitre d'Arras, que de savants numismates sont disposés à considérer comme des pièces de plaisir : si ces pièces existent réellement, le méreau d'argent appartiendrait plutôt à une riche fondation particulière, à un obit donnant droit aux chanoines qui y assistaient à une certaine distribution d'argent ou de vivres; ces méreaux devaient être en petit nombre, puisqu'on les retirait chaque année, après la cérémonie, pour les faire reparaître l'année suivante.

Les *Archives du Nord,* 1re série, t. IV, p. 398, nous ont donné un exemple de cet emploi, à l'occasion d'un *De profondis* annuel : *payé au petit boursier du chapitre de Saint-Omer, pour « racater » les méreaux du sieur Miquiel Ficeface* (*chanoine*), 7 *l.* 2 *s.* 6 *d.* (Compte de la fabrique de Saint-Omer.) Il nous semble que cette espèce de méreaux pouvait être nombreuse et composée d'éléments variés; c'est peut-être l'espèce désignée en ces termes dans le chapitre général de Saint-Omer, en 1440 : item *In merellis foraneorum* v lib. xvi s. viii d., que nous expliquons ainsi. On appelait bourse des foranités ou foraneités (*bursa foranitatum* ou *foraneorum*) les comptes des revenus et dépenses d'un certain nombre de chapelles dont la collation appartenait au chapitre. Ces chapelles n'avaient pas de titulaire désigné parmi les membres du chapitre de la collégiale; aussi, les comptes de ces fondations portent-ils toujours ce titre : *Compte..... de plusieurs chapelles dont les chapelains sont absents.....* ce qui explique le mot de *foraneorum* appliqué à la bourse qui en centralisait les revenus. Ces

chapelles étaient, d'après un compte de la fin du XVIe siècle, au nombre de vingt-trois (1). Dans les derniers temps de la collégiale, le nombre des chapelles foraines fut porté jusqu'à trente. Elles formaient autant de petites prébendes dont le revenu était affecté à l'entretien du personnel de l'église, défalcation faite des sommes remises aux ecclésiastiques chargés par le chapitre de desservir les fondations, et auxquels il était vraisemblablement remis un méreau pour constater leur exactitude. Les autres méreaux, en beaucoup plus grand nombre, sont désignés dans ce même acte, par leur valeur respective I, II ou y, VI et XII deniers : ces derniers sont des méreaux capitulaires proprement dits, ce sont ceux que l'on renouvela en 1430 et auxquels on donna une forme nouvelle pour ne pas les confondre avec les méreaux anciens, 1466. (*Mémoires de la Société des antiquaires de la Morinie,* t. II, p. 330.)

Les méreaux de plomb du chapitre d'Arras sont antérieurs au milieu du XVe siècle. Un acte capitulaire de 1454 ou de 1456 (ces deux dates sont indiquées par suite d'un *lapsus calami?*) ordonne de faire fabriquer de la monnaie

(1) En voici les noms : de Notre-Dame sous le Doxal, de Sainte-Aldegonde, de Saint-Paul, de Saint-Blaise (composé de deux portions), de Saint-Éloi, de Saint-Thomas, apôtre, de Sainte-Susanne, du Saint-Esprit, de Sainte-Marie-Madeleine, de Notre-Dame de le Monstrœulle, de Saint-Thomas, martyr, de Saint-Gilles, de Saint-Jean-Baptiste, de Saint-Pierre, de Notre-Dame de la Visitation, de Notre-Dame des Clocques, de Saint-Maur en l'église Sainte-Aldegonde, de l'Ascension dans la chapelle de Notre-Dame des Miracles sur le marché de Saint-Omer, de Notre-Dame en l'église Saint-Sépulchre, de Saint-Jacques en l'église Saint-Denis, de Sainte-Catherine, de Saint-Éloi et de Saint-Gilles en l'église Saint-Denis.

de cuivre à la place de celle de plomb dont on se servait pour distribuer au chœur. Voilà une date certaine, tant pour la première émission des méreaux de cuivre que pour la fabrication des méreaux de plomb. Le P. Ignace, auquel on doit cette note (t. II, p. 96, *Mémoires du diocèse d'Arras, MSS. de la table publique de la ville d'Arras*), ne faisait aucune mention d'un changement de système; il y a lieu de penser qu'on s'est borné à substituer un métal à un autre, sans toucher aux principales dispositions des méreaux, au type. Cette observation n'a pas frappé M. Dancoisne, comme elle le méritait, lorsqu'il a publié les onze méreaux de plomb gravés sur sa première planche. Ces pièces sont muettes, toutes ont été trouvées à Arras et quelques-unes sur l'emplacement de la cathédrale. « C'est sans « doute parmi les plombs dont la plupart présentent les « caractères des méreaux capitulaires, dit l'honorable « M. Dancoisne, que l'on doit retrouver les plus anciens « méreaux du chapitre; nous donnerons donc le dessin et « la description des plombs, mais avec la plus grande « réserve, sous le rapport des conclusions. »

Quelques-unes de ces inductions ont de la valeur, nous le reconnaissons. Cependant, il importe de remarquer que dans ces onze plombs muets, il n'y a pas un seul trait de l'analogie la plus éloignée avec les méreaux de cuivre de la planche suivante, portant, eux, le nom de l'église d'Arras. Les types n'ont aucune espèce de ressemblance; rien, absolument rien, n'autorise, jusqu'à présent, l'attribution proposée d'ailleurs sous toutes réserves.

Ces méreaux de plomb qu'on n'a pas encore rencontrés sont du même type que ceux de cuivre et d'un travail

plus grossier, suivant le bel exemplaire bien conservé qu'un heureux hasard a fait tomber en nos mains, seul specimen que nous connaissions. C'est un chiffre III semblable de forme aux méreaux de cuivre, n'ayant qu'une différence dans la légende ✠ ECL. ATREBATEN et un point entre l'A et P. du monogramme CAP.

Il demeure donc prouvé, par la découverte de notre pièce de plomb avec attribution certaine au chapitre d'Arras, que le type n'a pas varié en se transportant sur le cuivre; il est resté après 1454 ce qu'il était avant, sauf la forme des lettres qui s'abâtardit un peu. Il ne nous étonne pas qu'il en soit ainsi, lorsque nous pourrions citer des exemples de méreaux de cette nature bien postérieurs à cette date, accusant, dans l'irrégularité des types et des légendes, une fabrication bien plus mauvaise. (Pl. XI, n° 1.)

MÉREAUX DU MANDET D'ARRAS.

Les n°s 13 et 14 de la planche II de M. Dancoisne représentent deux méreaux du mandet d'Arras, que ce numismate décrit ainsi :

« Dans le champ : CAP, légende : BEATE MARIE » ATTREBATENSIS. *Rev.* Croix fleurdelisée, légende : » MERELLVS MANDATI PAVPERVM. N° 14, double » du précédent dont il ne diffère que par quelques légers » détails. »

Nous possédons également ces deux pièces de cuivre, et nous en donnons le dessin sous les n°s 2 et 3 de notre première planche : elles sont en tout conformes à la description qu'en fait M. Dancoisne, sauf que sur notre plus petit module nous lisons clairement PAVPERV. Le

supplément au glossaire de la langue romane explique de cette manière l'institution du *Mandet*.

« *Mandet* signifie aussi les aumônes que faisoient chaque « semaine les administrateurs des biens des pauvres des « paroisses, connus en Flandre sous les noms de la table « du Saint-Esprit, de la table des pauvres, de *proviseurs*, « *de pauvriers*.

« Pour faire et furnir le mandet commenchant le ven- « dredi d'après le jour Saint-Jean-Baptiste, 29e jour de « juing, jusques et finissant ce vendredi 9 novembre en « suivant où il y œubt le nombre de vingt vendredit. » (Compte de la table du Saint-Esprit de Saint-Pierre de Douai de 1576.)

A Douai, l'admininistration de ce *Mandet* était confiée à des échevins; dans la cité d'Arras, c'était au chapitre. Nous voyons à l'avers des méreaux de cette institution, le type ordinaire des méreaux capitulaires, avec cette dissemblance frappante que les lettres CAP ne sont pas liées entre elles, et que plus petites elles n'occupent que le centre du champ. Ce premier fait acquis laisse supposer que le chapitre a pu graver son cachet sur les méreaux de toutes pièces en usage dans la cathédrale, à l'exception des méreaux épiscopaux, s'il en existe.

Le *Mandet* des pauvres a été fondé par Adam de Bapaume et sa femme, bourgeois d'Arras, en 1250, comme un hospice pour les pauvres écoliers d'Arras. On a aussi appelé ceux-ci les bons enfants, nom qui s'est étendu à l'institution elle-même; plusieurs chanoines ont fait de belles dotations à cet hôpital. M. l'abbé Proyart a publié une petite notice sur cette fondation. (*Mémoires de l'aca-*

démie d'Arras, p. 321, année 1846.) Dans son mémoire couronné sur les établissements de bienfaisance anciens et modernes de la ville d'Arras et de sa banlieue, M. Proyart paraît n'avoir eu connaissance ni des méreaux du mandet ni de leur usage. (Pl. XI, nos 2 et 3.)

MÉREAU DU CHAPITRE DE SAINT-OMER [1].

Nous nous sommes procuré également un méreau qui s'est montré constamment rebelle, jusqu'à ce jour, aux recherches des collecteurs de la ville de Saint-Omer, et entre autres à celles de feu M. Alexandre Hermant, l'un des hommes qui s'occupaient, avec le plus de succès, en France, de l'étude de l'histoire monétaire de nos provinces septentrionales. C'est une petite pièce en cuivre, de l'émission de 1526, dont nous donnons le dessin. A l'avers l'écu aux trois pommes de pin, appuyé sur une crosse, occupe le champ, autour duquel se lit : MO. ECCS. SANTI. AVDOMARI. *Rev.* Le chiffre I : légende DABITVR PRESENTIBVS. M. Hermant (*Mémoires des antiquaires de la Morinie*, t. IV, pl. V, n° 16) a représenté un méreau de la même émission et double de grandeur, portant au revers le nombre II. Notre savant numismate nous apprend que cette nouvelle émission eut lieu, en vertu d'un acte capitulaire daté du 7 janvier 1526 (v. st.), portant que l'on fera de nouveaux méreaux de cuivre sur lesquels on gravera les armes de Saint-Omer, d'un côté,

[1] Ces méreaux portent d'un côté les armoiries du chapitre : d'azur aux trois pommes de pin d'or, deux et une, et pour légende : MONETA ECCLESIE SANTI AVDOMARI ; dans le champ du revers sont les signes de valeur, et la légende est : DABITVR PRESENTIBUS.

et, de l'autre, un chiffre indiquant la valeur de chaque pièce. Le soin pris par les chanoines de désigner ici, pour la première fois, la forme des méreaux nous donne à penser que nous sommes en présence d'une chose nouvelle qui vient de recevoir sa sanction définitive par l'acte capitulaire. Déjà en 1525, un premier essai avait été tenté, peut-être sur le seul nombre II : la délibération du 7 janvier 1526 consacre son succès, et désormais la forme nouvelle règne sans rivale. C'est un point de départ qu'il nous paraît intéressant de fixer; car maintenant nos recherches doivent avoir pour but de découvrir les formes ignorées des anciens méreaux du chapitre de Saint-Omer qui n'a pas adopté les pommes de pin longtemps avant l'année 1500. (Pl. XI, n° 4.)

MÉREAUX DE CUIVRE DU CHAPITRE D'ARRAS.

Dans la pensée de faire chose agréable, nous terminons ces observations, en donnant communication aux collecteurs qui s'en occupent, des méreaux capitulaires d'Arras qui font partie de notre série artésienne. Nous en publions dix exemplaires, irréprochables de conservation; huit sont inédits, parmi lesquels se trouvent trois variétés du n° 1, dont la rareté est bien connue : quelques-uns d'entre eux présentent dans les légendes des caractères archéologiques assez curieux qu'on ne leur avait pas encore reconnus jusqu'à présent.

Ces méreaux sont, comme nous le disions en commençant, de quatre valeurs I, II, III, et IIII; à l'avers, le champ est occupé par trois lettres CAP, commencement de CAPITVLVM quelquefois liées ensemble, avec ou sans signe

d'abréviation au-dessus. La légende faisant suite à ce premier mot est assez souvent écrite ainsi, ✠ ECCLESIE ATREBATENsis, c'est-à-dire chapitre de l'église d'Arras : au champ du revers est un chiffre romain représentatif de la valeur du méreau, accompagné d'une étoile généralement posée dans la partie supérieure; la place des lettres de la légende est occupée par des rats courant à gauche, en nombre égal aux unités qui sont dans le champ. En voici la description d'après les dessins de notre planche, n° XII.

Chiffre I.

N° 1. *Av.* Dans le champ, les trois lettres CAP en monogramme, entrelacées, sans signe d'abréviation, au-dessus; en légende ECCLIE ATRATEN. Ce dernier mot suivi d'une petite branche.

Rev. Dans un cercle, le chiffre I accosté, à gauche, d'une étoile; et pour remplacer la légende, un rat au sommet et une guirlande simple. (Inédit.)

N° 2. *Av.* Le monogramme CAP, au-dessus le signe abréviatif et un point au-dessous; l'A et le P sont jointifs : légende ✠ ECCLESIE ATREBATEN.

Rev. Le chiffre I accosté à gauche d'une étoile, un rat pour légende et une guirlande double. (Inédit.)

N° 3. *Av.* CAP en monogramme, le reste comme au numéro précédent : légende ✠ ECCLESIE (une croisette) ATREBATEN (deux croisettes).

Rev. Comme au numéro précédent; mais avec la guirlande double un peu variée. (Inédit.)

Chiffre II.

N° 4. *Av.* Les lettres CAP entrelacées, sans le signe d'abréviation; en légende ✠ ECCLSIE (quatre points) TAREBATE.

Rev. Le chiffre II séparé par un point; au-dessus une étoile et deux rats entre deux guirlandes simples. (Inédit.)

N° 5. *Av.* Les lettres CAP avec le signe abréviatif, l'A et le P sont jointifs, légende ✠ ECCLESIE (une croisette) ATREBATEN (deux croisettes).

Rev. comme au précédent numéro, sauf que les ras sont séparés par deux fleurs.

Chiffre III.

N° 6. *Av.* CAP avec le signe d'abréviation; l'A et le P sont jointifs; légende ✠ ECCLESIE (étoile) ATREBATEN (étoile).

Rev. Le chiffre III, au-dessus et au-dessous une étoile, et trois rats remplaçant la légende. (Inédit.)

N° 7. *Av.* Le mot CAP, le reste comme au numéro précédent; légende ✠ ECCLESIE (étoile vide) ATREBATEN (étoile vide).

Rev. Les trois unités surmontées d'une étoile, et trois rats pour légende.

N° 8. Ce méreau est semblable au précédent, excepté qu'à l'avers on lit: ✠ ECCLESIE ATREBATENS. (Inédit.)

CHIFFRE IIII.

N° 9. *Av.* CAP, aux lettres entrelacées sans signe abréviatif ; légende ✠ ECCLESIE (quatre points) ATREBATENS.

Rev. Le chiffre IIII séparé par un point au milieu; au-dessus une étoile, et quatre rats pour légende. (Inédit.)

N° 10. *Av.* Le monogramme CAP dont l'A et le P sont liés, au-dessus le signe d'abréviation; pour légende ✠ ECCLESIE (étoile vide) ATREBATENSIS (étoile vide). Même revers qu'au numéro précedent. (Inédit.)

Nous croyons devoir faire remarquer que les n°s 1, 4, 6 et 9 présentent une différence notable de style, tant par le caractère des lettres et l'incorrection des légendes que par le mot CAP autrement disposé.

ADOLPHE DEWISMES.

Saint-Omer, le 1er avril 1862.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

XVe ET XVIe SIÈCLES.

Pièces de monnaies placées sur le chapeau du fou du roi Lancelot; — médailles sur les caparaçons des chevaux de bataille; — trésor et tombeau découverts à Rome.

Mathieu de Coussy mentionne, dans ses Mémoires, le voyage fait en Allemagne (1453) par Philippe le Bon : il est donc fort naturel que le comptable du magnifique duc de Bourgogne nous ait conservé les moindres détails de cette visite princière, faite aux divers potentats de l'antique Germanie.

Bien que la plupart des documents, que nous a transmis le comptable, appartiennent d'une manière toute spéciale à l'histoire des usages et des mœurs, nous avons pensé que celui que nous allons transcrire pouvait figurer dans la *Revue de la numismatique belge,* puisqu'il signale un usage peu connu et mentionne plusieurs monnaies de l'époque.

Après avoir tour à tour porté en dépense les diverses sommes accordées pour les gélines sauvaiges, les grosses sauvagines, tant cerfz (1) et bisses, comme sengliers (2),

(1) Parmi les présents du duc figure *ung fermillet d'or, en façon de cerf,* garny de perles et de pierres.

(2) Moult sont fols ceulx et celles qui quièrent leurs soulas, leurs

présentés au prince, aussi bien que pour le crennequin garny avec ung eschequier, le receveur parle également des XI l. V s. t., donnés à ung poursuivant des jeunes contes de Wistemberch, nommé Passavant, *pour le rachat d'une tasse d'argent, dont yl fu baptisé poursuivant :* puis, il déclare qu'*au fol du roy Lancelot il a remis, par l'ordre du duc, trois nobles de Bourgoigne, à LIII s. IIII d. t. pièce; III riddres, à XXVIII s. IIII d. t. pièce, et trois lyons, à XXXIII s. IIII d. t. pièce, val. XVII l. V s. t., pour ycelles pièces d'or mettre sur son chappel avec pluiseurs autres qui y sont.*

Quant aux médailles placées sur les caparaçons des chevaux de bataille, nous les voyons mentionnées par Laurent Vital, dont le manuscrit (n° 450) fait partie de la riche bibliothèque de Valenciennes (¹).

déduis et leurs délectations en choses mondainez et vaines :, si comme sont aucuns princes, qui les quièrent en voller, en chacher à cherf, bisces, pors sanglers, et ès délis charneulx, esquelles il a assès de labeurs, de travalx et de painez et de périlz ; mais pluiseurs périlz de âmes, de corps et de perditions de tampz, détraction de cœur, et, finablement, il n'y a point de proffit : et qui périlz vault, pour cause de leur chassez et de leurs vanités poursievir, yl en troublent moult souvent les gens et les pesans besongnes de leur royalme et de leur pays, à leur très-grant honte et déshonneur, s'il le sievent considérer et advertir; car, quant il entendent à cachier, leur anemis, qui sont sagez et advisez de leur fait, attendent à prendre : les uns chassent aux bestes sauvaiges ; les aultres prendent les chasteaux, les bonnes villes du royalme et les forteresces, et les destruisent, et tous ches meschies aviennent, aucunefoix, à I royalme par deffaulté de sens et de sapience, qui deust estre principalement en la personne du prince. (*Le miroir des dames*, XVe siècle, MS. n° 290, bibl. de Valenciennes, fol. LXXVI r°.)

(¹) Anchiennement, les chevaliers batillans *estoient oings*, et ainsy est oingt le $\overline{\text{xp}}$ien en l'eure de la mort. — *Les femmes aussy, anchienne-*

Cet écrivain, parlant d'un tournoi entrepris (1517) par le sieur de Beaurain et le sieur de Santzelles, en Espagne, lors de l'arrivée de Charles-Quint dans ce royaume, dit que ces deux seigneurs avoient mis par-dessus leurs harnas des sayes de drap d'or frizé, *couvert bien espès de petites médailles d'argent bastu, à l'antique, ayans les bardes de leurs chevaux, couvertes de mesme, et ouvrées de grandes médailles, là où y avoit des hommes nuds, à la mode antique, bien artificielement faits, composées et eslevées* (1).

Plus loin il nous apprend que le sieur de Montmorency, gentilhomme d'Artois, et le sieur de Rupt, gentilhomme de Bourgogne, avoient sur leurs harnas sayons de velour noir, *semé de chauldes treppes* (chausse-trapes) *d'argent*. Leurs escus estoient couverts de velour noir et dedens avoit en escript de lettres d'argent : *nul n'eschappe*. Les bardes de leurs chevaux estoient couvertes de velour noir, *semé par dessus de grands chauldes treppes d'argent bien poindans*, et par dessus leurs armes avoient de bien gauriers plumas (2).

Sur la saye de satin cramoisy, couverte de drap d'or frizé de Charles-Quint, y avoit des platines de fin or batu, *ouvré*

ment, estoient oingtes, quant on les marioit. (*La forteresse de la foy*, MS. n° 234, *ibid.*, fol. 65 r°.)

(1) Fol. 183 v°. — Parlant d'un repas, donné après la cérémonie du chapitre de la Toison d'or, tenu à Bruxelles, il dit que l'on remarquoit parmi les entremets, *des chasteaux eslevés, hommes sauvages, chevaliers et syraines de mer, faictes de gelée emplemure* (A la marge : pommes passées comme on fait tartes) *et de paste, et aussi des monstres et chymères, si artificielement ouvrées que rien plus ; aussi y avoit des tartes, flagots, gohutes et de beaucoup de sortes d'emplemure, confitures, succades et maiche pain.* (Fol. 16 v°.)

(2) *Ibid.*, fol. 186 v°.

à façon d'escriteaux, ou tableaux quarrées, où dedens avoit escript en lettres grecques : PLUS OULTRE, *et, aux autres :* NONDUM, *qui est à dire non pas encore* (1).

Ces médailles nous rappellent ce grand seigneur, signalé par un prédicateur du XVIe siècle, grand, quant à son extraction, mais, au reste, meschant et blasphémateur (2) jusques au bout, *qui portoit en une médaille* (3) *ces parolles du psalmiste engravées : Cœlum cœli Domino : terram autem dedit filiis hominum.* (Psal. 113.) C'est-à-dire les cieux sont au Seigneur; la terre il l'a donnée aux enffans des hommes; mais, au blason de ses armoiries, il mit en sa

(1) *Ibid.*, fol. 193 r°.

(2) Jurer le sang, le corps, la mort, les playes de Nostre Seigneur, sont d'abominables blasphèmes, à en croire l'auteur du *Miroir de la mort*, qui ajoute : aussy renoyer, maulgréer et despiter Dieu, sa mère très-glorieuse et les sains et saintes de paradis, pour lesquels, en enfer, les blasphémateurs rongent, en grant rage et doleur, leurs langues. On voit, pour le jourdhuy, que cestuy horrible péchié de blasphème règne quasi par tout le monde, et, par espécial, en la court des roix, des grans princes et des nobles. Lesquelz, tant pour cestuy vice que pas ne font corrigier, à quoy ilz sont tenus sur peyne de dampnation, comme aussy pour les rongeries, extorsions et injustices qu'ilz font au peuple, à eulx commis, pour les garder en droit et équité : lequel, comme dist l'Escripture, crie à Dieu vengeance, on debvroit appeller ; *sed non ego et cetera :* mais vérité la réale le dist icy à *audivi :* elle ne s'y oze plus trouver, et se n'y a pas eu de *audivi*, passé longtemps et quasi depuis le règne du bon saint Loys, roy de France, quy tant avoit tenu cestuy péchié pour détestable, comme il est tout notoire et manifeste par les pugnitions qu'il en faisoit. — Et les peut-on trop mieulz nommer tyrans et non nobles, que roix, ne princes, nobles, ne gentilz. (MS. n° 232, XVe siècle, *ibid.*, fol. CXLIIII v° à CXLV v°.)

(3) L'avarice regarde et ayme contre Dieu *les ymages des hommes*, impressées en l'or et en l'argent, et y met sa fin et son amour. (XVe siècle, MS. n° 233, *ibid.*, fol. IIII^xx, VII r°.)

langue : Prens, Monseigneur, le ciel pour toy et leisse la terre pour moy ([1]).

Nous avons déjà parlé des droits que les lois accordaient, au moyen âge, à ceux qui découvraient un trésor ([2]), le document suivant, que nous empruntons à un pèlerin du xve siècle (Jehan de Tournay), nous fait connaître qu'il en était autrement en Italie.

L'an 1488, nous dit-il, pionniers ouvrantz en ung viel palaix, entre eulx huict, trouvèrent xv lingos d'or, et ne sçavoient quelle chose c'estoit, sinon cuivre : et se prindrent à débattre l'ung contre l'aultre. L'ung en vouloit avoir deux lingos, et l'aultre en avoit (sic) avoir deux aussy, et n'en avoit que xv, et estoit force, à partir à le pièce, que l'ung n'en euist que ung. Alors l'ung desdis, percepvant que c'estoit or, print l'ung desdis lingos, se tent tout quoy et s'en alla son chemin. Ung aultre desdis pionniers s'en vint à plainte au potestat et dict comment ylz avoient, eulx ensamble, trouvé xv pièces de cuivre. Et lors ledict potestat fit prendre les vii pionniers et print les xiiii lingos, et cognut assez tost que c'estoit or, et leur fit donner à chascun iii ou iiii strapas de cordes, comme vous diriés en ce pais-cy jehener, et leur fut tout osté et confiqué. Et fit-on crier aval la ville dudict Romme, que sy on pooit trouver l'aultre pionnier, que on le prenist, et que celluy quy le prendroit aurait xxx ducatz d'or ([3]); mais yl fut fort sage, car jamais depuis yl n'en fut nouvelle ([4]).

([1]) MS. n° 113, *ibid.*, fol. 172 r°.

([2]) *Revue de la numismatique belge*, t. V, 3e série, p. 418.

([3]) Fol. 70 il dit qu'on a xvi grossons pour ung ducat.

([4]) MS. n° 453, *ibid.*, fol. 61 r° et v°.

L'année précédente, dit encore Jehan de Tournay, fut apporté en la place du Colizée sur ung hourt, le corps d'une josne fille, laquelle avoit esté trouvée, en Romme, en ung sarcus aornée de perles et pierreries, et estoit aussy blance qu'il estoit possible, les cheveulx blancz et longz, et ne sçavoit-on aultre chose que ce ne fut une saincte : et audict sarcus y avoit fort grande escripture; mais personne ne le sçavoit lire. Et, adonc on assambla toutz les Grecz et les juidz dudict Romme, et trouva-on que bien IIIIe ans devant l'incarnation de Jésu Crist, elle avoit esté mise audict sarcus, et que c'estoit la fille d'*ung empereur* de Romme : et fut endedens le disner toutte noire, et che ad cause d'avoir sentu l'air (1).

De la Fons-Mélicocq.

(1) *Ibid.* — Au Colizée, en tempz passé, il y avoit de tous ostieux de tout stil, et, quand les enffantz de Romme estoient en point d'aprendre ung mestier, on les metoit demorer là dedens, et à l'ostieu auquel yl s'applicquoit le plus, on luy faisoit apprendre le mestier. (*Ibid.*) — Les Egytiens mirent Apis en ung Sarcu, que l'on nommoit *Sor*, et oirres l'appellent *Sarrapis* (*Trésor des histoires*, MS. n° 493, XVe siècle, *ibid.*, fol. 40 v°.)

MÉLANGES.

Description générale des monnaies byzantines, frappées sous les empereurs d'Orient, depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II, par J. Sabatier. *Suite et complément de la description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, par M. Henri Cohen. Paris, Rollin, 1862, 2 vol. in-8°, avec 60 planches gravées sur cuivre, par M. Dardel.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner une idée de cet important ouvrage, que d'en reproduire ici la préface. Elle servira, tout à la fois, de spécimen et de prospectus. L'auteur y explique la cause qui lui a fait entreprendre ce grand travail; il indique les sources où il a puisé, le plan qu'il a suivi et les considérations générales qui en ont déterminé l'adoption :

« Dans toutes les branches si diverses de la numisma-
« tique, les collectionneurs et les amateurs, les commer-
« çants surtout, dit M. Sabatier, si j'en juge d'après ma
« propre expérience, ont besoin d'un guide pour leur éviter
« des recherches laborieuses ou difficiles, et si les nomen-
« clatures de Mionnet, dès leur publication, ont eu quel-
« que succès, c'est parce que, le premier, il est entré dans
« un système de description méthodique et détaillé des
« médailles grecques et romaines, dont il a par là facilité
« le déchiffrement et la classification. Il est à regretter

« qu'il n'ait pas apporté dans l'étude des monnaies byzan-
« tines les mêmes connaissances ou le même soin, car cette
« partie de son ouvrage est à peu près nulle, et c'est là,
« selon moi, l'une des principales causes pour lesquelles
« le goût des collectionneurs a tant tardé à se développer,
« et ne s'est pas porté d'abord sur cette branche antique
« avec autant de force que sur les deux autres séries. On
« ne saurait cependant, sans injustice, accorder à la mon-
« naie byzantine un intérêt moins puissant, puisqu'elle
« embrasse une période non interrompue de mille cin-
« quante-huit ans, dont chaque règne, depuis Arcadius
« jusqu'à la fin de l'empire grec, est représenté par des
« monnaies d'un des trois métaux. En outre, il est bien
« évident que pour l'étude de la marche et des phases de
« l'art monétaire, comme aussi sous le rapport de l'intérêt
« historique, la série byzantine s'enchaîne à la série
« romaine, dont elle ne saurait être séparée, car ce sont
« deux sœurs issues de la même famille, qui cheminent
« parallèlement et se coudoient à partir de la division de
« l'univers romain entre les fils de Théodose le Grand.
« Après le partage que cet empereur fit entre ses deux fils,
« les monnaies de l'empire d'Orient continuèrent pendant
« un certain temps, du moins pour quelques-unes, à être
« fabriquées dans les mêmes hôtels monétaires. Enfin,
« l'empire de Constantinople, qui survécut à celui d'Occi-
« dent, garda longtemps encore les mœurs, les lois et la
« langue des Romains, et les Grecs se considérèrent tou-
« jours comme les continuateurs et les héritiers de Rome,
« dont ils revendiquaient les gloires passées.

« Malgré tant de motifs cependant, la numismatique

« byzantine était restée négligée et à peu près inconnue;
« c'est à peine si, dans les grandes collections, on trouvait
« de temps en temps quelques exemplaires épars, sans
« place assignée et souvent encore accompagnés d'une
« attribution erronée. Mais tout a changé de face dès que
« M. de Saulcy a porté la lumière dans ce chaos : son
« *Essai de classification,* publié en 1839, a fait tout à
« coup ressortir l'intérêt réel de cette branche importante
« de la numismatique, et presque aussitôt de belles et
« nombreuses collections se sont formées; dès lors aussi,
« mus par un zèle louable, les possesseurs d'exemplaires
« rares ou inédits se sont empressés de les publier. Il faut
« donc le reconnaître, M. de Saulcy a posé le premier la
« base véritable d'une classification générale, et la science
« doit surtout lui savoir gré d'avoir appris à ses émules et
« à ses successeurs la véritable manière dont ils devaient
« étudier. Mais cet infatigable pionnier n'a certes pas eu
« la prétention d'épuiser son sujet, d'embrasser l'ensemble
« des types byzantins, ni de résoudre toutes les difficultés
« d'une science encore nouvelle et pour laquelle il reste
« encore beaucoup à faire, surtout vers l'époque des Paléo-
« logues. Aussi, c'est principalement dans ce coin d'un
« champ ignoré que j'ai cherché plus particulièrement à
« glaner quelques épis oubliés par le maître, tout en m'ef-
« forçant de combler les lacunes des temps antérieurs. Je
« me suis proposé pour but, en écrivant ce livre, de résu-
« mer aussi clairement et aussi succinctement que je l'ai
« pu, tout ce qui a été publié jusqu'à ce jour sur la mon-
« naie byzantine, en y ajoutant les réflexions que m'ont
« inspirées une longue pratique et mon expérience person-

« nelle. J'ai cherché à signaler à peu près tous les types « connus, dont j'ai reproduit des dessins fidèles, car la « représentation d'une monnaie en donne une idée plus « précise et plus complète que la meilleure description. « Pour arriver au résultat que j'avais en vue, j'ai trouvé, « je l'avoue, peu de ressources dans les ouvrages classiques « anciens; la presque totalité de mes matériaux m'a été « fournie par ma propre collection (1), par celle de M. So- « leirol, dont j'ai acheté quelques exemplaires importants, « par quelques-unes des lettres du baron Marchant, par « l'*Essai* de M. de Saulcy, ainsi que par divers articles « publiés dans différentes revues. J'ai profité surtout des « richesses de M. le comte de Salis, dont la belle collection « est aujourd'hui réunie à celle du Musée britannique; les « collections nationales des Musées de France, de Vienne, « de Berlin et de Copenhague et celle de M. le duc de Bla- « cas m'ont été également d'un grand secours; enfin, j'ai « puisé largement dans les cartons de MM. Rollin, Feuar- « dent et Hoffmann. Partout, je suis heureux de le dire, « chez les directeurs et les conservateurs des Musées, chez « les collectionneurs comme chez les marchands de mé- « dailles, j'ai trouvé un concours aussi gracieux qu'em- « pressé, pour lequel il m'est doux d'exprimer publique- « ment la plus sincère et la plus vive reconnaissance.

« M. Cohen termine en ce moment sa Description des « monnaies frappées sous l'empire romain; il est fort à « regretter que ce savant, se bornant exclusivement à l'em-

(1) En 1856, ma collection byzantine, composée de plus de deux mille exemplaires, est devenue la propriété de M. le comte Serge Strogonoff, à Saint-Pétersbourg.

« pire d'Occident, n'ait pas jugé à propos d'adjoindre à
« cette importante publication la description des monnaies
« byzantines, qui se lient si intimement à la série romaine,
« et qui en constituent la suite inséparable. Mieux que
« personne assurément, M. Cohen eût pu satisfaire aux
« exigences d'un pareil sujet et ce corps de travail, que la
« numismatique réclame depuis longtemps, aurait, sous le
« rapport de l'ensemble et de l'homogénéité, incontesta-
« blement gagné beaucoup à être traité par la même main.
« A la sollicitation de quelques amis, et sur le refus pro-
« noncé de M. Cohen, je me hasarde aujourd'hui à com-
« pléter et à continuer une œuvre où, sans m'assujettir
« servilement à la manière et à la méthode de mon pré-
« curseur, je tâche, selon la mesure de mes forces et autant
« que le sujet le comporte, à rester dans les limites d'un
« cadre à peu près tracé d'avance.

« Des différences bien prononcées distinguent la mon-
« naie byzantine, dont le travail, les types et les légendes
« affectent un caractère particulier. Pour la monnaie de
« cuivre surtout, si abondante et si variée, il m'a paru
« indispensable de rompre complétement avec la méthode
« routinière suivie jusqu'ici, de désigner les nominaux par
« les dimensions de leur module. N'est-il pas bien plus
« logique, en effet, d'appliquer à chaque pièce le véritable
« nom qui lui a été affecté de son temps, lorsque cette
« appellation nous est connue, et qu'elle indique clairement
« d'ailleurs la valeur pour laquelle chaque monnaie était
« donnée et reçue? Cette méthode est si simple et
« rationnelle qu'elle a été adoptée partout et de tout temps
« car si chez quelques peuples de l'antiquité le numéra-

« a été reçu au poids, on n'a, du moins, jamais songé,
« dans les transactions, à stipuler que les payements
« auraient lieu avec des espèces d'une certaine dimension.
« Ces motifs m'ont paru suffisants pour légitimer la nou-
« velle technologie que j'adopte, d'après l'autorité des
« historiens et des chroniqueurs byzantins.

« En numismatique surtout, la science et l'érudition ne
« suffisent pas; il est reconnu que la connaissance pra-
« tique et le maniement des médailles sont indispensables.
« Pour moi, simple amateur, dont le seul mérite consiste
« peut-être dans une longue expérience, mon livre n'est
« qu'un modeste manuel où je me suis attaché à signaler
« et à résoudre, toutes les fois que je l'ai pu, les difficultés
« qui se présentent le plus fréquemment aux personnes
« qui étudient les monnaies byzantines ou qui possèdent
« une collection; elles doivent avoir une connaissance
« sommaire des règnes, de l'histoire et des vicissitudes de
« l'empire d'Orient. C'est pour leur éviter le travail et
« l'ennui de ces recherches que j'ai placé en tête de l'ou-
« vrage l'indication des dates de l'avénement et de la mort
« des empereurs, ainsi que la marche des réductions suc-
« cessives et toujours croissantes du territoire de l'empire.
« Cet exposé préliminaire ne m'a pas empêché, du reste,
« de donner à chaque règne la biographie abrégée des
« empereurs.

« L'ouvrage complet formera la matière de deux forts
« volumes in-8°, conformes en tout pour le papier et l'im-
« pression à ceux qui composent la *Description des mon-*
« *naies frappées sous l'empire romain*, par M. Cohen.
« Tous les types connus des monnaies byzantines sont

« gravés avec fidélité sur les planches nombreuses qui font « partie de ce livre ; la reproduction en a été confiée à la « main exercée de M. Dardel. »

Le premier volume vient de paraître et le second sera terminé dans le mois de juillet prochain.

Inutile de dire que l'auteur a tenu toutes ses promesses et a satisfait à ce que les plus exigeants étaient en droit d'attendre de lui. M. Sabatier avait, depuis longtemps, fait ses preuves, et la numismatique byzantine, tout particulièrement, était l'objet de ses études favorites. Il se trouvait là sur son terrain et pouvait marcher droit au but avec une rapidité qui, pour tout autre, eût été un écueil insurmontable. Aussi, la *Description générale des monnaies byzantines* deviendra le manuel indispensable de tous les amateurs. On ne pourra plus avoir la prétention de faire une collection de médailles romaines, sans avoir sous la main les ouvrages de MM. Cohen et Sabatier, qui dispensent de tous les autres et tiennent lieu de toute une bibliothèque.

R. Ch.

The numismatic chronicle and journal of the numismatic society. New series, n° V, in-8°.

Cette livraison contient les articles suivants :

1° *Médailles des rois de la Cappadoce*, par M. Max. Borrell, esq. ;

2° *Sur le monnayage de cuivre des Anglo-Américains*, par le Rév. H. Christmas ;

3° *Sur un esterlin de Marie d'Artois,* par M. S. Sharp, esq.;

Nous avons donné, dans nos *Recherches sur les monnaies des comtes de Namur,* que M. Sharp semble n'avoir pas connues, une monographie complète du monnayage de Marie d'Artois, à Meraud (Poilvache).

4° *Anciennes monnaies de la Germanie,* par M. F. Fairholt, esq.;

Il s'agit, dans cet article, de ces monnaies d'or qui ont tant d'analogie avec les pièces gauloises, et que les Allemands nomment *Regenbogen Schusselchen,* monnaie qu'on trouve surtout dans la vallée du haut Danube.

5° *Quelques médailles romaines inédites, avec leur explication historique,* par M. F. W. Madden, esq.;

6° *Description de quelques monnaies juives inédites,* par le Rév. Churchill Babington, B. D.;

7° *Jetons* (Tokens) *du comté de Kent, au* XVII° *siècle,* par M. H. W. Rolfe, esq.;

8° *Note sur les publications récentes, relatives à la numismatique;*

9° Mélanges.

Quatre planches accompagnent cette livraison.

R. Ch.

Le cabinet des médailles de l'université de Leyde s'augmente incessamment d'un certain nombre de médailles contemporaines et de séries monétaires de pays éloignés, avec lesquels la Hollande entretient des relations commerciales. Nous continuons à donner ici le résumé de la liste

de ces accroissements. Le savant et obligeant conservateur, en la publiant périodiquement dans le *Leydsche Courant*, rend par là un double service aux numismates : tout en leur faisant connaître les nouvelles richesses du médaillier, il signale encore à leur attention des monnaies et des médailles étrangères, d'une frappe récente et dont ils peuvent ignorer l'existence.

La vingt-septième et la vingt-huitième médaille de la collection des monuments de l'Europe gravées par J. Wiener, ont été reçues dernièrement. Elles représentent la cathédrale de Chartres et la synagogue de Cologne.

Voici maintenant une suite de monnaies du Japon actuellement en circulation et arrivées au cabinet grâce à l'intermédiaire du ministère des colonies. Ces monnaies sont le *Kobang*, pièce d'or de forme ovale, ayant à peu près le tiers de la grandeur et du poids de l'ancienne; la moitié, le quart et le huitième du Kobang, pièces d'or de forme oblongue; l'*Itziboe*, monnaie d'argent oblongue, et le *Tempo* ou *Mas*, grande monnaie de cuivre de forme ovale et percée d'un trou carré au milieu. A ces pièces viennent s'ajouter le vieux *Kobang* et la *Risive*, émis en 1856, et valant un demi-dollar. La dernière de ces deux monnaies, à cause des difficultés qu'elle présentait dans les transactions avec les étrangers, a été retirée de la circulation au bout de quelques semaines.

Si la civilisation d'un peuple est en raison directe de ses connaissances numismatiques, le Japon nous paraît être le pays le plus avancé de l'Asie. Que les bibliographes, qui prépareraient une nouvelle édition de la *Bibliotheca numaria*, soient prévenus : il faudra qu'ils y inscrivent le

nom du *numismatiste* japonais Kon tô zin dsin. Cet illustre lettré, l'Eckhel de sa patrie, a publié, en 1810, à Jedo, un ouvrage en 8 petits volumes in-8°, sous le titre de : *Description et représentation des monnaies d'or et d'argent du Japon*. Ce livre doit être un prodige d'érudition, car il ne contient pas moins de 544 figures de monnaies. Nous ne serions pas étonné après cela d'apprendre qu'il existe aussi une Revue numismatique japonaise. Nos confrères de Hollande nous le diront peut-être un jour.

Voici encore quelques pièces intéressantes reçues par le cabinet : des monnaies fort rares de Catalogne et de Barcelone, frappées en 1808, et plus tard, pendant le siége de cette ville par les Français. C'est à Tarragone et à Palma, que la Junte espagnole a fait frapper ces monnaies. Il paraît que les monnaies catalanes deviennent de plus en plus rares. La Catalogne, jusque de nos jours, a eu sa monnaie à elle. En 1852 seulement, le gouvernement espagnol, pour arriver à l'uniformité du système monétaire dans tout le royaume, a retiré de la circulation les espèces de fabrique catalane, en donnant en échange du papier monnaie (papel calderilla). Le médaillier de l'université a reçu des exemplaires à fleur de coin des monnaies catalanes de bronze, frappées en 1846. Cela nous prouve que la centralisation, monétaire du moins, n'est pas de vieille date en Espagne.

Citons, pour finir, d'affreuses monnaies marocaines d'argent et de cuivre, frappées de 1856 à 1862, et diverses médailles espagnoles, entre autres, celle du mariage des deux infantes, filles de Ferdinand VII, et le grand jeton de bronze, exécuté par le médailleur Casalt, en 1857, à l'occasion de la naissance du prince des Asturies.

En 1859, Gori a gravé, à Florence, la monnaie du nouveau royaume d'Italie. Elle porte :

VITTORIO EMANUELE RE ELETTO.

Les coins de la monnaie frappée en 1861, à Milan, sont de Ferraris. Sa légende est :

VITTORIO EMANUELE II RE D'ITALIA.

Gênes, l'ancienne et riche république, qui, au temps de sa grandeur, a émis tant de monnaies, a vu fermer définitivement, en 1861, son atelier monétaire qui, depuis quelques années déjà, n'était plus en activité.

CAM. P.

Numismatique de Cambrai, par C. ROBERT. Paris, Rollin, 1862. In-4°, 381 pages et 56 planches gravées sur cuivre.

Parmi les nombreuses monographies numismatiques qui ont paru, en France, depuis une vingtaine d'années, le nouvel ouvrage de M. Ch. Robert se place au premier rang. Il réunit au mérite d'une exécution matérielle parfaite, celui, préférable encore, d'une érudition immense et d'une sagacité qui n'est jamais en défaut.

M. Robert n'a pas voulu se borner à décrire les monnaies épiscopales et chapitrales, il a admis dans son cadre tout ce qui pouvait avoir rapport aux monuments métalliques de la ville de Cambrai et du Cambrésis : méreaux, médailles, monnaies, jetons et même les *assignats*, cette

désastreuse monnaie de la grande révolution de 1789. L'extension que l'auteur a donnée à son livre et dont personne n'a le droit de se plaindre, lui offre la garantie de n'être pas complétement absorbé dans un futur volume de M. Poey-d'Avant. Il n'est plus exposé qu'à une *annexion* partielle qui ne fera pas oublier l'ouvrage primitif.

Après une introduction courte, mais substantielle, dans laquelle l'auteur examine et discute les origines inconnues de Cambrai et l'histoire si obscure de ses premiers temps, il indique les six grandes divisions de son livre.

1° *Période romane.* Comprenant les monnaies mérovingiennes, carlovingiennes et celles de Saint-Géry.

2° *Moyen âge et Renaissance.* Monnaies et jetons épiscopaux, monnaies et méreaux du chapitre, méreaux de Saint-Géry.

3° *Fin du* XVIe *siècle et* XVIIe *siècle.* Les puissances se disputent Cambrai. Époque riche en médailles, monnaies obsidionales et jetons historiques.

4° *Fin du* XVIIe *siècle et* XVIIIe *siècle.* Cambrai réunie à la France. Les monnaies ont cessé, il ne reste que des médailles, des jetons et des méreaux.

5° *Assignats.*

6° *Dix-neuvième siècle.* Médailles et jetons.

M. Robert constate qu'il n'existe aucune monnaie gauloise ou romaine qu'on puisse attribuer, avec quelque probabilité, au territoire qui fut depuis le Cambrésis.

Les pièces mérovingiennes de *Cameracum* consistent en cinq variétés de triens, avec les noms de monétaires : ALANCUS, BEDEGIISI et LANDEBERTO.

Les monnaies impériales sont plus nombreuses. L'au-

teur, qui, jadis, avait soutenu, avec M. de Longpérier, que le denier au monogramme cruciforme ne pouvait remonter qu'à Charles le Chauve, reconnaît que l'opinion contraire, celle de MM. de Coster et Cartier, a aujourd'hui prévalu chez la plupart des numismates. On a des monnaies de Cambrai de Pepin, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, de Lothaire, de Charles le Chauve, de Zuentibold (le fameux denier que possédait le chanoine Mutte et qui n'a pas été retrouvé), de Charles le Simple, d'Otton I et de Henri II. Pepin, Charlemagne et Charles le Chauve ont de plus frappé à Saint-Géry, abbaye située sous les murs de Cambrai, et que Charles-Quint fit abattre en 1545 pour y ériger une citadelle.

Les monnaies et jetons des évêques et archevêques forment naturellement la partie principale de l'ouvrage, celle que l'auteur avait entreprise depuis longtemps et, pour le complément de laquelle il n'a épargné ni soins ni démarches. Aussi sa monographie est-elle à l'embryon de M. Tribou ce que le Parthénon est à la cabane. C'est une œuvre parfaite à laquelle on ne pourra ajouter que bien peu de chose. Et, au surplus, les quelques monnaies que le hasard ferait surgir viendraient se placer tout naturellement et sans encombre dans le cadre ouvert par lui.

Mais il est inutile de poursuivre plus loin l'analyse d'un livre que tous les numismates de la Belgique et du nord de la France devront avoir dans leurs rayons. Ajoutons, cependant, — et ceci est un attrait puissant pour les amateurs — que les planches sont délicieusement gravées et dessinées de *main de maître*. M. Robert les a signées.

R. Ch.

Des anneaux et des rouelles, antique monnaie des Gaulois. Notice par M. le comte Hippolyte de Widranges. Bar-le-Duc, imprimerie de Mme Laguerre, 1861, in-8°, 16 pages et 6 planches.

L'auteur adopte et défend l'opinion, souvent émise, que la monnaie primitive des Gaulois fut des anneaux de différents métaux, puis des rouelles de diverses grandeurs, d'or, d'argent, de cuivre ou de plomb. Il décrit et représente un grand nombre de ces singuliers objets, la plupart trouvés à Boviolles, département de la Meuse, dans l'emplacement d'une ancienne ville ou agglomération gauloise, qu'on nomme aujourd'hui le *châté* ou le *châtel*.

A cette localité appartiennent, selon M. de Widranges, les monnaies gauloises qu'on y déterre fréquemment, ayant, d'un côté, une tête de femme casquée et, au revers, le cheval galopant à gauche avec la légende KAA, KAATV ou KAAΘV.

Parmi les rouelles que l'auteur a fait graver sur ses planches, il s'en trouve qui ont jusqu'à 7 centimètres de diamètre, et qui ressemblent, à s'y tromper, à des roues d'horloge avant la taille des dents. Nos ancêtres, il faut en convenir, avaient là imaginé de singulières monnaies, peu commodes et assez difficiles à fabriquer. Mais *De gustibus non disputandum*. Ne serait-ce pas d'elles qu'est venue l'idée de représenter la Fortune perchée sur une roue?

R. Ch.

Catalogue périodique de médailles et monnaies grecques, romaines, du moyen âge et des temps modernes, avec indication de leurs prix. Accompagné d'un bulletin ou chronique numismatique, paraissant le 15 de chaque mois. Paris, chez M. Hoffmann, marchand de médailles, rue Sainte-Anne, 64. N° 1, 15 avril 1862, in-8°, 16 p.

M. Hoffmann entreprend, pour le commerce des médailles, ce qu'ont fait pour les livres, depuis plusieurs années, MM. Techener, Aubry, Claudin et autres, c'est-à-dire la publication d'un catalogue avec prix, paraissant à époques fixes.

Il promet de tenir, dans sa chronique, les amateurs au courant de tous les faits qui peuvent modifier le prix des médailles, et de les prémunir contre les déceptions que les *trouvailles occultes* ne leur font que trop souvent éprouver. Nous applaudissons à ses bonnes intentions. Mais pourra-t-il les réaliser, et sera-t-il toujours mis à même par ses confrères de trahir ainsi les *secrets du métier?* Il est permis d'en douter.

R. Ch.

Beschreibung der bekanntesten Kupfermünzen von Joseph Neumann, xiv Heft, Prag, 1861.

Cette quatorzième livraison, qui commence le troisième volume, concerne les monnaies de la Chine, du Japon, de la Corée et de l'empire d'Annam. Elle est accompagnée de dix-huit planches. La livraison suivante contiendra les monnaies des établissements européens dans l'Asie orientale.

R. Ch.

Münzstudien. — Neue Folge der Blätter für Münzkunde Herausgegeben von H. Grote. Nr. VI, Leipzig, 1862, 5 planches.

Le sixième numéro de la nouvelle suite du *Journal de Numismatique* de M. le Dr Grote vient de paraître. Les livraisons suivantes se succéderont avec plus de rapidité, de manière à former annuellement un volume. Les matières qu'elles contiendront sont déjà annoncées. Voici les articles de la dernière livraison :

1° *Les Solidi et les Denarii des Mérovingiens.*

D'où viennent les deux espèces de solidus, de 40 et de 12 deniers? M. Grote trouve que jusqu'ici les numismates allemands et français qui ont traité de cette question controversée ne l'ont pas résolue d'une manière assez satisfaisante. Il la reprend donc en s'appuyant, au début de son travail, sur le grand ouvrage de M. Mommsen qui embrasse l'histoire du système monétaire romain jusqu'au déclin de l'Empire. Nous regrettons de ne pouvoir passer ici en revue les différents chapitres de l'étude de l'éditeur des *Münzstudien,* qui est très-complète.

Tout en rendant justice à son érudition étendue et variée, nous sommes forcé de constater que les idées fondamentales émises par lui sur la double monnaie de compte dans le royaume franco-mérovingien et le solidus en général, sont, à peu de différence près, celles que M. E. Thomas a exposées avec infiniment de science et de lucidité dans sa *Description de cinq monnaies franques inédites trouvées dans le cimetière romain d'Envermeu, etc. Dieppe,* 1854.

M. Thomas, contrairement à la plupart des numismates

OXFORD MUSEUM

français, et particulièrement, — pour ne citer que les plus grandes autorités dans cette matière, — à MM. de Pétigny et Guérard [1], n'admet dans les codes des peuples germaniques qu'une seule espèce de sou, le sou d'or de 84 grains. Il établit, en outre, qu'il y avait deux espèces de deniers, dont l'une répondait à la quarantième, et l'autre à la douzième partie du sou d'or.

Maintenant voici ce qu'avance M. Grote dans son article : « Il n'y avait pas plus dans le royaume des Franks méro-« vingiens deux monnaies ou valeurs différentes que deux « espèces différentes de systèmes monétaires existant l'un à « côté de l'autre, mais on admettait deux manières de comp-« ter, ayant entre elles des rapports aussi étroits que ceux « qui existent entre les florins de convention et les *Lire* « *austriache* (= 1 : 3) : le solidus = 13 1/3 saigas ou = « 40 deniers, le Scudo austriaco = 2 florins ou = 6 lire. « La différence ne repose donc pas sur la coexistence de « deux espèces de solidus, mais sur la circulation simul-« tanée de deux espèces de deniers. Cette manière de voir « n'est due à aucun numismate français contemporain. « Wiarda l'avait émise dans son *Histoire de la loi salique*, « p. 296, mais sans la développer. »

[1] M. de Pétigny dit dans la Revue française en rendant compte de l'ouvrage de M. Thomas, 1855, p. 70 : « Nous étions seulement en désac-« cord sur ce point (M. Guérard et lui), que le denier répondait selon « M. Guérard au sou d'or chez tous les peuples germaniques, et selon « nous au sou d'or dans la Gaule et au sou d'argent dans la Germanie; « d'où nous tirions cette conclusion, que le sou des codes austrasiens « avait une valeur inférieure de plus des deux tiers à celle du sou de la « loi salique. »

Nous nous contenterons de rapprocher de cette proposition ces quelques lignes prises aux *Considérations historiques sur les systèmes monétaires en usage chez les Franks aux* VIe *et* VIIe *siècles,* dont M. Thomas fait précéder la description des monnaies d'Envermeu : « L'identité du sol dans « toute l'étendue de la monarchie mérovingienne nous est « connue, tenons donc pour certain que le denier ripuaire « et les saïga allemand et bavarois sont une seule et même « monnaie d'argent, valant la douzième partie du sol d'or, et « par conséquent, fort différente du denier frank salien qui « n'en valait que la quarantième. » Nous croyons être fondé à dire que la thèse de M. Grote est simplement la répétition de celle de M. Thomas, qui, lui aussi, a fort bien mis à profit les textes des lois Salique et Ripuaire. C'est ce qu'il faut rappeler ici, car depuis la chute de l'empire, il ne nous avait pas été donné de voir, *horrendum dictu,* un Germain dépouiller un Gaulois, sans le savoir, sans doute.

2° *Études sur la monnaie des Lagides,* par M. A. Schledehaus, d'Alexandrie;

3° *Monnaies de la ville de Lüdinghausen,* par M. Grote;

4° *Deniers des seigneurs de Büren,* 2e supplément, par M. Grote;

5° *Les plus anciennes monnaies russes.* Dans cet article de M. Grote, on voit reparaître la trop fameuse monnaie d'argent de Jaroslaw, cette cause de schisme pour les numismates du Nord;

6° *Monnaies du moyen-âge :* Une monnaie de Manuel Paléologue, une obole du roi Rodolphe II de Bourgogne, des deniers de l'évêque Bernward de Hildesheim, une obole d'Andernach, un demi-schilling de Trèves (?), une mon-

naie du comte Henri XIII de Henneberg, et des monnaies de Fulda ;

7° *Bractéates de Goslar et de Quedlinbourg de la découverte de Freckleben*, par M. Grote ;

8° *Les armes de Lithuanie ;*

9° *Le cours des Kauris ;*

10° Des notes et des rectifications pour le 1er et le 2e volume des *Münzstudien*.

Dans une longue note supplémentaire à son *Étude sur les monnaies carlovingiennes de Lotharingie*, p. 68, M. Grote est amené à parler du denier de Charlemagne, à la légende B A B, publié dans le 4e volume de la *Revue numismatique française*, p. 193, par M. A. de Barthélemy, et attribué par nous à saint Bavon, de Gand, *sancti Babonis*. Nous avons cru devoir lire, avec raison, la légende de la manière suivante : SE BABS (*Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. IV, p. 413). M. Grote, sans rejeter positivement notre lecture, voudrait faire des deux caractères A, placés l'un sous l'autre, la seule lettre A, et lire *BABacum* (Bavay), en laissant inexpliqués les deux S de la légende. Cette attribution nouvelle de M. Grote ne nous paraît pas heureuse : la légende, nette et précise, de BAVACA CIVITAS, que l'on trouve sur deux deniers de Charles le Chauve (1), ne permet pas de voir une seule et même localité dans des noms écrits si différemment.

Plus loin, dans une note sur le gros tournois, à la légende DNS DE MONTEVL', M. Grote accepte la rectifi-

(1) On a lu à tort *Lavaca civitas* sur un des deux.

cation proposée par M. C. L. Grotefend, qui donne la pièce à un seigneur *de* MONTE *VaLconis*, Fauquemont, Valkenberg, près de Maestricht. Nous réclamons pour nos deux honorables confrères, MM. Chalon et de Coster, la priorité de cette attribution, que l'on trouvera dans la *Revue de la numismatique belge*, 3e série, t. V, p. 258.

11° Tableaux synoptiques des monnaies allemandes d'or et d'argent.

CAM. P.

Collection de monnaies et médailles de l'Amérique du Nord, de 1652 *à* 1858, *offerte à la Bibliothèque impériale, tant au nom du gouvernement fédéral et des citoyens des divers États de l'Union américaine qu'en son propre nom, par* ALEXANDRE VATTEMARE. *Catalogue avec notices historiques et biographiques.* Paris, imp. de A. Lainé et J. Havard, 1861, petit in-8° de 135 pages.

Cette collection, unique en Europe et peut-être même en Amérique, a été réunie par les soins et l'activité intelligente de M. Vattemare, l'homme-collection par excellence. Elle se compose de 381 pièces, médailles ou monnaies, parmi lesquelles se trouvent des choses de la plus grande rareté. Il semble qu'avant M. Vattemare le goût de la numismatique n'avait pas traversé l'Océan. Le Yankée, positif et matériel comme nos paysans, fabriquait des monnaies pour s'en servir, et les laissait s'user sans penser à conserver des exemplaires de collection.

Depuis quelques années les choses sont, dit-on, bien changées. La maladie des médailles, comme toute maladie

nouvelle, a fait les plus grands ravages aux États-Unis. Le virus inoculé par M. Vattemare s'est propagé avec une rapidité effrayante et tel *cent*, naguère dédaigné comme un vieux bouton, se paie, aujourd'hui, trois ou quatre fois son poids d'or.

Lors de ses premières recherches, M. Vattemare ne sachant à qui s'adresser, alla trouver le maire d'une grande ville qu'il ne nomme pas. Ce maire complaisant comme on n'en voit pas en Europe, l'accompagna lui-même chez les principaux boutiquiers et leur recommanda de faire, dans le but indiqué, le triage de leurs monnaies. Les percepteurs du péage sur les ponts et sur les routes soumettaient les pièces qu'ils recevaient à un examen minutieux. Tout ce qu'on découvrait ainsi de nouveau était apporté immédiatement à l'auteur du système d'échange international.

Les médailles qui ne sont pas faites pour la circulation, pour un usage utile et productif, étaient plus faciles à trouver. Le gouvernement remit à M. Vattemare toutes celles dont il avait la distribution. Les autres proviennent en général des personnages célèbres en l'honneur desquels elles ont été frappées. En Amérique, comme chez nous, quand on a l'honneur d'être *médaillisé* on n'est pas fâché de le faire savoir *urbi et orbi*. L'homme est partout à peu près le même, et les plus modestes en apparence ne sont très-souvent, en réalité, que les plus adroitement vaniteux.

R. Ch.

La troisième lettre du général de Bartholomæi, publiée dans ce volume, p. 23, renferme, sous le n° 148, un dirhem de l'année 748 que j'ai attribué au Djobanide el-Achraf. Cette pièce n'est pas inédite, on la trouve dans le supplément du Catalogue de Fraehn dont on doit la publication à M. le conseiller d'État actuel Dorn; cette inadvertance provient de ce que la pièce étant classée parmi les monnaies des États de Chirwan, a échappé à mon attention. Fraehn suppose qu'elle appartient à Kaikobad et hésite pour la localité entre *Serwan,* ville du Sedjestan, ou *Sebsewar* dans le Khoraçan.

F. Soret.

Nous avons vu dernièrement, chez M. Arnold, libraire à Bruxelles, un livre d'heures du xve siècle, écrit — comme semblent l'indiquer quelques noms de saints particulièrement en honneur dans le Tournaisis, — pour un couvent de femmes des environs de Tournai. A un des feuillets sont attachées seize petites plaques de dévotion, de confrérie et de pèlerinage, en argent, frappées en creux d'un côté et en relief de l'autre, datant du xve et du xvie siècle. Elles sont bien conservées, d'un joli style et de forme ronde, à l'exception de deux. Il y en a de Notre-Dame *de Reins,* de saint Quentin, du Saint-Sacrement des Miracles, de Bruxelles, Notre-Dame de Hal, etc. Quelques-uns de ces petits objets d'orfèverie paraissent avoir été des ex-voto offerts à des églises privilégiées. Ils sont aujourd'hui assez rares, et nous souhaitons qu'on en puisse découvrir beaucoup d'autres, car ils présentent, pour la numismatique,

presque autant d'intérêt que les méreaux d'église, auxquels ils seront, croyons-nous, souvent, si pas toujours supérieurs par l'exécution artistique. Ce qui a aidé à leur destruction, c'est d'être d'argent. Si ce n'avait été qu'un plomb vil comme la laide *enseigne de pèlerinage*, la petite plaque votive en métal repoussé ne fût pas tombée dans le néant des numismates, qu'on appelle creuset.

CAM. P.

Le sixième supplément à Van Loon, publié par l'Académie Royale d'Amsterdam, vient de paraître. Ce cahier composé de 77 pages de texte et de 8 planches contient la description de 82 médailles, des années 1767 à 1772. Le texte, rédigé avec le plus grand soin, est dû à une commission émanée de l'Académie et formée des numismates et des historiens les plus autorisés du pays, MM. *J. Dirks, L. Ph. C. Vanden Bergh, C. Leemans et J. Van Lennep.*

R. CH.

Beiträge zur Geschichte des Geld- und Münzwesens in Deutschland, erster und zweiter Abschnitt, von A. SOETBEER.

Ces études sur l'histoire monétaire de l'Allemagne font partie d'un ouvrage plus considérable que l'auteur a publié sous le titre de *Recherches pour servir à l'histoire de l'Allemagne*. M. Soetbeer, comme M. Müller dans son *Histoire de la monnaie allemande*, s'est livré à un travail de

synthèse, dans lequel il examine d'abord, à un point de vue purement historique et économique, la monnaie des Germains jusqu'à la chute de l'empire romain d'Occident, puis il fait une esquisse du système monétaire de l'empire romain depuis Constantin I jusqu'à Justinien. Des considérations sur la monnaie des Vandales, des Ostrogoths, des Visigoths, des Bourguignons et des Lombards viennent naturellement servir de corollaire à cette esquisse. M. Soetbeer s'est plutôt occupé du système métrique de ces différents peuples que de leur monnaie proprement dite. Nous ne lui en faisons pas un reproche : car l'application de la métrologie à la numismatique a singulièrement ajouté à l'importance de cette dernière science.

CAM. P.

Le Bulletin scientifique de l'Académie Impériale de Saint-Pétersbourg renferme, en date de novembre, un compte-rendu fort intéressant du voyage effectué dans les provinces du Caucase, voisines de la mer Caspienne, par M. l'académicien Dorn ; les matériaux qui intéressent l'histoire de ces peuples, leur littérature, leur langue, etc., rapportés par le savant voyageur, sont abondants et précieux ; la numismatique orientale n'a point été négligée, et M. Dorn a enrichi le musée de l'Académie d'un certain nombre de pièces dont plusieurs sont du plus grand intérêt, en particulier le premier spécimen connu d'une monnaie Bouweïde en or, savoir : un dinar, frappé à *Qom*, par *Rocka ed daula Abou-Aly*. En outre, M. Dorn a rapporté de Tiflis tous les matét

riaux nécessaires pour publier la description du riche cabinet de médailles Sassanides, appartenant au général de Bartholomæi, qui a confié à son confrère le soin de les éditer en même temps que les Sassanides de l'Académie Impériale, déjà prêtes pour la publication; la réunion de ces deux importants catalogues promet à la science une riche moisson de nouveautés.

F. S.

Au commencement de février, on a découvert aux environs d'Érivan, en creusant un canal d'irrigation, deux cent quatre-vingt-deux petites monnaies appartenant aux derniers Houlagouïdes. Le général de Bartholomæi, qui a pu les étudier, y a reconnu une pièce *d'Oeldjaïtan*, mal conservée, frappée à *Samsoun;* vingt-huit de son successeur *Abousaïd*, presque toutes avec la date de la 33e année de l'ère Ilkhanide; dix-huit de *Mohammed Khan*, toutes frappées en 738; de *Satibeg*, trente-six exemplaires de l'an 739, soixante-cinq pièces de *Soleïman*, des années 740 à 744; une seule pièce de *Djehan Timour*, et cent trente-trois *d'Anouchirwan*, des années 745 à 748, ce qui fixe à l'an 749 la date de l'enfouissement.

F. S.

Le premier numéro de l'*Indicateur Suisse*, pour l'année 1862, renferme une note intéressante de M. Morel Fatio, qui fait connaître une monnaie inédite de Jacques

Mandello, comte de Macagno; elle est frappée en imitation des schilling de Lucerne, et porte la date 1623 qui est nouvelle. Cette imitation a de l'analogie avec celles que les comtes de Desana se sont souvent permises. Il serait à désirer, ajoute l'auteur, qu'un examen minutieux de toutes les monnaies suisses de 1550 à 1700 fût entrepris et mit au jour d'autres imitations des fabriques d'Italie.

F. S.

Le général de Bartholomæi a entrepris le catalogue descriptif de la riche suite Arsacide qu'il possède. Cet important ouvrage, qui sera accompagné de plus de 400 figures exécutées avec le plus grand soin, ne tardera pas à paraître, et enrichira la science d'un très-grand nombre d'inédits.

F. S.

La plus ancienne de toutes les revues numismatiques, la *Numismatische Zeitung* de M. le pasteur Leitzmann, à Weissensée, est entrée dans sa vingt-neuvième année. Cet estimable recueil a poursuivi sa longue carrière toujours paisible, toujours égale, sans changer de direction, de format ni même de papier.

R. Ch.

Parmi les nouveaux types de monnaie que 1861 a vu éclore, on remarque le double thaler de Frankfort à la tête

de femme. Cette pièce, dont les journaux politiques ont parlé plusieurs fois, offre, dit-on, le portrait très-ressemblant de la..... Mais la Revue est un recueil *sérieux*, qui ne doit point se permettre de pareils cancans. Portrait ou non, la tête qui personnifie la FREIE STADT FRANKFURT, est bien certainement celle d'une jolie femme. Nous ne voulons pas en savoir davantage. (*Voir* pl. XIII.)

R. Ch.

MM. A. Berty et Louis Lacour ont entrepris la publication d'un *Annuaire de l'Archéologue, du Numismate et de l'Antiquaire*, à partir de 1862. Ce petit volume est rédigé sur le même plan et imprimé du même format que l'*Annuaire du bibliophile* qui paraît depuis trois ans. Il contient une foule de renseignements utiles. Nous y avons remarqué la note suivante :

« On a découvert, à quelques lieues de Vienne (en « Dauphiné), trois sols d'or de Childebert, roi de France, « frappés à Marseille, et portant la légende *Massilia ;* tête « diadémée à gauche ; à gauche, dans le champ, en regard « de la tête, la lettre B ; au revers *Hildebertus rex,* gros « pointillé pour grènetis ; dans le champ, une croix ornée « des lettres M. A. On ne connaissait jusqu'ici que quatre « exemplaires de ces monnaies, dont une appartient au « musée d'Avignon et une seconde à un antiquaire de « Paris. Les deux autres avaient été achetées par un mar- « chand d'antiquités de Paris, au prix de mille francs « chacune. »

De semblables indications sont précieuses pour éviter toute surprise dans le commerce des médailles.

R. Ch.

L'amateur de Cambrai, à qui appartient le précieux sceau du chapitre de Liége transféré à Louvain, publié par M. Chalon dans la dernière livraison de la Revue, est M. Delattre, receveur municipal et possesseur d'un véritable musée cambrésien. La matrice est en cuivre, un peu fruste et sans manche.

Cam. P.

L'autre jour a eu lieu, chez M. Heussner, libraire, et par les soins de M. de Coster, la vente du cabinet de feu M. le chanoine Bellefroid, professeur au séminaire de Saint-Trond. Cette collection fort variée ne contenait pas de monnaies réellement rares, ni de suites importantes. Son propriétaire ne s'était pas obstinément renfermé dans la numismatique d'une province; il avait voulu avoir un peu de tout : Rome ancienne et moderne, la France, le Brabant, la Flandre et les autres provinces belges, l'Angleterre, l'Allemagne et la plupart des pays de l'Europe étaient plus ou moins représentés dans le médaillier de M. Bellefroid.

Ses médailles et jetons ne décèlent pas plus le *spécialiste* que ses monnaies, seulement nous trouvons là des pièces vraiment remarquables. Telles sont les médailles du

mariage de Charles-Quint avec Isabelle de Portugal, vendue 82 francs, et de Jean-Frédéric de Saxe, vendue 46 francs.

La Bibliothèque royale a acquis au prix de 46 francs le beau bronze inédit de Marguerite d'Autriche. La fille de César-Maximilien, poëte et femme savante, non comme Bélise et Philaminte, mais bien comme Mme de Sévigné, est représentée par le médailleur français dans tout l'éclat de sa jeunesse. La beauté de *la gente demoiselle Margot* a toujours été celle de l'esprit; le métal impitoyable l'atteste : il ne savait mentir alors, pas même pour les jeunes femmes.

La médaille d'Albert V de Bavière, dont un habile orfèvre avait fait un joyau du travail le plus délicat, a été acheté 295 francs pour le cabinet du duc d'Aremberg. Le jeton en or des États de Namur, dû à l'élégant burin de Van Berckel, et d'une excessive rareté, a été payé 82 francs; une médaille d'or des Volontaires Limbourgeois, de petit module et avec bélière, a atteint le chiffre de 122 francs. Les jetons sont décidément toujours à la hausse; on les demande plus que jamais, et, chez nous, l'on peut dire, qu'ils priment les monnaies. Exemple : cinq jetons de cuivre ont rapporté ensemble 112 francs : c'étaient deux *Gettoirs faits à Malines* et rappelant vraisemblablement l'institution de la Toison d'or, les jetons de la mort de Charles-Quint, Van Loon, t. I, p. 23; de Guillaume de Clèves, variété inédite; d'Anne de Lorraine, duchesse de Croy, Van Loon, t. I, p. 216, n° 2, et de la famille Van der Werf d'Anvers, à la date de 1579.

Cam. P.

Numismatique béthunoise. Recueil historique de monnaies, méreaux, médailles et jetons de la ville et de l'arrondissement de Béthune, par L. Dancoisne. Arras, 1859, in-8°,254 pages et 27 planches.

Bien que portant la date de 1859, ce volume, tiré à 200 exemplaires, n'a paru que depuis quelques mois. Notre collègue, M. de Coster, qui s'est chargé de rendre compte de cet important travail, en a été empêché jusqu'ici par une longue indisposition. Nous sommes donc forcé de remettre au numéro suivant la notice qu'il avait promise.

R. Ch.

Le catalogue des vases peints du célèbre musée Campana, dont le gouvernement français a confié la rédaction à notre savant confrère, M. le baron J. de Witte, retardera de quelques mois la publication si impatiemment attendue de son *Histoire des empereurs gallo-romains* du IIIe siècle.

R. Ch.

Nous apprenons avec peine la perte que vient de faire la numismatique par la mort de M. Fénélon Farez, conseiller à la cour d'appel de Douai et l'un de nos associés étrangers.

R. Ch.

ERRATA.

Page 40,	ligne 10,		بلاه	*lisez :*	بالله
— 70,	—	5,	لربق	—	اربق
— 76,	—	6,	اخلات	—	اخلاط
— 81,	—	dernière,	وثللث ين	—	وثلاثين
— 83,	—	1,	conformation,	—	conservation.
— 83,	—	8,	*Sâte,*	—	*Sâti.*
— 89,	—	5,	سمية	—	سبعية
— 91,	—	6,	شنيرا	—	شيرا
— 93,	—	avant-dernière,	*Boulâk,*	—	*Boulâk.*
— 104,	—	2,	145,	—	125.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE DE 1862.

Le Cabinet historique, 8e année, 2e et 3e livraisons, février et mars 1862; in-8°.

Numismatique béthunoise, recueil historique de monnaies, méreaux, médailles et jetons de la ville et de l'arrondissement de Béthune, par L. Dancoisne. Arras, 1859; in-8°.

Bibliothèque de l'école des Chartes, 23e année, 5e série, t. III, 2e liv., novembre-décembre 1861; 3e livraison, janvier-février 1862; in-8°.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1862.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 31e année, 2e série, t. XIII, nos 2 et 3, 1862; in-8°.

Catalogue périodique de médailles, monnaies, etc., avec indication de leurs prix, etc., brochure de 16 pages in-8°. Paris, no 1, 15 avril 1862.

Revue numismatique française, nouvelle série, t. VII, année 1862, mars et avril.

Annuaire de la Société libre d'Émulation de Liége pour l'année 1862. Petit in-8°.

Handelingen van het genootschap van Kunsten en Wetenschappen in Noordbrabant over het jaar 1861. Bois-le-Duc, 1862.

Catalogue de livres de numismatique et d'archéologie qui se trouvent chez M. Rollin, 12, rue Vivienne, à Paris, 1860; in-8°.

Catalogue de livres de numismatique et d'archéologie qui se trouvent chez MM. Rollin et Feuardent, antiquaires, 12, rue Vivienne, à Paris, 1862; in-8°.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. V, 1862; in-8°.

CABINET NUMISMATIQUE.

Dons faits par M. Landré, d'Amsterdam, correspondant de la Société :

Jetons de Van Loon, de 1577 à 1696	40
Jetons de Harlem et de Gibraltar	2
Médailles de la mort de Gustave-Adolphe, de Louis XIV, de Catherine II et de Paul Petrowitz et Marie Federowna à leur arrivée à Bruxelles	4
Monnaies de cuivre des provinces hollandaises et des villes . . .	75
Monnaies de cuivre diverses	7
	128
Assignats de 25 francs, de 100 francs, de 10 livres, de 50 sols, de 15 sols et de 10 sols	9

Bruxelles, le 7 mai 1862.

Le Bibliothécaire,

GUIOTH.

NUMISMATIQUE GALLO-ROMAINE.

LETTRE A M. HUCHER,

SUR

UNE VARIÉTÉ DE LA MÉDAILLE DE LA COLONIE DE NEMAUSUS,

A L'EFFIGIE D'AUGUSTE ET D'AGRIPPA.

Æ

MON CHER ET HONORÉ CONFRÈRE,

Bien qu'il n'en soit pas exactement de même de certaines questions relatives aux sciences, aux lettres et aux arts, et des décisions quelles provoquent, comme de celles qui concernent les matières de jurisprudence et de droit, lesquelles, à l'expiration d'un délai légal, sans appel intervenu, acquièrent l'autorité de la chose souverainement jugée et en dernier ressort; cependant, est-il rationnel d'admettre en thèse générale, que les premiers de ces arrêts ne peuvent être arbitrairement réformés, ou simplement modifiés, lorsque de nouvelles indications ou des découvertes récentes n'ont

rien changé à l'état et aux termes primitifs de ces mêmes questions dont ils offrent une solution censée définitive.

Une question numismatique soulevée depuis plus de trois siècles, et souverainement jugée et décidée depuis deux, mais qui est aujourd'hui remise à l'ordre du jour, comme lors de la naissance du débat, m'inspire ces réflexions.

Il n'y a point, mon cher et honoré confrère, de médaille antique plus généralement répandue et connue dans le midi de la France que celle de la colonie de Nîmes, surtout dans le module moyen-bronze, offrant, à l'avers, les têtes d'Auguste et d'Agrippa, la première tournée à gauche, tantôt nue et tantôt couronnée de chêne, et la seconde à droite, portant la couronne rostrale, en mémoire de la victoire navale d'Actium : légende IMP*erator* DIVI F*ilius* (1). Au revers, un crocodile attaché par des bandelettes à un palmier, etc.; légende : COL*onia* NEM*ausensis*.

Mais si cette pièce gallo-romaine est commune, il en existe une *variété* rarissime et dont il ne reste peut-être même, du moins à ce qu'on croit, qu'un seul exemplaire qui appartient au cabinet des antiques de la bibliothèque impériale, à Paris, variété consistant en ce que la tête du gendre d'Auguste qui, dans toutes les autres séries de cette médaille, est *imberbe* comme celle de l'empereur, paraît ici

(1) Sur quelques séries de notre médaille, on lit aussi à droite et à gauche des deux têtes, les signes P. P. peut-être *Pareus Patriæ* que Jules César reçut après sa mort, et que put prendre ici son fils adoptif jusqu'à ce qu'il reçut du sénat celui de *Pater Patriæ* que ne reçut jamais son père. Il y a eu différentes opinions émises sur l'époque où Auguste l'obtint, et elle a été tour à tour fixée aux années de la fondation de Rome, 725, 742, 746, 752, 758. L'historien de Nîmes Mesnard appuye la première de ces dates.

avec une barbe épaisse, circonstance étrangère à la numismatique impériale contemporaine et jusques au règne d'Hadrien, circonstance qui, dans une dissertation insérée sous le titre d'*Essai sur les médailles de Nemausus* (1), au volume des mémoires de l'académie du Gard, pour l'année 1860, a, en grande partie, et au milieu de quelques autres considérations, déterminé M. Pelet, l'un des archéologues les plus distingués du midi de la France et de cette compagnie à laquelle je m'honore d'appartenir, à ressusciter l'opinion émise au XVIe siècle par le plus ancien historien de Nîmes, Jean Poldo d'Albénas (2), qui avait cru voir sur les monnaies de cette colonie l'effigie de Marc-Aurèle et de *Lucius Verus*, les fils adoptifs d'Antonin le Pieux, originaire de la même ville, à qui la barbe donnée à Agrippa aurait mieux convenu, sans doute, qu'à ce dernier, mais dont alors le menton du sage collègue de Verus n'aurait pas dû être privé ici plus que sur ses autres médailles, attribution repoussée, du reste, depuis l'époque éloignée où écrivait d'Albénas jusques aujourd'hui, par tous les auteurs qui ont traité de l'origine et des antiquités de la capitale des Volces-Arécomiques, et à laquelle ne feront pas revenir les scrupules numismatiques de notre savant confrère, qui lui-même ne la reproduit pas sans quelques hésitations dont il est juste de lui tenir compte.

Dès que parut son essai sur les monnaies de *Nemausus*, les Revues numismatiques belge et française, par date

(1) Nîmes, de l'imprimerie Clavel-Ballivet, place du Marché, 8, tirage à part, in-8°, 70 pages.

(2) Qui publia son Histoire de Nîmes en 1560.

d'émission de leur plus prochains numéros, furent des premiers, parmi nos journaux scientifiques, à l'annoncer et à prévoir son effet inévitable. M. Adrien de Longpérier, dans son article intitulé « *De quelques médailles de Marcus Vipsanius Agrippa* (1), » s'éleva vivement contre le renouvellement de cette attribution depuis si longtemps tombée en ruines, et dont le docte Spon, il y a deux siècles, avait spécialement fait justice au nom de ses contemporains, excusant néanmoins le premier auteur susnommé de cette méprise, sur ce qu'au temps où il écrivait, la science des médailles n'était pas cultivée avec autant de soin qu'elle l'a été plus tard (2).

Dès que j'eus connaissance du travail de M. Pelet, j'écrivis à mon bienveillant confrère M. Chabouillet, conservateur du cabinet des médailles et secrétaire de la section d'archéologie de notre comité des travaux historiques, pour obtenir de son obligeance une empreinte de la médaille de Nimes, à l'effigie de l'Agrippa barbu, signalée par l'académicien du Gard, sur l'indication de M. de la Saussaye (*Numusmatique de la Gaule narbonnaise*), comme étant au cabinet impérial. Le digne successeur des Millin et des Mionnet, en satisfaisant à ma demande, me répondit la lettre ci-après :

« Paris, 10 avril 1862.

« MON CHER CONFRÈRE,

« Vous trouverez ci-joint une empreinte de la médaille à laquelle fait allusion M. Pelet; la barbe est en effet très-

(1) *Revue numismatique française*, janvier et février 1862, pp. 32-40.

(2) *Recherches curieuses d'antiquités* (1683), p. 166.

bien marquée dans cette pièce qui est d'une parfaite conservation, comme le faisait observer, en la décrivant, mon pauvre camarade Duchalais. (*Description des médailles gauloises du cabinet*, n° 283.) Il n'avait pas toutefois remarqué, ou du moins signalé, cette barbe.

« M. Pelet a tort de vouloir retirer cette pièce à Agrippa. C'est bien Auguste et son gendre qui figurent sur ces pièces de la colonie de Nîmes.

« Pourquoi Agrippa, imberbe partout ailleurs, est-il ici barbu? C'est une autre affaire; mais cette barbe peut s'expliquer de bien des manières. Agrippa a pu la laisser croître à l'occasion d'un deuil. Vous savez que c'était l'usage chez les Romains, nous l'apprenons de Suétone. (*In Aug.*, 23, de Dion-Cassius, XLVIII, 34). *Voyez* même Cicéron. (*In Verr.*, II, 12.) A une certaine époque, pour toute autre raison, peut-être Agrippa a-t-il voulu garder sa barbe. On peut voir encore ici une faute du graveur. Tout cela est de bien peu d'importance, le portrait est bien celui du héros d'*Actium*, la couronne rostrale vient encore confirmer ce témoignage iconographique.

« Je désire, mon cher confrère, que ces renseignements puissent vous servir à quelque chose, et je vous prie de me croire toujours votre bien dévoué Chabouillet. »

Vous trouverez ci-joint, mon cher correspondant, la gravure de cette médaille, effectivement d'une parfaite conservation; exécutée sur ladite empreinte, elle nous paraît ne rien laisser à désirer sous le rapport de l'exactitude, et, à cet égard, pouvoir être reproduite avec avantage, après celle qu'a donnée M. de la Saussaye, dans son ouvrage déjà

cité [1]; la présence de la barbe sur la figure d'Agrippa avait paru, sans doute, une circonstance trop peu importante à feu Duchalais, de si regrettable mémoire pour la science et l'amitié, puisque lui, ordinairement si exact dans ses descriptions, ne l'indique pas dans le signalement de ce type, qu'il désigne comme existant au *cabinet du Roi* [2].

A l'imitation de l'ancien directeur de la *Revue numismatique française*, M. Pelet nous avoue (aveu que nous déclarons ici nous être commun avec eux) que, malgré toutes ses recherches historiques, il n'a pu, non plus que l'auteur de la numismatique de la Narbonnaise, trouver dans la vie du gendre d'Auguste une circonstance qui motivât, pour un temps, la conservation de sa barbe, contre l'usage généralement établi, sauf certains cas d'exception déterminés par les usages à l'époque des premiers successeurs du Jules César.

Du reste, mon cher et honoré confrère, vous savez que si la vie publique du vainqueur d'Actium nous est à peu près connue, il n'en est pas de même de sa vie privée dont bien des événements sont restés ignorés de nous : peut-être, la cause qui motiva le maintien de sa barbe se rattache-t-elle à ces derniers; mais les effets n'en durent avoir lieu que pendant un temps très-court, puisqu'ils ne nous ont été révélés que par la présence d'un seul spécimen monétaire arrivé jusqu'à nous, parmi les innombrables exemplaires que nous avons eus, et que nous avons encore chaque jour sous les yeux, des médailles nemausates à l'image d'Agrippa et de son beau-père.

(1) Pl. XXI, n° 39, la barbe d'Agrippa y est à peine visible.

(2) Duchalais publiait en 1846 sa *Description des médailles gauloises du cabinet de France.*

Vous n'ignorez pas non plus, mon cher confrère, que les deuils les plus longs pendant lesquels les Romains laissaient croître leur barbe et leurs cheveux n'excédaient pas dix mois et pouvaient être beaucoup plus courts, diverses circonstances en abrégeant souvent la durée. On observait deux genres de deuils : les deuils publics et les deuils particuliers.

Relativement à l'extrême rareté de la variété de la médaille coloniale de Nîmes dont il est ici question, faut-il admettre qu'après les premières épreuves tirées de cette pièce, le motif temporaire de la barbe figurée au menton d'Agrippa ayant cessé d'exister, donna lieu à sa disparition du coin monétaire où elle était exprimée, correction qui aurait toujours eu lieu, dès qu'on se serait aperçu de sa nécessité, lorsque la présence de cette barbe n'aurait été due qu'à la seule étourderie du graveur, dans l'hypothèse proposée par M. Chabouillet.

Sans vouloir faire ici l'application de cette remarque, toujours est-il vrai que, dans l'exercice de leur art, les graveurs sur métaux, de même que les lapicides de l'antiquité et du moyen âge, ont commis parfois d'étranges méprises et de singulières bévues que dans les études iconographiques et épigraphiques vous avez été à même de relever.

Quelle que soit, monsieur et cher confrère, l'explication à donner au fait signalé par M. l'inspecteur des manuscrits du Gard, loin d'en tirer les mêmes conséquences que lui, nous nous résumerons en disant encore avec M. de Longpérier que les têtes d'Auguste d'Agrippa ne sont pas si mal gravées qu'on ne puisse en distinguer très-facilement les traits sur les monnaies de Nîmes, et que ceux du dernier

n'y soient particulièrement assez bien reproduits pour ne laisser aucune incertitude à ce sujet [1].

La numismatique gauloise et gallo-romaine présente assez d'autres doutes et d'autres incertitudes pour ne pas chercher à les multiplier sans raisons déterminantes et de nature à produire une entière conviction dans l'esprit des juges compétents.

Recevez ici, cher confrère, la nouvelle assurance des sentiments du plus affectueux dévouement.

Le Bon Chaudruc de Crazannes,

de l'Institut de France, inspecteur des monuments historiques, etc., etc.

P. S. Cette lettre, mon cher confrère, était terminée et courait déjà les champs, lorsque j'en ai reçu une qui m'était écrite par l'un de nos plus éminents coopérateurs en archéologie et en numismatique, également relative à l'*Agrippa barbu* de M. Pelet, dans laquelle il m'exprime la conviction que ce que l'académicien de Nîmes, après M. de la Saussaye, a pris pour de la *barbe*, à la tête du gendre d'Auguste, sur l'exemplaire de la monnaie coloniale de *Nemausus*, existant au cabinet impérial, « ce sont des hachures dues à la fabrique grossière du coin, » observation dont, au reste, la vue de la gravure ci-jointe mettra le lecteur à même de se rendre compte.

[1] *Loco citato, supra.*

LES MONNAIES

DES

COMTES DE LIMBURG-SUR-LA-LENNE.

Pl. XIV et XV.

Le comté de Limburg-sur-la-Lenne ou de Hohenlimburg se trouvait dans la Westphalie, à l'est du comté de La Marck, dont il formait presque une enclave. On ne doit pas le confondre ni avec notre ancien duché de Limbourg, qui s'étendait sur les bords de la Meuse, ni avec la seigneurie de Limburg-sur-la-Lahn, au pays de Nassau, ni, enfin, avec le comté de Limpurg, situé sur les confins de la Franconie et de la Souabe. L'histoire des comtes de Limburg-sur-la-Lenne fut écrite par Kremer, qui l'inséra dans le second volume de son ouvrage : *Beiträgen zur Jülichschen Geschichte* (1). Un assez grand nombre d'anciens documents des comtes de Limburg se trouve, dans Lacomblet, *Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins* (2). M. Grote a traité avant nous de la numismatique de Limburg, dans les *Blätter für Münzkunde* (3) ; mais le nombre des mon-

(1) Manheim, 1769.
(2) Dusseldörff. 1840-1858, tt. I-IV.
(3) Hanovre, 1837, t. III, pp. 114 et suiv.

du chapitre noble de dames. Cette qualité, qu'ils avaient comme successeurs de Frédéric d'Isenburg, leur donnait la juridiction sur les biens du monastère et leur procurait de riches revenus. La seigneurie de Broich (1) était située sur les confins des comtés, puis duchés de Berg et de Clèves, entre la seigneurie de Styrum et les abbayes d'Essen et de Werden; elle était traversée par la Ruhr, rivière qui reçoit la Lenne et se jette elle-même dans le Rhin à Ruhrort, près de Duisburg. Broich passa dans la maison de Hohen-Limburg par alliance, en 1372.

On ne connaît pas, jusqu'ici, de monnaies des premiers comtes de Hohen-Limburg. Nous croyons cependant devoir énumérer les successeurs immédiats de Thierry I d'Isenburg (1242-1297), ce sont : Thierry II (1280-1322), Thierry III (1318-1342), Éverard (1331-1342, Thierry IV (1348-1366) (2); peut-être que l'un ou l'autre jour un heureux hazard nous fera connaître les monnaies émises par ces comtes. A Thierry IV appartient peut-être déjà l'une ou l'autre des monnaies que nous attribuons à son fils et successeur, Thierry V.

A la mort de ce dernier, la branche de Hohen-Limburg se subdivisa en deux rameaux; ses fils, Guillaume I et Thierry VI, se partagèrent ses états. Guillaume, l'aîné, eut le château et le comté de Limburg, l'autre, l'avouerie de Rellinghausen et la seigneurie de Broich (3). Guillaume I

(1) Sur la seigneurie de Broich. V. Von Kamp, *Das Schloss und die Herrschaft Broich*. Mülheim-an-der-Ruhr, 1851.

(2) Nous donnons les dates d'après Kremer.

(3) Celle-ci restait cependant encore indivise, entre les deux frères, dans l'acte de partage passé en 1412. Von Kamp, p. 43.

étant décédé sans descendance mâle, laissa Limburg à son gendre, Gumbert de Nuenar.

Thierry VI fut dans l'impossibilité de s'opposer à cette transmission du comté dans une autre famille. Voici par suite de quelles circonstances. La seigneurie de Broich étant un fief du comté de Berg, qui alors appartenait au duc de Juliers, celui-ci l'avait donné en engagère au duc de Clèves, avec la petite ville de Mulheim-sur-la-Ruhr pour 6,000 écus d'or. Thierry de Limburg prêta hommage à ce dernier, le 1er septembre 1432, mais bientôt il se brouilla avec ce prince, et le duc de Clèves lui enleva ses possessions pour les donner à son second fils, Henri de Limburg, qui dût promettre de ne plus laisser venir son père au château (1439). Henri lui-même ne fut pas longtemps paisible possesseur de Broich; l'archevêque de Cologne, qui avait eu des démêlés avec lui, vint assiéger le château et s'en empara, le 18 septembre 1443.

Lorsque le duc de Juliers eut rendu au duc de Clèves la somme pour laquelle Mülheim et Broich avaient été engagés, il donna, le 14 février 1446, l'investiture de la seigneurie à Guillaume II, fils aîné de Thierry VI.

Guillaume songea alors à revendiquer le comté de Hohen-Limburg; aidé de ses frères, il parvint à s'emparer de force du château de Limburg (1461). Au décès de Guillaume en 1478, son fils Jean lui succéda sous la tutelle de Henri de Limburg, fils puîné de Thierry VI, le même qui avait possédé Broich pendant quatre ans. Jean devenu majeur, épousa, en 1492, Élisabeth, fille du comte Frédéric de Nuenar, circonstance qui fit tomber les prétentions rivales de cette maison. Le comte de Limburg étant mort

en 1508, sans enfants, laissa pour successeur Wirich de Daun-Falkenstein, époux de sa nièce Ermengarde de Sayn, dont la fille et unique héritière épousa, en 1544, Grimprecht de Nuenar. La maison de Nuenar posséda Limburg jusqu'à ce que, également par alliance, le comté fut transmis aux Bentheim-Tecklenburg, qui l'ont encore aujourd'hui.

La maison de Limburg eut d'abord pour armes une rose; plus tard, elle porta un lion de gueules, couronné d'or, sur un champ d'argent. Ces dernières armoiries se trouvent encore, de nos jours, dans l'écu des Limburg-Styrum.

Toutes les monnaies que nous connaissons du comté de Limburg datent des XIVe et XVe siècles; on ne sait pas si les maisons de Daun-Falkenstein, de Nuenar et de Bentheim-Tecklenburg y exercèrent jamais le monnayage.

Nous allons successivement décrire les pièces que nous avons rencontrées en nature ou que nous reproduisons d'après Grote :

THIERRY V (1372-1397).

1. MEODERI — COMES. Le comte, à mi-corps, de face, la tête couronnée, tenant de la main droite un glaive, de la gauche une branche. Sur la cuirasse, il porte le lion de Limburg.

Rev. MONETA IN LIMBORCH. Une rose dans le champ.

Nous publions cette pièce d'après un exemplaire que nous avons sous les yeux, mais en nous aidant de la description qu'en donne Mader.

Argent.

2. ✠ MVRONVS ∘ CIVIS. Type ordinaire du gros tournois.

Rev. (Lég. intér.). ✠ DIDERICOS COMS. (Lég. extér.). BHDICTV SIT HOMEH DHI HRI. Au milieu du champ, une croix.

L'attribution de cette pièce laisse quelque incertitude, la légende portant seulement *Didericos coms* (pour *Didericus comes*). Nous croyons cependant pouvoir la donner à Limburg, parce que le nombre des comtes du nom de Thierry, battant monnaie au XIVe siècle, n'est pas très-considérable, et qu'on connaît des *gros tournois* de plusieurs seigneurs voisins de Hohen-Limburg, tels que les abbés de Werden, les abbesses d'Essen et les comtes de Nassau.

3. GREVE DIDDERIC D. Dans le champ, un grand L, entouré de tréfeuilles; l'inscription séparée par des rosettes.

Rev. Légende fruste, où l'on croit distinguer les lettres COM. Croix coupant l'inscription.

Billon.

4. GREVE DIDDERICh. Même type que le numéro précédent.

Rev. MOII-ETVT-DEL-IMB. Croix coupant l'inscription.

Billon noir.

Ces deux pièces diffèrent de gravure et d'alloi; la seconde semble beaucoup moins ancienne que l'autre. Elles sont toutes deux des imitations des pièces de Louis de Creçy et de Louis de Male, comtes de Flandre. L'avers nous semble devoir être lu : *greve didderic d*(e) *L*(imburg).

Il n'est pas sans exemple qu'une lettre placée au milieu du champ doive être ainsi rapportée à la légende, et l'on trouve souvent, sur les monnaies du moyen âge, des inscriptions seulement en partie latines.

GUILLAUME I (1397-1449).

5. WILHEL — . . . . COM. Le comte, à mi-corps, la tête couronnée, portant l'épée de la main droite, de la gauche une branche. Sur la cuirasse, le lion de Limburg.

Rev. MONETA . NOVA..... Rose en plein champ.

Argent.

La légende du revers n'est pas très-distincte.

6. * WILH' C DE × LIMB'. Le comte, à mi-corps, la tête couronnée, portant l'épée de la main droite; sur sa poitrine, on voit le lion de Limburg.

Rev. * MONETA * NO' * LIMBVR'. Rose en plein champ.

Argent.

7. WILM' COM' — DE ∘ LIMBO·. Le comte, à mi-corps, la tête couronnée, portant l'épée de la main droite, devant lui, l'écu de Limburg.

Rev. MONETA × NOVA × LIMBVRC. Rose en plein champ.

Argent.

8. WILH' CO' — DE LIMB'. Même type que le n° 7.

Rev. * MONETA * HO * LIMBOR'. Même type.

Argent.

9. * WILHELM . COMES . DE . LIHBERCH.
Écu mi-parti à deux lions rampants, placés dans une double épicycloïde.

Rev. (Lég. extér.). SIT NO — HEN . D — BENED — IATV'. (Lég. intér.). MON — NOV — LIM — BRG. Croix coupant les légendes, lesquelles sont séparées par des rosettes.

Argent.

10. ✠ WILHELM: DEI: GRT: COM'LIMBER'.
Lion couronné, debout, portant un écu écartelé de lions et de fleurs de lis.

Rev. ✠ MONETT ⁝ NOVT ⁝ FAT' ⁝ LIMBERGHENS. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.

Argent.

Cette monnaie est imitée des gros frappés par Anthoine de Bourgogne, comme duc de Luxembourg (1409-1415).

THIERRY VI (1397-1439), SEIGNEUR DE BROICH.

11. * DIDERICH * GREVE *. Le comte, à mi-corps, la tête couronnée, portant l'épée de la main droite. Sur sa cuirasse, on voit le lion de Limburg.

Rev. MONETT * NO' RELINCHVS×. Rose dans le champ.

Argent.

12. DIDERIC — GREVE. Écu de Limburg, surmonté d'un casque, avec cimier.

Rev. * MONETT * RELINCHVSEN'. Rose dans le champ.

Argent.

13. DIDER'—GREVE. Même type que le numéro précédent.

Rev. * MONETA * RELINGHVSE'. Même type.

Argent.

Ces trois monnaies furent frappées à Rellinghausen. La suivante, qui paraît être d'une époque postérieure, est de la seigneurie de Broich :

14. DIDERICH * CO * DE * LIMBOR'. Saint-Pierre, à mi-corps, sous un portique. Il tient, de la droite, une croix, et, de la gauche, une clef.

Rev. MONETA * — * A NOVA * — * BROCH. Écu de Limburg, dans un entourage de forme triangulaire. Dans chaque coin du triangle, une rose.

Argent.

Nous publions cette pièce d'après Grote, pl. VI, n° 126; un exemplaire se trouve décrit dans le *Catalogue de Renesse,* sous le n° 27,218.

HENRI (1439-1443), SEIGNEUR DE BROICH.

15. * HENRICVS — CO * DE * LIM *. Saint Pierre, à mi-corps, sous un portique, tenant de la main droite une croix, et, de la gauche, une clef; devant le saint, un écu de Limburg.

Rev. * MONE * — * NOVA * — * BROC'. Écu écartelé du Palatinat, dans un entourage de forme triangulaire; dans les angles supérieurs, un petit écu du Palatinat et un petit écu de Bavière; dans l'angle inférieur, un ornement.

Argent.

16. * HENRICVS — CO * DE * LIM *. Même type que le numéro précédent.

Rev. * MONET — * NOVT' — * BROC. Même type que le numéro précédent. Dans l'angle inférieur, une rose.

Argent.

17. * HENRICVS — CO * DE * LIMB'. Même type que les numéros précédents.

Rev. * MONE' — * NOVT * — * BROC'. Écu mi-parti, dans un entourage de forme triangulaire; dans les coins des angles, les petits écus de Limburg (à la rose), de Limburg (au lion), et un autre.

Argent.

18. Quatre petits écus, placés en forme de croix; le premier et le second de Limburg (au lion et à la rose), le troisième et quatrième (Palatinat et Bavière).

Bractéate. Billon.

Le motif de la présence de l'écu des comtes palatins de la maison de Bavière ne doit pas être cherché dans la descendance des comtes de Limburg. Ce fut sans doute dans l'espoir de voir leurs monnaies plus facilement admises dans toutes les contrées rhénanes, qu'ils conservèrent ces armes, en imitant le type des pièces palatines.

M. Grote, en publiant une des pièces de Henri [1], place son émission de 1478 à 1485. Il se fonde sur ce que Henri y prend le titre de comte de Limburg, tandis que Guillaume II, son frère aîné, ne mourut qu'en 1478. Nous

[1] L'exemplaire qu'il publie est légèrement varié de notre n° 15.

ne croyons pas devoir nous ranger de cet avis. Thierry VI prend également le titre de comte, du vivant de son frère, Guillaume I; ensuite les gros au Saint-Pierre des comtes palatins et des évêques de Cologne, dont ces monnaies sont des imitations, remontent encore à la fin de la première moitié du xve siècle, ce qui concorde parfaitement avec l'époque à laquelle Henri de Limburg fut investi, par le duc de Clèves, de la seigneurie de Broich (1439-1443).

GUILLAUME II (1446-1478), SEIGNEUR DE BROICH, PUIS COMTE DE LIMBURG.

19. WILHELM — CO * DE * LIM. Même type que le n° 16.

Rev. Même type et légende que le n° 15.

Argent.

Nous publions cette pièce d'après Grote (pl. II n° 19.)

JEAN II (1478-1508).

20. ✠ MONETA * NOVA * LIMBORGH. Deux lions, assis en face l'un de l'autre; dans le champ, trois étoiles; à l'exergue, trois roses.

Rev. ANNO * DNI * MCCCC LXXXVIII. Croix évidée et ornée.

Argent.

Cette pièce, dont on ne connaît jusqu'ici qu'un seul exemplaire, a déjà été publiée dans un précédent volume de la Revue [1].

[1] 2e série, t. IV, pl. XVII, n° 3.

21. * MONETA × NOVA * LIMBORGH. Lion, à gauche.

Rev. ✠ ANNO * DNI * MCCCCLXXXVIII. Croix évidée et ornée.

Billon.

Les nos 20 et 21 sont imités des doubles briquets et des demi-briquets, frappés aux Pays-Bas, depuis Charles le Téméraire jusque sous Philippe le Beau. On connait également un demi-briquet de Sophie de Gleichen, abbesse d'Essen.

L'absence du nom du comte sur ces deux pièces s'explique par la circonstance de la minorité de Jean.

Nous avons passé en revue toutes les monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne, que nous connaissons (1); il nous serait agréable que les amateurs, qui posséderaient l'une ou l'autre variété inédite, nous en fissent parvenir une empreinte. Nous nous proposons de faire, sur les monnaies des comtes de Limburg, une petite monographie dont ces quelques pages sont une ébauche.

C. A. Serrure.

Gand, le 1er juillet 1862.

(1) Les exemplaires, que nous décrivons, appartiennent tous à M. le comte de Limburg-Styrum, de Gand.

UNE TROUVAILLE DE MONNAIES A TONGRES.

Le 17 mai de cette année, des ouvriers travaillant aux fondations d'une maison, à Tongres, formant l'angle de la place du Vrythof et de la rue des Mambours, rencontrèrent sous leurs pioches un pot de terre vernissée, qui fut brisé par le choc et laissa échapper de ses flancs plusieurs agglomérations de monnaies d'argent fortement oxidées.

Les monnaies ayant été détachées et nettoyées, on reconnut qu'elles étaient au nombre de quatre cent soixante-trois et qu'elles avaient été frappées par Jean III, Jeanne et Wenceslas, ducs de Brabant, Louis de Male et Philippe le Hardi, comtes de Flandre, Guillaume II, comte de Namur et Charles VI, roi de France; elles offraient dix-huit types différents, savoir :

MONNAIES DE BRABANT.

JEAN III (1312 A 1355).

1. *Av.* Écu aux quatre lions ayant la forme épicycloïdale à quatre lobes, dans chacun des angles rentrants un point; légende : MONETA : NOVA : BRABANTIE.

   Rev. Petite croix pattée; légendes : ✠ IOH' : DEI : GRA' : DVX. — ✠ LOM' : BRAB' : LEMB' : AC : MARCIO : IMPERII.

   Gros.

JEANNE ET WENCESLAS (1355–1383).

2. *Av.* Guerrier debout, de face, tenant de la main droite l'épée haute et de la gauche un écu aux quatre lions; légende : ✠ WENCESLAVS : Z : IOHANN. — DEI : GRA : BRAB ▾ DVCES.

Rev. Croix évidée dont les branches sont recourbées en fleurons, ayant au centre une fleur de lis; légende : ✠ MONETA*NOVA*GROSSI*MARIECANENSIS.

Gros dit *Breyman*.

JEANNE SEULE ET PHILIPPE LE HARDI (1383 A 1389).

3. *Av.* Écussons de Brabant et de Bourgogne-Flandre juxta-posés; au-dessus, un chapel de roses entre deux fleurs; au-dessous, une fleur pareille; légende : IOH' : DVC : BRAB : PHS' : DVX : BORG : Z : COM : FLAND'.

Rev. Écusson au lion sur une croix dont chaque branche se termine par une fleur entre deux têtes de serpent; légende : ✠ MONETA : NOVA : BRABANTIE : ET : FLANDRIE.

Gros Rosebeeker de convention.

JEANNE SEULE (1383 A 1406).

4. *Av.* Deux écus juxta-posés, l'un aux quatre lions, l'autre à un lion seul; au-dessus, un chapel de roses entre deux fleurs; au-dessous des écus, une fleur; légende : IOH : DEI : GRA : DVC : LVCEMB : BRAB : Z : LIMB.

Rev. Pareil au n° 3; légende : ✠ MONETA : NOVA : LOVANIENS : IN : BRABAN.

Double gros Rosebeeker de Louvain.

5. *Av.* Comme au n° 4.

Rev. Idem ; légende : ✠ MONETA : NOVA : FILFORDEN : IN : BRABAN.

Double gros Roosebeeker de Vilvorde.

6. *Av.* Comme au n° 4.

Rev. Idem; légende : ✠ MONETA : NOVA : TRAIECTENS : IN : VRONHOF.

Double gros Rosebeeker de Maestricht.

7. *Av.* Deux écus juxta-posés, l'un à quatre lions, l'autre à un simple lion; au-dessus, BRABIE; légende : ✠ IOH : DEI : GRA : DVCIS : LVCEMB : BRAB : Z : LIMB.

Rev. Croix pattée; légendes : MONETA ✠ DE ✠ BRABANTIE. — :: BENEDICTVM :: SIT :: NOMEN :: DOMINI.

Double gros aux deux écus.

MONNAIES DE NAMUR.

GUILLAUME II (1391 A 1418).

8. *Av.* Pareil au n° 4, mais les écus sont l'un à un lion et l'autre écartelé de deux lions et de deux aigles; légende : GVILLELM : DEI : GRA : COMES : NAMVRCEN.

Rev. Pareil au n° 4, mais le lion de l'écu, qui se trouve sur la croix, est couronné; légende : MONETA : NOVA : COMES : NAMVRCENSIS.

Double gros Rosebeeker.

MONNAIES DE FLANDRE.

LOUIS DE MALE (1346 A 1384).

9. *Av.* Lion debout, à l'entour la légende : ✠ MONETA ✠ FLANDR'. Le tout dans une bordure de onze fleurs de lis.

Rev. Croix pattée, coupant la légende intérieure; légendes : LVD — OVI — C' CO — MES. — ✠ BNEDICTV : SIT : NOM'E : DNI : NRI : IH'V : XP'I :.

Lion d'argent ou gros au lion.

10. *Av.* Dans un cercle festonné à quinze lobes, lion assis, tête couverte d'un heaume sommé d'un panache élevé; légende : LVDOVICVS : DEI : GRA : COMES : Z : DNS : FLANDRIE.

Rev. Croix fleuronnée; légende : MONETA ✠ DE ✠ FLANDRIA. — ✠ BENEDICTVS : QVI : VENIT : IN : NOMINE : DOMINI.

Lion heaumé (Botdraeger).

11. *Av.* Comme au n° 10; légende : LVDOVIC : DEI : GRA : COM' : Z : D : FLANDRIE.

Rev. Croix pattée coupant les deux inscriptions; légendes : MON — ETA — FLA' — DRIE. — ✠ BENED — ICA : O : VE — NIT : I : NO — MINE : DI.

Demi-lion heaumé.

PHILIPPE LE HARDI ET JEANNE DE BRABANT (1384 A 1389).

12. *Av.* Écussons de Bourgogne, Flandre et de Brabant juxta-posés; au-dessus, un chapel de roses entre deux fleurs; au-dessous des écus, une fleur pareille; légende : ✠ PHS : DVX : BORG : Z : COM : FLAND : IOH : DVC : BRAB.

Rev. Comme le n° 3; légende : ✠ MONETA : NOVA : FLANDRIE : ET : BRABANTIE.

Gros Rosebeeker de convention.

PHILIPPE LE HARDI (1384 A 1404).

13. *Av.* Aigle posé, de face, aux ailes déployées, il tient deux écus, celui de droite aux armes écartelées de France et de Bourgogne, celui de gauche au lion de Flandre; légende : PHILIPP' : DEI : GRA : DVX : BVRG : Z : COM : FLAND'.

Rev. Grande croix pattée coupant les deux légendes; légendes : MONE—TA·DE—FLAN—DRIA. — ✠ SIT : NO — MEN : DOM — IN : BENE — DICTVM.

Double gros à l'aigle.

14. *Av.* Deux écus juxta-posés, l'un de Bourgogne à quatre quartiers, l'autre au lion de Flandre, au-dessus : FLADRES.

Rev. Croix pattée au centre ; légende : ✠ MONETA ✠ DE ✠ FLANDRIA. — SIT :: NOMEN :: DOMINI :: BENEDICTVM.

Double gros aux deux écus.

15. *Av.* Comme au n° 14.

Rev. Idem.

Gros aux deux écus.

16. *Av.* Lion assis, à queue recourbée, portant attaché au col une bannière aux armes écartelées de Bourgogne, légende : ✠ PHILIPP' : DEI : G : DX : BVRG : Z : COM : FLAND'.

Rev. Écu de Bourgogne coupé par une croix pattée, qui traverse aussi la légende ; légende : ✠ SIT : NO—ME : DOM—INI : BENE—DICTVM.

Double gros.

17. *Av.* Comme au n 16.

Rev. Idem.

Gros.

MONNAIES FRANÇAISES.

CHARLES VI (1380 A 1422).

18. *Av.* Écusson aux trois fleurs de lis ; légende : ✠ KAROLVS : FRANCORVM REX.

Rev. Croix pattée cantonnée de deux couronnes et de deux fleurs de lis ; légende : ✠ SIT : NOMEN : DNI : BENEDICTV.

Blanc.

L'examen des monnaies me fait présumer qu'elles ont été

enfouies au commencement du xve siècle et qu'elles proviennent d'un étranger, car l'absence totale de monnaies liégeoises parmi ce dépôt, prouve que ce petit trésor ne pouvait appartenir à un habitant de Tongres.

A. Perreau.

DEUX MÉDAILLES ET UN JETON INÉDITS.

MARGUERITE D'AUTRICHE, CRUININGEN, PHILIPPE II.

PLANCHE XVI.

Av. MARGARITA CAESARIS MAXIMILIANI FILIA. Un aigle. Buste de Marguerite coiffée en cheveux ; dans le champ, d'un côté, le briquet couronné de la Toison d'or, de l'autre, une marguerite.

Rev. VICTRIX FORTVNAE FORTISSIMA VIRTVS. La *Vertu* debout, les cheveux épars et le bras appuyé sur une colonne, élève une couronne de la main droite. A ses pieds, on voit la *Fortune*, renversée, tenant une couronne dans chaque main. Dans le fond, une arcade, coupée par la moitié. Au-dessus du bandeau de l'arcade, dans un cartouche, CAVVAIN.

(Pl. XVI, fig. 1.)

Cette belle médaille faisait partie de la collection de feu M. le chanoine Bellefroid. Elle a été acquise à sa vente par la Bibliothèque royale. Nous avons en vain cherché des renseignements sur le remarquable graveur à qui elle est due. La Marguerite de notre médaille ressemble peu aux deux portraits des vitraux de Notre-Dame de Brou.

M. le comte de Quinsonas, qui a voué à la courageuse et spirituelle princesse le culte de tendre admiration que M. Cousin rend, depuis dix ans, à la mémoire de Mme de Longueville, a donné une réduction de ces portraits dans son bel ouvrage, *Matériaux pour servir à l'histoire de Marguerite d'Autriche*. Paris, 1860, 3 vol. in-8°. Nous regrettons que notre médaille lui soit restée inconnue. Il n'eût point manqué de la faire figurer dans son livre si rempli de souvenirs de Marguerite.

La fleur, placée à droite dans le champ, paraît sortir d'un petit cœur placé dans un lacs. Ne serait-ce pas là le cœur de diamants surmonté d'une marguerite très-riche, que le duc de Savoie, Philibert le Beau, offrit à sa fiancée?

La légende du revers rappelle celle de la médaille que Cellini a gravée pour François Ier, *Fortunam virtute devicit*. C'est une noble réplique à la fameuse devise de Marguerite, *Fortune infortune fort une*, que Cornelius Grapheus a traduite ainsi : *Fortis fortuna infortunat fortiter unam*. L'allégorie des deux femmes et des deux couronnes est facile à expliquer. La femme renversée, c'est la mauvaise fortune de la princesse; les couronnes qu'elle tient sont celles de France et d'Espagne. Répudiée par son premier mari, le dauphin de France, fils de Louis XI, et sur le point de périr avant d'avoir vu l'infant Juan de Castille, son deuxième époux, Marguerite put faire pour elle-même avec raison cette épitaphe si connue :

Cy gist Margot, la gente demoiselle,
Qu'eut deux maris et si morut pucelle.

Le mot *virtus* de la médaille n'a rien de trop fort appliqué

à une princesse, dont Fontenelle a dit qu'elle montra plus de courage que Caton d'Utique et que l'empereur Adrien. La troisième couronne est celle que lui offre, en 1501, Philibert de Savoie. Notre médaille a été gravée probablement par Cauvain, pendant le voyage de Marguerite à travers la France. Les seigneurs flamands, qui lui servaient d'escorte, ne la quittèrent qu'à Genève. Comme on le voit, l'idée du médailleur français est très-gracieuse ; la médaille elle-même est d'un travail élégant et délicat. Philibert de Savoie mourut en 1504. Une médaille de Van Mieris, t. Ier, p. 359, place ces paroles dans la bouche de Marguerite, veuve pour la troisième fois, *Spoliat mors munere nostro*.

Av. MAXI(*milianus*). A. CRVNINGHEN TOR(*mentorum*). AD. BEL(*lum*) ÆNE(*orum*). DVX. Son buste à gauche. Dans l'exergue : Æ 29.

Rev. ESPERANCE ET CONSTANCE 15-84. Le nom de Jéhovah, rayonnant de lumière, au-dessus d'un obélisque surmonté d'une boule.

(Pl. XVI, fig. 2.)

Maximilien de Cruiningen est né en 1555. Il avait donc vingt-neuf ans lorsqu'on frappa en son honneur cette petite médaille, qui est de la plus grande rareté. Elle nous a été obligeamment communiquée par notre honorable confrère M. de Coster. Elle fait partie aujourd'hui du médaillier de la Bibliothèque royale. Maximilien se battit avec le comte de Boussu, pour la cause du roi d'Espagne, et fut fait prisonnier le 11 octobre 1573, dans le combat naval d'Enkhuyzen. Guillaume d'Orange lui rendit la liberté en 1576. Ce fut en 1577 qu'il abandonna le parti de l'Espagne pour entrer

au service des états. Il ne tarda point à être nommé général de l'artillerie, — c'est le titre qu'il porte sur sa médaille, — mais il dut se démettre de cette dignité, lors de l'expédition de Leicester, à cause de son catholicisme. Avide d'honneurs et d'argent, il occupa divers emplois qui lui furent retirés au bout de fort peu de temps. Lorsqu'en 1596, il épousa Éva, baronne de In et Kniphuizen, les états lui firent cadeau de quinze cents florins et le nommèrent gouverneur d'Ostende. Plus tard il fut envoyé au conseil d'État par la province de Zélande, et il conserva cette charge jusqu'à sa mort qui arriva en 1612.

Il eut une contestation avec les états, au sujet des titres de baron de Cruiningen et de burgrave héréditaire de Zélande, auxquels il prétendait. A sa mort, sa femme et ses quatre filles reçurent des secours pécuniaires assez considérables des états de Zélande. Il laissa encore un fils naturel que Vander Aa appelle Ananias. Il y a là évidemment méprise de la part de l'auteur du *Biographisch woordenboek*. Suivant lui, cet Ananias était déjà gueux de mer en 1568, ce qui est impossible, son père n'étant né qu'en 1555. Te Water (1) appelle le fils de Maximilien César, et dit qu'il épousa la fille d'Emmery Van Lier, gouverneur de Willemstad; pour Vander Aa, le bâtard de Cruiningen n'est qu'un pirate qui finit par être pendu.

Il paraît que les Cruiningen descendent des Berthoud, seigneurs de Grimberghe et de Malines. Ils portent d'or à trois pals de sable, le heaume couronné d'or, et au cimier la tête d'un enfant, naissant entre deux ailes. On a remar-

(1) *Het hoog adelyk en adelryk Zeeland.*

qué qu'ils n'ont jamais eu que le titre de seigneurs de Cruiningen, bien que quelques membres de leur famille aient été revêtus de dignités importantes. C'est ainsi que nous voyons un Jean de Cruiningen créé chevalier de la Toison d'or, le 24 mai 1491. Leurs alliances en Zélande se sont faites avec les Borsselen, les Maelsteede, les Heemvliet de Voirne, les Renesse, les Haemsteede, etc. Le château de Cruiningen, qui était un des plus beaux des Pays-Bas, échut à messire Philippe de Recourt, baron de Liques, par son mariage avec une fille de Maximilien.

Av. PHILIPPVS. SPES. ALTRA. PATRIÆ. Philippe II, assis, en costume de général romain, et tenant dans une main le bâton de commandement, est couronné par la Victoire.

Rev. DOMINVS. MIHI. ADIVTOR. Écu posé sur la croix de Bourgogne, accosté de deux briquets et sommé de la couronne fermée.

(Pl. XVI, fig. 3.)

Nous trouvons dans Van Mieris, t. III, pp. 245, 294 et 295, trois jetons, ayant pour revers le type de l'avers de la pièce que nous publions. Le premier a été frappé en 1550, le troisième, en 1552; le second est sans date. Nous ferons remarquer aux amateurs que la légende du jeton de 1550 porte ALTERA, et non ALTRA comme le nôtre. A l'avers de ces jetons, on voit le buste du jeune prince, *autre espoir de la patrie*, ou bien l'empereur, son père, triomphant de la Germanie, comme le suppose Van Mieris. Ce qui rend notre jeton fort intéressant, c'est que son revers est tout simplement celui du cinquième d'écu de Phi-

lippe II. C'est donc à la fois un jeton et un essai monétaire. Nous en devons la communication à M. Vander Auwera, de Louvain.

CAMILLE PICQUÉ.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

Monnaies byzantines et françaises du XII*e siècle, mentionnées par un anonyme du* XV*e siècle. — Usurière bannie de Valenciennes, en* 1402, *etc.*

C'est aux manuscrits n°s 493 et 494 de la bibliothèque de Valenciennes que nous demanderons aujourd'hui les divers documents qui composeront cet article.

L'auteur, qui rédigeait son immense recueil vers 1415, a jugé convenable de ne pas se nommer.

Les documents les plus précieux qu'il nous fournit appartiennent aux dernières guerres de la république romaine, alors que les Scipion, etc., triomphaient des potentats de l'Asie et préludaient ainsi à l'asservissement de l'univers, que le christianisme seul pouvait régénérer après trois cents ans de persécutions.

Laissant à notre anonyme toute la responsabilité des diverses citations que lui ont fournies Tite-Live, Suétone, etc., citations dont les faits sont, d'ailleurs, étrangers à notre sujet, puisque nous n'avons à nous occuper ici que des monnaies byzantines et de celles du moyen âge, nous nous contenterons de faire remarquer que notre auteur

nous dit, comme Suétone, « que Néron perdait au jeu de « table (1) quatre cent mesures de monnoye (2), trop estoit « cousteus en édefissez; de quoy yl fist une maison, si « come Setoynes (3) tesmoigne, avironnée de aighe, à la « samblance d'une chité : s'avoit chans, et bois et pastures « entour, et toutes manières de bestes sauvages. Ly bauch « et li quievron de le maison estoient tout d'or estincellé « de graines et les parois d'ivoire. Entour ly combles « deseure tournoit, nuit et jour, à la manière dou firma- « ment. » (Fol. III v°, MS. n° 494.)

Il a grand soin d'ajouter que ce monstre commanda au sénat qu'il délivrast cent foiz cent mille *besans* pour ses despens (4).

Maintenant, il va nous apprendre « que l'empereur de Constantinople (Alexis Ier Comnène) » souvent envoyoit à Godefroy de Bouillon beaux « dons et, chascune sepmaine, « autant que deux fors hommes povoient porter de pourpre, « d'or, et de deniers de cuivre, qu'on clame *estaines*, luy « donnoit-yl dix mille (5). »

En 1124, il déclare que la rançon payée aux Turcs par Baudouin II du Bourg, roi de Jérusalem, s'éleva à cent mille micheloiz (6).

(1) A l'en croire, durant le siége de Césarée, les princes croisés estoient en lor pavillons, vestus de camelos et de draps de soye, et juoient as tables et as eschés, et leurs chevalliers prendoient exemple à yaus. (Fol. LXXXI v°.)

(2) Quadringenis in punctum sestertiis aleam lusit. (In Ner., XXX.)

(3) *Ibid.*, XXXI.

(4) Fol. VIII v°, IX r°, 2e vol.

(5) *Ibid.*, fol. CLXIIII r°.

(6) *Ibid.*, fol. CCXXXII v°.

Il n'a garde d'oublier que la dot de Théodora, nièce de l'empereur Manuel Comnène, qui épousait (1158) Baudouin III, roi de Jérusalem, était de c mille *pappes d'or* et de x mille livres pour faire les despens et les noches : « et « si prisa-on les joiaus XL mille *pappes* (1). »

Le chapitre qu'il intitule : dou grant atirement que li quens de Triple (2) fist pour sa serour (Mélissende), qui devoit épouser l'empereur d'Orient (Manuel), lequel la refusa, nous fait connoître le luxe éffréné des reines du XIIe siècle. (Fol. CI r°.)

Laissons-le parler :

« Yl fist appareillier sa serour de grans atours et de « riches joiaus, robes de diverses coulours, couronnes « d'or et de pierres précieuses, frémaus, chaintures et « autres joiaus que dames portent en lor orelles, de trop « grant coust; pos d'or et d'argent, escuielles, caudières, « paielles et hostieulx de cuisine, tout d'argent, sam- « bues (3), *lorrains*, si riches com pooit faire le rois et tout « tel doulinage y misent, tant que on lor dist tint à outrage. « Li message l'emperour, qui demoroient en la terre, « enqueroient intentivement des meurs et de la conte- « nanche le pucelle, souvent le voloient oir parler et aler « toute desfullée (4). »

(1) Fol. XCIX r°. — Il déclare qu'une *pappe* vault VII s. parisis.

(2) Raimond II, comte de Tripoli.

(3) *Voy.* DUCANGE, *Glossaire*, v° *Sambuca*.

(4) Fol. CCXXVIII v°. Il dit que les croisés trouvèrent dans le camp des infidèles grant plenté des richesses d'Égypte, pierres précieuses, vaisseaux de diverses couleurs et autres joyaulx estranges, chevaulx, armures et robes à grant plenté.

Quant à Baudouin (1169) « qui prist à femme [1] Marguerite, suer Phelippon de Flandres (Philippe d'Alsace), « cils quens Phelippes li donna avoec sa suer, v^e livres « d'artesiens, cascun an, au winage de Bappaumes [2]. »

Avant de passer outre, rappelons qu'au xvie siècle les *artesians* sont encore mentionnés dans un compte de la terre de Gamans (près Lille), achetée 2,000 florins en 1563; laquelle, en 1556, rapportait 433 l. 13 s. 6 d.

Ainsi, nous voyons que les quatorze fiefs qui s'y trouvaient, devaient au seigneur LII l. XV s. de relief; LX s d'*artesian; blanque lanche*, XXX s. de service d'ost et six chevaux, chascun de XXX s. d'*artesian*.

En effet, le fief de la petite mairie (vendue 2,650 florins en 1582) devait ung cheval pour service d'ost, valant XXX s. d'*artesian*.

De son côté, un conseiller de l'empereur Charles-Quint devait service de plais et XXX s. d'*artesian* de service d'ost.

Parmi les autres redevances on remarque celles qui suivent : I d. ½ partit, dus le jour de Saint-Jean-Baptiste par plusieurs tenanciers; I partit, I partit demy; I partit et tiers de partit, le quart d'une partit; I ferton, val. (1556) VIII s. VI d.; le tiers d'un ferton [3].

Mais il est temps d'interroger de nouveau notre anonyme

(1) Depuis comte de Hainaut, sous le nom de Baudouin V, dit le Courageux.

(2) Il ajoute : « l'an où fu de l'incarnacion Nostre Seigneur MCLXXI, « Marguerite, femme Bauduin le jone, délivra d'un fil, à Valenchiennes, « el mois de juing. (Au mois de juillet, selon l'art de vérifier les dates, « t. XIII, p. 396). Li enfens ot non Bauduins. En celle gesine prist le « feus à Valenchiennes, de quoy yl ot are III mille maisons. » (Fol. CVIII r°.)

(3) Archives de feu M. le baron de Berthoult, d'Hulluch.

qui, en 1186, mentionne comme suit la monnaie de Valenciennes : « l'an qui fu del incarnacion Nostre Seigneur « MC IIII^XX et VI conta ly quens Bauduins des despens qu'il « avoit fais en guerre et en pais. Si se trouva en dette, « outre la value de sa terre, de XLI mille lib. de blans Vale- « chenois. Ou mois de juing sivant après vint si grant « tempés parmy Haynnau, devers le warde Saint-Remy, « que très-grans nombres d'oisaulx et de bestez en furent « perdu et granz damages en vint en la terre (1).

Nous pensons que le document suivant, trouvé dans les registres communs de la ville de Valenciennes, pourra aussi intéresser les lecteurs de la Revue, puisqu'il leur fera connaître avec quelle sévérité les prêteurs sur gages étaient punis au commencement du XVe siècle, lorsqu'ils abusaient de la fâcheuse position du pauvre.

1402. « Nous vous disons et faisons assavoir que yl est « venut en le congnoissance dou prévost et des jurés que, « en temps passet, li unes des filles Martin Hiette de Saint- « Sauve, nommée Hanette, se transporta en le maison le « femme qui fu de Piere Constensti, userier, qui est à « présent femme Jehan Le Gondalier prestans parelle- « ment sur wages. Liquelle Hanette requist à leditte femme, « qui est *marchande d'argent* (2) que, sur certains wages « que elle portoit là, prester li wolsist I grant escut. « Liquelle femme li escondi et refussa, disant que pau y « avoit de wage pour si grant somme, et ne li presta que

(1) Fol. CXXI r°.

(2) Parmi *les markants d'argent* que mentionnent les registres, nous remarquons (1385) Jehan Mauroy, *markant d'argent*, de Tentegnies Dalès (auprès) Tournay.

« I petit escut de Haynnaut et IIII *poissans*. S'est avenut que,
« nawaires, leditte Hanette a vollut racatter ses wages et
« volut sattefyer ce que elle avoit eust, et le pourfit à che
« appertenent; mais leditte femme a vollut de li avoir
« II couronnes dou roy et IIII *poissans*, voellans leditte
« Hanette frauder et destorsement le sien voloit hoster et
« avoir contre raison; car, ce venut à congnissance, à le
« complainte de leditte Hanette, contre lequelle leditte
« femme a estet appiellée et oye, elle et si avoé (avocat),
« pour li, pour de ce leditte femme excuser, se sont en
« voukier et rapportet en certaines personnes, qui de che
« ont dépossé au contraire et au préjudisce de l'oppinion
« de leditte femme userière (1). Pour lequelle malefachon
« dessusditte, fraude et déception apparue deuwement, si
« que dit est, leditte femme est jugié II fois contre ledit
« des jurés : et bien se wargent (gardent) tout autre
« userier et userière de, en tel cas ou sanable, faire
« fraude, ou décheoite; car on les en coregeroit plus
« grandement. Et s'est dit par jugement le IXe jour de
« juing (2).

Ces grands écus de Hainaut et ces *poissans* sont aussi mentionnés dans quelques actes, précieux pour l'histoire des usages et des mœurs. Nous allons les transcrire.

Au chapitre intitulé : *Enfans mis hors pain,* l'argentier de 1399 s'exprime comme suit :

(1) Le XXXe jour d'octembre (1385) fu Raouls Lennes ordenés et commis à yestre coûletiers d'argent et fist serment en le main Colart dou Gardin, adont prévost, par-devant et par l'accort de pluiseurs de ses pers en l'eskievinage. (*Ibib.*, fol. XXV r°.)

(2) MS. de la bibliothèque de Valenciennes. *Ibid.*, fol. XVIII r° et v°.

« Jaquemars Doukesnoit, Mahieu, sen fil; se li donna « *une cloke* (1) de le valeur d'un grant escu de Haynnaut. »

« Pierart de Le Fosse, carpentier, Magne de Laywe, par « le gret de Jehan Recoul, dit Dou Lupart, wantier, à « présent sen marit, Lienart Flore, sen fil, que elle eult « de Phelliprart Flore, sen premier marit : se li donna une « huppelande de le valeur de 1 grans escus de Haynnaut. « fait le tierch jour de may. »

Le second acte nous fait connaître qu'il y avait « au cange « Wattier Grebiert le somme de XIIII l. XVI s. III d. tour., « telle monnoye que *poissans* pour XVIII d. le pièce. « Lequelle somme ledis Wattier doit et a en couvent à « rendre et à payer au prévost et as eskevins, quiconques « le soient, ou seront pour le tamps, devens les XV jours « procains après ce que requis et sommez en sera. — S'est « leditte somme que pour sanner et warder à ees (2) et « pourfis de Robin le Cochon, fil Jehans qui fu. Et vinrent « chil dis deniers de III frans de rente, que Robiers li « Cochons, ses oncles, li laissa; et est leditte somme « demoret en main de justice, pour le raison de chou que

(1) Sorte de vêtement — 1399. Racat fait par Pieres de le Haïe. « Mémore que le venredy VIIIe jour d'aoust l'an IIII^XX et XIX (1399), « congneut Pieres de le Haie, em plaine halle, en Valenchiennes, pré- « sent mons. de Monchiaux, prévost mons. le conte, et tous les jurés de « le pais, qu'yl avoit larchineusement pris II *clokes*, requerant que « démenés fust pour che li mesfait, ensi que fieus de bourgois, qu'il « estoit, deveit yestre démenés, c'estoit qu'yl se peuwist racatter. « Lequel cose on li acorda; et là présentement se racata ledis Pieres « de XIIII s. et I d., lesquels yl mist en le main doudit prévost. » (Fol. XLII v°.)

(2) *Voy.* ROQUEFORT, *Glossaire*, suppl., au mot oes.

« ledit Robin on a mis en le main et gouverne de Jehans
« Jolit, ouvrier de haulteliche, liquels doit ledit Robin,
« depuis le xxi° jour d'aoust, l'an iiiᵉˣˣ et xix (1399) en
« vi ans, nourir et gouvrener, et luy monstrer et amenistré
« le mestier de hauteliche, loiaument, sans fraude. Chou
« entendut que point ne li doit livrer viesture, ne cau-
« cheure, tout ledit terme. Et, s'il advenoit que ledis
« Robins se partesist par aucune aventure, en devens ledit
« terme, sans le gret doudit Jehans Jolit, sen mestre, ledis
« Jehans se puet et pora traire par deviers le justice, et qui
« adonc le sera, qui peut prendre, avoir et anporter à sen
« pourfit le somme deseureditte; se tant y avoit deffaute
« que lidis Robins ne perfesist sendit service, ou che que
« trouvet seroit que de deffaute y aroit oudit Robins que
« parfait n'aroit sendit service. Si fusent comme eskevins
« Alars Moises et Jehans Bierniers, fils Jehans, et comme
« maires, Jehans de Denaing. Che fu fait l'an mil iiiᶜ iiiᵉˣˣ
« et xix, le xxi° jour dou mois d'aoust, l'an dessusdit.
« Chest assavoir que le somme deseureditte fu délivrée à
« demisielle Magne de Foriest, vesve de Jehans li Cochon
« dessusdit, présens Jehans de Denaing, comme maieur,
« et Willeaume de Blaron, comme juré de castel, pour le
« raison de chou que li dis Robins, ses fils, estoit trespassés.
« Et fu dou commant Jehan Brochan Despieres et tous
« ses pers en l'eskievinage, l'an mil et iiiᶜ, le prumier
« jour d'octembre [1]. »

Avant de terminer, disons encore que Jehans de le Cambe, monnoyer, fut banni durant trois ans (1385), pour

[1] Fol. ii r°.

très-outrageuses parolles et ahatines (1) qu'il a faittes à ses maistres et à aucunes personnes de le justiche.

Toutefois, le greffier ajoute : Mémoire que le ville luy fu rendue par lettrez Mons. et par les jurés de le pais, le joesdy v^e jour d'octobre.

De la Fons-Mélicocq.

(1) Nicaise Marmet, *bateur à larket*, encourt la même peine, pour nieux et meslin et très-mauvaises enfanches qu'yl a faittes.

NOTICE

SUR LE

CABINET NUMISMATIQUE

DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.

INTRODUCTION.

M. te Water, de son vivant professeur à l'Université de Leyde, raconte, dans son discours rectoral, prononcé en latin, le 8 février 1801, *sur les bonnes et mauvaises fortunes de ladite Université pendant le* XVIIIe *siècle,* que feu M. le curateur Bentinck jeta, en 1749 ou 1750, les premiers fondements du Cabinet Numismatique de l'Université; que M. de Hochepied, consul des Pays-Bas à Smyrne, envoya plusieurs médailles grecques à ce Cabinet; qu'un des successeurs de M. Bentinck dans la curatelle, feu M. Laurent van Santen, littérateur et poëte latin célèbre, fit acheter dans les dernières années du XVIIIe siècle bon nombre de médailles romaines, et qu'enfin il eut aussi le projet de faire nommer un lecteur de numismatique à l'Université.

Mais les guerres continuelles, qui survinrent bientôt, n'étaient pas favorables à la culture des arts et des belles-lettres, et la collection numismatique resta ainsi toujours sans directeur spécial et sans fonds pour être agrandie,

reléguée dans un coin de la bibliothèque de l'Université. Ce ne fut qu'en 1818 qu'elle fut réunie au Cabinet d'Archéologie récemment créé; Cabinet confié aux soins éclairés de feu le savant professeur Reuvens, qui, appelé à Leyde, lors de la suppression de l'athénée de Harderwyk, fut chargé de l'enseignement de l'archéologie à l'Université, poste qu'il n'honora malheureusement que jusqu'en 1835, lorsqu'une mort prématurée l'enleva, au grand détriment de la science qu'il cultivait avec empressement.

Ce fut sous les auspices de ce célèbre professeur que le directeur actuel fit ses études numismatiques (du moins pour la partie ancienne) de 1820 à 1822, et c'est aussi environ de ce temps-là que date l'agrandissement du Cabinet. Feu le professeur J. O. Arntzenius fit, en 1820, cadeau de plusieurs médailles consulaires romaines; le docteur P. de Haan, conservateur au Musée d'histoire naturelle, donna plusieurs jetons de Van Loon, et la collection des souffres de Mionnet, achetée jadis à Paris, par ordre du roi Louis Napoléon (collection largement augmentée plus tard sous les auspices de M. Reuvens par des empreintes de médailles rares du Musée britannique et des médailles bactriennes, rapportées de l'Inde par M. Burnes), fut réunie au Cabinet. Plusieurs thalers et autres grandes monnaies de l'Allemagne furent achetées; les monnaies obsidionales d'Alkmaar et quelques monnaies suédoises furent envoyées en cadeau.

Mais ce ne fut qu'en 1835, lorsque les Cabinets d'Archéologie et de Numismatique furent séparés et placés sous des directeurs spéciaux, que le Cabinet commença à s'agrandir d'une manière digne de l'Université auquel il appartient.

Malheureusement, ce fut par la mort de M. Reuvens que le premier grand accroissement eut lieu. Le digne savant avait légué toute sa collection numismatique à l'Université. Cette collection provenait en grande partie du cabinet de feu M. Nieuhof, professeur à l'athénée de Harderwyk; mais M. Reuvens l'avait augmentée par plusieurs achats, entre autres à la vente de feu M. van Swinden, professeur à l'athénée d'Amsterdam, son parent. M. Reuvens n'avait jamais eu de subsides particuliers pour la partie numismatique du cabinet archéologique. Son successeur dans l'administration du cabinet de médailles et monnaies, nommé en 1835, fut plus heureux.

Depuis 1836, des subsides annuels ont été alloués au Cabinet, provenant des fonds de l'Université; mais l'accroissement eut aussi lieu par des dons considérables, non seulement du gouvernement, de MM. les curateurs, professeurs et étudiants de l'Université et des graveurs à l'hôtel des monnaies d'Utrecht, de plusieurs ambassadeurs, consuls généraux et consuls, mais aussi, et en très-grand nombre, de gouvernements, de corporations et de personnes étrangères à l'Université. Nous citerons seulement S. A. R. le prince Frédéric des Pays-Bas, feu S. A. R. Léopold, grand-duc de Bade, S. M. le roi de Hanovre, les Gouvernements de la Grande-Bretagne, de France, d'Espagne, le capitaine des Chinois à Djocjocarta (île de Java), la Régence de la ville libre de Hambourg, celle de la ville d'Anvers, feu le général baron Washington, aide de camp de S. M. l'ex-roi Louis Ier de Bavière, le général de division Mustapha Khaznadar à Tunis, la Société Teylerienne à Harlem, la Société des sciences à

Batavia, le résident de Riouw, M. C. Netscher, les consuls généraux des Pays-Bas : à Lisbonne (celui qui a fait un legs important au Cabinet), à Alexandrie, à Mexico et à Tanger, S. E. le baron Schimmelpenninck van der Oye, ambassadeur des Pays-Bas près la cour de Berlin, S. E. le baron Gevers, ambassadeur à Saint-Pétersbourg, le docteur de Koehne de la même ville, M. Bodel Nyenhuis à Leyde, feu le zélé numismate G. van Orden à Zaandam, le célèbre voyageur de Sieboldt, M. C. G. Boonzajer à Gorkum, MM. Leemans, Janssen, Hoog et Snellen van Vollenhoven à Leyde, feu M. O. Keer à Amsterdam, et tant d'autres que le défaut d'espace ne nous permet pas d'énumérer.

Il y a déjà plusieurs années que feu M. le curateur de l'Université, le digne Louis Caspar Luzac, insista pour qu'une notice du Cabinet fût publiée ; mais le directeur était alors occupé nuit et jour, comme l'on dit proverbialement, à un ouvrage sur la numismatique de toutes les provinces de la Néerlande, c'est-à-dire des Pays-Bas septentrionaux, depuis les temps les plus reculés jusqu'à la pacification de Gand, ouvrage heureusement presque terminé en neuf volumes in-4°, ce qui lui permet maintenant de faire paraître la notice si longtemps désirée.

L'on conçoit aisément qu'un ouvrage de ce genre n'est pas un catalogue, et c'est pour cela que la présente notice ne contient qu'une indication des pièces les plus importantes. Sans doute, ce nombre de pièces importantes serait beaucoup plus grand, si l'Université, dès sa fondation en 1575, eût possédé un cabinet numismatique enrichi par l'Etat, les professeurs et les étudiants tant indigènes qu'étrangers ; alors certes aussi pas tant de monnaies romaines et du moyen

âge, déterrées dans le pays environnant la ville universitaire, ne se seraient perdues pour la science numismatique, ayant été jetées dans le creuset ou négligées et dispersées.

Nous avons choisi cette manière de publication pour faire au plus tôt parvenir la notice à la connaissance des personnes bienveillantes qui ont doté si considérablement le Cabinet, espérant que d'autres encore, qui ne possèdent que quelques pièces détachées ou bien des doubles de peu de valeur, voudront suivre leur exemple au grand profit de la science numismatique et de ses adeptes, non-seulement parmi les professeurs et les étudiants ou élèves de cette antique Université, mais aussi de tous ceux qui viennent consulter le Cabinet, ouvert tous les jours de travail au public de midi à deux heures. (*Boommarkt*, derrière le cabinet d'archéologie — non loin de la station du chemin de fer — section IV, 185, *rouge*.)

N. B. Le nombre d'exemplaires tirés à part de cette notice est petit, vu que nous espérons être mis bientôt en état d'en donner une seconde édition, dans laquelle nous aurons à mentionner quantité de noms de nouveaux donateurs et de nouvelles donatrices.

PARTIE ANCIENNE.

HISPANIA.

Le Cabinet possède des médailles de *Balsa* (Tavira), *Ebora* (Evora), *Emerita* (Merida), et de *Norba Ceasarea* (Berzocana), dans la *Lusitania*.

D'*Abdera* (Adra), *Acinipo* (Ronda la Vieja), *Aria* (la Maria), *Astapa* (Estepa), *Carisa* (Carya), *Carmo* (Carmona), *Carteja* (Torre de Cartagena), etc., dans la *Baetica*.

D'*Acci* (Guadix el viejo), *Arsi* (la ville des Edetanes), *Bilbilis* (Calatayud), *Bracara et Bucasis* (Braga), *Bursada* (des Celtibériens), etc., dans la *Tarraconensis*.

Ces médailles proviennent pour la plupart de la grande vente de feu Don Garcia de la Torre, de son vivant ministre de la justice en Espagne, vente qui eut lieu à Madrid, en avril 1852.

Le savant numismate français M. Joseph Gaillard a eu l'obligeance de soigner les intérêts de notre Cabinet à cette vente et s'en est acquitté avec la plus grande délicatesse.

Le Cabinet possède en tout (juin 1862) 346 pièces de l'*Hispania*, dont 17 en argent.

On sait que pour la numismatique ancienne de ce pays l'on doit consulter aujourd'hui l'ouvrage de M. de Saulcy : *Médailles autonomes de l'Espagne*, et les planches (aussi le texte) des deux catalogues de M. Gaillard, c'est-à-dire :

1° *Description des monnaies espagnoles de D. José Garcia de la Torre* (Madrid, 1852) et,

2° *Catalogue des monnaies antiques et du moyen âge, recueillies en Espagne*, etc., de 1850 à 1854 [vendues à Paris, en janvier 1855, hôtel des commissaires priseurs].

Encore les *Apuntes para la formacion de un catalogo numistico español* de M. Campaner y Fuertes. Barcelona, 1857.

GALLIA.

C'est à l'obligeance de M. de Saulcy que nous devons l'attribution des monnaies d'or de notre Cabinet; monnaies trouvées pour la plupart dans les Flandres et provenant des ventes de feu MM. Charles van Hulthem et de Bremmaecker, à Gand.

Nos *onze* monnaies d'or gauloises appartiennent aux *Leukes* ou *Lingones*, aux *Nerviens*, aux *Menapiens*, aux *Ambianiens* et aux *Trevires*.

Le Cabinet possède en outre plusieurs monnaies d'argent et de cuivre des Allobroges, de la Gaule Belgique, — avec *Andecom*, *Ateula*, *Auscro*, *Criciru*, *Germanus* ou *Germanu Indutilli*, *Turonos Cantor*, *Ulatos*, etc., etc.; en outre des villes de *Cabelio*, *Massilia*, *Lugdunum*, *Nemausus* et *Vienna*.

Le nombre total s'élève à 75.

Les principaux ouvrages sur les monnaies gauloises sont de MM. Lelewel et de la Saussaye.

BRITANNIA.

Le Cabinet possède quatre monnaies d'argent, attribuées à ce pays, mais on sait qu'il est souvent très-difficile de distinguer, avec certitude, les monnaies de la Bretagne d'avec celles de la Gaule.

On remarque au Cabinet de belles copies de monnaies britanniques qui se trouvent au musée du même nom à Londres.

ITALIA.

L'on sait que, quand on parle de monnaies italiennes dans la numismatique ancienne, il s'agit des pays qui ont constitué dans les temps consécutifs l'Italie des Romains et principalement les médailles de la grande Grèce.

Le Cabinet en possède de Ravenna, de Populonia, d'Arimi-

num, d'Acerra, de Capua, de Neapolis (deux d'or, douze d'argent), de Sybaris, de Nuceria, de Suessa, de la Calabria : de Brundusium, de Tarentum; de Lucania : de Metapontum, de Thurium et de Velia; des Bruttii : de Valentia et de Terina.

SICILIA.

Quelques belles monnaies d'Ætnæi, d'Agrigentum, de Catana, de Gelas, de Messana, de Panormus, entre autres, deux en or; de Syracuse, une en or et plusieurs belles pièces d'argent, dont deux avec inscriptions archaïques; de Tauromenium.

Des rois Hiero Ier et II, Hieronymus, Agathocles.

Quelques-unes des îles Cossura, Melita, Gaulos, Caene.

CHERSONESUS THRACICUS.

Une monnaie d'or de Cossea avec ΚΟΣΩΝ; quelques médaillons ou tétradrachmes de Thasos; aussi quelques imitations barbares.

THRACIA.

Des monnaies de Maronea; un statère et douze différents tétradrachmes (tous d'une grande beauté, et dont un porte l'inscription BY, c'est-à-dire *Byzantium*), du roi Lysimaque.

MACEDONIA.

Plusieurs monnaies; en premier lieu, du *peuple en général*, puis de *Pella*, de *Neapolis*, de la *Colonia Philippi* et de *Thessalonica*.

Quant aux monnaies des rois : quelques cuivres d'Amyntas II; un stater de Philippe II père d'Alexandre le Grand; une superbe série de monnaies d'Alexandre III ou le Grand. Le

Cabinet possède un statère et dix-sept tétradrachmes de ce prince. M. le Dr Muller, de Copenhague, inspecteur du cabinet royal de médailles et du musée Thorwaldsen, les a décrites dans son ouvrage intitulé *Numismatique d'Alexandre le Grand.* — Elles sont pour la plupart d'une magnifique conservation et proviennent presque toutes du cabinet de feu M. le professeur Reuvens (cabinet Nieuhof); les autres monnaies d'argent et de cuivre d'Alexandre le Grand, qui se trouvent au Cabinet, sont de moindre valeur.

Parmi les autres médailles des rois macédoniens, l'on remarque un médaillon (tétradrachme), une drachme et quelques beaux bronzes de Philippe Aridée; quelques superbes cuivres de Cassandre, fils d'Antipater; quelques cuivres d'Alexandre IV; deux superbes médaillons d'Antigonus, rex Asiae, un idem d'Antigonus Ier Gonatas, des bronzes de Demetrius II, Antigonus II, Philippe V et Persée.

THESSALIA.

Des monnaies de Larissa et de Tricca; de l'île Halonesus.

ILLYRICUM ET EPIRUS.

Plusieurs pièces d'argent de Dyrrhachium; une superbe médaille des Epirotes, aussi une monnaie de Corcyra. Des monnaies des OEniadæ en *Acarnanie*, d'Ætolia, des Locri Opuntii, de Phocis, de la Bœotie.

GRAECIA.

Cinq tétradrachmes d'Athènes, dont quatre au type ancien, et un au type moderne; une didrachme, plusieurs drachmes; plusieurs oboles et quantité de cuivres; une monnaie d'Eleusis; des monnaies très-anciennes de l'île Aegina.

ACHAIA.

Des monnaies de Corinthe, de Patræ, de Phlius, de Sicyone, de Stymphalus, de Messenia, de Lacedæmon, d'Argolis, d'Arcadia, de Chalcis et de Histiæa sur l'île d'Eubœa. Enfin de l'île Ceos.

ASIA.

Quant à l'Asie : des monnaies rares des rois Rhescuporis Ier et II, du Bospore Cimmerien; de Colchis; des villes d'Amisus et de Chabacta, dans le Pont; comme aussi du roi Pharnace Ier.

Dans la Paphlagonie, de Sinope; dans la Bithynie, de Chalcedon et de Nicæa; dans la Mysie, de Cyzicus, Parium et Pergamus. (Parmi les dernières un beau médaillon d'argent, frappé sous l'empereur Hadrien; un médaillon d'Attalus II, roi de Pergame); un idem de Cyme, en Eolie; un idem de Myrhina.

Parmi les monnaies de l'Ionie, il y en a d'Ephesus, d'Erythræ, de Magnesia; quelques belles pièces de Smyrna, de Phocaea, de l'île de Samos, des îles près de Caria, Cos et Rhodus; quatre beaux médaillons de Side, dans la Pamphylie; une monnaie de Tralles, dans la Lydie; d'Apamea, Cotyaeum, Laodicea et Metropolis, dans la Phrygie; de Cæsarea, dans la Cappadoce; une belle pièce d'Ariobarzanes Ier Philoromæus, roi de cette contrée; une grosse monnaie rare, en argent, de Tarsus, dans la Cilicie (qui est arrivée au cabinet *via* Batavia, probablement par la Perse); encore des monnaies de Teos.

Un grand nombre de différentes pièces de Syrie, parmi esquelles des médaillons de Seleucus Ier Nicator, d'Antiochus Ier Soter, d'Antiochus Eupator, d'Antiochus Philopator, de Demetrius Ier Soter, d'Alexandre Ier Balu, de Demetrius II, Theos Philadelphus Nicator, d'Antiochus VI Epiphanes Diony-

sus, d'Antiochus VII Euergetes, de Cléopatre, d'Antiochus IX Philopator, de Demetrius III Deus, etc.; — des villes de Gabala, Seleucia et Laodicea; dans la Commagène, de Samosata et de Zeugma, des rois Antiochus IV et Jotape; dans la Cyrrhestica, de Berœa et d'Hiéropolis; dans Seleucis et Pieria, de la ville d'Antioche, tant libre que sous la domination des rois de la Syrie et des empereurs romains, c'est-à-dire avec æra Seleucidarum, æra incerta, æra Actiaca, autonomi, æra Cæsariana, sub imperatoribus Romanis cum S. C., Antiochia Colonia, Antiochia ad Daphnen; en outre de la Phénicie, de Berytus, Sidon et Tyrus; de la Judée : de Simon Macchabæus et encore de Jonathan et d'Agrippa II; dans la Mesopotamie : d'Abgarus et Marc Aurèle; dans la Parthie : deux dariques d'argent et quatorze différentes pièces d'argent des rois sassanides.

AFRICA.

Quantité de monnaies de l'Égypte, en bronze, des différents Ptolemées, un beau médaillon, extrêmement rare, de Ptolemée V, plusieurs bronzes de Cléopatre, quantité de monnaies des empereurs romains, frappées à Alexandrie, depuis Auguste jusqu'à Dioclétien, deux des nomes ou préfectures de l'Égypte.

Pour ce qui concerne les bronzes des Ptolemées, le Cabinet en possède plusieurs qui ont été trouvées en 1696, avec une quantité de médailles romaines et une monnaie du kalife Heshâm ben Abd al Malek, de l'année de l'hégire 116, dans les restes du château romain de Brittenburg [1], près du village de

[1] Probablement cet encombrement de diverses monnaies dans un ancien château romain provient des pirates du Nord, qui avaient leur repaire dans ce château, situé au bord de la mer qu'ils parcouraient sans cesse et où ces objets de piraterie ont été engloutis par les flots.

Les médailles d'or et d'argent que les marins de Katwyk auront trouvées, ont été probablement vendues directement et fondues.

Katwyk, à la ci-devant embouchure du Rhin, embouchure qui a été fermée, dans une violente tempête, au commencement du IXe siècle.

En outre, le Cabinet possède une monnaie d'or de la Cyrenaïque ; plusieurs de Carthage, trois d'Utique, quelques-unes des rois Juba Ier et II, enfin plusieurs monnaies moins distinctes.

MONNAIES ROMAINES.

Le Cabinet possède plusieurs monnaies d'or, d'argent et de bronze, trouvées dans divers endroits du royaume, comme : le long du Rhin, à Nimègue, Tiel, Ochten, à Wiltenburg près d'Utrecht, à Leyde, à Woerden, à Oegstgeest, à Valkenbourg, au château de Brittenbourg, près de l'actuel Katwyk, aussi en Drenthe, en Frise et à Groningue.

Le nombre des pièces d'*Æs grave* du Cabinet monte à cinquante-six. L'on y remarque plusieurs monnaies qui sont notées comme très-rares, dans l'ouvrage des savants Marchi et Tessieri : l'*Æs grave del Museo Kircheriano.*

Les monnaies consulaires d'argent sont au nombre de trois cent soixante-quatorze ; l'on y remarque de très-grandes pièces de la famille *Antonia* (Cohen, n° 26), et *Julia* (Cohen, n° 50). Il n'y a point de médailles consulaires d'or, si ce n'est celle de la famille *Hirtia.*

Les médailles des empereurs et des impératrices, tant du Haut que du Bas-Empire, sont au nombre de quarante-deux en or, de sept cent quarante-deux en argent, de huit cent quatorze en grand bronze, de sept cent dix-huit en moyen, et de huit cent trente-cinq en petit bronze ; parmi ces dernières il y en a d'Honorius, qui, comme il paraît par les contre-marques du XVIIe siècle, ont servi comme monnaies de cuivre espagnoles de ce temps-là.

Parmi ces médailles l'on remarque un beau médaillon d'argent de Constantin le Jeune, un médaillon de Néron, un grand bronze de Caligula, avec une très-belle patine, trouvé en 1345, à Ubbergen, près de Nimègue, don de M. van Hees, bourgmestre de ce village; un Trajan, de même en grand bronze, parfaitement conservé pour la partie qui a été couverte dans la mer (elle a été trouvée dans les fondements de la Brittenburg) par une petite monnaie, probablement un denier. Parmi les petits bronzes, il y en a des empereurs Carausius et Allectus, qui ont régné dans la Grande-Bretagne; aussi ces monnaies avaient-elles été trouvées en Angleterre, et M. Atwel, ci-devant lecteur de langue et de littérature anglaise à cette Université, en avait fait cadeau au cabinet de numismatique.

PARTIE DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES.

Avant d'énumérer les principales médailles et monnaies des différentes parties du monde civilisé (et non civilisé, comme par exemple le Maroc) que le Cabinet contient, nous devons ici faire mention de la brillante série des médailles représentant les monuments de divers pays de l'Europe, œuvres des célèbres graveurs MM. Jacques et Léopold Wiener, à Bruxelles. Cette série contient déjà vingt-huit médailles, toutes d'un travail supérieur. Complète, elle sera composée de cinquante médailles.

Nous suivrons dans cette partie à peu près la même route géographique que dans la partie ancienne.

Passons donc maintenant au *Portugal :*

Peu de cabinets ou collections en Europe, nous osons l'affirmer après avoir pris des informations exactes, possèdent autant de médailles et monnaies portugaises que le cabinet de Leyde. Leur nombre, pour toute la monarchie (nous renvoyons, pour l'Asie, l'Afrique et l'Amérique, à ces parties du

monde), est très-grand. Pour le seul Portugal en Europe, il monte à quarante et un en or, cent quinze en argent, et trois cent soixante-trois en cuivre et bronze. Les médailles sont au nombre de treize. La plus rare est celle que le graveur Dubois a faite à Lisbonne, en 1826, en commémoration de la charte constitutionnelle, octroyée cette année-là; encore celle en l'honneur du célèbre poëte Camoëns.

Les monnaies datent du temps d'Alphonse Ier (1112—1185) jusqu'à nos jours, et ont été frappées à Evora, Braga, Oporto et Lisbonne (pour l'Asie à Goa, pour l'Afrique occidentale à Terceira et peut-être à Angola, encore à Lisbonne); pour l'Afrique orientale (Mozambique), en partie à Lisbonne, en partie à Mozambique; pour le Brésil, aussi longtemps qu'il appartenait au Portugal, à Rio de Janeiro, à Bahia et à Sabara (dans la province de Minas Geraes).

Nous devons notre belle collection portugaise principalement à la bienveillance de feu le vénérable vieillard M. Gaspar Jean Pilaer, de son vivant consul général des Pays-Bas en Portugal, et à celle de M. Manuel Bernardo Lopes Fernandes, membre de l'Académie royale des sciences à Lisbonne. Il n'y a que peu de pièces que le Cabinet ait acquises d'autres personnes ou institutions, par achat ou par échange; mais parmi celles-ci on remarque la grande pièce d'or du roi Emmanuel dite *Portuguez*, monnaie déterrée de nos jours dans la ville d'Alkmaar. Nous devons faire observer ici que toutes les monnaies portugaises des possessions de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique (ci-devant, c'est-à-dire du Brésil) ont été classées parmi les monnaies de ces parties du globe.

Pour la description des monnaies de la monarchie portugaise, voyez l'ouvrage : *Moëdas correntes em Portugal desde o tempo dos romanos até o anno de* 1856, por M. B. Lopes Fernandes, Lisboa, 1856, in-4°.

L'ouvrage du même auteur sur les médailles portugaises n'a pas encore paru.

N. B. La monnaie d'Alphonse Ier est en galvanoplastie, l'original se trouvant dans la collection de M. Thomsen à Copenhague. Une des monnaies les plus rares du cabinet est le ducat du roi Henri; aussi une crusade neuve du prince-régent Pierre, de 1682. Ces monnaies ne se trouvent dans presque aucune collection de monnaies portugaises.

L'ESPAGNE.

La collection de médailles de ce pays n'est pas grande et ne monte qu'à douze, dont quatre en argent.

Pour les monnaies, le cabinet en possède deux cent soixante-sept (outre celles que l'on trouve rangées au Mexique, au Pérou, etc., comme y ayant été frappées), parmi lesquelles de très-rares des rois Pierre, Alphonse et Jacques du royaume de Majorque; quelques pistoles et doubles ducats; un double ducat d'Aragon de la reine Jeanne et de son fils Charles; un quadruple du roi Philippe V, de 1738, etc.; une d'argent de Henri IV, frappée à Jaen; des monnaies de Majorque, de Léon, des piastres rares, entre autres des maltaillées, comme l'on en trouve dans les fouilles; celles que le Cabinet possède lui ont été envoyées en cadeau de l'île de Java, par M. van der Moore, Résident de la province, dite *Preanger Regentschappen,* où elles avaient été trouvées.

En outre, plusieurs monnaies obsidionales et de nécessité, du temps de la guerre de l'indépendance contre les Français. Quantité de médailles et de monnaies catalanes, cadeau de M. le chevalier don F. Ribas y Solá, à Barcelone.

Parmi les monnaies de billon l'on remarque une monnaie de convention de Jean, roi de Léon, avec Henri, roi de Castille.

Dernièrement, une très-belle collection de monnaies en cuivre de la reine Isabelle, depuis son avénement au trône, en 1833, jusqu'aujourd'hui. La boîte aux armes du royaume, qui contient une série de ces monnaies, porte l'inscription :

CASA NACIONAL
DE MONEDA
DE SEGOVIA

D'autres exemplaires avaient été envoyés en cadeau par M. le chevalier Everwyn, secrétaire de la légation des Pays-Bas à Madrid (aujourd'hui à Berlin).

LA FRANCE.

Le Cabinet possède beaucoup de médailles, comme : la grande, frappée ou plutôt coulée, en mémoire du mariage de Louis XII avec Anne de Bretagne, en 1499, mariage qui amena la réunion de la Bretagne avec la France; plusieurs médailles en argent, en cuivre doré et en bronze, des rois Louis XIII, XIV, XV, XVI, de la première république, de Napoléon Ier, de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe, de la seconde république et du règne de Napoléon III.

La collection est principalement riche en médailles de Louis XIV, de Napoléon Ier (le Cabinet possède aussi les beaux clichés d'Andrieu), de Louis-Philippe, de la seconde république et du règne de Napoléon III.

Les séries seules des médailles officielles du règne de Louis-Philippe et de la seconde république sont complètes; la série de Napoléon III ne s'étend qu'à 1853. — Nous ne possédons que quatre médailles de la série des souverains français, par Caqué.

Les médailles de Napoléon Ier, que le Cabinet contient, sont dues à la bonté de feu M. Pilaer à Lisbonne; celles de Louis

Philippe, de la seconde république et de Napoléon III, à la bienveillance du gouvernement français.

Quant aux médailles aux effigies d'hommes célèbres, le Cabinet en possède de d'Alembert, de J. J. Barthélemy, de Bichat, de Blondel, de Bourdaloue, de la Fayette, de Monthyon et Franklin, de Montesquieu, de l'amiral de Rigny, de Visconti, d'Abd-el-Kader, etc.

En outre, la médaille en mémoire du troisième jubilé du premier synode de l'Église protestante de France en 1859.

Parmi les monnaies, le Cabinet en possède plusieurs (dont quelques-unes en or) des anciens rois, à commencer de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, mais la plupart sont des monnaies anglo-françaises (parmi lesquelles de très-rares), de Henri IV (entre autres un piedfort d'un teston de 1607), de Louis XIII, de Louis XIV et de Louis XV (parmi celles-ci une monnaie (?) en cuivre de 1728, avec l'inscription :

PRODUIT
DES MINES
DE
FRANCE),

de Louis XVI, des deux républiques, de Napoléon Ier, de Louis XVIII, de Charles X, de Louis-Philippe et de Napoléon III.

Quant aux monnaies des différentes parties de la France, l'on en trouve (aussi en or) de la Bretagne ; un florin (d'or) d'Humbert, dernier prince du Dauphiné, qui céda ce pays en 1349 à la France ; un écu au soleil de François Ier pour le Dauphiné (inconnu à Le Blanc et à Combrouse) ; d'Orange, d'Avignon, de l'Artois, de Bouillon, de Cambrai, de Navarre, de Dombes, d'Arches, de la Lorraine, de l'évêché et de la ville de Metz, de Strasbourg, etc.

Il y a aussi au Cabinet une monnaie en cuivre des Saint-Simoniens.

LA BELGIQUE.

Un grand nombre de médailles et de jetons ayant rapport aux provinces méridionales des ci-devant Pays-Bas et au pays de Liége, formant aujourd'hui le royaume de Belgique; médailles et jetons qui se trouvent décrits dans les ouvrages de Van Mieris, de Van Loon (ainsi que dans la *Continuation*) et de Van Orden.

Puis encore plusieurs pièces frappées après ces temps-là, tant dans les Flandres, le Brabant, le Hainaut, le Namurois et l'évêché de Liége, qu'après 1830 dans le royaume actuel de Belgique. Le nombre de ces dernières surpasse cent et vingt, et on en remarque plusieurs à la mémoire des grands hommes défunts, tels que Juste-Lipse et son monument à Overyssche, Rubens et sa statue à Anvers (don de la régence de cette ville), le fameux John Cockerill (cadeau de M. Buddingh, en Chine), le savant Willems, le poëte et homme d'État baron de Stassart; parmi les vivants, du peintre de Keyser, du ministre Frère-Orban, etc.

Quant aux monnaies, le Cabinet en possède un grand nombre des ducs de Brabant et de Limbourg, des comtes de Flandre, de Hainaut, de Namur, etc., tant celles qui ont été frappées avant la Pacification de Gand, que celles d'une date postérieure, ainsi que du temps du royaume des Pays-Bas (1815-1830) et sous le règne de S. M. Léopold Ier.

LE BRABANT, LE LIMBOURG, ETC.

Parmi les monnaies du Brabant, antérieures à la Pacification de Gand, l'on admire le beau grand mouton, et le petit mouton de Jean III, ou, comme d'autres veulent, de la duchesse Jeanne; des *pieters* d'or de Wenceslas et de Jeanne, et aussi de

Philippe le Bon ; plusieurs monnaies d'or de Philippe le Bel, de Charles-Quint et de Philippe II ; beaucoup de monnaies d'argent, de billon et de cuivre, décrites dans l'ouvrage : *de Munten der voormalige hertogdommen Braband en Limburg,* et qu'on trouve sur les 36 planches de cet ouvrage.

Parmi les monnaies brabançonnes frappées après 1576, l'on trouve, en premier lieu, le *lion d'or* des États du Brabant, de 1585, avec : *antiqua virtute et fide,* dont nous ne connaissons pas de second exemplaire ; plusieurs différentes monnaies d'or (au nombre de treize) d'Albert et d'Isabelle ; le *double souverain* de Marie Thérèse ; quantité de patacons, parmi lesquels quelques-uns de double poids et d'une superbe conservation ; des monnaies d'or de Philippe IV et de Marie Thérèse ; ainsi que plusieurs monnaies, grandes et petites (parmi lesquelles des pièces rares), en argent, du même duché.

Quant aux monnaies des différents fiefs de l'ancien Brabant et du Limbourg, décrites dans l'ouvrage : *de Munten der leenen in Braband en Limburg, enz.*, le cabinet en possède quelques-unes de Nivelles, de Looz, de Kessenich, de la commanderie de l'Ordre teutonique dite des Vieux Joncs, de Schoonvorst, etc.

LA FLANDRE.

L'on trouve au Cabinet de belles pièces des comtes de Flandre, entre autres le gros d'Alost de Louis de Crécy ; quelques-unes en or de Louis de Male ; le noble de Philippe le Hardi ; le lion d'or de Philippe le Bon ; des florins d'or de Philippe le Bel ; le réal de Charles-Quint, et quantité d'autres en argent, parmi lesquelles nous ne mentionnerons que la monnaie des Gantois insurgés, de 1488, avec *equa libertas Deo grata.*

De plus quelques-unes, frappées après 1576, et très-intéressantes.

LE HAINAUT ET LE TOURNAISIS.

La superbe couronne d'Albert de Bavière est la pièce la plus remarquable parmi les monnaies d'or. Parmi celles d'argent l'on remarque l'esterlin, avec *Comes Haionie* sur l'avers, et *Moneta Valenc.*, sur la subdivision du gros au lion (Chalon, n° 74); le gros de Jacqueline de Bavière; le vierlander de Philippe le Bon; plusieurs en cuivre de Philippe II, et d'autres pièces, toutes décrites dans les *Monnaies du Hainaut* de M. Chalon.

Quant au Tournaisis : un réal d'or, à fleur de coin, de Philippe II, un double ducat d'Albert et d'Isabelle, et plusieurs albertins.

LE NAMUROIS.

Un florin d'or philippus de Philippe le Beau, frappé en 1503; des doubles sous et des sous du même comte, avec et sans millésime; ainsi que des pièces en billon et en cuivre, pas rares, toutes décrites dans l'ouvrage sur les *Monnaies des comtes de Namur* de M. Chalon.

LIÉGE.

Différentes pièces des trois derniers siècles, monnayées dans cet évêché, et dont le nombre dépasse soixante-dix. On y remarque un florin d'or et deux gros de l'évêque Jean de Hornes; un *snaphan*, etc., d'Érard de la Mark, avec saint Hubert; un escalin de Corneille de Bergues; id. de Georges d'Autriche; id. de Gérard de Groesbeek; des *sprenger* de Robert de Bergues; différentes pièces (des demi-couronnes, un piedfort, etc.) de Ferdinand de Bavière; une rixdale de Louis d'Elderen; des escalins et un double escalin du XVIIIe siècle; plusieurs méreaux des églises de Liége.

LA NÉERLANDE.

Une grande quantité de médailles, jetons et monnaies obsidionales, tant d'or que d'argent, de bronze, de cuivre, d'étain, de papier, etc., que l'on trouve décrits dans les ouvrages de Van Mieris, Van Loon (ainsi que dans les six volumes de la *Continuation*), et de Van Orden. Ce dernier auteur a fait cadeau au Cabinet d'un grand nombre de pièces dans les dix dernières années de sa vie. Beaucoup de médailles ne se trouvent pas encore dans la *Continuation* de Van Loon; ayant été frappées plus tard, et cela jusque dans la présente année.

De toutes ces médailles, jetons et monnaies obsidionales, nous ne citerons que les pièces suivantes :

Un exemplaire de la médaille de la peste de Wittenberg, que l'on trouve dans Van Mieris, t. II, p. 293 ; deux belles médailles d'Albert Durer, avec le portrait de son ami Luther ; la médaille uniface de Jean d'Egmond; celle d'Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beveren; celle de Melanchthon ; deux médailles d'argent de Charles-Quint ; une de bronze d'André Doria; une autre de Ferdinand Gonzaga, etc.

Parmi les pièces qu'on trouve dans l'ouvrage de Van Loon, outre un grand nombre de jetons rares (dons de MM. de Haan, Bodel-Nyenhuis, Van Orden, etc.), nous citerons les obsidionales de Leyde, en papier, qui jadis étaient en possession du célèbre Frans Van Mieris, comme on lit sur la couverture :

PAPIERE GELD
VAN DE VOOROUDERS
VAN FRANS VAN MIERIS
VAN SYN BETOVERGROOTVADER
BASTIAEN JANSZ. VAN MIERIS.

Une médaille commémorative du siége de Leyde, en 1574, avec les armes de la ville de Dordrecht au-dessus (ayant pro-

bablement été offerte par la régence de Leyde au bourgmestre de Dordrecht). Un jeton d'argent de l'inauguration de François d'Anjou comme comte de Flandre, à Gand, en 1582, attaché à une chaîne du même métal, tandis que les armes de la famille Pauw se trouvent sur un écusson attaché au-dessous du jeton.

Des obsidionales d'Alkmaar, de Harlem, de Middelbourg, de Zierikzee, d'Amsterdam, de Breda, de Maastricht, etc.; les superbes médailles d'Hippolyte Gonzaga, de Douza, de Serooskerke, celle sur la mort de Philippe II (médaille ciselée, exemplaire unique et bien digne d'être vu), des médailles du stadhouder Maurice de Nassau, dont une attachée à une superbe chaîne d'or et accompagnée de la notice suivante :

« Dese penning moet overgaan aan d'oudste der familie,
« alsoo de naam van de Landschotten afkomstig is van prins
« Maurits, en dese penning altoos streckende tot een gedag-
« tenis der heldendaden ten dienste van prins Maurits in den
« spaanschen oorlog uytgevoerd. »

La famille des Landschot s'est éteinte à Batavia, aux Indes.

Une autre médaille inédite, jusqu'en 1862, du graveur allemand C. Muller, en l'honneur du prince Maurice.

Des médailles de de Ruyter, Tromp, Evertsen, une médaille inédite de de Witt; — du roi Charles II d'Angleterre, de Brederode, Vondel, Ulric Huber, Leeuwenhoek, deux médailles rares du roi Guillaume III d'Angleterre, la superbe médaille d'or dont ce prince dota les savants et les poëtes qui avaient glorifié son expédition en Angleterre; — du célèbre numismate Schoemaker ; une médaille avec des légendes arméniennes à la mémoire du prêtre arménien Jacob Dechani, mort à Amsterdam, en 1740.

Le seul exemplaire en or aujourd'hui connu de la médaille

sur la délivrance de la ville de Leyde de l'invasion en 1672.

Les médailles d'or et d'argent, frappées depuis cette année-là, qui se trouvent au cabinet, sont si nombreuses que nous n'en mentionnerons que deux, savoir : la seconde des deux médailles sur la fondation de l'église de Rijsenburg, dont on n'a frappé que dix exemplaires, et la médaille en or avec le portrait de S. A. R. le prince Fréderic, que le Cabinet a reçue en cadeau de Son Altesse; celle avec la statue du peintre A. Scheffer.

Outre ces médailles et jetons historiques, l'on trouve au cabinet une grande collection de méreaux de régence, de métiers, de corporations d'arquebusiers, d'entrée, pour les églises et les pauvres, tant en or qu'en argent, en cuivre et en étain; des médailles à l'occasion de noces et en mémoire d'un mariage de cinquante ou de vingt-cinq ans; citons aussi celle de la fête de M. le numismate Dirks, et une seule en mémoire de la dissolution d'un mariage par divorce.

On remarque au cabinet les médailles en or des régences d'Alkmaar et de Sneck, celles en argent de Gouda, la Haye, Delft, Bois-le-Duc, Rotterdam, Leeuwarde, etc.

Enfin un grand nombre de médailles de Sociétés savantes, philanthropiques, d'agriculture, d'horticulture, etc.

Les monnaies des colonies de la Société de bienfaisance.

Parmi les monnaies, l'on trouve une boîte ancienne de cuivre à moitié fondue dans un violent incendie, contenant des monnaies mérovingiennes ou anglo-saxonnes, trouvée en 1847 à l'endroit où fut jadis l'ancien Dorstad. On sait que cette ville a été brûlée plusieurs fois par les pirates du Nord.

Quelques *trientes* ou tiers de sol d'or, frappés à Dorestado et Triectum, avec les noms des monétaires *Madelinus* et *Ansoaldus;* plusieurs deniers d'argent de Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire, Charles le Gros et des empereurs alle-

mands Conrad, Henri I, II et IV, frappées à Tiel, Maastricht et Deventer, et que nous classons parmi les monnaies des Pays-Bas.

Dans les séries des monnaies des royaumes dits de *Hollande* et de *la Néerlande,* le Cabinet possède des pièces rares.

Après cette énumération nous parcourrons les monnaies des provinces.

LE BRABANT SEPTENTRIONAL ET LE LIMBOURG.

Nous avons déjà fait mention, sous la rubrique de *Belgique,* des monnaies des fiefs dans l'ancien Brabant et le Limbourg, qui se trouvent au Cabinet ; il reste à mentionner encore pour la Néerlande la petite monnaie d'Élisabeth, comtesse de Megen, la superbe pièce d'or (florin d'or jusqu'ici unique) de Walram, seigneur de Born, frappée à Sittard ; les monnaies de Thorn, de Hornes, d'Elsloo et de Gronsveld (parmi celles-ci une pièce, demi-thaler, jusqu'ici unique).

LA GUELDRE.

Le cabinet possède des exemplaires de la plupart des monnaies d'or qui ont été frappées dans cet ancien duché, et, parmi celles-ci, deux superbes grandes pièces *jusqu'ici uniques ;* ce sont le *noble au vaisseau* (schipnobel) que le duc Guillaume Ier a fait frapper dans la dernière partie du XIVe siècle, à l'imitation des *nobles* d'Angleterre et de Flandre, nouvelle espèce de monnaie alors ; ensuite la *couronne d'or,* frappée par Marie de Brabant, épouse du duc de Juliers et prétendante à la succession de la Gueldre, à son château d'Oyen. L'on savait par les chartes que cette monnaie avait existé, mais il était tout à fait inconnu qu'on avait jamais frappé en Gueldre des *nobles au vaisseau.*

Parmi les monnaies d'or plus récentes, c'est-à-dire confectionnées après la Pacification de Gand, le Cabinet possède un rare noble à la rose, un *ryder* de 1607, et de très-anciens ducats.

Pour ce qui concerne les monnaies d'argent, la collection des pièces des comtes et ducs est très-nombreuse, ainsi que celle des deux derniers siècles.

Parmi les monnaies des comtes et des ducs (dont notre série contient plusieurs pièces, jusqu'ici uniques, découvertes après la publication de l'ouvrage *de Munten der graven en hertogen van Gelderland*), nous ne citerons qu'un gros de Reinaud IV et le *boemelaar* des archiducs Philippe et Maximilien, une des monnaies les plus rares de l'hôtel des monnaies de Zalt-Bommel.

La seconde division des monnaies gueldroises, celle des pièces des seigneurs et des villes, contient aussi plusieurs monnaies belles et rares, telles que les double ducat, ducat ou florin d'or, et cnapkoek de Nimègue; en argent : cinq dalers différents de cette ville : au Saint-Étienne, aux armes et avec le portrait de l'empereur Charles-Quint; en outre, plusieurs monnaies de moindre dimension, que l'on trouve, comme aussi celles des villes et seigneurs suivants, dans les ouvrages : *de Munten der heeren en steden van Gelderland tot aan de Pacificatie van Gend*, et : *Muntboek der zeven voormalig vereenigde provincien van Nederland.*

Ensuite des monnaies de Ruremonde, de Zutphen, d'Arnhem et de Zalt-Bommel, des seigneurs de Batenbourg (dalers et demi-dalers différents et monnaies plus petites, parmi lesquelles d'uniques), plusieurs pièces de 's Heerenberg (parmi lesquelles des dalers et demi-dalers); la monnaie (?) de Jean de Hulhuizen, etc.

LA HOLLANDE ET LA WESTFRISE.

a. COMTÉ DE HOLLANDE.

Plusieurs monnaies d'or, parmi lesquelles les plus rares, le *clinquaert* du duc-comte Albert de Bavière et le *schuytken* de Maximilien et Philippe ; un grand nombre de monnaies précieuses des comtes en argent, comme un gros tournois de Florent V, les lions de Jean de Bavière, le gros aux quatre lions de 1488, un sol de Philippe II, pièce infiniment rare, provenant du desséchement du lac de Harlem, etc.

Nous remarquons parmi les monnaies du temps après la Pacification de Gand, un beau double ducat, des anciens ducats (de 1587, 1604 et 1609), des ducatons d'Amsterdam, des leeuwendalers, la pièce de *trois* florins et celle d'*un* florin *au lion sans les flèches*, etc.

b. SEIGNEURIE DE WESTFRISE.

Un beau ducat double de 1716, des ducats de 1587, 88, 90, 96, 98, 1604, 1605 et 1610, de beaux ducatons et rixdalers, le piedfort d'un demi-rixdaler, le double-sou d'Enkhuizen, etc.

LA ZÉLANDE.

Un ducat de 1593 (antérieur de deux années à celui qu'a publié Verkade), de beaux ducatons très-anciens, un piedfort du rixdaler de 1591, une pièce de trois florins de 1605, inconnue à Verkade, un rixdaler de 1748 au double poids; parmi les petites pièces d'argent se trouvent de belles monnaies très-anciennes, et parmi les dutes un piedfort.

UTRECHT.

a. DU TEMPS DES MÉROVINGIENS, DES CARLOVINGIENS ET DES EMPEREURS D'ALLEMAGNE.

Voyez sous la Néerlande en général.

b. DU TEMPS DES ÉVÊQUES, ETC.

Parmi les pièces d'or, on remarque le *clinquaert* de Florent de Wevelinckhoven (dont on ne connaît jusqu'ici que *deux* exemplaires), et le florin d'or ou du Rhin du même évêque, pièce également fort rare.

Les nombreuses monnaies d'argent de cette catégorie contiennent plusieurs pièces très-rares, par exemple le denier et l'obole du *sede vacante* de 1226-1228, le denier de Jean van Virnenburg, frappé à Amersfoort, le double gros d'Engelbert de Clèves, qui disputa le siége épiscopal à David de Bourgogne, etc.

Quant aux monnaies seigneuriales, le cabinet possède la couronne d'or du roi Philippe II d'Espagne, comme seigneur d'Utrecht, pièce extrêmement rare, déterrée en 1861 dans la province de Drenthe.

Quelques pièces de la ville d'Utrecht, aussi rares, en argent, en cuivre et en plomb; on les trouve décrites dans l'ouvrage : *De munten der bisschoppen, van de heerlijkheid en de stad Utrecht.* (Haarlem, 1860, in-4°.)

c. DE LA PÉRIODE APRÈS LA PACIFICATION DE GAND.

Un ryder d'or de 1617; des ducats de 1596 et 1610 (la première date antérieure à Verkade); de beaux anciens ducatons et demi-ducatons; des ducatons de poids double; de précieux

rixdalers; les monnaies frappées en 1794 de la vaisselle d'argent du prince d'Orange, le stadhouder Guillaume V, qu'il avait envoyée à la monnaie d'Utrecht, pour en faire faire des pièces courantes, vu la pénurie dans laquelle le trésor public se trouvait alors. C'est à tort que l'on place ces monnaies parmi celles des Indes occidentales à cause de la lettre W qui s'y trouve.

LA FRISE.

Plusieurs petits et grands deniers du comte Brunon III et des comtes Egbert I et II (XIe et XIIe siècles), frappés à Dockum, Staveren et Leeuwarde. La plupart de ces monnaies ont été trouvées dans le gouvernement de Nowgorod, en Russie, où elles étaient venues par le commerce; un seul bel exemplaire du grand denier d'Egbert II a été déterré près du village d'Egmond, dans la Hollande septentrionale. Nous devons quelques-unes de ces monnaies à l'obligeance du savant numismate, M. le conseiller d'État russe B. de Koehne. On trouve encore au Cabinet trois monnaies d'Albert de Saxe, gouverneur de la Frise.

De l'époque postérieure à la Pacification de Gand : un superbe noble à la rose, avec des légendes en lettres dites gothiques, frappé par ordre des États de la Frise, probablement pour servir à l'usage du grand commerce; des petits ryders d'or de 1598 (deux coins différents), de 1599 et de 1626; des ducats de 1603 (cette pièce paraît surfrappée sur un ducat ancien), de 1609, 10, 12 et 14.

En argent, de beaux ducatons et autres pièces de ce métal.

La série des pièces de cuivre est complète.

L'OVERYSSEL.

Comme les monnaies des seigneurs et des villes ont devancé

celles de la province, nous citerons premièrement ce que le cabinet possède de plus rare de ces premières.

De la ville de Deventer : un florin d'or de 1523; quelques monnaies très-petites de 1497, 1510 et 1523, des monnaies à l'effigie du patron de la ville, saint Lebuin.

Après la Pacification de Gand : quelques ducatons, rixdalers, etc.

De la ville de Campen : le florin d'or au Christ et des monnaies d'argent à l'effigie du patron saint Nicolas.

Après 1576 : le florin d'or, le ducat de 1603, des ducatons, des rixdalers (parmi lesquels des pièces rares), etc.

De la ville de Zwolle : un florin d'or à l'effigie de saint Michel, pièce qui a considérablement glissé sous le marteau; une très-petite monnaie de 1497 aux armes de la ville.

Après la Pacification de Gand : un florin d'or du temps de l'empereur Rodolphe II, des ducatons, des rixdalers, etc.

Enfin *des trois villes ensemble,* plusieurs *gosselers* et leurs moitiés, de très-petites monnaies (demi-plakken ?), quelques rixdalers, tant à l'effigie de saint Michel, que de l'empereur Charles-Quint, et leur moitié, etc.

De la province d'Overyssel : quelques dalers de Philippe II, comme seigneur de ce pays, avec leur division.

Après la Pacification de Gand : un rosenoble, un ducaton, des dalers avec leur moitié, des florins dits goudguldens, etc.

LA VILLE DE GRONINGUE ET LA PROVINCE DITE DE GRONINGUE ET PAYS D'ALENTOUR (OMMELANDEN).

Une superbe collection de bractéates et monnaies d'argent, parmi lesquelles de très-anciennes, entre autres une de 1463.

Ensuite, après la Pacification de Gand, le ryder et sa moitié, le ducaton, le rixdaler, deux exemplaires du rixdaler de 1602 au saint Jean, dont un piedfort.

Enfin une épreuve en cuivre, qui paraît avoir été dorée, du daler des *Ommelanden*, de 1579.

LA GRANDE-BRETAGNE ET L'IRLANDE.

Une quantité considérable de médailles en argent, bronze, cuivre et étain, depuis le roi Guillaume II (mort en 1100, mais la médaille a été confectionnée au XVIIIe siècle, par le célèbre Dassier, de même que les quatorze qui suivent en ordre chronologique) jusqu'aux dernières années passées.

Il y a au cabinet de belles médailles des rois Jacques I et II; de Guillaume III (rangées pour la plupart parmi celles de Van Loon); une médaille gravée, en argent, en l'honneur des sept évêques sous Jacques II,— de la reine Anne,— de Georges II. Parmi celles-ci une série de *onze* médailles d'argent, don d'un lord anglais : *to the University of Leyden ancient and renowned*, sur les conquêtes des Anglais de 1758 à 1761, guerre dans laquelle ils se sont rendus maîtres du Canada; quelques-unes d'entre ces médailles sont extrêmement rares, vu que les coins se sont cassés lorsque très-peu d'exemplaires seulement avaient été confectionnés.

De superbes médailles, la plupart en bronze, parmi lesquelles on remarque la médaille que portaient ceux qui avaient fait partie du voyage autour du monde, avec le célèbre Cook, du temps de Georges III, 1772; celle de Pistrucci, avec le portrait du roi Georges IV et des légendes grecques; en outre, en l'honneur de lord Byron (deux différentes), de lord Canning (aussi deux, dont l'une, avec l'inscription : *Liberté civile et religieuse dans l'Univers*, a été frappée, à sa mémoire, en France, en 1827), d'O'Connell, du marquis de Cornouailles, deux de Fox, de Garrick, de lord Grey, de Hobhouse, plusieurs pièces en l'honneur de l'amiral Howe, du célèbre numismate et médecin William Hunter, de Locke, de Nelson (deux), de

Newton, de Paxton, de Pitt (deux), de lord Russell, Walter Scott, Shakespeare, Stephenson, lord Vernon, James Watt, Wellington (plusieurs en bronze), etc., etc.

Enfin, un superbe étui en maroquin avec des ornements dorés et l'inscription :

EXPOSITION OF THE INDUSTRY OF ALL NATIONS, 1851.

Dans l'étui se trouvent les quatre médailles officielles en bronze de l'exposition ; on lit sur la tranche de chacune :

UNIVERSITY OF LEYDEN.

Et sur la soie bleue intérieure :

PRESENTED BY HER MAJESTY'S COMMISSIONERS FOR THE EXHIBITION OF 1851 TO THE UNIVERSITY OF LEYDEN.

Les monnaies sont divisées en six parties :

1re Celles de l'Angleterre.
2e — de l'Écosse.
3e — de l'Irlande.
4e — des îles et des possessions anglaises en Europe.
5e Monnaies particulières ou tokens.
6e — des trois royaumes réunis.

Nous commencerons par la dernière partie :

LES TROIS ROYAUMES RÉUNIS.

Ces monnaies, qui datent de l'année 1603, c'est-à-dire depuis Jacques Ier, sont déjà très-nombreuses. Le cabinet en possède beaucoup ; nous ne citerons que des pièces tant en or qu'en argent de Jacques Ier, de Charles Ier, de la République et de Cromwell, de Charles II, de Jacques II, de Guillaume III, régnant conjointement avec son épouse, puis seul ; d'Anne, de

Georges I, II, III (principalement la crown célèbre de Pistrucci), de Georges IV, Guillaume IV et de la reine Victoria.

1. L'ANGLETERRE.

Des monnaies d'un roi pirate, du roi Burgred de Mercia (852-874), frappée à Winchester, d'Éthelred II, de Guillaume le Conquérant, d'Édouard le Confesseur, d'Édouard II, frappée à Waterford, du roi Jean ; ensuite de superbes monnaies d'or d'Édouard III et IV, de Henri VI, d'Édouard VI, de la reine Marie, d'Élisabeth (parmi celles-ci le *grand souverain*).

Un grand nombre de monnaies d'argent d'Élisabeth, parmi lesquelles le *pattern shilling ;* un penny d'argent (monnaie assez commune aujourd'hui) de cette reine se trouve dans un couvert sur lequel on lit :

« Dit kleine stukje is van de Spanjaerts wanneer ze in « Rotterdam en wel door die in het huis van Dullaert gelo- « geert waren vereert aan..... Dullaert; leggende in de wieg. « De Spaanse soldaat zeyde : al ben ik een man die geen « schatte bezit, daar is dit geschenkje tot een eeuwige gedag- « tenis voor dat kind dat wy Spanjaards hier geweest zyn en « is vervolgens al overgegeven van de moeder aan de dogter « tot eyndlyk van Sophya Dullaert aan haar kleindogter « Sophya Adriana van den Berg. » Cette petite pièce a été donnée à..... Dullaert couchée dans son berceau, par les Espagnols, qui étaient logés à Rotterdam, dans la maison de Dullaert. Le soldat espagnol disait : quoique je sois un pauvre homme, je donne cette pièce en cadeau à cet enfant pour perpétuer le souvenir du séjour de nous Espagnols, ici, à Rotterdam. Cette pièce a été transmise ensuite par la mère à sa fille, et enfin par Sophie Dullaert à sa petite-fille Sophie Adrienne van den Berg. »

Le Cabinet reçut la pièce de la famille Pronk.

3. L'ÉCOSSE.

Une médaille ou plutôt un jeton de couronnement du roi Charles Ier, de 1633. Des monnaies des rois Alexandre III, Jacques IV, Charles II, Guillaume III et Marie, Guillaume seul et la reine Anne.

4. L'IRLANDE.

Quelques médailles récentes.

Des monnaies de Jacques II, Charles II, Guillaume et Marie, Georges I, II, III et IV.

5. ILES ANGLAISES ET AUTRES POSSESSIONS EN EUROPE.

Des monnaies des îles de Guernsey, Jersey, Man, Anglesea; de Gibraltar, de l'île de Malte (parmi celles-ci quelques-unes en argent et en cuivre des ci-devant grands-maîtres); des îles Ioniennes [sous le protectorat de la Grande-Bretagne].

6. MONNAIES PARTICULIÈRES OU TOKENS.

Le Cabinet en possède une grande quantité, tant en argent, qu'en cuivre (jaune et rouge) et bronze, à dater du XVIIe siècle (1657, 66, 67 et 70).

LE DANEMARK.

Quant aux médailles de ce pays, l'on trouve au Cabinet la grande pièce d'argent en l'honneur du roi Chrétien IV, celle de Frédéric III en étain, une de Frédéric IV en plomb; deux en l'honneur de Frédéric VI, et huit, tant en argent qu'en bronze, du règne de Chrétien VIII; ensuite deux à l'effigie de Thorwaldsen et une avec des figures et des légendes emprun-

tées à la mythologie du Nord. C'est une médaille frappée en l'honneur des volontaires suédois et norwégiens, qui, en 1849, vinrent au secours des Danois dans la guerre contre les Allemands à cause de la Holsace. Cette médaille du célèbre Petersen porte des légendes danoises.

Parmi les monnaies, un grand nombre d'argent et de cuivre, depuis les temps des guerres civiles et des évêques au XIIe siècle, jusqu'à nos jours ; entre autres un étui contenant les monnaies d'argent et de bronze du roi Frédéric VII, don du gouvernement danois.

LA SUÈDE.

Plusieurs médailles et jetons en argent, bronze, cuivre et étain, outre onze jetons de rois de la série de Hedlinger ; des médailles et jetons des rois Gustave Wasa, Gustave Adolphe (sept pièces, dont trois en argent), de la reine Christine (cinq pièces), des rois Charles XI, XII, de la reine Ulrique Éléonore, des rois Frédéric, Gustave III (une médaille d'or, une dorée et deux d'argent), Gustave IV, Charles XIII, Charles XIV Jean, Oscar, Charles XV.

Puis des médailles en l'honneur et à la mémoire de Tycho Brahé, Guldenleu, de la Gardie, Gyllenborg, G. C. F. Scheffer, Anna Sophia Ramström, Chapman, Rosenstein et Wetterstedt.

La suite des monnaies d'or, d'argent et de cuivre présente un nombre de 239 pièces, à partir des temps les plus reculés. Le Cabinet en reçut beaucoup de très-anciennes de la Société des sciences à Batavia, provenant d'un de ses membres décédés. Les monnaies du roi régnant Charles XV sont confectionnées par une dame.

La seule monnaie de papier que le Cabinet possède est de *huit schillings banco,* datée de Stockholm, 7 mars 1842 ; c'est

un cadeau de M. le professeur J. van der Hoeven, qui l'avait rapporté d'un voyage en Suède. Mais, ce qui vaut toujours mieux que du papier — l'on trouve au Cabinet les grandes monnaies (plaques carrées) de cuivre de 4, 2, 1 et 1/2 rixdalers, portant la date de 1729.

LA NORWÉGE.

Le Cabinet possède seulement six médailles de ce royaume, mais parmi celles-ci deux (en argent et en bronze) en l'honneur du célèbre astronome Hansteen, gravées par M. Bergslien; la médaille en argent que l'université de Christiania a fait frapper lors de l'avénement au trône du roi Charles XV, et celle de bronze à la mémoire de la fête de cinquante ans de ladite université (toutes reçues en cadeau).

Les monnaies d'argent et de cuivre (la Norwége ne connaît pas jusqu'ici la monnaie d'or) sont au nombre de quarante-sept. On y remarque quelques *species* ou pièces de 6 mark, entre autres, celle du roi Frédéric V, frappée en 1749, avec la légende : Troe love mod och huad Dan kongens gunst kand vende Mens Norge klippe har mand skal hos Nordmand finde. Cadeau, comme plusieurs autres pièces, de M. H. Nieuwenhuis, d'origine danoise.

Enfin un quart *species* du roi Chrétien IV, frappée en 1637 et toutes les monnaies du roi Charles XV.

LA RUSSIE.

Une grande quantité de médailles en argent, bronze, cuivre et étain depuis le czar Pierre le Grand jusqu'à l'empereur Alexandre II, actuellement régnant, au nombre de quarante-deux, y compris les médailles en l'honneur de personnes de distinction, comme celles du comte Orloff, de Potemkin et du général Weismann (vainqueur des Turcs en 1773).

Les médailles de Pierre le Grand sont au nombre de huit, parmi lesquelles une très-grande en argent, gravée par le célèbre Wermuth.

Parmi les monnaies se trouvent quelques roubles, entre autres la pièce rare de l'empereur Iwan ou Jean, ainsi que celle qui porte la statue équestre de l'empereur Nicolas Ier; une monnaie uniface de cuivre, très-ancienne (de Wladimir I, environ l'an 1015), trouvée dans la Crimée; des monnaies de platine de l'année 1833. La collection des monnaies de cuivre, qui est très-nombreuse (226 pièces), le Cabinet la doit principalement à la bienveillance de M. le baron Schimmelpenninck van der Oye, aujourd'hui ambassadeur des Pays-Bas à Berlin, autrefois à Saint-Pétersbourg.

LA POLOGNE.

Une très-belle médaille du roi Sigismond Auguste, gravée, en 1548, par le célèbre Dominicus Venetus; une très-grande en argent à la mémoire du mariage de Ladislas IV, roi de Pologne et de Suède, avec l'archiduchesse Cécile Renate d'Autriche; deux en l'honneur de Jean Sobieski; une par Vestner à la mémoire du roi Auguste III; enfin une sur l'érection, en 1788, de la statue équestre de Jean Sobieski et de l'accroissement de l'armée polonaise en 1789; une avec des inscriptions en langue polonaise, frappée en 1817, lors de l'ouverture de la *Huta Alexandra*.

Les monnaies d'or, d'argent et de cuivre ne sont pas très-nombreuses; l'on y remarque cependant un double ducat de Jean Casimir, 1657, et quelques simples ducats; un demi-thaler de Sigismond Ier, 1528; des thalers et leurs subdivisions de Ladislas IV, de Stanislas Auguste, de Frédéric Auguste de Saxe, comme grand-duc de Varsovie, etc.

(*La suite à la prochaine livraison*)

MÉLANGES.

La sixième livraison qui vient de paraître, complète le premier et seul volume de la *Zeitschrift für Münz- Siegel- und Wappenkunde,* de M. B. de Koehne. La suite de cette revue change d'éditeur et prend le titre de : *Berliner Blätter für Münz- Siegel- und Wappenkunde*. Publiée chez M. Ferdinand Schneider, à Berlin, rue Victoria, n° 11, elle se composera de trois livraisons par an, du prix de 1 th. 10 silb. (la livraison).

R. Ch.

M. H. Hoffmann continue, avec un succès croissant, la publication de son *Catalogue périodique de médailles et monnaies* à vendre à prix fixés. Le n° 4 de cette espèce de Revue contient une lettre assez longue de notre collègue, M. de Coster, au sujet d'une découverte de deniers carlovingiens, faite récemment dans les environs d'Anvers. L'auteur tire, de cette découverte, des arguments nouveaux et surabondants en faveur du système qu'il a soutenu, avec tant d'autorité, contre l'opinion de M. de Longpérier, concernant la classification des deniers au nom de Charles. M. de Coster promet « de parler, dans notre Revue, avec

les développements que comporte son importance, du dépôt d'Eeckeren. » Nous prenons acte de cette promesse.

R. Ch.

La *Revue numismatique française* a fait paraître un double numéro, 3 et 4, mai-août, contenant les articles suivants :

1° Lettre de M. F. de Saulcy. — Monnaies des Lixoviates, 13 pages et une planche ;

2° Médailles inédites, frappées par Démétrius Ier Soter, avec le nom de deux villes de Syrie, par M. Feuardent, 7 pages ;

3° Essai sur les médailles *autonomes* romaines de l'époque impériale, par M. le duc de Blacas, 38 pages et 4 planches ;

Il s'agit de ces deniers indéterminés qu'on a longtemps confondus, malgré l'infériorité de leur poids, avec les consulaires, et que l'auteur restitue en grande partie à la réaction républicaine qui eut lieu après la mort de Néron.

4° Description des monnaies mérovingiennes du Limousin, par M. Deloche (dixième article), 40 pages ;

L'auteur attribue à Blon ou Blond, commune de la Haute Vienne, les *triens* avec la légende BLATOMAGO, BLATOMGO et BLATOMO. Ne pourrait-on pas les révendiquer pour *Blaton* entre Tournai et Condé ?

Le *Cameracum christianum* de M. Leglay n'indique pas le saint Patron de cette localité. Lors du rétablissement du culte et de l'organisation du diocèse de Tournai, l'église de Blaton fut mise sous le vocable de *tous les Saints ;* mais on sait, qu'à

cette époque, comme du reste il était déjà arrivé antérieurement, plusieurs églises changèrent d'invocation. Un fait certain, c'est que saint Martin était le patron de la plus grande partie des villages du Hainaut. La légende SCI MART ne peut donc pas être présentée comme une objection contre Blaton.

Ajoutons encore que Blaton passe pour être une localité fort ancienne. Jacques de Guyse qui, au milieu de ses fables absurdes, a conservé des traditions historiques qu'on a tort de trop dédaigner, parle de Blaton comme d'une ville qui existait déjà du temps des Romains.

Quant au style de la pièce, si style il y a, nous ne sommes pas assez fort sur *l'art mérovingien*, comme dit M. Deloche, pour nous aventurer dans des considérations esthétiques à ce sujet. On trouve, d'un côté, une croix comme toujours, et, de l'autre, une affreuse tête de singe dont la présence expliquerait assez bien la terminaison de la légende, ainsi que nous le faisait remarquer un *numismate peu sérieux*.

5° Monnaie de Charles VIII, frappée à Marseille, par M. Ferdinand Mallet, 4 pages ;

6° Quelques monnaies rares ou inédites de la bibliothèque de Marseille et de la collection de M. le comte de Clapiers, par M. A. Carpentin, 13 pages et une planche ;

Nous avons, à diverses reprises, donné des *Mélanges* de ce genre dans notre Revue, et à cette occasion nous prions de nouveau les amateurs de bien vouloir nous fournir les moyens de continuer ces Mélanges, en nous communiquant des pièces à publier.

7° Monnayeurs français dans la Grande-Bretagne aux XIIe et XIIIe siècles, par M. A. de Longpérier, 9 pages;

8° Bulletin bibliographique et chronique, 24 pages.

R. Ch.

Sulle monete auree dei Goti in Italia, osservazioni di Bernardino Biondelli. Milano, tipografia di Giuseppe Bernardoni, 1861, in-8°, 25 pages et une planche. (Extrait des Mémoires de l'Institut royal de Lombardie.)

Une monnaie d'or des Goths d'Italie fut signalée, pour la première fois, par M. Senckler, de Coblentz, dans un article publié par la Revue numismatique de M. Cartier, en 1847. C'était le fameux sou d'or d'Anastase au monogramme de Théodoric. M. Lenormand comprit tout d'abord qu'il y avait dans la découverte de M. Senckler une mine nouvelle à exploiter. Il avait à sa disposition les collections immenses que Paris renferme. Il en profita pour étudier toutes les monnaies d'Anastase et de Justinien qu'on pouvait, à cause de quelque anomalie, suspecter de *gothisme.* Mais entraîné par son sujet, M. Lenormant se laissa peut-être emporter au-delà des limites du vrai, pour se lancer dans des conjectures quelque peu *harduinesques.*

Lors de la dernière guerre d'Italie, M. Ch. Robert, qui accompagnait l'armée française en qualité d'intendant, profita de son séjour à Milan pour faire aussi ses conquêtes. Il trouva, dans les collections de cette capitale, un nombre relativement considérable de ces monnaies d'or anastasiennes, que forgeaient les rois goths. Il y rencontra, entre autres, *fréquemment* le sou d'or de Théodoric, « cette pièce « qui fut payée très-cher la première fois qu'elle parut en « France. » M. Ch. Robert utilisa les matériaux nouveaux qu'il avait réunis et les pièces déjà décrites; il en fit une liste complète et raisonnée des monnaies d'or des rois goths connues jusqu'à ce jour. Mais, avec sa sagacité ordinaire,

il s'est gardé, pour plusieurs de ces pièces, d'être aussi affirmatif que son prédécesseur.

Le travail de M. Ch. Robert, adressé par lui à l'Institut royal de Lombardie, fut imprimé dans les Mémoires de cette compagnie savante, accompagné d'un rapport approbatif, par M. le professeur Biondelli. Il en existe quelques exemplaires tirés à part.

R. Ch.

La plus ancienne monnaie décimale à Genève. Lettre aux membres de la Société d'histoire et d'archéologie, par M. F. Soret. (Extrait du tome XIII des Mémoires de la Société.) 1862, in-8°, 22 pages et une planche.

Le 19 juillet 1794, l'émeute triomphante renversait, à Genève, l'ancienne forme du gouvernement de la République pour y substituer, pendant quelques mois, le régime français des clubs et de la terreur. Toutes les révolutions ont pour accompagnement indispensable le retrait des capitaux qui se cachent, ce qu'on appelle « une crise monétaire. » Il en fut de même à Genève. Le 9 août, la commission extraordinaire pour le monnayage, commission qu'il ne faut pas confondre avec l'administration de la monnaie, ayant constaté qu'il n'était plus possible, vu l'absence presque totale du numéraire, de s'en passer plus longtemps, présenta un rapport sur ce sujet et demanda qu'il fut immédiatement procédé à la frappe d'une monnaie nouvelle, en insistant sur la convenance de donner aux types qui seront adoptés un *cachet vraiment révolutionnaire.*

Cette monnaie devait rappeler, comme un jour de triomphe, la date fatale du 19 juillet 1794. Il existe, en effet, quelques rares essais de la *Génevoise,* avec la légende : MONNAIE RÉVOLUTIONNAIRE, et la mention de cette date.

Mais bientôt le calme ayant succédé à l'orage et l'autorité légale s'étant ressaisie du pouvoir, un type plus paisible et plus modéré lui fut substitué. L'unité monétaire, sous le nom de *génevoise,* était l'once d'argent au titre de dix deniers dix grains, d'une valeur égale à l'ancienne couronne de France. Elle se divisait en *décimes* (1) et *centimes.* Il devait y avoir, de plus, des *demi-génevoises,* des *mi-décimes* et des *minimes* ou quarts de centime.

M. F. Soret entre dans des détails très-curieux à propos de cette loi monétaire, des discussions qu'elle souleva et de son abrogation après environ quatre mois d'une existence fort agitée. « Nul doute, dit-il, que, pour un très-grand « nombre de citoyens, l'idée que la nouvelle loi reposait sur « un principe emprunté à la France, n'eût fait naître dans « leur esprit un sentiment prononcé de répulsion et aug- « menté la juste méfiance que des *menées annexionistes* « avait déjà soulevée. On ouvrait les yeux sur les sourdes « tentatives d'un parti peu nombreux, il faut se hâter de le « dire en l'honneur de notre pays, qui travaillait sous main « au projet de réunir Genève à son puissant voisin, lequel « cherchait, de son côté, à faire naître des troubles « favorables à ce but secret. »

Le 8 février 1795, le Souverain (on appelait ainsi à Genève le conseil général de la nation) abrogea la loi du

(1) Il est à remarquer que tous ces noms sont féminins dans la loi génevoise.

17 octobre 1794 et rétablit l'ancienne législation monétaire de la République. Mais ce ne fut pas pour longtemps. L'annexion amena avec elle l'introduction des monnaies françaises, toutefois sans proscrire ni refondre les anciennes pièces qui continuèrent à circuler.

Ce ne fut que vingt-cinq ans après la chute de l'Empire que le gouvernement de Genève crut l'antipathie contre la France assez calmée, pour faire accepter au peuple un système monétaire dont on reconnaissait la supériorité, mais qu'on repoussait à cause de son origine.

M. Soret, dans son intéressant Mémoire, observe, que l'émission des *génevoises* a précédé de quelques mois celle des monnaies décimales françaises, décrétées seulement en principe. Nous ferons remarquer, à ce sujet, que le système décimal existait en Hainaut depuis des siècles; pour les mesures de longueur il était complet. Le pied était égal à 10 pouces, 100 lignes et 1,000 points. Dans la monnaie de compte, la *livre* se divisait en 10 *patards*. Il est vrai que nous n'avions pas été chercher nos prototypes dans la mesure — depuis si contestée — de la circonférence de la terre. C'était moins savant, moins grec, mais tout aussi commode.

R. Ch.

Monnaies mérovingiennes du Palais et de l'École, par M. de Ponton d'Amécourt. *Lettre à* M. Anatole de Barthélemy. Paris, Rollin, Feuardent, 1862, in-8°, 12 pages.

M. le comte d'Amécourt a réuni la plus riche collection

qu'on ait jamais formée de ces monnaies mérovingiennes, si nombreuses et dont les attributions sont souvent si contestables. Il essaie, dans cette brochure, d'expliquer la légende du triens : IN SCOLA FIT. Scola ou *schola,* c'est d'après l'auteur la partie de Paris où les rois mérovingiens avaient établis les écoles ; le *pays latin* d'alors... M. Cartier avait lu *inscola* en un mot et le traduisait par Angoulême ; mais M. d'Amécourt possède une pièce portant, d'un côté, PALATI MO, de l'autre, ESCOLARE MO, et, dans le champ, ELIGI. Saint Éloi était donc à la fois directeur de la monnaie du palais et de l'atelier voisin, celui du quartier des écoles.

R. Ch.

M. le Dr Charles Louis de Duisburg, vient de donner, à Dantzig, une nouvelle édition de l'ouvrage de Rudolph sur les médailles frappées en l'honneur ou à la mémoire de médecins. Près de sept cent cinquante personnages appartenant à l'art médical figurent dans cette liste, et il en est dont on connaît un grand nombre de médailles différentes. Cette spécialité forme, à elle seule, toute une collection.

R. Ch.

On a fait, il y a quelques années, un recueil biographique des médecins numismates au nombre de soixante et un. Nous croyons que les pharmaciens qui s'occupent de numismatique, ou qui, du moins, collectionnent les médailles et

les monnaies, seraient bien plus nombreux encore, et cela se conçoit, par la nature même de leurs occupations. Ce sont généralemeut des hommes instruits, forcément sédentaires et en rapport continuel avec toute une population. Ils ont, à cause de cela même, des facilités qui manquent aux autres amateurs. L'ouvrier qui trouve une pièce de monnaie préférera la montrer à son pharmacien, toujours chez lui, toujours accessible, que d'aller sonner à la *porte fermée* d'un propriétaire.

R. Ch.

Geschichte der Jüdischen Münzen gemeinfasslich dargestellt, von Dr M. A. Levy. Avec de nombreuses figures de monnaies dans le texte. Breslau, Schletter's Buchhandlung, 1862. In-8°.

M. le Dr Levy a eu l'intention d'écrire un livre qui fût à la portée de tout le monde. S'occupant depuis longtemps de numismatique judaïque, il a voulu la populariser parmi ses coreligionnaires, et c'est *l'Institut pour le progrès de la littérature israélite* qui a fait les frais de la publication. L'auteur a eu là une idée des plus heureuses, et nous le disons hautement, il a réussi admirablement à faire comprendre et goûter une science qui donne tant d'attrait aux études historiques. Pour ne point surcharger son texte d'observations de détail, de discussions toutes spéciales et intéressant surtout les numismates de profession, M. Levy a rejeté à la fin de son ouvrage tout ce qui concerne la classification, les types, les légendes et le poids des monnaies.

L'histoire de la numismatique judaïque ne date que de

quelque quatre-vingts ans. Bayer a admis et prouvé l'authenticité des monnaies juives, mais il les a attribués presque toutes à Simon l'Asmonéen ; Cavedoni a adopté les conjectures de Bayer dans la première partie de sa *Numismatique biblique*, enfin M. de Saulcy, grâce à d'heureuses découvertes faites par lui en Orient, a ouvert le premier la vraie voie à la science. Nous allons voir en quoi M. Levy diffère surtout d'opinion avec ses illustres prédécesseurs.

Les monnaies des Perses, des Lagides et des Séleucides furent celles des Juifs jusqu'à la conquête de leur indépendance. A la mort de Judas Machabée, fils de Mathatias l'Asmonéen, les chefs du parti national furent Jonathan et Simon, ses frères. Jonathan fut tué traîtreusement par Tryphon, général de l'ancien roi de Syrie, Alexandre Bala, et Simon, après avoir emporté les derniers boulevards du paganisme, fut nommé souverain pontife, grand chef et prince des Juifs. Un peu plus tard, le roi Antiochus Sidétès voulut se concilier l'alliance de Simon dans sa lutte avec Tryphon, et pour cela il s'empressa de lui conférer le droit de battre monnaie. « Vous aurez la faculté de frapper une monnaie particulière pour votre pays » dit Antiochus au souverain pontife (1. Mach. 15,6). Le document qui contient ces paroles fut écrit cent et trente-huit ans avant Jésus-Christ. Simon émit aussitôt une monnaie qu'il data de l'année de l'indépendance reconquise. Elle présente ceci de commun avec les monnaies des villes autonomes de Syrie, qu'elle n'est point frappée suivant l'étalon attique introduit dans le pays par Alexandre le Grand et conservé par les Séleucides, mais bien suivant un vieil étalon monétaire indigène que l'on peut ramener à l'étalon baby-

lonien. Cet étalon appelé poids de Tyr, était connu des Thalmudistes.

D'après M. de Saulcy, c'est sous le grand-prêtre Yaddous ou Jaddoua que commence le monnayage des Juifs. Le numismate français ôte à Simon l'Asmonéen toutes les monnaies qu'on lui a attribuées, et les reporte au règne d'Alexandre le Grand. Voici les faits par lesquels il justifie cette nouvelle classification de la numismatique judaïque. S'il faut en croire Josèphe, le grand-prêtre Jaddoua s'attira la colère d'Alexandre par son refus de lui fournir des troupes, des vivres et de l'argent pendant le siége de Tyr. Quand le conquérant approcha de la ville sainte avec son armée, Jaddoua alla au devant de lui avec un cortége imposant de prêtres revêtus de leurs ornements sacerdotaux. A cette vue Alexandre se calma; il alla à Jérusalem, visita le temple, laissa sacrifier pour lui, et accorda aux Juifs divers priviléges. Ce récit, dont M. Levy, après d'autres historiens, signale l'invraisemblance, ne parle nullement du droit accordé à Jaddoua de frapper une monnaie nationale. M. de Saulcy déduit ce droit de la faveur dont jouissait le grand-prêtre auprès d'Alexandre; et, dans cette supposition, les quatre années marquées sur les monnaies rappellent simplement ce qui est arrivé alors. Et pourquoi, demande M. Levy, n'est-il fait mention que de quatre années? pourquoi le poids du sicle est-il tout différent de celui de la monnaie d'argent d'Alexandre, frappée dans d'autres villes de la Palestine? Ce sont là des considérations qui militent fortement contre la classification de M. de Saulcy, aussi revient-on généralement au système qui place le premier monnayage des Juifs au IIe siècle avant Jésus-Christ. Nous

n'entrerons pas plus avant dans l'examen de l'ouvrage de M. Levy, qui diffère d'opinion sur bien des points avec le savant auteur des *Recherches sur la numismatique judaïque*. Ce qui distingue cette nouvelle *Histoire des monnaies judaïques*, c'est une critique judicieuse et une connaissance approfondie des antiquités du peuple juif.

CAM. P.

Un comité s'est formé récemment à Paris pour offrir à M. de Caumont une médaille d'or destinée à rappeler les services si éclatants et si persévérants rendus à l'archéologie par le père des Congrès, le Président-Fondateur de l'Institut des Provinces, le Directeur du *Bulletin monumental*. Cette démonstration ne pouvait être exclusivement française; car la science est une fraternité universelle qui ne reconnaît pas les limites factices de la politique. Aussi les sociétés archéologiques de notre pays se sont-elles empressées de prendre part à cet acte de légitime gratitude. Nous donnons, planche XVII, l'*empreinte typographique* de cette belle médaille.

R. CH.

M. Louvaire a eu la bonne fortune d'acquérir une trouvaille de dinars selgiouquides de Perse, tous inédits et offrant un grand intérêt pour l'histoire; ils appartiennent au règne de Toghrul Beck; leur description sera publiée plus tard dans la Revue.

F. S.

Die Münzen und Medaillen Jeverland's auf Grund verschiedener Münzsammlungen namentlich der Sr. Königl. Hoheit des Grossherzogs von Oldenburg historisch-kritisch beschrieben von Dr J. F. L. Th. Merzdorf. Oldenburg, G. Stalling, 1862, in-8°.

M. Chalon a complété, dans la Revue (années 1853 et 1854), le catalogue des monnaies de Jever, publié par M. Strackerjan, dans la *Revue numismatique de Hanovre*, du Dr Grote. Aujourd'hui, M. Merzdorf, qui a décrit, il y a deux ans, les monnaies et les médailles d'Oldenbourg, nous donne la numismatique du Jeverland. Le catalogue est précédé d'une introduction historique. La première monnaie est celle à la légende *Moneta in Jevar*, attribuée jadis, par quelques numismates belges, au château de Mirwart, dans le Luxembourg. Une petite monnaie de cuivre, frappée en 1799, clôt la série monétaire de Jever. Il y a en tout, avec les variétés, cent quarante-cinq monnaies et médailles. Dans un supplément, M. Merzdorf décrit quelques pièces de la seigneurie de Kniphausen, réunie au Jeverland, au commencement de ce siècle, par les grands-ducs d'Oldenbourg.

Nous regrettons que l'auteur n'ait pas joint à son livre quelques planches. Il est toujours pénible d'avoir à chercher les types des monnaies décrites dans trois ou quatre publications différentes.

Cam. P.

Le n° 3 de l'*Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses* (juin 1862), renferme deux intéressantes notices de M. Henri

Meyer sur des trouvailles de monnaies du moyen âge. La première donne la description de quelques deniers inédits découverts dans un petit vase d'argent, à Zillis, canton des Grisons. La plupart de ces pièces, inconnues jusqu'à ce jour, ont été frappées à Zurich, sous le règne du duc Herrmann I, les autres sont des variétés nouvelles de la monnaie du roi Hugo et de son fils Lothaire, frappées à Milan. La même trouvaille renfermait en outre un denier du roi Béranger et un d'Athelstan roi anglo-saxon, que M. Meyer n'a pas eu l'occasion d'étudier. La seconde notice donne la description de deux deniers d'un évêque de Coire, du nom de Henri, probablement Henri IV, frappés dans quelque atelier de la haute Italie. On ne connait qu'un très-petit nombre de monnaies du moyen âge frappées par les évêques de Coire, pour la plupart anépigraphes ou bractéates, frappées d'un seul côté. Les deniers décrits par M. Meyer portent à l'avers le nom de Henri ou celui de l'empereur Fréderic, et au revers CVRIENSIS, en trois lignes.

F. S.

Ueber eine seltene Erzmünze mit dem Monogramm des achäischen Bundes Geldes von Dr Christian F. Bellermann, avec une planche. Bonn, Adolph Marcus, 1859, in-8°.

Les monnaies de la ligue achéenne peuvent se classer parmi les plus intéressantes de l'antiquité. Selon Polybe, les villes de la ligue avaient les mêmes lois, les mêmes poids et les mêmes monnaies. En effet les monnaies des confédérés

qui nous ont été conservées, sauf quelques différences de détail, présentent le même type. Les monnaies d'argent portent, à l'avers, la tête barbue et laurée de Jupiter Homagyrios, et, au revers, le monogramme de la ligue dans une couronne de laurier. Une petite figure, quelquefois un petit monogramme, sert de différend monétaire et indique la ville où la monnaie a été frappée. La lyre de la pièce publiée par M. Bellerman, est l'attribut symbolique de Mégare.

Les monnaies de bronze portent, à l'avers, Jupiter, debout, et, au revers, une figure de femme assise. La pièce décrite par M. Bellermann, présente, à l'avers, une tête de jeune homme imberbe à droite. Le revers est au monogramme des monnaies de la ligue, et à la légende ΠΕΥΜΑΤΙΩΝ. Mionnet et Harwood ont attribué cette monnaie à la ligue achéenne. M. Bellermann fait remarquer, avec raison, que le monogramme, qui présente ici une différence graphique, ne figure que sur les seules monnaies d'argent de la ligue. Puis, c'est bien Jupiter, et non l'image d'un jeune homme, dieu ou mortel, qui est représenté sur les pièces *achéennes*. M. Bellermann voudrait donner la monnaie en litige à l'une ou l'autre Chalcis d'Europe ou d'Asie. Dans ce cas, le différend monétaire du revers, un petit casque d'airain (χαλκίς), est une simple allusion au nom de la ville. C'est aux numismates à trouver le mot de l'énigme : *Œdipo opus est conjectore !*

Cam. P.

On lit dans le 5e numéro du *Bulletin Numismatique* de M. Hoffmann :

« Tous les amateurs de monnaies seigneuriales se rappellent la trouvaille de plusieurs centaines de deniers de Conrad qui fut faite à Anse, dans le Département du Rhône, il y a environ deux ans, et qui rendit dès lors ces pièces assez communes ; seule l'obole resta une rareté, car, sur l'ensemble, on n'en trouva qu'un ou deux exemplaires, aujourd'hui entre les mains de M. Vagannay, de Lyon, qui demande deux cents francs de chacune de ces monnaies.

Ces faits sont bien connus, aussi avons-nous été très-étonné d'apprendre que ces pièces étaient menacées d'une concurrence sérieuse par la présence, à Lyon, d'un grand nombre de ces mêmes oboles. Nous ne sachons pas cependant qu'on ait fait de nouvelles trouvailles, ce qui rend pour nous cette affluence difficile à expliquer. Nous avons désiré voir par nous-mêmes quelques-unes de ces oboles, et nous devons déclarer que, malgré leur air de famille, leur prétention à l'authenticité, ne saurait être admise ; deux numismates érudits, dont l'un est une autorité irrécusable en fait de monnaies seigneuriales, ont confirmé notre opinion. »

On ne saurait donner trop de publicité à de semblables révélations, et nous en savons gré à M. Hoffmann. Faisons cependant quelques réserves. Déclarer une pièce fausse par cela seul qu'elle serait *gênante,* sous le rapport de la concurrence commerciale, ou au point de vue d'un système de classement préconçu qu'elle viendrait renverser, ce serait, il faut en convenir, un procédé aussi commode que facile. Malheureusement, les princes de la science eux-mêmes n'ont pas toujours dédaigné d'en faire usage.

Il eut donc été curieux de connaître le nom de cette

autorité irrécusable, s'il en existe, en fait de monnaies seigneuriales.

En attendant, nous le répétons, M. Hoffmann a bien fait d'attirer l'attention des amateurs sur ce qu'il croit être une tentative d'escroquerie. Il restera à ceux qui ont vendu ou ont essayé de vendre les *oboles suspectes* de prouver l'authenticité de leur marchandise.

R. Ch.

La bibliothèque royale a fait récemment l'acquisition d'une médaille très-rare qui ne se trouve indiquée dans aucun recueil du numismatique. Elle est relative au traité d'Utrecht et offre un exemple du goût relevé que les Hollandais savaient donner, dès lors, à la satire. Cette médaille est une caricature en partie double, basée sur un jeu de mots qui rappelle la version nouvelle de la réponse de Cambronne, à Waterloo. On y voit à l'avers trois personnages, très-incomplétement vêtus, occupés à déposer au pied d'une muraille ce que je n'oserais jamais écrire, si un illustre exemple n'autorisait maintenant à déposer toute espèce de *sublime* dans l'histoire. Or, la médaille dont il s'agit est un monument historique; le sublime en question n'y est point ménagé; les trois figures,—si l'on peut donner ce nom à cette chose, — les trois figures, un Anglais, un Français et un Hollandais, le prodiguent au point d'en faire un édifice justifiant la devise inscrite en exergue, *Concordia res parvæ crescunt.*

On reconnaît la nationalité des trois personnages à la langue des légendes qui sortent de leur bouche. L'un dit

S'il vous plaît, morr bleu; ce dernier mot est en relief à l'opposé de la tête; l'autre, celui de gauche : *I am pleased,* et le troisième : *Ik maek mee.* Celui-ci a en outre la pipe entre les dents. Au-dessous, on lit ces deux lignes NOOT BRECHT ISEN. PAX OU TREC (*Drek,* c'est la version réaliste du mot de Cambronne). 1713.

Au revers, toute médaille a son revers, trois personnages, les mêmes probablement, convenablement vêtus cette fois, sont occupés à détruire de leurs mains ce qu'ils ont si péniblement édifié; afin de justifier la seconde partie de la devise qu'on lit en exergue de ce côté : *Discordia maximae dilabuntur.* L'Anglais trouve l'occupation inconvenante, il dit : FOR WHAT IS THAT. Je ne comprends pas bien le sens de ce que dit le Français : SANS REGARD, à moins que cela ne signifie *sans égard.* Le Hollandais, toujours fumant sa pipe, prononce ces mots : WAT BEHAEGT U DAT.

Au-dessous de ce petit tableau, on lit : DAT SOL IE HIR BEWISN. PAX IN TREC. 1714.

L'exemplaire, peut-être unique, de cette médaille est en argent. A.

Un de nos confrères, possesseur d'une riche collection de monnaies et d'un grand nombre de curiosités inédites, s'est plaint, à l'un des directeurs de la Revue, de ce que notre Recueil n'était pas assez exclusivement belge. D'abord, nous croyons qu'il faut n'être exclusif en rien, mais plutôt servir les lecteurs — qui ne sont pas tous Belges — selon la diversité des goûts. Puis, si les monnaies flamandes ne

tiennent pas une plus grande place dans la Revue, la faute n'en est-elle pas principalement aux amateurs qui négligent de nous les communiquer? Cacher ses trésors sous double serrure, et trouver ensuite étonnant que la Revue n'en fasse pas usage, n'est-ce pas se mettre en contradiction flagrante avec soi-même?

R. Ch.

Mémoire sur les monnaies des ducs bénéficiaires de Lorraine, par M. Monnier, membre de l'Académie de Stanislas, etc. Nancy, Veuve Raybois, 1862, in-4°, 40 pages et 4 planches. (Extrait des Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1861.)

Notre collègue, M. L. de Coster, qui s'était chargé de rendre compte de ce travail, en a été empêché par des affaires particulières. Il se propose de le soumettre à un examen approfondi dans le numéro suivant.

R. Ch.

Les refugiés polonais, qui habitent Bruxelles, ont fait placer au-dessus de la porte de la pauvre maison de Joachim Lelewel, rue du Marais Saint-Jean, une plaque de marbre blanc portant, en lettres noires, une inscription qui rappelle son long séjour en Belgique. Nous en donnons la copie figurée à la page suivante.

R. Ch.

ARMES DE POLOGNE.

ARMES DE LITHUANIE.

Ioachimus Lelewel Polonus
nuper nobis ereptus
virtute ac ingenio pollens
longo exilio invictus
sub umbra libertatis Belgarum
hanc aediculam
ad firmamdam Patriae virtutem
multos per annos
satis amplam sibi judicabat
hanc tabulam ad aeternam rei memoriam
cives poloni dolentes posuere
MDCCCLXII

ARMES DE LITHUANIE.

ARMES DE POLOGNE.

Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. — Classe des lettres et des sciences morales et politiques. — Programme du concours pour 1863.

Première question. — « Rechercher les causes qui amenèrent, pendant le XIIe et le XIIIe siècle, l'établissement de colonies belges en Allemagne et dans quelques pays limitrophes. Exposer l'organisation de ces colonies et l'influence qu'elles ont exercée sur les institutions politiques et civiles, ainsi que sur les mœurs et les usages du pays où elles furent fondées. »

Deuxième question. — « Faire un mémoire historique et critique sur la vie et les ouvrages d'Aubert Le Mire (Aubertus Miraeus). »

Troisième question. — « Faire l'histoire du système monétaire établi par les Carlovingiens, jusqu'à la fin du règne de Charlemagne, tant sous le rapport de la valeur des monnaies que sous celui de leurs types. »

Quatrième question. — PRIX D'ÉLOQUENCE FRANÇAISE. — « Apprécier Philippe de Commines comme écrivain et comme homme d'État. »

Cinquième question. — « Comparer la condition physique, morale et intellectuelle des classes laborieuses, en Belgique, sous le régime des corporations et à l'époque actuelle. »

Sixième question. — « Faire l'histoire du conseil souverain de Brabant. »

Le prix pour chacune de ces questions sera une médaille d'or de la valeur de 600 francs. Une somme de 1,000 francs a été ajoutée, par le gouvernement, pour la solution de la

première question, afin de faciliter les recherches et les voyages qu'elle nécessite.

Les mémoires devront être écrits lisiblement, rédigés en latin, en français ou en flamand, et adressés, francs de port, avant le 1er février 1863, à M. Ad. Quetelet, secrétaire perpétuel.

L'Académie exige la plus grande exactitude dans les citations, et demande, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des livres qu'ils citeront.

On n'admettra que des planches manuscrites.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils y inscriront seulement une devise, qu'ils répéteront sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse : faute par eux de satisfaire à ces formalités, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie croit devoir rappeler aux concurrents que, dès que les mémoires ont été soumis à son jugement, ils sont déposés dans les archives, comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs pourront en faire tirer des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

PRIX PERPÉTUELS FONDÉS PAR LE BARON DE STASSART.

Conformément à la volonté du donateur et en vertu des généreuses dispositions prises par lui, la classe ouvre deux concours extraordinaires dont les prix seront décernés en 1863 et en 1864 :

1° En 1863, un prix de 600 francs, à l'auteur *du meilleur travail sur* Van Helmont, *comprenant, outre la biographie de ce savant, un exposé critique de ses découvertes et de sa doc-*

trine. On désire que les concurrents utilisent, à cet effet, les documents concernant Van Helmont qui existent dans les différents dépôts littéraires du pays.

Les concurrents auront à se conformer, pour ce travail, aux formalités et aux règles ordinairement suivies dans les concours annuels de l'Académie ;

2° Un prix de 3,000 francs à l'auteur du meilleur *ouvrage traitant une question d'histoire nationale et publié durant la période sexennale, ouverte le 1er janvier 1858 et close le 1er janvier 1864.*

Fait à Bruxelles, dans la séance du 2 juin 1862.

Pour la classe des lettres :

Le secrétaire perpétuel,

A. Quetelet.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE. — CONCOURS DE 1863 ET DE 1864.

Concours de 1863. — Fondation Le Prince.

Une médaille d'or de 500 francs, à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet d'histoire ou d'archéologie relatif à la province de Picardie.*

Prix extraordinaire de 1,000 francs offert par M. Thélu, de Doullens, membre non résidant.

Une médaille d'or de la valeur de MILLE francs, à l'auteur de la meilleur *Histoire de la ville de Doullens (Somme).*

Concours de 1864. — *Fondation Le Prince.*

Une médaille de la valeur de 500 francs, à l'auteur du meilleur *Ouvrage imprimé sur un sujet relatif à l'histoire de Picardie, publié dans les années* 1862, 1863 *et* 1864.

Fondation Ledieu.

Une médaille d'or de la valeur de 500 francs, à l'auteur du meilleur *Mémoire manuscrit sur un sujet relatif à l'archéologie de Picardie, laissé au choix des concurrents.*

Les mémoires et les ouvrages imprimés seront adressés avant le 1er mars de l'année du concours à M. le secrétaire perpétuel.

Les mémoires manuscrits ne seront point signés et porteront une épigraphe qui sera répétée sur un billet cacheté renfermant le nom de l'auteur; ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres sociétés.

L'auteur qui se fera connaître, sera par ce seul fait exclu du concours.

Tout mémoire présenté au concours deviendra la propriété de la Société; l'auteur ne pourra le retirer, mais il aura la faculté d'en prendre ou d'en faire prendre copie.

MM. les amateurs de notre numismatique nationale apprendront avec plaisir, que M. Guioth s'est enfin décidé à terminer l'impression, trop longtemps interrompue, de son *Histoire numismatique du règne de S. M. Léopold Ier*.

R. Ch.

On nous annonce, à l'instant, la mort de M. *Jean Marie César Alexandre du* Chaudruc *baron de* Crazannes, décédé à Castelsarrazin, le 15 août 1862, dans la 81e année de son âge. M. le baron de Crazannes était *membre honoraire* de la Société de la numismatique belge et l'un des collaborateurs les plus assidus et des plus zélés de notre Revue.

R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Séance extraordinaire du 25 mai 1862, à Louvain.

Présents : MM. Chalon, président ; Goddons, contrôleur ; Picqué, secrétaire-trésorier ; Pinchart, Vander Auwera, Perreau, de Coster et Cocheteux, membres de la société.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

MM. Herry de Cocqueau, Ul. Capitaine, Cte de Renesse-Breidbach, Guioth, de Bethune et Bon de Pitteurs, s'excusent par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

L'assemblée passant à l'ordre du jour de la séance, agite la question de savoir si, dans la prochaine réunion générale annuelle, on nommera aux cinq places de membres correspondants regnicoles, qui restent disponibles.

Elle décide, à la pluralité des voix, que trois membres correspondants seulement seront nommés dans la séance de juillet. On procède ensuite à la formation de la liste de présentation aux trois places de correspondants regnicoles à donner.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

Un membre consulte l'assemblée pour avoir quelques éclaircissements sur deux questions obscures de numismatique nationale :

1° Qu'est-ce que c'était que la pièce de 5 *plaquettes* ou de 17 sols et 1/2 ?

Le décret impérial du 18 août 1810, qui réduit cette pièce à 16 sols et 1/2 ou fr. 1-50, l'appelle une monnaie de Brabant.

2° Le placard de Marie-Thérèse du 19 septembre 1749, sur la fabrication des monnaies, et les placards de ses successeurs sur le même objet, parlent de la pièce d'or nommée *souverain* et du *double-souverain*.

Les tarifs, surtout depuis ce siècle, mentionnent de plus le *demi-souverain* (fr. 8-45). Cette pièce existe-t-elle? Il n'en est question dans aucune disposition législative sur la fabrication des monnaies. N'est-ce pas une erreur dans les tarifs?

M. Vander Auwera, communique à l'assemblée un joli méreau du xv° siècle à légende française.

M. Cocheteux exhibe trois méreaux trouvés à Ath et dans les environs de Tournai. Ce sont deux méreaux de l'église de Saint-Julien d'Ath, et un méreau du village de Gaurain.

Le Secrétaire, CAMILLE PICQUÉ.

Le Président, RENIER CHALON.

Assemblée générale annuelle du 6 juillet 1862, à Bruxelles.

Présents : MM. Chalon, président; le comte de Renesse-Breidbach, vice-président; Guioth, bibliothécaire; Goddons, contrôleur; Picqué, secrétaire-trésorier; de Coster; baron de Pitteurs, Dugniolle, Payen, Van Miert, Vander Auwera, membres, et Vander Straeten, correspondant regnicole.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

MM. Ulysse Capitaine, Cocheteux, Meyers et Pinchart, s'excusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

Il est donné lecture du compte du trésorier, qui est arrêté et approuvé et qui sera adressé à tous les sociétaires.

M. le secrétaire fait un rapport sur la situation de la société et les travaux scientifiques de l'année 1861-1862. Il adresse des remercîments à tous les collaborateurs de la Revue pour leur précieux concours.

Le bureau, par l'organe du président, propose le maintien de la cotisation annuelle, ce qui est accepté à l'unanimité.

On passe ensuite au scrutin pour l'élection de trois membres correspondants regnicoles à choisir dans l'assemblée générale annuelle de 1862, conformément à la décision prise dans la réunion extraordinaire du 25 mai 1862, à Louvain.

MM. Alp. Vandenpeereboom, obtient . . . 11 voix.
Ed. Vanden Broeck . . . . . 7 —
Clém. Wystman . . . . . 6 —

En conséquence, MM. Vandenpeereboom, Vanden Broeck et Wystman, ayant obtenu la majorité absolue, sont nommés membres correspondants.

Le scrutin pour le renouvellement du bureau et de la commission directrice de la Revue donne les résultats suivants :

Président : M. Chalon.
Vice-président : M. le comte de Renesse-Breidbach.
Bibliothécaire : M. Guioth.
Contrôleur : M. Goddons.
Secrétaire-trésorier : M. Picqué.

MM. Chalon, de Coster et Picqué sont élus directeurs de la Revue, pour 1863.

M. le président expose, au nom du bureau, l'état du concours pour le meilleur mémoire de numismatique grecque ou romaine, inséré dans le Recueil de la société, avant le 1er juillet 1862. Après une courte discussion, la Société choisit l'article de M. Victor Langlois, sur des médailles inédites ou peu connues des dynastes de la Mésène.

M. Chalon distribue aux membres présents le prospectus de la description générale des monnaies byzantines de M. Sabatier.

L'assemblée passe ensuite à l'examen de la proposition

d'un membre de rendre le titre de la Revue plus correct. Elle décide que ce titre ne sera pas modifié.

M. le bibliothécaire lit un rapport sur la situation de la bibliothèque et du médaillier. La Société remercie M. Soret de Genève, de son bel envoi de médailles anciennes et autres, et M. Durand, de la médaille qu'il a fait graver par Bovy, pour venir en aide à un malheureux.

Une collection de la Revue sera offerte à l'auteur du meilleur article sur la numismatique *grecque* ou *romaine*, qui sera inséré dans le Recueil, avant le 1er juillet 1864.

Des remercîments sont adressés à M. Charles Picqué, artiste peintre à Bruxelles, pour le portrait de M. Joachim Lelewel, qu'il a bien voulu dessiner pour la Société.

Un exemplaire de grand format de ce portrait est remis à chacun des membres présents à la réunion.

COMMUNICATIONS SCIENTIFIQUES.

M. le comte de Renesse-Breidbach communique à l'assemblée une croix byzantine d'un très-joli travail; la matrice du sceau du chapitre de l'église de Termonde; un moule à fondre des crucifix, d'un caractère très-archaïque et trouvé à Tongres; une grande chaîne d'argent trouvée en Bohême et à laquelle sont attachées des médailles portant les effigies des grands hommes de Rome ancienne et des meurtriers de César.

M. de Coster communique une précieuse monnaie gantoise inédite, le demi-clinckaert de Philippe le Bon, qu'on reconnaît aux deux points secrets, placés sous la lettre G des mots *Burg* et *regnat*.

M. Vander Auwera exhibe un jeton tournaisien du XVIe siècle et un jeton de Philippe II, à l'avers donné par Van Mieris, et portant au revers le type du cinquième d'écu du même prince.

Le Secrétaire,
CAMILLE PICQUÉ.

Le Président,
RENIER CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 4e trimestre, 1860, 1er et 2e trimestres 1861 ; in-8o.

The numismatic Chronicle, new serie, nos 5 et 6, juin et juillet 1862.

Revue trimestrielle, 34e vol., 9e année, t. II, 1862 ; in-8o.

Messager des sciences historiques, année 1862, 1re et 2e liv.; in-8o.

Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 31e année, 2e série, t. XIII, nos 4, 5 et t. XIV, no 6, 1862 ; in-8o.

Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, t. IV, 2e fascicule, Tongres, 1862.

Le Cabinet historique, 8e année, 4e, 5e, 6e et 7e livr., avril, mai, juin et juillet 1862 ; in-8o.

Monete e medaglie degli Spinola di Tassarolo, Ronco, Roccaforte, etc., par Ch. Robert, brochure in-8o, 1862.

Note sur des débris antiques recueillis en 1855, à Kustenjé (Dobrudja), par Ch. Robert, brochure in-8o, 1858.

Annales du Cercle archéologique de Mons, t. III, 1862.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1862 ; no 1.

Annales de la Société archéologique de Namur, t. VII, 3e liv., 1862 ; in-8o.

Archives de l'art français, etc., complément et tables.

Bulletin monumental ou collection de mémoires et renseignements pour servir à la confection d'une statistique des monuments de la France, classés chronologiquement, publié par M. de Caumont, 26 vol., in-8o.

Mémoire sur les monnaies des ducs bénéficiaires de Lorraine, par Monnier, in-fol.

Bibliothèque de l'école des chartes, 23e année, 5e série, t. III, 3e, 4e et 5e liv., mars, avril et mai-juin 1862.

Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappen-kunde. Neue Folge, 1862; in-4°.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. XXXII. Sechszehnter jahrgang 2, 1862 ; in-8°.

Revue numismatique française, nouvelle série, t. VII, année 1862, nos 3 et 4, mai et août.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIV, 1862.

Ueber eine selterne Erzmünze mit den Monogramm des achäischen Bundesgeldes. Von Dr F. Bellermann, etc., Bonn, 1859.

Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VIII, Tournai 1862; in-8°.

Annales de la Société historique et archéologique de la ville d'Ypres et de la West-Flandre, t. Ier, in-8°.

CABINET NUMISMATIQUE.

Médaille de M. de Caumont. Souscription de la Société. . . . 1 bronze.

Dix-huit sceaux en cire donnés par M. le baron de Pitteurs de Budingen.

Bruxelles, le 22 août 1862.

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

LETTRE A M. VICTOR LANGLOIS

SUR QUELQUES

MÉDAILLES ROMAINES INÉDITES

DES MUSÉES DE VENISE.

Pl. XIX a XXIII.

Monsieur,

Lorsque l'occasion m'a été fournie de me livrer à une étude approfondie de la *Description des médailles romaines*, dont M. Henri Cohen nous a donné jusqu'à ce jour les cinq premiers volumes, j'ai été amené à comparer ce riche trésor numismatique au peu de collections qui nous restent encore à Venise. Hélas! combien cet examen a été pénible, en se reportant aux nombreux médailliers qui formaient autrefois une des plus nobles couronnes de notre ville, et qui sont aujourd'hui à tout jamais perdus pour nous. Le musée Tiepolo vendu à Vienne; le musée Pisani dispersé aux quatre coins de l'Europe; le musée Grimani dont la destinée m'est inconnue, mais qui a cessé d'exister pour nous; que de sujets d'amers regrets! Actuellement, la ville de Venise ne possède plus que trois collections de monnaies anciennes; l'une à la bibliothèque de Saint-Marc, une autre au musée

Correr, la dernière enfin chez les MM. comtes Giustiniani Recanati.

La première, fondée par le sénateur Pierre Morosini en 1683, illustrée par Patin, et successivement enrichie en 1746 par le sénateur D. Pasqualigo, en 1792 par le commandeur Farsetti, en 1813 par le patricien G. A. Molin, est incontestablement la plus considérable, surtout en médailles grecques; elle le serait encore davantage si, par un vol commis en 1687, le médaillier Morosini n'eût été dépouillé de tout son or et des pièces les plus précieuses en argent et en bronze. On doit regretter que notre République n'ait jamais songé à réparer ces pertes. Je dois rendre justice à l'obligeance de M. l'abbé Valentinelli, bibliothécaire, qui m'a procuré toutes les facilités désirables pour l'accomplissement de mes recherches.

Le musée Correr, comme vous ne l'ignorez pas, possède dans ses tiroirs une collection de médailles et de monnaies vénitiennes d'un prix inestimable; son médaillier grec et romain est plus modeste, mais il n'en renferme pas moins beaucoup de pièces aussi belles qu'importantes. Son origine date de la suppression du couvent de la Miséricorde à Padoue, décrétée par la République en 1777 et dont la collection numismatique passa chez les patriciens Minotto, auxquels M. Théodore Correr l'acheta en 1798. On sait qu'une des premières médailles de Pacatien qui ont été connues appartenait à cette collection, comme elle y appartient encore aujourd'hui. Il a été progressivement enrichi d'une manière notable par son nouveau possesseur, et, après sa mort, en 1830, ce musée a été légué par lui à la ville de Venise. Depuis, d'autres legs, tels que celui de feu

M. l'avocat Garofoli, mort en 1861, sont venus encore s'y adjoindre. Des achats assez fréquents, mais dont la mesure est en rapport avec les ressources malheureusement trop restreintes mises à ma disposition, lui laissent au moins ce caractère progressif qu'ont entièrement perdu tous les autres.

MM. les comtes Giustiniani Recanati conservent dans leur palais, depuis un siècle et demi, le musée Trevisani, remarquable collection de statues, de bustes, de bas reliefs et de mosaïques; mais le médallier est dû aux soins de feu M. le comte Laurent Giustiniani, père des possesseurs actuels qui ont bien voulu de me permettre de l'examiner.

Telles sont, mon cher ami, les sources auxquelles j'ai puisé ces petites additions au grand travail de M. Cohen; je soumets mes observations aux savants éditeurs de la Revue numismatique belge et aux amateurs de médailles romaines; observations dont j'ai cru bien faire d'exclure une foule de variétés qui auraient eu trop peu d'intérêt, attendu qu'elles ne consistent pour la plupart qu'en différences de dates, en variétés de revers déjà connus avec des légendes autour de têtes également connues, ou en têtes et figures tournées en sens contraire.

Agréez les sentiments de considération et d'estime avec lesquels je serai toujours

Votre ami dévoué,

V. Lazari.

Directeur du Musée Correr, à Venise.

Paris, octobre 1862.

MÉDAILLES INÉDITES.

AUGUSTE ET AGRIPPA.

1. *Av.* IMP. CAESAR DIVI F. AVGVS. IMP. XX. Tête nue d'Auguste, à gauche.

Rev. M. AGRIPPA L. F. COS. III. Tête radiée d'Agrippa, à gauche.

M. B. — Bibliothèque de Saint-Marc. Médaille hybride.

AGRIPPINE MÈRE.

2. *Av.* AGRIPPINA M. F. GERMANICI CAESARIS. Son buste à droite.

Rev. S.P.Q. R. MEMORIAE AGRIPPINAE. Carpentum à gauche, attelé de deux mules.

G. B. — Musée Correr. Très-belle.

3. *Av.* Même buste et même légende.

Rev. IMP. NERVA CAES. AVG. P. M. TR. P. COS. III. P. P. Dans le champ : REST. S. C.

G. B. — Bibliothèque de Saint-Marc. Usée et retouchée. (Planche XIX, n° 1.)

GALBA.

4. *Av.* SER. GALBA. IMP. AVG. Sa tête laurée, à droite; au-dessus, un globe.

Rev. VICTORIA P. R. Victoire, debout, sur un globe, tenant une couronne et une palme; dans le champ S. C.

Arg. — Bibliothèque de Saint-Marc. Fabrique syrienne; bien conservée. (Planche XIX, n° 2.)

VESPASIEN.

5. *Av.* IMP. CAESAR VESPASIANVS AV. Sa tête laurée, à droite.

Rev. LIBERTAS PVBLICA. La liberté, debout, à gauche, tenant un bonnet et un sceptre.

Arg. — Musée Correr. Fabrique syrienne; belle. (Planche XIX, n° 3.)

6. *Av.* Même légende, la tête laurée, à gauche.

Rev. Même revers.

Arg. — Musée Correr. Fabrique syrienne; belle.

DOMITIEN.

7. *Av.* Sans légende. Tête casquée, légèrement barbue, à droite.

Rev. S. C. La Monnaie, debout, tenant une balance et une corne d'abondance.

P. B. — Bibliothèque de Saint-Marc. Jolie pièce. (Planche XIX, n° 4.)

NERVA?

8. *Av.* TR. POT. COS. II. S. C. Pallas, à droite, avec un bouclier, lançant un javelot.

Rev. Même type et même légende.

M. B. — Musée Correr. En comparant le style de cette pièce avec les bronzes de Nerva, je dois l'attribuer à cet empereur, et à l'année 849 de Rome (de J. C., 96). Il est singulier que l'on ne trouve pas un semblable revers parmi les médailles de cette époque, tandis qu'ici il est répété des deux côtés. (Planche XIX, n° 5.)

TRAJAN.

9. *Av.* IMP. CAES. NERVAE TRAIANO AVG. GER. DAC. P. M. TR. P. COS. V. P. P. Sa tête laurée, à droite.

Rev. S. P. Q. R. OPTIMO PRINCIPI. S. C. Façade tétrastyle du temple de Jupiter, dont le fronton est surmonté d'une plate-forme sur laquelle sont rangés six chevaux conduits par deux Victoires. Sur la frise I. O. M., et de chaque côté, deux géants anguipèdes et deux statues équestres posées sur des bases ornées de deux quadrupèdes. Le fronton est orné d'un buste de face. La porte est décorée d'une lunette où sont représentées trois figures combattant, et en haut, de deux victoires assises et accoudées sur l'arc de la lunette. Les bas-reliefs entre les colonnes sont les suivantes de chaque côté, du haut en bas : 1° un géant; 2° deux géants; 3° deux enfants; 4° la louve.

G. B. — Musée Correr. Médaille du plus beau style et de la plus magnifique conservation. (Planche XX, n° 1.)

ADRIEN.

10. *Av.* HADRIANVS AVGVSTVS. La tête laurée, à droite.

Rev. COS. III. L'empereur, en costume militaire, assis, à droite, tenant une victoire et une haste sur un bouclier.

Arg. — Bibliothèque de Saint-Marc.

11. *Av.* HADRIANVS AVG. COS. III. P. P. Son buste nu, à droite, avec le paludamentum.

Rev. Sans légende. Le pont Élien à sept arches, orné de quatre colonnes, surmontées par des statues.

Br. Méd. — Musée Correr. C'est, peut-être, d'après cette pièce, d'une antiquité incontestable, que le Padouan (Giovanni Cavino) a gravé le coin de son beau médaillon. (Planche XX, n° 2)

12. *Av.* IMP. CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG. Son buste lauré, à droite, avec le paludamentum.

Rev. FORT. RED. (à l'exergue); PONT. MAX. TR. POT. COS. DES. II. (à l'entour); S. C. La Fortune, assise, à gauche, tenant un gouvernail et une corne d'abondance.

G. B. — Musée Correr.

ANTONIN LE PIEUX.

13. *Av.* ANTONINVS AVG. PIVS P. P. TR. P. COS. III. Sa tête laurée, à droite.

Rev. S. C. Louve, à droite, allaitant dans une grotte les deux enfants; au bord supérieur de la grotte, l'aigle romaine à droite, avec les ailes déployées.

G. B. — Musée Correr. Belle. (Planche XX, n° 3.)

14. *Av.* Sans légende. Tête diadémée d'Antonin le Pieux, à droite.

Rev. S. C. Aigle, à droite, tournant la tête à gauche, sur un foudre.

P. B. — Bibliothèque de Saint-Marc. Très-belle. (Planche XX, n° 4.)

FAUSTINE MÈRE.

15. *Av.* FAVSTINA AVGVSTA. Son buste, à droite.

Rev...... Vénus, debout, à droite, les jambes croisées, tenant sa main gauche sur sa hanche; devant elle, Cupidon, debout.

Br. Méd. — Collection Giustiniani Recanati. Module 12; pièce usée.

MARC AURÈLE.

16. *Av.* AVRELIVS CÆSAR ANTONINI AVG. PII. FIL. Son buste, jeune, à gauche, avec la cuirasse.

Rev. TR. POT. III. COS. II. Apollon, debout, en habit de femme, tenant les plis de sa robe et un arc; à gauche, un carquois, un vase sur une table et un corbeau sur un arbre; à droite, un serpent mort suspendu à un trépied allumé.

Br. Méd. — Bibliothèque de Saint-Marc. Module 11-12. Ce beau médaillon, dont les sillons du contour témoignent qu'il était enchâssé dans un large cercle de bronze, a été décrit par Charles Patin, dans son ouvrage *Thes. num. Mauroc.*, Venise 1683, pp. 60 et 61. (Planche XXI, n° 1.)

17. *Av.* M. AVREL. ANTONINVS. AVG. GERM. SARM. TR. P. (XXXIIII). Son buste lauré, à droite, avec le paludamentum.

Rev. VIRTVS. AVG. IMP. X. COS. III. P. P. La Valeur assise, à droite, tenant une haste et un parazonium.

Br. Méd. — Musée Correr. Module 10. Ce type, commun en G. B., n'est pas encore connu en médaillon. Notre pièce est un peu usée. (Planche XXI, n° 2.)

18. *Av.* AVRELIVS. CAESAR. AVG. PII. F. TR. P. II. COS. II. Sa tête jeune, à gauche.

Rev. Sans légende. Jupiter debout, de face, avec le

manteau déployé derrière lui, tenant un aigle et le sceptre ; à gauche, une pierre cubique.

Br. Méd. — Bibliothèque de Saint-Marc. Module 11. (Pl. XXI, n° 3.)

19. *Av.* IMP. CAES. M. AVREL. ANTONINVS. AVG. Son buste lauré, à droite, avec le paludamentum et la cuirasse.

Rev. CONCORD. AVG. TR. P..... S. C. La Concorde assise, à gauche, tenant une patère ; à l'exergue : COS. III.

G. B. — Bibliothèque de Saint-Marc.

FAUSTINE JEUNE.

20. *Av.* FAVSTINA. AVG. PII. AVG. FIL. Son buste, à gauche.

Rev. Sans légende. Apollon nu, fouettant quatre chevaux attelés, à gauche, et tenant les brides de deux autres, à droite. En bas, à gauche, l'Océan couché ; et, de l'autre côté, des flots.

Br. Méd. — Bibliothèque de Saint-Marc. Module 10-11. (Planche XXII, n° 2.)

21. *Av.* FAVSTINA. AVG. PII. AVG. FILI. Son buste, à droite.

Rev. SALVTI. AVG. COS. TRIB. POT. S. C. La Santé debout, à gauche, nourrissant un serpent enroulé autour d'un autel, et tenant un sceptre.

G. B. — Musée Correr. Médaille hybride.

22. *Av.* DIVA FAVSTINA PIA. Son buste, à droite.

Rev. S. C. Trône, sur lequel est posé un sceptre transversal ; en bas, au milieu, un paon.

G. B. — Bibliothèque de Saint-Marc.

COMMODE.

23. *Av.* L. AEL. AVREL. COMM. AVG. P. FEL. Sa tête, à droite, coiffée de la peau de lion.

Rev. HERCVLI ROMANO AVG. Hercule nu, debout, de face, regardant à droite, appuyant sa main droite sur sa massue, posée à terre, et tenant de l'autre, par un des pieds de derrière, le lion de Némée mort.

Br. Pet. Méd. — Musée Correr. Module 7; épais. Déterré à Este (Ateste), en 1861.

GÉTA.

24. *Av.* GETA. CAES. PONTIF. COS. Son buste jeune, nu, à droite, avec le paludamentum.

Rev. MINERVA. S. C. Pallas debout, à gauche, tenant une haste renversée et un bouclier.

M B. — Bibliothèque de Saint-Marc. (Planche XXII, n° 3.)

25. *Av.* P. SEPTIMIVS. GETA. PIVS. AVG. BRIT. Sa tête laurée, à droite.

Rev. VICT. BRIT. TR. P. III. COS. II. S. C. Victoire assise, à gauche, sur deux boucliers, tenant un bouclier et une palme.

M. B. — Bibliothèque de Saint-Marc. (Planche XXII, n° 4.)

SÉVÈRE ALEXANDRE.

26. *Av.* M. AVREL. ALEXANDER CAES. Son buste jeune, nu, à droite, avec le paludamentum.

Rev. PONTIFEX COS. S. C. Alexandre en quadrige, à droite, tenant un sceptre surmonté d'un aigle.

G. B. — Bibliothèque de Saint-Marc. Très-belle. (Pl. XXIII, n° 1.)

TRAJAN DÈCE.

27. *Av.* IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG. Son buste lauré, à droite, avec le paludamentum et la cuirasse.

Rev. DACIA S. C. La Dacie, debout, à gauche, tenant une enseigne militaire.

M. B. Musée Correr.

TRAJAN DÈCE, HÉRENNIUS ET HOSTILIEN.

28. *Av.* IMP. C. M. Q. TRAIANVS DECIVS AVG. Son buste lauré, à droite, avec le paludamentum et la cuirasse.

Rev. CONCORDIA AVG G.S. C. Bustes nus en regard de Hérennius et d'Hostilien, tous deux avec le paludamentum.

G. B.—Musée Correr. Fruste, mais lisible. (Pl. XXIII, n° 2.)

ÉTRUSCILLE.

29. *Av.* HERENNIA ETRVSCILLA AVGVSTA. Son buste diadémé, à droite.

Rev. PVDICITIA AVGVSTAE. La Pudeur assise, à gauche, tenant un sceptre, se couvre le visage de son voile; à sa droite, la Félicité, debout et appuyée sur une colonne, tient un caducée; à gauche, la Santé donne à manger à un serpent, qu'elle tient dans ses bras.

Br. Méd. — Bibliothèque de Saint-Marc. Module 10. Médaillon en deux métaux, dont le revers est usé. M. Cohen a publié une pièce semblable en M. B.

VALÉRIEN PÈRE.

30. *Av.* ...VALERIANVS P. F. AVG. Son buste lauré, à droite, avec le paludamentum.

Rev. ANNONA AVG. S. C. La Fortune, debout, à gauche, tenant un objet indistinct et une corne d'abondance.

G. B. — Musée Correr.

GALLIEN.

31. *Av.* IMP. GALLIENVS P. F. AVG. Son buste lauré, à droite, avec le paludamentum et la cuirasse.

Rev. PAX AVG. La Paix assise, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre transversal.

Br. Méd. — Bibliothèque de Saint-Marc. Module 8-9.

SALONINE.

32. *Av.* SALONINA AVG. Son buste diadémé, à droite, avec le croissant.

Rev. FORTVNA REDVX. Femme debout, à gauche, tendant la main droite à un enfant et tenant une corne d'abondance.

Bil. — Musée Correr.

MACRIEN JEUNE.

33. *Av.* IMP. C. FVL. MACRIANVS P. F. AVG. Son buste jeune, radié, à droite.

Rev. MARTI PROPVGNATORI. Mars casqué, marchant à droite, tenant une haste transversale et un bouclier; dans le champ, une étoile.

Bil. — Musée Correr. Si la médaille, attribuée par M. le professeur Ramsay à Macrien père et, d'après lui, décrite par M. Cohen (n° 2), n'est pas si bien conservée que la nôtre, où la tête est évidemment sans aucune trace de barbe, on peut considérer comme tranchée en sens négatif la question de l'existence des médailles latines de Macrien père. (Planche XXIII, n° 3.)

LÉLIEN.

34. *Av.* LAEL[IAN]VS AV. Son buste radié, à droite, avec le paludamentum.

Rev. PAX AVG. La Paix, debout, à gauche, tenant une branche d'olivier et un sceptre.

Bil. — Musée Correr.

CLAUDE II LE GOTHIQUE.

35. *Av.* IMP. C. M. AVR. CLAVDIVS AVG. Son buste radié, à droite.

Rev. FORTVNA AVG. La Fortune, debout, à gauche, tenant une patère et une corne d'abondance; à ses pieds, un autel allumé.

Bil. — Musée Correr.

36. *Av.* Même tête et même légende.

Rev. LAETITIA AVG. N. La Joie, debout, à gauche, tenant une couronne et une ancre; dans le champ, M. C.

Bil. — Musée Correr.

* AURÉLIEN.

37. *Av.* IMP. C. L. DOMIT. AVRELIANVS AVG. Son buste radié, à droite, avec la cuirasse.

Rev. APOLINI CONS. Apollon nu, debout, à gauche, portant sa main droite sur sa tête, et tenant, de l'autre, une branche d'olivier, accoudé sur un autel orné de guirlandes.

Or. — Cabinet de M. Sambon, de Naples. (Planche XXIII, n° 4.)

PROBUS.

38. *Av.* VIRTVS PROBI INVICTI AVG. Son buste radié, à gauche, vu par derrière, tenant une haste et un bouclier.

Rev. FIDES MILIT. La Foi, debout, à gauche, tenant deux enseignes militaires.

Bil. — Musée Correr.

DIOCLÉTIEN ET MAXIMIEN HERCULE.

39. *Av.* DIOCLETIANVS AVG. Buste lauré de Dioclétien, à gauche, à mi-corps, avec la cuirasse, tenant une haste et un bouclier.

Rev. MAXIMIANVS AVG. Buste lauré de Maximien Hercule à gauche, à mi-corps, avec la cuirasse, tenant une haste et un bouclier.

P. B. Q. — Musée Correr. Déterrée à Adria, il y a peu d'années.

CONSTANCE CHLORE.

40 *Av.* CONSTANTIVS AVG. Son buste lauré, à droite, avec le paludamentum.

Rev. VIRTVS AVGG. L'Hercule Farnèse debout, à droite; dans l'exergue, AQ.

P. B. Q. — Musée Correr.

APPENDICE.

* FAUSTINE JEUNE.

Av. FAVSTINA AVG. PII. AVG. FIL. Son buste, à droite.

Rev. Sans légende. Diane chasseresse, à droite, tenant de la main droite son manteau éployé, et la gauche sur sa tête; à ses pieds, un chien; derrière, arc et carquois; devant elle, terme de Priape et des cornes de cerf (?) sur un rocher.

Médaillon de B. Collection de Rollin et Feuardent, à Paris Planche XXII, n° 1.)

V. Lazari.

Les planches qui accompagnent cet article ont été dessinées par M. Carlo Kunz, lithographe et marchand de médailles antiques, à Venise, calle Fiubera, n° 945.

LETTRE

DE

M. HENRI SAUVAIRE A M. F. SORET.

SUR QUELQUES

DINARS INÉDITS DES SELGIOUQUIDES DE PERSE.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Les dernières semaines de mon séjour à Beyrout ont été signalées pour moi par l'heureuse découverte d'un petit trésor de dinars selgiouquides, dont j'ai fait l'acquisition; tous portent le nom de Toghril-Bek, et la plupart d'entre eux me paraissent être inédits. Les monnaies de cette dynastie sont encore si rares et si peu connues en dehors de celles qui ont été publiées par Fraehn, par le général de Bartholomæi et par vous, qu'il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire connaître celles qui sont en ma possession; ce motif m'engage à les décrire. Si mon petit travail mérite d'être livré à la publicité, ce que je souhaite fort, veuillez lui obtenir une place dans une des prochaines livraisons de la *Revue numismatique belge*.

N'ayant pas à ma disposition les ouvrages historiques nécessaires pour entrer dans les détails, je me bornerai à vous donner la transcription fidèle des légendes que j'ai sous les yeux.

I. DINAR FRAPPÉ A HAMADAN, L'AN 438.

Av. Le champ de la monnaie est séparé des deux inscriptions circulaires par deux petits cercles concentriques.

Ω ♀	
لا اله الا الله	*Il n'y a de Dieu que Dieu*
وحده لا شريك له	*unique, il n'a pas d'associé.*
القايم بامر الله	*el-Qaïem biamr-Illah*
ابو طالب	*Abou-Taleb.*
٥	

Les légendes circulaires ne sont séparées par aucun cercle.

Légende intérieure :

بسم الله ضرب هذا لدينار بهمدان سنة ثمان و ثلثين واربع ماية

L'éliph du mot الدينار manque.

Légende extérieure : Sura XXX. 3. 4. *A Dieu a été et sera l'Empire*, etc., jusqu'à بسم الله.

Rev. Les mêmes cercles qu'à l'avers autour du champ ; la légende circulaire renfermant la mission prophétique jusqu'à المشركون, est elle-même entourée de deux cercles très-fins.

♀ ♂	
محمد رسول الله	*Mohammed envoyé de Dieu*
السلطان المعظم	*le sultan auguste*
طغرلبك	*Thogril-Bek*
محمد بن مكايل	*Mohammed fils de Mikaïl* (1).

(1) Cette pièce ainsi que la plupart de celles qui suivent, présente

2. MÊME PRINCE, EL-REY, 440.

Av. Un seul cercle entoure la légende du champ.

لا اله الا
الله وحده
لا شريك له
القايم بامر الله

Les deux légendes circulaires sont encadrées dans un seul cercle; à la légende intérieure, la localité et la date sont :

بالرى سنة اربعين و اربع ماية

Le nom du khalife est écrit en très-petits caractères fort nets; les lettres finales sont ornées; en particulier le ع du mot اربع et le ر de ضرب, se terminent ainsi.

Rev.

محمد رسول الله	*Mohammed envoyé de Dieu*
السلطان المعظم	*le sultan auguste*
شاهانشاه	*Chahanchah*
طغرل بك	*Toghril-bek*
ابو طالب	*Abou-taleb.*

les singulières marques ou tamghas que nous avons déjà eu l'occasion de remarquer dans les dinars décrits par le général Bartholomæi ; une espèce de fer à cheval accolé d'un signe qui simule le Ϙ des médailles grecques de Corinthe : elle est intéressante parce qu'elle porte le nom de Toghril et celui de son père Mikaïl. Hamadan était à cette époque tombée depuis un an au pouvoir des Selgiouquides. (S.)

Abou-Taleb est écrit en caractères minuscules, toute la légende est encadrée dans deux cercles concentriques, et la mission prophétique *ut supra* dans un seul.

3. MÊME PRINCE, NISABOUR, 441.

Av. Ut supra. Seulement les deux signes sont remplacés par le mot عدل, *juste, de juste poids ;* les caractères des deux légendes marginales sont très-fins et d'un type qui diffère des précédents ; à l'intérieur on lit :

بنيسابور سنة احدى و اربعين و اربعماية

Rev. Dans un seul cercle :

لله	*à Dieu !* (la gloire)
محمد رسول الله	*Mohammed envoyé de Dieu*
السلطان المعظم	*le sultan auguste*
شاهانشاه الاجل	*Chahanchah très-illustre*
ركن الدين طغرل	*Rokn-ed-din Toghril-*
بك	*bek.*

En marge la mission (¹).

4. MÊME LOCALITÉ, MÊME DATE.

Av. Les deux légendes circulaires *ut supra,* mais en caractères moins fins, et, à la date, le nombre centenaire écrit : اربعماية.

(¹) Un dinar précisément semblable mais de l'année 449 est décrit dans le supplément du Catalogue de Fraehn, *Recensio,* p. 604. (S.)

Point de cercle autour de la légende centrale.

القايم *el-Qaïem*
لا اله الا
الله وحده
لا شريك له
بامر الله *biamr-Illah.*

5. MÊME PRINCE, HAMDAN ? 442.

Av. Semblable à celui du dinar frappé à El-Rey, **440**, si ce n'est l'addition du titre honorifique ***Rokn-ed-din*** dans le champ; à droite, ركن, à gauche, الدين.

A la date, on lit :

بهمد (sic) سنة اسنين (sic) و اربعين و اربع ماية

Rev. لله
محمد رسول الله
شاهانشاه
طغرل تك
ح

Et dans deux des segments du champ : ***Ghaiath-el-Muslim,*** à droite, غياث, à gauche, المسليم. Ce dernier mot est peu distinct, le premier م et le ي sont mal marqués. Deux cercles concentriques, et en dehors la mission [1].

[1] Je possède un double de cette singulière pièce que je dois à l'amitié de mon correspondant. Il me paraît peu probable que la localité soit *Hamadan;* les éléments qui composent ce nom peuvent se lire بهمد ou نهمد et l'on n'aperçoit aucune trace d'un ن final. Quant au nombre unitaire, malgré l'étrangeté de l'orthographe, il ne me paraît pas possible d'admettre d'autre lecture que celle proposée par M. Sau-

6. MÊME PRINCE, ISPAHAN, 443.

Av. Semblable en tout au précédent, si ce n'est que les deux signes sont remplacés par le mot فتح, *victoire* (1).

Dans la légende marginale intérieure :

باصفهان سنة ثلث و اربعين و اربع ماية

Rev. ♀ ♋

محمد رسول الله

السلطان المعظم

طغر لبك

En bas un ornement, et dans les deux segments du champ, *Ghaiath-el-Muslim,* le second mot écrit très-distinctement. Deux cercles entourent l'inscription centrale, et deux autres extérieurs encadrent la mission.

7. MÊME VILLE, L'AN 444.

Av. Ut supra, sauf la date :

سنة اربع و اربعين و اربع ماية

Rev. Ut supra, plus le mot *Abou-Taleb,* en bas.

8. MÊME VILLE, MÊME ANNÉE.

Av. En tout semblable au dinar n° 2, plus, dans le

vaire, le nombre des éléments est trop considérable pour admettre que ce soit تسع. (S.)

(1) Ce mot fait probablement allusion à la prise d'*Ispahan* qui eut lieu en 443 et mit fin à la domination du dernier des Kakweïdes. Ce dinar offre un intérêt historique dont les détails qui se trouvent à la fin de la lettre feront aprécier la portée. (S.)

champ, à gauche et à droite, deux espèces d'ornements qui, peut-être, sont des mots d'une difficile lecture.

Rev. Comme au n° 7. Le ط du mot السلطان très-singulièrement écrit, est détaché et se compose d'un petit cercle, surmonté d'une barre verticale, comme un ♀ renversé : au-dessus du س il y a un ˜, et, en outre, il y a des points sur le ع du mot المعظم, et sur le غ de طغرل.

9. MÊME PRINCE, EL-REY, 444.

Av. En tout semblable à celui de la même ville, frappé en 440, sauf que, dans cette dernière pièce, à droite, on observe un ornement qui termine la queue de la lettre ر dans le mot ارنع.

Rev. Aussi comme au n° 2, plus le mot لله, placé entre les branches du signe en fer à cheval.

10. ISPAHAN ? AN 445.

Av. Ut supra, mais au lieu des deux marques habituelles, en haut, dans le champ, on voit une croix sur un petit cercle ☩ ; à gauche et à droite, se trouvent des signes que je ne puis expliquer ; le nom de la localité est presque effacé, je crois y reconnaître cependant le nom d'*Ispahan ;* quant à la date, le nombre unitaire, que j'ai lu خمس, pourrait être aussi ثمان.

Rev.

لله
محمد رسول الله
السلطان المعظم
شاهانشاه الاجل
ركن الدين طغرل
بك

Le *noun* du mot الدين est surmonté de son point diacritique; l'inscription centrale est entourée d'un seul cercle.

11. ISPAHAN, 448.

Av. Comme au n° 2, plus le mot لله dans les branches du fer à cheval. Dans le champ, à gauche, un ornement ayant la forme d'un fer de lance.

A la légende marginale intérieure :

باصفهان سنة ثمان و اربعين و اربع ماية

La légende extérieure (Sura XXX. 3. 4.), au lieu de s'arrêter à بنصر الله, se termine par les mots ينصر من يشاء, *il assiste qui il veut.*

Rev. Comme au n° 2, si ce n'est que la lettre ل du mot طغرل est liée au mot suivant; en outre, il y a dans le champ : *Rokn-ed-din*, à gauche et à droite; et en haut فتح, dans les branches du fer à cheval.

Il me reste à décrire une dernière pièce, frappée aussi au nom de Toghril-Bek, mais qui pourrait bien appartenir à quelque autre dynaste, dont le nom m'est tout à fait inconnu; je dois me borner à vous transcrire les légendes telles que je crois pouvoir les interpréter, peut-être serez-vous plus heureux que moi pour trouver leur véritable sens; tout le reste a beaucoup de rapports avec les pièces précédemment décrites.

12. DINAR FRAPPÉ A ISPAHAN, L'AN 438 OU 448.

Av. Inscription centrale entourée de deux cercles.

لا اله الا الله
السلطان المعظم
شاهانشاه
طغرلبك

En haut, un mot qui me paraît être نصر, *secours*.

Légende circulaire intérieure :

(بسم الله ضرب) هذا الدينار باصفهان سنة ثمان و اربعين (?)
و اربع ماية

Le nombre décimal est malheureusement presque illisible.

Rev. Dans un seul cercle :

محمد رسول الله
القايم بامر الله
. . . . . .
. . . . . .

En haut, un mot que je lis ظفر, *victoire;* en bas, deux lignes douteuses, que je recommande à votre examen.

Agréez, etc.

Beyrout, mai 1862.

Peu confiant dans mes propres lumières et, d'ailleurs, empêché, par mon état maladif, de me livrer à des recherches nécessaires, j'ai préféré m'adresser au savant éditeur des Chroniques d'Ibn Athir, mon excellent ami, M. le professeur Tornberg, qui, arrivé au huitième volume de son importante publication (années 295-369), prépare maintenant les matériaux de l'*Histoire du* v^e^ *siècle de l'hégire;*

je lui ai transmis la copie des noms problématiques, tels que M. Sauvaire avait cru devoir les transcrire : la réponse ne s'est pas fait attendre, elle est trop intéressante pour ne pas la transcrire ici presque en entier.

« ... Au risque d'être taxé de trop de précipitation, je m'empresse de vous dire quelques mots sur la précieuse pièce que M. Sauvaire se propose de publier ; il n'y a pas le moindre doute pour moi, sur la manière dont il faut lire les deux dernières lignes du revers, qui se trouvent au-dessous du nom de khalife ; les voici :

« فرامرز بن محمد
« بن دشمنزيار

« *Feramerz. b. Mohammed, b. Duchmenziyâr ;* vous retrouvez là une vieille connaissance, une monnaie de la famille des *Kakweïdes,* qui furent, pendant quelques années, les maîtres d'Ispahan. D'après le petit nombre de faits qui se trouvent consignés dans la lettre que je vous ai adressée en 1858 (1), il ne peut guère y avoir d'incertitude sur le choix de la date, qui doit être fixée à l'année 438. Durant la rédaction pour la presse de la partie d'Ibn Athir qui se rapporte à cette époque, j'ai trouvé les noms des princes appartenant à cette branche de la grande famille bouweïde, mentionnés à chaque page ; ils occupaient une haute position, et, soit par leurs fonctions, soit par leurs alliances

(1) Elle a paru dans cette Revue ; M. Tornberg auquel nous devons la découverte du premier monument monétaire de cette dynastie, était mieux que personne en mesure de reconnaître la véritable place qu'il faut assigner au dinar de M. Sauvaire. (S.)

avec des princesses de la maison selgiouquide, ils remplirent un rôle politique plus brillant que durable. La numismatique vient ici de nouveau à l'appui de l'histoire; voici donc un second monument monétaire de la dynastie kakweïde, qu'il faut faire sortir de la série selgiouquide, pour le mettre à sa véritable place. Aucun doute ne saurait s'élever sur cette attribution, ni sur la portée des droits de souveraineté exercés par les Kakweïdes; l'endroit même où le nom de *Feramerz* est placé après celui du khalife, montre à l'évidence que la monnaie a été frappée par l'ordre de ce prince, qui, d'ailleurs, résidait à Ispahan à cette époque; le nom de Toghril à l'avers, indique seulement une reconnaissance de son droit de suzeraineté, et les extraits suivants de la traduction d'Ibn Athir, que je prépare, viennent à l'appui de cette manière de voir; à l'année 438, on lit :

« DE ISPAHANA A TOGHRILBEKO OBSESSA.

« Hoc anno Toghrilbek urbem Ispahanæ obsedit, ubi *Abou Mansour Feramerz,* filius Alà-el-daulæ, dominus ejus erat, et quamvis urbem valde premeret, nulla loci parte potiri poterat. Postea ea conditione pacem fecerunt, ut Feramerz Toghrilbeko pecuniam penderet, et pro eo Ispahanæ et in ejus ditione Khautbam faceret (1). »

« A l'année 443, nous trouvons un autre chapitre assez détaillé, dont je vais transcrire quelques passages :

(1) On retrouve ces détails dans une note de l'*Histoire des khalifes*, de M. Weil, vol. III, p. 85, etc., et dans le récit des conquêtes de Toghrilbek, que ce savant auteur a principalement puisé dans Ibn Athir. (S.)

« DE ISPAHANA A TOGHRILBEKO CAPTA.

« ... Obsidio extracta et regio direpta dominum (Feramersum), et cives aeque sollicitabant, quare ad Toghrilbekum de obedientia prestanda et pecunia danda legatos mittebant. At ille nullà re nisi urbe tradita contentus, proposita repulit. Ispahenses igitur fortiter resistebant, donec alimenta deficerent et defensio fieret vana... Quum vero res eo pervenerant, ei submissi et humiles urbem tradiderunt, quam ille mense muharrem, a. 443, ingressus est, at milites inde abductos in regione collocavit montana, ibi pue eis beneficia assignavit. Abou Mansouro (Feramerzo) provincias Jezdi et Aberquhi attribuit. Ispahanam captam adeo amavit Toghrilbek ut eam *regni sedem* eligeret, etc. »

« Ceci suffit pour prouver que Feramerz ne peut pas avoir émis de monnaie sous son nom à Ispahan, postérieurement à l'année 443. »

Les détails qui précèdent sont plus que suffisants pour établir l'existence d'un second monument monétaire, appartenant à la dynastie kakweïde, et, l'attention une fois éveillée, on peut espérer que ce ne sera pas le dernier : la découverte d'un dinar, frappé à Ispahan par son nouveau maître, l'année même de sa prise de possession, offre aussi une de ces confirmations intéressantes des récits de l'histoire par les monnaies, qui sont surtout propres à l'étude de la numismatique orientale : la présence du mot فتح, *victoire,* sur le dinar décrit sous le n° 6, a donc aussi sa portée historique.

Quant aux monnaies des Selgiouquides de Perse propre-

ment dites, dont les représentants dans les plus grandes collections connues sont restés si rares jusqu'à présent, il paraîtrait que les dernières recherches des amateurs tendent à les multiplier; le cabinet royal de Copenhague vient d'en acquérir plusieurs, et j'apprends, par une lettre de M. H. Lavoix, l'un des conservateurs du cabinet de médailles de Paris, que la série orientale, confiée à sa direction, possède une riche suite de dinars selgiouquides, dont plusieurs proviennent du voyage de M. le colonel Brongniard. Un article fort intéressant, publié dans le *Moniteur*, par mon savant correspondant, donne un premier aperçu de toutes les nouvelles richesses dont la collection s'est accrue par le don du vice-roi d'Égypte, mais il ne sert qu'à augmenter le désir et le besoin qu'éprouvent les amis de la numismatique orientale, de voir paraître un catalogue descriptif de cette partie si essentielle et si peu connue encore du cabinet impérial. Une pareille entreprise est au-dessus des ressources d'un éditeur ordinaire, mais ferait honneur au puissant gouvernement qui songerait à la favoriser : l'homme capable de rédiger l'œuvre est sous la main, il ne reste qu'à trouver le point d'appui au levier. (Soret.)

LETTRE

DU

PRINCE ALEXANDRE GAGARINE A M. F. SORET,

SUR QUELQUES

MONNAIES ORIENTALES INÉDITES DE SA COLLECTION.

MONSIEUR,

Séparé par une distance trop considérable de Bruxelles, pour pouvoir m'occuper moi-même des détails d'une publication, j'ai recours à votre obligeance, pour vous prier d'insérer dans la *Revue de la Numismatique belge* le relevé des pièces de ma collection qui me paraissent inédites, et dont la connaissance peut avoir quelque intérêt pour les amateurs de la numismatique orientale, je regrette que l'état de ma santé ne me permette pas d'accompagner mes descriptions de commentaires, qui nécessiteraient de longues recherches, heureux si je puis, du moins, vous donner aujourd'hui la liste complète des nouveautés que je possède (1).

(1) Ce vœu n'a pu se réaliser ; le prince a été obligé de quitter Moscou avant d'avoir achevé son travail, dont une partie seule est terminée ; il n'a pas pu en particulier faire exécuter à temps les dessins de quelques pièces qui auraient dû accompagner la description, mais mon savant correspondant espère pouvoir s'en occuper à son retour, en complétant alors ce que cette première publication laisse encore à désirer. (S.)

Ma série d'Omméiades est assez riche et renferme plusieurs pièces que je n'ai vues décrites nulle part, mais avant de les énumérer, je crois bien faire de donner ici la liste de mes dinars ; comme ils ne diffèrent les uns des autres que par les dates, celles-ci suffiront ; ils appartiennent aux années 79, 91, 98, 108, 114, 115 et 117. Cette dernière pièce est fourrée.

Je passe aux dirhems :

1. WELID I, SABOUR, AN 90.

Type ordinaire des Omméiades ; un point central à l'avers, et au revers :

بسابور سنة تسعين

2. MÊME PRINCE, ARDECHIR-KHORRA, 90.

Ut supra, mais باردشير خره.

On remarque un point sous le ش de la localité (¹).

Voici un quatrième exemplaire de cette localité, que M. Tornberg et le général de Bartholomæi ont les premiers fait connaître ; les autres appartiennent aux années 95, 97 et 98.

3. MÊME PRINCE, HERAT, 91.

بهراة سنة احدى و تسعين

Rien de particulier à noter, si ce n'est qu'on ne connait qu'une seule autre monnaie omméiade d'Herat, de l'an 95.

(¹) Encore une preuve que ce genre de points n'a rien de commun avec les points diacritiques. (S.)

4. MÊME PRINCE, MÊME ANNÉE, MENASIR.

بيناذر. *Menasir,* dans le Khousistan; on n'en connait pas de date plus récente.

Un point central au revers.

5. MÊME PRINCE, ARMINIA, 92.

بارمينية سنة اثنين و تسعين

Un point sous le ب de la localité, puis deux autres points superposés au-dessous de la légende dans le champ de l'avers.

On connait déjà un assez grand nombre de monnaies omméiades, frappées à *Arminia,* dont la plus récente est de l'an 95.

6. MÊME PRINCE, HERAT, 39.

بهراة سنة ثلث و تسعين

7. MÊME PRINCE, MÊME ANNÉE, ARDECHIR-KHORRA.

8. ID., ID., MERW.

Merw, مرو, ville du Khorasan, dont on a donné plusieurs dates différentes.

9. MÊME PRINCE, DESTOUVA, 95.

بدستوا سنة خمس و تسعين

Destouva, dans le Khousistan. On n'a décrit que deux autres pièces : l'une de l'an 93, par Fraehn; l'autre de 94, par le général Bartholomæi.

10. MÊME PRINCE, MÊME ANNÉE, EL-REY.

بالرى, *el-Rey*, ancienne dénomination d'*el-Muhammodia*, qui, d'après les recherches de Fraehn, confirmées par ses successeurs, dut changer de nom, en 148 ; à cette occasion, je ne puis cependant me dispenser de faire observer que je possède dans ma collection deux dirhems abbassides, dont la lecture est incontestable, frappés à *el-Muhammodia*, en 146 et en 147 : j'ai signalé ce fait dans une note du journal russe de numismatique et d'archéologie, sans prétendre pour cela infirmer l'opinion du maître.

11. MÊME PRINCE, MÊME ANNÉE, ISTAKHAR.

باصطخر. *Istakhar*, dans le Fars ; localité qui ne se présente que rarement sur les monnaies.

A l'avers, dans le champ, on remarque un point sur le ه du mot له.

12. MÊME PRINCE, ARMINIA, 97.

سنة سبع و تسعين

13. SOLEIMAN OU OMAR, DARABJERD, 99.

بدربجرد سنة تسع و تسعين.

On n'en connaît pas d'une date plus récente : il existe un point sous le س du mot تسعين.

14. YESID II, ARMINIA, 104.

A la date :

بارمينة سنة اربع و مية

15. BECHAM, ARMINIA, 106.

Un point central au revers :

سنة ست و مية

16. MÊME PRINCE, EL-BAB, 123.

بالباب سنة ثلث و عشرين و مية

El-Bab, dans le Dagestan, est l'ancien nom de *Derbend.*

17. SOUS LE MÊME PRINCE, EL-TEIMERA, 128.

Ici le type ordinaire des Omméiades change. Le champ de l'avers est entouré de deux légendes circulaires :

Légende intérieure :

قل لا اسلكم عليه اجرا الا المودة فى القربى

Dis : Je ne vous demande pas d'autre récompense de cela que l'amour du prochain. (Sura, XLII. 22.)

On remarque un point sous le ق du mot القربى.

Légende extérieure :

○ بسم ○ الله ○ ضرب ○ بالتيمرة ○ سنة ○ ثمان ○ وعشرين ○
ومية

Le reste comme aux omméiades ordinaires (¹).

(¹) Cette pièce, ainsi que l'a fait observer Fraehn, n'appartient plus aux Omméiades proprement dits et doit être placée comme une monnaie de transition entre leur dynastie et celle des Abbassides; à cette époque. Abou-Mouslim, gouverneur de Khoraçan. s'étant soulevé contre l'autorité du khalife, fit aux invasion dans l'Iraque Persique et y frappa monnaie ; Fraehn en a décrit une émise à *Mahy* l'an 129. Le prince

18. *Ut supra,* mais frappée à Djey, جى.
Même type.

GOUVERNEURS ARABES DU TABERISTAN.

J'ai eu l'occasion de me procurer un certain nombre de ces pièces au type sassanide, parmi lesquelles il me semble reconnaître quelques dates et surtout quelques types qui manquent aux séries déjà si riches, dont nous devons la connaissance aux travaux de MM. Oelshausen, Mordtmann, E. Thomas, etc. Je vais les passer en revue.

1. KHALID, TABERISTAN, 116.

A l'avers, devant la tête, le nom de *Khalid,* en caractères pehlvi ; derrière : *Afsoud* et un ornement.

Au revers, la date. *Chach deh sat.*

2. OMAR, 125.

Type habituel, mais dans les segments extérieurs, en bas, à gauche : عمر بن, à droite : العلا, *Omar ben Alalà,* et le même nom, en caractères pehlvi, devant la tête : *Aumar ben aala* (sic).

Au revers, la date : *Pantch vist sat* (1). Quatre orne-

Gagarine en fait connaître deux nouvelles ; il s'en trouve une quatrième dans ma collection ; *Djey*, 129, rapportée de Teheran par M. le colonel Brongniard. *Voy.* FRAEHN, *Quinque centuriae numorum anecdotorum,* etc., p. 53 et suivantes. (S.)

(1) Cette pièce, d'une exécution remarquablement belle diffère essentiellement du dirhem d'Omar de la même date que M. Oelshausen a décrit ; il est le seul connu avec le nom patronymique ; la répétition d'*Omar, fils d'Alalà* en *arabe,* avec des caractère pehlvi, est en outre un fait qui

ments, ayant la forme de fleurs de lys, alternent dans la légende circulaire avec les quatre astres dans les croissants.

3. DJERIR, L'AN 136.

A l'avers, dans la marge, à gauche : جرير ; devant la tête, *Afsoud;* derrière, un ornement.

Au revers, la date. *Chach si sat.*

4. SOLEIMAN, 136.

L'avers de cette pièce offre un changement de type très-extraordinaire; c'est bien encore le buste avec la coiffure des derniers Sassanides, mais la tête de profil a disparu pour faire place à un losange, dans lequel on lit le mot بخ, désignant la bonne qualité de la monnaie.

Au revers, la date : *Chach si sat.*

5. MÊME GOUVERNEUR, AN 137.

Même type, sauf la date : *Haft si sat* (1).

ne se présente pas sur les monnaies des gouverneurs de la Perse : par un singulier hasard j'ai trouvé un autre exemplaire de ce dirhem et du Soleiman dont le prince Gagarine donne aussi la description parmi les monnaies rapportées de Teheran par M. le colonel Brongniard. (S.)

(1) M Mordtmann a décrit un dirhem de Soliman pour la même année, mais avec le type ordinaire ; ceux de l'an 136 offrent en outre un intérêt historique, c'est qu'ils établissent que Djerir et Soliman remplirent simultanément les fonctions de gouverneurs. (S.)

Je renvoie à un moment plus favorable la fin de ce travail, me bornant à signaler encore trois pièces de ma collection, qui, sans offrir de types nouveaux, méritent cependant d'être connues.

1. DIRHEM D'EL-MEHDY, FRAPPÉ DANS L'EL-YEMAME, 166.

Av. Type ordinaire des dirhems de cette époque. En marge :

بالیمامة سنة ست و ستین و مية

Rev.

محمد رسول
الله صلى الله
عليه و سلم
الخليفه المهدى

Mohammed envoyé de Dieu, que Dieu le bénisse et sauve; le Khalife el-Mehdy.

Et en bas : حجر, *Hadjr*, nom de la capitale (1).

2. DIRHEM D'EL-MOSTANSER BILLAH, VILLE DU SALUT, 636.

Type semblable, sauf la date, aux dirhems que vous avez décrits dans votre lettre à M. le conseiller d'État Dorn. (*Revue numismatique belge*, 1852.) La formule نصر من الله ne ferait-elle pas allusion à la grande victoire remportée sur Djelal-eddin, sultan de Kharisme?

(1) C'est le quatrième exemplaire connu de cette localité et le plus ancien ; celui que décrit M. Tornberg est de l'an 166. *Voy.* ma lettre à M. Sawelief, *Revue de la numismatique belge*, t. IV, 2e série. (S.)

3. GRAND DINAR DE L'ATABEK BEDR-EDDIN LOULOU, MOSSOUL, 649.

Av.	الامام	*l'Imam*
	لا اله الا الله	*Il n'y a de Dieu que Dieu*
	وحده لا شريك له	*unique, il n'a pas d'associé*
	المستعصم بالله	*el-Mostacem-billah*
	امير المومنين	*Émir des fidèles*
Rev.	لولو	*Loulou*
	محمد رسول الله	
	صلى الله علية	
	بدرالدنيا	*Bedr-eddounia*
	والدين اتابك	*Ouâ eddin Atabek.*

En marge :

بالموصل سنة تسع و اربعين و ستماية

Je ne connais qu'une seule autre pièce de ce genre, décrite par Marsden, n° 180, pour l'année 650, et sur laquelle la localité est incertaine.

Agréez, etc.

Moscou, février 1862.

LA PLUS
ANCIENNE MONNAIE
DES ABBESSES DE THORN.

PLANCHE XXIV, N° 2.

Tête de profil, à gauche, ayant devant elle un rameau ou une branche fleurie terminée par une croisette : ✠ SAC.....AMI.

— Dans le champ : TOR / A ; autour : ...BERGA AB.

A. gr. 1-25. Collection de M. L. de Coster.

Le coin de ce curieux denier n'ayant empreint qu'imparfaitement le flan, les deux légendes sont demeurées incomplettes. Du côté de la tête, il est permis de supposer : SAC MARIA MI. Ces deux dernières lettres peuvent se lire M*ater* I*esu*, M*ater* I*mmaculata*, ou quelque autre épithète applicable à la sainte Vierge. On sait qu'au XVIe siècle, c'est encore au type de la Vierge, patronne du chapitre impérial de Thorn, que l'abbesse Marguerite de Bréderode fit forger une grande partie de ses monnaies.

Le revers du denier porte, au milieu et en deux lignes, le mot : TORA, forme inusitée et assez singulière du nom de Thorn. Le nom de l'abbesse est incomplet des premières lettres; mais la légende ne peut se lire que : *Ger*BERGA AB*batissa*.

L'abbaye, ou plutôt le chapitre de chanoinesses nobles de Thorn, situé sur la rive gauche de la Meuse, entre Maestricht et Ruremonde, jouissait, comme relevant directement de l'Empire, des droits régaliens et, spécialement, de celui de battre monnaie. M. Wolters a donné, en un mince volume in-8° orné de planches, une histoire de Thorn. Mais pour les temps anciens, il n'a pu, mieux que ses prédécesseurs, dissiper le brouillard épais qui couvre les origines de cette petite souveraineté. Ce qui paraît prouvé, c'est que le monastère doit sa fondation à cet Ansfried, comte de Huy et de Theysterbant, qui gratifia de son comté l'église de Liége, et devint, lui-même, évêque d'Utrecht, vers la fin du xe siècle.

La femme du comte-évêque, Hildesonde, s'était retirée, selon la coutume d'alors, dans le monastère de Thorn, et sa fille, Benoite, en fut la première abbesse. D'autres prétendent qu'une autre fille d'Ansfried, nommée Hildewarde [1], avait précédé Benoite dans cette haute dignité. Voici, du reste, la liste des premières abbesses, telle que la donne la *Gallia christiana* :

I. Sta Heersuinda, filia Ansfridi.
II. Benedicta, etc. : obiit post annum 1010.
III. Godeildis.
IV. Aleidis.
V. Elisabetha.
VI. Jutta : vivebat anno 1217.
VII. Hildegundis de Borne : jam anno 1235.

A moins de supposer aux abbesses de Thorn une longé-

[1] C'est l'Heersuinda de la *Gallia christiana*.

vité antédiluvienne, il est impossible de ne pas reconnaître qu'il y a, dans cette liste, des lacunes à combler entre l'époque de Benoite, morte vers 1010, et le *règne* de Jutta, qui vivait en 1217.

C'est précisément dans une de ces lacunes qu'il faudra placer le curieux denier que vient de trouver M. de Coster. L'abbesse, que son heureuse chance lui a fait découvrir (1), et dont le nom doit évidemment se lire *Gerberga*, vivait, d'après le poids et le style de sa monnaie, dans le commencement du XIe siècle. C'est tout ce que l'on sait et probablement tout ce qu'on saura d'elle (2); mais, enfin, c'est quelque chose que de glaner *un nom* dans le champ de l'histoire de notre pays, champ aujourd'hui si ardemment exploré. A défaut de grands faits historiques, on se rabat sur les infiniment petits. *De minimis curat prætor*. On fait des volumes pour *ne pas* savoir où est né Charlemagne, pour *monographier* une chapelle, ou pour contester la date de la fondation d'une église de village.

Mais si, au point de vue historique, le nom de l'abbesse Gerberge ne nous apprend pas grand' chose, comme découverte numismatique, sa monnaie a une toute autre importance. M. Wolters, ou plutôt M. Serrure qui lui avait fourni la partie de son livre concernant le monnayage des abbesses, avait émis l'opinion, justifiée alors par les documents et par les monnaies qu'on avait retrouvées, qu'elles

(1) Expression fort en vogue, mais dont on a étrangement abusé, depuis quelque temps.

(2) Nous avons, en vain, feuilleté les recueils de Miræus, de Mieris, de Bondam, de Lacomblet, etc., pour y chercher traces de son nom, sans être plus adroit ou plus heureux que les auteurs de la *Gallia christiana*.

n'avaient commencé à user du droit régalien de battre monnaie qu'à l'époque où le chapitre fut admis, comme membre de l'Empire, dans le cercle de Westphalie, c'est-à-dire sous l'abbesse Marguerite de Bréderode, 1531-1577, dont on possède un nombreux numéraire.

Il faut reconnaître, au contraire, d'après la pièce qu'a trouvée M. de Coster, que le monastère de Thorn a frappé monnaie dès les premiers temps de sa fondation. Mais rien n'empêche de croire à une longue interruption dans l'exercice de ce droit.

Enfin, le denier de Gerberge vient fournir un nouvel argument, disons une nouvelle preuve, en faveur de l'opinion émise par notre savant confrère, que, dans les premiers temps de la décentralisation monétaire et du monnayage seigneurial, toutes ou presque toutes les abbayes ont frappé monnaie; que c'est à ces abbayes qu'il faut attribuer une foule de deniers muets, ou semi-muets, *qui font,* comme on dit aujourd'hui, *le désespoir des archéologues.*

R. Chalon.

NOTICE

SUR

LA MONNAIE DE ZALTBOMMEL

ET SUR LES

COINS CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES DE CETTE VILLE.

PLANCHE XVIII.

Il n'existait, jusqu'à présent, aucune description complète des coins des monnaies de Zaltbommel, qui sont conservés dans les archives de cette ville. Feu M. N. C. Kist, professeur à Leyde, avait, à la vérité, manifesté l'intention de rédiger une note à ce sujet; mais on ignore le sort de son manuscrit, qui, peut-être, n'a jamais été terminé.

Faire une monographie de la monnaie de Zaltbommel restera chose impossible, tant qu'on n'aura pas trouvé, en arrangeant les archives de la ville, qui sont encore, à ce qu'il parait, dans un grand désordre, des documents qui donnent plus d'éclaircissements quant aux particularités du monnayage. Jusque-là il faudra se borner à la connaissance des quelques pièces dont l'existence est prouvée et des quelques données que l'histoire nous fournit. J'ai réuni dans ces lignes tout ce qu'on sait de la monnaie de Zaltbommel, et j'y ai ajouté la description de toutes les pièces

connues de la dernière période de son existence, pendant laquelle on y frappa des monnaies municipales.

Il semble que la ville de Bommel (*Bomela*, 850, *Villa Bomele*, 999, *Oppidum Bommele*, 1196, *Zautbomele*, 1327) a eu, avant le XIe siècle, aussi bien que Tiel, une monnaie impériale. Dans une charte donnée par l'empereur Otton III, en 998, à l'évêché d'Utrecht, la monnaie de Bommel est mentionnée, ce qui, dans notre opinion, signifie ici *l'atelier de la monnaie*. Malheureusement, aucune pièce sortie de cet atelier, en ces siècles éloignés, ne nous est parvenue pour couper court à toute discussion sur la signification du mot « *moneta* » qu'on lit dans ce diplôme.

En 1013, Henri II céda de nouveau les profits de la monnaie de Bommel à l'évêque d'Utrecht. Aux temps suivants, on y trouvait un atelier qui forgeait, probablement pour Mathilde, duchesse de Gueldre, 1372-1379, sans doute pour Renaud III, duc de Gueldre, 1343-1371. M. Van der Chijs a figuré, pl. IV, n° 8, de son ouvrage sur les monnaies de ce duché, une pièce de ce dernier prince, avec la légende MONETA ZAUTBOMELENSIS. Maximilien y fit travailler beaucoup. On peut voir, dans la *Revue de la numismatique belge*, 1849, p. 183, que l'atelier avait fonctionné, du 5 janvier 1482 jusqu'au 25 février 1484. Il est assez vraisemblable que le *schuitken* de Gueldre, avec le millésime 1488, figuré pl. XV, n° 5, de cette Revue, année 1861, y a été frappé, et qu'ainsi, la lettre B qu'on voit sur cette pièce, indique Bommel. Il existe quelques petites monnaies, frappées à Zaltbommel pendant le règne de Maximilien. (*Voir* Van der Chijs, *de Munten der graven en*

hertogen van Gelderland, pl. XIII, n° 16, et *de Munten der heeren en steden van Gelderland*, pl. VII, n°s 1 à 3.) Selon toute vraisemblance, elles ont été frappées en vertu de quelque privilége accordé à l'église de Bommel.

D'autres monnaies, de 1488, nommées *bommelaers* (*voir* Van der Chijs, pl. XIV, n°s 1 et 2), ont eu un cours bien général, malgré leur mauvais alloi. En 1491, on trouve mentionné : *Franeker nyewe stuvers gelyck oft Bommelaers waren, die soe goet niet en syn.* (Nouveaux sous de Franeker, qui ont l'apparence de Bommelaers, lesquels ne sont pas de bon poids ou alloi.

Rien n'indique que la monnaie de Bommel ait travaillé depuis, jusque dans le troisième quart du xvie siècle, quand on a de nouveau ouvert l'atelier pour satisfaire au grand besoin de numéraire qui se faisait sentir dans la ville. Sans trop craindre de se fonder sur des « *peut-être,* » on fixerait cette nouvelle période en 1572 ou peu après, lorsque la ville prit le parti du prince d'Orange qui alors s'intitulait : Stadhouder de Hollande, de Zélande et de Bommel. La Gueldre tenait encore pour les Espagnols. La légende qu'on lit sur quelques monnaies de Bommel de cette période : *duræ necessitatis opus*, a fait dire à Van Loon (*Nederlandsche historiepenningen*, t. I, p. 529) que ces pièces avaient été frappées lorsque la ville était assiégée en 1599. Mais une pièce de 1579, qui se trouve dans le riche cabinet de M. de Roye de Wichen, à Nimègue, nous montre la même légende; et comme en 1579 et 1580 on y frappa des écus (*voir* Feith, *het Muntregt der Ommelanden*, p. 48), ces écus ont, sans doute, été fabriqués aux mêmes types et à la même légende que ceux figurés par

Van Loon. La *nécessité* avait été occasionnée dans un temps si fertile en troubles, non par un siége quelconque, mais par le manque de numéraire.

Plusieurs de ces coins ont été conservés, comme je viens de le dire, dans les archives de la ville, et c'est grâce à l'obligeance de M. Byleveld, bourgmestre de Bommel, que j'ai pu obtenir une série complète d'empreintes, exécutées avec grand soin par ses ordres. Je profite de cette occasion pour lui témoigner ici ma reconnaissance, ainsi qu'à tous ceux qui ont bien voulu m'aider à compléter la description suivante, qui, je n'en doute pas, aura ses lacunes. Je me féliciterai si cette notice attire l'attention des numismates sur les monnaies de cette ville et amène la découverte d'autres pièces echappées à mes recherches.

Ces coins sont au nombre de vingt-deux, dont deux sont des matrices de sceaux de forme ronde, apparemment du XIVe siècle ; la première a pour légende :

✠ S' ⁙ Burgeciū ⁙ opidi ⁙ de ⁙ Zautboemel ⁙ ad ⁙ causas ⁙.

La seconde, plus grande, porte :

(Croix dite de Gueldre) Sigillum ⁙ Burgensium ⁙ ✠ ⁙ opidi ⁙ Zautboemelensis.

Ces légendes sont en caractères gothiques.

Les armes de Zaltbommel, qui y sont représentées dans une épicycloïde dont les ornementations diffèrent, sont trois roses ou fleurs de néflier ; la première chargée d'un franc-quartier avec lion couronné à double queue (fourchue).

Un troisième coin semble avoir été destiné à marquer

d'une empreinte, qu'on ne peut plus déterminer, des marchandises ou bien quelque autre chose.

DESCRIPTION DES MONNAIES.

1. Noble à la rose.

Av. × NO-BIL-IS ∘ CIVITATIS ∘ BOEME ∘ VAL∘ANGLI-E ×; Personnage debout, dans un navire, tenant de la main droite l'épée haute, et, de la gauche, l'écusson écartelé de Bommel, ayant, aux premier et quatrième quatiers, le lion, et aux deuxième et troisième, deux roses ou fleurs de néflier en barre. Une bannière, avec l'initiale B, se voit sur la proue, tandis qu'une grande rose est figurée contre le bord.

Rev. ⁘ IHS ∘ AVM ∘ TRANSIENS ∘ PER ∘ MEDIVM ∘ ILLORVM ∘ IBAT. Type ordinaire.

Or. D'aprés une empreinte du coin. *Voy.* planche XVIII, n° 1.

2. Écu, sans date.

Av. MONE . NO - VA . FACTA . BO - EME . S . TRI. Deux lions tenant une épée accompagnée de deux fleurs de néflier (armes de la ville), et supportant à une corde un écusson aux trois fleurs de néflier, la première chargé d'un franc-quartier au lion.

Rev. (Grenade) DVRAE × NECESSITATIS × OPVS. Ville fortifiée, ayant une grande tour et deux petites tours couvertes. Dans la porte ouverte, on voit un canon.

Figuré par VERKADE, pl. XXXVI, n° 1; mentionné par MADAI, n° 2161.

Argent. D'après un exemplaire dans les archives de Zaltbommel.

2bis. Variété, comme la précédente.

Av. MONETA . - NO . FACTA . BO-EME . S . TRI. Mentionnée, catalogue Keer, n° 510, par M. Meyer.

Argent.

M. le comte O. de Limbourg-Stirum, à Nimègue, m'a fait connaître :

2ter. Une autre variété avec MONETA-NO . FACTA . BOE-ME . S . TRI, qui se trouve dans son cabinet. Cet exemplaire est contremarqué d'une rosette.

3. Écu, type du n° 2, mais sans indication de valeur.

Av. MONETA - NOVA FACTA - BOEME :

Argent. Cabinet de M. Hesselink, à Groningue, communiqué par M. Hooft van Iddekinge.

Van Loon a figuré (t. I, p. 529, n° 1), un écu à ce type ayant pour légende : MONE . NOVA-FACTA . -B-O-EME. (Comparer Madai, n° 4768.)

4. Demi-écu, type de l'écu décrit, n° 2.

Av. MONETA × - NOVA × FACT - A × BOE - ME. Les deux dernières lettres en monogramme.

Rev. (Grenade)× DVRAE × NECESSITATIS × OPVS ×. Verkade, pl. XXXVI, n° 2.

Argent.

L'exemplaire de la collection Keer (catalogue, n° 513), avait les deux dernières lettres de la légende de l'avers isolées.

4bis. Variété.

Av. MONETA - NOVA × FACT - × BOEME. Mentionnée catalogue Munnicks Van Cleeff, n° 223.

Argent.

5. Quart d'écu, type comme au n° 2.

Av. MONET - NO . FACTA - BOEME.

Rev. (Grenade) DVRAE × NECESSITATIS × OPVS. VERKADE, pl. XXXVI, n° 3.

Argent.

6. Monnaie au millésime, 1579.

Av. (Fleur) MONETA × NOVA × FACTA × BOEME. Armes comme au n° 2; au-dessus : 1579.

Rev. DVRÆ - NECES - SITATI - S - . OPVS. Croix coupant la légende, et traversant une épicycloïde à quatre lobes dont les angles rentrants se terminent en trèfles. En cœur de la croix, une épée accompagnée de deux roses.

Billon blanc, gr. 2.30. *Voy.* planche XVIII, n° 2. — Cabinet de M. de Roye de Wichen.

On trouve des monnaies correspondantes de Nimègue, de 1579, 1581, 1582 et 1583.

Dans les archives de Bommel, on conserve les coins suivants de cette pièce :

7. De l'avers du n° 6, mais sans millésime et aussi sans cercle perlé (binnenrand). Quelques exemplaires ont les lettres N et E de MONETA en monogramme.

Voir VAN LOON, t. I, p. 529, n° 2.

7bis. Comme la précédente, mais la légende est : ✱ MONETA .·. NOVA .·. FACTA .·. BOEM. .

8 *a*, *b* et *c*. Revers du n° 6, gravures différentes.

8 *d*. Comme les précédentes, seulement les lettres *A* et *E* (de *durae*) sont isolées.

8 *e*. Comme 8 *d*, avec l'épée renversée, ou bien la légende commençant en bas.

Verkade a composé le dessein d'une telle pièce pour le n° 2 de sa pl. XXXVII, d'après les coins, et semble avoir été incorrect.

9. De la monnaie suivante on ne connaît que l'avers, ayant (trèfle) MONE . NOVA . FACTA . BOEME. Le champ écartelé aux premiers et quatrième de deux fleurs de néflier rangées en barre, aux deuxième et troisième d'un lion; en cœur, un écusson à l'épée, accompagnée des deux roses.

D'après une empreinte du coin.

Verkade a figuré cet avers, pl. XXXVII, n° 3, avec un revers d'un plus grand diamètre. Je ne connais pas un exemplaire en nature de notre n° 9.

On voit à l'hôtel de ville de Zaltbommel un exemplaire en argent (piedfort carré, pesant 45 grammes), de la monnaie suivante, dont c'est le seul spécimen connu :

10. *Av.* IVDICIA QUASI × VECTES × VRBIVM × Armes comme sur n° 2, surmontées d'un heaume avec lambrequins, ayant pour cimier un lion assis, tourné à droite, portant bannière.

Rev. (Grenade) MONETA . NOVA . CIVITATIS . BOEME. Ville fortifiée comme sur le n° 2; autre gravure.

On a gravé dans les quatre coins du revers : DI-JANE-WARI - 1572.

Je n'ose affirmer que cette gravure soit contemporaine.

Voy. planche XVIII, n° 3.

11. Madai décrit, n° 2162, l'écu suivant dont on n'a retrouvé aucun exemplaire :

Av. MONETA NOVA FACTA BOEME S TRI. Das

Wappen mit einem Helm, darauf ein Löwe stehet, der eine Fahne hält.

Rev. BRACHIVM MEVM CONFORTABIT EOS. Ein aus einer blitzenden feurigen Wolke hervorragender geharnischter rechter Arm, mit einem blossen Schwerde neben welchem zwey Rösgen zu sehen.

12. Écu de 1582.

Av. DER . STADT . S . BOEMEL . MVNT . 1582. Grand lion debout, tenant une épée élevée, courbée tant soit peu, et accompagnée de deux roses.

Rev. * NA × GEL × ORD × DAL × VEN × 30 × STU. Grand écu écartelé aux premier et quatrième du lion, aux deuxième et troisième de deux roses rangées en barre.

Argent. D'après des empreintes des coins.

VERKADE, pl. XXXVI, n° 4.

Un exemplaire carré de la collection Voûte a passé dans le riche cabinet de M. Rynbende.

13. Écu, anno 1582.

Av. * NA . GEL . ORD . DAL . V . XXX . STU . 1582. Armes du numéro précédent, mais les roses du deuxième et troisième quartier rangées en bande.

Rev. JVDICIA . QUASI . VECTES . VRBIVM. Lion de l'avers de n° 12. D'après les empreintes des coins.

Argent.

VERKADE, pl. XXXVII, n° 1.

14. Monnaie de cuivre; dute.

Av. Lion couronné, tenant l'épée élevée, accompagnée des deux roses; légende : CIVIVM . CONCORDIA : VRBIS . SA.

Rev. En trois lignes, dans une guirlande : SALT - BOM - EL.

VERKADE, pl. XXXVII, n° 4.

C'est la seule pièce commune de cette localité.

Il nous reste à décrire l'une des faces d'une monnaie énigmatique dont on trouve le coin à Bommel; c'en est peut-être le revers.

15. MVNVS . IMPERA . COMIT . A. TESTERBA . 1589. Buste à droite, coiffé d'un bonnet de pelleteries, manteau ouvert sur la poitrine, où l'on voit sur un bandeau une croix dite *de Gueldre*. Il tient de la main droite une épée élevée; type de l'écu de la Frise. (VERKADE, pl. CXXI, n° 1.) Avant la légende, on voit un écusson au lion tenant l'épée accompagnée de deux roses (armes de la ville).

Voy. planche XVIII, n° 4.

On a sans doute voulu rappeler par cette légende qu'un des empereurs (d'Allemagne) avait permis au comte de Theysterbant de faire monnayer à Bommel.

Il est à regretter que l'autre côté de cette pièce, qui pique la curiosité de tous les amateurs de nos anciennes monnaies, soit resté inconnu.

En finissant cette notice, je réclame l'indulgence de tous ceux qui ont bien voulu la parcourir, pour la manière monotone dont j'ai dû la rédiger. Quand le temps ou bien quelque heureuse trouvaille aura fourni de nouvelles matières pour une monographie de la monnaie de Zaltbommel, j'espère qu'une plume plus exercée que la mienne reprendra ce travail en sous-œuvre.

W. J. DE VOOGT.

NOTICE

SUR LE

CABINET NUMISMATIQUE

DE L'UNIVERSITÉ DE LEYDE.

(SUITE.)

LA MONARCHIE AUTRICHIENNE.

a. POUR LA MONARCHIE ENTIÈRE.

La très-grande médaille d'argent de l'empereur Maximilien I, frappée en 1509, avec l'effigie de ce prince, armé de toutes pièces, sur un cheval richement caparaçonné; la grande médaille de bronze de Joseph Ier comme vicaire de l'empire, 1711; celle du couronnement de Léopold II, celle en argent du mariage de François I avec Caroline de Bavière en 1816; celle de la première fête séculaire de la bibliothèque impériale à Vienne, 1826; plusieurs jetons de couronnement des empereurs Mathias II jusqu'à François Ier, etc., etc.

Un double ducat et plusieurs thalers des empereurs Ferdinand II et III, Rudolphe II, comme aussi quelques petites pièces d'argent. Du papier-monnaie de différentes années.

b. POUR LA HONGRIE.

Une seule médaille d'argent, savoir : sur la troisième fête séculaire de la Réformation de l'Église, en 1517; un jeton à la mémoire d'une visite archiducale dans les mines du pays en 1787; un denier de Ladislas Postume; un ducat de Mathias

Corvinus, un idem de Rodolphe II; des monnaies de la révolte de Ragozky; celles de la révolution de 1848 et 1849, en or, argent et cuivre; les monnaies récentes frappées pour ce pays.

c. POUR LA TRANSYLVANIE.

Un double ducat de Joseph II; un ducat de François Joseph, etc.

d. POUR LA BOHÊME.

Le jeton du roi Léopold I; la médaille de la fête de cinq siècles de l'université de Prague et les deux monnaies obsidionales de la ville d'Eger, de l'année 1743.

e. POUR LA MORAVIE ET LA SILÉSIE.

Des monnaies.

f. POUR L'ARCHIDUCHÉ D'AUTRICHE.

Une médaille d'or et une de bronze; des thalers, du menu argent et plusieurs cuivres.

g. POUR LE ROYAUME VÉNITIEN.

Voyez l'Italie.

h. POUR LE SALZBOURG.

Deux doubles ducats et plusieurs thalers de l'évêché et des monnaies plus petites; une obsidionale de Braunau, en 1741.

i. POUR GORICE ET GRADISCA.

Voyez l'Italie.

k. POUR LE TYROL.

Quelques monnaies.

LA PRUSSE.

Une grande quantité de médailles en or, argent, bronze,

cuivre et étain, depuis Albert surnommé *l'Ours*, jusqu'à l'année 1861, car le thaler avec les portraits du roi et de la reine, frappé en commémoration de leur couronnement, peut être considéré comme une médaille.

Les monnaies en or, argent et cuivre ne sont pas seulement celles qui ont été frappées depuis 1701, l'année de la fondation du royaume, mais le Cabinet en possède aussi beaucoup (et parmi celles-ci de très-belles et rares) de la Poméranie, ainsi que des villes de Stralsund et de Wolgast; — de la *province de Prusse,* des médailles et des monnaies (entre autres, un double ducat de Dantzig); de la *province de Posen;* de la *Silésie;* de la *principauté de Liegnitz et Brieg;* de la *province de Saxe;* du *comté de Mansfeld;* de celui de *Stolberg;* de la *ville de Muhlhouse;* de la *province de Westphalie;* des comtés de *Ravensberg,* de *Rietberg* et de *Sayn Wittgenstein;* de *Munster* (médailles et monnaies ecclésiastiques et séculières), *Paderborn, Corvey;* des villes de Beckem, Bocholt, Coesfeld, Dortmund, Dulmen, Hamm, Hervord, Munster, Rheda, Rietberg, Soest, Warendorp, Wiedenbruck; de la province Rhénane, en premier lieu une médaille de l'exposition de Dusseldorff en 1852; ensuite les monnaies frappées à Dusseldorff; de plus celles de Berg, Clèves (aussi des jetons), Juliers, du comté de Wied, Cologne (médailles et monnaies ecclésiastiques et séculières), Trèves; des villes d'Aix-la-Chapelle, de Cologne, d'Elberfeld, de la seigneurie de Schonau et de la principauté d'Hohenzollern; encore un denier d'une abbesse d'Essen.

LA BAVIÈRE.

Il est peu d'États allemands dont on trouverait, au Cabinet, une collection de médailles d'argent aussi nombreuse que celle qu'il possède de la Bavière. Il doit celles qui précèdent le règne de S. M. le roi Maximilien Joseph (parmi lesquelles

une superbe médaille de la ville de Lindau, frappée en 1630), comme celles de ce prince, à la générosité de feu le baron Washington, Néerlandais de naissance, mais ayant passé la plus grande partie de sa vie au service des deux premiers rois de ce pays, et qui mourut lieutenant-général et aide de camp de S. M. le roi Louis I.

Le Cabinet possède en outre les thalers — médailles du roi Louis (provenant du célèbre voyageur le docteur de Siebold), et les médailles ou pièces de 3½ florins de ce même roi, ainsi que du roi Maximilien.

Pour ce qui concerne les monnaies, la plupart sont des trois rois; celles qui les précèdent sont des palatinats Electoral et de Deux-Ponts; des maisons de la Franconie, du marquisat de Burgovie; des comtes Fugger; de Wurzbourg, de Bamberg, de Spire; des villes d'Augsbourg, Kaufbeuern, Ratisbonne, etc.

LE WURTEMBERG.

Des thalers du roi Guillaume et d'autres monnaies, de peu de valeur.

Des monnaies des villes de Buchhorn, Hall et Ulm.

Le thaler de Hohenzollern Hechingen de 1804, frappé à la monnaie de Stuttgart (cadeau).

BADE.

Une boîte contenant toutes les médailles de ce pays, tant des margraves que des grands-ducs jusques y compris celles du grand-duc Louis (et de son épouse), qui en fit cadeau au Cabinet. Ces médailles sont au nombre de trente-cinq, dont deux (militaires) seulement en bronze, les autres en argent.

Des médailles frappées après ce temps-là, le Cabinet a reçu celle qui fut frappée en commémoration du congrès des naturalistes à Carlsruhe, en 1858.

Quant aux monnaies, il y en a des margraves, mais principalement des grands-ducs; aussi une pièce de 2 fl. en papier.

Une monnaie en cuivre de l'évêché de Constance.

Le Cabinet doit à la bonté du prince de Furstenberg (par l'intermédiaire de M. le baron Schimmelpenninck van der Oye, alors ministre résident à Carlsruhe) la collection complète des grandes et petites monnaies d'argent, comme aussi de celles de cuivre de la ci-devant principauté de Furstenberg, collection que l'on trouve rarement complète.

Enfin des monnaies de Loewenstein-Wertheim.

LE HANOVRE, LE BRUNSWICK-WOLFENBUTTEL ET LE BRUNSWICK-LUNEBOURG.

Plusieurs monnaies en or, argent et cuivre, tant des ducs-électeurs que des rois, principalement d'Ernest Auguste et de Guillaume V.

Parmi les monnaies des seigneurs ecclésiastiques, l'on possède des monnaies des évêchés de Brême, de Hildesheim, d'Osnabruck (aussi des médailles *sede vacante*).

Ensuite des médailles et monnaies (parmi les dernières de très-rares) de la Frise, dite Orientale, du comté de Bentheim, des villes d'Eimbeck, Goettingue, Goslar, Hildesheim, Nordheim, Osnabruck, de la saunière de Salzthalum.

LES PAYS SAXONS.

Quelques médailles et quantité de monnaies des différentes maisons des lignées Ernestine et Albertine, c'est-à-dire de Gotha, de Weimar, de Cobourg, d'Altenbourg, d'Eisenach, de Hildburghausen, de Saalfeld, du royaume actuel de Saxe; parmi ces dernières l'*Ausbeutthaler* de 1858 (don de M. Muller, secrétaire de la cour, à Dresde).

LES PAYS HESSOIS.

La médaille en argent frappée en 1826 à l'occasion de la troisième fête séculaire de l'université de Marbourg, exemplaire offert, dans une boîte portant inscription, à feu Madame Wyttenbach, née Gallien, lorsque le sénat de cette université lui conféra le grade de docteur en philosophie (envoyée au Cabinet par M. le professeur Peerlkamp).

Quantité de monnaies de Hesse-Cassel, Hanau-Münzenberg, Schmalkalden, du ci-devant royaume de Westphalie, de Hesse-Darmstadt (le grand-duché actuel de Hesse), de l'archevêché de Mayence, de la ville de Mayence, etc.

LES PAYS DE MECKLEMBOURG.

Quantité de médailles et monnaies de Mecklembourg-Schwerin, comme aussi de Mecklembourg-Gustrow et de Strelitz.

Des villes d'Anclam, de Rostock et de Wismar.

LES PAYS DE NASSAU.

Des médailles et monnaies de Nassau-Weilbourg (appelé aujourd'hui duché de Nassau), de Nassau-Orange.

De la seigneurie de Limbourg sur la Lahn.

L'OLDENBOURG.

Des médailles et monnaies tant du grand-duché d'Oldenbourg, que d'Oldenbourg-Birkenfeld ; ensuite de Iever et de Kniphausen.

LES PAYS D'ANHALT ET LES AUTRES PETITS PAYS.

Des monnaies des différents duchés de Bernbourg et de Zerbst. Aussi des principautés de Lippe (Schaumbourg et Detmold) ; de Schwarzbourg (Sondershausen et Rudolstadt) ; de Waldeck (aussi du comté de Pyrmont) ; de Reuss (lignées aînée et cadette).

VILLES LIBRES.

La rare grande médaille de reconnaissance pour les secours envoyés de plusieurs parties de l'Europe, après l'incendie de Hambourg de 1842 ; médaille confectionnée avec les restes des cloches fondues des églises, et se trouvant dans une boîte en bois de chêne, faite des débris des poutres de l'hôtel de ville, portant encore les traces de l'incendie ; la médaille en argent sur la fondation de la Banque, et d'autres ; plusieurs monnaies en or, argent et billon ; parmi celles d'argent, il y en a quatre rares du moyen âge.

Des médailles et monnaies de la ville de Brême, ainsi que de celle de Lubeck.

Enfin, quelques médailles et monnaies en or, argent et cuivre de la ville de Francfort.

Les médailles frappées en l'honneur des grands hommes ou des personnages célèbres de l'Allemagne, que l'on trouve au Cabinet, sont de J. Balde, L. von Beethoven, du général Blücher (plusieurs), J. F. Blumenbach, F. B. Droysen, A. Durer, J. Eckhel, Eytelwein, J. Faust, J. P. et Joseph Frank, Frédéric le Grand (plusieurs), J. Gall, C. F. Gauss (don de S. M. le roi de Hanovre), J. W. Goethe, J. Gutenberg (différentes), C. G. Hagen, le prince de Hardenberg, comte de Hatzfeldt gravée par le Néerlandais van Dishoeke), J. Haydn, le duc Henri le Pieux, F. Hoffmann, C. W. Hufeland, A. von Humboldt, E. Kant, C. F. Kielmeyer, Klopstock, von Kretschmar, M. Luther (plusieurs), M. Mendelssohn, C. O. Müller, von Nagler, A. H. Niemeyer, B. G. Niebuhr, H. W. M. Olbers, Ph. von Pestel, comte von Preysing von Hohenaschau, F. Reicacher, J. P. F. Richter, C. A. Rudolphi, le duc Bernard de Saxe-Weimar, P. J. Spener, le baron de Stifft, A. Strauch, J. E. Sulzer, G. R. Treviranus, J. W. von Wiebel, C. comte von Wylich und Lottum.

LA SUISSE.

Plusieurs médailles en argent (une que reçut feu le professeur Wyttenbach, comme élève à Berne) et plusieurs pièces de bronze. Nous citerons seulement celle de la confédération et du serment de 1296; celle en l'honneur du général bernois de Saconay, mort en 1729; celle de Charles Bonnet, mort en 1793; du serment de Grutli en 1807; de l'inauguration de la statue de Rousseau, que l'on doit au ciseau de Pradier, en 1834; de la troisième fête séculaire de la réforme du culte à Genève, en 1835, avec les bustes des réformateurs Zwingli, Calvin, Farel et Bèze; enfin la grande et rare médaille de Bovy en l'honneur de Calvin, frappée dans la même année, etc.

Pour ce qui concerne les monnaies, il y en a de presque tous les cantons, ainsi que de la république d'Helvétie de la fin du XVIIIe et du commencement du siècle actuel, et une boîte (cadeau du gouvernement suisse) contenant des exemplaires des monnaies qui, depuis 1850, sont le seul numéraire de la Confédération.

Le nombre total des monnaies suisses du Cabinet monte à cent quatre-vingt-quatre.

L'ITALIE.

Quoique des milliers de médailles et monnaies manquent encore, le Cabinet possède quantité de médailles antiques et belles de ce pays si riche en monuments numismatiques; la plus ancienne en date, est en l'honneur du pape Eutichianus I; les suivantes en âge sont de Sig. Malatesta, 1446; Nicolas Palmerius et Ludovicus Mediarota, toutes deux de 1467; la dernière faisait autrefois partie du cabinet du zélé numismate feu le professeur Kist, de cette université; du général Corn. Bentivoglio, 1551; une grande, en argent, du doge M. A. Trevixano, 1554; puis plusieurs de papes des XVIe-XIXe siècles,

en argent, bronze et plomb ; du célèbre jurisconsulte Lucas Salvioni, de Padoue ; deux en l'honneur du fameux architecte Domin. Fontana ; une superbe médaille ovale en argent sur la victoire remportée par les Vénitiens sur les Turcs, en 1687 ; une de Hedlinger, faite en l'honneur de son ami, le graveur de médailles et monnaies, de Gennaro, 1738. Parmi celles de ces derniers temps, nous ne citerons que la très-grande médaille en argent du graveur Laudicina à Naples, en commémoration du mariage du roi Ferdinand II, en 1832 ; la médaille que l'université agrandie de Padoue a fait frapper en 1859 à la mémoire de Galilée ; la médaille de la régence de Florence à la mémoire de la pose de la première pierre, pour le frontispice de la cathédrale, en 1860 ; enfin, en l'honneur du comte de Larderel, promoteur du raffinage du borax en Toscane, etc.

Le nombre des monnaies en or, argent, cuivre et bronze est grand. On y trouve tant celles des royaumes d'Italie de 1808-1814 et de 1861, que celles de Savoie et de Piémont, ou du ci-devant royaume de Sardaigne, y compris celles de la république de Gênes, dont le Cabinet possède, entre autres, la très-grande monnaie en argent [1692] ; des monnaies rares de Gorice et Gradisca ; plusieurs pièces de la principauté de Monaco, du royaume Lombardo-Vénitien, y compris Milan, Mantoue, etc., et Venise (nous citons seulement un florin d'or de l'empereur Frédéric I, frappé à Bergamo) ; aussi le papier-monnaie de la république et de la commune de Venise de 1848 et 1849 ; la plus ancienne des États de l'Église est un grand denier du pape Léon IV (847-855) ou de Léon VIII (964-965), déterrée, il y a quelques années, avec plusieurs pièces de Charlemagne et de Louis le Débonnaire, à Wyk près Duurstede, lors des fouilles qui y ont été exécutées en 1847 et après ; ce denier, de fabrique très-grossière, est de la plus grande rareté. Le nombre des monnaies papales monte à qua-

tre-vingt-trois ; toutes les monnaies de la république romaine de 1849, aussi celles en papier ; des duchés de Parme (monnaies d'or et d'argent de Marie-Louise, etc.) ; de Modène ; du grand-duché de Toscane : quantité de monnaies anciennes et modernes d'or, d'argent et de cuivre ; des médailles et monnaies frappées à Florence, tant par le gouvernement provisoire de 1860, qu'à l'effigie ou aux armes de Victor-Emmanuel, élu roi d'Italie ; une grande quantité de monnaies de Naples et de Sicile, parmi lesquelles plusieurs des Arabes et du moyen âge. La numismatique de la Sicile est spécialement bien représentée.

LA TURQUIE.

Toutes les médailles frappées pendant les règnes des sultans Mahmoud et Abdoul Medsjid dans le présent siècle.

Plusieurs monnaies d'or, d'argent et de cuivre, principalement celles qui furent frappées à Constantinople depuis le règne de Mustapha III ou d'Abd-el-Hamid, jusqu'au sultan actuellement régnant, Abdoul-Aziz.

LA GRÈCE.

Des monnaies frappées sous le président Capo d'Istria et le roi Othon.

L'ILE DE MALTE ET LA RÉPUBLIQUE DES ILES IONIENNES.

Voyez à la Grande-Bretagne.

L'ASIE.

LA SIBÉRIE.

Les seules monnaies [russes] de ce pays sont de cuivre. Le Cabinet en possède la collection presque complète (quarante-deux pièces), envoyée en cadeau par S. E. le baron Schimmelpenninck van der Oye, alors ambassadeur des Pays-Bas à Saint-Pétersbourg, aujourd'hui à Berlin.

LA CHINE.

Plusieurs soi-disant médailles ou plutôt pièces de cadeau et amulettes. La Chine ne possède, jusqu'à ce jour-ci, point de médailles histroiques. — Un dollar espagnol tout à fait couvert des deux côtés de contre-marques de marchands chinois (jusqu'ici l'on ne se sert dans ce pays de l'or et de l'argent que selon le poids et l'aloi).

Très-grande est la collection des monnaies de cuivre de différents empereurs, depuis la dynastie de Han (dès l'an 206 avant, jusqu'à l'année 264 après Jésus-Christ), par exemple, des empereurs Ho-ping (150 de Jésus-Christ), Yung-Tshang (322 de Jésus-Christ) jusqu'au père de l'empereur actuellement régnant. Ces monnaies proviennent de différentes villes monétaires. M. le professeur Hoffmann a eu la bonté de les classer.

LE JAPON.

Tandis que la Chine se sert de pièces de cuivre seulement, pour monnaie nationale, le Japon fait usage depuis des temps très-reculés de monnaies d'or, d'argent, de cuivre et de fer.

Celles d'or et d'argent sont décrites, et l'on en trouve les planches dans un ouvrage en sept volumes in-8°, qui a été offert à la bibliothèque du Cabinet par S. Exc. le ministre des colonies.

Le Cabinet possède une grande quantité de ces monnaies. Le cobang le plus ancien qui s'y trouve a servi pour être publié dans l'ouvrage de MM. E. Netscher et J. A. van der Chijs, à Batavia, contenant *les monnaies frappées et coulées ou en usage dans les colonies néerlandaises orientales, depuis les temps les plus reculés jusqu'à présent;* il a été contre-marqué aux Indes du lion hollandais. Cette monnaie est aujourd'hui si rare qu'on la cherche en vain aux Indes.

Les différentes subdivisions du kobang se trouvent au Cabinet, comme aussi plusieurs monnaies en argent et en cuivre; la plus ancienne de ces dernières est le *kwan-yei* (1624-1643); la plus récente, appelée *tempo* ou *mas*, est oblongue et très-grande.

Le Cabinet possède aussi des monnaies japonaises en fer.

L'ANNAM OU LA COCHINCHINE, BIRMAN, ETC.

Une médaille dite, selon M. Hoffmann : *de félicitation*.

Quelques monnaies de dates indéterminées; d'autres de *King-hing* (1740-1786) et de *Ming-ming* (1820-1841). Trois différentes piastres avec le type du dragon et leurs subdivisions, aussi une piastre (?) au type du temple boudhiste et au revers du coq.— Une roupie du pays de Birman de l'an 1466 de l'ère Burmèse.

SIAM.

Outre plusieurs monnaies anciennes d'argent à peu près sphériques, le Cabinet doit à la bonté de S. E. le ministre pour les colonies une série complète des monnaies d'or (au nombre de quatre) et des monnaies d'argent (huit) du système monétaire actuel; ces monnaies contiennent très-peu d'alliage.

L'HINDOUSTAN.

On trouve au Cabinet beaucoup de monnaies d'or, d'argent et de cuivre des princes indépendants qui ont régné jadis dans ce vaste pays, par exemple, une ancienne monnaie dite *varadajeva;* des monnaies des rajahs de Nepaul et des pays d'Assam, de Mysore, etc.; un raipoot, un Chaharyaree Mohur (grande monnaie d'or d'un des grands mogols), et d'autres monnaies de mogols. Plusieurs de ces monnaies sont décrites dans

l'ouvrage connu de Marsden : *Numismata orientalia,* par exemple, un kachar roupie.

La plupart de nos monnaies sont des roupies avec leurs subdivisions, par exemple, une très-belle du sultan mogol Mohammed Alemgir Asiz-ed-din, de l'année 1168 (1754-1755); une piastre ou dollar du nabab d'Arcat, Mohammed Azi Zeddin, etc., frappé en 1759. (Arcat est devenue possession anglaise en 1801.)

Une grande quantité de monnaies des possessions anglaises, tant du siècle précédent que du temps présent, comme les pagodes d'or de différents temps et formes ; les demi et quart de pagodes [en argent] ; les roupies du roi Guillaume III et de la reine Victoria, avec leurs subdivisions ; les différentes monnaies de cuivre tant anciennes que modernes.

Plusieurs monnaies des ci-devant possessions des Néerlandais dans l'Hindoustan, échangées en 1824 contre d'autres dans l'archipel de l'Inde. Ces monnaies ont été frappées pour la plupart à Negapatnam.

Plusieurs monnaies, d'argent et de cuivre, des *possessions portugaises,* frappées, sous différents rois et reines du Portugal, à Goa. Les pièces en argent se nomment *rupia* et *pardao,* et sont décrites dans l'ouvrage déjà cité de M. Lopes Fernandes. Quelques monnaies de la *colonie française* de Pondichéry, tant en argent qu'en cuivre ; la plus ancienne, qui porte millésime, date de 1755 ; les plus récentes ont pour type de l'avers le coq français et ne présentent pas de millésime.

Quelques monnaies d'argent et de cuivre de la ci-devant colonie danoise de Tranquebar, appelées *royaliner* et *cash.*

L'ÎLE DE CEYLAN.

Quelques monnaies de cuivre des anciens empereurs de Kandy ; aussi quelques-unes de la ci-devant compagnie néer-

landaise des Indes orientales. Quelques monnaies d'argent et de cuivre de l'île, sous la domination des Anglais, frappées tant dans l'île que dans la métropole.

LA PERSE.

Plusieurs monnaies d'argent et de cuivre de différents schachs, par exemple, une d'argent, à l'effigie du lion tenant un glaive; derrière lui le soleil, et au-dessus l'ornement de tête royal. L'on y lit : frappée dans la résidence royale... Un abbasi de Soliman, frappée en 1666 (Marsden, II, 461); un idem de Nadir Schach, etc.

Encore plusieurs grosses monnaies en cuivre, avec des effigies d'animaux et d'hommes.

LA TURQUIE D'ASIE, etc.

Plusieurs monnaies très-rares d'argent et de cuivre des anciens khalifes, tant Abbassides qu'Ommayades, Ortokides, Seldjukides, Ayubites et autres. Parmi ces monnaies, le Cabinet en possède qui ne se trouvent pas dans les ouvrages d'Adler, de Castiglioni, de Marsden et de Pietraszewski. Nous espérons en donner plus tard une notice détaillée, en profitant du secours de M. le docteur P. de Jong, lecteur des langues turque et perse à l'université, dont les lumières ne nous ont jamais fait défaut et dont la bienveillance égale les connaissances.

De petites monnaies carrées de cuivre jaune, en usage à Jérusalem, d'où le Cabinet les reçut en cadeau de M. Schaap, autrefois habitant d'Amsterdam, mais plus tard de la ville de Jérusalem. Ce sont des parahs que le Rabbin en chef a fait frapper sous Gagan-Pacha. On y lit l'inscription hébraïque dont voici la traduction :

Fonds pour les malades.

Enfin nous devons mentionner la médaille frappée en 1842, lors de l'érection de l'évêché évangélique de Jérusalem, par l'Angleterre et la Prusse, qui nomment alternativement l'évêque.

POULO PINANG.

Différentes monnaies de cuivre, frappées par les Anglais, pour cette île, depuis l'an 1786.

POSSESSIONS NÉERLANDAISES DANS L'ARCHIPEL DES INDES.

a. L'ÎLE DE JAVA.

Le nombre des monnaies de cette île, tant frappées en Europe que sur le sol même, est très-grand.

Les monnaies les plus anciennes sont celles qui ont été frappées du temps que la religion boudhiste ou hindoue y régnait encore. Le cabinet possède de petites monnaies, ayant à l'avers une fleur à peu près carrée, déterrées en 1850, dans un lieu où autrefois se trouvait un desa (*sic*) dans une des régences de Java.

Sans compter les monnaies frappées en 1602, à Dordrecht, dans la mère patrie, jusqu'à celles du dernier temps, qui ont été confectionnées dans l'hôtel de la monnaie d'Utrecht, le Cabinet possède quantité de monnaies frappées ou coulées dans les villes de Batavia et de Sourabaya, tant d'or que d'argent, de cuivre et d'étain.

La papier-monnaie de la Colonie est aussi représentée au Cabinet, qui contient, en outre, une médaille, aujourd'hui supposée unique, de la cavalerie bourgeoise de Batavia, en l'an 1727, et aussi les différentes médailles des loges de francs-maçons de Batavia et de Sourabaya ; puis les médailles d'argent et de bronze pour actes de courage et de dévouement

dans le service militaire des Indes, savoir : deux médailles différentes, avec des inscriptions en langues javanaise et malaye. Il va sans dire que le Cabinet possède la collection complète des nouvelles monnaies pour les Indes néerlandaises, frappées de 1855 à 1860.

b. SUMATRA.

Plusieurs monnaies de cuivre et d'étain des différentes parties de cette île, par exemple, du sultan Anom Sri Ingalaga de Djambi ; de la régence de Palimbâng ; de Deli, de Siak et de Troemon, sur la côte orientale. Aussi la monnaie avec l'inscription : *Island of Sultana* (au lieu de—*Sumatra*).

c. BORNEO.

Des monnaies d'étain de différente grandeur des *kongsi* chinois de *Montrado,* sur la côte occidentale de cette vaste île. Elles nous sont venues de l'île de Java.

d. CÉLÈBES.

La monnaie de cuivre de cette île est de l'année du Hedsjra 1250 ; ainsi très-récente.

LA PÉNINSULE MALAIJE.

Quelques monnaies, avec l'inscription *Tanah Malaioe ;* aussi une monnaie de *Salangor.*

L'AFRIQUE.

L'ÉGYPTE.

Une grande médaille d'argent, frappée à la mémoire du barrage du Nil, en 1856, ou bien de la pose de la première pierre

du fort Saïdija, par le vice-roi d'Égypte Mohammed Saïd; cadeau de M. Ruyssenaers, consul général des Pays-Bas à Alexandrie.

Le Cabinet possède plusieurs monnaies d'or, d'argent et de cuivre, par exemple, une du sultan fatimide Abou Mohammed Obaid Allah, frappée en 3..; une du sultan al-Mostansir billah, de l'an 436 de l'hégire, 1044 de Jésus-Christ; une du sultan Soleiman ben Salim, de l'année 1521; une du sultan Achmed, frappée en 1703; dito de Mustapha III, frappée en 1757; ensuite, la collection complète des monnaies d'or, d'argent et de cuivre des sultans Mahmoud et Abdoul Medsjid, ou des pièces de 20, 9, 5 et 4 piastres de Mahmoud, et de 100, 50 et 10 piastres d'Abdoul Medsjid; du dernier un réal d'argent (rial) de 20 piastres; 1/2, 1/4 idem; — ensuite, encore une piastre et 1/4 de piastre ou 10 para's; en cuivre, une pièce de 5 para's. La plupart de ces pièces sont des cadeaux de M. Ruyssenaers à Alexandrie.

TRIPOLI.

Différentes piastres avec leurs moitié, quart, huitième, comme aussi des paras, frappés sous le règne du sultan Mahmoud (don de M. Clifford Cocq van Breugel).

TUNIS.

La quantité de monnaies d'or, d'argent et de cuivre de cette régence que l'on trouve au Cabinet est très-grande; la plus ancienne est du sultan Mehmed, fils de Mohammed; celle qui suit est un dinar (monnaie d'or), de l'année 1121 de l'hégire, frappée par ordre du sultan Mahmoud; celle qui suit est de l'an 1153 de l'hégire; d'autres encore sont des années 1164, 1166 et 1167 de l'hégire.

Le Cabinet doit deux monnaies d'or de 1181 et 1187, trois d'argent de 1246 et 1253 et deux de cuivre de 1191 et 1197

à l'obligeance de M. Nyssen, à Tunis; comme la collection complète (pièces de 100, 50, 25, 10 et 5 piastres d'or; 5, 4, 3, 2 ½ et ¼ de piastre d'argent, et, en cuivre, pièces de 2 caroubes, 1 caroube, 1 ½ aspre et de 1 aspre du sultan Abd-ul-Medjid, toutes frappées à Tunis) à la bienveillance d'un ministre du bey de cette régence.

Ces monnaies sont placées dans une belle boîte de bois d'acajou d'Afrique, portant une inscription arabe incrustée, dont voici la traduction, qui se trouve à l'intérieur de la boîte :

De la part du général de division Mustapha Khaznadar, premier ministre de Son Altesse le Bascha-Bey de Tunis, Sidi Mohammed-el-Sadak, au Musée universel de monnaies de Leyde, Giommedi-el-Ouli de l'année 1277 (1860-1861).

Cette boîte est parvenue au cabinet par la bienveillante entremise de M. Henri Nyssen, consul des Pays-Bas à Tunis, au mois de juillet 1861.

L'ALGÉRIE.

Différentes monnaies de cuivre (pièces de 8 et de 4 maravedis?) de la ville d'Oran (ayant été autrefois dans la possession des Espagnols; aussi les avons-nous achetées à une vente à Madrid); ensuite des monnaies d'or (appelées sequins, demi et quart de sequins) et des pièces d'argent de différente grandeur de quelques sultans, par exemple, d'Achmed III, Mahmoud I et de Mahmoud II, frappées entre les années 1140 et 1240 de l'hégire.

LE MAROC.

Une grande monnaie d'or du sherif Abd-Allah-ben-Mohammed, frappée en 964 (1556); cette pièce trouvée dans le

village de Wirdum dans la province de Groningue, a été adaptée en fibule, probablement peu de temps après avoir été frappée;

grande monnaie d'or qui suit en date est du sultan Abd-Allah, l'an 1007 de l'hégire; la troisième, du sultan Ismaël ben shérif, l'an 1080 de l'hégire.

Viennent ensuite plusieurs dirhems des années 1179-1189.

En dernier lieu, une suite complète des différentes monnaies d'or, d'argent et de cuivre du shérif actuellement régnant, pièces frappées à Fez et à Rabat dans les années 1266-1276 de l'hégire. Les monnaies d'or portent le nom de *boutkies* et *nos-boutkies;* celles d'argent, de *ohhies* et *derhams;* les monnaies de cuivre s'appellent *fetsein*. Le Cabinet doit la dernière collection à la bienveillance de M. Drummond-Hay, consul général des Pays-Bas dans le Maroc, résidant à Tanger.

POSSESSIONS DES PORTUGAIS A L'OUEST DE L'AFRIQUE.

a. ILES AÇORES ET MADÈRE.

La monnaie excessivement rare du roi Antoine Ier, grand-prieur de Crato, frappée en 1580. Encore plusieurs autres monnaies de cuivre des rois suivants; les monnaies d'argent de 150 et de 75 rees de la reine Marie I, frappées en 1794; celles de 300 et de 150 rees, frappées en 1795; enfin celles de cuivre de 20, de 10 et de 5 rees, de 1795; de 20 et de 10 rees, de 1796, et celles de 5 rees, de 1798, et de V (le chiffre *sic*, très-rare), de 1800.

En dernier lieu nous citerons la pièce obsidionale de 80 rees, de 1829, et les monnaies de 20, 10 et 5 rees de la reine Marie II, frappées en 1843.

Le Cabinet possède aussi les pièces de XX et de X rees de l'île Madère.

b. ANGOLA ET BENGUELA.

Une pièce de XX rees du roi Pierre II, frappée en 1699 ; des pièces d'un, d'un demi et d'un quart de *macuta,* frappées de 1763 à 1860.

c. SIERRA LEONE.

Un cent du dollar de cette colonie.

d. LA COLONIE OU RÉPUBLIQUE DE LIBERIA.

Les monnaies de cette république.

e. ILE DE SAINT-HÉLÈNE.

Deux différents halfpence de cette île.

f. COLONIE DU CAP DE BONNE-ESPÉRANCE.

Quelques pièces de papier-monnaie.

g. POSSESSIONS PORTUGAISES A L'EST DE L'AFRIQUE.

Des pièces de 2 rees et de 1 réal, frappées, en 1853, à Lisbonne, pour le Mosambique.

N. B. On n'a frappé que peu de pièces, dont seulement un très-petit nombre est resté en Europe.

Depuis le roi Sébastien (1557-1578), on n'avait pas frappé de pièces d'un *réal* (pluriel *rees*).

h. L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE.

Quelques *cauries.*

i. LES ILES MAURICE ET DE LA RÉUNION.

Le Cabinet possède deux pièces de 3 sous, frappées en 1781, pour les *îles de France* (île Maurice) et *Bourbon* (Réunion), et

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

des pièces de 50 et de 25 sous, frappées pour l'île de Maurice, sans millésimes.

L'AMÉRIQUE.

L'AMÉRIQUE DU NORD.

Des monnaies de la colonie de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick ; une qui porte l'inscription : *one cent*, 1855, et de l'autre côté : *Fisheries and agriculture*. Est-ce une monnaie de la colonie de New-Foundland ?

LE CANADA.

Pour les médailles commémoratives de la conquête du Canada par les Anglais, en 1760 et 1761, nous renvoyons à la Grande-Bretagne.

Pour ce qui concerne les monnaies de ce pays qui est presqu'aussi étendu que la moitié de l'Europe, le Cabinet en possède quatre différentes, deux du Canada supérieur et autant du Canada inférieur.

ÉTATS-UNIS.

Plusieurs monnaies en argent, en cuivre et en papier des divers États avant qu'ils se fussent libérés de la domination anglaise, ainsi qu'un dollar de papier de la ville de Vicksburg de 1840, lorsque cette ville ne datait encore que de quelques années.

La plus mémorable pièce est une monnaie d'argent de Maryland (*terra Mariae*) avec le buste de lord Baltimore, qui en était le propriétaire du temps du roi Charles Ier. M. Vattemare n'a pu se la procurer en Amérique, vu qu'il n'en est pas fait mention dans son livre : *Collection de monnaies et médailles de l'Amérique du Nord, de* 1652 à 1858. Paris, 1861 (*pas*

dans le commerce). Une monnaie de cuivre jaune de la ville de New-York (autrefois appelée *la Nouvelle Amsterdam*, par ceux qui l'avaient bâtie); la grande et la petite monnaie de la Carolina avec *Rosa Americana;* des monnaies de Connecticut, New-Jersey, Massachusetts et de la Virginie.

Les pièces de papier-monnaie sont très-rares en Europe. Le Cabinet les doit pour la plus grande partie à l'obligeance de M. Alexandre Vattemare.

Trois médailles, l'une sur une victoire de l'amiral Howe, en 1779; la seconde (de Dupré), en mémoire du secours que la France a porté jadis à la liberté naissante de l'Amérique; puis celle d'argent de l'Exposition de New-York, en 1853.

Le nombre des monnaies d'or, d'argent, de cuivre et de bronze de l'Union au Cabinet monte à soixante et onze.

Parmi les monnaies de cuivre, le Cabinet en possède d'inconnues à M. Vattemare (*voir* le livre précité); nous les reçumes en cadeau de M. le directeur de la monnaie des États-Unis, à Philadelphie.

Pour ce qui concerne les monnaies des États-Confédérés (les États-Méridionaux de l'Union, qui se sont insurgés en 1860), nous ne les connaissons pas encore, et toutes nos tentatives pour nous les procurer ont été infructueuses.

LE MEXIQUE.

Le Cabinet possède, de ce pays, une très-grande collection de médailles et de monnaies, en divers métaux.

Pour les médailles, il y en a de très-belles, frappées encore sous la domination espagnole; les coins sont du célèbre graveur A. Gil.

Toutes ces médailles datent d'avant la révolution de 1811, qui sépara le Mexique de l'Espagne.

Celles du temps du Mexique libre montrent que la condition des arts n'est pas encore dans ce pays à la hauteur où elle était à la fin du siècle précédent.

Pour les monnaies, il y en a au Cabinet de très-rares; les obsidionales du pasteur Moralès, de 1812, entre autres, sont d'une extrême rareté, même au Mexique. Comme le pays est d'une étendue énorme et divisé en plusieurs grands États, qui ne sont liés entre eux que par un lien fédéral, il y a plusieurs hôtels de monnaies dans la République, qui tous ont de coins différents pour les pièces de cuivre et de laiton (la monnaie d'or et d'argent ne diffère que par des lettres monétaires); c'est ainsi que le Cabinet possède des monnaies de Mexico, de Chihuantupa, de Guanaxuato, de Zacatecas, de Jalisco, de Zamora, de Durango, de Guadalaxara, d'Oaxaca, etc.

Les médailles les plus récentes de la collection sont celle en commémoration de l'ouverture du chemin de fer de Mexico à Guadalupe, frappée en 1855, et celle sur l'exposition de l'industrie mexicaine (sans millésime).

Le Cabinet doit la plupart des pièces de cette division du Cabinet à l'obligeance de M. Heidsieck, consul général des Pays-Bas dans le Mexique.

Le nombre total des pièces monte à cent cinquante et un.

L'ÎLE DE CUBA.

Une médaille de bronze avec les portraits des généraux Velasco et Gonzalez, en mémoire de la valeureuse défense du fort *El Moro,* à la Havane, contre les Anglais, en 1763.

LES ANTILLES, etc.

Plusieurs monnaies de l'île française de la Martinique; des îles anglaises Barbados, Bahama, Grenade; des îles danoises Saint-Thomé, Sainte-Croix et Saint-Jean; des îles néerlandaises

Curaçao (aussi du papier-monnaie), Saint-Eustache, Saba et de l'île Saint-Martin, appartenant moitié à la France, moitié à la Néerlande.

HAÏTI.

Une médaille d'argent de la ville du Cap, frappée en 1784.

Plusieurs monnaies, avec les bustes de Pétion, de Boyer et de Soulouque (Faustin Ier). Ces monnaies sont : en argent, la gourde, les pièces de 25, de 12 et de 6 centimes; en cuivre, d'un centime.

Les coins de Soulouque paraissent avoir été fabriqués en Europe.

Total : 20 pièces.

L'AMÉRIQUE DU SUD.

LA VENEZUELA, etc.

Plusieurs monnaies de Caracas et de la république Venezuelienne.

Une médaille d'argent de la Nouvelle Grenade; une de la république *du centre de l'Amérique.*

LA GUYANE.

a. *La Guyane néerlandaise.*

Différentes monnaies de cuivre de Surinam, frappées du temps de la compagnie des Indes occidentales, en 1679 et 1764. Encore quelques pièces de papier-monnaie, émises sous le gouvernement royal néerlandais.

b. *La Guyane anglaise.*

Des monnaies d'argent et de cuivre, des rois Georges III et Guillaume IV, pour les colonies de Demerary et d'Essequebo.

c. *La Guyane française.*

Différentes monnaies de la colonie de Cayenne, frappées en 1741, 1782, 1789 et 1818.

LE BRÉSIL.

La collection leydoise des médailles et monnaies de l'empire du Brésil est très-précieuse, à cause des grandes et rares monnaies d'or qui s'y trouvent, comme cadeau de feu M. G. J. Pilaer, de son vivant, consul général des Pays-Bas dans le Portugal (des pièces de 20,000 rees).

La plus ancienne date de 1717. Il y a aussi au Cabinet un petit lingot d'or, estampillé en 1814, comme monnaie de nécessité dans la ville de Sabara, province de Minas Geraes, aux armes du Portugal et du Brésil.

Les monnaies, frappées depuis la séparation du Brésil d'avec le Portugal, en 1822, ne sont pas très-nombreuses au Cabinet. Le nombre total des médailles et monnaies brésiliennes ne monte qu'à soixante-huit; parmi lesquelles se trouve la pièce de LXXX rees des insurgés à Bahia, frappée en 1821.

LA RÉPUBLIQUE ARGENTINE OU RIO DE LA PLATA ET BUENOS-AYRES.

Le Cabinet possède, outre quelques pièces plus anciennes, parmi lesquelles des piastres, la collection complète d'argent et de cuivre de la république actuellement dite *Argentine;* c'est en partie un cadeau de M. Julien Serruys, consul général de cette république dans les Pays-Bas.

RÉPUBLIQUE ORIENTALE DE L'URUGUAY.

Quelques monnaies de cuivre.

LE CHILI.

Une piastre et quelques monnaies de cuivre. Les plus anciennes d'entre ces dernières datent de 1835, et sont le *cent* et le *demi cent* du dollar. Ces monnaies, dont la fabrication en Europe avait trop coûté à la République, devaient avoir cours, selon leur légende, pour 1/100 et 1/200 d'un dollar, mais, à cause des frais mentionnés, on leur donna un cours forcé de 1/64 et 1/128 du dollar. — Avant 1835, la plus petite monnaie au Chili était une petite pièce d'argent, valant le 1/32 d'une piastre, et ainsi de 8 cents ou presque 20 cents nécrlandais.

LE PÉROU.

Quelques médailles et décorations en forme de médaille d'argent, frappées depuis l'année 1821, dont une avec le buste du général Bolivar.

Puis une piastre de Potosi, du roi Philippe IV, frappée en 1657, et quelques piastres du *Pérou libre,* tant septentrional que méridional.

L'AUSTRALIE.

Une pièce de *fifteen pence* de la Nouvelle-Galles du Sud, frappée en 1813 (cadeau de feu M. van Orden); des subdivisions de la piastre anglaise coloniale (avec l'ancre), frappées en 1820 et 1822; et deux pièces de cuivre, l'une de 1857, l'autre sans millésime (cadeaux de M. Steur, à Maassluis).

P. O. Van der Chijs.

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. du Leau *à M.* R. Chalon, *président de la Société de la numismatique belge.*

Paris, 19 septembre 1862.

. . . . . .

Je profiterai, Monsieur, de cette occasion, pour vous soumettre une remarque touchant le méreau de plomb relatif à Arras, qu'a publié M. Adolphe Dewismes, dans cette même livraison. Cet auteur, parlant des méreaux d'Arras, cite le travail de M. Dancoisne, publié dans le t. II de votre Revue, et il a omis de citer l'ouvrage suivant : *Essai historique et monographique sur l'ancienne cathédrale d'Arras,* par M. Auguste Terninck (Arras, typographie d'A. Brissy, 1853, in-4°), ouvrage dans lequel quatre planches sont consacrées à la numismatique, XIX (méreaux), XX, XXI et XXII (médailles des évêques). La partie du texte qui s'y rapporte commence à la p. 76 et finit p. 82; ce qui regarde les méreaux, est copié d'après la notice de M. Dancoisne, mais l'auteur a ajouté ceci, p. 79 :

« — Depuis la publication de l'ouvrage de M. Dancoisne, quelqu'un s'est amusé à fabriquer des plombs semblables aux méreaux de cuivre du chapitre d'Arras ; mais la falsification est trop grossière, et elle n'a trompé personne. — »

La pièce de plomb publiée par M. Dewismes serait-elle une de ces contrefaçons? Et d'ailleurs, pourquoi cet auteur

n'a-t-il pas cité ce passage, relatif à un atelier de faussaires, renseignement toujours si précieux à connaitre pour nous autres numismates; ne le connaissait-il donc pas?

Je ne veux pas, du reste, suspecter l'authenticité de la pièce de M. Dewismes, je ne l'ai pas vue, mais je crois utile d'attirer votre attention sur ce point, et si vous le jugez nécessaire, celle aussi des lecteurs de votre Revue. faites de ma communication tel usage qu'il vous plaira, je vous la livre pieds et poings liés.

Votre troisième livraison me parvient à l'instant; j'y vois la description d'une médaille en argent sur la paix d'Utrecht, pp. 412-413. Je la possède en argent, depuis assez longtemps; mais mon exemplaire ne porte pas à l'avers « S'IL VOUS PLAIT, MORR BLEU » mais « SI VOUS PLAIT » simplement. Le reste de la description est conforme à ma médaille. Son diamètre est de 44 millimètres. J'ajoute ce détail, qui vous fournira un point de comparaison utile, si vous avez, par hasard, une variété de module.

Veuillez agréer, etc.

Votre tout dévoué serviteur.

A. DU LEAU.

MÉLANGES.

Description générale des monnaies byzantines, frappées sous les empereurs d'Orient, etc., etc., par J. Sabatier, t. II ; 379 pages et 37 planches.

Nous avons annoncé le premier volume de cet important ouvrage dans la seconde livraison de cette année, p. 284 ci-dessus. L'auteur, avec une ardeur toute juvénile, a complété son œuvre, et le second volume a suivi de près le premier. Nous ne pourrions que répéter ici les justes éloges que l'on a donnés partout à la première partie de ce beau travail. Ce résumé consciencieux de ce qui a été fait, depuis trois siècles, sur la numismatique byzantine, peut, à lui seul, tenir lieu de toute une bibliothèque.

A la suite de la série des pièces frappées par les empereurs grecs de Constantinople, série qui se termine par trois singulières monnaies de cuivre, au nom de MAXAMATHC, et qu'on croit avoir été faites pour Mahomet II, immédiatement après la reddition de la ville, l'auteur a traité d'une partie moins connue de la numismatique byzantine, les monnaies des empires de Nicée, de Thessalonique et de Trébizonde, qui se formèrent à peu près en même temps, au commencement du XIIIe siècle, après la prise de Constantinople par les Latins.

Les prédécesseurs de M. Sabatier n'ont fait connaître encore qu'un nombre assez limité de monnaies appartenant

aux souverains de ces trois fractions d'empire; mais la pauvreté de ces séries tient peut-être plus au peu d'attention que les numismates leur ont donnée, jusqu'ici, qu'à la rareté réelle des pièces.

En ce qui concerne l'empire de Trébizonde, l'histoire de cette période, assez obscure naguère, a été étudiée avec soin et succinctement retracée par M. le Bon de Pfaffenhoffen, dans son bel ouvrage, couronné par l'Institut, l'*Essai sur les aspres comnénats*. M. Sabatier devait suivre cet excellent guide; mais, pour la partie numismatique, M. de Pfaffenhoffen s'était borné à l'étude des *aspres d'argent*, dont il décrit de nombreuses variétés. M. Sabatier a eu la bonne fortune de pouvoir ajouter encore à cette série déjà si complète, quelques nouvelles pièces inédites, recueillies dans un dépôt trouvé aux environs de Trébizonde. Ce dépôt contenait aussi de nombreuses monnaies de cuivre des souverains de cette contrée, et l'auteur ne doute aucunement qu'on retrouvera bientôt leur monnaie d'or, jusqu'ici inconnue.

La publication du livre de M. J. Sabatier ne peut manquer d'appeler l'attention sur les monnaies byzantines, de faire surgir de nouveaux amateurs, et de doubler, avant peu, les prix indiqués par l'auteur, prix qui sont, en effet, bien modérés, en comparaison de ceux que donne M. Cohen aux pièces du Haut-Empire.

R. Ch.

Histoire des assignats. — Recherches sur les billets de confiance de la Somme, par A. Bazot, membre de la société des antiquaires de Picardie. Amiens, 1862, in-8°; 136 et 44 pages, 10 planches.

Qu'est-ce que l'assignat? D'où vient-il? Qui l'a créé? Comment a-t-il fini? L'auteur, qui commence par se poser ces quatre questions, est parvenu à les résoudre, d'une manière succincte et complète dans le cadre étroit qu'il s'est tracé. L'histoire des assignats, qui se rattache d'une manière intime à la numismatique moderne, est un des épisodes les plus curieux de la grande révolution française. Sans la guillotine et sans les assignats, Quatre-Vingt-Neuf avortait comme une émeute vulgaire. Ces deux puissants instruments de nivellement abattirent les têtes et les fortunes... pour frayer la route à une aristocratie nouvelle, et remplacer les *riches* par d'autres riches, plus bêtes et plus insolents, les spéculateurs et les boursicotiers. La guillotine nous est restée, dans sa forme primitive et sous son nom; elle fonctionne, aujourd'hui, au bénéfice de l'ordre, de la famille et de la propriété. Les assignats se sont faits *honnêtes et modérés;* on les appelle *billets de banque.*

A la suite de l'histoire des assignats, M. A. Bazot a reproduit ses *Recherches sur les billets de confiance du département de la Somme*, qui avaient été publiées dans les *Mémoires de la société des antiquaires de Picardie*, t. XVIII.

R. Ch.

La première livraison de la nouvelle Revue numismatique (*Berliner Blätter*) de M. le baron B. de Koehne, vient de paraître. Elle se compose de 128 pages in-8° et de 4 planches. M. de Koehne y a fait insérer quatre articles de lui. Les autres sont de MM. Dannenberg, Vossberg et Strelilke. En changeant de format, notre savant confrère changé d'éditeur. Il espère que M. Ferdinand Schneider donnera à sa publication une marche plus régulière et plus rapide que par le passé.

R. Ch.

M. le comte Nahuys annonce la prochaine publication de son *Histoire numismatique de la Hollande pendant son annexion à l'empire français,* époque néfaste, où l'on vit les descendants de ces fiers républicains qui avaient chassé Philippe II et repoussé Louis XIV, obligés de courber la tête sous le despotisme du sabre et la morgue insolente des préfets. Il fallait réellement du courage, à un Hollandais, pour aborder un sujet aussi pénible. Le livre de M. le comte Nahuys formera un volume d'environ 180 pages et de 16 planches, du prix de 20 francs pour ceux qui souscriront avant sa publication.

R. Ch.

Le n° VII de la *Numismatic chronicle,* 2e série, se compose des articles suivants :

1° Sur une monnaie bretonne avec la légende BODVOC, par M. John Evans, esq. . . . . 8 pages.

2° Essai de classification d'anciennes médailles trouvées en Égypte, par M. C. G. Huber, esq. . . . . 20 pages.

3° Médailles de la Bactriane, par M. Edward Thomas, esq. . . . . 11 pages.

4° Pièce remarquable du roi Étienne, par le Révérend Assheton Pownall . . . . . 3 pages.

5° Monnaies de cuivre des colonies anglaises en Amérique, par le Rév. H. Christmas. . . . . 23 pages.

6° Sur la monnaie chinoise en forme de couteau (*Knife Money*), par M. W. B. Dickinson, esq. . . 7 pages.

7° Jetons (*Tokens*) du comté de Kent au xvii° siècle (suite), par M. H. W. Rolfe, esq. . . . . 8 pages.

8° Publications nouvelles sur la numismatique.

9° Mélanges.

On trouve dans ces mélanges la description et le dessin gravé sur bois, d'un curieux esterlin de Henri, comte de Luxembourg et empereur de 1308 à 1313. Cette pièce, peut-être unique et sur laquelle nous appelons l'attention de notre savant confrère M. de la Fontaine, offre, d'un côté, la tête couronnée de face, avec la légende : ✠ HENRICVS. ROM. REX; de l'autre, la croix des esterlins coupant la légende, mais anglée de quatre aiglons, au lieu des globules ordinaires, et la légende MON | ETA | MER | TVD.

R. Ch.

Sur quelques monnaies Houlagouïdes, par M. Frédéric Soret. *Lettre à M. le professeur H. Brockhaus*. Leipzig, 1862, in-8° (extrait du t. XVI de la *Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*), 12 pages et 1 planche.

Dans un riche envoi de monnaies orientales, que M. Soret avait reçues récemment de M. le colonel Brongniard, et qui avaient été recueillies à Téhéran, se trouvaient des pièces d'argent d'un poids et d'un module inusités. Ces pièces singulières, qui doivent être des triples dirhems, appartiennent aux dernières années du règne d'Oeldjeïtou, et aux premières de celui d'Abousaïd. Parmi les noms des villes qu'elles mentionnent, M. Soret a lu, non sans un grand étonnement, le nom de Médine, مدينه, sans l'article. Or, comme les Mongols n'ont jamais été en possession réelle de l'Hedjaz, force est de supposer que ce nom a été placé sur la monnaie comme protestation d'une suzeraineté que prétendaient avoir les Mongols sur la Ville Sainte, ou bien encore qu'il existait quelque part dans le Mazenderan, le Khoraçan ou l'Éraque persique, quelque localité s'appelant Médine, sans article.

Revenant sur sa première explication : M. F. Soret a adressé, depuis, une nouvelle lettre à M. Brockhaus, dans laquelle il insiste à bien établir qu'il n'attribue pas à *Médine-la-Sainte* l'atelier monétaire où la pièce d'Abousaïd, de l'an 718, a été frappée, mais qu'il s'en tient à développer les raisons qui lui font supposer qu'on a voulu simplement faire allusion à cette ville, par un motif quelconque.

Plusieurs orientalistes pensent que le nom de l'atelier monétaire est caché dans ce que M. Soret a pris pour un ornement, et ils croient y reconnaître Tebriz, تبريز. La chose est possible; mais ce soin même de déguiser un nom sous des hachures insolites semblerait plutôt venir à l'appui de la conjecture de M. Soret que l'infirmer.

R. Ch.

Imitations ou contrefaçons de la monnaie suisse, fabriquées à l'étranger aux XVIe *et* XVIIe *siècles* (par Arnold Morel Fatio). Zurich, 1862, grand in-8°, 7 pages et 2 planches.

Au XVIe siècle et au siècle suivant, la fabrication de monnaies à bas titre, imitées servilement de pièces ayant une valeur intrinsèque supérieure, était devenue la principale industrie des petits seigneurs de la Haute-Italie, industrie plus qu'équivoque, mais qui devait former une des branches principales de leurs revenus. Cette considération pesait sans doute d'un grand poids dans la balance de leur moralité, et, les casuistes aidants, finissait par leur faire trouver la chose toute licite et toute naturelle. Par un singulier revirement des choses d'ici-bas, ces pièces, alors décriées et proscrites dans les pays voisins, commme monnaies fausses et billonnées, sont devenues, de nos jours, des raretés et des curiosités bien plus précieuses et cent fois plus chères que les *bonnes monnaies* qu'elles contrefont. M. Morel Fatio fait connaître, dans sa brochure, des imitations de monnaies suisses faites à Déciane

(Desana), à Frinco, à Passerano, à Lavagna, à Masserano, à Montanaro et à Macagno. Il y ajoute deux petites monnaies inédites de Gilley-Franquemont et de Vauvillers. L'auteur appelle, avec raison, l'attention des amateurs sur toutes les pièces dont les légendes leur paraissent anormales ou baroques, qui, trop souvent, restent confondues, dans les collections, avec les monnaies dont elles ne sont que des imitations frauduleuses.

R. Ch.

Quatrième notice sur quelques monnaies de Savoie inédites, publiées par François Rabut, in-8°, 14 pages et 1 planche. (Extrait des *Mémoires de l'académie de Savoie.*)

L'auteur de cette notice, jadis conservateur du musée d'archéologie de Chambéry, est devenu professeur au lycée d'Agen, depuis l'annexion de son pays à la France. En quittant sa ville et son musée, il avait eu soin d'emporter avec lui des notes et des empreintes, dans l'espoir de compléter les recherches qu'il avait commencées sur les monnaies de Savoie qui avaient échappé aux investigations de M. le chevalier Promis. La notice que publie aujourd'hui M. Rabut, mentionne un nombre assez considérable de pièces nouvelles, mais n'offrant, pour la plupart, que de légères variétés de monnaies déjà connues.

M. Rabut nous apprend un fait récent à ajouter encore au nombreux *martyrologe* des collections publiques :

« Si j'ai regretté quelquefois, dit-il, de n'avoir pas attendu pour réunir en un seul travail les notices que

j'ai publiées, en divers temps, sur des monnaies inédites de Savoie, je me félicite de l'avoir fait ainsi, aujourd'hui que, par un événement déplorable, quelques-unes des pièces que j'ai décrites et dessinées sont perdues [1].

« *Dans le vol commis, il y a deux ans environ, au musée de numismatique de Chambéry, plus de huit cents monnaies ou médailles en or ou en argent ont disparu.* Mais il y a plus particulièrement à regretter deux cents pièces environ appartenant à la série des comtes et des ducs de Savoie et aux autres branches de la numismatique savoisienne, entre autres, etc. »

Le musée de Chambéry a donc trouvé aussi des annexeurs.

R. Ch.

Essai sur la numismatique rémoise, par Leon Maxe Werly. Paris, Thunot et Cᵉ, 1862, in-8°, 83 pages et 11 planches.

L'auteur a réuni, dit-il, dans ce petit travail, tout ce qui avait été imprimé sur les monnaies de Reims. Avec une bonne foi, assez rare aujourd'hui, il confesse avoir pris partout, « s'appropriant non-seulement les idées, mais parfois aussi les phrases, » et énumère ses prédécesseurs dont il s'est annexé les lambeaux : la *Revue numismatique française,* l'*Histoire de France* de Charton, les ouvrages de MM. Lelewel, de Longpérier, de Barthélemy et de B. Fillon. Il aurait pu ajouter encore M. Poey-d'Avant, dont il a *calqué* les pièces de l'époque féodale; M. Poey-

[1] *Mémoires de l'académie de Savoie,* 2ᵉ série, t. I, II et III.

d'Avant, le grand annexeur, qu'à son tour on annexe, sans rien dire.

Comme l'on voit, M. Werly n'a presque rien fait connaître de neuf. Son livre est une compilation; mais ces compilations sont utiles; elles évitent parfois de longues et pénibles recherches. Au reste, l'auteur se propose, peut-être, de compléter un jour ce premier essai, si les amateurs lui communiquent les pièces inédites de leurs collections.

Nous engageons M. Werly à faire disparaître, alors, plusieurs inexactitudes qu'on ne peut expliquer que par un travail trop précipité, ou même par des fautes d'impression. Ainsi, p. 81, il donne à Louis XVIII le titre de DUC de Provence. A la p. 58, il est question d'un évêque d'Anvers en 1124. A la p. 29, Rennes et Rouan sont situées au midi de la Loire. Mais ce ne sont là que des vétilles sans importance et que le lecteur peut facilement rectifier. Quant à la partie numismatique elle-même, nous croyons que M. Werly pourrait bien, en ce qui concerne le classement des cariovingiennes, avoir maille à partir avec notre collègue M. de Coster, dont il semble n'avoir pas connu les travaux insérés dans cette Revue.

R. CH.

M. le docteur Voillemier se propose de compléter sa monographie des *monnaies frappées à Senlis*. Nous engageons les amateurs à lui communiquer les pièces qu'ils possèdent et qui se rattachent à cette spécialité. Encore une fois, ce n'est qu'en s'entr'aidant les uns les autres,

qu'on parvient à faire quelque chose en numismatique. Les *cacheurs de pièces* sont le fléau de la science.

R. Ch.

M. H. Hoffmann continue la publication de son catalogue mensuel de *médailles et de monnaies à vendre, avec indication de leurs prix*. Le n° 7 de cette espèce de *Revue* contient une notice sur le fameux faussaire Becker, et sur ses médailles. M. Hoffmann fournit au prix de 100 francs, la collection des trois cent trente et une pièces gravées par Becker, frappées sur flans de plomb. C'est un excellent *préservatif* dont les amateurs de grecques et de romaines feront bien de se munir, pour ne pas se laisser empoisonner par les produits de ce trop habile graveur.

R. Ch.

Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce, en vente à l'amiable, avec les prix fixés à chaque numéro. — Première partie : Europe. Paris, chez Rollin et Feuardent, antiquaires, 12, rue Vivienne, 1862, in-18, 276 pages et une planche.

Il y a environ un an, MM. Rollin et Feuardent, en publiant la collection des monnaies royales de France de M. Jean Rousseau, avaient, les premiers, tenté un nouveau système pour la vente des médailles ; l'offre des pièces à prix fixés. Leur exemple à d'abord été suivi par M. Hoff-

mann; et voici qu'à présent MM. Rollin et Feuardent, ces Rotschilds du commerce des médailles, vont faire connaître, par des listes du même genre, toutes leurs immenses collections: Ce premier volume, exclusivement consacré aux médailles grecques, ne compte pas moins de quatre mille trois cent vingt et un numéros. Il sera suivi, d'abord, d'un catalogue, de dix mille médailles romaines dont cinq cents pièces d'or, puis d'un catalogue des monnaies seigneuriales de France.

C'est, répétons-le, une heureuse innovation à laquelle tous les amateurs ne peuvent qu'applaudir. La valeur des pièces ne sera plus un arcane fermé au vulgaire et dont les *malins,* seuls, avaient la clef. Il deviendra surtout impossible, disent MM. Rollin et Feuardent, dans leur préface, « d'exploiter à son gré les amateurs qui poursuivent avec « prédilection telle ou telle série; l'intérêt et la réputation « du vendeur lui font une loi de ne fixer que des prix « réels. »

R. Ch.

M. Vander Chys, conservateur du cabinet numismatique de Leyde, continue à faire connaître régulièrement dans les journaux, les accroissements que reçoit le riche dépôt confié à sa garde. Il a soin de mentionner toujours les personnes qui font des dons au cabinet; et cette mesure est excellente, car, outre, qu'elle est, de la part des administrateurs, un témoignage de gratitude et un acte de haute convenance, elle ne peut que servir à provoquer de nou-

velles libéralités. Il serait à désirer que l'administration de notre bibliothèque royale suivît cet excellent exemple.

R. Ch.

Des ouvriers occupés à élargir et à réparer la route de Tubise à Virginal, ont découvert un pot contenant environ huit cents deniers romains de divers empereurs et impératrices, depuis Caracalla jusqu'à Gallien. Une partie de ce petit trésor, et peut-être la plus précieuse, a été, parait-il, éparpillée dans diverses mains. Six cents pièces sont encore déposées à l'administration communale de Tubise. Une particularité remarquable que présentait ce dépôt, c'est qu'il était exclusivement composé de pièces de grand module.

R. Ch.

On trouve, dans différentes parties de l'ancienne principauté de Liége et du comté de Namur, d'énormes masses de scories de fer, à une profondeur assez grande sous le sol actuel, restes évidents d'anciennes exploitations dont l'origine se perd dans la nuit des temps. Le peuple les attribue aux Espagnols, aux Sarrasins, aux Romains, et les rattache souvent à quelques légendes où le surnaturel joue le rôle principal.

M. Willame, directeur de l'établissement de Membach, a fait des recherches sur ces curieux dépôts, et a constaté qu'on y rencontre fréquemment des monnaies romaines.

Ces monnaies servent à fixer la date de ces exploitations primitives du fer, dans nos contrées. Ainsi, l'année dernière, on a déterré, à Jalhay, au milieu des scories, et à la profondeur de 2 mètres, deux pièces romaines soudées par l'oxide, un grand bronze d'Hadrien et un moyen bronze *fruste* de Vespasien?

A Goé et à Baelen, on a rencontré un Philippe, un Dioclétien, un Gallien et un moyen bronze fruste, et près de Verviers un Quintillus, petit bronze.

M. F. Henaux, qui nous communique ces particularités, ajoute : « Je pense que ces pièces romaines ne disent pas « que les ouvriers qui travaillaient le minerai étaient « *romains* : elles indiquent plutôt que la monnaie romaine « avait cours dans notre pays tout comme les pièces fran- « çaises y ont cours, sans que nous ayons l'heur d'être « *français*. Il n'y a d'ailleurs rien de latin dans le vocabu- « laire des ouvriers de Membach et des environs, etc. »

La comparaison que fait notre honorable correspondant n'est pas parfaitement exacte. Le territoire qui fut depuis la principauté de Liége, bien qu'habité par des populations d'origine germanique, appartenait à l'empire romain, aux IIe et IIIe siècles de notre ère. La monnaie romaine y était donc la monnaie nationale. Tandis que chez nous, la monnaie française n'est qu'une monnaie étrangère, admise dans la circulation à charge de réciprocité.

R. Ch.

En angleterre, les pèlerins, qui jadis se rendaient en foule sur la tombe de Becket pour y prier et y déposer leurs

offrandes, et qui ensuite encombraient les hôtelleries de Canterbury, dont ils faisaient la fortune, rapportaient en témoignage et en souvenir de leur saint pèlerinage des *signacula,* sorte de médailles d'étain ou de plomb que l'on achetait près de la châsse du saint.

Ces signacula, les pèlerins les montraient et les faisaient baiser aux fidèles dans les villages et dans les villes qu'ils traversaient, et c'étaient des sortes de talismans qui leur procuraient sans peine la nourriture, le couvert, et même un peu d'argent. La grande rareté de ces objets leur donnait, il y a peu de temps encore, une valeur inappréciable.

Mais, ces dernières années, le bruit se répandit parmi les archéologues qu'une importante découverte avait eu lieu dans le Shadwell Dock : quelques ouvriers avaient trouvé tout un lot de *pilgrim-signs,* et en y mettant le prix, il pourrait y avoir enfin un certain nombre de possesseurs de ces précieuses reliques. Ce n'étaient pas précisément des *signacula,* mais cela se rapportait toujours aux pèlerinages.

On s'arracha les nouvelles reliques, on les paya des prix fous, et le commerce de ces curiosités fut florissant pendant quelques années. Les sociétés d'archéologie examinèrent les *pilgrim-signs,* des rapports furent rédigés à leur endroit, et leur antiquité fut proclamée.

On ne se contenta pas de leur donner une origine aussi récente que le martyre de Thomas Becquet ; on fit remonter l'origine de ces objets à des temps beaucoup plus reculés et on leur assigna pour date le VIe siècle.

Un peu plus tard, l'attention de la Société des antiquaires fut appelée sur ces objets par M. Charles Read, de la

société d'archéologie. Ce gentleman établit qu'il s'était assuré qu'on n'avait jamais rien trouvé aux docks Shadwell, que les pilgrim-signs en question avaient servi à une mystification.

Il affirma que ces précieux et antiques monuments avaient été fabriqués dans la cité, à Londres, et que leurs auteurs les écoulaient secrètement. En preuve de son assertion, il déposa sur le bureau de la société un moule dans lequel sept pilgrim-signs identiques avaient été fondus.

Or, il paraît que les moules des véritables pilgrim-signs ayant été détruits par suite d'une règle toujours fidèlement observée, le doute n'était plus possible. D'ailleurs on pouvait reconnaître que les moules de fabrication récente, quoique destinés à produire des empreintes ayant un caractère ancien, présentaient à des yeux exercés des inexactitudes révélatrices.

M. Read, pour montrer combien est grande l'habileté des producteurs de ces faux monuments, en a présenté qui rendent avec une exactitude désespérante les singularités des modèles.

L'emploi de toutes les ressources de la science appliquée à l'industrie a été mis en réquisition pour arriver à une perfection merveilleuse. C'est à s'y tromper.

M. Read a exprimé ses regrets de voir tant d'habileté dépensée de cette façon. On lui doit de la reconnaissanee pour avoir découvert cette contrefaçon qui pouvait induire les savants en erreur et engager dans une fausse voie les collectionneurs de monuments archéologiques du moyen âge.

(*Journal de la Belgique.*)

Le programme de la *Société provinciale des arts et sciences d'Utrecht* (1862-1863) propose la question suivante :

« Faire l'histoire du monnayage, chez les Grecs. »

Le prix qui sera décerné à une réponse satisfaisante consistera en une médaille d'or, de la valeur de 600 florins des Pays-Bas (1,260 francs). Les réponses doivent être écrites en français, en hollandais, en allemand (lettres italiques), en anglais ou en latin, et être adressées, affranchies, avant le 30 novembre 1865, au secrétaire de la société, M. Gunning, à Utrecht. Elles doivent être accompagnées d'un billet cacheté, renfermant les noms et l'adresse de l'auteur.

R. Ch.

M. Frédéric Soret, de Genève, collaborateur fidèle de notre Revue, et connu dans le monde savant par un grand nombre de recherches historiques et numismatiques les plus remarquables, vient de recevoir un témoignage bien flatteur de la sympathie que lui ont acquis son beau caractère et son immense érudition. Plusieurs de ses amis à la tête desquels s'était placé M. Durand de Lancy, ont ouvert une souscription parmi les principaux numismates, dans le but de faire graver une médaille en l'honneur de M. Soret et de la lui offrir.

Cette médaille, dont nous donnons le dessin, planche XXIV, n° 1, est une des œuvres les plus remarquables de l'excellent graveur, A. Bovy.

Il n'en a été frappé que soixante-dix-sept exemplaires de bronze pour les souscripteurs, et pour être offerts aux principales collections publiques de l'Europe et aux sociétés numismatiques de Belgique et de Londres. Un exemplaire UNIQUE d'argent a été présenté à M. F. Soret.

R. CH.

M. Vincenzo Lazari, directeur du musée Correr, à Venise, vient de trouver, à Paris, et d'acquérir, pour la somme de fr. 1-50! une ANNIA FAUSTINA inédite, au revers PUDICITIA. C'est tout simplement une médaille qui vaut un millier de francs.

R. CH.

M. Stickel, dans les notices bibliographiques de la *Revue de la société orientale d'Allemagne*, parle longuement, et de la façon la plus élogieuse, des articles de numismatique mahométane, insérés depuis dix ans dans la *Revue de la numismatique belge*. Les noms des Sauvaire, Lavoix, Lelewel, Langlois, Bartholomæi, Millies et Soret ont été de sûrs garants de la haute valeur scientifique de ces travaux. Aussi, M. Stickel tient-il à cœur de signaler aux orientalistes toute l'importance de cette branche nouvelle et féconde de la numismatique sous le rapport de la paléographie et de l'histoire religieuse, littéraire et économique de l'Orient. Il analyse soigneusement les diverses notices publiées par la Revue, et tout spécialement celles de

M. Soret, qui a consacré sa belle intelligence et toute son activité à se former la plus riche collection de monnaies mahométanes que jamais particulier ait possédée.

M. Stickel termine son article en félicitant la rédaction de la Revue belge d'avoir accueilli de semblables travaux. Il les signale à l'attention de ceux de ses lecteurs qui se trouvent en Orient, persuadé que de magnifiques découvertes numismatiques y restent encore à faire.

CAM. P.

Nous donnons ici l'empreinte de la médaille ou jeton que l'on frappa, en Hollande, à l'occasion de la visite des ambassadeurs japonais.

D'un côté, se trouvent, juxtaposés, l'écusson royal des Pays-Bas et les armoiries (les trois feuilles de mauve) du *Taï-Koen* ou *Sjo-Goum*, l'empereur laïque du Japon. La date 1609 est celle du premier traité fait entre le Japon et la Néerlande, ou plutôt de la permission accordée aux Hollandais de trafiquer dans ce pays, jusque-là fermé aux Européens. Autour on lit, en caractères latins la légende

japonaise : NIPPON TAI-KOEN-NO SEI-SI HOLANDA NI KITAROE. (*Une ambassade du Taï-Koen du Japon vient dans les Pays-Bas*).

Les six caractères chinois, qui occupent le champ du revers, se lisent, en chinois : *Liang-Kuĕ Tsîn-mŭ yĭ-tŭ ;* en japonais : *Ryoo-koku sin-boku masu-masu atsusi ;* ce qui se traduit en français : *L'amitié des deux pays de plus en plus intime*(1). Autour, et entre un double grènetis : ONDER DE REGERING VAN WILLEM III, KONING DER NEDERLANDEN, G. H. V. L. (*Sous le règne de Guillaume III, roi des Pays-Bas, grand-duc de Luxembourg.*

Il existe deux coins variés de cette médaille. Celle sur laquelle on voit le caducée, signe monétaire de l'atelier d'Utrecht, a été frappée en présence des ambassadeurs, lors de leur visite à l'hôtel des monnaies. Elle est très-rare.

R. CH.

M. le vicomte B. Du Bus a fait don récemment, au cabinet des médailles de la Bibliothèque royale, d'une monnaie anglo-saxonne, trouvée dans les tranchées des nouvelles fortifications d'Anvers. C'est le penny du roi Ethelvulf, portant comme légende, au revers, + WILHEAH MONETA, et décrit par Rogers Ruding, dans le t. II, p. 301, pl. XXX, n° 17 du t. III de ses *Annals of the coinage of Great Britain.*

CAM. P.

(1) Nous devons cette traduction à l'obligeance de M. le professeur P. O. Vander Chijs, qui a bien voulu la demander à son collègue M. Hoffmann, professeur de langues chinoise et japonaise à l'université de Leyde.

Notice sur des jetons français à emblêmes maritimes, par A. Guichon de Grandpont, commissaire général de la Marine. Brest, 1862, in-8°, 20 pages et une planche. (Extrait du Bulletin de la société académique de Brest.)

Dans une précédente notice, publiée en 1854, M. Guichon avait donné la liste, à peu près complète, des jetons frappés sous Louis XIV et sous Louis XV, pour la marine et pour les galères. Cette nouvelle brochure énumère et décrit cent quarante-quatre jetons à emblêmes maritimes, c'est-à-dire sur lesquels figurent des navires, des ancres, des gouvernails, des flots, etc., mais n'ayant, pour la plupart, aucun rapport avec l'administration des forces maritimes de la France. Ainsi, la ville de Paris, qui porte un navire sur son écusson, fournit à elle seule un nombre considérable de ces jetons.

On ne verra pas, sans étonnement, parmi ces *jetons français*, et à la première page de la liste, figurer celui de 1590 sur la prise de Breda!

Breda en France!! L'auteur aurait-il confondu la cité néerlandaise avec certain quartier bien connu de la bonne ville de Paris, ou n'est-ce pas plutôt qu'il est devenu tout à fait impossible d'écrire vingt pages, en France, sans y mêler quelque peu d'annexion?

R. Ch.

L'ouvrage de M. Joseph Neuman, intitulé : *Beschreibung der bekanntesten Kupfermunzen*, est parvenu à la quinzième livraison. Cette livraison, consacrée aux mon-

naies des établissements européens dans l'Asie orientale, se compose de 47 pages et de 10 planches.

R. Ch.

La bibliothèque royale vient d'acquérir la magnifique collection, formée par M. de Coster, de monnaies carlovingiennes et impériales, frappées dans les localités de la Belgique actuelle, de la Hollande et des provinces rhénanes. Cette collection incomparable, que notre savant confrère parvint à réunir à force de soins, de persévérance et aussi grâce à quelques hasards heureux, se compose d'un sou d'or, de cent quatre-vingt-et-un deniers d'argent et de neuf oboles. On y remarque plusieurs pièces uniques, entre autres : cinq deniers de Pepin le Bref, frappés à Herstal, Mayence et Duerstede; huit deniers de Charlemagne, de Bonn, Cologne, Maestricht, Dinant, Duerstede, Trèves, Thuin, et le denier primitif à la légende EX METALLO NOVO, inaugurant le nouveau type au monogramme; trois deniers de Louis le Débonnaire, frappés à Botesheim, Cologne et Strasbourg ; quatre deniers de Lothaire I, dont trois à effigie et un frappé à Tours, pendant l'association de Lothaire à l'empire, 823 à 840; un denier *du palais* de Louis I, de Germanie; un denier de Charles le Chauve, pour Maestricht; une obole de Louis le Bègue, frappée à Viset; une obole de Charles le Gros, de Cologne; une obole de Henri I, d'Anvers; trois deniers d'Otton II, frappés à Munster-Bilsen, Maestricht et Namur, et deux de Conrad II, pour Maestricht.

Nous devons féliciter le Gouvernement d'avoir ainsi conservé au pays une suite unique, et que nous envieront les principaux cabinets de l'Europe. Le véritable, le seul moyen, de former une collection royale, c'est d'acheter des collections spéciales toutes faites. Il est évident qu'on profite, de cette manière, et sans augmentation de prix, des soins, des travaux de toute une vie, et des résultats que la *fièvre du collectionneur* seule peut produire. Acquérir, pièce à pièce, par les soins d'un conservateur officiel, c'est se condamner d'avance à n'avoir que le rebut des amateurs, et Dieu sait à quel prix !

R. Ch.

Monnaie de nickel. — A la date du 13 novembre 1862, il avait été frappé :

1,803,670	pièces de	20	centimes .	fr.	360,734	»
22,099,220	—	10	—	. .	2,209,922	»
20,832,222	—	5	—	. .	1,041,611	10

Un modeste et laborieux artiste, le sieur J. A. Vandendaelen, graveur lithographe, qui depuis seize ans travaillait pour la *Revue de la numismatique belge,* vient de mourir à la suite d'une longue et impitoyable maladie, la phthisie pulmonaire. Sans études préalables, n'ayant aucune notion, ni d'histoire, ni de linguistique, Vandendaelen était devenu, en quelque sorte, un numismate par intuition. Il devinait une pièce usée et fruste et restituait les types et les légendes comme un amateur consommé. La société numismatique doit un témoignage de regret à ce fidèle collaborateur. R. Ch.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 2 novembre 1862.

Présents : MM. Chalon, *président*, Guioth, *bibliothécaire*, et Cam. Picqué, *secrétaire-trésorier*.

Sur la proposition de M. Chalon, le titre d'associé étranger est conféré à M. A. Bazot, notaire à Amiens, auteur de l'*Histoire des assignats*, etc., etc.

Le secrétaire,
Camille Picqué.

Le président,
R. Chalon.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE

AU 1er DÉCEMBRE 1862.

MEMBRES HONORAIRES [1].

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
YONG-AKERMAN (John), secrétaire de la Société des antiquaires de Londres	4 juillet 1841.
DE LONGPÉRIER (Adrien), membre de l'Institut de France, etc.	—
DE SAULCY (Frédéric), sénateur, membre de l'Institut de France, etc.	—
DE KOEHNE (S. E. LE COMMANDEUR Bon), conseiller d'État, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg	—
LEE (LE DOCTEUR John), ancien président de la Société numismatique de Londres	—
THOMSEN (LE CHEVALIER), directeur des musées royaux, à Copenhague	—
VAN DER CHIJS (P. O.), professeur à l'université de Leyde, etc.	—
DE SCHULTHESS-RECHBERG (LE CHEVALIER), colonel, à Vienne	20 septembre 1846.

[1] Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De Pfaffenhoffen (le baron), chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen	20 septembre 1846.
De Meyer (le docteur), conservateur du cabinet des médailles, à Zurich	—
Meyer (J. F. G.), conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye	—
Promis (le chevalier Dominique), conservateur des musées royaux, etc., à Turin	—
De la Saussaye (L.), ex-directeur de la *Revue numismatique*, recteur de l'Académie de Lyon	—
Sabatier (J.), membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, à Paris	4 mars 1849.
Cappe (H. Ph.), auteur de plusieurs ouvrages de numismatique, à Dresde	6 juillet 1851.
Castellanos (don Basilio Sebastian), président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid	—
Fustagueras y Fuster (don Jaime), archéologue, à Barcelone	—
De Bernabé (don Ramon Polo), président du séminaire de Sarragosse	—
Dirks (J.), avocat, à Leeuwarde, membre des États Généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas	—
Hildebrand (B. E.), conservateur du musée des antiques, à Stockholm	—
Leitzmann (le révérend J.), directeur de la *Revue numismatique de Weissensée*	—
Soret (Frédéric), ancien directeur du musée, à Genève	—
Mantellier (P.), conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc	—
Tornberg, professeur à l'université de Lund	—

MEMBRES EFFECTIFS [1].

MM. NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
CHALON (Renier), docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.....	Fondateur.
DAVREUX, pharmacien, à Liége.....	—
DE BETHUNE (L'ABBÉ), secrétaire de l'évêché, à Bruges.....	—
DE COSTER (Louis), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	—
DE LA FONTAINE, président du conseil d'État du grand-duché, à Luxembourg.....	—
DE LANNOY (Édouard), lieutenant-général, aide de camp du Roi, à Bruxelles.....	—
DE LE BIDART DE THUMAIDE (LE CHEVALIER), ancien magistrat, à Liége.....	—
DELETENRE, avocat, etc., à Enghien.....	—
DE MEYER (J.), rentier, à Gand	—
DE PITTEURS DE BUDINGEN (LE BARON), propriétaire, à Namur.....	—
DE ROBIANO (LE COMTE Maurice), sénateur, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....	—
GODDONS (G), greffier, etc., à Louvain.....	—
GUIOTH (J. L.), ingénieur en chef honoraire, à Bruxelles.....	—
MEYERS (M. B.), colonel du génie, à Gand.....	—
PAYEN, artiste peintre, à Bruxelles.....	—
PERREAU (A.), agent de la Banque, à Tongres.....	—
PIOT (Charles), docteur en droit, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale	—
SERRURE (C. P.), docteur en droit, membre correspondant de l'Académie royale, à Gand.....	—
VAN BOCKEL (G.), représentant, ancien bourgmestre de Louvain.....	—
	—

(1) Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
VAN DER MEER (G. J. C.), propriétaire, à Tongres.	Fondateur.
VAN MIERT, pharmacien, conseiller communal, à Mons	—
HERRY DE COCQUEAU (François), docteur en droit, à Bruxelles	6 octobre 1844.
NOTHOMB (LE BARON), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.
LEFEVRE (E. C.), rentier, à Gand	—
CUYPERS VAN VELTHOVEN (Prosper), membre de plusieurs sociétés savantes. à Bruxelles	1 juillet 1849.
PINCHART (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Bruxelles	—
PETYDE ROSEN (J.), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grune	4 juillet 1852.
NAMUR (A.), professeur, secrétaire de la société royale, à Luxembourg	—
DE RENESSE-BREIDBACH (LE COMTE), vice-président du sénat, à Bruxelles	6 juillet 1856.
DE WITTE (LE BARON J.), membre de l'Académie royale, etc., à Anvers	5 juillet 1857.
COCHETEUX, capitaine du génie, à Anvers	—
DUGNIOLLE, docteur en médicine, à Bruxelles	—
VANDERAUWERA, receveur de la ville, à Louvain	5 juillet 1858.
CAPITAINE (Ulysse), secrétaire de l'institut archéologique, à Liége	8 juillet 1860.
PICQUÉ (Camille), attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles	—

CORRESPONDANTS REGNICOLES [1].

DE NEDONCHEL (LE COMTE), membre de la Société d'histoire, à Tournai	7 juillet 1861.

[1] Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
CAJOT (L'ABBÉ), membre de la Société archéologique, etc., à Namur	7 juillet 1861.
WIENER (Léopold), graveur en médailles, etc., à Bruxelles	—
HELBIG (Henri), archéologue à Seraing	—
VANDERSTRAETEN (Édouard), attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles	—
	—
VANDENPEEREBOOM (Alph.), président de la société archéologique d'Ypres	6 juillet 1862.
VANDENBROECK (Ed.), négociant, à Bruxelles	—
WYSTMAN (Clément), notaire et archéologue, à Termonde	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

DE ROYE DE WICHEN (A. J. B.), colonel au service des Pays-Bas, à Nimègue	14 octobre 1856.
NIJHOFF (Martinus), libraire, à la Haye	—
DUQUENELLE (Victor), membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims	28 octobre 1856.
SAUBINET (Étienne), trésorier de l'Académie, etc., à Reims	—
BOULANGER (G.), ingénieur, à Paris	3 novembre 1856.
PENON (C.), négociant, à Marseille	—
MORIN (Henri), fils, banquier, à Lyon	—
BRETAGNE, directeur des contributions directes, à Nancy	—
SALMON (Philippe), avocat, à Paris	—
DANCOISNES (L.), notaire, à Henin-Liétard	—
MINART, conseiller, à Douai	—

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
De Correggio (le comte A.), à Guéroncin.....	14 janvier 1857.
Dechamps de Pas, ingénieur, à Saint-Omer.....	—
De Veye de Burine, colonel, à Utrecht.....	—
Hucher (E.), magistrat, au Mans.....	10 avril 1857.
De Voogt (W. J.), à Amsterdam.....	—
Dumoulin (F. J. L.), à Maestricht.....	—
Nahuys (le comte), fils, à Utrecht.....	7 juillet 1857.
Bascle de Lagrèze (G.), conseiller, à Pau.....	30 août 1857.
Boudard (P. A.), à Béziers.....	5 octobre 1857.
Monnier, à la Malgrange lez-Nancy.....	1 février 1858.
Poey-d'Avant, au château de Maillezais.....	13 septembre 1858.
Colson (Alex.), docteur en médecine, à Noyon...	15 avril 1859.
Landré (J. D.), à Amsterdam.....	6 mai 1859.
Van Geuns, à Dieren, près d'Arnhem.....	—
S. E. M. de Gille, conseiller d'État, à Saint-Pétersbourg.....	22 mai 1859.
Roach Smith (sir Ch.), à Strood, comté de Kent.	6 septembre 1860.
Preux, avocat-général, à Douai.....	—
De la Fons-Mélicocq (le baron), à Raismes (département du Nord).....	26 septembre 1860.
De Roemer (le baron), membre de la première chambre du royaume de Saxe, à Dresde.....	4 juin 1861.
De Rauch (A.), capitaine des gardes du corps, chambellan de Sa Majesté, secrétaire de la Société numismatique, à Berlin.....	—
Van Hende (Édouard), auteur de la *Numismatique lilloise*, à Lille.....	—
De Wismes, archéologue, à Saint-Omer.....	29 novembre 1861.
Cranborne (le vicomte), membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Londres.....	—
Bazot (A.), notaire, à Amiens, membre de la société des antiquaires de Picardie, etc.....	2 novembre 1862.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1862-1863

Président : M. Renier Chalon.
Vice-Président : M. le comte de Renesse.
Secrétaire : M. Camille Picqué.
Contrôleur : M. G. Goddons.
Trésorier : M. Camille Picqué.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier Chalon.
Louis de Coster.
Camille Picqué.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1862.

Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai, t. VIII, juin 1862.
Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 31e année, 2e série, t. XIV, nos 7 et 8, 1862
Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, 1861, 1re et 2e liv., 1862, 3e et 4e livraisons.
Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 1re année, janvier, février, mars, avril, mai et juin 1862.
Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, n° 40, 1862.
Revue trimestrielle, 35e vol., 9e année, t. III et IV, juill. et octobre 1862.
Le Cabinet historique, 8e année, 8e, 9e et 10e livraisons, août, septembre et octobre 1862.
Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse-Romande, t. XIX, 1re liv. Lausanne, 1862.
Description de 60 jetons de présence aux funérailles, etc., des quartiers de cette ville (la Haye), par M. J. Dirks. Bruxelles 1859.
Bibliothèque de l'école des chartes, 23e année, 5e série, t. III, 6e liv., juillet-août 1862.
Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce, en vente à l'amiable avec les prix à chaque numéro. Paris, 1862.
The numismatic Chronicle, new series, n° 7, 1862.
Neues Lausitzisches Magazin, 39 band, 1, 2, 40 band 1. Görlitz, 1862.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT PAR M. L'ABBÉ CAJOT.

Méreau, deux jetons, monnaie obsidionale de Tournai, Philippe le Bel, Wenceslas, duc de Luxembourg, monnaie de Liége, etc..... 8 pièces dont 2 en argent.

DON FAIT PAR M. DURAND DES COURTILLETS.

Monnaie de Berne, de 1797; argent..... 1 pièce.
Médaille en l'honneur de M. F. Soret, de Genève..... 1 —

Le Bibliothécaire,
GUIOTH.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

[illegible] ...illes romaines inédites, par M. F. Cajo. 1
Trois tiers de sou d'or semi-romains, ou imitations barbares franques du type byzantin, par M. le docteur A. Namur 12
Troisième lettre de M. le général J. de Bartholomæi à M. F. Soret, sur des monnaies koufiques inédites, trouvées en Géorgie . . . 23
Curiosités numismatiques. — Monnaies, médailles et jetons rares ou inédits (quatrième article), par M. R. Chalon 106
Numismatique bruxelloise.— Les Vanden Winckele, par M. Camille Picqué. 117
Méreau de Robert Willocqueau, abbé de Saint-Pierre, à Gand, par M. R. Chalon. 121
Demi-dalder de Nimègue, par M. de Coster 123
Un sceau du chapitre de Liége, par M. R. Chalon 125
Lettre à M. R. Chalon, président de la Société de la numismatique belge, sur des médailles inédites ou peu connues des dynastes de la Mésène, à propos du mémoire de M. Reinaud, sur le commencement et la fin du royaume de la Mésène et de la Kharacène, par M. Victor Langlois..... 165
Médailles byzantines inédites, par M. C. Penon..... 183
Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liége (deuxième article), par M. A. Perreau 205
Quelques observations sur les méreaux d'Arras et de Saint-Omer, par M. Adolphe Dewismes..... 267
Documents pour servir à l'histoire des monnaies (xve et xvie siècles), par M. de la Fons-Mélicocq..... 278
Lettre à M. Hucher, sur une variété de la médaille de la colonie de Nemausus, à l'effigie d'Auguste et d'Agrippa, par M. le baron Chaudruc de Crazannes..... 317

Les monnaies des comtes de Limburg-sur-la-Lenne, par M. C. A. Serrure 325
Une trouvaille de monnaies à Tongres, par M. A. Perreau..... 338
Deux médailles et un jeton inédits. — Marguerite d'Autriche, Cruiningen, Philippe II, par M. C. Picqué..... 345
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. de la Fons-Mélicocq..... 351
Notice sur le cabinet numismatique de l'université de Leyde, 1re partie, par M. Vander Chijs..... 360
Lettre à M. Victor Langlois sur quelques médailles romaines inédites des musées de Venise, par M. V. Lazari..... 429
Lettre de M. Henri Sauvaire à M. F. Soret, sur quelques dinars inédits des Selgiouquides de Perse..... 444
Lettre du prince Alexandre Gagarine à M. F. Soret, sur quelques monnaies orientales inédites de sa collection 457
La plus ancienne monnaie des abbesses de Thorn, par M. R. Chalon. 466
Notice sur la monnaie de Zaltbommel et sur les coins conservés dans les archives de cette ville, par M. W. J. Devooght..... 470
Notice sur le cabinet numismatique de l'université de Leyde (suite et fin), par M. P. Vander Chijs 480

CORRESPONDANCE.

Encore sur les monnaies gallo-grecques de Marseille. — Lettre de M. le baron Chaudruc de Crazannes à M. R. Chalon, directeur de la *Revue de la numismatique belge* 128
Lettre de M. du Leau à M. R. Chalon, président de la Société de la numismatique belge..... 506

MÉLANGES.

Revue numismatique française. — The numismatic chronicle. — Revue numismatique de Berlin. — Notizie peregrine di numismatica. — Numismatique de l'ancienne Afrique, t. II. — *Das Münzkabinet der Stadt Zürich.* — L'histoire des princes de la Carie et leurs monnaies. — Monnaies romaines trouvées à Harchies. — M. Olivieri. Monnaies des Spinola. — Plombs trouvés dans la Seine; opinion de M. Didron. — Cabinet de Leyde. — Projet d'une Revue italienne de numismatique. — M. Pory d'Avant, et son troisième volume. — M. Meyer. — Médaille

décernée à M. Ch. Wiener. — M. Guioth va publier la numismatique de S. M. Guillaume I. — L'abbaye d'Aduard a frappé monnaie. — Jeton des *Bibliophiles françois*. — Pièces exhumées à Cleckheaton. — Buste d'Eckhel. — M. Guioth va continuer l'histoire numismatique du règne de S. M. Léopold I. — M. L. de Coster élu membre correspondant de la société de Leyde. — Fausses monnaies attribuées à tort aux tributs du Daghestan. — *Portrait de* M. J. Lelewel. 134

Description générale des monnaies byzantines, par M. J. Sabatier. — *The numismatic chronicle*. — Cabinet de Leyde. — *Numismatique de Cambrai*, par M. Ch. Robert. — *Des anneaux et des rouelles*, par M. le Cte de Widranges. — M. Hoffmann va publier un catalogue périodique. — XVIe livraison des *cuivres* de M. Neumann. — VIe livraison du recueil du Dr Grote. — M. Alex. Vattemare. — Rectification de M. F. Soret. — Manuscrit orné de plaques d'argent de pélerinage. — 6e supplément à Van Loon. — M. Soetbeer. — Voyage au Caucase, par M. Dorn. — Découverte de monnaies près d'Érivan. — Monnaie inédite de Jacques Mandello, comte de Macagno. — Catalogue des Arsacides de M. le général de Bartholomæi. — *Numismatische Zeitung*. — Double thaler de Franckfort.—*Annuaire de l'archéologue et du numismate*.— Sceau du chapitre de Liége.—Vente Bellefroid.—*Numismatique béthunoise*. — *Histoire des empereurs gallo-romains*, de M. le baron J. de Witte. — Mort de M. F. Farez, à Douai..... 284

M. le baron de Koehne change le titre et le format de sa revue. — Lettre de M. de Coster à M. Hoffmann. — *Revue numismatique française*, nos 3 et 4. — *Sulle monete auree dei Goti*. — *La plus ancienne monnaie décimale à Genève*, par M. F. Soret. — *Monnaies mérovingiennes du Palais et de l'École*, par M. le comte d'Amécourt. — Les médecins numismates. — Les pharmaciens numismates. — *Geschichte der Jüdischen Münzen*, von Dr Lévy. — Médaille de M. de Caumont. — Découverte de dinars. — *Die Münzen und Medaillen Jeverland's*, etc., von Th. Merzdorf. — Monnaies de Zurich et de Coire. — *Ueber eine Seltene Erzmünze mit dem Monogramm des archäischen Bundes Geldes*, von Dr Christian F. Bellermann. — Cinquième numéro du Bulletin de M. Hoffmann. — Une médaille *sublime*. — Appel aux ama-

teurs. — Mémoire de M. Monnier sur les ducs bénéficiaires de Lorraine. — Inscription sur la maison de J. Lelewel. — Programme de l'Académie royale de Belgique. — Programme de la Société des antiquaires de Picardie. — M. Guioth continue son *Histoire numismatique*. — Mort de M. Chaudruc, baron de Crazannes..... 396

Second volume des *Monnaies byzantines*, de M. J. Sabatier. — *Histoire des assignats*, par M. A. Bazot. — *Histoire numismatique de la Hollande, sous la domination française*, par M. le Comte Nahuys. — *Numismatic chronicle*, n° VII. — *Sur quelques monnaies houlagouïdes*, par M. F. Soret. — *Contrefaçons de la monnaie suisse*, aux XVIe et XVIIe siècles, par M. Morel Fatio. — *Quatrième notice de* M. Rabut, *sur les monnaies de Savoie*. — *Numismatique rémoise*, par M. Werly. — M. le Dr Voillemier va compléter son travail sur les *monnaies de Senlis*. — M. Hoffmann. — MM. Rollin et Feuardent. — M. P. O. Vander Chijs et le cabinet de Leyde. — Découverte de deniers romains à Virginal. — Anciennes exploitations du fer au pays de Liége ; leur date constatée par des monnaies romaines. — Faussaires anglais : *Pilgrims-signs*. — Prix proposé par la société d'Utrecht. — Médaille de M. Frédéric Soret. — *Annia Faustina*. — La Revue belge appréciée en Allemagne. — Médaille faite à Utrecht, à propos de l'ambassade japonaise. — Monnaie d'Ethelvulf. — *Jetons français à emblèmes maritimes*, par M. A. Guichon de Grandpont. — M, Joseph Neumann. — Acquisition par la Bibliothèque royale de la collection carlovingienne de M. L. de Coster — Monnaie de Nickel. — Mort du graveur Vandendaelen..... 508

Errata..... 314

Société de la numismatique belge, extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 23 janvier 1862..... 162
— du 2 novembre 1862..... 531
Séance extraordinaire du 25 mai 1862, à Louvain..... 424
Assemblée générale annuelle du 6 juillet 1862, à Bruxelles.. 423

Liste des membres..... 532

Ouvrages reçus..... 163, 315, 427, 539

Cabinet numismatique..... 164, 316, 428, 539

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.
Planche I.	
1....	3
11....	5
14....	5
15....	5
18....	5
24....	7
25....	7
29....	7
39....	9
40....	9
Planche II.	
1....	16
2....	19
3....	20
4....	158
5....	125
Planche III.	
1 à 27	26
Planche IV.	
1....	106
2....	107
3....	107
4 ...	108
5....	109
6....	109
7....	112
Planche V.	
8....	113
9....	114
10....	115
Planche VI.	
1....	117
2....	119
3....	119
4....	121
Planche VII.	
1....	179
2....	179
3....	181
Planche VIII.	
1....	183
2....	183
3....	186
4....	186
5....	186
6....	187
7....	188
8....	189
Planche IX.	
9....	191
10....	192
11....	192
12....	193
13....	193
14....	195
15....	200
16....	200
Planche X.	
17....	201
18....	201
19....	202
20....	202
21....	203
22....	203
23....	203
24....	204
Planche XI.	
1....	271
2....	271
3....	271
4....	274
Planche XII.	
1....	275
2....	275
3....	275
4....	276
5....	276
6....	276
7....	276
8....	276
9....	277
10....	277
Planche XIII.	
1....	310
Planche XIV.	
1....	330
2....	331
3....	331
4....	331
5....	332
6....	332
7....	332
8....	332
9....	333
10....	333
Planche XV.	
11....	333
12....	333
13....	334
14....	334
15....	334
16....	335
17....	335
18....	335
19....	336
20....	336
21....	337
Planche XVI.	
1....	345
2....	347
3....	349
Planche XVII.	
1....	407
Planche XVIII.	
1....	474
2....	476
3....	477
4....	479
Planche XIX.	
1....	432
2....	432
3....	433
4....	433
5....	433
Planche XX.	
1....	434
2....	433
3....	433
4....	433
Planche XXI.	
1....	436
2....	436
3....	437
Planche XXII.	
1....	443
2....	437
3....	438
4....	438
Planche XXIII.	
1....	438
2....	439
3....	440
4....	441
Planche XXIV.	
1....	524
2....	465

ASHMOLEAN OXFORD MUSEUM

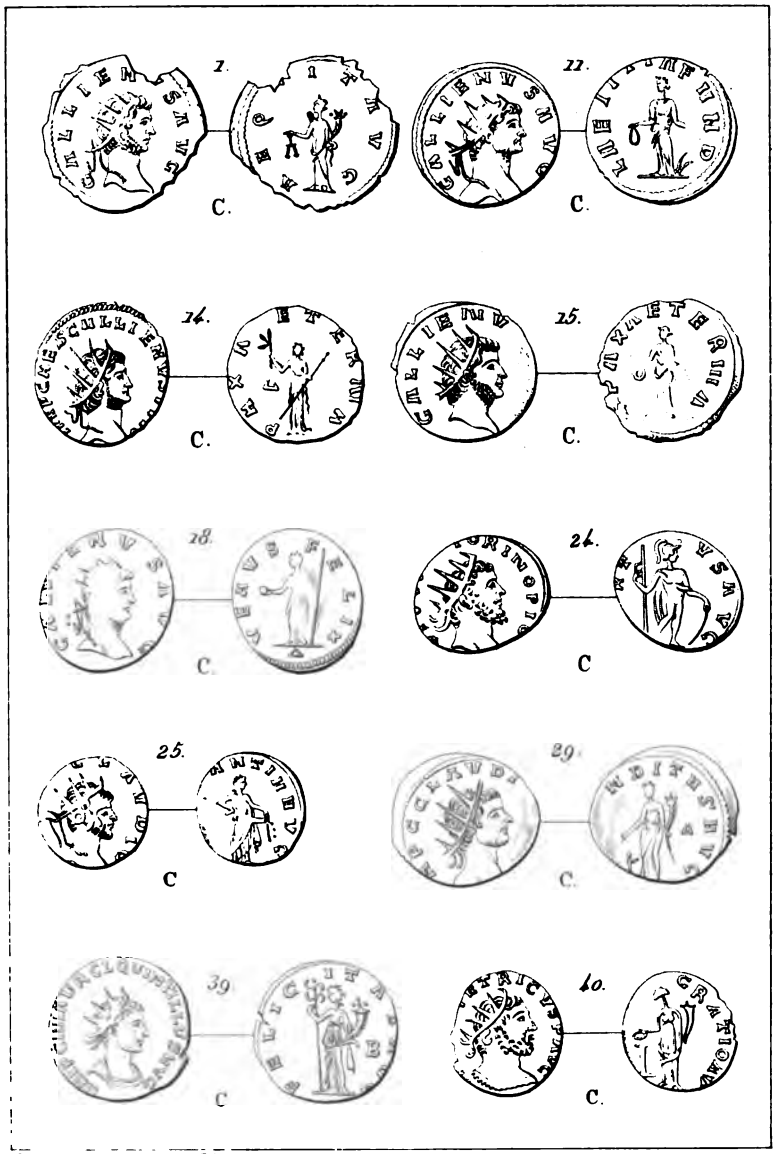
1.
C.
22.
C.
24.
C.
25.
C.
28.
C.
24.
C
25.
C
29.
C.
39
C
40.
C.

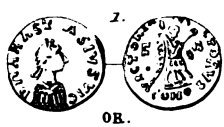

1. OR.

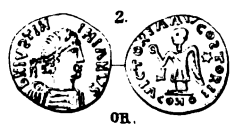

2. OR.

3. OR.

2.

A.

5.

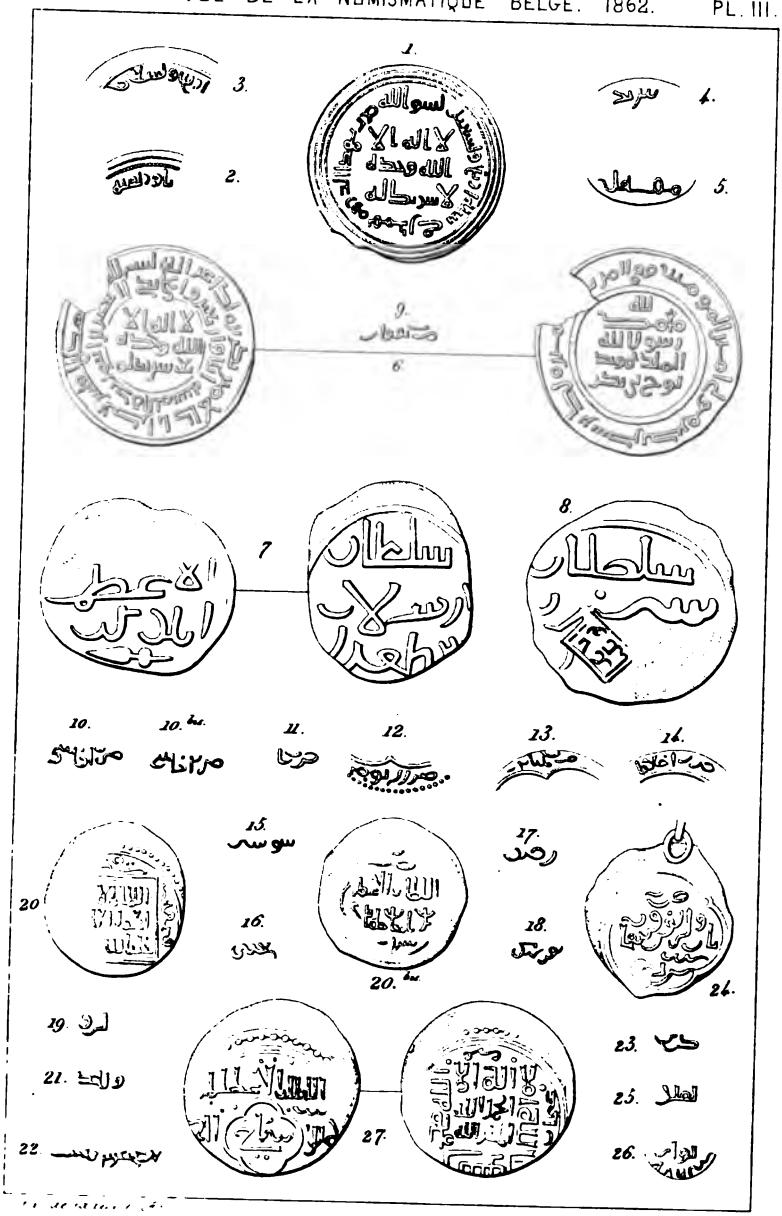
1.
2.
3.
4.
5.
6.
7
8.
9.
10.
10. bis
11.
12.
13.
14.
15.
16.
17.
18.
19.
20
20. bis
21.
22
23.
24.
25.
26.
27.

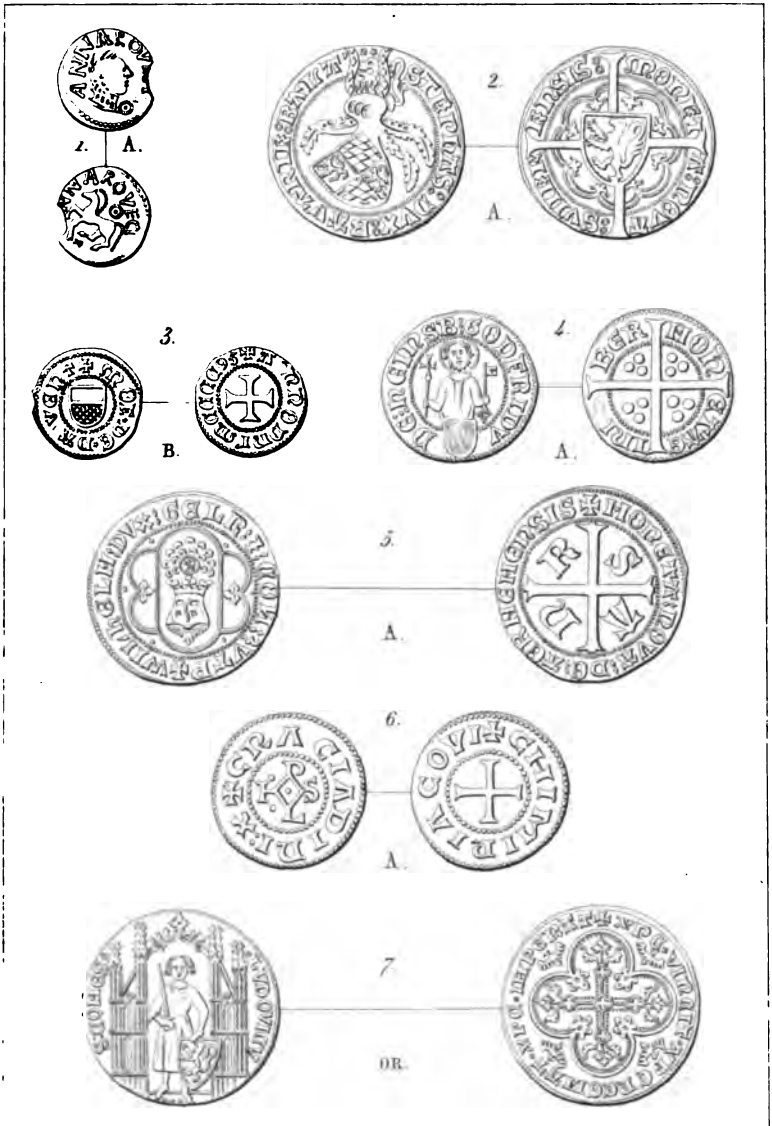
1.
A.
2.
A.
3.
B.
4.
A.
5.
A.
6.
A.
7
OR.

8.

A.

MAVRITIVS PR. AVR. CO. HASS. CAT. MARC. VT
TANDEM TIT SIRCULUSAR FOR. ZIO RECEPTUS
ZATRIUS INTERNIO
UNIO
CUM PRIVIL. CÆS.
C. MALLXR.

9.

A.

10.

C.

1.
C.
2.
C.
3.
C.
4.
P.

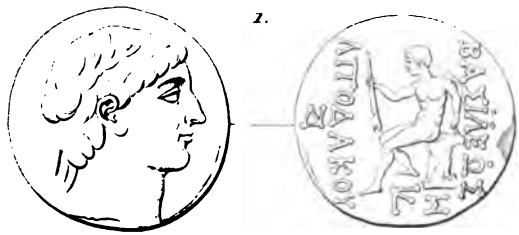
1.
ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ

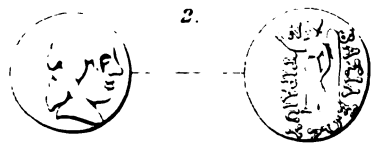
2.

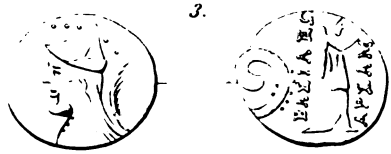
3.
ΒΑΣΙΛΕΩΣ
ΛΥΣΙΜΑΧΟΥ

1.
2.
3.
4.
5.
6.
7.
8.

9.
10.
11.
12.
13.
14.
15.
16.

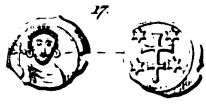
17.

18.

19.

20.

21.

22.

23.

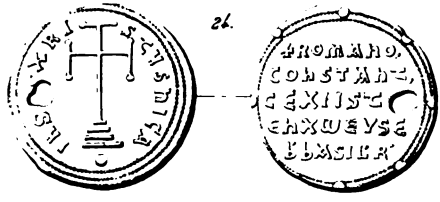
24.

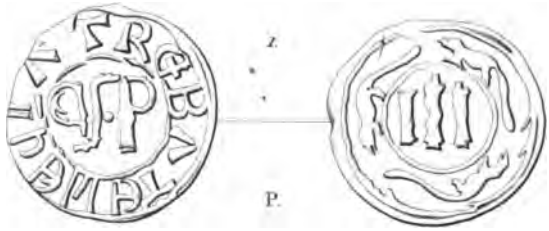

1.

P.

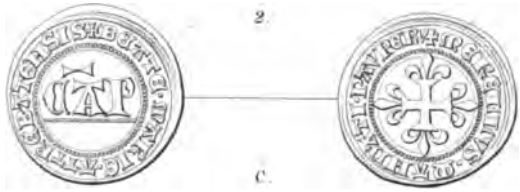

2.

C.

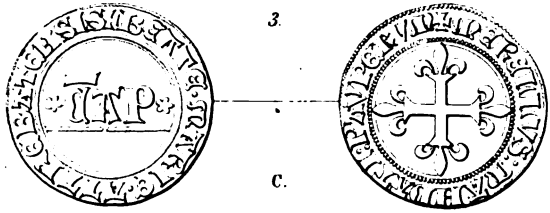

3.

C.

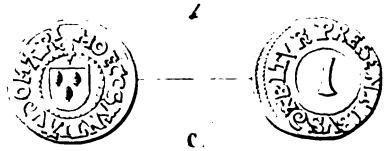

4.

C.

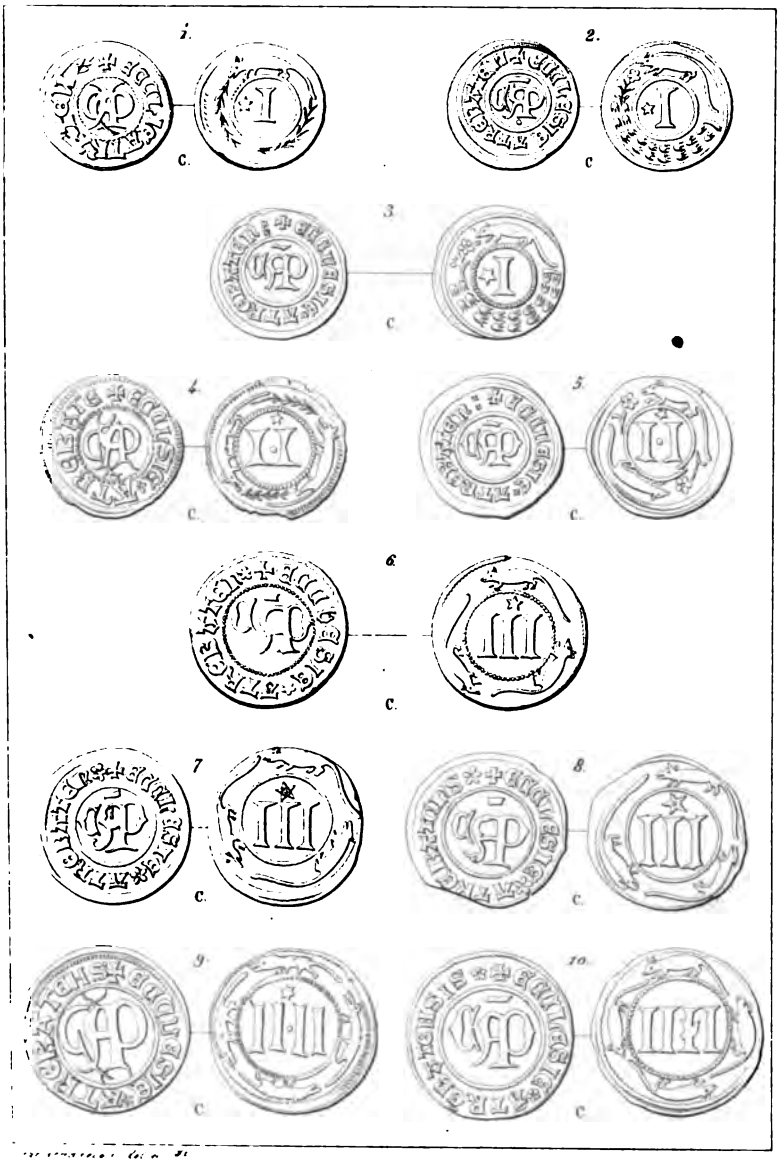
1.
C.
2.
C
3.
C.
4.
C.
5.
C.
6.
C.
7
C.
8.
C.
9.
C.
10.
C.

FREIE STADT FRANKFURT

ZWEI VEREINSTHALER. XV EIN PFUND FEIN
1861

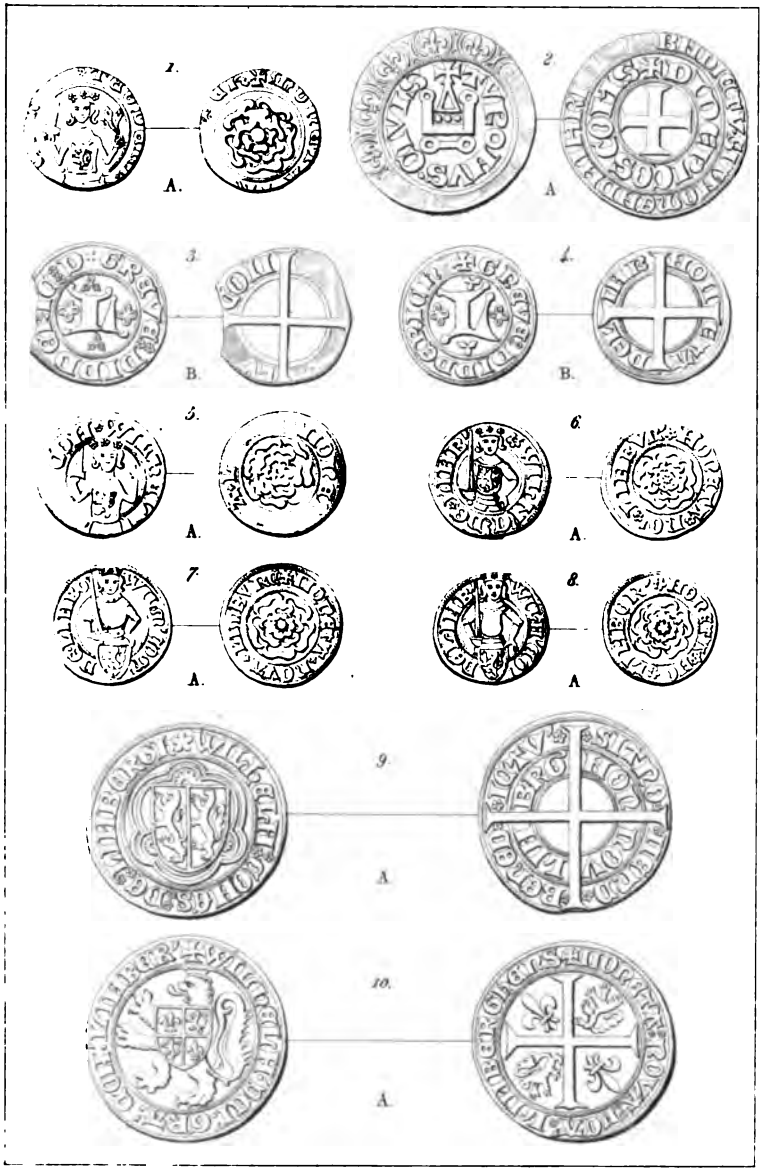
1.
A.
2.
A
3.
B.
4.
B.
5.
A.
6.
A.
7.
A.
8.
A
9.
A
10.
A.

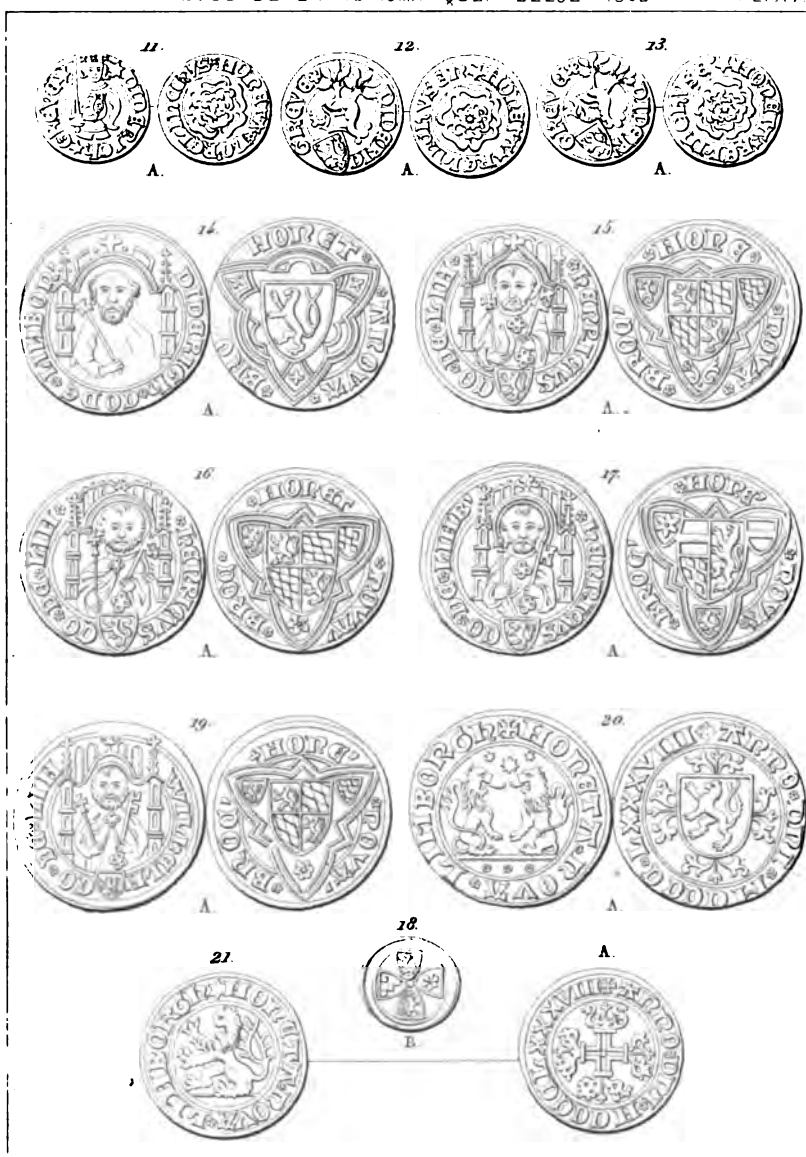
11.
A.
12.
A.
13.
A.
14.
A.
15.
A.
16.
A.
17.
A.
19.
A.
20.
A.
18.
B.
21.
A.

MAXIMILIANI FILIA MARGARITA CAESARIS
VICTRIX FORTVNAE FORTISSIMA
VIRTVS

1.

C.

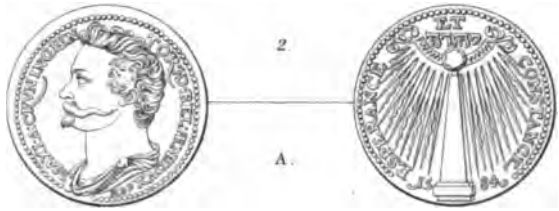

2.

A.

DOMINUS MIHI ADIVTOR

3.

C.

ARCISSE DE CAUMONT NÉ A BAYEUX LE 28 AOÛT 1801
TE SAXA LOQUUNTUR

GRATITUDE AFFECTION DÉVOUEMENT
AU
FONDATEUR
DIRECTEUR DE
L'INSTITUT DES
PROVINCES DE FRANCE.
DES CONGRÈS SCIENTIFIQUES.
DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE
D'ARCHÉOLOGIE.
DE L'ASSOCIATION
NORMANDE ETC.
1861
SEMONS MARCHONS TOUJOURS RÉCOLTERA QUI POURRA

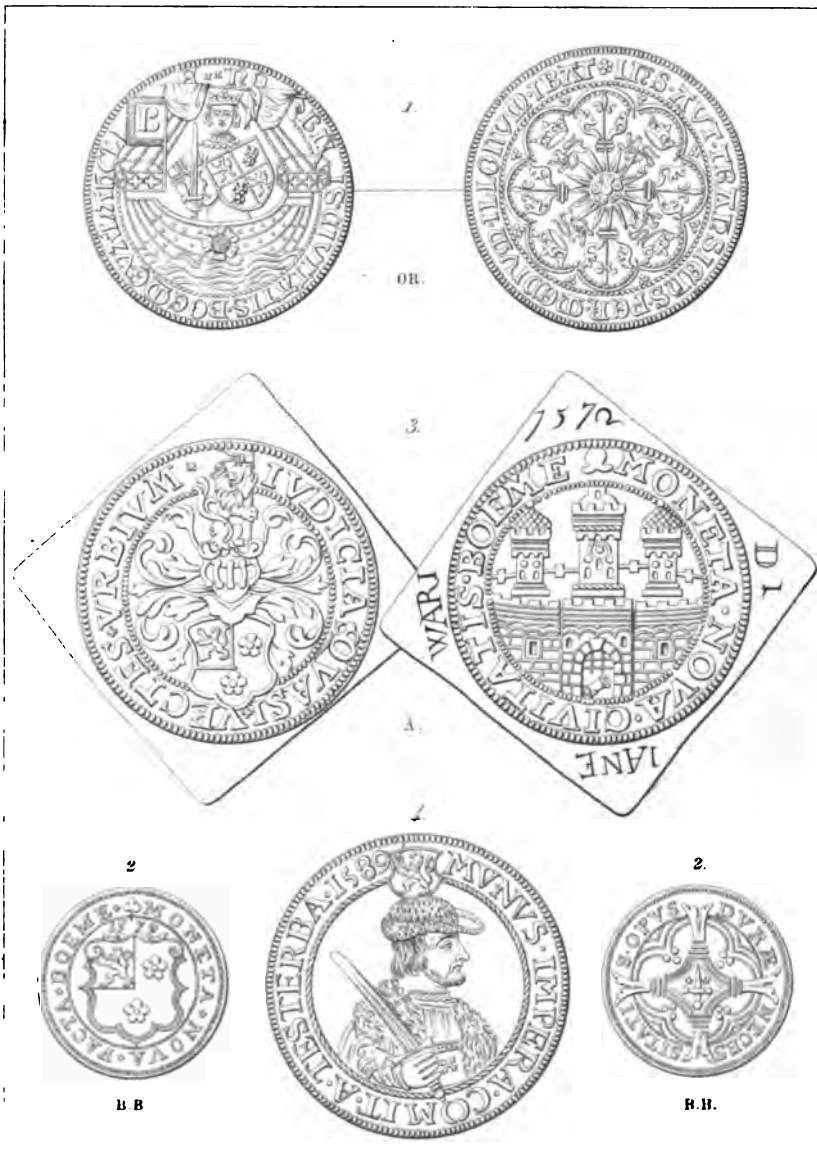
1.
OR.
3.
7572
A.
4.
2
2.
B B
B.B.

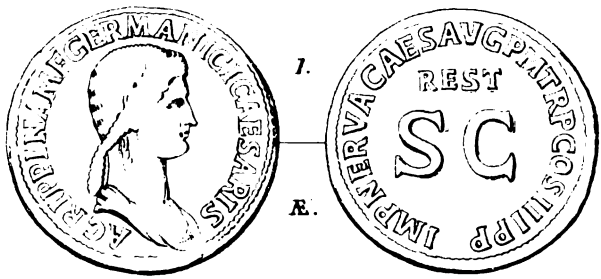

1.

Æ.

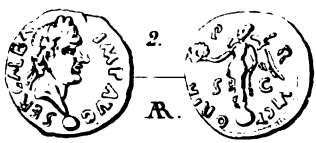

2.

Æ.

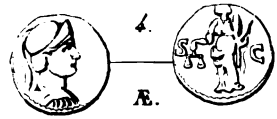

4.

Æ.

3.

Æ. Æ.

5.

Æ.

1.
Æ.
S C
2.
Æ.
3.
Æ.
S C
4.
Æ.

1.
Æ.
2.
Æ.
3.
Æ.

1.
Æ.
2.
Æ.
3.
Æ.
4.
Æ.

1.
Æ.
S C

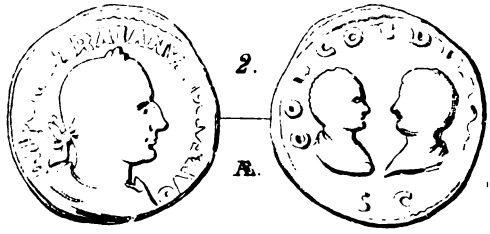
2.
Æ.

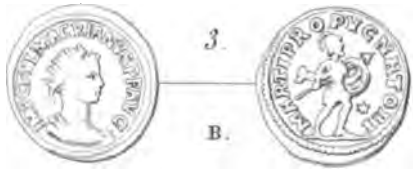
3.
B.

4.
N.

1.

HUGENERUS SCHET GENEVENSIS.NAT.A.D.MDCCLXXXIV
A. BOVY

PERITISSIMO
ARTIS
NUMISMATICÆ
INVESTIGATORI
FAVENTES AMICI
GENEVÆ.
MDCCCLXII.

2.

A.

ASHMOLEAN
OXFORD
MUSEUM